SOUVENIRS

DE

L'INSTITUT DE PLOERMEL

NOTE DE L'EDITEUR

Le lecteur corrigera aisément de lui-même les quelques fautes typographiques qui se sont, malgré tous nos soins, glissées dans cet ouvrage. Nous devons, toutefois, lui signaler, à la page 73 (première ligne du dernier alinéa), une omission de mot qui dénature complètement le sens de la phrase. Au lieu de : « A la fin de l'année scolaire, les six élèves de chaque classe composeront... » il faut lire : les six *meilleurs* élèves, etc.

A la page 228, première note, lire : *1904* et non 1901.

A la page 502, 11[e] ligne, lire *Alaska*, et non Ascala.

AUGUSTE AUVRAY

SOUVENIRS
DE
L'INSTITUT DE PLOËRMEL

OUVRAGE PRÉCÉDÉ DE LETTRES

DE S. E. LE CARDINAL LABOURÉ, *Archevêque de Rennes*,
DE MONSEIGNEUR ROUARD, *Évêque de Nantes*,
DE MONSEIGNEUR DUBILLARD, *Évêque de Quimper*,
DE MESSIEURS
E. DIEULANGARD, *Vicaire capitulaire de Vannes*,
A. DU BOIS DE LA VILLERABEL, *Vicaire général de Saint-Brieuc*,
DE MONSEIGNEUR DULONG DE ROSNAY, *Prélat de la Maison de Sa Sainteté*.



VANNES
IMPRIMERIE LAFOLYE FRÈRES
—
1905

DECLARATION DE L'AUTEUR

Je déclare qu'en donnant, dans ce livre, le nom de saint ou de bienheureux à quelques personnages, je ne le fais qu'au sens et dans la mesure autorisés par les décrets du pape Urbain VIII, du 13 mars 1625 et du 5 juin 1631. Je déclare, en outre, qu'en soumettant ces pages comme toutes celles que j'ai écrites précédemment au jugement du Saint-Siège, je désavoue, à l'avance, de bouche et de cœur, ce qui pourrait, contre ma volonté, n'être pas conforme à l'enseignement de la sainte Église dont je veux être, à la vie et à la mort, l'humble serviteur et fils.

A SON ÉMINENCE LE CARDINAL LABOURÉ

Archevêque de Rennes, Dol et Saint-Malo

A NOS SEIGNEURS

ROUARD, *Évêque de Nantes.* — FALLIÈRES, *Évêque de St-Brieuc et Tréguier*

DUBILLARD, *Évêque de Quimper et de Léon*

A MESSIEURS LES VICAIRES CAPITULAIRES DE VANNES

AU CLERGÉ DE BRETAGNE

AUX BIENFAITEURS ET AMIS DE L'INSTITUT DE PLOERMEL

AUX SÉCULARISÉS DES INSTITUTS ENSEIGNANTS

A L'ENFANCE ET A LA JEUNESSE DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

A MES ANCIENS ÉLÈVES

AUX DÉFENSEURS DE LA RELIGION ET DE LA LIBERTÉ

JE DÉDIE CES PAGES !

LETTRE D'APPROBATION
DE S. E. LE CARDINAL LABOURÉ

Archevêque de Rennes, Dol et Saint-Malo

ARCHEVÊCHÉ
DE RENNES

Rennes, le 31 mai 1905.

Vu le rapport qui nous est présenté sur le livre ayant pour titre : *Souvenirs de l'Institut de Ploërmel*, nous adressons bien volontiers nos félicitations à l'auteur de cet ouvrage, et louons le dessein qu'il a conçu, et si bien exécuté, de faire revivre, avec des œuvres chères à l'Eglise, la figure du vénérable fondateur de l'Institut, l'abbé Jean-Marie de la Mennais, et celle de son premier successeur, le Révérend Frère Cyprien.

Ce travail est de nature à relever bien des courages abattus par la persécution, et à consoler les Frères qui souffrent dans la dispersion ou dans l'exil.

Aussi, est-ce de tout cœur que nous donnons notre approbation à ce livre, et que nous en bénissons le pieux auteur.

† J. Cardinal Labouré,
Archevêque de Rennes.

LETTRE DE S. G. MONSEIGNEUR ROUARD

Evêque de Nantes

ÉVÊCHÉ
DE NANTES

Nantes, le 22 avril 1905.

Mon bien cher ami,

Je n'ai pour recommander votre livre que mon cœur et ma prière. C'est bien peu, je le sais ; mais du moins je vous offre sans réserve tout ce que je puis, avec le vif désir de répondre à vos vœux.

Vous avez voulu, en vous consolant vous-même, consoler tous ceux qui souffrent avec vous, pour la liberté et pour la religion ; vous le faites de la manière la plus touchante.

Fils du vénérable Jean-Marie de la Mennais, expulsé d'un asile qui était vôtre, après 40 années du dévouement le plus généreux à l'enfance chrétienne et à votre Institut, vous portez au cœur une blessure saignante, mais vous n'êtes ni vaincu ni désespéré. Au contraire, dans votre peine profonde, vous restez plein de courage et d'espoir, fidèle à Dieu et à

tout ce que vous avez aimé par amour pour lui.

Ce sont ces nobles sentiments qui vous ont inspiré les pages que vous me demandez de bénir.

Elles sont remplies de vos larmes, mais aussi de vos plus chères affections. En les méditant, ceux dont vous êtes séparé, soit qu'ils aient, au prix de l'exil, acheté la liberté de leur vocation ; soit que, non moins généreux, ils aient sacrifié toutes les joies de cette vocation pour n'en garder que le dévouement austère, se sentiront fiers de leur apostolat et résolus à ne pas le déserter.

Vous présentez à leurs regards, à la suite de leur héroïque Père (ce Prêtre admirable qu'on peut bien appeler l'un des restaurateurs de la foi bretonne), le frère instituteur, le frère missionnaire, le frère soldat. Dans ces figures aimées, vous leur faites admirer la grandeur de leur vocation chrétienne et patriotique à la fois. Vous leur montrez cette mission sainte consacrée, dans des temps meilleurs, par la reconnaissance des Pouvoirs publics et par les bénédictions de l'Eglise.

En vous lisant, ils verront, hélas ! votre chère Maison de Ploërmel, vos noviciats qu'ils ont connus si prospères et si édifiants, dévastés par l'ennemi ; mais vous le leur redites avec une émotion saisissante : ces asiles bénis n'ont pu être violés sans que la Bretagne en frémît.

Vos élèves, leurs parents, le clergé, tous les défenseurs du droit et de la religion se sont levés pour vous acclamer et vous protéger.

C'est le plus noble suffrage décerné, dans l'Insti-

tut des Frères de Ploërmel, à l'œuvre décisive pour l'avenir de la France, l'instruction chrétienne des enfants du peuple.

Quels souvenirs plus précieux pour les disciples de la Mennais et les amis de ses œuvres !

En les gravant dans votre livre, sous l'inspiration d'une douleur toute filiale et d'une charité toute fraternelle, vous avez trouvé le secret de les imprimer dans le cœur de tous ceux qui le liront.

Que ce soit, pour votre récompense, un gage de résurrection ! C'est un de mes vœux les plus chers.

Votre âme se révèle dans vos « Souvenirs de l'Institut de Ploërmel ». J'y ai revu aussi celle d'un autre enfant du diocèse de Nantes, le R. F. Abel. Il fut le premier à la peine dans la grâce de tribulation ; qu'il soit bientôt à une grande joie !

En demandant à Dieu ses bénédictions pour vous, je les implore pour lui et pour tous ceux qu'ensemble vous aimez d'un même cœur.

Veuillez me croire, mon bien cher ami,

Votre tout respectueux et dévoué,

Pierre-Emile,
Evêque de Nantes.

LETTRE DE S. G. MONSEIGNEUR DUBILLARD

Evèque de Quimper et de Léon.

ÉVÊCHÉ
DE QUIMPER
ET DE LÉON

Plouvien
(en tournée pastorale), le 10 mai 1905.

Bien cher Monsieur,

Vous avez écrit les *Souvenirs de l'Institut de Ploërmel.* C'est un excellent livre qui se recommande d'une façon toute spéciale aux anciens Frères de l'Instruction chrétienne résidant actuellement dans notre diocèse, et aussi, d'une manière générale, à tous ceux qui s'occupent de l'éducation chrétienne de nos jeunes gens, soit dans nos écoles primaires, soit dans nos maisons d'enseignement secondaire.

Avec quel puissant intérêt les fils dispersés de l'abbé Jean-Marie de la Mennais liront les belles pages que vous avez consacrées aux origines de l'Institut, et surtout à la mémoire du second supérieur, de cet excellent Frère Cyprien, que beaucoup ont connu, et qui fut, pendant de longues années,

l'âme et la vie de la Congrégation, celui qui lui donna son caractère propre et sa forme définitive !

Avec quelle joie ils revivront ces souvenirs si simples et si émouvants ! Quelle que soit aujourd'hui leur situation au milieu du monde, en rapprochant de ce cœur de Père leurs âmes troublées et meurtries, ils se sentiront devenir meilleurs, plus forts et plus vaillants que jamais pour les bons combats.

Ce que vous dites ensuite, cher Monsieur, du *Frère Instituteur*, me paraît digne des plus grands éloges, et de nature à impressionner vivement tous ceux qui se préoccupent sérieusement de l'éducation intellectuelle et morale de notre chère jeunesse.

Le jeune Frère dont vous citez les paroles résume admirablement bien ce qu'a été, ce que doit être « le Frère Instituteur ! » Pour que nous remplissions notre belle mission comme il convient, « il faut que nous soyons des saints d'abord, des éducateurs ensuite, et en troisième lieu des instituteurs. » Voilà une manière de voir, une appréciation professionnelle, qu'un certain monde ne comprendra jamais !

Je dois enfin ajouter que le chapitre sur l'*Education* et l'*Enseignement Congréganiste* est un petit chef-d'œuvre de bon sens et d'expérience. — Il est de la plus haute importance, comme vous l'affirmez si bien, que nos populations chrétiennes, dans le choix qu'elles font des maîtres à donner à leurs enfants, ne confondent jamais l'instruction avec l'éducation. L'instruction vaut quelque chose, mais sans

l'éducation elle est absolument impuissante à former l'homme de bien.

Je vous sais gré aussi de la précision avec laquelle vous déterminez si nettement le rôle moral de nos surveillants et de nos maîtres d'études dans nos pensionnats. Il est certain que ces fonctions sont entre toutes des plus délicates, et que les directeurs d'établissements ne peuvent apporter trop d'attention dans le choix des personnes qui doivent les remplir.

Je veux, en un mot, résumer mon appréciation sur votre travail. Votre livre, les *Souvenirs de l'Institut de Ploërmel*, est un excellent livre : il fera beaucoup de bien, et il rendra de très réels services à l'enseignement chrétien.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments affectueux et dévoués.

† François Virgile,
Evêque de Quimper et de Léon

LETTRE DE M. LE CHANOINE E. DIEULANGARD,

VICAIRE CAPITULAIRE DE VANNES

ÉVÊCHÉ
DE VANNES

Vannes, le 1er mai 1905.

CHER AMI,

Il ne se peut pas que votre volume, les *Souvenirs de l'Institut de Ploërmel*, voie le jour sans que son apparition soit saluée par le clergé morbihannais. C'est en son nom que je viens vous adresser mes félicitations et mes remerciements.

Vous avez eu le courage de vous replonger dans le passé pour écrire ces pages toutes trempées de vos larmes ; vous avez réveillé les échos de cette vaste maison-mère, hier encore ouverte à tous et pleine de chants, de prière et de science, aujourd'hui morne, silencieuse, devenue la prison de quelques pauvres vieillards ; vous avez replacé sous les yeux de vos amis le tableau de la vie religieuse ; vous avez montré une fois encore les vertus nécessaires aux éducateurs de la jeunesse, vertus

qui font, hélas! de plus en plus défaut aux instituteurs d'aujourd'hui.

Le Comité de l'enseignement chrétien du diocèse de Vannes, dont vous aviez si bien secondé les efforts ; les anciens Frères, dont le plus grand nombre continuent, dans nos paroisses, les œuvres saintes ; vos anciens élèves qui vous regrettent toujours ; le clergé, qui avait admiré le dévouement, la piété, la science des disciples du vénéré M. de la Mennais : tous vous remercient par ma bouche du nouveau service que vous rendez à la grande cause de l'enseignement chrétien ; tous puiseront dans votre ouvrage, avec les leçons du passé, les seuls moyens efficaces pour assurer l'avenir de nos écoles chrétiennes.

Avec mes vœux pour le succès de votre livre, recevez, cher ami, l'assurance de mon bien vif attachement.

E. Dieulangard,
Vicaire capitulaire.

LETTRE DE M. LE CHANOINE ANDRÉ DU BOIS DE LA VILLERABEL

Vicaire général de Saint-Brieuc

Dinan, 29 avril 1905.

Mon cher ami,

Quand Mgr Fallières me confia, en 1891, la rédaction de la *Semaine Religieuse de Saint-Brieuc*, j'étais encore un jeune prêtre, puisque quatre années seulement me séparaient de mon ordination sacerdotale.

Mes premières recherches et mes premiers travaux se portèrent sur un prêtre dont j'entrevoyais la grandeur sans la bien connaître. Un coup d'œil jeté sur les registres de l'Evêché et sur les papiers des très modestes archives du Secrétariat, m'avait convaincu que M. Jean-Marie de la Mennais avait exercé une décisive influence sur le diocèse auquel j'avais l'honneur d'appartenir. La gloire de son disciple et de son protégé avait effacé dans l'opinion ecclésiastique celle de son maître et de son protecteur. Sans diminuer la part que nous devions à l'organisateur

de nos œuvres et au constructeur du Grand Séminaire, j'estimais qu'il fallait chercher plus haut ce que nous avions de meilleur dans notre esprit ecclésiastique.

Mes premiers articles me valurent d'aimables propositions du R. F. Cyprien qui me demanda d'écrire la vie du fondateur de l'Institut de Ploërmel, après que Mgr Baunard eût renoncé à l'entreprendre. Ma jeunesse m'interdisait un travail si peu conciliable avec les occupations d'un secrétaire général et avec mon inexpérience des œuvres d'érudition. C'est alors que le R. P. Laveille entreprit cette œuvre magnifique qui sera son éternel honneur, œuvre complète, impartiale, savante et vivante tout à la fois.

Que de fois ai-je aidé le R. F. Abel dans ses recherches passionnées de documents pour le cher biographe ! Que de fois ai-je revu avec lui les épreuves qui lui arrivaient de L'Hay, et qui, par les notes accumulées en marge, devenaient une véritable correspondance historique, théologique et philosophique ! Que de fois me suis-je enfermé dans cette chambre du « Père » où nous vivions *dans les meubles*, et, pour ainsi dire, dans la pensée intime du glorieux fondateur de l'Institut.

Mon admiration pour Jean-Marie de la Mennais, en me rapprochant de l'Institut de Ploërmel, me mit en rapport avec vous. Vous fûtes sensible à quelques mots aimables que je vous adressai dans ma *Semaine Religieuse*. Laissez-moi vous dire que je le fus encore plus à votre affectueux accueil, à

cette délicatesse de sentiment dont je bénéficiai tant de fois près de vous dans votre chère maison de Ploërmel.

Quand vous m'avez communiqué les bonnes feuilles de votre travail, de vos « Souvenirs de l'Institut de Ploërmel », j'ai compris que les épreuves, les cruelles angoisses des jours de persécution n'avaient rien enlevé au cœur du Rédacteur de la *Chronique de l'Institut*, qu'elles n'avaient point émoussé la délicatesse de ses impressions, en les rendant plus profondes.

Oui, mon cher ami, je vous ai retrouvé dans ces pages, tel que je vous ai toujours connu, écrivain consciencieux, chercheur attentif et surtout, car l'histoire a besoin de ces fleurs, poète à l'âme ouverte aux douces émotions, remuée par la tragique horreur des événements contemporains.

Ces pages ont été écrites, parfois, les larmes aux yeux. Témoin de tant de ruines, vous les avez vues s'accumuler pendant sept mois d'une agonie mille fois plus cruelle que la mort elle-même. Vous nous avez dit sobrement l'angoisse de ces jours de deuil, vous nous avez dépeint, avec émotion, cet effondrement subit d'une œuvre patiemment élaborée par des saints.

Un jour j'arrivai à Ploërmel que je n'avais point revu depuis la sécularisation. Les cloîtres étaient déserts, le jardin silencieux. Il ne restait au logis que des malades et des vieux, nobles victimes des écrasantes fatigues de l'enseignement.

En un coin de ce logis, les membres du Conseil

attendaient, dans une incertitude qui était une agonie, les violences qui seront l'éternelle honte des hommes qui occupaient alors le pouvoir en France : les fronts étaient lourds de préoccupations ; la tristesse — une tristesse faite de perpétuelles inquiétudes — devenait aussitôt contagieuse.

Je dormis peu dans la petite cellule démeublée où je trouvai un abri pour la nuit. Il me semblait, comme en un cauchemar, entendre les pas des gendarmes qui venaient renouveler, avec plus d'éclat, les scènes de violence que j'avais déjà vues à Ploërmel, lors de l'expulsion des Filles du Saint-Esprit de l'asile maternel. La nuit se passa, d'autres suivirent ; la force brutale n'avait pas encore, à cette époque, fixé l'heure de ses attentats.

Ces souvenirs sont d'hier et ils ont revécu dans mon esprit en lisant vos pages qui sont à la fois un témoignage rendu à un passé très noble et un écho d'un présent douloureux. Vous avez fait là une œuvre qui recevra du public le plus favorable accueil.

Les amis de l'Institut, les disciples dispersés de Jean-Marie de la Mennais, liront avec émotion ces pages que vous avez écrites avec votre cœur plus encore qu'avec votre esprit si élevé. Je vous suis reconnaissant de m'avoir traité en ami de prédilection, et de m'en avoir réservé la primeur.

Merci, mon cher ami, rappelez-vous, en ce temps de Pâques, qu'il y a des sépulcres glorieux, et que la vie en sort triomphante !

A. du Bois de la Villerabel,
Vicaire général.

LETTRE DE Mgr DULONG DE ROSNAY

Morlaix, le 1er juin 1905.

MON CHER AMI,

Je viens de lire vos *Souvenirs de l'Institut de Ploërmel.* Ils m'ont été au cœur.

La simplicité du récit, la conviction qui l'anime, un amour ardent pour une famille religieuse cruellement éprouvée, la fidélité enthousiaste à la vocation d'instituteur chrétien, donnent à votre livre un intérêt qui s'attache à chacune de ces pages où se révèle, dans toute sa beauté, l'âme d'un modeste apôtre de l'enfance.

Les circonstances douloureuses que nous traversons ajoutent à votre ouvrage ce je ne sais quoi d'achevé qui couronne les œuvres de Dieu. En vous lisant, on croit écouter un exilé racontant sur des ruines ses impérissables souvenirs du passé. Vous faites penser aux cantiques, mêlés de larmes, que les Juifs chantaient, assis sur le bord des fleuves étrangers, en se souvenant de Sion.

Votre travail, on le sent, est le fruit d'une longue expérience professionnelle et de nombreuses lec-

tures. Avide de vous renseigner, vous avez puisé aux sources les plus limpides : aucun livre, aucun discours, pas même une conversation ou une simple note traitant de l'éducation, ne vous ont échappé. Vous vous mettiez, pour ainsi dire, à l'affût de tout ce qui pouvait être une lumière de plus, un motif de mieux aimer les chères petites âmes. De quelle utilité, alors, sera votre livre, pour ceux qui veulent se perfectionner dans l'*art des arts*, l'éducation !...

Vous avez mille fois raison, l'école, d'après le simple bon sens, est un sanctuaire, et le maître, prêtre, frère ou laïque chrétien, exerce une action vraiment surhumaine ; son ministère est divin. Cette action sur une âme jeune et droite ne s'efface jamais. Elle suit une vie entière, comme une bénédiction, ou un reproche dont on ne saurait se défaire : bénédiction qui soutient et éclaire, reproche qui finit un jour par ramener à Dieu et à l'honneur.

Si vos pages sur l'éducation ont une saveur toute particulière, il en est d'autres qui présentent aussi, en d'autres genres, un réel intérêt. Le *Frère missionnaire*, ce Frère catéchiste surtout, que vous saluez en deux hommes qui sont des héros, sera, pour plus d'un lecteur, une révélation.

Votre chapitre sur les *Associations d'anciens élèves* constitue un trésor où les apôtres de la jeunesse trouveront des indications et des enseignements utiles. Vous ne pouviez mieux le couronner qu'en citant, après tant de discours élevés, les charmantes lettres où s'affirme, envers des maîtres toujours

aimés, la reconnaissance de nobles cœurs. Et comme vous avez bien fait de souligner ce mot d'un ancien élève. « Souffrir passe, avoir souffert demeure. — *Il résulte de mes peines qu'à vingt ans j'aime Dieu de tout mon cœur !* »

C'est là une fière parole, bien digne d'une âme élevée chrétiennement !

Enfin, vous concluez par ce qu'il faut croire et dire bien haut, *l'espoir quand même* La tempête, dans le dessein de Dieu, passe pour purifier, et pour affermir ce qui est vraiment bon et saint. Un pays dont l'âme et le sol peuvent produire une création, comme l'Institut de M. de la Mennais, votre bienheureux père, n'est pas à la veille de mourir.

En dépit d'un mal que la raison n'explique plus, malgré une sorte de démence impie, le cœur de la France continue de battre. Elle vit, elle vit jeune encore, féconde, chrétienne, puisque dans l'Église elle est la source la plus abondante de cette force, signe infaillible d'une vitalité puissante, l'apostolat.

A vous de tout cœur.

J. Dulong de Rosnay,
Prélat de la Maison de Sa Sainteté.

PRÉFACE

Monseigneur de la Croix d'Azolette, qui fut archevêque d'Auch de 1840 à 1856, était entré en relations avec M. de la Mennais pour doter son diocèse d'une association de Frères enseignants. Sa persévérance eut raison de difficultés qui paraissaient insurmontables. En 1842, il fonda un postulat à Eauze et, en 1852, il put acquérir le vieux château de Lavacan, situé à quelques kilomètres seulement de la ville d'Auch, sur le bord du Gers, près d'une vallée superbe entourée de coteaux couverts de vignes. C'est là qu'il établit le centre de la modeste association. Plus tard, (en 1876) après son annexion définitive à la Maison-Mère, cette œuvre prit un développement considérable, et devint, avec l'œuvre aussi annexée de Normandie, l'un des beaux fleurons de la couronne de l'Institut de Ploërmel. La Province, dite de « Gascogne », eut son siège principal à Lavacan, et, suivant une tradition remontant à Monseigneur de la Croix lui-même, les Frères y firent, chaque année, en commun, les exercices de la retraite.

Or, le 4 décembre 1903, je revis, en compagnie d'un prêtre ami (1), cette maison de Lavacan où, depuis 1898, j'avais, tous les ans, accompagné le Révérend Frère Abel. Dès notre arrivée, nous fûmes, Monsieur l'abbé Izabé et moi, saisis d'une douleur poignante. Ces cours où nous avions vu s'ébattre joyeusement autrefois de nombreux enfants, ce jardin, dont, à l'époque des retraites, les Frères avaient, le chapelet à la main et la prière aux lèvres, parcouru les allées, étaient maintenant déserts. Le gardien du vieux castel en traversait bien, de temps en temps, l'air attristé, les corridors sombres, mais, tout était lugubre, à cette heure où nous le revoyions, et le bruit de la chute d'eau du moulin voisin troublait, seul, le mortel silence de ce lieu désolé.

Que peu de temps suffit pour changer toutes choses !

Le cœur navré nous voulûmes cependant « tout revoir ! » Nous revîmes tout, en effet ; et partout, avec la tristesse qui, de plus en plus, nous envahissait, nous portâmes le souvenir de ceux que nous avions vus, naguère encore, en cette maison abandonnée.

Là, tout près, se dressait, délaissée sur son piédestal, la statue du Sacré-Cœur. Plus loin, la statue de Marie, qui présidait aux récréations, paraissait attendre le sourire ou la prière d'un enfant ; nous croyions entendre les gémissements du Christ suspendu à

(1) Monsieur l'abbé Izabé, ancien aumônier de Lavacan, actuellement curé de l'Isle-de-Noé (Gers).

la grande croix de bois dominant le jardin, et, des lèvres de l'innocente Victime, semblait tomber sur nous cette parole consolatrice: « O vous qui passez par le chemin, voyez et comparez, et dites s'il est une douleur semblable à la mienne! »

Nous descendîmes les lacets qui conduisent à la « Grotte de Lourdes ». Plus rien, en ce lieu où fut, maintes fois, célébré le divin sacrifice, plus rien, sinon, gravé sur la pierre, ce mot tombé, au rocher de Massabielle, des lèvres mêmes de Marie, et plus que jamais d'actualité : « Pénitence ! Pénitence ! Pénitence ! »

Nous eûmes bientôt pénétré dans l'intérieur de la maison, et revu, entre bien d'autres d'un aspect sombre, la modeste chambre où, quelques mois auparavant (1), un enfant de 18 ans s'était, sous les yeux du R. F. Abel et sous les nôtres, endormi doucement dans la paix du bon Dieu.

Quel spectacle attristant présentait la petite chapelle abandonnée ! La porte du Tabernacle était ouverte. Le Maître n'était plus là ! Parti ! chassé Lui aussi, de cette pauvre demeure qu'Il remplissait de sa présence ! C'était, maintenant, la tristesse, le vide... Et cependant nos âmes étaient pleines de Son souvenir, du souvenir aussi de ceux que nous avions vus Lui offrir, autrefois, dans ce lieu même, leurs adorations et leur amour ! Un flot de larmes s'échappa de nos yeux, et nous sortîmes de la chapelle l'âme oppressée d'une angoisse indicible.

(1) Le 11 septembre 1902.

« Vous devriez, me dit un ami, au récit de cette visite à Lavacan, relater vos impressions sur les événements actuels et sur votre Institut ? Il y a là un livre à faire, qui, je le crois, intéresserait le public. » Je me défendis mal contre cette idée que je nourrissais, d'ailleurs, en moi-même depuis plusieurs mois. Et voilà comment, d'une visite à une maison dévastée, naquit ce livre, et pourquoi je l'ai composé.

†

Du projet à l'exécution, il y avait loin. Dans l'état d'esprit où se trouvaient les membres du Conseil de l'Institut (1), en ce moment encore à Ploërmel, il m'était difficile d'entreprendre un travail sérieux. Tout au plus pouvais-je, suivant une vieille habitude, continuer de prendre quelques notes. On n'imagine pas, en effet, à moins de l'avoir éprouvé, combien est pénible une existence comme celle que nous avons menée, durant sept longs mois, nous demandant, chaque jour, si nous ne serions pas, le lendemain, jetés sur la rue. D'autres que nous, — je les salue respectueusement au passage : Capucins, Prémontrés, Eudistes, et bien d'autres, — ont éprouvé aussi ces affres de l'agonie plus douloureuses cent fois que l'exil.

Cependant, l'idée de mon ami me poursuivait toujours. Parfois, j'étais sur le point de céder ; mais

(1) Le Révérend Frère Abel, les Frères Anatolien, Anastasius, Alexis-Marie et Etienne-Joseph.

alors mille objections, toutes plus sérieuses les unes que les autres, envahissaient mon esprit et me décourageaient. Qui donc lirait un livre que signerait un inconnu, que ne patronnerait ni un prince de la parole, ni l'un de ces hommes dont le nom seul est une autorité ? Un des jours de ce dernier mois de janvier, je me hasardai pourtant à classer mes notes, à en recueillir de nouvelles et à tracer quelques lignes. Nous étions encore tous les cinq, en ce moment, à Ploërmel, où, selon le mot du poète, nous « achevions de mourir ».

Après notre séparation, les premières émotions étant passées, je repris la plume, non sans éprouver, parfois, de vives hésitations. Tandis que je travaillais, me demandant avec raison si je le faisais utilement, les *Souvenirs de Saint-Nicolas,* dont la lecture m'avait déjà plusieurs fois fort intéressé, me tombèrent sous la main. Je les relus avec attention, m'y intéressant de nouveau, y trouvant un charme extraordinaire, revivant, dans ces pages qu'anime le souffle chrétien, quelque chose de ma vie d'autrefois. Il me souvint alors d'avoir lu aussi, avec le même plaisir, les *Fleurs de Tivoli*, la vie de *Le Bourhis* et autres livres du même genre où l'on retrace, à grands traits, la vie édifiante de jeunes gens chrétiens. Puisque ces pages m'ont touché, me dis-je, puisqu'elles ont captivé mon attention, et qu'elles m'ont fait aimer des hommes et des choses qui m'étaient inconnus, pourquoi ne s'intéresserait-on pas à des pages où j'essayerais de faire revivre l'Institut de Ploërmel, qui ne fut, lui, dans un vaste rayon, ignoré de personne ?

A partir de ce moment, mes hésitations cessèrent. Les *Souvenirs de Saint-Nicolas* avaient fait naître en ma pensée, par l'association des idées, les *Souvenirs de l'Institut de Ploërmel*. Ce titre suppléerait à l'insuffisance du nom de l'auteur. Quant au patronage, il me sembla que je le trouverais dans le clergé de Bretagne, les bienfaiteurs et amis de l'Institut, les Sécularisés et les anciens élèves des Frères de Ploërmel, les défenseurs enfin de la liberté. Voilà pourquoi je leur dédie ce livre.



Oui, de tout cœur, je le dédie au clergé des cinq diocèses bretons, et, en lui, à tous les prêtres qui ont, sur quelque point que ce soit, en France, ou à l'étranger, honoré de leurs sympathies et soutenu de leur dévouement, l'Institut de Ploërmel ! Prêtres, Frères, ont vécu souvent dans la plus douce intimité, ont toujours, en tout cas, uni leurs efforts pour le bien de l'enfance et de la jeunesse. En dehors même de son ministère intime, tout de paix, de miséricorde et de charité, le prêtre, le vrai prêtre, n'est-il pas, par devoir autant que par nature, le protecteur-né des œuvres chrétiennes ? Pour combien d'hommes, de Frères, l'amitié d'un prêtre n'a-t-elle pas été, d'autre part, une grâce de Dieu sur leur vie ! Bien peu l'auront mieux constaté que celui qui dédie au clergé ces humbles pages...

Je les dédie aussi aux bienfaiteurs et amis de l'Institut de Ploërmel. Ils sont légion, et valent par le

cœur plus encore que par le nombre. Au temps des luttes de ces trente dernières années, ils se sont levés, dans un élan généreux, pour permettre à l'enseignement chrétien de se maintenir et de prospérer. Il fallait des écoles, ils les ont construites ; de l'or pour les entretenir, ils ont ouvert leurs bourses ; il fallait des maîtres pour les diriger, les familles chrétiennes ont offert leurs fils, sacrifiant souvent, en les donnant à Dieu, les espérances d'avenir qu'elles avaient, humainement parlant, le droit de fonder sur eux. Combien, en dehors même de leur argent, ont donné, ce qui est plus précieux encore, leur temps, leur vie tout entière ! Combien continuent à l'enseignement privé (oui, privé de tout, même de liberté, comme disait Mgr Freppel) l'appui qu'ils ne peuvent plus, hélas ! prêter à l'enseignement congréganiste. Ces lignes seront pour eux un trop faible témoignage de reconnaissance et de gratitude.

Pourrais-je oublier les Frères dont j'ai, durant près de 40 ans, partagé la vie ? Dispersés à tous les vents du Ciel, ils expient, en France comme à l'étranger, la faute aux yeux de certains hommes, l'action bien méritoire aux yeux de l'Eglise et de la France catholique, de s'être dévoués à l'instruction de l'enfance. Aucune loi ne peut arrêter les élans de l'âme, et rien ne saurait m'empêcher, en dédiant ces pages à ceux dont je suis séparé, de leur envoyer, en même temps, mon souvenir attendri et le salut du cœur !

Les anciens élèves des Frères de Ploërmel ! Combien sont-ils ? La France, la Bretagne surtout, en

est couverte, et beaucoup, au Sénégal, à Tahïti, à la Martinique, à la Guadeloupe, à Saint-Pierre-Miquelon, à la Guyane, à Haïti, au Canada, occupent des situations importantes que leur permet d'occuper l'instruction reçue chez les Frères de Ploërmel ! En retour de la reconnaissance qu'ils gardent, par délicatesse d'âme, à leurs anciens maîtres, je leur fais hommage de ce livre que je dédie aussi à mes anciens élèves.

La discrétion impose ici à mon cœur des bornes rigoureuses. Où ne m'entraînerait-il pas ? Et qui ne comprendra ma réserve !... N'est-ce pas assez déjà que je sois, par la force des choses, obligé de me mettre quelquefois en scène ? Mais quel souvenir ému je garde des enfants que j'ai eus en classe ou en étude, soit comme adjoint ou titulaire, en de modestes écoles de campagne, publiques ou privées, soit dans les collèges ecclésiastiques, où s'est écoulée la plus grande partie de mon professorat ! Ce doux souvenir embaume, aujourd'hui encore, ma vie attristée, et il sème de fleurs la tombe où, sous le regard de Dieu, dorment mes espérances ! Que de fois j'ai rencontré, en France, et même à l'étranger, de ces enfants devenus des hommes, et avec quel touchant abandon ils sont venus vers moi ! L'aimable sourire, qui donne tant de grâce à l'enfance, effleurait encore leurs lèvres à ma vue. Qu'ils occupassent dans le clergé, l'armée, le barreau, la médecine, le commerce ou l'industrie, un rang distingué, qu'ils fussent simples ouvriers ou cultivateurs, tous présentaient à leur ancien maître une main loyale. Souvent

ils lui tendaient les bras, lui ouvraient toujours leurs cœurs, et lui permettaient de puiser, sans crainte, dans le trésor de reconnaissance et d'affection qu'ils lui livraient largement. Le souvenir des belles années que nous avons passées ensemble a inspiré plusieurs pages de ce livre. Je remplis donc, en le dédiant aussi à mes anciens élèves, un devoir de justice autant que d'affection.

Pourquoi ne le dédierais-je pas encore à tant d'hommes généreux, à tant de femmes et de jeunes filles qui ont donné de leur personne pour défendre le droit et la liberté ! Honnêtes gens odieusement persécutés, non moins odieusement perquisitionnés sur le simple soupçon d'avoir rendu service à d'anciens Frères, juges descendus de leurs sièges, officiers frappés pour n'avoir pas incliné leur épée devant l'injustice ou l'illégalité ; mères de famille jetées en prison, jeunes filles et jeunes gens condamnés à l'amende pour avoir protesté contre l'iniquité. Que tous reçoivent, avec l'hommage de ces pauvres lignes, le témoignage de mon respect.

†

Je ne retrace pas, dans ce livre, l'historique complet de l'Institut de Ploërmel : l'heure n'est pas venue de l'entreprendre. C'est plutôt une série de courts chapitres, même de simples articles, où le Frère est étudié dans les différentes phases de sa vie. Chaque chapitre, chaque article, si l'on veut,

est indépendant par lui-même, et concourt, cependant, à former un tout.

Le premier article redit, hélas ! trop imparfaitement, ce que la sainte Eglise fit, à travers les siècles, pour l'instruction de la jeunesse. On l'a tant accusée, on l'accuse tant encore, d'être rétrograde, et rebelle à tout progrès humain ! Ceux qui essayent d'imprimer au front de l'Eglise ce stigmate immérité pèchent souvent plus par impiété que par ignorance. Cet article n'est pas fait pour eux. Il est destiné surtout à rappeler aux catholiques qu'ils n'ont pas plus, sur le terrain de l'instruction que sur les autres, à rougir de leur Mère. Sa place semble tout indiquée dans un livre qui montre l'action de l'Eglise par une Congrégation enseignante. Il est emprunté à la *Chronique* de l'Institut qui le publia dans sa livraison de mars 1903, la dernière, hélas ! qui ait paru. Ce fut le testament suprême de cette humble publication, dont le dernier directeur, comme ses devanciers, — les Frères Léontin et Athénodore — fut, de cœur et d'âme, le fils dévoué de l'Eglise.

Je devais nécessairement parler aussi de Monsieur de la Mennais, Fondateur de l'Institut. On comprendra que je ne puisse donner qu'un pâle abrégé d'une vie active de cinquante à soixante ans, consacrée tout entière à la gloire de Dieu et aux œuvres chrétiennes. On trouve, d'ailleurs, en beaucoup de mains, l'un des ouvrages au moins publiés sur Monsieur de la Mennais, en particulier le monument élevé à sa mémoire par le R. P. Laveille, sous le titre : *Jean-Marie de la Mennais*, et couronné par l'Académie française le

26 mai 1904. Mais l'homme, le prêtre éminent qui fit tant, au XIXe siècle, pour le développement de l'instruction primaire en Bretagne, et au-delà, devait avoir la première place dans ce modeste livre.

La seconde appartenait, de droit, au Révérend Frère Cyprien, qui succéda immédiatement à M. de la Mennais. La biographie du Révérend Frère Cyprien continue, dans une certaine mesure, les détails donnés déjà, dans celle de M. de la Mennais, sur l'Institut et ses œuvres. Le Frère Cyprien a été tant connu, tant aimé, qu'on lira, je l'espère du moins, avec intérêt, l'humble et filial hommage rendu à sa mémoire.

J'indiquerai seulement ici quelques-uns des sujets traités dans ce livre, sous le titre : La *Maison Mère*. — Le *Frère Instituteur*. — Le *Frère Missionnaire*. — Le *Frère soldat*. — *L'Éducation et l'Enseignement congréganistes*. — *La loi de 1901 et l'Institut de Ploërmel*, mais je dois quelques explications sur certains autres.

✝

Dans le chapitre sur l'*Œuvre des Noviciats* il est fait allusion aux prétendues richesses de l'Institut. C'est un lieu commun, en effet, que les Frères de Ploërmel avaient des revenus considérables. Le lecteur de bonne foi verra ce qu'il en était dans la pratique ; il verra aussi dans quelle situation lamentable se sont trouvés les Supérieurs au moment de la dissolution de l'Institut. Il n'était pas possible, on le

comprendra, d'entrer en beaucoup de détails à ce sujet. Le peu qui en est dit suffira pour épargner le blâme à ceux qui ne purent mieux faire, et pour leur mériter, à défaut d'une commisération à laquelle le malheur donne pourtant quelque droit, le silence respectueux des honnêtes gens.

Dans un livre consacré à l'Institut de Ploërmel, il était difficile de ne pas parler des Sécularisés. Ce mot, j'ai essayé de le dire, en montrant combien leur situation est pénible et douloureuse.

Peut-être m'accusera-t-on de peindre l'Institut sous des traits trop flatteurs, de nuire même au tableau en n'y mettant pas assez d'ombres? Pourquoi ne rien dire, par exemple, de la sortie de certains membres? Une simple explication justifiera, s'il en est besoin, mon attitude.

Parmi ceux qui ont quitté l'Institut, au temps de sa pleine efflorescence, beaucoup, s'inspirant de l'éducation chrétienne qu'ils y avaient développée en eux, ont mené dans le monde une vie exemplaire. Après ne nous avoir laissé, en nous quittant, que le regret de leur départ, ils nous sont restés bien attachés de cœur, et sont demeurés nos amis fidèles. Pourquoi donc aurais-je dit un mot qui pût les blesser! Je ne pouvais pas, non plus, jeter la pierre à ceux qui, oubliant leur formation religieuse et chrétienne, sont devenus parfois, — assez rarement, Dieu merci! — dans quelques paroisses, les adversaires du prêtre, ou se sont conduits de façon attristante pour l'Eglise leur mère. La voix de leur conscience suffit à troubler leur apparente

quiétude, et je ne me reconnais pas le droit d'avoir, à leur égard, un mot amer. Si ces lignes tombent sous leurs yeux, elles ne doivent que leur faire estimer davantage l'Institut qui les éleva, et non pas, par des appréciations qui, souvent, sans doute, seraient entachées d'erreur, peut-être même d'injustice, leur irriter l'âme et leur fermer le cœur.

✝

Allez maintenant, pauvres petites pages, à votre destinée ! Edifiez les uns, instruisez les autres, portez à tous le souvenir de ce cher Institut de Ploërmel dont la disparition a laissé de grands deuils, attristé l'Eglise, et fait couler bien des larmes sur le sol français et breton.

Pauvres et chétives fleurs, péniblement écloses sur des ruines, sous le sombre ciel de décembre, tristement épanouies, pour la plupart, sur la terre d'exil, au chaud soleil de juillet, vous embaumerez ceux qui vous respireront, si, comme je le lui demande humblement, Dieu vous donne lui-même votre parfum !

8 décembre 1904.

SOUVENIRS

DE

L'INSTITUT DE PLOËRMEL

L'ÉGLISE ET L'INSTRUCTION

L'Eglise n'est opposée à aucun progrès. — Elle fut toujours la gardienne fidèle des Sciences, des Lettres et des Arts. — Dès les premiers âges du christianisme, elle favorise l'instruction ainsi qu'en témoignent les recommandations des conciles et les actes épiscopaux. — Au moyen-âge, les évêques mettent au premier rang, après la défense de la foi, le soin de l'instruction publique. — Les guerres de religion causent à l'enseignement un préjudice considérable : l'Eglise s'efforce de le réparer. — On l'accuse de provoquer le *déclassement* en favorisant trop l'instruction. – « Il n'est pas à propos, dit-on, que le peuple soit instruit : *il n'est pas digne de l'être.* » — La *gratuité* n'est pas une invention moderne. — L'Eglise a toujours été, et elle reste fidèle à sa mission d'éducatrice des peuples.

Parmi tant d'accusations mensongères dirigées chaque jour contre l'Eglise catholique, bien peu trouvent, en certains milieux, autant de crédit que le reproche d'obscurantisme jeté sans cesse à son auguste face par des ennemis sans bonne foi ou des adversaires ignorants. A les en croire, l'Eglise aurait été opposée à tout progrès matériel et scientifique, et se serait plu à tenir les peuples dans l'ignorance afin de les mieux dominer.

C'est là évidemment une erreur, ou plutôt une calomnie. Sans doute l'Eglise n'approuvera jamais que la matière et le bien-être puissent être considérés comme but suprême de la vie, mais elle n'a jamais craint et ne

craindra jamais la science parce que toute science vient de Dieu.

Quoi qu'en puissent dire ses ennemis, l'Eglise a toujours voulu le bonheur des individus comme des nations. Pour ne parler que du moyen-âge, c'est aux moines qu'est dû, à cette époque, le développement de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Des hommes qui ne partagent pas nos croyances, mais dont le nom fait autorité, le reconnaissent eux-mêmes : M. Guizot dit « que les Bénédictins ont défriché l'Europe », et M. Mignet appelle les monastères « des républiques agronomiques, industrielles et économiques ».

L'Eglise ne blâme aucune invention, elle blâme seulement l'abus que l'on en peut faire. Elle n'est ennemie d'aucun progrès pas plus dans l'ordre scientifique que dans l'ordre littéraire. Ce qu'elle redoute, c'est la demi-science, ce sont les demi-savants, parce que, suivant le mot tant de fois cité de Bacon, si « beaucoup de science rapproche de Dieu, peu de science en éloigne »

La longue lignée des hommes illustres qu'elle a produits dans tous les genres (Lettres, Sciences, Arts) venge suffisamment l'Eglise des basses attaques de ses ennemis. Il est bon, toutefois, de se rappeler quelque chose de ce que l'Eglise a fait pour mériter d'un protestant même, M. Guizot, cette belle louange : « Dès le IVe siècle, l'état intellectuel de la société religieuse et celui de la société civile ne sauraient se comparer ; d'une part, tout est mouvement, ardeur, progrès : de l'autre tout est décadence, langueur et inertie. »

Je voudrais consacrer quelques pages à rappeler ce que l'Eglise a fait, de tout temps, pour l'instruction des peuples. Je ne traiterai pas, sans doute, de l'action de l'Eglise dans le monde entier, je ne le ferai qu'incidem-

ment. Du moins donnerai-je un aperçu de ce qu'elle a fait, en France particulièrement, pour l'éducation et l'instruction du peuple, surtout au cours des siècles qui ont immédiatement précédé la Révolution.

✝

C'est un fait depuis longtemps acquis à l'histoire que par son zèle, son dévouement et ses institutions, l'Église a sauvé les sciences, les lettres et les arts. Dès les premiers âges du christianisme, elle porte des lois pour la formation de ses clercs, et trace des règles pour leur instruction. Ses monastères n'offrent pas seulement un abri à la vertu, ils sont encore les sanctuaires de la science et des lettres. « Les arts mécaniques eux-mêmes et les beaux-arts n'eurent pas d'asile plus sûr, ni de meilleur champ pour se développer que les églises, les demeures épiscopales, les monastères dans lesquels les premiers se dégrossirent, et les seconds jetèrent des lueurs qui, plus tard, devaient se changer en une splendeur merveilleusement éclatante (1). »

« Dès les premiers temps, dit Mgr Dupanloup, des écoles cléricales florissaient à Alexandrie, à Rome à Hippone, et dans toutes les parties du monde catholique. Saint Léon le Grand le suppose, lorsqu'il ordonne aux évêques d'Afrique que ceux-là seuls soient promus au sacerdoce qui auront passé leur vie entière, *dès les premières années,* dans les exercices de la discipline ecclésiastique.

« Après les troubles des premiers siècles, dit le sa-

(1) *L'Église et la Civilisation,* par S. E. le cardinal Pecci. — Traduit de l'italien par P. Lapeyre, rédacteur de *l'Univers.*

vant pape Benoît XIV, et lorsque la tranquillité fut rétablie, on s'empressa d'ériger les séminaires épiscopaux, dans lesquels, sous les yeux de l'évêque, *les plus jeunes élèves* devaient être élevés et instruits jusqu'à ce qu'ils eussent atteint l'âge de recevoir les ordres sacrés ; et d'après le cinquante-cinquième canon du Concile de Nicée, il est ordonné aux chorévêques d'élever les clercs, de les distribuer dans les églises, et de veiller à ce qu'ils soient bien enseignés (1). »

Dans les écoles *mineures* des monastères, dit M. Mignet, — un non-catholique pourtant — « on recevait les enfants du dehors et on leur apprenait les principes de la foi catholique, l'oraison dominicale, les psaumes et la grammaire ».

Parmi les recommandations du Concile de Vaison, tenu au VIe siècle, on peut lire ces paroles : « Les prêtres de la Gaule, à l'exemple de ce qui se pratique *depuis longtemps* en Italie, se rappelleront l'obligation où ils sont d'élever et instruire la jeunesse. »

Le saint Concile de Trente ne tient pas un autre langage et il ordonne « que toutes les églises cathédrales, métropolitaines et autres supérieures à celles-ci, chacune selon la mesure de ses facultés et l'étendue de son diocèse, seront tenues et obligées de nourrir et d'élever dans la profession et discipline ecclésiastiques un certain nombre d'enfants de leur ville ou diocèse, ou de leur province ».

D'ailleurs, sur le modèle des écoles épiscopales, érigées à l'ombre des cathédrales, il est encore fondé, dans les campagnes, des écoles où les moines apprennent aux enfants du peuple la lecture, le chant et la grammaire.

(1) *De l'Education*, par Mgr Dupanloup.

Qui ne sait aussi que, sous Charlemagne, le curé doit tenir école dans son presbytère, et enseigner gratuitement la lecture, le calcul et la musique. Dans *l'école palatine* même, les enfants du peuple sont élevés à côté des enfants nobles ; et tandis que ceux-ci sont repris et blâmés pour leur négligence au travail, ceux-là reçoivent du roi des félicitations et des promesses pour leur zèle à s'instruire et pour leur science.

L'Eglise, d'ailleurs, a la plus large place dans ce mouvement intellectuel. Car si, d'une part, les nombreuses écoles créées par Charlemagne sont établies sur le territoire de chaque évêché et de chaque abbaye, et tenues soit par des curés, soit par des moines ; c'est encore un moine, d'autre part, le célèbre Alcuin, qui donne au fils du roi et à ses conseillers, des leçons auxquelles l'empereur lui-même ne dédaigne pas d'assister.

Aussi l'influence de l'Eglise est immense et ce n'est que justice, puisque son clergé, tant séculier que régulier, se dévoue à l'enseignement de l'agriculture, des lettres et des arts, et prépare l'affranchissement des serfs, la suppression des guerres privées, la création de la chevalerie, tout ce qui peut, en un mot, contribuer, à cette époque, à la civilisation des peuples.

✝

Parmi les hommes qui n'ont qu'une teinte même très légère de littérature, aucun n'ignore qu'aux XIIe et XIIIe siècles, la langue romane, ou langue vulgaire du peuple français se développe rapidement. Sous l'influence des croisades, dont les exploits excitent leur verve, trouvères et troubadours redisent, de village en village,

au grand profit des lettres, les hauts faits des chevaliers. Quant à la langue latine, elle continue d'être parlée dans les écoles monastiques et séculières qui prennent, au XIIIe siècle, un développement considérable.

Les moines et les prêtres, dit M. Carrère, furent presque les seuls lettrés avant le Xe siècle ; et longtemps encore après, l'Eglise éclairait les ténèbres de l'ignorance dans laquelle la société se trouvait plongée. — Et il ajoute : « L'histoire sous les yeux, nous pouvons dire que depuis la fondation de la monarchie jusqu'au XVe siècle et plus tard encore, l'éducation était à peu près exclusivement religieuse et non laïque. »

A de nouveaux besoins correspondent toujours, d'ailleurs, de nouvelles institutions religieuses. Et à tous les monastères, au sein desquels se sanctifient les fils de Bruno, et où les enfants de saint Benoît écrivent l'histoire des différents pays et conservent les ouvrages de l'antiquité, vont s'ajouter bientôt d'autres ordres religieux. Les Dominicains, par exemple, et les Franciscains qui s'adonneront surtout à la prédication et à l'étude et continueront, parmi les peuples, la grande œuvre de l'éducation entreprise, dès les premiers temps, par la sainte Eglise catholique.

Plus tard, lorsque les Capucins lutteront contre le protestantisme et l'empêcheront d'envahir les populations ouvrières, Ignace de Loyola opposera sa glorieuse phalange à l'hérésie nouvelle, et les Jésuites seront au premier rang pour la combattre. Ils se distingueront alors parmi les vaillants, non seulement par la prédication, mais aussi, et peut-être plus encore, par les maisons qu'ils élèveront pour l'instruction de la jeunesse.

« A eux seuls, dit Mgr Dupanloup, ils élevaient gra-

tuitement soixante-cinq mille jeunes Français sous Henri IV. Aussi, heureux de voir donner l'Education à bon marché à tous les enfants de son cher peuple, le roi disait au Père Coton que 65000 ne suffisaient pas, et que les choses ne seraient bien établies que quand leurs collèges contiendraient cent mille élèves.

« Il y avait, de plus, beaucoup d'autres congrégations religieuses et vingt et une Universités indépendantes les unes des autres, où les éducations gratuites étaient nombreuses.... On n'aimait pas à faire payer la sagesse aux jeunes gens, on aurait craint de la refuser à des pauvres à qui Dieu peut-être la destinait. » Ainsi, selon les exigences des temps, selon les circonstances et les conditions, l'Eglise enseignait non seulement par les Souverains Pontifes et par les évêques, mais aussi par les instituts religieux, par les prêtres, tant réguliers que séculiers, par les maîtres enfin qui, sous leur autorité et sous leur contrôle, donnaient l'instruction et l'éducation aux enfants.

De ce qui précède, ne peut-on pas déjà conclure que la sainte Eglise ne s'est jamais désintéressée de l'éducation et de l'instruction des peuples, mais qu'au contraire elle s'en est toujours occupée ? Les renseignements suivants ne feront que montrer encore davantage l'action toujours bienfaisante et toujours efficace de « cette grande Eglise de Jésus-Christ, à laquelle, comme l'a dit l'illustre cardinal Pie, le monde a été redevable de tant de services rendus à la cause des belles-lettres et des arts libéraux ».

✝

« Durant les longs siècles du moyen âge et de l'ancien régime », dit Monsieur Edmond Biré (1), « les évêques n'avaient cessé de considérer comme la plus importante de leurs attributions, après la défense de la foi, le soin de l'instruction publique. » Et l'éminent critique ajoute : « Au XVIIIe siècle, ils s'y appliquèrent avec une sollicitude et une générosité plus grande que jamais. L'évêque était le véritable ministre de l'instruction publique pour son diocèse. Il réunissait en sa personne les pouvoirs exercés aujourd'hui par le préfet et le recteur. Par ses archidiacres, par le grand-chantre, capiscol, écolâtre ou chancelier de son chapitre, par ses curés ou par lui-même, il instituait, inspirait, dirigeait, inspectait tous les maîtres et maîtresses. L'Etat ne se contentait pas de lui reconnaître tacitement ces attributions ; les rois de France avaient tenu à les lui confirmer par de nombreuses déclarations... Son ardeur n'avait pas besoin d'être stimulée. Les Conciles provinciaux, les statuts diocésains, les recueils de mandements et d'ordonnances attestent leur sollicitude pour l'instruction de la jeunesse (2). »

Est-il étonnant, après cela, que les écoles soient flo-

(1) Les citations empruntées à *l'Univers* se rapportent à l'analyse faite dans ce journal par M. Edmond Biré des deux ouvrages de M. l'abbé Sicard, *Les Etudes classiques avant la Révolution.* — Paris, 1887. — *L'Ancien clergé de France. — Les Evêques avant la Révolution.* — Paris, 1892.

(2) Edmond Biré, *Causeries littéraires,* — *Univers* du 8 novembre 1892. — *Univers* du 6 septembre 1887.

rissantes ? Aussi, « à certain moment, les élèves fréquentant le collège de Clermont, devenu plus tard le collège Louis-le-Grand, étaient au nombre de près de 3000. En province, le collège de Billom, en Auvergne, comptait jusqu'à 2000 élèves ; celui des Oratoriens de Nantes en eut jusqu'à 1200, celui de La Flèche en renfermait 1 300 (1). »

L'instruction secondaire est tellement répandue à cette époque que, de tous côtés, des réclamations s'élèvent contre « ce torrent d'éducation qui entraîne tout, qui submerge les chaumières et dépeuple les campagnes (2) ».

Voici, par exemple, Guibert de Nogent qui écrit, en 1110, dans la préface de son *Histoire des Croisades* :

« De tous côtés on se livre avec fureur à l'étude de la grammaire, et le nombre toujours croissant des écoles en rend l'accès facile aux hommes les plus grossiers. »

Hommes politiques, philosophes, magistrats, tous se plaignent de ce que l'instruction est trop répandue. Et toutefois, ces plaintes ne viennent pas du clergé, l'Eglise y demeure étrangère. A la vérité « s'il y a un coupable, c'est elle ; et cette multiplicité de collèges est son œuvre et non celle des particuliers et de l'Etat C'est elle qui les a presque tous fondés et qui sait y appeler et y retenir les élèves (3) ». Malgré les plaintes et les reproches qu'on lui adresse elle continue son œuvre civilisatrice.

(1) Edmond Biré, *Causeries littéraires*, — *Univers* du 8 novembre 1892. — *Univers* du 6 septembre 1887.

(2) Verlac, cité par Edmond Biré.

(3) Edmond Biré, *Causeries littéraires*, — *Univers* du 6 septembre 1887.

Des écrivains peu suspects de tendresse pour l'Eglise en conviennent d'ailleurs, et M. Taine peut écrire : « En 1789, il y avait en France, au moins 900 collèges (ce qui fait 265 de plus qu'aujourd'hui) comptant 72000 élèves. Il y avait 40000 boursiers, soit donc 35000 de plus qu'aujourd'hui (1). »

✝

Mais peut-être l'instruction primaire est-elle complètement sacrifiée à l'instruction secondaire ?

Qu'on se détrompe : « On a cru longtemps », dit M. Siméon Luce, dans un important ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions, « que le moyen âge n'avait connu rien qui ressemblât à ce que nous appelons l'instruction primaire. C'est une grave erreur. Il est fait à chaque instant mention d'écoles rurales dans les documents où l'on s'attendait le moins à trouver des renseignements de ce genre, et l'on ne peut guère douter que, pendant les années les plus agitées du XIVe siècle, *la plupart des villages* n'aient eu des maîtres enseignant aux enfants la lecture, l'écriture et un peu de calcul (2). »

On lit, d'autre part, sur le même sujet, dans un remarquable article de la *Semaine catholique de Séez:* « Les déclarations du clergé, appliquées par les ordonnances royales, ont veillé avec une sollicitude incessante au développement et à la bonne tenue des écoles gratuites. Sous Louis XIV, en 1698, il fut décidé que dans les

(1) *Revue des Deux-Mondes*, citée par la *Croix*, 24 juillet 1892.

(2) Siméon Luce, *Histoire de Du Guesclin.*

paroisses où il n'y avait pas de fonds, on pourrait imposer sur les habitants la somme qui manquerait pour subvenir au traitement, jusqu'à 150 livres pour les Maîtres et 100 livres pour les Maîtresses. »

Aussi bien est-il impossible de nier l'existence des écoles primaires. Car enfin, comme on l'a dit avec raison : « Dans les universités, on enseignait la théologie, le droit et la médecine ; dans les collèges, on enseignait le grec et le latin. Mais on n'entrait pas de but en blanc dans les universités et les collèges. On procédait évidemment un peu comme de nos jours ; on apprenait à lire et à écrire, on recevait les éléments de l'instruction dans les établissements destinés aux débutants, autrement dit dans les écoles primaires. »

« Au surplus, l'existence de ces écoles est établie historiquement. M. Guizot, un protestant, nous apprend, dans son *Histoire sur la civilisation en France*, que rien que dans la Neustrie, sous les Mérovingiens, il existait déjà 20 écoles primaires.

« Sous Charlemagne, l'évêque d'Orléans, Théodulfe, voulait que les prêtres établissent des écoles dans les bourgs et les villages. Aucune rétribution ne devait être reçue que celle que les parents voudraient bien offrir à titre de dons. »

Gerson, dans son traité *de la Visite des diocèses*, écrit vers l'an 1400, recommande aux évêques « de s'enquérir avec soin si *chaque paroisse* possède une école, si l'enseignement y est suffisant, et de pourvoir à l'établissement des écoles dans toutes les paroisses qui en manquent ».

†

Est-ce à dire que l'instruction primaire soit aussi prospère aux XVe et XVIe siècles ! Il serait contraire à la vérité historique de l'affirmer. A cette époque, en effet, la France connut de grandes épreuves, et la guerre de Cent ans, les guerres de Religion y causèrent, durant de longues années, une profonde misère. La Réforme eut sa part de responsabilité dans cette décadence, et Claude de Sainctes, évêque d'Évreux, se plaint avec amertume — et il n'est pas le seul — du triste état où se trouvait, par suite de la guerre religieuse, réduit notre pays quant à l'instruction primaire.

« Il nous faut admirer, dit-il dans ses statuts de 1576, le zèle de nos pères pour l'instruction dans notre diocèse. *Il eût été difficile autrefois de trouver une paroisse un peu populeuse qui n'eût sa maison ou sa fondation pour les écoles.* Mais en même temps, il nous faut maudire la négligence où l'on a vu les gentilshommes, les paroissiens, *usurper ou aliéner les maisons d'école et les biens qui y avaient été affectés*, *en sorte qu'à peine trouve-t-on maintenant une école ou un maître*, *nous ne disons pas dans les campagnes*, *mais dans les villes et même dans les cités les plus considérables.* »

Comme conséquence au mal signalé non seulement par l'évêque d'Évreux, mais, quelques années plus tard, par Henri IV qui constatait « que l'ignorance prenait cours dans son royaume par la longueur des guerres civiles », l'Église prit en main la cause de l'enfance, menacée dans sa foi par l'hérésie nouvelle.

Ils sont nombreux, en effet, les conciles provinciaux

et les évêques qui, faisant écho à la voix solennelle du Concile de Trente, s'occupèrent de l'enseignement primaire. A Narbonne comme à Rouen, à Cambrai comme à Aix, à Tours, à Poitiers comme à Auxerre, et à Autun, partout retentit ce cri dont le synode de Boulogne traduit l'expression :

« Le principal moyen de faire refleurir la piété chrétienne parmi les fidèles, c'est d'avoir grand soin que la jeunesse soit bien instruite. Convaincus donc que rien ne contribue davantage à former de bons chrétiens que la bonne éducation des enfants, nous croyons aussi que rien ne mérite plus notre attention et celle de nos curés que l'établissement et la conduite des maîtres d'école, qui sont chargés, en partie, de cette éducation. C'est pourquoi nous désirons qu'il y en ait un dans chaque paroisse de notre diocèse qui ait soin de tenir bonne école, où les enfants soient bien assidûment instruits.

« Nous ordonnons à tous nos doyens ruraux dans leur ressort, et à tous les curés dans leurs paroisses d'en établir (des écoles) au moins une pour les garçons et une pour les filles dans chaque paroisse. » (Statuts de M. de Tressan, évêque du Mans, 1632. Les ordres des autres évêques étaient formulés dans les mêmes termes.)



Le langage tenu à Boulogne et au Mans est également tenu, quant au sens, sur tous les points du pays. Pourquoi cette unanimité, sinon parce qu'il y a partout même besoin ! Et ce besoin a une double source : les aspirations du peuple, et le maternel amour de l'Eglise pour le peuple.

Cela explique pourquoi, sous l'inspiration de cette sainte Eglise, les écoles semblent sortir de terre comme par enchantement. Il y en a, en effet, une telle efflorescence que les libres-penseurs de ce temps-là crient contre le *déclassement* qui en est, disent-ils, la conséquence. Et leur chef, leur génie, presque leur dieu, celui qu'enveloppe de plus en plus aujourd'hui l'oubli vengeur, Voltaire, écrit : « Il n'est pas à propos que le peuple soit instruit, *il n'est pas digne de l'être*. Le peuple ressemble à des bœufs auxquels il faut un aiguillon, un joug et du foin. »

Si, après cela, « le peuple » n'est pas content, il faut avouer qu'il est difficile !

Du reste, Voltaire n'est pas seul à tenir ce langage et à reprocher à l'Eglise de trop favoriser l'instruction : « Les Frères de la Doctrine chrétienne, écrit, de son côté, La Chalotais, sont survenus pour achever de tout perdre. Ils apprennent à lire et à écrire à des gens qui n'eussent dû apprendre qu'à dessiner et à manier le rabot et la lime... (1) »

Et Voltaire de répondre : « Je vous remercie de proscrire l'étude chez les laboureurs. Moi qui cultive la terre, je vous présente requête pour avoir des manœuvres et non des clercs tonsurés. Envoyez-moi surtout des Frères ignorantins pour conduire mes charrues, ou pour les y atteler. »

Vraiment, Voltaire est bien trop aimable !

Quoi qu'il en soit de son mépris pour le peuple aussi bien que pour les « ignorantins », l'Eglise n'en continuera pas moins son œuvre d'éducation à travers le monde, sans se soucier plus que cela de ses basses insultes.

(1) *Essai d'Education nationale*, La Chatolais.

C'est qu'en effet, en dépit des ironies voltairiennes, l'Eglise ne s'arrêta pas dans sa marche, et elle s'occupa, avec une sollicitude vraiment maternelle, de l'instruction du peuple.

« Les registres paroissiaux, que l'on peut appeler les actes de l'état civil antérieurs à la Révolution, partout où ils n'ont pas été détruits par les vandales de 1793, sont pleins de renseignements sur l'instruction primaire.

« M. de Beaurepaire a visité les registres paroissiaux de 1159 paroisses et y a constaté l'existence de 855 écoles de garçons et 306 écoles de filles. »

L'instruction est si répandue à cette époque, que M. Maggiolo a pu établir que, de 1786 à 1790, la proportion des personnes sachant signer est de 75 pour cent (1), et les signatures sont souvent très élégantes et accompagnées de paraphes.

Et maintenant, veut-on savoir quelle est la proportion des personnes ayant signé aux actes de l'état civil de 1872 à 1876 ; elle est de 72 pour cent, en moyenne (2).

Nous voilà loin, on en conviendra, de l'ignorance universelle dont les ennemis de l'Eglise parlent sans cesse.

†

Ne dirai-je pas quelques mots de cette gratuité au sujet de laquelle on fait tant de bruit, surtout à notre époque ? Nos législateurs modernes en parlent, on le

(1) Exactement : 74, 98.

(2) Exactement : 71, 97. — (Voir, pour ce renseignement et quelques autres, *Les Questions controversées de l'Histoire et de la Science*. — Paris, Sanard et Darageon, 1894).

sait, comme d'une découverte récente, comme de l'invention du télégraphe, de la photographie, de l'éclairage électrique ou du phonographe ; la vérité cependant est que la gratuité n'est pas une invention du dix-neuvième siècle. C'est une création ancienne de l'Eglise catholique. Voici, en effet, ce qu'on lit au chapitre Ier, titre V, du livre des *Décrétales* :

« Puisque l'Eglise de Dieu, telle qu'une tendre mère, est tenue de pourvoir à ce que les pauvres, qui ne trouvent aucune ressource chez leurs parents, ne soient pas privés de la facilité d'apprendre à lire, il sera fourni un bénéfice convenable au maître placé près de chaque église cathédrale, qui puisse enseigner les clercs et les pauvres écoliers sans aucune rétribution. »

Il existe, d'autre part, sur ce sujet, une lettre très significative qui remonte au XIIe siècle :

« La science étant un don de Dieu, » écrit le pape Alexandre III, il doit « être libre à chacun d'en faire « bénéficier qui bon lui semblera. C'est pourquoi nous « voulons qu'aucune exaction ne vienne empêcher un « homme probe et instruit d'ouvrir une école, car on « ne doit pas vendre ce qu'on tient de la magnificence « du ciel, mais le dispenser à tous gratuitement pour « se conformer à cette parole des saints Livres : Vous « avez reçu gratuitement, donnez gratuitement. »

« Il existe dans les actes du Concile de Latran, un article formel : « Personne n'exigera de rétribution, ni « pour la permission d'enseigner, ni pour l'exercice de « l'enseignement (1). »

Le même Concile pourvut, par l'institution des prébendes et la création de bénéfices, à l'insuffisance

(1) *Semaine religieuse de Vannes*, du 12 avril 1902.

des revenus et de l'écolâtre et des maîtres d'école. »

La gratuité existait donc bien avant 1789. Et celle-là, on l'accordait largement aux pauvres, tandis que celle d'aujourd'hui « n'est qu'un leurre et un mensonge ; car elle coûte cher au contribuable, cette gratuité. Elle coûte surtout cher au pauvre qui paie une si lourde part d'impôts, puisque le morceau de pain qu'il mange ne lui arrive que grevé d'impôts exorbitants.

« Donc le pauvre paie très cher l'instruction, dite gratuite, de ses enfants ; il paie même l'instruction gratuite de l'enfant du riche, puisque celui-ci, comme le pauvre, a droit à cette gratuité menteuse.

« En résumé, on ne donne pas au pauvre la vraie gratuité qui lui serait due et on impose au riche une gratuité ridicule qui l'humilie et dont il ne veut pas.

« Avant 1789 il n'en était pas ainsi. Les écoles étaient fondées et entretenues au moyen de dons et de bénéfices dont le revenu était affecté aux besoins de l'instituteur et de l'établissement. L'école ne coûtait rien à l'État. Celui qui pouvait payer payait ; celui qui était pauvre jouissait de la gratuité complète.

« Tout cela se passait sous la surveillance de l'évêque, c'est-à-dire de l'Eglise. En effet, c'était l'Eglise qui était chargée de l'enseignement, et cela semblait tout naturel à une époque où tout le monde croyait. N'était-ce pas à elle que Jésus-Christ avait dit : Allez, enseignez les nations (1). »

(1) *Les Mensonges historiques* : Nouvelliste de l'Ouest, du 22 mars 1895.

✝

Avant 1789, l'Eglise seule avait supporté le poids de l'instruction publique et de l'éducation des enfants, et elle avait généreusement rempli cette mission : les registres des fabriques, les actes des notaires démontrent que, dans l'ancienne France, les gens illettrés étaient moins nombreux à la campagne qu'ils ne le furent dans la génération qui a suivi la Révolution (1).

Même en 1789, il y avait, dit un auteur qu'on ne saurait accuser de cléricalisme « 25000 écoles primaires en France ; elles étaient fréquentées et efficaces ; elles ne coûtaient rien au Trésor, presque rien aux contribuables, très peu aux parents (2). »

Aussi, en terminant une étude très remarquable sur ce sujet, un écrivain a pu dire :

« Les évêques par des établissements de tout genre mettaient à la portée de toutes les classes la culture intellectuelle qui alluma parfois la flamme du génie parmi les enfants du peuple. L'élite de la nation passa d'âge en âge dans ces établissements, dont les programmes, tout en maintenant à la base l'éducation classique, s'élargissaient avec les besoins du temps. Il faut bien convenir que durant de longs siècles, avant la Révolution, la France formée par de tels maîtres a fait quelque figure dans le monde (3). »

(1) Religion et instruction. — Voir *Semaine Catholique de Séez*, du 27 mai 1892.

(2) Taine. — *Revue des Deux-Mondes.*

(3) Abbé Sicard. — L'ancien clergé de France : *Les évêques et l'instruction publique*, p. 456.

L'Eglise a donc toujours été fidèle à sa mission d'éducatrice des peuples. Elle a, selon les conditions, distribué la vérité religieuse et la science profane par ses ministres et par leurs délégués, et répondu ainsi à la parole de son divin Fondateur : *Allez, enseignez toutes les nations.*

Puisse l'action de l'Eglise se continuer en dépit de l'orage qui gronde toujours ! Puisse-t-elle, de plus en plus, profiter à cette France que « les évêques », selon le mot de Gibbon, « ont faite comme les abeilles font leur ruche ».

LE SERVITEUR DE DIEU

JEAN-MARIE ROBERT DE LA MENNAIS

I

Enfance et jeunesse. — Premières années de Sacerdoce. — A Saint-Brieuc : Secrétaire de Mgr Caffarelli. — Vicaire Capitulaire. — Vicaire Général de la Grande Aumônerie de France. — Supérieur Général des Missionnaires de Saint-Méen.

Enfance et Jeunesse.

C'est à Saint-Malo, ce coin béni de la Bretagne si féconde en grands hommes, que naquit, le 8 septembre 1780, en la fête de la Nativité de la très Sainte-Vierge, un enfant qui reçut au saint baptême les prénoms de Jean-Marie.

Son père, Pierre-Louis Robert, sieur de la Mennais, avait rendu à ses concitoyens, au temps de la disette qui affligea la Bretagne en 1782 et 1786, les plus éminents services. En récompense de son patriotisme, il reçut, du roi Louis XVI, des lettres de noblesse.

Quant à la mère de Jean-Marie, née Gratienne-Jeanne Lorin, c'était une femme « profondément pieuse, unissant aux charmes de l'esprit les qualités sérieuses du

caractère (1) ». Comme conséquence, elle s'appliqua à développer, dans l'âme de ses enfants, les sentiments chrétiens dont son âme était remplie.

Vers l'âge de sept ans, Jean-Marie perdit sa pieuse mère, mais il ne resta pas orphelin, et devint, plus que jamais, l'enfant de Marie.

Il aima tant la Vierge Marie, cet enfant de bénédiction ! Aussi, un jour, en une admirable prière, vrai cantique de louange, il proclama que la divine volonté avait résolu qu'*il dépendît absolument* et *universellement* des charitables bontés de Marie.

Jean-Marie était dans sa dixième année. — 1790 était commencé, et la Révolution revêtait un caractère de plus en plus hostile à l'Eglise. Le dernier évêque de Saint-Malo, Mgr Cortois de Pressigny, se disposait à prendre le chemin de l'exil. Il comptait, pour préparer son départ, sur la famille de la Mennais. Il se rendit donc, un soir, à la Chesnaie, maison de campagne située à dix kilomètres de Dinan, où l'attendait M. de la Mennais avec toute sa famille. L'évêque témoigna le désir de célébrer la messe le lendemain : « Mais qui la répondra, dit le prélat ? — Moi », s'écrie Jean-Marie, resté silencieux dans un coin de la chambre.

« Tu sais donc bien servir la messe, mon enfant ? dit avec bonté Mgr de Pressigny. — Oui, Monseigneur. — Et ton catéchisme, le sais-tu bien aussi ? — Oui, Monseigneur, je le sais tout entier. » Alors les yeux du pieux pasteur se reposèrent avec attendrissement sur le jeune enfant.

« Ecoute, mon petit Jean, lui dit-il, après l'avoir in

(1) *Un Ami de l'enfance au XIXe siècle, l'abbé Jean-Marie de la Mennais*, p. 11, par le T. C. Frère Stéphane.

terrogé, je vais partir : je ne sais s'il me sera donné de revenir jamais. Puisque tu sais si bien ton catéchisme, prie bien le bon Dieu, et je te confirmerai demain matin avant ma messe. »

Le lendemain, en effet, Jean-Marie reçut, avec le pardon de ses fautes, le Pain qui donne la vie et l'Onction sainte qui rend parfait chrétien.

Désormais, Jean-Marie est armé pour la lutte et prêt à livrer les saints combats. On jugera de sa chrétienne ardeur par le trait suivant.

Monseigneur de Pressigny devait, durant la nuit, s'embarquer pour les îles anglaises. Une dernière réunion avait lieu au salon paternel pour les adieux suprêmes, mais Jean, au grand étonnement de tous, ne s'y trouvait pas. Tout à coup, appparaît, un bâton à la main et un petit paquet sous le bras.

« Où vas-tu donc, mon fils ? » dit M. de la Mennais. « Je vais avec Monseigneur. — Mais il ne faut pas tant de monde pour conduire Monseigneur : on ferait trop de bruit. — Ce n'est pas pour le conduire que je pars, c'est pour rester avec lui : Monseigneur va chez les protestants ; il ne trouvera personne pour lui répondre la messe. »

Vivement ému par ce dialogue, l'évêque intervient. « Mon cher enfant, dit-il, je te remercie ; mais comme je ne sais quand je reviendrai, je ne t'emmènerai pas. »

Jean-Marie dit alors en pleurant : « Mais, Monseigneur, avec vous, je n'aurai point peur... J'irai avec vous, je serai votre enfant de chœur ; vous m'apprendrez le latin, vous me ferez prêtre, et je ne vous quitterai jamais... »

De nouveau, l'évêque est ému. Il ouvre ses bras au jeune enfant qu'il tient longtemps embrassé, puis il

ajoute, d'une voix grave : « Mon enfant, si j'ai besoin de quelqu'un, je te promets de te demander... En attendant, apprends bien le latin, applique-toi bien à toutes tes études, et, quand je reviendrai, je te ferai prêtre. »

Ce pieux souhait ne devait pas se réaliser. Du moins, Dieu donnera-t-il un jour, au digne évêque, la joie d'introduire pour jamais, dans le sanctuaire, son fils de prédilection.

⸸

Jean-Marie a grandi. Ce n'est plus l'enfant de dix à onze ans qui manifestait si fièrement, tout à l'heure, sa foi déjà robuste ; c'est maintenant un jeune homme de dix-sept ans. L'adolescent n'a garde de démentir l'enfant. Fidèle à lui-même, il tourne, dès cet âge, ses aspirations vers le divin Cœur de Jésus.

« En effet, le Révérend Père de Clorivière, restaurateur de la Compagnie de Jésus en France, compta le jeune de la Mennais parmi les plus généreux disciples de la Société du Cœur de Jésus (1).

Le 28 décembre 1797, Jean-Marie de la Mennais recevait du Père de Clorivière une lettre tout apostolique.

« . . . Je bénis du plus intime de mon âme l'Auteur de tous les dons, de la grâce qu'il vous a faite de vous donner entièrement à Lui et de vous attacher irrévocablement à son service. Ne doutez point que cette grâce qu'il vous a faite ne vous en présage bien d'autres, qu'il vous fera dans la suite, *in tempore opportuno*...

« . . . Vos pensées, disait le maître à son jeune disciple, ne doivent plus être pour la terre ; vous ne devez

(1) Cette Société, fondée à Saint-Malo le 19 juillet 1790, fut approuvée par Mgr de Pressigny le 18 septembre de la même année.

plus vivre pour vous-même ; vous n'êtes plus à vous-même; vous êtes tout à Celui qui est mort pour vous, son esprit doit animer toutes vos actions ; vous ne devez point avoir d'autres sentiments, d'autres affections que les siennes.

« Ne soyez pas effrayé de la grandeur de ces devoirs. Celui qui vous les a fait embrasser vous donnera les forces et les lumières pour les remplir, et pour le faire chaque jour de la manière la plus parfaite. Je ne cesserai point de les demander pour vous au Seigneur... »

Cette lettre, pieusement conservée, fut chère, jusqu'à la fin de sa vie, à l'*ami du Cœur de Jésus*.



La douce piété de Jean-Marie de la Mennais nuisait-elle, en quelque façon, à ses travaux et à ses études? C'est le contraire qui est vrai : elle les rendait plus féconds ; et, sous la savante direction de l'abbé Vielle, — ce noble proscrit venu de Noyon — il faisait de rapides progrès dans les sciences sacrées (1).

Aussi est-il, à vingt ans, un jeune homme à l'intelligence vive, au jugement sûr, prêt à enseigner déjà, à cet âge où tant d'autres se contentent d'apprendre.

Le chanoine Engerran vient d'ouvrir à Saint-Malo une école ecclésiastique. Sans doute cette école ne sera véritablement fondée qu'en 1802, mais l'abbé Vielle et Jean-Marie de la Mennais y secondent déjà le pieux chanoine.

(1) L'abbé Vielle avait 27 ans lorsqu'il quitta Noyon, sa ville natale, (où il était voué à l'enseignement ecclésiastique) pour venir à Saint-Malo. L'abbé Jean-Marie de la Mennais eut toujours en grande vénération son digne maître, et celui-ci eut toujours aussi la plus grande estime pour son fils de prédilection.

Le jeune professeur ne se laisse pas absorber par ses travaux. Il a au cœur le sentiment de ce que Dieu veut de lui, et souvent il se rappelle ce mot de l'évêque partant pour l'exil : « Quand je reviendrai, je vous ferai prêtre ! »

Aussi insiste-t-il près de son père et de son oncle, M. des Saudrais, afin que ceux-ci obtiennent du gouvernement le retour de Mgr de Pressigny à Saint-Malo. Ce retour n'eut pas lieu ; mais, « voyant que son évêque ne pouvait venir à lui, Jean-Marie de la Mennais prit le parti d'aller à son évêque ».

Et le voici arrivé à Paris où réside, provisoirement, Mgr de Pressigny. Il est porteur, pour le prélat, d'une lettre de son père, et d'une chaleureuse recommandation de M. des Saudrais, son oncle.

Jean-Marie, écrit, en substance, ce dernier, va promettre d'être toujours vertueux ! « Ce qui nous rassure, c'est qu'il le fut, et que la vertu parut en lui comme une chose naturelle et dont il n'aurait pu se passer. J'ajouterai, Monseigneur, — eh ! pourquoi ne dirais-je pas tout ? — que Jean apporta en naissant un penchant à la colère qu'il a su tellement dompter, que je ne sais comment cette disposition s'est changée en une inaltérable douceur. »



Cependant le jeune Malouin est aux pieds de son évêque. La scène qui se passe entre le père et le fils est des plus touchantes.

« Ainsi donc, c'est bien décidé, Jean, dit Mgr de Pressigny, vous voulez entrer dans les ordres. Mais, savez-vous à quoi cela vous engage ?... Venez, mon fils, je vais vous l'apprendre. »

Et l'évêque conduisit le jeune homme dans cette chapelle des Carmes de la rue de Vaugirard, toute rouge encore, et toute baignée du sang des martyrs.

« Ici même, dit le prélat, dans cette chapelle, il y a neuf ans, le 2 septembre 1792, l'archevêque d'Arles, les évêques de Saintes et de Beauvais, trois vicaires généraux, quarante supérieurs de couvents ou de séminaires, et avec eux une foule de prêtres et de moines qui avaient refusé le serment, furent sabrés ou fusillés en haine de la religion. Voici les traces du massacre; l'immense tache de sang n'est point effacée, et les bourreaux vivent encore... Pensez-vous, mon fils, qu'ils ne recommenceront pas ?

— Ils peuvent recommencer, Monseigneur, répond Jean-Marie. J'ai vu, en Bretagne, des prêtres monter à l'échafaud ; j'ai vu leur sang couler sous la hache des persécuteurs, et cette vue n'a fait que fortifier ma ferme résolution de verser le mien pour la même cause. L'exemple est devant moi, Monseigneur ; avec la grâce de Dieu j'aurai la force de le suivre. Être ministre de Jésus-Christ et martyr, n'est-ce pas double bonheur et double gloire ! »

L'évêque attira le jeune homme dans ses bras : « J'attendais cette réponse, lui dit-il, et je vous avais bien jugé, mon fils ! »

Le jeune de la Mennais apprit alors, avec une vive douleur, que Monseigneur de Pressigny allait quitter le siège d'Aleth pour celui de Besançon. La parole dite autrefois, à la Chesnaie, par l'évêque partant pour l'exil, ne se réaliserait donc pas, et il ne conférerait pas à Jean-Marie de la Mennais l'ordination sacerdotale. Mais il était encore, à ce moment, évêque de Saint-Malo ; aussi put-il dire à son jeune protégé :

« Si je ne vous fais pas prêtre, je puis, du moins, vous ouvrir la porte du sanctuaire. — Avez-vous fait des études ? »

Jean-Marie rendit compte alors de l'emploi de son temps depuis sa confirmation, au grand attendrissement de l'évêque dont les yeux se remplirent de larmes.

Eh bien, dit le pontife, puisqu'il en est ainsi et que le temps presse, préparez vous, mon fils, je veux vous faire sous-diacre. »

Et la semaine suivante, le 21 décembre 1801, dans la chapelle des Ursulines, à Paris, Jean-Marie de la Mennais reçut, de Monseigneur de Pressigny, les ordres mineurs et le sous-diaconat.

« Peu de jours après, Jean-Marie, se trouvant embarrassé d'une rubrique de son bréviaire, consulte à la sacristie des Missions un prêtre vénérable : « Vous dites votre bréviaire, Monsieur, à quel titre ? — Monsieur, je suis sous-diacre. — Qui donc vous a fait sous-diacre sans que vous sachiez dire votre bréviaire ? — Monsieur, c'est la difficulté des temps qui a obligé mon évêque, Mgr de Pressigny, à saisir le moment de m'ordonner, comptant sur la charité de mes anciens confrères pour m'enseigner les rubriques. » Il fallait voir l'expressive physionomie de l'abbé Jean, lorsqu'il racontait cette anecdote, rendre les différentes impressions de son interlocuteur, d'abord scandalisé de l'apparente légèreté de l'ordination impromptu, puis s'inclinant devant l'autorité vénérée de Mgr de Pressigny (1). »

Jean-Marie de la Mennais reçut le diaconat, à Rennes, le 24 septembre 1803. Il fut ordonné prêtre, également à Rennes, par Monseigneur de Maillé, le 25 février 1804.

(1) Jean de Saint-Avit, *Les deux La Mennais*, p. 337.

Premières années de Sacerdoce.

Voici l'abbé Jean-Marie de la Mennais nommé vicaire à Saint-Malo, ce qui ne l'empêcha pas de conserver ses fonctions de professeur à l'école ecclésiastique de sa ville natale. Ce double emploi, dont il s'acquitta avec le zèle qu'il déployait en toutes choses, eut, en peu de de temps, raison de sa santé.

Le voilà donc, sur l'ordre des médecins, condamné à un repos absolu. Il se retire alors à la Chesnaie où il vivra avec son frère *Féli* (1) sur lequel il prendra, par ses exemples, sa science et son affection, un ascendant qui grandira de plus en plus.

Durant près de trois années, les deux frères ne se quittent plus. Entre eux, tout est commun : joies et peines, prière et travail, tout se confond dans la plus féconde des unions.

Et quelles intéressantes discussions, au milieu des bois, entre les « deux solitaires de la Chesnaie ? » Jean réédite à Féli les cours de philosophie et de théologie qu'il a professés, avec tant de succès, au Séminaire de Saint-Malo. « Féli conteste et soulève des objections. Au retour des bois, on court à la bibliothèque de l'oncle des Saudrais. Que disent les théologiens ? Que disent les Saints Pères et les Conciles ? Que dit saint Léon le Grand, et que dit Bossuet ? Que disent les auteurs inspirés sur toutes ces grandes questions qui agitent alors si profondément la France catholique (2) ? » Et

(1) Félicité Robert de la Mennais, que l'on appelait *Féli* dans l'intimité de la famille, né à Saint-Malo le 29 juin 1782, décédé à Paris le 27 février 1854.

(2 E. Herpin, *L'Abbé Jean-Marie de la Mennais. — Ses grandes Idées. — Ses grandes Œuvres*, p. 15.

des études des deux frères, de leur échange d'idées, de leurs recherches, des événements extérieurs qui leur montrent l'Église trop souvent asservie à l'État, ressort cette double conclusion : d'abord que l'autorité de l'Église ne peut être discutée et que le Pape, son chef, est infaillible ; ensuite que l'Église a le devoir et, partant, le droit, d'enseigner la jeunesse. Comme conséquence, la liberté d'enseignement doit exister.

Il est bon de le redire à la gloire de l'abbé Jean-Marie de la Mennais. Dès le début du XIX[e] siècle, à l'heure où, s'appuyant sur des traditions que le grand Bossuet lui-même avait comme consacrées de son immense génie, le Gallicanisme battait son plein, Jean-Marie se faisait, avec son frère, l'ardent champion de l'Ultramontanisme. Comme le dit Ropartz, sa foi avait « deviné la menace du schisme sous les habiletés diplomatiques du Concordat, faussé par les articles organiques ». Et, de plus en plus, son esprit, comme son cœur, s'était tourné vers Rome, centre de l'unité, vers le Pape, successeur de Pierre et chef infaillible de l'Église.

Il eut bientôt gagné son frère à ses propres idées, et tous deux écrivirent en commun et firent imprimer : *Les Réflexions sur l'état de l'Église en France pendant le XVIII[e] siècle et sur sa situation actuelle*, et le *Guide spirituel*, excellente traduction du *Speculum religiosorum* de Louis de Blois. Le premier de ces ouvrages parut en 1808 et fut immédiatement saisi par la police le second parut en 1809.

C'est aussi pendant leur séjour à la Chesnaie que les deux la Mennais conçurent et élaborèrent les grandes lignes de leur livre célèbre : *Tradition de l'Église sur l'Institution des Évêques*.

✝

La santé du jeune prêtre s'était peu à peu rétablie. Il reprit alors, à Saint-Malo, son double poste de vicaire et de professeur à l'école ecclésiastique.

Qu'il s'intéresse à cette école, il n'est pas nécessaire de le dire : tout ce qui touche au bien de la jeunesse lui sera toujours à cœur. Mais toujours aussi, quand il sera question même d'affaires matérielles, d'agrandissement de maison, en un mot, de choses extérieures, on verra poindre, chez cet homme de Dieu, l'esprit de foi qui rend les œuvres fécondes pour le ciel.

Il était question d'acquérir, pour l'école, un hôtel situé sur le lieu même d'où sortit saint Malo pour évangéliser Aleth : « Mon Dieu ! écrit l'abbé Jean-Marie, puissions-nous être remplis de ce zèle ardent, de cet esprit de feu qui l'animait, et nous sanctifier comme lui en travaillant de toutes nos forces à sanctifier les autres ! »

Dans cette même lettre, il demande des prières pour le succès de l'affaire dont il entretient son ami, l'abbé Brûté de Rémur (1), et il ajoute : Il s'agit de la

(1) L'abbé Brûté de Rémur fut l'intime ami des deux frères la Mennais. Avant d'entrer, en 1803, au séminaire de Saint-Sulpice, il avait obtenu le grand prix à l'Ecole de médecine de Paris. D'abord professeur au Grand-Séminaire de Rennes, puis missionnaire aux Etats-Unis d'Amérique, il devint, plus tard, évêque de Vincennes, dans l'Indiana. Il mourut en 1839. — La correspondance des deux frères la Mennais avec Mgr Brûté de Rémur a été recueillie par M. Henri de Courcy, et publiée à Nantes, en 1862, chez Vincent Forest et Emile Grimaud, sous le titre *Lettres inédites de J-M. et F. de la Mennais*, etc. — Cette correspondance est précédée d'une magistrale introduction due à M. Eugène de la Gournerie. — La *Vie* de Mgr Brûté de Rémur a été publiée, en 1887, par M. l'abbé Charles Brûté de Rémur, son petit-neveu, aujourd'hui chanoine de la Métropole de Rennes

gloire de Dieu, nous ne cherchons, nous ne voulons qu'elle, et nous ne négligerons rien pour la procurer, malgré les difficultés sans cesse renaissantes que nous avons à combattre. »

Mais parmi tant de lettres où se traduit, sans pose ni recherche d'aucune sorte, l'esprit de foi du Serviteur de Dieu, il en est une qui peint admirablement l'âme d'élite qui l'inspira.

« Hier, je dis à mon imagination : — « Va, je te suivrai, pénétrons ensemble dans l'avenir. » — Nous marchâmes pendant cinq minutes ; la tête me tournait, je ne savais plus où j'en étais. Cependant, ma pauvre raison tout étonnée, toute tremblante, eut encore assez de forces pour me dire ceci : « Jean, dans une heure peut-être, tu ne seras plus ici-bas ; pourquoi donc veux-tu savoir ce qui s'y passera demain ? Attends dans une profonde paix; confie-toi en celui qui peut tout et ne trompe jamais. Tu as sa parole ; cette parole a créé le monde ; et tu craindrais que le monde ne fût plus puissant qu'elle ! Tu craindrais, homme de peu de foi ? » — Non, mon Dieu, je ne crains rien. Vous êtes avec nous, qui sera contre nous ? *Mon Dieu, peut-être nos crimes forceront-ils votre justice à permettre que les méchants triomphent et nous empêchent de faire le bien ce soir ; mais, mon Dieu, votre miséricorde nous laisse encore la liberté de faire le bien ce matin. Ah ! mon Dieu, nous ferons le bien, ce matin, en bénissant votre miséricorde.* »

✝

Comme le voilà bien tout entier dans cette admirable prière — que j'ai soulignée à dessein — le prêtre plein de foi qui devait dire plus tard : « Ne précipitons

pas l'avenir sur le présent. » Et encore : « Laissons-nous dévorer par la bonne Providence ! » Oui, c'est bien lui, tel qu'on l'a vu déjà, tel qu'on va le voir au jour de l'épreuve.

Car elle arrive, l'épreuve, et combien pénible ! Un décret du 11 novembre 1811 supprimait les écoles ecclésiastiques, et, au mois d'août 1812, la fermeture du Séminaire de Saint-Malo fut prononcée. Grande douleur pour l'abbé de la Mennais qui avait engagé dans cette école, non seulement de l'argent, mais ses sueurs, son talent, sa vie ! Une consolation lui restait du moins : c'est qu'il laissait aux mains de M. Querret, l'un de ses meilleurs amis, cette chère école transformée en collège municipal laïque ; c'est qu'il savait que, près de M. Querret (1), un prêtre absolument dévoué, Monsieur l'abbé Langrez (2), serait le Directeur spirituel de cette chère jeunesse dont il emportait dans son nouveau poste, à Saint-Brieuc, le souvenir aimé !

(1) M. Querret, mathématicien distingué et fervent chrétien. Il fut, de 1812 à 1825, principal du collège de Saint-Malo, et devint, plus tard, professeur de mathématiques aux collèges royaux de Rennes et de Nantes. — Son affection pour les deux la Mennais lui valut des lettres intimes empreintes de l'abandon le plus confiant. — Dire que ses lettres à lui-même sont marquées au coin de l'amitié fidèle et de la plus douce piété, c'est faire le plus juste éloge de son cœur qui les inspira toujours.

(2) François-Marie Langrez, né à Saint-Servan, le 22 juillet 1787, décédé à Quimper, le 9 août 1862. — Ordonné prêtre à Saint-Brieuc le 19 décembre 1819, l'abbé Langrez resta le « cher enfant » de l'abbé Jean-Marie de la Mennais. — Avec l'agrément de Monseigneur l'évêque de Rennes, il quitta Saint-Malo en 1819, pour aller à Quimper sur la demande de Mgr Dombideau de Crouzeilles, évêque de cette ville. — Dans son intéressant ouvrage : *Comment s'est fondée, en Bretagne, une Institution de charité*, Mme la Comtesse Ernestine de Trémaudan raconte la vie apostolique du pieux chanoine-missionnaire.

A Saint-Brieuc, secrétaire de Mgr Caffarelli, vicaire capitulaire.

Monseigneur Caffarelli, évêque de Saint-Brieuc, avait appelé près de lui l'abbé Jean-Marie de la Mennais.

« Nous vivrons comme deux frères », écrivait à son futur secrétaire, avec une simplicité charmante, Mgr Caffarelli — « nous aidant et nous encourageant à porter le fardeau de l'épiscopat, que vous voulez bien partager avec moi. Cet espoir me soutient, m'encourage, et je ne fais plus de vœux que pour votre prompte arrivée dans ce pays » (1).

Les vœux du pieux évêque furent bientôt comblés. L'abbé de la Mennais arriva à Saint-Brieuc et se donna tout entier à son évêque, sans oublier, toutefois, les chers enfants qu'il avait quittés, et au sujet desquels il écrit à M. Querret :

« Dites souvent à mes pauvres enfants combien ils me sont chers, embrassez-les pour moi l'un après l'autre, et n'en oubliez aucun. Je les porte tous dans mon cœur, et, ne pouvant leur parler, je parle à Dieu de cette petite famille qu'il m'avait donnée et que j'aimerai toujours d'un amour bien sincère. Puissent-ils croître chaque jour en sagesse, en piété, en science et se rendre dignes de l'état saint auquel ils aspirent (2)! »

Dans le même esprit de foi, il avait écrit précédemment à M. Querret : « . . . Nous devons nous laisser

(1) Lettre du 19 octobre 1813. — S. Ropartz, *La Vie et les Œuvres de Jean-Marie Robert de la Mennais*, p. 132. — Paris, Lecoffre fils et Cie, 90, rue Bonaparte.

(2) Lettre du 5 juillet 1814, citée par Mme la Cesse de Trémaudan, *Comment s'est fondée, en Bretagne, une institution de charité*, p. 16.

aller doucement entre les bras de Dieu et jeter dans son sein toutes nos sollicitudes, nos peines, nos regrets et nous unir à lui plus que jamais par les liens d'un indissoluble amour. Aimons-nous en lui et pour lui, qu'il soit le centre unique dans lequel nous nous retrouvions à tous les instants. Oh ! que tout le reste est fragile et vain... Puissions-nous de plus en plus nous convaincre que la sagesse comme le bonheur consistent uniquement à voir Dieu, et à ne voir que Dieu en tout (1). »

†

Vraiment, l'abbé Jean-Marie de la Mennais était heureux de juger ainsi de toutes choses au point de vue de la foi ! Il était, par là même, mieux armé pour la nouvelle épreuve qui allait l'atteindre, plus fort pour porter le poids dont ses épaules allaient être chargées.

L'épreuve ! ce fut, le 11 janvier 1815, la mort de Mgr Caffarelli. La charge ! ce fut, le même jour, sa nomination de Vicaire Capitulaire. Voici en quels termes émus et pleins de foi il parle à l'abbé Hay (2) de ces deux événements :

(1) Lettre du 29 mars 1814, citée par Ropartz, p. 136.

(2) François Hay naquit à Saint-Malo, le 23 janvier 1777. Il fut ordonné prêtre en 1807 et devint professeur au collège de Saint-Malo. — Après la suppression de l'école ecclésiastique de cette ville, il fut nommé vicaire à la cathédrale (1812). — Il avait une dévotion toute particulière envers la Reine du Ciel, et l'on raconte qu'il ne prêchait jamais que sur la sainte Vierge. — L'abbé Jean-Marie de la Mennais eut pour lui la plus tendre affection et lui écrivit, de Paris, de nombreuses et charmantes lettres. L'abbé Hay avait une telle confiance dans son ami qu'il lui envoyait ses sermons manuscrits afin qu'il les corrigeât. L'abbé de la Mennais les lui retournait avec les corrections et y joignait, en une lettre ou en un simple billet, quelques lignes aimables. Il signait plaisamment (car, chez lui, une spirituelle

« .... La mort m'enlève un ami, un frère, et quel frère !.... Mgr Caffarelli était un évêque comme il n'y en a plus. Il a expiré entre mes bras : et j'ai eu la triste consolation de recueillir son dernier soupir et de lui donner les derniers secours de la religion. Mon Dieu, quel coup de foudre ! je ne puis y penser sans que tous mes os frémissent, et j'y pense sans cesse. Voyez donc quelle est ma destinée : il semble que mes mains ne puissent toucher que des cadavres et remuer que des ruines ! Mais, mon cher ami, je me console dans cette pensée que la volonté de Dieu s'accomplit en moi! C'est sa main qui m'a conduit ici, et c'est encore elle qui m'y retient. Me voilà chargé de l'administration du diocèse. On me témoigne une confiance sans bornes et j'espère y maintenir au moins une partie du bien qu'y a fait le digne évêque qui est en ce moment et qui sera toujours l'objet de mes regrets. Mon ami, priez pour le pauvre Jean : il est la faiblesse, la misère même ; il se courbe sous le poids de cet immense fardeau dont la Providence le charge ; venez à son secours ; encore une fois, priez pour le pauvre Frère Jean. »

Il a bien besoin de prières, en effet, « le pauvre frère Jean » ! Choisi, par le vénérable Chapitre, comme quatrième vicaire capitulaire, il devra, en fait, porter, durant près de cinq années, le poids de l'administration de l'un des plus grands diocèses de France. Car ses collègues sont, ou très âgés ou même infirmes, et il est, lui, jeune, actif, zélé. Mais son courage, on le sait, est à la hauteur

gaieté ne perdait jamais ses droits) *Jean le Critique*. — L'abbé Hay mourut vicaire de sa paroisse natale et chanoine honoraire de Rennes, le 17 avril 1842, le jour même de la première visite pastorale de Mgr Godefroy Saint-Marc. Il laissa le souvenir d'un saint prêtre et sa mémoire resta en vénération à Saint-Malo.

de la tâche et sa foi plus grande encore que son courage.

Dans le mandement écrit par lui pour annoncer la mort de Mgr Caffarelli, il venge, dans une phrase d'une éloquente énergie, l'Eglise et le Souverain Pontife trop souvent opprimés par un pouvoir omnipotent.

« Lorsque, dit-il, la Providence permit que l'Eglise tout entière fut attaquée dans le Souverain Pontife, lorsque l'orgueil couronné voulut étouffer l'épouse de Jésus-Christ dans ses bras d'airain, l'évêque de Saint-Brieuc n'écouta qu'une crainte, celle de Dieu : attaché à l'unité par le fond de ses entrailles, il refusa tous les sacrifices qu'on demandait à sa conscience ; et, se rappelant qu'un fidèle ministre de Jésus-Christ peut être tué, mais ne peut être vaincu, après avoir eu le bonheur de défendre la vérité, il n'aspira plus qu'à mourir pour elle. »

L'émotion fut grande à la lecture de cette phrase. Elle grandit encore lorsqu'on apprit, six semaines après la publication du mandement, que l'ancien hôte des Tuileries venait d'y rentrer plus menaçant que jamais.

« Fuyez, disait-on de toutes parts au grand vicaire, fuyez, vous êtes perdu ! »

Impassible, fort devant les hommes parce que sa conscience lui rendait témoignage devant Dieu, l'abbé de la Mennais répondait, avec une fermeté d'âme digne des martyrs des premiers siècles :

« Ce qui est écrit est écrit. Mes actes ne démentiront pas mes paroles. Il peut me *tuer*, mais je lui défends de me *vaincre* ! »

Le courageux vicaire capitulaire ne fut ni tué ni vaincu et il continua d'exposer aux fidèles, en une virile éloquence, les dangers que l'impiété faisait courir à la foi et aux mœurs.

✝

Mais il ne se contentait pas d'écrire, il agissait aussi et il parlait.

« On l'a vu, dit un de ses biographes, faire trente lieues à cheval, dans la même journée, pour aller à l'autre bout du diocèse visiter quelque paroisse où l'appelaient ses fonctions, et le lendemain, on le retrouvait tranquille et dispos dans son cabinet de Saint-Brieuc. »

Quant à la parole de Dieu, il la distribuait largement, payant de sa personne dans les nombreuses missions dont il était l'âme.

Il y a quelques années, en faisant des recherches dans les Archives de l'Évêché de Saint-Brieuc (1), je trouvai une lettre dans laquelle un bon recteur demandait au vicaire capitulaire un prédicateur. « Ah ! disait-il en substance, si je pouvais espérer que vous viendriez vous-même, le succès de la mission serait certain. »

Et, en effet : « Jamais », a dit Mgr de Léseleuc, l'éminent panégyriste de Jean-Marie de la Mennais, « jamais orateur ne fut plus assuré de trouver partout d'immenses auditoires. Le succès d'une mission était certain par cela même qu'on y annonçait sa présence. »

Mais aussi, comme il savait apprécier, aux yeux de la foi, la valeur d'une âme !

Un jour, il arrive dans une paroisse pour donner une mission, et ne trouve, pour le sermon d'ouverture,

(1) Je ne puis faire allusion à ces recherches sans offrir mes sincères remerciements à MM. les abbés Gadiou, secrétaires à l'évêché de Saint-Brieuc Ils ont, avec la plus aimable délicatesse, favorisé mes recherches. Qu'ils veuillent bien, tous deux, accepter le témoignage de mon affectueuse reconnaissance.

qu'une femme seule dans l'église. Que d'autres eussent pensé qu'il n'y avait pas lieu, pour une seule personne, de faire un discours ! Mais lui, qui jugeait toutes choses au poids du sanctuaire, parla comme s'il avait eu à l'écouter un nombreux auditoire. Ce simple trait ne peint-il pas admirablement l'esprit de foi du Serviteur de Dieu ! La tradition ajoute que cette mission, si pieusement commencée, fut une des plus belles qu'ait jamais prêchées l'abbé de la Mennais.

L'action, comme grand rumueur d'âmes, du vicaire capitulaire, ne pouvait échapper à l'attention de son panégyriste :

« .... Quinze ans, dit-il, ne s'étaient pas écoulés depuis le Concordat. Il n'y en avait pas vingt-cinq depuis que le schisme avait commencé son œuvre, miséricordieusement interrompue, de destructions et de scandales. Or nous ne savons plus assez qu'une certaine liberté rendue à l'Eglise n'avait pas, beaucoup s'en faut, fermé tout d'un coup ses blessures.

« Que de paroisses, longtemps ravagées par des loups, mal couverts de la peau des brebis, n'avaient pas pu se rasseoir des ébranlements les plus funestes !

« Que d'autres avaient subi des repentirs douteux et s'étaient vues forcées de garder, tardivement réconciliés avec l'Eglise, ceux qui, la veille encore, étaient justement un objet d'horreur !

« Que d'influences perverses, établies à la faveur de la tempête, devaient à peine être supprimées par la mort !

« Que de chaires muettes, que de populations oubliées, que de mauvaises doctrines habilement jetées au milieu des ignorants et des simples !

« Il fallait que le vicaire capitulaire de Saint-Brieuc fût à la fois un grand missionnaire et un grand évêque. J'ose dire que Jean de la Mennais fut l'un et l'autre, et j'ai la conscience que ni l'Eglise de Saint-Brieuc ni l'histoire ne me démentiront pas (1) ! »

Ces dernières lignes, écrites en janvier 1861, n'étaient-elles pas prophétiques ? Aujourd'hui que l'abbé Jean-Marie de la Mennais sort de l'ombre où l'avait tenu son humilité, on constate de plus en plus qu'il eut toutes les qualités qui font les grands missionnaires et les grands évêques. On le sait, en cette ville, en ce diocèse de Saint-Brieuc, où des âmes d'élite, qui ont connu l'abbé de la Mennais, ou qui l'ont étudié dans ses œuvres, sont pénétrées d'enthousiasme pour son talent, et d'admiration pour sa vertu. C'est avec une sorte de culte que l'on parle de l'orateur dont la voix enflammée soulevait des flots de peuple, de l'administrateur, dont l'habileté ferme et prudente savait écarter les obstacles ou en triompher.

Mais l'abbé Jean-Marie de la Mennais n'est pas seulement un prédicateur éloquent, il n'est pas seulement habile, en cet art difficile de l'administration où il mène de front les conseils utiles aux pasteurs des âmes et les rapports avec les autorités civiles, c'est aussi un vaillant lutteur. Il lutte sans cesse, en effet, pour la sauvegarde de l'enfance chrétienne et la défense des droits de l'Eglise et du clergé en matière d'éducation.

Il lutte, on le verra plus loin, pour conserver au diocèse le collège de Tréguier ; il lutte aussi pour restaurer celui de Plouguernével ; il est encore au combat pour faire rendre aux Ursulines de Lamballe leur ancienne

(1) Oraison funèbre, pp. 24-25.

communauté affectée en partie au ministère de la guerre, pour faire revenir dans leur couvent, devenu un collège universitaire, les Ursulines de Dinan.

Il luttera encore quand il décidera de rappeler à Saint-Brieuc les Frères des Ecoles chrétiennes que la Révolution en avait chassés. Afin de les défendre contre l'engouement de l'époque pour l'enseignement mutuel, il composera un mémoire qui est, tout à la fois, un chef d'œuvre de style et de bons sens.

Oui, décidément, cet homme est un lutteur, mais un lutteur qui ne sait combattre que pour Dieu et sa cause, avec la foi pour point d'appui, et l'honneur chrétien pour bouclier.

†

Le veuvage de l'Eglise de Saint-Brieuc a cessé. La mission du vicaire capitulaire, de ce prêtre qui a tant fait pour la défense du clergé, qui a tant fait aussi pour son bien spirituel puisque c'est lui qui a institué les retraites ecclésiastiques jusqu'alors inconnues dans le diocèse, la mission de l'abbé de la Mennais est finie.

Sans doute, le nouvel évêque, Mgr de la Romagère, le nomma vicaire général et lui conserva ainsi des pouvoirs importants ; mais le caractère du prélat était tout l'opposé de celui du Serviteur de Dieu. Le vicaire général, estimant qu'il ne pouvait faire le bien dans les conditions où il se trouvait, offrit à l'évêque sa démission qui fut enfin, après plusieurs demandes, acceptée le 31 janvier 1821.

Laissons maintenant l'abbé de la Mennais s'occuper, pendant quelques mois, des deux grandes œuvres qu'il

avait fondées, et dont il sera parlé plus loin (1), et suivons-le à la Grande Aumônerie de France où il fut appelé en 1822.

Vicaire général de la Grande Aumônerie.

La position de vicaire général de la Grande Aumônerie était une des plus importantes et des plus éminentes qui pût être offerte à un prêtre français. En effet, « si le grand aumônier, élevé au premier rang des dignitaires de la couronne, était réellement, dit Ropartz, l'évêque de la cour, avait l'autorité sur les établissements destinés au culte, sur les établissements d'éducation et de charité, qui relevaient directement de la munificence royale, il avait surtout en sa main, depuis le Concordat de François I[er], la feuille des bénéfices, c'est-à-dire, même après la suppression des abbayes de fondation royale, la présentation de tous les évêques et archevêques de France. Aussi, il était de tradition que le séjour d'un prêtre dans les bureaux de la Grande Aumônerie, avec le poste suréminent de vicaire général, était un acheminement direct et rapide à l'épiscopat. »

Et c'est là ce qui effrayait tant l'abbé de la Mennais, ce qui alarmait, à ce point, son humilité, qu'il ne pouvait se décider à accepter un poste qui le mettrait forcément en évidence.

Trois lettres du roi Louis XVIII et les instances de nombreux amis eurent enfin raison de ses scrupules, et, le 22 novembre 1822, il partit pour Paris.

(1) Les Filles de la Providence de Saint-Brieuc et les Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel.

Quelques jours plus tard, le 28 novembre, Mlle de Lucinière écrivait à Féli : « Le grand aumônier a reçu son grand vicaire avec toutes les démonstrations de la joie, et le grand vicaire paraît très satisfait du grand aumônier... (1). »

De son côté, l'abbé de la Mennais écrivait lui-même un mois plus tard à M. Querret : « Il est impossible d'être mieux que je ne suis, et pourtant je ne rêve qu'à la Bretagne, aux amis, *aux enfants que j'y ai laissés*.... et, à ce doux et triste souvenir, mes larmes coulent en abondance. Tout mon cœur est là !... Vous n'avez pas d'idée de l'état dans lequel j'ai trouvé les affaires de mon administration. Il me faudra du temps pour y mettre de l'ordre ; au reste, sous ce rapport, je suis *content*, parce que *je vois du bien à faire* et que j'espère l'opérer (2). »

Les mots soulignés dans cette lettre permettent de faire cette double constatation : d'abord que l'abbé de la Mennais songe « aux *enfants* qu'il a laissés en Bretagne », ensuite, qu'il est « content » parce qu'il voit du bien à opérer.

Amour de la jeunesse, acceptation toujours généreuse du devoir actuel, voilà bien les deux caractéristiques de l'abbé Jean. Par l'attrait de son cœur il serait porté à s'occuper sans cesse des enfants, par devoir il doit vivre en dehors d'eux. Mais tout cela se confond, en son âme, en un complet abandon à la volonté divine. Aussi, lorsqu'il devra quitter la Grande Aumônerie, après y avoir, durant le temps qu'il y passa, opéré le bien qu'il avait souhaité, il pourra écrire :

(1) Lettre publiée par M. Forgues, dans les *Notes* et *Souvenirs*.

(2) Lettre du 26 décembre 1822, citée par Ropartz, p. 317.

« Je n'ai d'autre désir, d'autre ambition que de m'en retourner au plus vite en Bretagne, et de redevenir petit Jean comme devant... J'espère que la Providence favorisera ma retraite définitive. Je hâterais moi-même cette rupture, si je n'étais pas depuis longtemps décidé à la laisser toujours agir seule en ce qui me concerne. Je reste donc endormi sur son sein comme un petit enfant, et, quand viendra le moment du réveil, je dirai du fond du cœur à ma bonne mère : *Ecce venio ut faciam voluntatem tuam..* »



Veut-on apprécier maintenant le rôle de l'abbé de la Mennais comme vicaire général de la Grande Aumônerie ? Écoutons, d'abord, Mgr de Léseleuc :

« Apôtre lui-même, et fermement décidé à porter tous les fardeaux, mais à refuser tous les honneurs, l'abbé de la Mennais avait tout ce qu'il faut pour être un juge merveilleusement compétent, impartial et désintéressé, des grands mérites. Aussi le vit-on, pendant les trois années qu'il dérobait à regret à sa tâche définitive, exercer, comme jamais peut-être elle ne le fut, la sollicitude de toutes nos Églises. Bien des noms s'inscriront près du sien dans cette partie de son histoire, et l'on verra combien de flambeaux, placés par lui sur le chandelier, firent briller sur tous les points de la France la féconde lumière dont le foyer est à Rome. »

A ce bel éloge, il convient d'ajouter le double hommage rendu, dans les liges suivantes, au cardinal prince de Croï et à son vicaire général :

« Comme grand aumônier, M. de Croï fit preuve d'une pureté de vues et d'une sagacité difficiles. A ses pieds

se remuaient toutes les ambitions les plus actives, les plus déliées, les plus venimeuses ; se défier de soi-même ce n'était pas assez ; il fallait sonder encore son entourage. Il prit donc, dès le principe, comme grands vicaires, des hommes d'un talent et d'une vertu éprouvés, entre lesquels je distingue M. Jean de la Mennais. Cet admirable prêtre le suppléait pendant ses absences forcées ; il devint même l'administrateur réel, et le clergé n'eut qu'à se féliciter de son omnipotence ; rien d'aussi rare. Je place le choix de M. de la Mennais aîné parmi les belles œuvres de M. de Croï (1). »

Un *ministère des affaires ecclésiastiques* ayant été créé par ordonnance royale parue au mois d'août 1824, la charge de grand aumônier fut, par là même, supprimée, et l'abbé de la Mennais put rentrer en Bretagne.

Durant son séjour à la Grande Aumônerie, il avait préparé *quarante* nominations d'évêques, et refusé *dix-sept fois* d'être lui-même promu à l'épiscopat ! Quelle preuve, parmi tant d'autres, de sa grande humilité !

Supérieur Général des Missionnaires de St-Méen.

En 1821, Mgr Mannay, évêque de Rennes, avait fondé dans sa ville épiscopale une société libre de missionnaires. Deux ans plus tard, il prit à sa charge une maison d'éducation créée en 1809, à Saint-Méen, par l'abbé Gardel. Ces deux œuvres, comprenant le double ministère de la prédication et de l'enseignement, devaient se fondre en une seule Congrégation dont l'abbé Jean-Marie de la Mennais fut nommé supérieur général, le 8 juillet 1825, par Mgr de Lesquen. Il eut pour pre-

(1) *Biographie du Clergé contemporain.* – M. le cardinal prince de Croï, p. 274 — 1er juin 1843.

mier assistant l'abbé Coëdro, supérieur des missionnaires, et pour deuxième assistant l'abbé Dubreil, supérieur du petit-séminaire de Saint-Méen. Ainsi se trouvaient ménagées les susceptibilités des deux sociétés réunies, puisque chacune était représentée par son ancien supérieur dans le conseil de la nouvelle Congrégation. D'ailleurs, ceux qui ne voulaient pas accepter le nouvel état de choses furent libres de se retirer.

Sous l'impulsion de son zélé supérieur général, la Congrégation des prêtres de Saint-Méen prospérait. Le Noviciat fondé à Rennes devint insuffisant et fut transféré à Malestroit, non loin de Ploërmel. Bientôt Féli de la Mennais qui avait, selon l'expression du R. P. Roussel, entrepris de fonder à la Chesnaie une espèce d'Ordre « mi-partie religieux, mi-partie séculier », envoya dans cette ville quelques-uns des membres de son jeune Institut. Le rêve tant de fois caressé par l'abbé Jean-Marie et son frère se trouva, pour un moment, réalisé. et une Ecole de hautes études fut fondée à Malestroit, en 1829 (1).

La nouvelle communauté fut le théâtre de plusieurs événements dont l'un des principaux fut la transformation de la Congrégation de Saint-Méen en une nouvelle Société qui, pour bien marquer sa soumission à l'Eglise, prit le nom de Congrégation de *Saint-Pierre*.

(1) L'école de Malestroit compta, à côté de plusieurs jeunes prêtres du diocèse de Rennes, des hommes dont les noms sont restés célèbres : Rohrbacher, Bornet qui devint plus tard vicaire général de Mgr Gerbet, Jourdain, (connu dans le monde des Lettres sous le nom de Sainte Foi), les deux frères Boré, Gerbet qui devint évêque de Perpignan, de Hercé, ancien maire de Laval, qui — gagné à l'Église, par l abbé Jean-Marie de la Mennais, dans une retraite faite à Rennes en 1829 — devait embrasser le sacerdoce après son veuvage et être, plus tard, promu au siège épiscopal de Nantes, etc.

Les anciens statuts furent modifiés, et l'abbé Féli de la Mennais fut nommé supérieur général. Son autorité fut plus honorifique que réelle ; et, s'il fut l'âme de Malestroit, il n'y résida cependant jamais. Il paraît même, d'après des témoignages sérieux, que ses visites à cette maison « se réduisent à *deux dîners* qu'il y fit, comme en voyage, arrivant après onze heures et partant avant quatre heures » (1).

« Aussi, pendant les cinq années que vécut la petite communauté, la haute surveillance du Noviciat, la responsabilité de l'appel des jeunes sujets aux ordres, l'admission des novices dans la congrégation, tout reposait sur l'abbé Jean-Marie, et ces tâches multiples, jointes à tous les soucis de ses fondations bretonnes, ne lassaient ni sa patience, ni son ardeur. Il avait entrepris, avec son frère, de donner à l'Église une maison qui serait le « Cambridge ou l'Oxford » de la France, réparant les désastres du schisme , et il poursuivait cette œuvre, comme les autres, avec un zèle de feu et un courage de fer (2). »

Maîtres et disciples projetèrent sur l'école de Malestroit un éclat incomparable. Et si, comme l'a dit Mgr de Léseleuc, « Jean de la Mennais eût été seul chef de cette école, qui ne devait être et qui ne fut que l'école de l'Église, quelle force, même satanique, aurait pu rompre le triple lien de la foi, de la science et de l'humilité ? Hélas ! il n'était pas seul ! » Et la Congrégation de Saint-Pierre, qui semblait destinée au plus brillant avenir, eut à endurer, à partir de 1832, une série d'épreuves dont nul ne souffrit plus que l'abbé Jean-Marie de la Mennais.

(1) Lettre de l'abbé Blanc, citée par Roussel, tome II, page 313, (*Lamennais, d'après des documents inédits*).

(2) *Les deux Lamennais*, par Jean de Saint-Avit, pages 95-96.

✝

La Révolution de 1830 fut le signal de la création, par Féli de la Mennais, du journal l'*Avenir*. On sait le bruit qui se fit, en France et au delà, autour de ce journal qui fut censuré à Rome, en 1832, par l'encyclique *Mirari vos*. Malgré les ménagements pris par Grégoire XVI, qui ne désignait ni les noms des rédacteurs, ni celui du journal, Féli fut très affligé de cette condamnation. Sa soumission ne le mit pas à l'abri de certaines critiques trop peu charitables, et il fut tenu en suspicion par beaucoup d'hommes qui, la veille encore, admiraient son génie. — Quant à Jean-Marie, bien qu'il n'eût, en aucune façon, participé à la publication de l'*Avenir*, il s'empressa d'adhérer à l'encyclique.

Cette adhésion ne le sauva pas d'appréciations injustes, et il eut beaucoup à souffrir aussi des attaques dirigées contre lui. Cependant toute confiance ne lui était pas enlevée, surtout dans la Congrégation de Saint-Pierre. On le vit bien, lorsque Féli ayant donné sa démission en 1833, pour éviter « les divisions au-dedans, et les persécutions au dehors », Jean-Marie fut élu supérieur général à l'unanimité.

Bientôt éclatèrent, comme un coup de foudre, les *Paroles d'un Croyant* qui furent, avec les doctrines philosophiques du *Sens commun*, contenues dans le célèbre ouvrage l'*Essai sur l'Indifférence en matière de religion*, condamnées par l'encyclique *Singulari nos*, du 15 juillet 1834. Féli de la Mennais se raidit malheureusement, au lieu de s'humilier, devant la condamnation qui l'atteignait, et son insoumission, dont triomphèrent bruyamment les ennemis de l'Eglise, attrista les vrais chrétiens.

L'affection bien connue de Jean-Marie pour son frère le rendit lui-même suspect aux yeux de beaucoup. Evêque, clergé, fidèles, membres de la Congrégation même dont Jean-Marie était encore le supérieur, le tinrent en suspicion. Bien qu'il ne méritât pas d'être ainsi traité, il crut bon, dans l'intérêt du bien, de remettre sa démission entre les mains de Mgr de Lesquen, tout en restant membre de la Congrégation. Le 14 septembre 1834, jour fixé pour l'élection de son successeur, il adressa à ses prêtres un discours qu'il faut, malgré sa longueur, reproduire ici. C'est, on va le voir, le testament d'un père ; c'est aussi un de ces actes d'humilité héroïque dont les grandes âmes sont seules capables :

« De graves motifs que vous connaissez aussi bien que moi, et qu'il serait inutile, par conséquent, de vous rappeler, m'ont déterminé à remettre entre les mains de Monseigneur, la charge de supérieur général de la Congrégation. Il est certain, je n'hésite point à le dire, que j'étais, sans le vouloir, un obstacle au bien que vous êtes appelés à faire dans le diocèse, et, dès lors, il était nécessaire que je cessasse d'être votre chef, que je n'eusse plus aucun titre, de quelque nature qu'il soit, dans la Congrégation. Je n'ai été instruit et je n'ai bien jugé que trop tard du véritable état des choses, et j'admire comment vous avez pu supporter si longtemps, et avec tant de patience, tout ce qui s'attachait de fâcheux à mon triste nom ; recevez-en mes remerciements sincères ; j'en conserverai jusqu'à mon dernier soupir un vif et doux souvenir de reconnaissance.

« Mes Frères bien-aimés, permettez à celui qui fut votre père de vous donner quelques derniers avis : le 1er et le plus important, est de rester inébranlables dans votre attachement et dans votre soumission à la chaire

de saint Pierre : que ses décisions soient à jamais la règle de vos croyances et de votre conduite, sans ombre de restriction ni de distinction, comme je vous l'ai toujours recommandé. Il faut en convenir franchement, nous ne nous étions pas tenus assez en garde contre l'esprit de système et de nouveauté, et vous devez prendre aujourd'hui devant Dieu la résolution de l'éloigner pour toujours de vos entretiens, de vos études et de votre enseignement. 2e Qu'aucun de vous n'hésite, comme je n'hésite point moi-même, à faire tous les sacrifices qu'exigent la gloire de Dieu et le salut des âmes : c'est particulièrement de cette disposition-ci que va dépendre la perpétuité de l'œuvre que nous avons fondée de concert : je vous en conjure, que chacun marche les yeux fermés, à la voix paternelle de notre si bon et si vénérable évêque ; dans une pareille circonstance, loin de nous les irrésolutions et les timides calculs d'une prudence purement humaine : il faut que les esprits s'élèvent et s'agrandissent, que tous les cœurs soient en haut, *sursum corda*, et que tous répondent : notre liberté, notre corps, notre vie sont au Seigneur, nous sommes à Dieu seul : *Habemus ad Dominum.*

« Enfin : que celui qui va me remplacer et qui m'est encore inconnu, ne se décourage point, ne s'effraie point, mais qu'il prenne d'une main ferme le gouvernail de cette pauvre petite barque déjà battue par tant d'orages. Tous, j'en suis persuadé, s'empresseront d'alléger son fardeau et de rendre sa tâche moins rude, en lui obéissant avec amour, en considérant ses désirs comme des ordres, en secondant ses vues avec un grand zèle : et, de son côté, votre second Père, soyez-en sûrs, n'aura pas pour vous moins d'attachement, de dévouement, et de tendresse que n'en a eu le premier. »

†

Ce fut l'abbé Coëdro qui succéda, comme supérieur général, à l'abbé de la Mennais. Celui-ci resta simple membre de la Congrégation. C'était trop encore, paraît-il, aux yeux de plusieurs pour qui *le nom* même de *la Mennais* semblait devenu synonyme d'hérésie ou de révolte. Des articles aussi passionnés que malveillants furent publiés contre l'abbé Jean-Marie et quelques-uns de ses amis. Le Serviteur de Dieu « dut triompher de sa répugnance et réfuter des calomnies idiotes qui faisait leur chemin à la faveur du silence qu'il avait cru pouvoir observer jusque-là » (1).

L'abbé Jean-Marie de la Mennais ne parvint pas, malgré ses loyales explications, à dissiper les préjugés qui, en s'attachant à son nom, atteignaient sa personne. Aucune douleur ne devait lui être épargnée dans cette Congrégation dont il était resté simple membre, mais où il exerçait encore l'apostolat. Il devait donner la retraite de rentrée aux élèves du petit-séminaire de Saint-Malo, lorsqu'il reçut de M. Coëdro, le 22 octobre 1834, la lettre suivante :

« Monsieur et respectable ami, quelque désir que j'aie d'entretenir avec vous les bons rapports qu'exigent la charité chrétienne et notre vieille amitié, je suis cependant obligé de vous dire que, dans le diocèse, on a conçu des inquiétudes sur le projet d'envoyer à Saint-Malo un missionnaire donner avec vous les exercices de la retraite. Plusieurs ecclésiastiques fort respec-

(1) R. P. Roussel, *Lamennais, d'après des documents inédits*, t. II, p. 233.

tables m'ont dit que, si ce projet était mis à exécution, on en conclurait généralement que la séparation n'était qu'une feinte. Je me suis cru obligé de faire connaître cet état des esprits à Monseigneur l'Évêque, qui a décidé que nous n'irions pas à cette retraite. Sa Grandeur a motivé cette décision *sur ce que vous ne faites plus partie de la Congrégation.* Je vous prie, en conséquence, de vous pourvoir d'un autre collaborateur. »

Le 31 octobre, M. de la Mennais écrivait à M. Coëdro :

« Mon cher ami, je reçois votre lettre en date du 22. Ce nouveau procédé m'étonne un peu, même après les autres... O mon Dieu ! pardonnez à mon pauvre Coëdro comme je lui pardonne ! Le plus à plaindre des deux, ce n'est pas moi ! Je vous embrasse bien tendrement, quand même.

« JEAN. »

La scission, cette fois, était complète, mais il restait encore à régler les affaires matérielles. Rude tâche, qui ne s'accomplit pas sans de cruelles difficultés. M. de la Mennais y apporta, selon la juste expression de M. Ropartz, « une remarquable intelligence des affaires, une grande fermeté et un grand sentiment de bienveillance confraternelle ». Cette bienveillance se traduisit par un sacrifice d'argent de 18,000 francs (1).

Le supériorat général de M. de la Mennais fut donc marqué au coin des plus rudes épreuves. Dieu le per-

(1) M. l'abbé Coëdro, — c'est justice de le proclamer, — a tracé dans le champ fécond de la belle et grande Eglise de Rennes, un long sillon d'honneur, de vertu et de sainteté. Les Missionnaires de l'Immaculée-Conception y continuaient, par la prédication et l'enseignement, avant le vote du 18 mars 1903 qui les a, eux aussi, injustement frappés, le double apostolat exercé autrefois, sous l'impulsion de l'abbé Jean-Marie de la Mennais, par la Congrégation des Missionnaires de Rennes et de Saint-Méen.

mit ainsi sans doute pour faire ressortir davantage la fidélité de son serviteur. Cette période de sa vie méritait, on le comprendra, d'être un peu longuement traitée, même dans cette modeste étude qui ne semblait pas, *à priori*, comporter, sur ce point spécial, d'aussi grands développements.

II

L'abbé Jean-Marie de la Mennais et les Œuvres chrétiennes. — Les Filles de la Providence de Saint-Brieuc. — Les Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel. — Mort du Serviteur de Dieu. — Le premier Triomphe.

L'abbé Jean-Marie de la Mennais et les œuvres chrétiennes.

Les biographes, ou les historiens de M. Jean-Marie de la Mennais, demeurent stupéfaits devant la prodigieuse activité de cet homme de Dieu. On peut dire, sans exagération, que, dans un immense rayon, aucune œuvre catholique ne lui est restée étrangère, et que celles mêmes qui n'ont pas reçu directement l'empreinte de son génie ou de sa foi, ont, cependant, de près ou de loin, subi son influence.

Les écrits du vicaire capitulaire, inspirés toujours par un profond respect et un ardent amour envers le Souverain-Pontife, orientèrent vers Rome, à une époque où ce n'était pas sans danger, l'excellent clergé de Saint-Brieuc. Ses discours, tout vibrants de foi, entraînèrent les foules, et la vie chrétienne, affaiblie durant les années de la Révolution, reprit, sous l'action puissante de l'abbé de la Mennais, une nouvelle intensité.

Mais, en dehors de cette action plus générale, le zèle du grand vicaire se déploya dans la fondation ou la résurrection d'œuvres chrétiennes.

*

En octobre 1816, huit pères Jésuites, — venus de la résidence de Laval dont le P. de Clorivière était le fondateur et le supérieur, — donnèrent, à Saint-Brieuc, une mission qui eut le plus grand succès. Allait-on, comme il en arrive, hélas ! trop souvent, s'endormir dans ce triomphe, ou se reposer, du moins, sur ces lauriers ! Il fallait, au contraire, prolonger la mission, la compléter, en y greffant des associations pieuses. La dévotion particulière de M. la Mennais lui fit ériger, sous le vocable du Sacré-Cœur, (de concert avec les fils de Saint-Ignace), une association qui compta bientôt près de quinze cents membres, hommes ou femmes. Le mouvement parti de Saint-Brieuc se continua, comme fruit de missions particulières, à Tréguier, à Lamballe, à Loudéac et à Quintin.

Le 14 novembre 1816, M. de la Mennais établit, sous le vocable de l'Immaculée Conception, une congrégation de jeunes filles qu'il dirige lui-même. L'assistance mutuelle est un des principaux devoirs prescrits par les statuts. Née d'une même pensée d'assistance charitable, la congrégation des « demoiselles », comme on l'appelait, sera la souche du « Patronage des jeunes ouvrières de Saint-Brieuc ». Telle est la valeur des statuts de cette dernière association qu'un bon juge, en l'espèce, en peut écrire : « Rien de plus sage et de plus évangélique. Des œuvres nombreuses ont été créées, de nos jours, en faveur des ouvrières

de nos grandes villes : nous doutons qu'aucune soit, à un plus haut degré, moralisatrice pour les bienfaitrices et les protégés » (1).

Le zèle de M. de la Mennais pour les jeunes gens et les hommes n'est pas moins admirable. Pour le bien spirituel des uns, il établit, au collège universitaire de Saint-Brieuc, une congrégation qui a bientôt fait de transformer l'esprit de la maison ; pour les autres, il restaure, sous le nom d'Association de Marie, une ancienne société fondée, autrefois, à Saint-Brieuc, en faveur des marchands et des artisans de la ville. Là encore, l'assistance mutuelle est un des principaux devoirs des sociétaires, et M. de la Mennais veut que les confrères se regardent « comme frères, et se rendent les uns aux autres les services de toutes sortes qui seront en leur pouvoir, soit en santé, soit en maladie. » Le jour où l'antique chapelle Saint-Pierre, siège de l'ancienne Société, détruite par la Terreur, sera relevée, l'abbé de la Mennais chantera, en l'inaugurant, la « Providence miséricordieuse de Dieu ». Sans doute la congrégation et la chapelle disparaîtront un jour, mais elles revivront dans l'Archiconfrérie de Notre-Dame d'Espérance, et dans le gracieux sanctuaire qui proclament, à l'envi, le culte des Briochins pour Marie (2).

(1) Laveille, *Jean-Marie de la Mennais*, t. I, p. 190. — Ch. Poussielgue, Paris, 1903.

(2) La jolie chapelle de Notre-Dame d'Espérance a remplacé l'ancien oratoire acheté le 24 fructidor de l'an IV (9 septembre 1796) par M. Louis Prud'homme, qui fut, dans la suite, maire de Saint-Brieuc et député à l'Assemblée législative. — M. l'abbé Paul-Marie Prud'homme, petit-fils de l'acquéreur du 24 fructidor, entreprit la construction de la chapelle actuelle, siège de l'Archiconfrérie de Notre-Dame d'Espérance. — M. le chanoine Guillo Lohan, neveu de M. Prud'homme, continue les traditions de piété et de dévouement du zélé fondateur de la chapelle.

L'action du grand vicaire n'était pas, on le pense bien, limitée à la ville de Saint-Brieuc. Elle s'étendait au diocèse entier, et chaque ville, chaque bourgade même, en bénéficiait plus ou moins largement selon les circonstances. Parmi les œuvres qui sollicitaient l'activité du grand vicaire et son intelligente et puissante initiative, les communautés religieuses et les maisons d'enseignement tenaient le premier rang. Aussi vit-on naître, ou refleurir, des établissements où Dieu était plus aimé, et la jeunesse mieux élevée.

La Révolution avait détruit les anciennes communautés d'Ursulines de Dinan, de Lamballe et de Lannion, et les survivantes de ces maisons étaient dans une extrême pauvreté, sinon dans la misère. Quant à la jeunesse, les lignes suivantes diront ce qu'elle était, et quel besoin elle avait d'éducation chrétienne. « Les tribunaux, — écrit M. de la Mennais au préfet, — les tribunaux mêmes ont été effrayés d'avoir à punir dans un âge si tendre des crimes savants, des désordres qui supposent l'art de scruter le mal avec une perversité dont les exemples étaient autrefois si rares, surtout parmi les filles » (1).

Pour remédier à de si grands maux, l'abbé Jean-Marie de la Mennais entreprend de rouvrir les Communautés fermées. L'entreprise est d'autant plus difficile que, tout ou partie des anciens immeubles occupés autrefois par des religieuses, sont, de par les lois révolutionnaires, occupés aujourd'hui par l'Université. Et il y a, surtout dans les localités de quelque importance, un certain nombre d'esprits forts qui se posent en défenseurs des droits prétendus de l'Etat. C'est contre

(1) Citée par le R. P. Laveille, t. I, p. 246.

ces hommes que devra lutter M. de la Mennais, c'est sur eux qu'il devra remporter la victoire, près des préfets ou des ministres compétents. Lettres et mémoires d'une impitoyable logique se succèdent, sans interruption, dans les bureaux ministériels ; et les ministres de ce temps-là, qui ont peut-être des préjugés contre l'Eglise, mais qui veulent sincèrement l'ordre et sont des hommes d'esprit, se rendent... quelquefois, aux raisons du grand vicaire. C'est ainsi qu'à Dinan l'ancien couvent de la *Victoire*, où vient de mourir un collège communal, redeviendra une communauté d'Ursulines. Celles de Lamballe et de Lannion rentreront aussi dans leurs anciennes maisons. M. de la Mennais favorisera encore, de tout son pouvoir, l'action des Ursulines de Quintin et de Tréguier, et le développement de la belle Congrégation des Filles du Saint-Esprit.



La sollicitude de M. de la Mennais ne saurait se borner aux Congrégations de femmes, si importantes, si nécessaires même qu'elles soient. Il s'occupe, avec une incessante activité, du recrutement et de la fondation des futurs prêtres.

M. Vielle dirige à souhait le grand séminaire de Saint-Brieuc, mais le nombre des élèves (100) est loin de répondre aux besoins d'un immense diocèse. Par suite du malheur des temps, il y a une pénurie de prêtres qui s'accuse, en quatorze ans, par un déficit de plus de deux cents, et beaucoup de paroisses en sont privées.

Le diocèse ne possède, malheureusement, qu'une seule école ecclésiastique, celle de Dinan ; il n'en existe

point dans la partie du diocèse où l'on parle breton, « la meilleure peut-être, écrit M. de la Mennais, puisque c'est celle où il y a le plus de foi ».

Le grand vicaire s'émeut, à bon droit, de cet état de choses. Le peuple a besoin de la religion, et la religion ne peut se passer de prêtres. « Quand le nombre des prêtres diminue, il faut multiplier les gendarmes afin de conserver dans la société au moins l'apparence de l'ordre. » Mais les écoles ecclésiastiques sont nécessaires « à la vie même de la religion qui ne peut se perpétuer que par elles. S'il fallait, pour empêcher qu'elles ne fussent détruites,... vendre les vases de l'autel, en un mot tout sacrifier, nous n'hésiterions pas ; car, Monseigneur, grâce à Dieu, nous avons la foi, et il serait moins pénible pour nous de mendier notre pain et de célébrer les sacrés mystères dans des calices de plomb, que de voir la religion, faute de Ministres tomber morte à nos pieds » (1). Il défendra donc ce qui existe déjà, à Dinan, le perfectionnera, et fera toutes les démarches nécessaires pour fonder une nouvelle école ecclésiastique au pays de saint Yves, à Tréguier.

Il y a, précisément, dans cette ville, un collège universitaire qui va déclinant. M. de la Mennais, et les autres vicaires capitulaires, demandent, avec l'appui du préfet et du recteur de l'Académie de Rennes, qu'on le remplace par un petit séminaire. Après bien des pourparlers, une ordonnance royale, en date du 24 janvier 1816, autorisera l'ouverture, à Tréguier, d'une école ecclésiastique :

(1) Mémoire adressé par M. de la Mennais au Ministre de l'intérieur, M. Lainé, 3 décembre 1817.

« L'emplacement de ce collège était des mieux choisi. Bâti en 1781, à l'ombre de la vieille cathédrale, entouré de vastes jardins, il occupe le plus beau site de la ville. De ses fenêtres, on domine le grand estuaire qui forme le port de Tréguier. Au loin, c'est la mer verdâtre avec les mille récifs où se brisent les vagues. A droite et à gauche s'étendent les côtes abruptes de Trédarzec et de Plouguiel, çà et là revêtues de la pourpre un peu pâle des bruyères fleuries. Quelques bosquets épars dans les ravins égayent ce sévère paysage, et le regard fatigué des luttes de la mer se repose doucement sur un fleuve dont les eaux tranquilles ne reflètent que la verdure de ses rives, et l'azur du ciel. Il est difficile de rêver, pour une maison d'études, un cadre plus riant, une paix plus profonde (1). »

Ce qui attire, à Tréguier, le jeune homme ou l'enfant qui se croit appelé de Dieu à la vie sacerdotale, ce n'est pas seulement le séduisant pays aimé des touristes, ce sont plus encore peut-être les souvenirs pieux qui se rattachent à saint Yves, le plus grand thaumaturge de France, après saint Martin. Tout concourt donc à amener à Tréguier les *cloarecs* dont les cœurs s'embaumeront de poésie bretonne et chrétiennne. Aussi le nouveau séminaire sera bientôt prospère, et M. de la Mennais pourra écrire à son ami, Mgr Bruté : « Je viens de visiter notre nouvelle maison ecclésiastique (de Tréguier) qui va à merveille. Nous avons cent vingt-trois élèves, dont une quarantaine au-dessous de douze ans... Nous en aurons de deux à trois cents l'année prochaine (2).

Dans une maison d'éducation chrétienne le *nombre*

(1) R. P. Laveille, *Jean-Marie de la Mennais*, t. 1er, p. 207.

(2) Lettres inédites, à Mgr Bruté, p. 226.

n'est pas tout ; ce qu'il y faut, surtout, c'est la *qualité*. « Pour être prêtre, a dit Mgr Dupanloup, il faut être né grand, ou le devenir. » Le prêtre n'a peut-être pas toujours cette distinction native qui caractérise l'homme du monde ; mais, grâce aux chants pieux qui ont, sous l'inspiration d'une sainte mère, bercé son enfance, grâce au sang chrétien qui circule dans ses veines, il possède à un haut degré cette pureté, cette noblesse d'âme que développera encore en lui la culture de l'esprit.

L'abbé de la Mennais a une trop haute idée du sacerdoce catholique pour ne pas favoriser, dans les élèves du sanctuaire, le développement des plus nobles facultés. Homme de foi vive, il veut que l'esprit surnaturel soit en honneur dans la maison. Voici qu'il présente aux maîtres et aux élèves un nouveau supérieur. « Je lui ai recommandé, dit-il de la chaire même où il vient de prononcer un éloge funèbre, — de maintenir la discipline et les règles, et, devant vous, en présence des saints autels, sous les yeux de Jésus-Christ, présent dans le saint tabernacle, je charge son âme des vôtres. »

En M. de la Mennais, l'homme de foi est doublé d'un homme de haute valeur intellectuelle et de féconde initiative. Comme l'Eglise, qui fut toujours, quoi qu'on en dise, ennemie de l'ignorance, il ne craint rien tant que les demi-savants, et il ouvre aux élèves les horizons de la science. Les éducateurs modernes, qui ont la prétention facile d'avoir tout inventé, alors qu'ils ne sont souvent que des plagiaires, ne liraient peut-être pas, sans quelque étonnement, les lignes suivantes, empruntées au règlement du collège de Tréguier.

« A la fin de l'année scolaire, les six élèves de chaque classe composeront en concours avec les élèves des mêmes classes des autres écoles secondaires sur toutes

les matières de l'année. Les compositions, corrigées par les professeurs réunis, auront des récompenses, et les devoirs couronnés seront livrés à l'impression (1). »

A cette même époque, où le séminaire de Tréguier devient une maison d'éducation de premier ordre, M. de la Mennais favorise la réouverture du petit séminaire de Plouguernével, fermé, comme tant d'autres, hélas ! à la Révolution. Ainsi ses vœux se réalisent, et le diocèse de Saint-Brieuc possèdera désormais trois écoles ecclésiastiques.

✝

L'action de M. de la Mennais, si féconde pour le beau diocèse dont il fut, durant cinq grandes années, l'administrateur, ne fut pas moins utile à beaucoup d'œuvres, nées dans les autres diocèses de Bretagne, et même au-delà. Pour s'en faire une idée, il faut lire les deux chapitres consacrés à ce sujet, par le R. P. Laveille, en quarante pages du plus haut intérêt (2). On voit l'abbé de la Mennais en relations avec M. Mazelier, fondateur, dans le Dauphiné, en 1821, des Frères de Saint-Paul-Trois-Châteaux, qui devaient, vers 1840, s'adjoindre à la belle congrégation des Petits-Frères de Marie, fondée, en 1817, par le Vénérable Champagnat. Le fondateur des Frères de Montebourg (1842), M. Delamare, vicaire général de Coutances, a recours, lui aussi, aux lumières de M. de la Mennais. Il y a, dans le diocèse du Mans, un institut de Frères fondé, en 1820, sous le patronage de Saint-Joseph, par M. Dujarrit. Pour des raisons diverses,

(1) Cité par le R. P. Laveille, t. I, p. 210.

(2) Les chapitres VIII et IX, t. II, pp. 137-177.

cette Société menace de disparaître lorsque M. Basile Moreau en devient supérieur. Celui-ci entre immédiatement en correspondance avec M. de la Mennais. Il vient même étudier, sur place, la marche de l'œuvre bretonne et envoie un de ses Frères se former au noviciat de Ploërmel. La congrégation des Frères de Saint-Joseph, devenue l'institut de Sainte-Croix, du Mans, aura bénéficié de l'expérience de M. de la Mennais.

Il faudrait suivre encore l'action de M. de la Mennais dans l'œuvre de restauration de la retraite de Vannes, fondée, vers 1674, par Mlle de Francheville, qu'il est question, en ces jours, de placer sur les autels. Mlle Jeanne de Kertanguy, née à Saint-Pol-de Léon, en 1796, sera, sous la direction de M. de la Mennais, la restauratrice de l'œuvre un moment étouffée par la Terreur. La tâche sera laborieuse, ardue, mais les obstacles finiront par être surmontés. L'Institut des Filles de la Sainte-Vierge, loué par Pie IX, en 1866, sera définitivement approuvé, en 1887, par Léon XIII. M. de la Mennais ayant été, avec Mlle de Kertanguy, « le maître ouvrier du rétablissement de la retraite de Vannes », il convient de reconnaître une délicate attention de la Providence dans les actes épiscopaux qui, en vue de deux béatifications possibles, ont prescrit l'enquête simultanée sur les vertus de M. de la Mennais et de Mlle de Francheville afin de les associer, le jour où l'Eglise aura parlé, dans la vénération du peuple chrétien (1). » (2).

(1) R. P. Laveille, *Jean-Marie de la Mennais*, t. VII, chap. VIII et IX, *passim*.

(2) L'Institut fondé par Mlle de Francheville possède actuellement, en dehors de Vannes, où se trouve la Maison-Mère, les maisons de Lannion, Lorient, Nantes, Plougasnou, Saint-Jacques en Guisclan, Mespaul, Rostrenen, et plusieurs maisons en Belgique.

Malgré l'intérêt qui s'attache à d'autres œuvres que féconda l'action de M. de la Mennais, il est impossible, dans une étude aussi rapide que celle-ci, de s'y arrêter davantage. Il est temps, d'ailleurs, d'entretenir le lecteur des deux fondations principales de l'abbé Jean-Marie de la Mennais : la Congrégation des Filles de la Providence de Saint-Brieuc, et l'Institut des Frères de Ploërmel.

Les Filles de la Providence.

M. de la Mennais avait donc, ainsi qu'on vient de le voir, pourvu, autant que les circonstances le permettaient, à l'instruction des enfants, surtout dans les villes. Malgré sa vigilance et son zèle, la plupart des enfants pauvres, surtout à la campagne, croupissaient dans l'ignorance, et, à Saint-Brieuc même, tout était à créer, surtout pour les petites filles. C'était l'un des grands soucis de M. de la Mennais, et il se demandait comment remédier au mal, lorsque la Providence vint à son secours.

Trois chrétiennes ardentes de Saint-Brieuc, (M[lles] Cartel, Corbion et Chaplain) s'adonnaient, avec un zèle admirable, aux œuvres de Dieu. Elles aimaient, en particulier, « à visiter les prisonniers et à catéchiser les enfants. » M[lle] Corbion étant morte, M[lles] Cartel et Chaplain ne se relâchèrent en rien de leur zèle. Il leur semblait, toutefois, que Dieu leur demandait plus qu'elles ne faisaient, et elles le priaient de leur faire connaître sa volonté.

Une autre pieuse fille, M[lle] Marie Conan, membre aussi de la « Congrégation des Demoiselles » fondée, en 1816, par M. de la Mennais, s'adjoignit à M[lles] Cartel

et Chaplain, et toutes trois formèrent le noyau d'une petite Communauté, dont un excellent chrétien de Saint-Brieuc, M. Sébert, fut, tout d'abord, le pourvoyeur temporel aussi généreux que discret.

« La nuit de Noël de l'an 1818, les trois amies se réunirent secrètement dans la chapelle de Notre-Dame-du-Refuge. Elles y récitèrent en commun un acte de donation d'elles-mêmes qui préludait à leur consécration religieuse. Cet acte fut signé, le 31 décembre suivant, par les trois associées, auxquelles venait de se joindre une nouvelle aspirante, M[lle] Esther Beauchemin. On élut comme supérieure M[lle] Conan, qui, plus libre que ses compagnes du côté de la famille, pouvait, mieux qu'une autre, diriger la nouvelle fondation. Elle accepta ce titre, que lui imposaient les circonstances, mais avec le secret espoir que M[lle] Cartel, la vraie fondatrice, disait-elle, en exercerait les fonctions » (1).

Les trois amies ne formèrent pas, du fait de leur consécration, une communauté religieuse, mais elles furent assujetties à une règle que leur donna provisoirement M. de la Mennais (2).

De concert avec M[lle] Bagot, fondatrice d'un orphelinat à Saint-Brieuc, elles préparaient à la première communion, en leur apprenant le catéchisme, trente à quarante petites filles. Bientôt, sous l'inspiration de M. de

(1) R. P. Laveille, *Jean-Marie de la Mennais*, t. I, pp. 298-299.

(2) Cette règle était empruntée au P. de Clorivière, de la Compagnie de Jésus. « Pendant la Révolution, il avait fondé, sous le nom de Société du Cœur de Marie, une Congrégation de femmes, analogue à celle qu'il avait établie pour les prêtres sous le nom de Société du Cœur de Jésus. Les membres de cet institut, approprié au malheur des temps, vivaient dans le monde, tout en faisant les trois vœux de religion, ne portaient aucun costume spécial, et se réunissaient seulement à des intervalles déterminés. — *Jean-Marie de la Mennais*, p. 299.

la Mennais, elles donnèrent, dans la soirée, les mêmes soins à quatre-vingts garçons (1). Le programme d'enseignement se développa quelque peu, quoique en restant modeste, et le nombre d'élèves s'accrut dans de telles proportions que les directrices durent, pour les aider, appeler douze membres de la Congrégation des Demoiselles. »

Les œuvres, un moment communes, de M[lles] Bagot et Cartel ne tardèrent pas à se séparer, et chaque nouvelle maison porta le nom de « Providence ». M[lle] Bagot installa ses orphelines dans l'ancien évêché, et les classes de M[lle] Cartel, transférées d'abord de la rue de la Grenouillère, en un local de la rue Fardel, durent être, à nouveau, en mars 1818, transférées dans un hôtel loué par M. de la Mennais, dans la rue Quinquaine.

Au cours de l'année 1819, l'école comptant plus de quatre cents élèves, une nouvelle migration s'imposa.

« Depuis longtemps, dit le R. P. Laveille, M. de la Mennais méditait de racheter, au profit d'une communauté religieuse, l'ancien couvent des Ursulines. Une petite partie de l'enclos se trouvait à vendre en 1820. Il crut le moment venu d'ouvrir des négociations. Les Filles de la Providence ne voyaient ce choix qu'avec peine, à cause du voisinage de la gendarmerie et de la caserne, installées dans les anciens bâtiments claustraux. Aussi n'accueillèrent-elles qu'avec une grande froideur la nouvelle de l'achat conclu à leur intention. Il ne parut pas s'en apercevoir, et les engagea à visiter la maison. M[lle] Conan s'y rendit, accompagnée de M[lle] Cartel, et, comme elles en parcouraient tristement

(1) A cette époque, les Frères des Ecoles chrétiennes, chassés par la Révolution, n'étaient pas encore de retour à Saint-Brieuc, où devait les rappeler M. de la Mennais.

les couloirs délabrés, celle-ci reprit tout à coup sa gaîté ordinaire, et dit à M[lle] Conan : « Nous serons bien ici ; la croix y est plantée pour longtemps » (1). Des événements qu'il est impossible de relater ici devaient justifier cette prophétique parole.

Les Filles de la Providence entrèrent, le 11 octobre 1820, dans l'ancien couvent des Ursulines. Le 25 mars 1821, elles reçurent de M. de la Mennais leurs constitutions et prononcèrent leurs vœux. Les règles ont été rédigées de nouveau en 1879. Le costume des religieuses « simple, sévère » et de bon goût, leur fut donné le 21 novembre 1822, en la fête de la Présentation.

La Congrégation des Filles de la Providence est une œuvre mixte : elle a pour but l'enseignement des jeunes filles à la ville ou à la campagne, et l'assistance des malades. Comme toutes les œuvres de Dieu, elle fut vivement éprouvée à son début.

M[lle] Cartel, première assistante de la Congrégation, usée par les travaux de l'enseignement, par les préoccupations incessantes d'une fondation religieuse et les mortifications qu'elle s'imposait, mourut le 21 octobre 1821. C'était une femme d'une grande vertu, qui, selon l'expression de M. de la Mennais lui-même, posséda « la charité au plus haut degré de perfection ». Les Filles de la Providence vénèrent toujours ses restes déposés dans l'enclos de l'Institut, à Saint-Brieuc.

(1) *Jean-Marie de la Mennais*, t. I, p. 300.

✝

Le départ de M. de la Mennais pour Paris, où l'appelaient ses fonctions de vicaire général de la Grande Aumônerie, en novembre 1823, fut une nouvelle épreuve pour la jeune Congrégation. Les Filles de la Providence, — peu nombreuses, puisqu'elles n'étaient que neuf sœurs de chœur, et quatre converses — perdaient non seulement un père, mais un conseiller éminent. Il aurait pu y avoir là une cause de ruine prochaine, si la supérieure générale, Mlle Conan, n'avait été une femme d'une grande piété, et « d'une foi indomptable ». En dehors de M. de la Mennais qui lui continua, par lettres, sa direction et ses conseils, elle eut aussi recours aux lumières du vénérable M. Vielle et subit l'heureuse influence de ces hommes de Dieu. Supérieure, pendant près de neuf ans, du 25 décembre 1818 au 26 septembre 1827, elle fut, conformément à la règle, déposée et remplacée par Mlle Esther Beauchemin.

Une lettre écrite par M. de la Mennais au Ministre de l'Instruction publique, au sujet de la fondation, en 1837, d'une maison à Moncontour renseignera le lecteur sur l'état de la Congrégation après vingt ans d'existence.

« ...Je ne vous ai rien dit de mes écoles de filles. Je n'en ai que deux, et peut-être ne vaut-il pas la peine d'en parler. Cependant je vous en parlerai en toute humilité et simplicité, parce que les plus petits renseignements peuvent être précieux lorsqu'il s'agit de donner une grande impulsion à l'instruction primaire, dans un pays où il y en avait si peu, et qui en apprécie les avantages plus que beaucoup d'autres.

« Dans mon école dite *de la Providence*, à Saint-Brieuc, j'ai six cent cinquante petites filles, dont cinq cent soixante-dix ne payent absolument rien ; quatre-vingts élèves qui payent suffisent pour que la maison puisse se soutenir, mais, comme vous le pensez bien, sans que, au bout de l'année, il y ait un centime de profit.

« A Moncontour, j'ai une autre école dirigée par les religieuses de la même Congrégation. Elles ont cent cinquante élèves actuellement ; mais quand l'école sera au complet, c'est-à-dire dans trois ou quatre mois, nous y aurons de cent quatre-vingts à deux cents enfants, comme l'année dernière.

« Toutes les formalités nécessaires pour que cette Congrégation soit reconnue légalement ont été remplies ; les pièces sont dans les bureaux du ministère des cultes. Quand obtiendrons-nous une ordonnance ? Je n'en sais rien ; ces affaires-là marchent avec une lenteur désolante, et je suis d'autant plus contrarié du retard que j'éprouve dans ce cas-ci, que j'ai un vif désir de pouvoir donner à la Congrégation de mes filles de Saint-Brieuc les bâtiments que j'ai fait construire pour elles, et qui m'ont coûté plus de deux cent mille francs (1). De même leur maison de Moncontour leur serait donnée, si elles pouvaient en devenir propriétaires. Si je mourais demain, qu'est-ce que tout cela deviendrait ? je me le demande, et ma réponse est un acte de foi dans la Providence... »

M. de la Mennais demande ensuite au ministre, (de concert avec le préfet des Côtes-du-Nord) d'accorder quelques secours à son établissement de la Providence

(1) Ce chiffre, supérieur au prix d'achat, s'explique par les améliorations et agrandissements exécutés à la maison de Saint-Brieuc.

de Saint-Brieuc, « pour le transformer en une espèce d'école normale » où les institutrices du département « viendraient s'instruire et apprendre à tenir la classe ».

Une subvention fut accordée, et l'école normale projetée, — à laquelle des difficultés imprévues firent renoncer bientôt — fut confiée aux religieuses. Quant à la reconnaissance légale de l'Institut, elle fut obtenue en 1838.

L'éloignement de Saint-Brieuc de M. de la Mennais eût pu nuire au développement et à la direction de l'œuvre. Dieu, qui voulait la sauver, y pourvut en accordant une longue vie aux premières supérieures de la Congrégation (1). Ainsi se conserva l'esprit de la fondation, ainsi se perpétuèrent les traditions de dévouement, de simplicité et d'obéissance qui sont l'un des plus précieux apânages des Filles de la Providence.

M. de la Mennais eut, avant de mourir, la consolation de voir grandir l'œuvre qu'il avait fondée ; il vit la construction de la maison-mère et eut la joie bien douce de célébrer le premier la sainte messe, en 1853, dans la nouvelle chapelle. Outre les maisons de Saint-Brieuc et de Moncontour, il en approuva de nouvelles à Combourg (1840) à Saint-Jouan-des-Guérêts et à Meillac (1857), communes du département d'Ille-et-Vilaine.

Le vénéré fondateur pouvait maintenant disparaître.

(1) La mère Conan mourut le 24 mars 1858, âgée de quatre-vingts ans. La mère Beauchemin mourut le 8 septembre 1842. La mère Chaplain, élue, à plusieurs reprises, supérieure générale, mourut le 3 août 1856.

Héritières de son esprit, fortifiées par les exemples des premières Mères qui avaient parachevé l'œuvre de M. de la Mennais, les Filles de la Providence de Saint-Brieuc pouvaient, et elles l'ont fait généreusement, mettre au service des âmes le charme de leur vertu et le fruit de leur talent (1).

Les Frères de l'Instruction Chrétienne.

L'instruction publique fut, depuis la première heure de sa vie d'homme, la préoccupation constante de M. de la Mennais. De bonne heure, en effet, il avait vu les dangers que l'ignorance fait courir à la foi, et, pour sauver celle-ci, il avait résolu de combattre vigoureusement celle-là. Mais que d'obstacles à franchir, que de difficultés à vaincre ! Pour s'en faire une idée, il faut se reporter aux années qui suivirent la Révolution.

« On s'imagine très généralement, — dit avec raison M. S. Ropartz — qu'un des bienfaits de la Révolution a été la diffusion de l'instruction dans les classes ouvrières et dans le peuple des campagnes, voués sous l'ancien régime à l'ignorance la plus absolue. Pour se convaincre du contraire, il suffirait à l'esprit le plus prévenu de comparer les paperasses municipales contemporaines aux vieilles archives paroissiales : pas n'est besoin d'approfondir ; il ne faut qu'un coup d'œil. A voir la manière hardie dont signent les uns, la façon plus que problématique dont les autres essaient de tracer lourdement leur nom, on sent que les premiers

(1) Depuis 1897, il y a des Filles de la Providence de Saint-Brieuc au Canada, à Prince-Albert, à Saint-Louis-Langevin, à Domremy et à Regina. Elles ont aussi plusieurs maisons en Angleterre, etc.

savaient réellement écrire, qu'ils se servaient habituellement et volontiers de la plume, tandis que pour les autres, c'est un instrument rebelle et rarement manié. La vérité, c'est que la Révolution et les guerres de l'Empire avaient jeté deux générations dans une ignorance fatale et inévitable ; c'est qu'au lendemain de ces sanglantes épreuves, la France était exactement dans le même état qu'au lendemain des invasions barbares ; c'est qu'à ce moment aussi on éprouva le même besoin, la même soif d'instruction, et qu'à voir ce réveil des esprits on put croire qu'ils ouvraient pour la première fois les yeux » (1).

Pour remédier au mal, pour donner, autant que possible, satisfaction aux légitimes aspirations du peuple, M. de la Mennais s'était hâté de rappeler à Saint-Brieuc les Frères des Ecoles chrétiennes. Mais, par la force des choses, beaucoup d'enfants ne pouvaient trouver place dans des classes trop petites, et le nombre même des maîtres était insuffisant. Gémir sur la situation ne pouvait suffire au zèle de l'abbé Jean, il fallait agir, et sans retard.



M. de la Mennais vient de nommer curé, à La Roche-Derrien, au pays de Tréguier, un prêtre qui a toute sa confiance, M. l'abbé Tresvaux (2). Il le prie de lui choisir, dans son excellente paroisse, quelques jeunes gens

(1) S. Ropartz, *La Vie et les œuvres de M. Jean-Marie Robert de la Mennais*, p. 269.

(2) M. l'abbé Tresvaux fut attaché plus tard à la personne de Monseigneur de Quélen, archevêque de Paris, et mourut chanoine de la Métropole. On lui doit l'*Histoire de la persécution religieuse en Bretagne pendant la Révolution.*

pieux et intelligents, et de les lui envoyer. L'abbé Tresvaux s'empresse de répondre aux vues de son ami, et dirige, sur Saint-Brieuc, trois braves garçons comprenant à peine quelques mots de français. Ils sont reçus par M. de la Mennais, dans un modeste logis de la rue Saint-Gilles, et le grand vicaire ne dédaigne pas de les instruire lui-même. Bientôt, les fils de Jean-Baptiste de la Salle, seconderont leur bienfaiteur (1) et l'un d'eux donnera, chaque jour, des leçons d'écriture, d'orthographe et de calcul aux commensaux de l'abbé Jean. Car nos jeunes Bretons étaient admis à la modeste table du vicaire capitulaire, et ils apprenaient le français en l'écoutant, et en conversant avec lui. L'abbé Jean fondait quelques espérances sur ses protégés lorsque mourut l'un d'eux. Un autre s'étant retiré, M. de la Mennais resta seul avec Yves Le Fichand, dont il ne voulut pas se séparer. Il lui parut, dans sa foi ardente, que l'épreuve elle-même marquait du sceau divin l'œuvre naissante, et il résolut de la continuer. De nouvelles recrues justifièrent bientôt sa confiance et peu de temps après il pouvait fonder sa première école, à Saint-Brieuc même, dans une maison de la rue Notre-Dame, où il s'installa avec ses modestes instituteurs.

La nouvelle école compta bientôt plusieurs centaines d'enfants tant de la ville elle-même que de la campagne, et le local se trouva trop étroit pour recevoir tous ceux qui s'y présentaient. L'abbé de la Mennais comprit qu'il faudrait limiter les admissions, et comme il avait,

(1) Les auteurs des *Anciens Evêchés de Bretagne* rapportent que M. de la Mennais donna 10.000 francs aux Frères de la Salle, à leur retour à Saint-Brieuc, et pourvut à tous les frais du premier établissement (t. I, p. 334).

plus d'une fois, constaté les dangers courus en ville par les enfants de la campagne, il résolut d'éloigner de son école ceux dont les familles n'habitaient pas Saint-Brieuc. De là, grande tristesse au cœur de ces honnêtes fermiers qui lui avaient confié leurs fils, grande tristesse aussi dans l'âme de tous ces dévoués et pieux recteurs qui avaient, pour régénérer leurs paroisses, compté sur les enfants élevés sous la direction du grand vicaire.

Celui-ci n'était pas moins ému et il lui semblait cruel d'abandonner ces jeunes âmes. Sous l'inspiration divine, il conçut l'idée de leur procurer, dans leurs paroisses mêmes, des instituteurs chrétiens associés sous une règle commune.



Tandis que M. de la Mennais donnait à ce projet un commencement d'exécution, la Providence lui ménagea la rencontre de M. l'abbé Deshayes, curé d'Auray, au diocèse de Vannes. Ce digne prêtre avait eu, comme son confrère de Saint-Brieuc, l'idée de réunir quelques jeunes gens chrétiens qui, après une formation suffisante, donneraient l'instruction aux petits paysans. Les deux hommes de Dieu convinrent de mettre en commun leurs efforts, et, le 6 juin 1819, ils signèrent un traité qui devait assurer, aux œuvres naissantes, de plus sérieuses garanties d'avenir. Les noviciats fondés, l'un à Saint-Brieuc, l'autre à Auray, fournirent bientôt assez de sujets pour procurer des maîtres chrétiens à plusieurs paroisses des diocèses de Vannes et de Saint-Brieuc.

L'idée-mère des deux fondateurs pouvait se traduire ainsi : les instituteurs seront soumis à une règle com-

mune s'inspirant de celle des fils de M. de la Salle. Dans les petites paroisses, ils seront logés au presbytère, et le curé ou recteur sera leur supérieur local. En principe, ils sont surtout destinés à l'instruction des enfants de la campagne. Toutefois, pour que l'isolement ne soit pas un trop grand obstacle à leur persévérance, des écoles pourront être fondées dans les villes. On obtiendra ainsi un triple résultat : d'une part, en visitant leurs collègues, le jeudi, ou autres jours de congé, les instituteurs des petites paroisses s'affermiront dans leur vocation et dans l'esprit de leur état ; d'autre part, les enfants qui auraient besoin d'une instruction plus étendue, la trouveraient dans ces écoles auxquelles seraient, le cas échéant, annexés des pensionnats ; enfin, les jeunes gens qui désireraient s'enrôler sous l'étendard de M. de la Mennais, seraient admis dans quelques-unes de ces maisons pour y étudier leur vocation. Ce fut l'origine des Petits-Noviciats.

Ainsi vit-on naître les maisons de Dinan, Guingamp, Lamballe, Tréguier et autres. Encore quelques années, et l'œuvre des pieux fondateurs s'épanouira dans les cinq départements bretons ; ils la verront s'étendre dans les conditions mêmes où, sans s'être concertés d'avance, tous deux l'avaient conçue sous le souffle de l'Esprit-Saint.

De quels sacrifices l'œuvre naissante fut-elle le prix de la part des fondateurs et de leurs premiers disciples, *Dieu seul* le sait. Toutefois, les notes de M. de la Mennais, les manuscrits du Frère André qui fut, à Auray, l'un des disciples de M. Deshayes, et du Frère Hippolyte qui devait être, plus tard, ainsi que le F. André lui-même, associé au gouvernement de l'Institut, permettent de s'en faire une idée.

☩

Lorsque la maison de Dinan fut fondée, les Frères Paul et André, qui devaient la diriger, trouvèrent, pour toute provision, dans « une grande maison délabrée aux murs nus et décrépits », un pain, un peu de beurre et une barrique de cidre. La caisse commune contenait cinquante centimes...

« Un jour, le Frère André demande à son Directeur quelques sous pour remplacer un objet qu'il venait de briser. « Non, répond brusquement le Frère Paul, vous n'aurez rien. Pourquoi êtes-vous aussi maladroit? »

« Le lendemain, le directeur alla trouver son confrère, le sourire aux lèvres, tenant à la main une bourse bien garnie. « On vient de nous donner 400 francs, dit-il, prenez ce qui vous est nécessaire, je ne possédais pas, hier, les cinq sous que vous me demandiez. Je n'ai pas voulu vous le dire, de peur de vous affliger ; de là ma brusquerie. Pardonnez-moi. »

« Le premier hiver fut particulièrement rude. Privés de feu toute la journée, les pauvres Frères grelottaient dans leur cellule. Le Frère André eut la pensée de combattre le froid en patinant dans la cour de l'école. Il dut renoncer à cet exercice parce que les sabots s'usaient trop vite » (1).

M. de la Mennais a lui-même, en un fort intéressant Mémoire adressé au cercle catholique de Paris, donné des détails sur la fondation de plusieurs de ses écoles.

« On fixa, dit-il, le traitement annuel des Frères à 480 francs ; mais le curé devait donner chez lui la pension au Frère, ou la lui faire donner chez un ecclésias-

(1) *Jean-Marie de la Mennais*, par le R. P. Laveille, t. I, p. 340.

tique de la paroisse, après avoir toutefois prévenu le supérieur de la Congrégation et obtenu son agrément, sauf au curé à s'entendre avec l'administration locale pour le prix de la pension.

« Le Frère étant logé et nourri au presbytère, il n'y avait ni loyer à payer, ni mobilier à acheter, ni ménage à tenir, et, sa pension ne s'élevant guère à plus de 300 francs, la dépense annuelle ne dépassait pas 480 francs, somme à peu près égale et quelquefois inférieure au produit des rétributions que nous abandonnions en entier aux fondateurs de l'école, et dont ils étaient libres de fixer le taux comme il leur convenait.

« Ce qui d'abord nous embarrassa le plus, ce fut la difficulté de trouver dans nos bourgs un local commode et assez vaste pour contenir tous les enfants, car bientôt ils se présentèrent en foule ; mais cet obstacle, qui paraissait insurmontable, n'arrêta pas l'œuvre, grâce aux soins et au zèle de MM. les curés. Ils cédaient volontiers pour l'école du Frère, soit un bâtiment dépendant de leur presbystère, soit leur salon même, et je me rappelle avec attendrissement que l'un d'eux établit la classe dans sa chambre à coucher et fit porter son lit au grenier. Plus on était mal, mieux tout allait. C'était le bon temps.

« O pauvreté, ô simplicité de nos anciens jours, que vous m'étiez chères, et que je vous regrette !

« Cependant on ne tarda pas à reconnaître la nécessité de bâtir, mais comment bâtir ? on avait si peu d'argent ! La charité y suppléa ; les uns donnaient du bois, les autres des pierres ; celui-ci prenait les charrois à son compte; celui-là payait la main-d'œuvre : si bien qu'en dix ans on éleva quarante-sept maisons d'école, dont je ne puis estimer la construction, l'une portant l'autre, à moins de deux cent mille francs.

« Quelques communes se créèrent de singulières ressources.

« A X.... par exemple, d'après l'avis du conseil municipal, on ouvrit un cabaret au compte de la paroisse, et tous les habitants s'engagèrent à aller boire de préférence dans ce cabaret privilégié, dont les profits étaient appliqués à l'entretien du Frère et de son école.

« Or jamais école n'a été plus riche, ce que je ne dis pas, on le pense bien, à la louange de la tempérance bretonne et à la plus grande gloire de mon pays. »

✝

Ce que le pieux fondateur pouvait dire à la gloire de son pays, c'est que la foi y était vive, au grand avantage des Frères qui pouvaient bien, en leurs corps, éprouver quelque fatigue, mais dont les âmes se reposaient doucement en Dieu. On aimait, pour réconforter son cœur, à se souvenir des joies spirituelles goûtées à la retraite d'Auray, en 1820, de cette première retraite générale où les deux supérieurs imposèrent à leurs enfants le nom de *Frères de l'Instruction chrétienne*, promulguèrent la règle, et leur donnèrent pour devise; *Dieu seul !* La retraite de 1821, qui eut également lieu à Auray, resta chère au cœur de tous. Il en fut de même à Josselin, où les fondateurs, durant la retraite de 1822, vécurent de la vie de leurs Frères. C'est là, sous le regard béni de Notre-Dame du Roncier, que M. de la Mennais donna lecture de l'ordonnance royale autorisant la nouvelle Société (composée alors d'environ 60 membres), sans compter les novices et postulants. C'était peu, sans doute, mais ce peu, parce qu'il était bien disposé, répondait aux espérances de

M. de la Mennais qui aimait à redire : « Ce ne sera pas le nombre qui fera la force de votre Congrégation, ce sera l'humilité. Soyez humbles, mes enfants ; je vous l'ai dit souvent et je le répète : j'aimerais mieux n'avoir que trois Frères bien humbles, que d'en avoir trois cents qui n'eussent pas l'esprit de leur état. » M. Deshayes partageait les idées de son pieux ami, et donnait, comme lui, aux Frères, les plus sages conseils.

La direction commune des deux fondateurs ne pouvait se continuer longtemps. Non pas que la moindre difficulté dût jamais surgir entre eux, mais parce que M. Deshayes quitta la Bretagne pour aller à Saint-Laurent-sur-Sèvre où la Providence l'appelait. Il fit l'œuvre de Dieu en Vendée, avec le zèle d'un ardent apôtre, et dirigea, comme supérieur général, les Congrégations des Missionnaires de la Compagnie de Marie, des Filles de la Sagesse, et, plus tard, l'Institut des Frères de Saint-Gabriel. La Maison-Mère des Filles de la Sagesse garde les précieux restes de cet homme de Dieu, à l'exception du pouce de la main droite qui a été, sur la volonté formelle de M. Deshayes, déposé dans le cercueil de M. de la Mennais, à Ploërmel.

✝

Je viens de nommer *Ploërmel !* C'est dans cette petite ville, chef-lieu d'arrondissement du Morbihan, que fut transféré le noviciat principal, établi, en 1823, à Josselin. L'abbé de la Mennais installa modestement ses Frères dans l'ancienne communauté des Ursulines dont l'achat lui revint à 18000 francs.

« La maison conventuelle des Ursulines de Ploërmel, désertée par elles depuis plus de trente ans, écrit

M. Ropartz, était livrée à tous les usages, et dans un état de délabrement difficile à dire. Un boulanger entassait ses fagots dans la chapelle, lourd édifice du XVII[e] siècle, dont Ogée, je ne sais pourquoi, s'était évertué à dire des choses superbes. Un laboureur, qui exploitait l'enclos, logeait ses vaches dans le chœur des religieuses, et ainsi du reste. On nettoya, on déblaya, on rapproprie à la hâte, et le 3 novembre 1824, deux cents ans précisément après le jour où les Ursulines avaient pris possession de ce terrain en 1624, le noviciat des Frères de l'Instruction chrétienne fut transféré à Ploërmel. »

Ploërmel, situé à peu près au centre de la Bretagne, devint ainsi le siège de l'administration d'un Institut destiné surtout, dans la pensée première du fondateur, à fournir des instituteurs chrétiens aux cinq départements bretons.

La retraite de 1825, à laquelle assistèrent plus de cent trente Frères, eut lieu à Ploërmel. Les Frères dirigeaient alors plus de trente écoles. Ce nombre devait rapidement augmenter, et, en 1827, l'Institut comptait cinquante-sept écoles et plus de cent-soixante Frères donnant l'instruction chrétienne à 6000 élèves.

✝

Voilà donc les résultats obtenus, en dix ans, par le pieux fondateur dont l'activité prodigieuse, le zèle ardent et la douce piété, opéraient, sous l'œil de Dieu, les plus étonnants prodiges. Clergé, Frères, laïques éminents, obéissaient à l'action de l'abbé Jean ; et ceux qui, pour un instant, menaçaient de faillir sous le poids d'inextricables difficultés, sentaient se ranimer leur courage au contact de l'homme de Dieu.

C'est que, se rendant compte des obstacles à surmonter pour fonder une école, ou pour la diriger, l'abbé Jean de la Mennais multipliait ses visites dans les paroisses sans préjudice de la correspondance régulière qu'il entretenait avec les Frères de Ploërmel et les Filles de la Providence de Saint-Brieuc. De 1817 à 1830, en ces années où ses enfants semèrent dans l'angoisse, le pieux Fondateur leur distribua toujours, de vive voix ou par écrit, la parole de foi qui relève les cœurs et rend capable des plus humbles, et peut-être, par là-même, des plus beaux dévouements.

Aussi grandissaient-ils en grâce, en science, en nombre devant Dieu et devant les hommes. Devant Dieu qui bénissait visiblement l'œuvre de M. de la Mennais, devant les hommes qui faisaient appel au dévouement des Frères pour les colonies.

M. de la Mennais eut, en effet, cette consolation de voir ses fils quitter la vieille Bretagne pour aller, sur la demande des gouvernements, préparer en Amérique, et en Afrique, par l'instruction chrétienne, essentiellement civilisatrice, l'émancipation des noirs.

C'était en 1837. Le ministre de la Marine avait demandé cinq Frères pour une école à la Guadeloupe. Obligé de quitter Ploërmel au moment où se terminait la retraite annuelle, M. de la Mennais trouva, à son retour de voyage, soixante Frères réunis encore à la Maison-Mère. Il leur parla de ses engagements avec le ministre et de la promesse de lui donner cinq hommes. Il déclara qu'il ne pouvait les contraindre à s'expatrier, leur représenta les dangers d'un climat torride, les pièges qui seraient tendus à leur vertu, toutes les difficultés d'une entreprise qu'aucun succès humain ne saurait couronner. Après avoir réfléchi devant Dieu,

cinquante-deux Frères répondirent à M. de la Mennais : « Nous sommes prêts ! » En octobre 1837, cinq Frères, accompagnés jusqu'à Brest par M. de la Mennais lui-même, s'embarquèrent sur la *Girafe*, à destination de la Basse-Terre. D'autres partirent en 1839 pour la Martinique, précédant de peu ceux qui devaient, en 1841, se rendre au Sénégal.

✝

Tant de travaux entrepris pour la gloire de Dieu et le bien des âmes avaient usé les forces de M. de la Mennais, et triomphé, en partie du moins, de sa robuste constitution. Le 17 décembre 1847, au moment où il commençait sa messe, pour l'ouverture d'une mission à Guingamp, il fut frappé d'une congestion cérébrale qui mit ses jours en danger. Il triompha cependant du mal et consacra, de nouveau, au service de ses œuvres, toutes les énergies de son âme.

Par une lettre très élogieuse, en date du 22 janvier 1849, le comte de Falloux, ministre de l'instruction publique, pria M. de la Mennais d'apporter l'appui de son expérience à la commission chargée d'élaborer la loi de 1850. Le pieux Fondateur ne put se rendre au désir de M. de Falloux, mais il adressa à la Commission un Mémoire dont il fut, au témoignage de Mgr Parisis, tenu très grand compte dans la discussion.

C'est en cette même année que M. de la Mennais accepta la haute direction des établissements des Frères de Gascogne, dus à l'initiative de Mgr de la Croix d'Azolette, archevêque d'Auch. En 1850, il fondait, à Ploërmel, dans la Maison-Mère, le collège Saint-Stanislas, (devenu, depuis, l'excellent petit séminaire de Notre-Dame des Carmes), et ouvrait, en 1852, le Pen-

sionnat de la Papotière qui devait faire place au Pensionnat Notre-Dame de Toutes-Aides, en Doulon, près Nantes.

Il eut la double consolation de célébrer la première messe dans la chapelle de ses filles de Saint-Brieuc le 7 juin 1853, et dans celle de ses fils de Ploërmel le 8 septembre 1854. Ces chapelles, où ses enfants devaient, chaque année, s'agenouiller à l'époque des retraites, étaient comme le couronnement extérieur des œuvres de M. de la Mennais. « Aux yeux des hommes, a dit son éloquent panégyriste, le succès était complet et l'avenir assuré ! Mais lui, l'humble prêtre, en jugeait autrement. Il attendait d'ailleurs le gage de l'accroissement et de la durée. Prosterné aux pieds de celui qui est la plus haute personnification de la paternité sur la terre : Père saint, lui dit-il à son tour, adoptez, bénissez, conservez au nom de l'Eglise dont vous êtes le chef, ces hommes que la Foi de l'Eglise a réunis autour de moi (1). »

Et le Souverain-Pontife Pie IX avait, par un *Décret laudatif* (2) de la Société, et par un *Bref* au Fondateur, répondu aux vœux du suppliant.

Maintenant, l'hommage est complet. M. de la Mennais peut disparaître et se reposer en Dieu des nobles combats qu'il a livrés pour sa gloire, des saints travaux qui ont, jusqu'à la fin, rempli sa vie apostolique. Ses œuvres ont reçu du Saint-Siège une consécration suprême ; elles sont, selon le pieux désir du Fondateur, « affermies par la paternelle bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ. »

(1) *Oraison funèbre de M. Jean-Marie de la Mennais*... par M. l'abbé de Léséleuc, chanoine théologal et vicaire général de Quimper, p. 42. — Vannes, Imp. G. de Lamarzelle, 1861.

(2) Le *Décret* est daté du 7 janvier 1851, et le *Bref* du 1er février 1851.

✝

En attendant les éternelles récompenses, M. de la Mennais connut dès ici-bas, au soir de sa vie, les plus douces joies. Plus de huit cents Frères l'entouraient de leur affection et de leur respect, et sa réputation d'humilité et de vertu lui mérita ce bel éloge : «... Le grain de senevé déposé sur le sol de Saint-Brieuc (par M. de la Mennais) est devenu un arbre immense et plein de vigueur, dont les rameaux s'étendent sur les deux hémisphères. Il est donné à l'illustre vieillard, dont la main a semé et arrosé, de jouir du bien qu'il a fait dans trois parties du monde ; de voir, par les efforts de ses dignes religieux, l'esclave noir s'élever graduellement à la dignité de fils de l'Église et au rang de citoyen, tandis que, dans nos campagnes bretonnes, la conduite et les habitudes grossières font place à des mœurs honnêtes et pures (1). »

« Le supérieur de Ploërmel, dit aussi M. de la Gournerie, a vu sa postérité religieuse croître autour de lui.

« Comme celle des patriarches, elle couvre la terre.

« Partout les pauvres sont instruits, et les enfants nègres des tropiques naissent à la vie de la foi et de l'intelligence.

« Tant que le dévouement actif ne sera pas remplacé par de froids systèmes, tant qu'il y aura des pauvres à conduire et à éclairer, le nom de l'abbé Jean de la Mennais sera répété et béni. Peu d'hommes eurent plus d'étude et plus de science ; peu, un esprit aussi ferme, des facultés aussi complètes et aussi nobles. Il aurait pu illustrer son nom par ses écrits : il préféra cacher tout ce qui faisait de lui un homme éminent

(1) *Anciens Évêchés de Bretagne,* tome Ier, chap. x, art. v, pages 337 et suiv.

dans d'humbles écoles de village ; mais la reconnaissance l'y a suivi, et elle l'a récompensé, même par ce qu'il désirait le moins, par la gloire (1) ».

Mort de M. de la Mennais.

C'était dans la nuit du 21 au 22 décembre 1860.

Dans une modeste chambre du second étage de la Communauté des Frères de l'Instruction chrétienne, à Ploërmel, un prêtre se mourait !

Des religieux entouraient la couche du vénérable vieillard, et leurs prières, entrecoupées de larmes, montaient, ardentes, vers le ciel, pour en obtenir la conservation de la précieuse vie qui s'éteignait.

C'était l'heure de la prière et des larmes, c'était, plus encore, l'heure de l'action chrétienne. Mandé en toute hâte, le digne curé-archiprêtre, M. l'abbé Lagrée, arriva près du vénéré malade et lui proposa de lui administrer le sacrement de l'extrême-onction. Grâce insigne, après laquelle soupirait le mourant, et qu'il accueillit de toute l'ardeur de son âme chrétienne et sacerdotale.

Mais voici que le célébrant lui adresse cette question du rituel : « Croyez-vous toutes les vérités que l'Eglise catholique nous ordonne de croire ? »

A cette question, deux larmes ruissellent sur le visage amaigri du pieux vieillard. Il joint ses mains défaillantes et, d'un accent que rien ne saurait rendre : « Oh ! oui, répondit-il ; certainement, j'y crois, j'y crois ! »

Acte de foi suprême, qui fut la récompense méritée d'une vie tout entière consacrée à la sainte Eglise, et le couronnement d'un apostolat qu'inspira toujours l'esprit de foi.

(1) Introduction aux *Lettres inédites*, page VI.

Cinq jours plus tard, le 26 décembre, entre dix et onze heures du soir, l'abbé Jean-Marie de la Mennais rendait son âme à Dieu, après avoir édifié et béni ses enfants agenouillés à son chevet.

A ce fidèle serviteur, l'Église fit de superbes funérailles. A ce modeste, à cet humble, l'éloquence rendit hautement témoignage, et le peuple chrétien entoura, de son respect, la dépouille mortelle du saint prêtre qui venait d'achever ici-bas son dur labeur.

Le 31 décembre 1860, la pierre du sépulcre fut scellée. Peu à peu le silence se fit sur la noble existence qui venait de s'éteindre. Quelques personnes, confiantes en la sainteté du Serviteur de Dieu, vinrent, il est vrai, implorer sa protection pour les maux de l'âme ou du corps, mais bientôt l'on ne vit plus, autour de ce tombeau, que des fils agenouillés pour consoler leur tristesse ou relever leur courage, dans la prière du souvenir...

Le premier triomphe.

Quarante ans ont passé sur la tombe de l'abbé Jean-Marie de la Mennais, fermée le 31 décembre de l'année 1860, au plus fort de l'hiver. Voici que le 6 août 1900, en plein cœur de l'été, à l'heure où le soleil répand sur la nature entière ses rayons bienfaisants, la terre s'entr'ouvre au lieu même où dormait le prêtre illustre en qui l'humilité surpassait le génie. Deux cents prêtres, mille Frères, Scolastiques, Novices et Postulants, un grand nombre de religieuses, une foule immense de pieux fidèles accourus de tous les points de la Bretagne et du pays environnant sont là, anxieux, se demandant ce que la mort a fait de celui qui fut, durant sa vie, un grand Serviteur de Dieu, de l'Eglise et de la France catholique.

Le cercueil est retiré du tombeau. Le voici qui

s'avance porté, tour à tour, par les Assistants de l'Institut, les Visiteurs, les Frères représentants des Missions du Canada, d'Haiti, du Sénégal et de Taïti. Cinq Frères soldats, vingt enfants du Pensionnat de la Mennais, portant des fleurs à la main, lui font une escorte d'honneur. Il passe sous une voûte de verdure, entre les rangs pressés des prêtres et des Frères, suivi d'une foule recueillie et pieusement émue. On le dépose dans la salle où il doit être ouvert, et où ne pénètrent que les membres de la Commission déléguée par Mgr l'Evêque de Vannes (représenté par M. l'abbé Dieulangard, vicaire général), le R. F. Abel et ses Assistants, les médecins, (MM. les docteurs Lorieux et Guillois), et quelques rares invités. Toutes les formalités remplies, le corps est déposé dans un nouveau cercueil, et bientôt après la foule peut vénérer le Serviteur de Dieu, et contempler ses traits, reconnaissables encore après une disparition de quarante ans !

« J'ai vu, écrit un témoin de cette scène, nos anciens Frères fondre en larmes en revoyant le visage aimé du Père. Il leur semblait que, de ses lèvres entr'ouvertes, une parole allait jaillir, une de ces paroles qui atteignait le cœur parce qu'elle émanait d'une âme toute remplie de l'amour de Dieu. Que de baisers pieux sont tombés sur ce front qu'avaient irradié autrefois les éclairs du génie, et qui paraissait refléter aujourd'hui les rayons de la sainteté ! Bien des mères ont fait contempler à leurs petits enfants les traits de ce grand ami de l'enfance ; bien des jeunes gens se sont respectueusement inclinés devant les restes vénérés d'un grand bienfaiteur de la jeunesse ! Des prêtres ont fait toucher leur bréviaire au chef de ce prêtre qui récita toujours le sien avec tant de ferveur ! Des Frères ont approché

du front de leur Père ce crucifix qu'il leur a donné comme couronnement glorieux de leur modeste costume, tandis que des religieuses baisaient respectueusement leur rosaire, déposé, un instant, sur le visage du grand Serviteur de Dieu » (1).

Vers trois heures de l'après-midi, le cercueil intérieur qui est en plomb fut soudé, et l'on fixa ensuite le couvercle du cercueil extérieur qui est en bois de chêne de Norvège. A quatre heures, les restes précieux de M. de la Mennais furent descendus dans le caveau préparé pour les recevoir dans la chapelle, hélas ! aujourd'hui fermée. — Que Dieu les garde de toute profanation sacrilège !...

†

L'orateur de la grande journée du 6 août 1900 fut M. le chanoine André du Bois de la Villerabel, docteur en théologie et en droit canonique, alors secrétaire général, aujourd'hui vicaire général honoraire de Saint-Brieuc.

Dans une péroraison superbe, il appela, pour M. de la Mennais, l'heure de suprême « triomphe » que la

(1) En reproduisant ces lignes, je tiens à déclarer (comme le fit la *Chronique* de l'Institut où elles se trouvent, livraison de septembre-octobre 1900) que je ne préjuge en rien les décisions de la Sainte Eglise sur la sainteté du Serviteur de Dieu, La foule rendit hommage à la mémoire de M. de la Mennais comme on rend souvent hommage, au pays de Bretagne surtout, à des prêtres ou à des religieux décédés pieusement. D'ailleurs, la *Semaine religieuse* du diocèse de Vannes (numéro du 12 août 1900, p. 531), publia au sujet de ces faits, les lignes suivantes que je regarde comme un devoir de reproduire ici :

« Il est permis à chacun de nous de prier en son particulier un mort que l'on croit en possession du bonheur éternel, mais tout acte de culte public est interdit, car il ne nous appartient pas de devancer les décisions de la sainte Eglise : en cette circonstance, cette règle a été ponctuellement observée, et tout en témoignant à l'illustre mort la vénération que sa vie inspire, aucun hommage cultuel ne lui a été rendu. »

Bretagne, en deuil de son Institut de Frères, sollicite aujourd'hui plus que jamais.

« Quand passe au milieu du régiment, s'écria-t-il, le drapeau frissonnant au souffle des batailles, il semble que la victoire et la gloire volent avec lui dans ses plis frémissants, et que les ombres des anciens passent dans les nuées au-dessus des braves qui courent à la mort.

Sur nos têtes, j'entends comme un bruit d'ailes, le mouvement des cohortes angéliques qui entourent le Serviteur de Dieu, le bruit de la troupe de ses fils entrés aussi dans le ciel, qui s'entraînent mutuellement dans leurs élans vers l'Eternel. Un coin du paradis s'entr'ouvre pour nous montrer dans les parvis sacrés le croyant, l'humble victime, le Père que nous avons salué tout à l'heure. Notre oreille se réjouit de ces accords célestes, tandis que nos yeux se reposent avec consolation sur ses restes arrachés un moment à la terre.

Nous l'avons vu tout à l'heure revenir de ce cimetière, où vous l'aviez conduit il y a quarante ans, pour reprendre possession de la maison qui lui fut si chère et de la chapelle où il pria si ardemment. Notre cortège ne ressemblait guère à des funérailles et nos cœurs tressaillaient de bonheur, dans cette marche triomphale. *Auditui meo dabis gaudium et exultabunt ossa humiliata. Ps. L, 10.* Un jour viendra, il approche, où les nuées se dissiperont, les portes célestes s'ouvriront, et dans une heure de suprême triomphe, un pape du XXe siècle nous montrera, au rang des plus illustres et des plus saints, celui qui a relevé un nom profané, réparé une lamentable apostasie, consolé l'Eglise et fortifié la France, Jean-Marie Robert de la Mennais, le glorieux fondateur des Frères de l'Instruction chrétienne et des Filles de la Providence de Saint-Brieuc. *Deposuit potentes de sede et exaltavit humiles.* »

On lit sur une plaque de marbre blanc placée au-dessus du tombeau :

D. † S.

ICI REPOSE LE CORPS
DU SERVITEUR DE DIEU
JEAN-MARIE ROBERT DE LA MENNAIS
PRÊTRE,
FONDATEUR DES FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE
ET DES FILLES DE LA PROVIDENCE DE SAINT-BRIEUC
NÉ A SAINT-MALO, LE 8 SEPTEMBRE 1780,
DÉCÉDÉ EN ODEUR DE SAINTETÉ
A PLOERMEL, LE 26 DÉCEMBRE 1860.

PROMOTEUR CONVAINCU DE L'INFAILLIBILITÉ PONTIFICALE,
DÉFENSEUR ZÉLÉ DES DROITS ET DES LIBERTÉS DE LA SAINTE EGLISE
ARDENT APOTRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE.

AIMÉ DE DIEU ET DES HOMMES,
SA MÉMOIRE EST EN BÉNÉDICTION. (ECCLÉS. XLV, 1.)

†

Le procès de l'Ordinaire pour l'introduction de la Cause du Serviteur de Dieu, l'abbé Jean-Marie de la Mennais, ouvert à Ploërmel le 7 octobre 1899, fut clos le 29 août 1901, sous la présidence de Mgr Latieule, évêque de Vannes.

Durant près de deux ans, le Tribunal, (dont les réunions avaient lieu à Ploërmel), tint 86 sessions et entendit 26 témoins, 10 témoins d'office, et 19 co-témoins, soient 55 dépositions.

Les pièces du procès furent portées à Rome par le R. F. Abel, accompagné du notaire de la Cause, M. l'abbé Mathorel et du Frère Yriez-Marie, Pro-Postulateur.

Le 9 septembre 1901, le *procès informatif* fut ouvert par décret, signé de S. E. le Cardinal Ferrata, Préfet de la Sacrée Congrégation des Rites.

Les travaux relatifs à la Cause se sont poursuivis depuis sans interruption.

Un volume in-4o, imprimé à Rome, contient :

1o Le sommaire de la vie du Serviteur de Dieu : ce travail, qui contient 728 pages, est fait avec les dépositions des 55 témoins.

2o Cent quatorze Lettres postulatoires — 171 pages — demandant au Souverain Pontife de signer l'introduction de la Cause. »

3o L'*Information*, ou résumé de la vie de M. de la Mennais. Ce travail de 140 pages est fait avec le sommaire.

L'examen des écrits est aussi très avancé, et le Décret relatif à ces écrits ne tardera pas à paraître.

LE RÉVÉREND FRÈRE CYPRIEN

I

Dernières volontés de M. de la Mennais. — Naissance de Pierre Chevreau. — Son entrée au Noviciat de Ploërmel sous le nom de Frère Cyprien ; ses aptitudes. — Il est successivement placé à Quintin, à Paimpol, à Pordic. — Un pari singulier ! — Jugement d'un inspecteur primaire sur le Frère Cyprien. — La préparation de ses catéchismes. — Sa formation intellectuelle. — Il est appelé à Ploërmel en 1853. — Son action sur les Novices, par ses exemples et ses conseils ; sur les Frères, par sa correspondance. — Le Frère Cyprien, secrétaire de M. de la Mennais, supplée le Fondateur dont il traduit la pensée intime.

Pour bien faire connaître un homme, c'est peu de faire de belles phrases sur sa personne et sur ses actes. Il faut le voir agir et surtout l'entendre lui-même.

(*Lettre du R. F. Cyprien au F. Léontin, 4 décembre 1873.*)

L'abbé Jean-Marie de la Mennais avait rendu son âme à Dieu. « L'heure était décisive pour l'Institut, et quelque peu troublante. Désormais l'Institut devait voler de ses propres ailes, vivre de sa vie propre, affirmer sa solidité, sa vitalité. Répondrait-il aux espérances qu'avait groupées autour de lui le grand nom de la Mennais, et sa personnalité éminente, et ses vertus, et son éloquence

et sa magnifique carrière sacerdotale ?... Répondrait-il surtout à la pensée de Pie IX qui, en 1851, lui avait accordé un bref laudatif ? » (1) Graves questions qu'il était plus aisé de poser que de résoudre, et qui laissaient dans l'anxiété les admirateurs de l'abbé de la Mennais et les amis de ses œuvres. Plus d'un, en dehors surtout de l'Institut, émit l'idée qu'un prêtre, éminent en science et en vertu pouvait, seul, recueillir le précieux héritage et porter le lourd fardeau.

Mais il était écrit que l'Institut se dirigerait par lui-même, et le pieux Fondateur avait ainsi indiqué ses intentions.

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

» En exécution de mon acte de dernière volonté, en » date du 2 février 1843, je désigne et nomme les cinq » Frères qui, au moment de ma mort, devront prendre » en main l'administration de l'Institut et former le Con- » seil, savoir : F. Louis, F. Ambroise, F. Hippolyte, » F. Cyprien, F. Ladislas.

» Ploërmel, le 30 janvier 1856.

» Signé : « l'abbé Jean-Marie de la Mennais. »

Le F. Ambroise étant mort le 2 juin 1857, un codicille de M. de la Mennais, en date du 1er juillet 1857, désignait, pour le remplacer, le Frère Joseph-Marie.

Ainsi formé par le Fondateur lui-même, le Conseil procéda, le 24 janvier 1861, à l'élection d'un supérieur général. Le nom qui sortit de l'urne fut celui du Frère

(1) Oraison funèbre du R. F. Cyprien, par M. le chanoine Daniel, curé-archiprêtre de Saint-Sauveur de Dinan, prononcée à Ploërmel, au service d'octave, le 22 juillet 1897.

Cyprien dont je vais brièvement esquisser la vie. Je m'inspirerai, dans ce travail, de cette pensée qui fut la sienne : « Pour bien faire connaître un homme, c'est peu de faire de belles phrases sur sa personne et sur ses actes. Il faut le voir agir et surtout l'entendre lui-même. »

†

Pierre Chevreau, qui devait être en religion le Frère Cyprien, naquit au village de Compessy, près de la chapelle vicariale de Notre-Dame des Domaines, en Maure de Bretagne, au diocèse de Rennes, le 7 août 1816. Il fut élève des Frères de Ploërmel établis, dès 1826, dans sa paroisse natale, et montra, de bonne heure, une piété si vive et de si grandes dispositions pour l'étude, que le clergé de Maure voulut le diriger vers le sacerdoce. Ce n'étaient pas les aspirations du jeune enfant. Etre Frère, comme les humbles maîtres qui l'instruisaient, telle était sa seule ambition. Il entra donc au postulat de Ploërmel le 14 août 1830, et revêtit, le 13 février 1833, des mains de M. de la Mennais lui-même, l'habit de l'Institut. Déjà ses condisciples avaient remarqué en lui une maturité d'esprit qui n'était pas de son âge, une piété sincère, une application à l'étude qui lui présageait de réels succès. Aussi, lorsqu'il se présenta aux examens du brevet de capacité, — fait assez rare, en ce temps-là, — il obtint brillamment son diplôme, et mérita les félicitations publiques de ses examinateurs. Il ne fit guère que passer à Quintin, en qualité de maître adjoint, sous la direction du saint Frère Laurent. Il y enseigna le dessin, pour lequel il avait de rares aptitudes et fut, peu de temps après, choisi par M. de la Mennais pour diriger l'im-

portante école de Paimpol, où se faisait un cours d'hydrographie.

Il était là, pourrait-on dire, dans son élément. Car, s'il aima beaucoup les Lettres, il eut, semble-t-il, surtout en sa jeunesse, une prédilection marquée pour les mathématiques. A Pordic, — où il fut placé après deux ans de séjour à Paimpol, — il donna libre cours à ses inclinations et se mit en rapport avec d'éminents professeurs de Saint-Brieuc. Il devint bientôt leur émule, et souvent leur vainqueur, dans la solution des problèmes les plus compliqués, et acquit, en peu de temps, une brillante réputation. Telle était l'opinion qu'on avait de lui qu'un Inspecteur d'Académie dit un jour à M. l'abbé Richardel, du clergé de Pordic, chanoine d'Aire : « Je vais vous enlever votre Frère ! — Et pourquoi, s'il vous plaît ? — Pour en faire un Inspecteur. — Et quand avez-vous l'intention de faire ce coup ! — Dans une huitaine de jours, Monsieur le chanoine. — Eh bien, Monsieur l'Inspecteur, je vous donne huit ans, une autre fois huit ans, et je juge que vous ne réussirez pas. » L'Inspecteur en fut, en effet, pour ses étranges avances, et perdit, au profit de l'église, alors en construction, le pari qu'il avait engagé.



La supériorité intellectuelle du Frère Cyprien, sa tenue toujours digne, son allure elle-même lui donnaient un air de distinction qu'embellissaient encore ses qualités natives. Chez bien d'autres c'eût été de la pose ; chez lui, c'était tout simplement naturel, et l'observateur superficiel pouvait, seul, s'y méprendre. Un inspecteur primaire s'y trompa pourtant. Un jour qu'il

visitait l'école des Filles du Saint-Esprit, à Pordic, il dit, en sortant, aux Sœurs Rémy et Suzanne : « Le Frère me paraît très bien, mais il a l'air *un peu suffisant!* » Les Sœurs ne gardèrent pas cette appréciation pour elles et en firent part, non sans quelque malice, au Frère Cyprien. A quelque temps de là, le même Inspecteur visitait l'école des garçons. Voulut-il, à cause de la grande réputation du Frère Cyprien, faire briller ses propres connaissances et en imposer ainsi aux yeux du maître lui-même ? Toujours est-il qu'il entreprit d'expliquer un problème que les élèves ne parvenaient pas à résoudre. Il s'embrouilla malheureusement dans sa démonstration... Le Frère Cyprien lui dit alors, avec le fin sourire qu'on lui a bien connu : « Je crois, M. l'Inspecteur, *qu'un peu* de *suffisance* ne serait pas de trop ici ! »

Mais, si le Frère Cyprien brillait par le talent et par l'esprit, il se distinguait plus encore par la vertu. A son départ de Pordic, départ qui fut subit, tant on craignait que la population ne s'y opposât, on trouva, dans son lit, des cilices qu'il n'avait pas eu le temps d'enlever. Il laissa dans cette belle paroisse, où il avait passé quinze ans, des souvenirs que le temps n'a point effacés. Combien de prêtres, aussi distingués par la piété que par le savoir, s'estimaient heureux d'avoir eu pour premier maître le Frère Cyprien. Plusieurs lui devaient, après Dieu, leur vocation et se rappelaient, non sans profit, ses *doctes* enseignements.

Cette expression semblera peut-être exagérée. Elle n'est que vraie. Si les souvenirs de l'enseignement profane de mon maître « sont restés vivants dans mon esprit », a écrit un prêtre aussi modeste qu'instruit, ceux

de son enseignement religieux embaument mon « cœur » d'un parfum tout céleste. Les heureux moments que » j'ai passés à l'entendre et comme il savait se faire » écouter!... C'était la théologie, débarrassée de ses » questions épineuses, mise à la portée des jeunes intel- » ligences, qui tombait des lèvres du maître avec une » aisance dont je reste encore surpris » (1). Un des élèves du Frère Cyprien à Pordic, M. l'abbé Jean Rouxel, décédé, il y a quelques années, recteur de La Motte, près Loudéac, rendit un jour en ma présence le même témoignage de son maître vénéré.

En préparant avec le plus grand soin ses catéchismes, en s'essayant à mettre à la portée des plus modestes intelligences l'enseignement si élevé de la doctrine chrétienne, le Frère Cyprien préludait, sans le savoir, aux instructions qu'il devait donner plus tard à ses Frères. Il justifiait, une fois de plus, ce mot de Mgr Dupanloup : « Je ne sais rien comme le professorat exercé avec zèle, comme le catéchisme bien fait, pour préparer les hommes les plus distingués. »



Par ses entretiens avec Dieu dans la méditation, par ses lectures spirituelles dans les auteurs ascétiques, par l'étude développée de la religion, le Frère Cyprien nourrissait son âme de la doctrine catholique et fortifiait en lui la vie religieuse ; par l'étude des meilleurs écrivains, — ceux du grand siècle surtout — il ornait

(1) *Les Frères de la Mennais et les Méthodes d'enseignement*, par M. l'abbé Trébeden, ancien élève des Frères de Guérande. (*Espérance du Peuple*, juillet 1901.)

de plus en plus son esprit, et acquérait cette pureté et cette grâce de style qui devaient, plus tard, charmer ses lecteurs. Déjà, en 1848, il honorait la mémoire d'un confrère, en une notice manuscrite, la première probablement qui ait été écrite dans l'Institut. Le cœur, sans doute, conduisait la plume ; aussi quelle grâce en ces lignes où le Frère Cyprien se montre, tout à la fois, religieux excellent, connaisseur d'hommes, et profond penseur ! Il s'agit d'une de ces âmes d'élite, d'une beauté simple et touchante, qui s'effacent avec tant de soin, qu'il est difficile de les saisir pour les montrer aux yeux. « Pour elles, écrit-il, pour ces âmes choisies, la vie s'écoule tout doucement sous l'œil de Dieu. Tout en elles vous charme et vous embaume en quelque sorte, mais aucune œuvre d'éclat n'apparaît à l'horizon de leur vie. Jeunes et tendres fleurs que le souffle empoisonné du monde n'a point ternies ; qui, nées au désert, s'épanouissent aux rayons divins, et meurent ignorées des hommes dans leur solitude. » Tel fut le confrère dont le Frère Cyprien rappelle le souvenir.

« La conduite la plus ordinaire de Dieu sur les âmes, dit-il encore, est de les attirer d'abord à lui par le charme de sa grâce, pour les détacher du monde et des passions grossières, en leur faisant goûter les vertus les plus ferventes et la douceur du recueillement. Il y a beaucoup d'âmes qui ne passent jamais cet état de ferveur et d'abondance spirituelle : mais il y en a d'autres que Dieu mène plus loin, et qu'il dépouille pour purifier leur amour, après les avoir revêtues et ornées. Celles-là tombent dans un état de sécheresse et de dégoût, état d'agonie pour l'âme, espèce de désespoir. On ne sait plus où l'on en est ; le cœur est flétri et presque éteint : il ne saurait rien aimer ; il est comme un arbre dessé-

ché jusqu'en ses racines. Mais attendez que l'hiver soit passé et que Dieu ait fait mourir tout ce qui doit mourir, alors le printemps ramène tout. Dieu rend la paix, la joie, et tous les autres dons jusqu'au centuple. »

Avant de quitter la tombe de son ami, le Frère Cyprien veut y cueillir une fleur. Mais, entre les qualités si belles dont fut ornée l'âme de son frère, laquelle choisira-t-il ? « Il en est une plus commune en apparence et plus négligée, mais en réalité plus délicate et plus rare. C'est la simplicité, cette vertu exquise et charmante » que le défunt possédait à un haut degré.

« Oh ! qu'elle est précieuse en même temps qu'aimable », dit, en terminant, le Frère Cyprien, « cette simplicité, qui s'oublie elle-même, pour être dans la main de Dieu comme un petit enfant dans les bras de sa mère ! Qui me la donnera ? Je quitte tout pour elle : c'est la perle de l'Evangile. Oh ! qui la donnera à tous ceux qui ne veulent qu'elle ? sagesse mondaine, vous la méprisez et elle vous méprise. Folle sagesse, vous succomberez, et les enfants de Dieu détesteront cette *prudence*, qui n'est que *mort*, comme dit l'Apôtre. Et puisse sa douce suavité embaumer plus d'un cœur ! (1). »



L'humble Frère qui écrivait de telles pages, en qui la modestie surpassait encore le talent, et qui ajoutait aux qualités du bon maître les vertus du bon religieux, n'était pas ignoré du grand connaisseur d'hommes que fut

(1) Notice sur le Frère Julien-Marie Kerdavid, F. Galgan). — *Chronique de l'Institut* des Frères de Ploërmel, t. Ier, pp. 125-134, *passim.*

M. de la Mennais. Quel amour filial le Frère Cyprien avait pour son vénéré Père ! « Si la Règle me dit de vous écrire, mon cœur me le dit aussi. Et vraiment, je crois que ce point m'est devenu trop doux à remplir » (1). A la fin d'une lettre où il l'entretient de la grammaire qu'il est chargé de composer, le Frère Cyprien dit à M. de la Mennais : « Comment exprimer les souhaits et les vœux que je forme pour mon vénéré Père : je ne l'essaierai point : ce serait par trop les affaiblir. Puisse le Ciel les exaucer toujours ! » (2). Tant de délicatesse devait nécessairement charmer l'esprit si élevé de M. de la Mennais.

On raconte que, « dix ou douze ans avant sa mort, le « Père » s'entretenait de son cher Institut avec Mademoiselle Marie-Anne de la Fruglaye (3) : « Qui donc me remplacera ? » lui demanda-t-il. Et elle, de citer les noms de plusieurs Frères que leurs services, leur intelligence, leurs mérites semblaient désigner. — « Non, ma fille, non ; mon successeur sera un tout petit Frère, placé seul, dans une grande paroisse au pays de Saint-Brieuc ! » (4). Ce « tout petit Frère » était le Frère Cyprien, que M. de la Mennais appela près de lui, à Ploërmel, en 1853.

Pendant son séjour à Pordic, le Frère Cyprien avait dressé, dans le style du XIII[e] siècle, le plan de l'église paroissiale. C'était, de sa part, un vrai tour de force, non seulement parce qu'il fallait faire preuve de talent,

(1) Lettre inédite du 13 septembre 1847.

(2) Lettre inédite du 9 décembre 1848.

(3) Marie-Anne de la Fruglaye, née le 30 juin 1814, entrée en avril 1850 dans la Congrégation de Notre-Dame, décédée le 27 avril 1862.

(4) M. le chanoine Daniel. — Oraison funèbre, *Chronique* des Frères, t. XI, p. 179.

mais aussi parce que le style gothique était peu en honneur, au milieu du XIXe siècle. Dans une certaine mesure, le Frère Cyprien réagissait, au pays de Saint-Brieuc, contre le mauvais goût de l'époque, comme le faisait, à Nantes, Monsieur l'abbé Fournier, en bâtissant la basilique Saint-Nicolas. Cette initiative du jeune architecte de Pordic (il n'avait guère que 30 ans) méritait bien, me semble-t-il, d'être signalée.

A son arrivée à Ploërmel, M. de la Mennais le chargea de dresser le plan d'une chapelle et d'en hâter la construction. Le Frère Cyprien se mit aussitôt à l'œuvre, et bâtit, « dans le meilleur style du XIIIe siècle », selon l'expression de M. Ropartz, une chapelle (c'est plutôt une église) dont l'extérieur n'est rien moins que beau, mais qui, à l'intérieur, est vraiment remarquable. D'autres temples, vivants ceux-là, devaient être édifiés par le Frère Cyprien qui fut nommé, par M. de la Mennais, Directeur des Novices.

« Nul ministère plus important que celui-ci. Discerner les vocations naissantes, les encourager, les affermir ; diriger les consciences avec cette rectitude de vue, cette fermeté et cette délicatesse de touche qu'exige le maniement des âmes, inculquer la règle, les traditions, l'esprit de l'Institut, inspirer l'amour du devoir, former à la prière, aux saints exercices, à la méditation, que sais-je ? Quelle responsabilité devant Dieu et devant l'Eglise ! c'est comme un second enfantement, l'enfantement progressif, laborieux des âmes, leur enfantement à la vie du Christ » (1).

Une tâche si redoutable effraya tout d'abord le Frère Cyprien. « Lorsque le fardeau, auquel je ne m'attendais

(1) Abbé Daniel, *Oraison funèbre du R. F. Cyprien.*

guère, me fut, écrit-il, jeté sur les épaules, j'en sentis tout d'abord le poids, et je pleurai beaucoup.... » Après s'être soumis à la volonté de Dieu, il ajoute : « J'ai vu que notre principal soin est d'être toujours prêt à seconder la grâce, mais que c'est Dieu lui-même qui fait tout en nous et par nous. Comptant ainsi non plus sur moi-même, mais sur Dieu seul, mes inquiétudes ont disparu » (1). Il sent bien, cependant, que, au témoignage de l'Ecriture, « le frère qui s'appuie sur son frère » est plus fort pour combattre les combats de Dieu. C'est dans le cœur de l'un de ses anciens maîtres qu'il épanche ainsi son âme. « Il y a un bien immense à faire. Mais quelle vertu ne faudrait-il pas pour s'en bien acquitter ? Vous prierez pour moi, me dites-vous : merci, merci, mille fois !... Continuez, je vous prie : tout mon espoir est là, en Celui qui seul peut suppléer à la faiblesse et à l'indignité de son pauvre serviteur. Je compte sur les prières de tous les bons Frères qui, comme vous, s'intéressent vivement au succès de notre œuvre et à sa fin qui est la gloire de Dieu. J'y compte beaucoup plus, vous pouvez m'en croire, que sur d'insignifiants et prétendus talents qui n'ont aucune réalité » (2).



Le Frère Cyprien devait exceller dans l'art si difficile de la formation des âmes. Son intelligence, son cœur, son être tout entier, appartinrent aux chers enfants qui lui étaient confiés. Convaincu que l'on n'a pas qualité pour prêcher aux autres des vertus qu'on ne pratique pas soi-même, il travaille, de plus en plus, à sa propre

(1) Lettre du 28 octobre 1853.

(2) Lettre du 2 novembre 1853.

perfection. Et dans les intimes épanchements de son âme élevée avec l'âme de ses fils, dans le doux commerce de leur filiale affection, en présence de tant de bonne volonté, d'efforts si généreux, d'élans si spontanés pour la vertu, le Directeur du Noviciat, pour être moins indigne des jeunes gens qui luttaient contre eux-mêmes afin de mettre ses leçons en pratique, grandit aussi en piété, en régularité, en dévouement, en toutes les saintes choses enfin qu'il enseignait ainsi aux autres, d'exemples comme de paroles.



Après deux ans de recueillement, qui furent profitables à d'autres qu'à lui, le Frère Cyprien fut associé plus directement à l'administration de l'Institut. Il devint secrétaire de M. de la Mennais, et vécut, durant plusieurs années, de la vie intime du fondateur. Son âme, si richement ornée déjà, reçut la forte empreinte du génie et de la sainteté du « Père ». Il aspirait, comme toutes les grandes âmes, à se donner sans réserve et se donna, en effet, à ses Frères auxquels, dans une correspondance fort étendue, il prodiguait les trésors de sa foi, de son intelligence et de son cœur. Quelques extraits de cette correspondance expliqueront l'action, cachée encore, mais déjà féconde, du Révérend Frère Cyprien.

« Quand nous demeurons tranquilles et résignés dans la tribulation », écrit-il à un Frère (qui devait être, 19 ans plus tard, associé à son administration), « nous « grandissons, et nous devenons, si on peut parler ainsi, « comme des géants devant Dieu. Il n'est pas, jusqu'à « la sagesse antique — qui venait bien aussi de Dieu, — « où nous ne trouvions de bons et grands enseigne-

« ments (Ici se trouvent quelques citations de Socrate
« dont voici la dernière). « Pourquoi ne pas souffrir ce
« que les dieux, meilleurs que nous, souffrent? La raison
« parfaite va jusqu'à supporter en paix la déraison d'au-
« trui. » — Soyons vraiment grands en raison, et surtout
« devant Dieu, et nous serons peu troublés des basses
« agitations et des faiblesses des hommes » (1).

« Votre franchise et votre ouverture (d'âme), écrit-il
« à un autre, à l'imagination vive, au cœur ardent, à
« l'intelligence ouverte, me font un vrai plaisir. Cepen-
« dant, vous pourriez modérer quelquefois cette ar-
« deur d'écrire et d'épancher vos sentiments : ce serait
« là, pour vous, je le sais, une rude mortification, mais
« qui serait aussi très méritoire devant Dieu. Tout ce
« qui fait mourir la nature en nous, tout ce qui la con-
« trarie, est d'un prix que nous n'apprécions pas tou-
« jours assez » (2).

Tel est le genre de correspondance du Frère Cyprien avec un grand nombre de ses Frères. Je donnerai ici un seul exemple de sa correspondance avec les étrangers.

« Que notre bon Père n'a-t-il sa plume d'autrefois pour
« répondre dignement à vos si bonnes et si aimables
« lettres? Mais cette main, qui a tant et si bien écrit, se
« fatigue aujourd'hui et ne veut plus conduire la plume,
« ou du moins ne le fait que péniblement. Cependant
« le cœur de notre bon Père ne vieillit point : surtout
« il n'a point vieilli pour vous, je vous l'assure. Aussi
« a-t-il été fort sensible à votre bonne lettre. Ses enfants
« de Normandie seront toujours sûrs de trouver une
« corde vibrante dans son cœur pour eux, et leur sou-

(1) Lettre du 14 juin 1855.

(2) Lettre du 10 novembre 1857.

« venir lui sera toujours cher, je suis officiellement « chargé de vous en donner l'assurance » (1).

A cette époque, le Frère Cyprien correspondait déjà *officiellement* avec les diverses autorités. Il n'était pas seulement la main du fondateur, si l'on peut ainsi parler, mais son cœur, et il traduisait, sous sa responsabilité personnelle, la pensée intime de M. de la Mennais. Beaucoup de lettres, de 1855 à 1860, portent, en effet, la signature du Frère Cyprien. En dehors de l'Institut, on s'habitue ainsi, peu à peu, à l'administrateur modeste qui croît à l'ombre de M. de la Mennais ; au dedans, sa réputation grandit avec ses vertus, et, d'avance, les Frères saluent en lui leur « second Père ».

II

Le Frère Cyprien, supérieur général, comprend la gravité de la situation et l'importance de sa charge. — Effet de sa première circulaire. — Sa correspondance délicate, ses rapports distingués, le grandissent aux yeux des Administrations religieuses et civiles. — Visites aux évêques, préfets, inspecteurs d'académie de Bretagne. — Ses impressions à ce sujet. — Développement de l'Institut. — Il en est réélu supérieur général en 1864 et en 1869.

L'élection du 24 janvier 1861, ratifiant, en quelque sorte, les secrets désirs de ses Frères, avait donc fait du Frère Cyprien le supérieur général de l'Institut.

Si quelqu'un pouvait, avec plus de raison que d'autres, redouter cette charge, c'était bien, assurément, le secrétaire préféré de M. la Mennais, celui qui avait été l'interprète fidèle de la pensée du Père, en des Mémoires

(1) Lettre à M. l'abbé Duguey, supérieur de Sainte-Marie, à Tinchebray, du 9 janvier 1857.

dont la logique et la clarté attirèrent l'attention d'un grand maître, Mgr Dupanloup. Plus il connaissait les difficultés de l'administration, plus il devait craindre d'avoir personnellement à les résoudre. Toutefois, comme il n'avait rien fait, — sachant bien qu'en religion celui qui désire une charge est indigne de l'obtenir, — pour capter les suffrages de ses Frères, comme son élection, en l'élevant à l'honneur, le marquait surtout pour le sacrifice, le Frère Cyprien se soumit humblement, mais de tout cœur, à la volonté de Dieu.

Il ne se fit d'ailleurs aucune illusion sur la gravité de la situation. Il avait compris que l'œuvre de M. de la Mennais n'était pas complètement organisée, et qu'il aurait à l'achever, à la parfaire. Ce fut l'œuvre de son généralat que l'Eglise devait couronner un jour.

Dans une circulaire aussi délicatement écrite qu'elle était spirituellement pensée, le R. F. Cyprien exposait à ses Frères l'importance de sa charge. S'il se réservait « de méditer seul, devant Dieu, l'*exemple* et la *prudence* », il résumait ses obligations en ces quatre paroles : *vigilance, fermeté, charité, prière*. En restant fidèle à ce programme, il serait toujours l'œil qui surveille, la main qui dirige, la voix qui prie, le cœur affectueux qui donne à tout, selon ses propres paroles, « l'assaisonnement et l'onction de la divine charité » (1).

Cette première circulaire produisit une excellente impression, non seulement parmi les Frères qui comprirent que le R. F. Cyprien serait pour eux un père, mais aussi en dehors de l'Institut. « Il y a là un homme », se dirent ceux-là mêmes qui ne pensaient pas qu'un simple Frère pût diriger l'œuvre de M. de la Mennais.

(1) Circulaire n° 8, p. 6.

Peu à peu, les préjugés se dissipèrent, et l'autorité du Frère Cyprien fut aussi respectée des étrangers qu'elle était aimée des Frères.

Comme secrétaire, le Frère Cyprien s'était initié, près de M. de la Mennais, aux usages de l'Administration. Son esprit distingué eut vite fait de saisir les nuances qui accusent, en celui qui écrit, l'homme bien élevé. On n'écrit pas à un cardinal, à un évêque, comme à un ministre ou à un préfet, ni à un curé comme à un maire. Sans doute la correspondance administrative a des formules auxquelles on doit le plus généralement s'assujettir ; mais, au milieu de ces phrases clichées, il y a place, chez les esprits d'élite, pour telles tournures qui forcent la bienveillance du lecteur, et l'inclinent à estimer l'écrivain, sinon toujours à l'aimer.

Le Révérend Frère Cyprien avait, à un haut degré, cette mesure, ce tact, cette délicatesse, qui gagne le cœur en charmant l'esprit, et qui valut aux Frères de s'entendre dire souvent : « Votre supérieur général est un homme distingué ! »

Délicat et habile dans sa correspondance, il l'était aussi dans sa conversation. En général, il parlait assez peu, mais avec quelle finesse ! Son œil vif, brillant, annonçait, d'avance, quelque saillie spirituelle, quelquefois un peu ironique, si le cas en valait la peine, mais toujours charitable.

En peu d'années, le Révérend Frère Cyprien eut acquis, comme supérieur général, une réputation qui alla grandissant. Il eut un nom, si l'on peut ainsi dire, et ce nom rendit plus faciles ses relations extérieures.

✝

L'Institut de Ploërmel n'était pas seulement, en effet, une association religieuse, c'était une société approuvée par l'Etat, dont les membres étaient appelés à remplir dans les communes des fonctions publiques. Ses chefs avaient donc forcément des rapports avec les autorités civiles. A l'époque où le Frère Cyprien fut élu supérieur général, les Frères dirigeaient de nombreuses écoles communales en France et aux colonies. Bien que le gouvernement impérial ne fût pas, de tout point, libéral, les communes avaient, du moins, une certaine autonomie, et le droit, en particulier, de choisir leurs instituteurs. Quelques accrocs étaient bien faits, de ci, de là, à la liberté, par des ministres comme MM. Rouland et Duruy, mais, en somme, la législation n'était pas trop hostile aux congréganistes, si déjà elle menaçait de le devenir (1). De temps en temps, quelque journal d'opposition, quelque inspecteur en quête d'avancement, criait bien un peu à l'*obscurantisme* de la *congrégation* (nos contemporains, on le voit, n'ont rien inventé), mais le peuple, avec son bon sens, ne s'y laissait pas prendre. Il voyait les élèves des Frères obtenir un bon rang, souvent le premier, dans les concours cantonaux, concurremment avec les élèves des instituteurs laïques ; ceux-ci entendaient souvent eux-mêmes tomber des lèvres d'un préfet, ou d'un inspecteur d'Académie, l'éloge d'un Frère, et tous comprenaient qu'il s'attachait moins de mépris que d'honneur à l'épithète, déjà vieillie, d'*Ignorantin*.

Afin de se conformer aux usages, pour remplir aussi

(1) La preuve en sera faite à propos de la loi de 1901.

un devoir de sa charge, le R. F. Cyprien entreprit, peu après son élection, un voyage en Bretagne, et rendit visite à Nos Seigneurs les Evêques, à MM. les Préfets, Inspecteurs d'Académie, etc. « J'ai tout lieu, écrivait-il à ses Frères le 26 mars, d'être satisfait de cette première entrevue : outre un accueil favorable, nous avons rencontré partout l'assurance de dispositions bienveillantes, et souvent affectueuses. » Dans cette même circulaire, il annonçait à ses Frères son intention de les voir tous, autant que possible, sinon à leur résidence même, du moins au rendez-vous qu'il leur assignerait. Il entreprendra, en 1863, des visites plus minutieuses, et après s'être rendu compte, sur place, des personnes et des choses, il en informera, par écrit, ses assistants. Ainsi renforce-t-il, peu à peu, l'organisation de son Institut. En 1867, il le divisera en circonscriptions (correspondant à peu près aux chefs-lieux de cantons) dont les Directeurs auront la charge de visiter les maisons de leur ressort. Plus tard, en 1874, il ne se contentera pas d'inspecter ses établissements par lui-même ou par ses assistants, mais il nommera des visiteurs spéciaux qui le seconderont dans sa tâche ou l'y suppléeront au besoin.

Sous son impulsion, l'Institut se développe et son action s'étend de plus en plus. Réélu supérieur général, le 10 août 1864, par les profès perpétuels réunis à Ploërmel, il sera, de nouveau, réélu en août 1869. En 1874, Monseigneur Bécel ratifiera, pour l'avenir, le vote à deux degrés (1), pratiqué déjà en 1869, et le R. F. Cyprien sera encore maintenu dans sa charge.

(1) Dans l'élection à un seul degré, l'électeur vote *directement* pour le candidat de son choix. Dans l'élection à deux degrés, il nomme un certain nombre de délégués qui formeront un Chapitre, et éliront ensuite le supérieur général et les assistants.

III

Quinze ans de généralat. — Voyage du R. F. Cyprien à Rome. — Jugement sur la Ville-Eternelle. — Il est reçu par Pie IX : un aperçu de son audience. — Il songe à être relevé de sa charge de supérieur. — Sa réélection, pour la 4e fois, en août 1874. — Il prépare la revision des Statuts. — Il expose ses plans aux Frères, en 1875. — Comment il accueille les observations. — Formation d'un Chapitre en 1876. — Le Frère Cyprien promulgue, le 8 décembre 1876, l'édition nouvelle des Constitutions de l'Institut.

Durant les quinze premières années de son généralat, le R. F. Cyprien s'est efforcé de parfaire l'œuvre de M. de la Mennais. Il a été aidé, dans sa tâche, par les membres de son Conseil, par beaucoup de Frères qui lui ont exprimé leurs désirs, leurs vues, avec une ardeur quelquefois même un peu vive qui lui faisait répondre : « Il fait bon régler les choses théoriquement, mais, dans la pratique, cela n'est pas aussi facile. » Mais c'est bien lui qui insuffle, peu à peu, son esprit à son Institut. De plus en plus, par des circulaires, par des lettres, ou par de simples conversations, il en est l'âme, et lui donne sa vie avec un dévouement, un abandon de soi que traduit cet aveu : « Quand une fois on est engagé dans ce laborieux *engrenage* de l'*Administration*, il n'y a plus ni repos, ni trêve, on est poussé, *roulé* ; c'est un cercle sans issue dans lequel il faut tourner, tourner sans cesse sans presque pouvoir en sortir » (1).

Il est loin, cependant, d'être au bout de sa tâche. Le moment est venu d'aller plus avant encore dans le perfectionnement de l'œuvre, et d'en assurer l'avenir.

(1) Lettre du 1er décembre 1873, au F. Léontin.

Sans doute son influence personnelle est grande parmi ses Frères, et l'autorité qui s'attache à son nom lui garantit, dans une large mesure, l'acceptation de ses projets. Mais qui oserait se fier en sa propre sagesse, surtout quand il s'agit de travailler à l'œuvre de Dieu ! Aussi le Frère Cyprien se rend-il à Rome pour y chercher conseils et lumières près du Vicaire de Jésus-Christ, près des cardinaux, et des chefs d'ordres religieux.

Il accompagne dans la Ville-Eternelle Mgr Bécel, évêque de Vannes, et Mgr Hillion, évêque du Cap-Haïtien. Il s'en félicite, parce que cela lui permettra « de vénérer plusieurs reliques insignes qui ne se montrent qu'aux évêques » (1). Dans une lettre du 19 mars 1874, il donne ses impressions sur Rome où il est arrivé le 18. « Dès hier, mon premier souci a été de formuler une demande d'audience particulière. J'attends donc maintenant mon audience, de même que Nos Seigneurs de Vannes et du Cap-Haïtien, et, en attendant, chacun s'occupe de ses affaires particulières.

« J'ai profité de ma présence au Vatican pour jeter un premier coup d'œil sur le plus grand chef-d'œuvre de l'univers, l'insigne basilique de Saint-Pierre. Non, je n'imagine pas qu'il existe quelque part au monde rien d'aussi vaste et d'aussi beau. Ce n'est pas le ciel, et pourtant il semble que ce ne soit plus de la terre. Je ne suis pas descendu à la *confession,* mais j'ai déjà prié de tout mon cœur pour l'Institut et pour vous tous.

« En attendant l'audience de Sa Sainteté, je profiterai de mes moments de loisir pour visiter les principales églises, et les principaux monuments. On se sent comme *écrasé* par la grandeur des souvenirs *payens* et

(1) Circulaire du 5 mai 1874.

chrétiens qui s'attachent à ces lieux, mais on sent aussi que la grandeur chrétienne laisse bien loin en arrière toutes les grandeurs payennes (1). »

Le Révérend Frère Cyprien fut reçu le 20 mars, en *audience particulière*, par Sa Sainteté Pie IX.

« Je vis », a-t-il écrit, depuis, en une charmante circulaire, « un beau et gracieux vieillard... Dans toute sa personne resplendit une sereine et douce majesté. Pie IX, sans doute pour consoler et encourager ses enfants, se montre à eux sous des traits si aimables, qu'on oublie un instant auprès de ce grand Pontife sa douloureuse situation...

« Vous êtes donc venu voir le Pape, me dit Pie IX avec un doux sourire.

— Oui, Très Saint-Père, répondis-je avec transport, je le désirais depuis bien longtemps.

— Vous êtes, je crois, de la Bretagne ?

— Oui, Très Saint-Père ; et les *zouaves bretons*, si dévoués à Votre Sainteté, sont sortis, pour la plupart, de nos écoles.

— Oui, oui, reprit Pie IX d'une voix émue, je sais que vous faites beaucoup de bien dans les villes et les campagnes où vous dirigez des écoles. »

Le Révérend Frère Cyprien ayant remis au Saint-Père, en en faisant un résumé succinct, le tableau du personnel et des établissements de son Institut, le Souverain Pontife répondit : « Bien ! bien ! Continuez à vous consacrer avec zèle à l'éducation de la jeunesse, surtout à l'éducation des enfants du peuple. *Croissez et multipliez* (2). »

En dehors de cette audience particulière, le Frère

(1) Lettre au T. C. F. Hippolyte, du 19 mars 1874.

(2) Circulaire du 5 mai 1874.

Cyprien eut l'honneur d'accompagner Monseigneur l'évêque de Vannes dans son audience de congé.

« En me voyant, écrit-il, le Saint-Père s'écria avec une bonté charmante : *Ecco il nostro fratello ! Voilà notre frère*, le supérieur général.

— Oui, Très Saint-Père, dit Monseigneur de Vannes ; comme le sait Votre Sainteté, il « a quinze cents Frères sous sa direction ».

« Alors, le Saint-Père, à qui les plus heureuses inspirations sont familières, me dit d'un ton paternel et plein de majesté : *Rectorem te fecerunt, nolli extolli et esto quasi unus ex illis.* — Ils vous ont élu supérieur ; n'en concevez point d'orgueil, et soyez comme l'un d'entre eux » (1).



Etre comme l'un de ses Frères ! Le Frère Cyprien ne désirait que cela. Sans doute, fortifié par la bénédiction du Pontife suprême, encouragé par les conseils et indications qu'il avait reçus de hauts personnages ecclésiastiques, spécialement des « pieux et savants directeurs du Séminaire français » (2), il était, plus que tout autre, indiqué pour continuer, dans une large mesure, les perfectionnements apportés déjà à l'œuvre de M. de la Mennais. Cependant, en une circulaire qui porte la date du 2 juillet 1874, il demande à ses Frères, avec toute la discrétion possible, d'être déchargé de son lourd fardeau. Comme saint Martin, il ne « récuse pas le travail », mais une surdité, qui va s'augmentant, lui fait craindre de ne pouvoir plus remplir convenable-

(1) Circulaire du 5 mai 1874.

(2) Idem.

ment sa tâche. « Dieu lui-même, dit-il, par les infirmités qu'il nous envoie, semble nous donner le signal de la retraite ; et nous l'acceptons avec bonheur, bénissant et admirant cette ineffable Providence, qui, dans sa sollicitude (pour l'Institut), attend pour ainsi dire le jour des élections pour nous envoyer des infirmités incompatibles avec la charge de supérieur » (1). Cet acte de franchise et d'humilité, que ses assistants ne le laissèrent pas produire plus complet, ne lui valut point l'indulgence de ses Frères, et il fut réélu supérieur général le 8 août suivant. Le 13 novembre, il les remerciait, non de l'avoir « chargé une quatrième fois du fardeau de la supériorité », mais, de leur « bon esprit, de la gravité calme et digne » dont ils avaient, en des circonstances critiques, vu l'effervescence de certains esprits, « donné l'édifiant et fortifiant spectacle » (2).

Dans cette même circulaire, il annonçait à son Institut que le Chapitre l'avait chargé de préparer la révision des *Statuts*, « pour arriver au plus tôt à une organisation générale solide et vraiment constitutive. »

Ce travail, élaboré avec le plus grand soin, fut soumis à l'examen de chaque profès perpétuel. Le supérieur général étudia, par lui-même (ou par d'autres), les *observations* de chacun, et, dès la retraite de 1875, en entretint verbalement son Institut.



Comme il arrive toujours, bien des objections furent faites non seulement au projet, mais à la seule idée de modification des règlements. M. de la Mennais avait

(1) Circulaire du 2 juillet 1874, p. 8.
(2) Circulaire du 13 novembre 1874, p. p. 3-4.

pourtant dit lui-même, en 1835, dans une occasion semblable : « Quelques-unes (des règles) avaient besoin d'explications et de développements ; des usages se sont établis qui n'existaient pas à l'origine ; plusieurs cas se sont présentés que nous n'avions pu prévoir ; enfin, le temps, *ce grand maître de la vie humaine*, comme l'appelle un illustre Docteur, nous a donné des leçons dont nous avons dû profiter pour perfectionner de plus en plus un livre qui renferme des instructions si importantes et si précieuses pour tous. »

Le Frère Cyprien n'était pas homme à repousser toute objection, quelle que fût, d'ailleurs, l'intention qui l'inspirât ; il était moins disposé encore à la laisser sans réplique si elle lui semblait mériter l'honneur d'une réfutation. Fort des lumières qu'il avait reçues à Rome, et près de certains évêques ou religieux éminents, fort de sa propre conscience, de l'opinion sincèrement manifestée de la majorité de ses Frères, il dit, en août 1875 : « Aucun fondateur n'a donné à son œuvre une organisation complète... A mesure que la famille se multiplie, et que les années amènent d'inévitables dégradations, il faut faire à la maison paternelle des réparations et des agrandissements indispensables... » Il expose ensuite ses vues et celles de son conseil sur le projet qu'il a dû élaborer et termine par un acte de piété filiale envers le fondateur :

« O Père bien-aimé, s'écrie-t-il, que n'êtes-vous là ! Combien nous serions heureux de pouvoir vous communiquer aujourd'hui comme autrefois jusqu'à nos moindres pensées ! Vous nous diriez vous-même quels sont les véritables amis de l'Institut : ceux qui veulent consolider l'édifice, ou bien ceux qui, par respect, le laisseraient tomber en ruines ! »

Quelques mois plus tard, le 6 janvier 1876, le Frère Cyprien ordonnait la formation d'un Chapitre général qui étudierait ses projets et aurait à les accepter, avec ou sans modifications. Ce Chapitre, élu le 6 février suivant, tint, à Ploërmel, une première session en mai, et une seconde en août. Le 8 décembre 1876, le R. F. Cyprien promulguait, sous l'approbation de l'Ordinaire, l'édition nouvelle des constitutions de son Institut.

IV

Le Gouvernement de la République approuve l'Institut pour la France entière (9 mai 1876). — Il était urgent d'affermir l'Institut au double point de vue religieux et civil. — Conséquences du cri de guerre : « Le cléricalisme, c'est l'ennemi ! » : la législation devient de plus en plus hostile aux congréganistes. — L'Eglise proteste contre la neutralité de l'école. — Magnifique mouvement catholique : Les Frères chassés des écoles publiques, reçoivent presque tous leurs élèves dans les écoles privées. — Belle parole d'Evêque : « Par le temps qui court, j'aime mieux bénir une école qu'une église ! »

Au moment même où l'œuvre de M. de la Mennais prenait, quant à la vitalité religieuse, un nouvel essor, un Décret (du 9 mai 1876) signé du Président de la République Française, Maréchal de Mac-Mahon, et de M. Wadington, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, étendait, à la France entière, l'autorisation (considérée comme *légale*, par le Décret lui-même), limitée jusqu'alors à la Bretagne.

On me pardonnera d'attirer sur ces faits l'attention du lecteur. L'Institut avait d'autant plus besoin, en effet, d'être affermi, au double point de vue religieux

et civil, sur des bases plus solides, que déjà, en dépit des apparences, l'horizon commençait à s'assombrir en France. Encore quelques mois, et M. Gambetta jettera, le 4 mai 1877, en pleine Chambre des députés, ce cri de guerre : « Le cléricalisme, c'est l'ennemi ! ». Bientôt, dans le discours célèbre de Romans, (19 septembre 1878) le même orateur dénoncera « le péril que fait courir à la société française, telle qu'elle est constituée et telle qu'elle veut l'être, l'accroissement de l'esprit non seulement clérical, mais vaticanesque, monastique, congréganiste et syllabiste. Il faut, dira-t-il encore, refouler l'ennemi, et amener le laïque, le citoyen, le savant, le Français, dans nos établissements d'instruction.... »

En vain l'illustre évêque d'Angers, Mgr Freppel, s'élèvera-t-il, en une Lettre éloquente, contre les théories du fameux tribun, l'idée de laïcisation fera son chemin, à la faveur de certain pouvoir occulte, et préparera, pour 1880, à la suite du rejet, par le Sénat, du célèbre article 7, les Décrets non moins célèbres (et non moins iniques) du 29 mars. Ce sera le premier coup porté à l'enseignement congréganiste.. Comme toujours, les Jésuites seront les premiers frappés et ne pourront, dès la rentrée d'octobre, rouvrir leurs collèges.

Bientôt de nouvelles difficultés surgirent aussi pour l'enseignement primaire. En même temps qu'une loi sur la *gratuité* de l'enseignement dans les écoles publiques, le *Journal officiel*, du 16 juin 1881, en publiait une autre relative aux « titres de capacité ». Les adjoints, laïques, ou congréganistes, devaient être pourvus du brevet, exigé seulement jusqu'alors des titulaires d'écoles. Cette difficulté ne pouvait cependant

gêner, outre mesure, l'Institut, où les études, sous l'impulsion du Révérend Frère Cyprien, admirablement secondé par le Frère Job, l'un de ses assistants, étaient en honneur. La loi du 30 octobre 1886, « sur l'organisation de l'enseignement primaire », promulguée avec une foudroyante rapidité, était bien autrement redoutable, et semblait mortelle pour les Instituts enseignants (1).

✝

L'heure était vraiment grave et solennelle. L'Église, qui durant de longs siècles avait seule pourvu, autant qu'il était possible, à l'éducation et à l'instruction du peuple, était déclarée indigne d'enseigner. On interdisait à ses ministres l'entrée de l'école publique, on en chassait les Frères, on prohibait tout livre où serait écrit, ne fût-ce qu'une fois, le saint nom de Dieu; on proclamait la *neutralité* de l'école et son caractère non *confessionnel* (lisez : non catholique) et on frappait, sans merci, tout maître — congréganiste surtout — qui laissait entre les mains de ses élèves en classe, le catéchisme, — ce petit livre qui renferme, dans le plus court de ses chapitres, plus de morale vraie que tous les manuels civiques (neutres) ensemble.

L'Eglise, par la voix du Pape et de plusieurs Évêques, protesta contre l'insulte qui lui était faite, contre le dan-

(1) Entre autres dispositions, elle portait, article 18 : « Aucune nomination nouvelle, soit d'instituteurs, soit d'institutrices congréganistes, ne sera faite dans les départements où fonctionnera, depuis quatre ans, une école normale, soit d'instituteurs, soit d'institutrices, en conformité avec la loi du 9 août 1879.... Pour les écoles de garçons, la substitution du personnel laïque au personnel congréganiste devra être complète dans le laps de cinq ans après la promulgation de la présente loi. »

ger que l'école, dite *neutre*, ferait courir à la foi des petits enfants. Entre bien d'autres, deux prêtres du diocèse de Vannes, docteurs en théologie, frères par le sang, non moins frères par leur amour de l'Eglise, et leur dévouement à l'enfance chrétienne, publièrent sous le titre : *L'Ecole neutre en face de la Théologie*, un livre où les principes catholiques étaient posés avec autant de netteté que de science (1). De tous côtés, une protestation indignée s'éleva contre la *neutralité* scolaire, et cette protestation se traduisit par la construction, en face de l'*Ecole laïque* (2), d'où l'image du Christ allait être bannie, de l'*Ecole chrétienne*, surmontée de la croix ! « Pour moi, disait Mgr Fallières, évêque de Saint-Brieuc, si justement appelé « l'Evêque des écoles chrétiennes », par le temps qui court, j'aime mieux bénir une école qu'une église. »

Les fidèles se saignèrent aux quatre membres et donnèrent, le cas échéant, pour l'église et pour l'école. Le riche apporta son or, le pauvre paysan breton donna son temps, le clergé, pauvre lui-même, offrit son obole parfois, son dévouement toujours, et en Bretagne, en Gascogne, en Normandie, partout, à peu près, où les Frères de Ploërmel furent chassés de l'école publique, l'école chrétienne leur ouvrit ses portes.

La plupart de leurs élèves les y suivirent, et, dans nombre de communes, l'école publique n'eut pas un seul élève (3).

(1) *L'École neutre en face de la Théologie*, par deux prêtres » docteurs en Théologie. — Vannes, imprimerie Lafolye.

(2) J'entends par Ecole *laïque* l'enseignement lui-même, et non pas l'instituteur laïque.

(3) A ce sujet, le F. Cyprien aimait à raconter le trait suivant. Dans une commune du Morbihan, l'administration entretenait *deux* maîtres

V

Le Révérend Frère Cyprien favorise les études dans l'Institut — Son zèle pour l'avancement spirituel de ses Frères. — Il administre avec bonté, et avec esprit... — Quelques extraits de sa correspondance.

Plus les catholiques s'imposaient de sacrifices pour faire élever chrétiennement leurs enfants, plus aussi grandissait, pour les Frères, l'obligation d'être à la hauteur de leur mission comme instituteurs et comme religieux. Le R. F. Cyprien et son Conseil le comprenaient ainsi, et ils ne négligeaient rien pour conserver à leur Institut, pour l'augmenter même, dans l'intérêt du bien, la bonne réputation dont il jouissait. Les études d'un grand nombre de Frères avaient été dirigées déjà vers l'examen du brevet supérieur, et du certificat d'aptitude pédagogique : beaucoup en subirent les épreuves avec succès. Quant à la vitalité religieuse, le Révérend Frère Cyprien l'entretenait et la perfectionnait non seulement par des circulaires et des recommandations fréquentes, mais aussi par les retraites de 21 jours qu'il établit, en 1887, et dont il confia la direction aux Pères de la Compagnie de Jésus.

Il avait lui-même inauguré ces grandes retraites, en février 1875, avec deux de ses assistants et deux autres

bien que l'école ne comptât pas un élève. Mais voici qu'un jour il en vint un. Pour s'éviter sans doute un excès de travail, le titulaire et l'adjoint donnèrent chacun une leçon à l'enfant qui revint à la maison en pleurant. — Pourquoi pleures-tu, dit la mère. Parce que... parce que... je ne veux pas retourner à cette école-là... — Tu ne veux pas, tu ne veux pas, mais pourquoi ?— Parce que... *y sont deux su ma* ». Deux contre un ! c'était beaucoup, en effet...

Frères. Durant trente jours, les cinq retraitants avaient fait, sous la direction des Pères Jésuites, ces *exercices spirituels* de saint Ignace si propres à élever les âmes vers la perfection. Le Révérend Frère Cyprien pensait qu'avant de demander aux autres de se livrer à cette pieuse et utile pratique, il devait commencer par en donner lui-même l'exemple.

Que ne pourrait-on pas dire encore du zèle du Révérend Frère Cyprien pour l'avancement spirituel de ses fils ! de la délicatesse de ses procédés, du tact, de l'esprit qu'il mettait dans ses rapports avec eux! Il avait le secret de ces mots qui triomphent de toutes les hésitations, et font accepter les missions les plus pénibles.

Un jour, il venait de confier à un Frère une œuvre de nature fort délicate. « C'est très difficile, mon Révérend Frère, ce que vous me demandez là », hasarda assez timidement le Frère. La réponse arriva, rapide comme l'éclair : « Si ce n'était pas difficile, mon cher ami, on ne vous en chargerait pas ! » Résistez donc à de pareilles répliques !

Il en avait qui, pour être d'une autre nature, n'en étaient pas moins piquantes. Un Frère, véritablement supérieur par son esprit pratique, porté par tempérament, par amour même de son Institut, à donner des avis souvent fort justes, mais fortement teintés parfois de critique, crut bon de le féliciter un jour sur une récente circulaire : « Je vous remercie, répondit le Frère Cyprien, de ce que vous me dites à propos de la dernière circulaire.... Mais je vais vous dire une chose qui va vous surprendre sans doute, car je crois que vous n'y avez pas pris garde.— Cette circulaire, dont vous me parlez en si beaux termes, croiriez-vous que

déjà vous l'avez violée ? Vous l'avez violée en permettant au Frère X. de faire le voyage de... Ceci prouve que vous avez besoin de la relire, et c'est la pénitence que je vous impose (1) ».

Un Frère, chargé d'une administration très difficile, lui écrivit une lettre où perçait un peu de découragement : « Dans les moments de crise, lui répondit-il, je crois que la sagesse consiste à s'en tirer *le moins mal que l'on peut* : le découragement n'est jamais un remède ; mais, dans le cas actuel, surtout, ce serait certainement un mal et un grand mal de plus (2). »

✝

Le Frère Cyprien a beaucoup écrit. Cependant il n'est que juste de le dire ; il ne multipliait pas ses lettres outre mesure. Quoi qu'il en soit, pour beaucoup de ses Frères, recevoir un mot de lui était une joie vivement appréciée. Mais quelqu'un était-il malade, ou subissait-il quelque épreuve, le Frère Cyprien trouvait les accents qui vont au cœur.

« Je suis bien touché de la rude épreuve que le Seigneur vous envoie, écrivait-il à un Frère malade. Nous prions pour vous tous les jours ; et, tout en nous soumettant à la très sainte volonté de Dieu, nous sommes pleins de confiance qu'il vous rendra la santé que vous employez si bien pour son œuvre et pour sa gloire... N'ayez, du reste, mon cher enfant, aucune inquiétude ; je sais combien vous êtes dévoué à l'Institut et à tous vos devoirs, et mes sentiments pour vous sont ceux

(1) Lettre au F. T., du 17 février 1872.

(2) Lettre du 31 mai 1881.

d'un père qui aime son enfant avec une grande tendresse (1). »

« Pour *vivre* comme pour *mourir*, écrit-il à un autre, nous sommes au Seigneur ; et, si c'est pour Lui que nous vivons, c'est aussi pour Lui que nous mourons. Donc ! pour vivre ou pour mourir, disons toujours : Vive le Seigneur ! et que sa très sainte volonté s'accomplisse en nous ! » (2).

En voici un qui se grossit démesurément les difficultés et les ennuis. Le Frère Cyprien lui écrit : « Hélas ! *que l'homme est quelquefois ingénieux à se tourmenter sans sujet.* Sans doute votre imagination est frappée ; et, par suite, là où il n'y a guère qu'une simple taupinière, vous voyez une montagne qui vous écrase. — Pourquoi donc tant nous préoccuper de ce que disent et pensent les autres ?... *Travailler en paix sous le regard de Dieu qui nous jugera, que nous faut-il de plus ?* » (3).

Il faut souvent, pour encourager dans la montée du Calvaire, la bonne parole qui relève la pauvre âme atteinte de peines intérieures. Aussi le Frère Cyprien écrit-il à un Frère fort éprouvé :

« J'aime à penser que l'épreuve, l'*état de désolation* par lequel vous avez passé, s'est depuis amélioré, car cet état ne doit durer qu'un temps. Saint Ignace le dépeint admirablement dans ses Règles sur le *Discernement des esprits.* — Il recommande surtout de demeurer ferme et constant dans son état, dans ses résolutions, et *dans* la *détermination* où l'on était avant la *désolation* ;

(1) Lettre du 10 octobre 1874.

(2) Lettre du 22 avril 1875.

(3) Lettre du 27 janvier 1886.

car, dans la *désolation*, dit-il, *nous ne pouvons prendre un chemin qui nous conduise à bonne fin.*

« Comme remèdes, il recommande — malgré tous nos dégoûts — de nous livrer courageusement à la prière, à la méditation, à l'examen sérieux de notre conscience, et même de nous adonner davantage, s'il est possible, aux exercices convenables de pénitence : les contraires, en effet, se guérissent par les contraires. Puissions-nous, lorsque la désolation nous presse, avoir promptement et fidèlement recours à des moyens si puissants et si efficaces » (1).

Un Frère, dont de grandes épreuves avaient altéré la santé, était autorisé par le supérieur à faire une saison d'eaux. Le Frère Cyprien, qui tenait à le voir à l'une des grandes retraites qu'il instituait cette année-là, lui écrivit en ces termes :

« Je vous ai laissé libre de soigner le corps ou de soigner l'âme. Ce n'est pas cependant, — et vous l'aurez compris — ce n'est pas que cela me soit indifférent. Je vous aime d'un amour trop profond et trop vrai pour ne pas mettre la santé de l'âme au-dessus de la santé du corps. Or, si le corps a souffert depuis quelques mois, l'âme, me semble-t-il, a dû souffrir encore davantage. Donc, cher ami, si le médecin ne déclare pas les eaux de Vichy absolument nécessaires cette année, venez à la grande retraite à laquelle des grâces spéciales seront attachées.

Quoique ma main écrive péniblement, voilà, très cher enfant, ce que mon cœur et ma foi m'obligent à vous écrire.

Tout *vôtre* bien tendrement, plus que jamais en Jésus-Christ. »

(1) Lettre du 3 avril 1875.

P. S. — Dites-moi, je vous prie, ce que vous croyez pouvoir faire » (1).

On devine bien ce que put faire l'intéressé : il se rendit à la retraite, et, chose remarquable, qui prouve que souvent, même dans les choses de l'ordre simplement naturel, l'*homme obéissant raconte ses victoires*, le Frère trouva dans la retraite un regain de santé.

✝

Pour rendre cette étude du Révérend Frère Cyprien moins incomplète, pour le mieux faire connaître, et, partant, mieux apprécier encore, il faudrait citer quelques-unes de ses lettres administratives. Mais n'ai-je pas déjà largement usé des citations ? Du moins les lignes suivantes montreront-elles un peu comment le Frère Cyprien comprenait l'administration.

« Vous croyez, écrivait-il à un Frère Directeur, que, lorsqu'on a l'autorité, on fait tout ce qu'on veut ? Vous êtes certainement dans l'erreur ; car, même alors, on ne peut disposer *de ce que l'on a*.... Vous voulez que j'agisse d'autorité, et que je fasse les placements sans m'entendre avec les Provinciaux. Ces principes d'absolutisme, cher ami, vous crieriez bien haut, s'ils étaient appliqués à votre personne... » (2).

De fait, le Frère Cyprien agissait rarement d'autorité. Assurément, il comptait assez sur l'esprit de foi de ses Frères pour leur donner, parfois, des ordres qu'ils ne songeraient même pas à discuter : il n'eût pas voulu surtout, en agissant trop humainement, les exposer à perdre tout ou partie du mérite de leur obéis-

(1) Lettre du 19 juillet 1887.
(2) Lettre du 28 mars 1876.

sance ; mais, avec son esprit large, ouvert, il savait adoucir ce que pouvait avoir de pénible, pour la pauvre nature, le sacrifice exigé.

« Nous sommes dans la main de Dieu pour travailler à son œuvre suivant sa très sainte volonté, écrivait-il à un Frère qu'il chargeait d'un poste des plus importants. La voie, pour nous, est toujours simple et facile, puisque, pour cela, il nous suffit d'obéir. Je viens donc vous demander un acte d'obéissance qui pourra peut-être contrarier un peu vos goûts, mais il n'en sera que plus méritoire » (1).

Nous voilà loin, on en conviendra, de cette obéissance d'esclave, même de mort, *(perinde ac cadaver !)* qu'on reproche si souvent aux religieux. Quelle administration civile, militaire, disons *laïque*, puisque le mot est à la mode, donne des ordres sous une forme aussi adoucie ? Un supérieur qui traite ses inférieurs avec un tel respect, qui se montre père, bien plus que maître, gagne, nécessairement, leur estime et possède leurs cœurs. Ainsi en fut-il du Révérend Frère Cyprien.

VI

Noces d'or du R. F. Cyprien, en 1886. — Son éloge par M. le chanoine Daniel, par les Frères Ladislas et Casimir. — Il est réélu supérieur général en 1889. — Il fonde l'*Œuvre des Noviciats*. — Circulaire sur l'*Apostolat de la Prière*. — Il favorise l'enseignement agricole.

Le R. F. Cyprien fut, en effet, très estimé et très aimé de ses Frères. On le vit bien, le 7 octobre 1886, lorsque furent célébrées, à la Maison-Mère, le cinquantième anniversaire de son entrée en religion, et

(1) Lettre du 21 août 1871.

le vingt-cinquième de sa première élection au généralat. L'évêque diocésain, Mgr Bécel, le maire de Ploërmel, M. Zudaire, un grand nombre de prêtres du diocèse de Vannes et des diocèses voisins, beaucoup de Frères, parmi lesquels une trentaine célébraient aussi leurs *Noces d'or*, formaient, ce jour-là, autour du R. F. Cyprien, une couronne d'honneur.

L'orateur de la fête, M. l'abbé Daniel, curé-archiprêtre de Saint-Sauveur de Dinan, résuma éloquemment la vie de l'Institut : « Lorsque, s'écria-t-il, Monsieur de la Mennais se reposa enfin dans le Seigneur, son regard put embrasser avec une sainte joie le chemin parcouru... La Bretagne s'était couverte de fondations ; l'Institut avait essaimé au dehors, jusque dans les régions pyrénéennes et au lieu prédestiné que la Vierge Immaculée a sanctifié par une de ses plus miséricordieuses manifestations. Que dis-je ? l'Institut avait traversé les mers. Au Sénégal, aux Antilles, à Cayenne, sous cet écrasant soleil des tropiques, les Frères remplissaient un pénible apostolat de civilisation chrétienne et de patriotisme... Ils s'étaient enfoncés dans les profondeurs du grand océan, jusque Taïti, cette perle du Pacifique (1). »

Après avoir ainsi rappelé l'action du « Père », l'orateur résumait ainsi celle du Frère Cyprien : «... La tenue de quatre Chapitres qui ont donné à l'Institut sa complète organisation ; deux voyages à Rome ; les études fortifiées, élevées ; le noviciat vigoureusement établi ; les Frères envoyés en Haïti... quoi encore ? cinq juvénats fondés dans une sage prévoyance et au prix de grands sacrifices ;... avec cela, d'incessantes sollicitudes pour

(1) *Chronique de l'Institut des Frères*, t. v, n° 9, novembre 1886.

l'affermissement de l'esprit religieux, maintes douleurs intimes, tout ce que des lois savamment oppressives ont apporté d'entraves » à la mission du Frère Cyprien ; « ai-je dit tout ce qui résume ce laborieux et fécond généralat d'un quart de siècle ? »

Non, malgré son talent, et la connaissance qu'il avait du Révérend Frère Cyprien, l'orateur sacré ne pouvait pas tout dire. Il fut complété, dans une certaine mesure au moins, par le Frère Ladislas, premier assistant, et le Frère Casimir, doyen de l'Institut, qui rendirent, tour à tour, hommage à leur ancien confrère de Noviciat. « Trois qualités, entre autres, me frappèrent en vous, disait le Frère Ladislas : votre pieuse régularité, votre gravité en raison de votre âge, et votre application à l'étude, pour laquelle Dieu avait mis en vous de rares dispositions. »

Le Frère Casimir disait à son tour au Révérend Frère Cyprien. « Par votre bonté, votre sagesse, vous avez su conquérir à notre société la bienveillance et souvent les sympathies des principaux représentants de l'autorité civile... C'est la douceur, la fermeté, la sagesse de votre administration qui ont déterminé les provinces de Gascogne et de Normandie à s'unir plus étroitement à nous... Chacun de nous a trouvé en vous un cœur de père, je dirai plus, un cœur de mère ; et c'est là tout le secret de l'amour que nous vous avons voué. Aussi ne cesserons-nous de redire à Dieu : « Seigneur, gardez encore de longues années à notre vive et tendre affection Celui qui, depuis un quart de siècle, vous a procuré tant de gloire, et à nous tant de bonheur ! »

Ces vœux devaient être exaucés. Malgré l'attaque de paralysie dont le Frère Cyprien avait été frappé en 1882, et dont il ne se remit jamais complètement, il continua

de diriger l'Institut avec le plus complet dévouement, soutenu par l'affection et par la confiance de ses Frères qui le réélirent supérieur général, en 1889.

†

Durant cette dernière partie de son généralat, il connut de nouvelles épreuves. De nombreuses écoles communales, encore dirigées par les Frères de Ploërmel, furent fermées, et la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée assujettit les jeunes Frères au service militaire. Il eut aussi, c'est justice de le reconnaître, de grandes consolations. Les écoles libres se multiplièrent, et il dut fonder, pour favoriser le recrutement des maîtres, l'*Œuvre des Noviciats*. Bientôt, plus de neuf cents jeunes gens et enfants se préparèrent, dans les asiles que sa prévoyance leur avait ouverts, à l'apostolat chrétien de l'enfance. Après de nouveaux voyages à Rome, il vit Sa Sainteté Léon XIII combler de bénédictions et de faveurs son Institut, et l'approuver canoniquement en mars 1891.

Pour favoriser la piété dans les élèves, il organisa, dans toutes les écoles, l'*Apostolat de la Prière*, ou ligue du Cœur de Jésus. « Tandis que les *ouvriers de ténèbres* cherchent à introduire jusqu'au cœur des petits enfants le venin de l'impiété et les doctrines perverses, disait-il à ses Frères, donnez, vous, à ces chers enfants, les solides principes chrétiens, nourrissez-les du vrai lait catholique, et injectez dans leurs veines le sang de Jésus-Christ ! » (1). Son appel fut entendu, et tous les

(1) Lettre circulaire du 8 décembre 1890. — *Chronique des Frères*, 1er janvier 1891.

élèves des Frères de Ploërmel furent enrôlés, comme leurs maîtres, dans la croisade de prières et de bonnes œuvres qui, au jour marqué, sauvera la France, il est permis de l'espérer, par le Sacré-Cœur de Jésus.

Il favorisa, de tout son pouvoir, l'enseignement de l'agriculture dans les écoles de l'Institut, pour lutter, autant que possible, contre l'émigration, dans les villes, des populations rurales. Son Eminence le cardinal Séraphin Vannutelli, Protecteur de l'Institut près le Saint-Siège, lui adressa à ce sujet les félicitations du Souverain Pontife (1895).

VII

Dernières années du R. F. Cyprien. — Soixante ans de vie religieuse, trente ans de généralat. — Sentiments d'humilité. — Sa dernière retraite. — Maladie et mort du R. F. Cyprien.

Il serait exagéré de dire que le R. F. Cyprien avait encore, en ses dernières années, son activité d'autrefois. Du moins son intelligence restait-elle vive, son cœur jeune, ses pensées élevées. Nul n'apportait plus de distinction, d'expérience, de coup d'œil, dans les Conseils qu'il présidait toujours. Il avait (c'est l'opinion d'un assistant qui a été, durant 18 ans, associé à son administration) (1), le talent d'élever toujours une question, de la traiter par son côté le plus noble et le plus chrétien. Il garda, jusqu'à la fin, sa pénétration d'esprit, regrettant toujours qu'on le maintînt dans sa charge, qu'on ne lui laissât pas le loisir de couler en paix ses derniers jours. Diminuant un peu, malgré tout, devant

(1) Le T. C. F. Anatolien.

les hommes, il sentait le besoin de grandir devant Dieu. Aussi sa piété ne fut jamais plus vive, jamais ne furent plus ardentes ses prières pour l'œuvre qu'il dirigeait depuis 1861. Quand on pénétrait dans sa chambre, on le trouvait souvent le chapelet à la main. Dans ses promenades de l'après-midi, il priait également, avec les deux Frères qui l'accompagnaient.

« Qui n'a quelquefois rencontré, dans nos gracieuses campagnes, surtout en ces dernières années, un vénérable vieillard égrenant son chapelet, et semant ainsi, sur nos routes, des *Pater* et des *Ave* ? C'était le Frère Cyprien qui priait pour ses Frères, sans doute, mais aussi pour la paroisse de Ploërmel à laquelle, depuis bientôt un demi-siècle, il appartenait de cœur ! » (1).

Chez le Révérend Frère Cyprien, le cœur était grand, noble, généreux, et il pouvait donner beaucoup sans s'appauvrir. Il se donna généreusement et sans réserve à Dieu, à l'Eglise, à l'Institut et à son fondateur dont il eut le culte à un haut degré. Il eut la consolation de commencer les premières démarches pour l'introduction, en Cour de Rome, de la Cause de béatification de M. de la Mennais. Ce fut, sans doute, une des plus douces joies de sa vie, parce qu'elle fut, celle-là, exempte de tristesses ou d'inquiétudes. Il n'en avait pas été ainsi de certaines fêtes extérieures dont il fut le héros, qu'il subit par devoir, et accepta surtout pour le bonheur des autres. Celles-là, malgré les apparences, contristaient son âme, et ne valaient, à ses yeux, que parce qu'elles lui donnaient l'occasion de s'humilier quelquefois devant les hommes, comme il s'humiliait sans cesse devant Dieu.

(1) *Le Ploërmelais*, du 18 juillet 1897.

✝

C'était le 25 janvier 1891. A l'occasion du soixantième anniversaire de son entrée en religion, et du trentième de son élection au généralat, le Revérend Frère Cyprien recevait — ne devrait-on pas dire subissait ? — des félicitations en une réunion intime de la Communauté de Ploërmel, à laquelle assistaient quelques prêtres et quelques laïques. Le Frère Job, premier assistant, venait de retracer, en un discours souvent applaudi, la carrière si noblement remplie du Révérend Frère Cyprien. Tous les cœurs battaient à l'unisson, dans un même sentiment d'admiration et de reconnaissance, à l'évocation d'un passé si bien employé à la gloire de Dieu et au bien de l'Institut. Le Frère Cyprien se leva. Il remercia le Frère Job de son discours qui n'avait que le défaut « d'être beaucoup trop beau ». Il attribua alors aux prières des Frères pieusement décédés, au concours généreux de ses assistants anciens et actuels, à Dieu, enfin, auteur de tout don, le bien produit par l'Institut. Et, avec une émotion qu'il est impossible d'exprimer, il parla de sa part, à lui, en tout ce qui avait été fait. « Hélas ! dit-il, cette part, ce n'est pas la plus belle.... Ce sont les fautes nombreuses qui ont été commises durant cette longue administration : que de bien, en effet, n'avons-nous pas omis ! Que de mal nous aurions pu empêcher, peut-être, et que nous avons laissé commettre !.... O mon Dieu ! quelle effrayante responsabilité ! Joignez-vous donc tous à moi, pour demander grâce, miséricorde et pardon !... » (1).

(1) *Chronique de l'Institut des Frères*, tome VII, nº 3, mars 1891, p. 79.

C'est dans ces sentiments admirables, qui lui étaient depuis longtemps habituels, que le Frère Cyprien passa les dernières années de sa vie.

Du 31 mai 1897 au 7 juin, il fit sa retraite annuelle avec ses assistants et visiteurs. Au témoignage du R. P. Le Doré, supérieur général des Eudistes, qui en donnait les exercices, il fit de cette retraite « une préparation à la mort, et toutes ses pensées étaient tournées vers le terme de sa vie ». Avait-il donc le pressentiment de sa fin prochaine?... Dans la soirée du 26 juin, il fut frappé d'une congestion cérébrale qui fit craindre, à bref délai, une issue fatale. Il vécut cependant quelques semaines encore, et, béni par Sa Sainteté Léon XIII et par Mgr Bécel, muni de tous les secours de la sainte Église, il mourut le 14 juillet, à 1 h. 40 du matin, après avoir reçu de M. l'abbé Mathorel une dernière absolution. Il avait 81 ans d'âge, 67 ans de vie religieuse et 36 ans de généralat.

✝

La Bretagne entière s'émut, on peut le dire, à la nouvelle de cette mort. Une foule immense de fidèles accourus des cinq départements, plus de deux cents prêtres, des députations de plus de vingt ordres ou instituts religieux, assistèrent aux funérailles qui furent célébrées le 17 juillet, et présidées par Mgr Bécel, évêque de Vannes, entouré de dom Bernard, abbé de la Trappe de Notre-Dame de Thymadeuc, et de vingt-cinq à trente chanoines. A l'issue de la messe, célébrée par M. Rabgeau, archiprêtre de Ploërmel, le vénérable évêque, ami du défunt, prononça un touchant éloge du R. F. Cyprien.

Une pierre de granit recouvre maintenant ses restes mortels. Dispersés dans les cinq parties du monde, ceux qui furent ses fils ne peuvent plus s'agenouiller aujourd'hui sur son tombeau. Ils peuvent, du moins, prier encore, de loin, pour le repos de son âme, implorer même son secours, tant a été sainte sa vie, lui demander enfin de veiller sur la famille religieuse qu'il a tant aimée.

Avec ceux qui gardent son doux souvenir, je dépose sur sa tombe, avec notre prière, au septième anniversaire de sa mort, l'hommage filial rendu à sa chère mémoire. — Qu'il repose en paix !

14 juillet 1904.

ORGANISATION DE L'INSTITUT

SES ADMINISTRATEURS

Le Chapitre général. — Mode d'élection des supérieurs. — Les angoisses des derniers administrateurs de l'Institut. — **Ils ont, jusqu'à la fin, lutté pour la cause de Dieu.**

L'organisation de l'Institut de Ploërmel était des plus simples et offrait, cependant, les meilleures garanties pour la bonne marche de l'œuvre.

Après un certain nombre d'années (en moyenne de 10 à 12 ans), *l'aspirant* devient définitivement *membre* ou associé de l'Institut. A ce dernier titre, il a droit de vote pour l'élection des trente Frères qui seront, le cas échéant, membres du Chapitre général. Sans entrer en de grands détails au sujet du Chapitre, je dirai seulement qu'il se composait de membres *de droit* : supérieur général et assistants, en charge ou non ; des secrétaire général et visiteurs actuellement en charge, des directeurs principaux des Missions ayant rang de provinciaux, et aussi en fonctions au moment des élections, et enfin de trente membres *élus*, au scrutin secret, par les associés. En moyenne, le Chapitre compte de 43 à 46 membres. Il n'est pas permanent et se réunit, d'ordinaire, tous les cinq ou six ans, et au décès du supérieur général. Lorsqu'un assistant meurt, le Conseil de l'Institut

pourvoit lui-même à son remplacement, par un vote secret.

Le supérieur général et les assistants sont élus au scrutin secret, à la majorité absolue des voix : ils forment le *Conseil administratif* de l'Institut dont le siège est à Ploërmel.

Sous la direction du Conseil administratif, et nommés par lui pour une période de 3 ans, se trouvent les visiteurs provinciaux. Ils sont, chacun dans leur province, assistés de conseillers, également nommés pour 3 ans.

Aucune des décisions importantes prises par le Conseil provincial ne peut être appliquée sans l'approbation du Conseil administratif de l'Institut, auquel les procès-verbaux de chaque séance doivent être soumis.

Les provinces elles-mêmes sont subdivisées en circonscriptions comprenant un certain nombre de maisons. Telles sont les grandes lignes de l'administration générale de l'Institut.

Une grâce particulière de Dieu sur l'Institut de Ploërmel fut que, durant quatre-vingts ans, (de 1817 à 1897), il n'eut que deux supérieurs généraux. On y avait, d'ailleurs, le culte de l'autorité. En effet, parmi les dix-huit assistants qui firent partie du Conseil des supérieurs généraux, sept seulement, dont *deux* malades, et *deux* trop avancés en âge, ne furent pas réélus par les divers Chapitres généraux.

Lorsque survint le vote du 18 mars 1903, l'Institut était dirigé par le Révérend Frère Abel, supérieur général, et par les Frères Yriez-Marie, Anatolien, Stéphane-Marie, Anastasius, Alexis-Marie, et Etienne-Joseph, assistants. — Le Frère Donatien était secrétaire général.

Les provinces étaient confiées : les maisons du Sud-Ouest, au Frère Job ; la Maison-Mère, au Frère Adérit ;

celles d'Ille-et-Vilaine et de la Mayenne, au Frère Sulpice-Marie ; les écoles des Côtes-du-Nord et du Finistère, au Frère Bernard ; celles de la Loire-Inférieure, du Morbihan et de Maine-et-Loire, au Frère Théodule ; les maisons situées en Normandie, au nord et à l'est de la France, étaient confiées au Frère Ange (1).

✝

Les quatorze hommes dont je viens d'indiquer les emplois partagèrent, à partir de l'année 1901 surtout, les angoisses qui étreignaient les cœurs chrétiens. Ils ajoutèrent à tant d'anxiétés le poids de la redoutable responsabilité qui pesait sur eux, et, plus d'une fois, ils se dirent en leurs conseils : si tout n'est pas perdu, tout est bien compromis. Ils ne connurent pas, cependant, le découragement. Ils s'excitèrent, envers et contre tout, à la confiance quand même, se refusant, jusqu'à la dernière heure, à remettre à leurs familles tant de jeunes gens que celles-ci leur avaient confiés pour apprendre à servir, dans les rangs de l'Institut, la sainte cause de l'enseignement chrétien.

Le jour vint, hélas ! où il fallut pourtant se séparer. On verra plus loin que ce ne fut pas sans une immense tristesse. Du moins les supérieurs de l'Institut ne méritent-ils pas qu'on leur applique le mot historique : « Pleurez comme des femmes le royaume que vous n'avez pas su défendre comme des hommes. » Ils n'ont pleuré, en effet, qu'après avoir, jusqu'à la fin, lutté sans trêve pour la cause de Dieu.

(1) Il n'est question ici que des administrateurs qui se trouvaient *en France* au moment où fut rejetée, par la Chambre des Députés, la demande subsidiaire d'autorisation.

L'ÉGLISE

ET L'INSTITUT DE PLOERMEL

Rapports de l'Institut de Ploërmel avec les Souverains-Pontifes et les Évêques. — Supplique au Saint-Siège par le pieux fondateur. — Décret laudatif et Bref de Sa Sainteté Pie IX. — Le Rév. Fr. Cyprien à Rome. — Audiences accordées par Pie IX, en 1874, et par Léon XIII, en 1879. — Adresse à S. S. Léon XIII : Encouragements du Saint-Siège. — Le R. F. Cyprien, accompagné du Fr. Abel, est, de nouveau, reçu par Léon XIII le 13 mars 1890. — Par billet de la Secrétairerie d'Etat, le Cardinal Séraphin Vannutelli est nommé Protecteur de l'Institut. — Approbation canonique de l'Institut. — Le Rev. Fr. Abel est reçu par S. S. Léon XIII, en audience particulière le 6 mars 1898 : Récit de cette audience. — Dernière correspondance échangée entre l'Institut de Ploërmel et le Souverain-Pontife. — Lettre touchante de Mgr Latieule, évêque de Vannes.

Si, au point de vue des autorisations que lui avait accordées le Gouvernement français, l'Institut de Ploërmel était, juridiquement, une Association ou Société reconnue d'utilité publique, il avait, avec l'Eglise, les rapports d'un fils envers une mère.

Aussi était-il béni et protégé par les évêques, soumis, dans leurs divers diocèses, à l'Ordinaire du lieu, conformément aux lois ecclésiastiques et même civiles. Aussi, lorsqu'il dut, en août-septembre 1901, faire approuver ses Statuts par Nos Seigneurs les évêques, en exécution de l'arrêté ministériel du 1er juillet 1901, trouva-t-il partout bienveillance et appui. Non seulement ses *Statuts* furent approuvés, mais, de plus, des

lettres particulières vinrent dire aux supérieurs combien les évêques tenaient au maintien d'un Institut dont l'utilité était d'autant plus grande que les besoins des âmes d'enfants étaient eux-mêmes plus pressants.

D'ailleurs, les traditions de paternité des évêques envers l'Institut de Ploërmel étaient établies depuis longtemps. Déjà, en 1890, lorsque le Révérend Frère Cyprien sollicitait du Saint-Siège pour son Institut l'approbation canonique, trente-cinq cardinaux, archevêques et évêques, etc., appuyèrent sa requête, et unirent leurs instances aux siennes. Je ne puis que faire ici simple mémoire de ces suppliques, qui resteront un honneur pour la Société qui les mérita, mais je devais, du moins, les signaler, ne fût-ce que pour rendre hommage, en passant, à leurs augustes auteurs (1).

L'Institut de Ploërmel fut toujours, en effet, soumis aux évêques, et professa toujours aussi envers le Souverain-Pontife, un culte filial. C'était là un héritage, tout d'honneur et de force, que lui avait légué M. de la Mennais lui-même, cet intrépide champion de l'Eglise et de la Papauté.

Aussi, dès la mort du pieux fondateur, les membres du Conseil se hâtèrent-ils, avant même l'élection d'un

(1) Leurs Eminences les cardinaux Richard, archevêque de Paris ; Desprez, archevêque de Toulouse ; Place, archevêque de Rennes. — Nos Seigneurs les archevêques d'Auch, de Cambrai, Montréal (Canada), Port-au-Prince (Haïti), Sébaste, (coadjuteur de Rennes), Tours. — N. N. S. S. les évêques d'Agen, Aire et Dax, Angers, de la Basse-Terre (Guadeloupe), Bayeux, Cap-Haïtien (Haïti), Carcassonne, Coutances et Avranches, Evreux, Fort-de-France (Martinique), La Rochelle et Saintes, le Mans, Mégare (Tahiti), Montpellier, Nantes, Orléans, Quimper, Séez, Tarbes, Vannes; les préfets apostoliques de la Guyane française et de Saint-Pierre-Miquelon, — Messieurs les vicaires capitulaires de Bayonne, Bordeaux, Laval, Saint-Brieuc.

nouveau supérieur général, d'adresser à Sa Sainteté Pie IX, par l'entremise de Monseigneur Godefroy Sainte-Marc, archevêque de Rennes, alors protecteur de la Congrégation, une lettre où ils témoignaient, en leur nom et en celui de leur Institut, de leur respect, de leur soumission, de leur attachement et de leur vénération envers le Vicaire de Jésus-Christ.

Quelques semaines après, ils recevaient, du Saint-Siège, un Bref où le Souverain Pontife Pie IX disait, en les remerciant de leur témoignage de fidélité : « De notre côté, très chers fils, nous n'oublions point de supplier humblement le Dieu de toute miséricorde, de vous protéger toujours, et de répandre sur vous et sur votre Institut, l'abondance de sa divine grâce. » Et Pie IX donnait ensuite à ses « très chers fils », ainsi qu'à leur Société, « d'un cœur plein d'amour et d'affection pour tous », la Bénédiction apostolique.

Sous le Pontificat de Léon XIII, la bienveillance du Saint-Siège pour l'Institut de Ploërmel ne se démentit pas un seul instant. Comme Pie IX, de grande et sainte mémoire, avait paternellement accueilli, à diverses reprises, le Révérend Frère Cyprien, ainsi l'illustre Pape Léon XIII l'accueillit-il également, comme il daigna, plus tard, recevoir le Révérend Frère Abel.

Afin de montrer, mieux encore que par des paroles, combien était attaché à la sainte Eglise l'Institut de Ploërmel, je ne puis mieux faire que de publier les documents suivants. Le simple rapprochement des dates fera toucher du doigt, pour ainsi dire, les rapports intimes qui existèrent toujours entre la sainte Eglise et l'Institut de Ploërmel.

✝

Voici d'abord quelques extraits d'une belle lettre et des pièces authentiques, signées de Monsieur de la Mennais lui-même.

DIEU SEUL

« *Ploërmel, le 24 juin, fête de saint Jean-Baptiste 1851.*

Mes très chers Frères,

« A la suite d'une crise qui fit craindre pour mes jours (en 1848), j'adressai à Notre Saint-Père le Pape, par l'intermédiaire de Mgr Fornari, nonce apostolique en France, un exemplaire de votre Règle, et une copie de mon acte de dernière volonté déjà revêtu de l'approbation de six évêques de Bretagne (1) et de Mgr l'archevêque d'Auch. J'exposai à Notre Saint-Père l'état de la Congrégation et je priai Sa Sainteté de la bénir.

« Une seule chose, disais-je, me reste maintenant à » désirer ; mais je la désire du fond du cœur et la de» mande instamment à Votre Sainteté : c'est qu'elle » daigne bénir l'Institut des Frères de l'Instruction » chrétienne, en approuvant, de la manière qu'elle » jugera la plus convenable, ses Règles et ses Consti» tutions. Cette grâce insigne serait pour notre Congré» gation un gage précieux de durée et d'accroissement. » Et moi, désormais sans inquiétude pour son avenir,

(1) NN. SS. les évêques de Vannes, de Saint-Brieuc, de Quimper, de Nantes, de Rennes, et Mgr de Lesquen, ancien évêque de ce dernier diocèse.

» je mourrais content si j'avais la consolation de la voir » affermie par la paternelle bénédiction du Vicaire de » Jésus-Christ. »

« Pour satisfaire à cet ardent désir, aussitôt que les circonstances l'ont permis, l'œuvre des Frères et ses Règles ont été, de la part de la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers, l'objet d'un examen approfondi et d'un rapport qui ne remplit pas moins de 16 pages grand in-4°. La conclusion de ce rapport renferme le jugement favorable du consulteur de la Sacrée Congrégation sur l'Institut et sur ses Règles..... On y exprime aussi les grandes espérances que fait concevoir notre humble Institut « fondé par le seul amour » de Dieu et des âmes, et dont la piété et le zèle, entre- » tenus par de sages règlements, forment le caractère » distinctif. »

« Considérant, en outre, les effets salutaires qu'il a déjà produits parmi les populations, effets attestés non seulement par la satisfaction et la consolation, mais encore par le désir très prononcé qu'éprouvent tant d'évêques au sujet de sa conservation..... le Consulteur est d'avis que « Notre Saint-Père le Pape peut librement, par lettres en forme de bref, prononcer une parole de louange, non seulement au Fondateur, mais aussi à l'Institut des Frères qu'il a engendrés. Cet encouragement produira les meilleurs effets; les Frères seront portés de plus en plus à opérer leur salut et le salut d'autrui, par l'accomplissement des promesses faites à Dieu ; l'Institut se propagera plus facilement, et le fondateur verra sans inquiétude approcher le moment de son trépas. »

« Six semaines après la publication de ce compte rendu, la *Correspondance de Rome* annonça qu'adoptant les

conclusions du rapport précédent, la Sacrée Congrégation avait décidé que l'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne devait être loué par Décret.

DÉCRET LAUDATIF

« Notre Très Saint Père le Pape Pie IX, — vu les » lettres de recommandation du Nonce apostolique et » les fruits abondants produits par la Société des » Frères dits de l'Instruction chrétienne, comme aussi » les légitimes espérances qu'elle donne pour l'avenir ; » ouï le vœu des Cardinaux de la Sainte Église Romaine » formant la Sacrée Congrégation préposée aux affaires » et aux consultations des Évêques et Réguliers, a » résolu de louer et de recommander singulièrement » non seulement le but pieux du suppliant mais encore » l'Institut lui-même, comme par la teneur du présent » décret, il le loue et le recommande dans les termes » les plus bienveillants, plein de cette confiance que, » par la bénédiction du Seigneur, il s'accroîtra de jour » en jour pour l'éducation chrétienne des enfants.

» Donné à Rome, de la Sacrée Congrégation des » Évêques et Réguliers, le 7 janvier 1851.

J. Af. Card. Orioli,

Préfet. »

A ce décret, Sa Sainteté a bien voulu joindre la lettre la plus paternelle.

BREF DE SA SAINTETE PIE IX

A l'abbé Jean-Marie de la Mennais

1er février 1851

« Bien-aimé fils, salut et bénédiction apostolique.

» Votre insigne charité à l'égard des enfants pauvres, » particulièrement de ceux qui habitent la campagne, et » le zèle ardent qui vous anime pour leur éducation » chrétienne, — zèle qui, béni du Seigneur, produit dans » cette partie de la France de si heureux fruits et en pro- » met de plus grands encore, et qui s'est même étendu » jusqu'aux missions d'outre-mer, — ne peuvent pas ne » pas recevoir de Nous et de ce Siège Apostolique les » louanges les plus abondantes.

» Nous avons attendu avec un vif désir, très cher fils, » que Notre Congrégation préposée aux affaires des » Evêques et Réguliers examinât le but et les progrès de » la Société dont vous êtes le fondateur. En ayant pris » connaissance et ayant recueilli le très grave et una- » nime témoignage de plusieurs Evêques, spécialement » celui de Notre Nonce, elle nous a enfin déclaré son » sentiment sur les grands éloges à décerner à votre » Société elle-même et au but de son institution. Vous » avez, dans le Décret qu'elle a rendu sur ce sujet, avec » Notre approbation, le 7 du mois dernier, le témoignage » de cette louange Pontificale ; ainsi croyez bien que, » vous et votre Société, persévérant avec courage dans » l'œuvre commencée et élevant la jeunesse dans la » saine doctrine chrétienne, trouverez toujours en Nous

» et en ce Saint-Siège Apostolique, faveur et protection.
» Poursuivez donc, cher fils, poursuivez avec ardeur
» l'œuvre vraiment belle que vous avez entreprise depuis
» déjà tant d'années, et déployez, jusqu'au dernier
» jour de votre vie, votre zèle, vos efforts et toute votre
» activité, pour faire régner parmi tous les membres
» de votre Institut la mutuelle concorde des esprits, et
» augmenter en eux, de jour en jour, le désir ardent de
» pourvoir, surtout en ces temps de deuil et d'amertume,
» à la chrétienne éducation des enfants pauvres. Nous
» souhaitons et nous sollicitons du Seigneur, pour vous
» et pour eux tous, prospérité et consolation ; et comme
» présage d'un si grand bien et comme gage de notre
» charité paternelle envers vous, nous vous accordons,
» de l'intime affection de notre cœur et avec amour, à
» vous même, très cher fils, et à votre Société tout
» entière, notre bénédiction Apostolique.

» Donné à Saint-Pierre de Rome, le 1er février de l'an 1851, de Notre Pontificat le Ve.

Pie IX.

« Puissent, mes très chers Frères, les paroles si bienveillantes que le Vicaire de Jésus-Christ daigne nous adresser à tous, et la bénédiction qu'il nous donne avec tant d'amour, vous affermir de plus en plus dans votre belle vocation, et dans la résolution de vous dévouer, jusqu'à la mort, à la chrétienne éducation des pauvres petits enfants qui sont si exposés à se perdre dans ce monde corrompu et corrupteur au milieu duquel ils sont destinés à vivre !....

L'abbé Jean-Marie de la Mennais. »

Ces lignes furent adressées à son Institut, par le pieux fondateur lui-même, en 1851. Vingt-trois ans plus tard, le 20 mars 1874, son premier successeur, le Révérend Frère Cyprien, était prosterné aux pieds de ce même Pape Pie IX qui avait décerné de si belles louanges à l'Institut et à son fondateur. Il a raconté ses impressions en une circulaire charmante, document précieux, dont il a été donné quelques extraits (1).

✝

Pie IX n'était plus... Mais le Pape, qui ne meurt pas, vivait en Léon XIII.

Dans la soirée du 19 octobre 1879, le Révérend Frère Cyprien, accompagné de deux de ses assistants, les Frères Edme et Ferdinand, et de son secrétaire particulier, le Frère Léontin, avait l'honneur d'être reçu en audience particulière par Sa Sainteté. Voici comment le Frère Léontin rendit compte de cette audience.

« Sept heures. — La clochette s'agite. Mg Anivitti, (camérier de service) entre dans la chambre de Sa Sainteté, et, porteur des ordres du Pape, revient dans la salle du Trône où nous attendions la fin de l'audience de Mgr Hillion » — Le Saint-Père, (dit Mgr Anivitti), veut vous recevoir tous ensemble dans son cabinet de travail. »

« Nous traversons une sorte de salon, assez peu éclairé, où nous n'apercevons que des fauteuils rouges ; puis nous sommes sur le seuil du cabinet du Saint-Père.

« Le Révérend Frère se prosterne ; nous le suivons tous, en faisant les trois génuflexions d'usage. Le Saint-Père était assis à son bureau, et Mgr Hillion lui parlait

(1) Voir : *Étude sur le R. F. Cyprien*, p. 123, pour l'audience du 20 mars 1874.

encore. Lorsque le Révérend Frère parvint auprès de la petite estrade, le Pape se leva de son siège, descendit et se trouva au milieu de nous. Nous avançâmes tour à tour pour lui baiser le pied droit, et à mesure que nous nous inclinions, Mgr Hillion nous présentait nominativement à Sa Sainteté. — Ah ! le bon supérieur des Frères de Ploërmel... », dit le Saint-Père en donnant son anneau à baiser au Révérend Frère et en lui imposant les mains. Puis, se tournant vers tous : « Mes chers enfants, je suis bien aise de vous voir ! » Et chacun de nous baisait avec amour ses mains vénérables et sacrées, qu'il nous abandonnait en père.

« Le supérieur général présenta aussitôt à Sa Sainteté la lettre de recommandation de Mgr l'évêque de Vannes : « Bien, bien, dit Léon XIII ; une lettre de Mgr Bécel. Comment est-il ? Il était ici il n'y a que quelques mois... » Et, le Révérend Frère exprimant à Sa Sainteté combien Mgr l'évêque de Vannes daignait s'intéresser à notre œuvre vouée à l'éducation de la jeunesse, le Pape parut touché, nous bénit une première fois, déposa la lettre de Monseigneur sur son bureau et l'expression de sa belle physionomie transparente semblait dire : « J'y répondrai sans retard (1). »

Le Révérend Frère demanda ensuite à Sa Sainteté la permission de lui lire une adresse dans laquelle se trouvaient résumés nos sentiments. En voici le texte :

Très Saint-Père,

« Il tardait aux Frères de l'Instruction chrétienne de « Bretagne, enfants du pieux abbé Jean-Marie de la

(1) Cette réponse, en effet, n'a pas tardé. Elle est datée du surlendemain de notre audience.

« Mennais, de pouvoir exprimer à Votre Sainteté la « joie que leur a causée Votre exaltation au souverain « Pontificat, et de déposer à Vos pieds sacrés le filial « tribut de leur amour et de leur vénération pour le « Vicaire de Jésus-Christ.

« La réélection récente du supérieur général de « l'Institut leur a paru une occasion heureuse de « s'acquitter de ce devoir. Souffrez donc, Très Saint-« Père, que les dits Frères de l'Instruction chrétienne, « par l'entremise de leur supérieur, de deux de ses « assistants et de son secrétaire, soussignés, vous « présentent, avec leurs cœurs fidèlement dévoués, « l'obole du pauvre.

« Cette offrande, Très Saint-Père, est le produit de « sacrifices personnels, faits spontanément par chaque « Frère, afin de venir en aide, pour une modeste part, « à Votre Sainteté, dans les besoins aujourd'hui si « grands et si divers de la sainte Eglise.

« Daignez l'accepter, Très Saint-Père, et bénir, non « seulement ceux qui ont aujourd'hui le bonheur de « s'agenouiller devant Vous, mais encore tous et « chacun des seize cents membres de l'Institut, les « soixante-dix mille enfants et adultes confiés à leurs « soins en France et aux Colonies, les aumôniers de « nos maisons, et, en général, toutes les âmes chari-« tables qui s'intéressent à nos écoles.

« Daignez agréer aussi, Très Saint-Père, deux exem-« plaires des ouvrages publiés en ces derniers temps « sur la Vie et les œuvres de notre bien aimé Père « Fondateur. Votre Sainteté y verra avec consolation « que l'aîné des deux de la Mennais s'est efforcé de rache-« ter, par ses vertus et par des œuvres d'éducation chré-« tienne, les écarts douloureux de son trop célèbre frère.

« De Votre Sainteté, les humbles, obéissants, et « dévoués fils.

« Frère CYPRIEN, *supérieur général*, Frère EDME et Frère « FERDINAND, *assistants*, Frère LÉONTIN, *secrétaire.* »

Au moment où le Révérend Frère supérieur parlait d'offrande, nous présentions à Sa Sainteté la belle « enveloppe » du Frère Ange-Victor, dans laquelle se trouvait la somme si promptement recueillie par le vénéré « Trésorier du Pape », Frère Joseph-Marie....

« A la fin de l'audience, le Pape se recueillit, il étendit les mains sur nous tous et dit :

« Encore une fois, mes chers enfants, courage ! Per-« sévérez énergiquement dans vos œuvres d'éducation « et de charité ; conservez avec soin l'esprit de votre « sainte vocation, et ne craignez rien ; non, ne craignez « rien ! » Puis il ajouta :

« Frère général, dites bien à vos Frères, lorsque « vous serez de retour, que le Pape les bénit, qu'il les « bénit non seulement tous et chacun individuellement, « mais encore leurs parents, leurs élèves, et toutes les « personnes de bien qui s'intéressent à vos œuvres. *Be-« nedictio Dei omnipotentis, Patris et Filii et Spiritus « Sancti, descendat super vos et maneat semper !* » (1).

†

Le Révérend Frère Cyprien fut, de nouveau, reçu en audience particulière, par Sa Sainteté Léon XIII, le 13 mars 1890. A la fin de l'audience, le Souverain-Pontife

(1) *Chronique de l'Institut*, tome II, n° 27, 1er décembre 1879.

dit au supérieur et au Frère Abel, assistant, qui l'accompagnait : « J'accède de grand cœur à tous vos désirs ;
« je prie Dieu pour que votre Institut continue à se dé-
« velopper pour l'œuvre si capitale, à notre époque sur-
« tout, de l'instruction chrétienne de la jeunesse.

« Que le Seigneur vous remplisse tous, de plus en plus,
« de son Esprit, afin que vous fassiez toujours beaucoup
« de bien parmi les enfants et les jeunes gens (1) ».

Pour rattacher son Institut à la Sainte Eglise par des liens plus étroits, le R. F. Cyprien avait demandé au Saint-Père la nomination d'un cardinal protecteur. Par billet de la Secrétairerie d'Etat, le supérieur général reçut la communication suivante :

« De la Secrétairerie d'Etat, le 8 avril 1890

Au R. F. Cyprien, supérieur général de l'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel.

« Sa Sainteté, accueillant avec bienveillance l'instance
« qui a été déposée à ses pieds par le Supérieur géné-
« ral de l'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne
« de Ploërmel, diocèse de Vannes, a nommé Protecteur
« dudit Institut Son Eminence le Cardinal Séraphin
« Vannutelli.

« Notification en est faite, pour sa gouverne, au R. F. Cyprien, Supérieur général dudit Institut.

Signé : M. Card. Rampolla (2) ».

Onze mois plus tard, l'Institut recevait le décret suivant :

(1) *Chronique des Frères de Ploërmel*, t. vi, n° 14, avril 1890.

(2) *Chronique des Frères*, t. vi, n° 15, mai 1890.

DÉCRET D'APPROBATION DE L'INSTITUT
13 MARS 1891

De l'union des deux fondations distinctes établies pour l'instruction chrétienne et civile des enfants du peuple, l'une à Auray en l'année 1816 (1), l'autre à Saint-Brieuc l'année suivante, en 1817, par les soins et le zèle d'un prêtre dévoué, Jean-Marie de la Mennais, alors vicaire général de Saint-Brieuc, est née en 1821, la pieuse Congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel, ainsi dite du lieu de la Maison-Mère.

La fin ou le but spécial de cette Congrégation, comme son titre lui-même l'indique, est l'instruction chrétienne des enfants du peuple, surtout dans les écoles appelées primaires.

Ces Frères, qui vivent en communauté, ne forment absolument qu'une seule classe ; et, quoique dans le commencement ils ne fussent liés que par le vœu d'obéissance, ils émettent aussi maintenant les deux autres vœux simples ordinaires de pauvreté et de chasteté, d'abord pour un temps, puis à perpétuité ; en outre, ils sont soumis à la direction d'un Supérieur général.

La pieuse Société s'est tellement étendue avec l'aide de Dieu, que, le 7 janvier 1851, elle mérita d'être honorée d'un *Décret laudatif* du Pape Pie IX, de sainte mémoire.

Encouragés par ce témoignage public du Siège Apostolique, les Frères rivalisèrent d'ardeur pour la cause de Dieu et de son Église, et s'efforcèrent de tout leur pouvoir d'atteindre le but proposé : ils virent la Congrégation prendre les plus magnifiques développements. Et, en effet, aujourd'hui cette Congrégation compte

(1) Par l'abbé Gabriel Deshayes, vicaire-général de Vannes.

environ 1900 membres, avec 380 écoles ; elle est répandue dans 27 diocèses de France, ainsi que dans plusieurs colonies de cette nation et dans d'autres pays, au grand profit de la Société chrétienne et de la Société civile.

C'est pourquoi, exposant toutes ces choses, et les confirmant par des lettres de recommandation de tous les Ordinaires des lieux où se trouvent des maisons de la pieuse Congrégation, le Supérieur Général actuel, le Frère Cyprien, supplia très humblement Sa Sainteté le Pape Léon XIII d'accorder à l'Institut et aux Constitutions qui le régissent, l'Approbation pontificale.

Le rapport en fut fait à Sa Sainteté par Monseigneur le Secrétaire de cette Sacrée Congrégation préposée aux affaires et aux consultations des Evêques et Réguliers, dans l'audience du 13 mars 1891. Après avoir tout examiné, et tenant compte surtout des lettres de recommandation des Ordinaires, Sa Sainteté a daigné avec bienveillance Approuver et Confirmer la dite Congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel, comme Institut à vœux simples, ainsi que par la teneur du présent Décret, le même Institut est *Approuvé et Confirmé*, sauf la juridiction des Ordinaires, conformément aux Sacrés Canons et Constitutions Apostoliques; Sa Sainteté diffère à un temps plus opportun l'approbation des Constitutions, au sujet desquelles, en attendant, elle a ordonné de communiquer plusieurs observations.

Donné à Rome, au Secrétariat de la Congrégation des Evêques et Réguliers, ce 16 mars 1891.

† Signé : J. Cardinal Verga,
Locum Sigilli *Préfet.*

François-Louis, *Ev. de Callinice,*
Secrétaire.

Environ sept ans plus tard, le Révérend Frère Abel avait succédé au R. F. Cyprien. Le nouveau supérieur général, accompagné de deux assistants, les FF. Anatolien et Alexis-Marie, s'empressa de se rendre à Rome pour y traiter de certaines affaires relatives à son Institut, et y offrir personnellement au Saint-Père ses hommages et ceux de ses Frères. Les trois pèlerins eurent l'honneur d'être reçus par Sa Sainteté, en une audience privée dont l'un d'entre eux fit ainsi le compte-rendu :

Aux pieds de Sa Sainteté Léon XIII.
6 Mars 1898

« Elle brillera d'un éclat incomparable dans les joies les plus douces de notre pèlerinage, cette soirée du Dimanche, 6 mars, où il nous fut donné, grâce à la lettre de recommandation de notre Eminentissime Cardinal Protecteur, d'être reçus, en audience privée, par le Souverain Pontife.

« Notre audience devait avoir lieu à 6 heures. Dès 5 heures 1/2, nous nous préparions à quitter Saint-Pierre où retentissait le chant joyeux du *Te Deum*, célébrant le 20e anniversaire du couronnement de Léon XIII et les gloires de son Pontificat. Ce chant durait encore quand nous descendîmes la grande nef de la Basilique ; et plus nous nous éloignions de la *Confession*, plus nous semblait majestueuse la grande voix de l'orgue à laquelle s'unissaient des milliers de voix humaines. Par instants surtout, les flots d'harmonie étaient si forts, que nous croyions entendre le bruit de la grande mer lorsque, sur nos côtes bretonnes, les vagues déferlent en un jour de tempête.

« Nous ne tardâmes pas à pénétrer dans le palais du

Vatican, et à gravir, avec quelle émotion ! les escaliers de marbre qui conduisent aux appartements du Saint-Père.

« Nous voici arrivés dans l'antichambre du Souverain Pontife. Il est près de 6 heures. Bientôt le Révérend Frère est introduit, seul, et Sa Sainteté l'entretient de choses que nous n'avons pas à publier ici. Puis le Supérieur Général lit au Saint-Père l'adresse suivante :

« Très Saint Père,

« Le successeur, nouvellement élu, du regretté Frère « Cyprien, de vénérée mémoire, a considéré comme « l'une de ses plus graves obligations celle de venir, « aux pieds de Votre Sainteté, déposer en son nom, au « nom de tout son Institut, ses hommages de la dépen- « dance la plus parfaite et de la soumission la plus « absolue.

« Notre vénéré Fondateur, le pieux et savant abbé « Jean-Marie de la Mennais, qui s'est fait, en France, « au commencement de ce siècle, le vaillant apôtre « des doctrines romaines, et, notamment, de l'infailli- « bilité pontificale, a voulu, Très Saint Père, que ses « enfants se distinguassent par leur amour filial et « leur profonde vénération pour le vicaire de Jésus- « Christ.

« Tous, nous voulons suivre les saints exemples et « les précieux enseignements de notre vénéré Fon- « dateur, de sainte mémoire.

« Notre si regretté Mgr Bécel, évêque de Vannes, « et Son Eminence le cardinal Richard, archevêque « de Paris, nous ont fortement engagés à commencer, « au plus tôt, les informations canoniques dans le « but de proposer à Votre Sainteté l'introduction de

« la cause de Béatification de notre vénéré Père
« Fondateur.

« Oserais-je demander à Votre Sainteté une toute
« spéciale bénédiction pour le succès d'une cause si
« chère au cœur de ses deux familles religieuses ?
« Ce serait pour nous une bien grande joie de l'ob-
« tenir.

« Daigne Votre Sainteté avoir pour agréable la mo-
« deste obole que nous vous offrons pour l'œuvre si
« nécessaire du denier de Saint Pierre, et accepter les
« 2.000 messes souscrites, par nos élèves, pour l'église
« Saint-Joachim.

« Daignez aussi agréer, Très Saint Père, un exem-
« plaire du *Cours d'Instruction religieuse* publié par
« notre Institut ; nous nous servons de ce livre pour
« inculquer à nos élèves, avec les éléments de la lec-
« ture, les principes d'une éducation profondément
« chrétienne, suivant, d'ailleurs, le but spécial que
« s'est proposé, en fondant notre Congrégation et
« celle de nos Sœurs de la Providence, notre vénéré
« Père de la Mennais.

« Très Saint Père, nous Vous supplions de bénir
« l'Administration de notre Institut, les 2.523 membres
« de notre Congrégation et particulièrement nos 76
« Frères-soldats, nos Missions d'outre-mer, nos
« 75.000 élèves, nos chères sœurs : les Filles de la
« Providence de Saint-Brieuc et toutes leurs élèves, le
« Révérend Père Laveille, de l'Oratoire, historien de
« notre vénéré Père de la Mennais, les aumôniers de
« nos maisons, tous les bienfaiteurs et zélateurs de
« l'Œuvre de nos Noviciats, et, en général, toutes les
« âmes charitables qui s'intéressent à nos 416 écoles,
« établies dans 40 diocèses.

« Nous Vous supplions aussi de bénir le nouveau « supérieur général et ses deux assistants qui ont, « aujourd'hui, l'immense bonheur de s'agenouiller à « Vos pieds sacrés, et de bénir également les inten- « tions particulières qui leur ont été recommandées.

« De Votre Sainteté,

« Très Saint Père,

« Les très humbles, très obéissants et très dévoués « fils,

« Fr. Abel, *Sup. Gén.*

« Fr. Anatolien, *Assistant.* — Fr. Alexis-Marie, *Assistant.* »

« C'est après la lecture de cette adresse qu'un coup de timbre retentit, et que nous sommes introduits, le très cher Frère Anatolien et moi, dans cette chambre où réside la plus haute Majesté du monde : le Vicaire de Jésus-Christ. Le Révérend Frère est à genoux à ses pieds. Nous faisons les trois génuflexions d'usage tandis que le Saint Père nous dit, d'une voix paternelle : « *Venite*, *venite*, *venez*, *venez.* »

« Nous voici donc aussi, agenouillés devant le Souverain Pontife.

« J'ai voulu, dit alors Sa Sainteté, vous avoir tous trois pour vous donner, en même temps, la bénédiction qui m'a été demandée ».

Et le Très Saint Père continue :

« Ce sont vos deux assistants, Frère Supérieur ?

— Très Saint Père, répond le Révérend, ce sont deux de mes assistants.

— Combien en avez-vous ?

— Six, Très Saint Père. Hélas ! Quelques jours avant mon départ, nous avons eu la douleur de perdre le

Très Cher Frère Lucien-Joseph, qui est allé rejoindre au Ciel, nous l'espérons, notre vénéré Père de la Mennais et le Révérend Frère Cyprien. J'ose le recommander aux prières de Votre Sainteté.

— Oui, dit le Saint Père, en élevant les yeux au ciel.

— Le Frère Anatolien, dit le Révérend Frère, est assistant depuis vingt ans.

— Depuis vingt ans ! Très bien, très bien.

— Et le Frère Alexis-Marie a été élu le jour où j'ai reçu la charge de supérieur général.

— Très bien, très bien.

— Quant aux autres assistants, ils sont, de cœur, avec nous, pour présenter leurs hommages à Votre Sainteté.

— Je les accepte, dit le Très Saint-Père, et je vous bénis. Je suis content de vous voir. Vous êtes Bretons tous les trois ?

— Oui, très Saint Père.

— Ah ! la Bretagne ! Elle est bonne encore. C'est la meilleure partie de la France. Vous y faites beaucoup de bien, continuez, continuez. — En France, vous aimez la sainte Vierge. Vous avez Lourdes.

— Oui, Très Saint Père. Et à Lourdes même, nous avons des Frères à l'école paroissiale et à la Basilique. Nos Frères sont aussi répandus dans quarante diocèses, en France et à l'étranger.

— Très bien, très bien. Travaillez, que vos Frères travaillent à sauver la France ».

« Et ici, la voix du Souverain Pontife s'anima, son regard si limpide brilla d'un vif éclat, et, en des accents qui partaient de son cœur, nous le sentions bien, Sa Sainteté continua :

« La France ! Il faut, à tout prix, la sauver. Elle a été appelée la *Fille aînée de l'Eglise*. Elle l'est encore, c'est vrai ; mais il faut qu'elle soit plus chrétienne. Elle a de grands ennemis : les francs-maçons, les radicaux, les socialistes qui veulent la déchristianiser. Il faut s'unir contre eux. L'Eglise veut que la France soit chrétienne. Qui est-ce qui sauvera la France ? C'est le pape, ce sont les évêques, les prêtres et les religieux. Travaillons tous ensemble pour la sauver ».

« Nous ne rendrons jamais, est-il besoin de le dire, l'émotion avec laquelle Léon XIII prononça ces paroles dont ses trois heureux auditeurs peuvent garantir l'authenticité.

« Quelques mots furent encore échangés, entre le Saint Père et le Révérend Frère, au sujet des bénédictions que Dieu a répandues sur notre Institut depuis son approbation définitive, en 1891. Puis j'osai, — assez timidement, je l'avoue ! — demander au Saint Père une bénédiction pour la *Chronique*, c'est-à-dire pour ceux qui s'en occupent et pour ses lecteurs. « La *Chronique*, dit immédiatement le Révérend Frère, est une petite publication mensuelle destinée à nos Frères. »

« Oui, oui, dit le Saint Père, pour encourager au bien, pour exciter le zèle. Très bien, très bien : je bénis, je bénis ».

« C'est alors que le Révérend Frère (qui avant l'arrivée de ses assistants aux pieds de Léon XIII, avait déjà entretenu Sa Sainteté des rapports qui existèrent autrefois entre le Révérend Père d'Alzon, et notre Père de la Mennais), demanda au Souverain Pontife une bénédiction spéciale pour les Religieux de l'Assomption, et pour le journal *La Croix*, qui fait tant de bien en France.

« Ah ! *La Croix*, répliqua Sa Sainteté, je la connais bien. J'ai reçu, il y a quelques mois, le Père Picard.

— Nous l'avons vu en passant à Paris, Très Saint Père, dit le Révérend, et il m'a prié de déposer aux pieds de Votre Sainteté ses hommages, ceux de ses religieux et des lecteurs de *La Croix*.

— Je les reçois avec plaisir, et je bénis *La Croix* et tous, tous. »

« Nous présentâmes alors au Saint Père un plateau sur lequel se trouvaient quelques chapelets et médailles, que le Souverain Pontife bénit en les touchant de sa main. Sa Sainteté ajouta ensuite :

« Maintenant, je vais bénir, de nouveau, votre Institut et toutes vos intentions, *de tout mon cœur* ».

« Et pendant que nous inclinions nos fronts et nos cœurs devant le Vicaire de Jésus-Christ, la main de Léon XIII traça sur nous le signe de la croix tandis que, de ses lèvres, tombaient ces paroles : *Benedictio Dei omnipotentis, Patris † et Filii † et Spiritus Sancti † descendat super vos, et maneat semper. Amen !*

« Le Très Saint Père daigna ensuite nous donner son anneau à baiser, et toucher aussi de sa main nos christs que dans notre piété filiale nous présentâmes à Sa Sainteté. Puis, le Souverain Pontife nous ayant donné congé, nous sortîmes, ravis de l'accueil vraiment paternel que le Très Saint Père avait daigné nous faire, le cœur tout ému d'avoir eu, durant un quart d'heure environ, une sorte de vision du Ciel. »

†

La paternelle bienveillance témoignée par l'Auguste Chef de l'Eglise à M. de la Mennais et à ses successeurs prouve que l'Institut de Ploërmel répondait

bien aux vues du Saint-Siège. Chaque année, d'ailleurs, à l'époque de Noël, le Conseil de l'Institut adressait au Souverain Pontife ses hommages et ses vœux de bon an, et Sa Sainteté daignait l'en remercier et le bénir. Je crois faire acte de piété filiale en reproduisant ici, avec une émotion que l'on comprendra sans peine, la dernière correspondance échangée, à la fin de 1902 et au commencement de 1903, entre l'Institut et le Souverain Pontife Léon XIII.

« Très Saint Père,

» Au milieu de tant de tristesses et d'inquiétudes » qui envahissent, à l'heure actuelle, les cœurs chré- » tiens et français, nous tournons les yeux vers Rome » où réside le Vicaire de Jésus-Christ, vers la lumière » qui brille dans le ciel sombre, et permet encore aux » âmes attristées l'espoir de jours meilleurs.

» Aussi venons-nous, Très Saint-Père, en ces fêtes » de Noël, offrir à Votre Sainteté, à l'occasion du nouvel » an, nos plus respectueux hommages et nos vœux les » plus ardents.

» Daigne le Ciel répandre sur Votre Sainteté, et, par » Elle, sur le monde entier, et particulièrement sur la » France dont nous sommes les fils, les bénédictions » les plus abondantes !

» Bientôt, à l'occasion du vingt-cinquième anniver- » saire de l'avènement de Votre Sainteté au Pontificat » suprême, des félicitations arriveront au Vatican de » tous les points de l'univers catholique.

« Daignez permettre, Très Saint Père, aux fils de « Jean-Marie de la Mennais, de préluder bien hum- « blement, mais de tout cœur, aux élans de reconnais-

« sance qui monteront vers Dieu en action de grâce des « bienfaits prodigués au monde par le glorieux Ponti- « ficat de Léon XIII.

« Oui, Très Saint-Père, de toute notre âme, nous fé- « licitons Votre Sainteté, à l'occasion de son Jubilé « Pontifical. Et en offrant nos vœux, pour l'année 1903, « au Vicaire de Jésus-Christ, nous prions Dieu de « garder longtemps encore, à l'affection particulière « de notre Patrie, le grand Pontife qui daignait dire, « à trois d'entre nous, dans l'audience du 6 mars 1898, « son invincible espoir dans les heureuses destinées « de notre pays, et son indéfectible amour pour la « France !

« Daigne Votre Sainteté avoir pour agréable l'hom- « mage des sentiments respectueux avec lesquels nous « avons l'honneur d'être, Très Saint Père,

« De Votre Sainteté, les fils très humbles et très « soumis,

« Frère Abel, supérieur général.

« Frères Yriez-Marie, Anatolien, Stéphane-Marie, « Anastasius, Alexis-Marie, Étienne-Joseph, assis- « tants ; Frère Donatien, secrétaire général. »

LETTRE DE S. E. LE CARDINAL RAMPOLLA

AU R. F. SUPÉRIEUR GÉNÉRAL

« Mon Révérend Frère Supérieur,

« La respectueuse adresse que vous avez fait parve- « nir au Saint-Père à l'occasion des Fêtes de Noël, « renouvelle l'assurance de l'entier attachement que « vous et votre Institut professez méritoirement envers « le Siège apostolique.

« Sa Sainteté vous remercie, par mon intermédiaire, « des sentiments de piété filiale que vous exprimez « pour l'heureux accomplissement du 25e anniversaire « de son Pontificat. Elle espère que tous les Frères « de l'Instruction chrétienne travailleront à répandre « dans l'âme de la jeunesse qui leur est confiée le même « esprit de soumission au Vicaire de Jésus-Christ.

« Certaine de leur être agréable, et pour leur donner « un nouveau témoignage de la bienveillance pontifi- « cale, Sa Sainteté vous accorde, à Vous, et à chacun « de vos Frères, la Bénédiction apostolique.

» Avec les sentiments de la plus sincère estime, « j'aime à me redire.

Votre très affectueux dans le Seigneur,

† M. Card. RAMPOLLA (1). »

Après cette bénédiction du Souverain Pontife à un Institut alors encore bien vivant, mais qui devait, hélas ! quelques semaines plus tard, être frappé en plein cœur, il semblerait convenable de ne rien ajouter. Il manquerait pourtant quelque chose à cet article, si, après avoir montré combien l'Institut de Ploërmel fut aimé de l'Eglise, je ne disais pas comment, par la voix autorisée de l'évêque diocésain, l'Eglise s'émut du coup qui l'atteignit.

Hélas ! quelques semaines, quelques mois après avoir écrit la lettre touchante qu'on va lire, Mgr Latieule, évêque de Vannes, était soudainement enlevé à la tendresse de son peuple. La grande bonté qu'il témoigna toujours au R. F. Abel et à ses assistants, l'accueil pa-

(1) *Chronique de l'Institut*, etc. tome XVI, n° 3, mars 1903.

ternel qu'il daigna faire plus d'une fois à l'auteur de ces lignes, me permettent d'abriter ma faiblesse sous sa douce autorité.

LETTRE DE Mgr L'ÉVÊQUE DE VANNES

AU RÉVÉREND FRÈRE ABEL

MON CHER ET RÉVÉREND FRÈRE SUPÉRIEUR,

« Si je juge de votre tristesse par celle qui me mine depuis le vote fatal à votre Institut, je vous plains vraiment, car vos angoisses de Supérieur général doivent être inexprimables. Voir mourir d'un seul coup plus de deux mille enfants dont vous êtes le Père tendre et vénéré, n'est-ce pas tirer de vos entrailles le cri de Rachel, qui ne voulait pas être consolée parce que ses fils n'étaient plus ? Oui, votre douleur est immense, comme incommensurable est l'Océan. Encore une fois, je vous plains de toute mon âme.

« Quel adoucissement, quel baume apporter à votre blessure inguérissable et à celle de ces fervents disciples cruellement arrachés à la maison de leur Père ?

« Et vos vénérables Frères, vieillards brisés par l'âge et les infirmités, où iront-ils abriter leurs derniers jours ?

« De par Dieu et la loi française, ils se croyaient autorisés à vivre comme congrégation, puisque vous possédez deux décrets d'autorisation déjà anciens ; ils vous regardaient avec raison comme leur Supérieur, leur Ami, leur Providence terrestre. Par de longs et dévoués services à l'instruction des enfants du peuple

et une immolation quotidienne à leurs élèves, ils croyaient avoir le droit de mourir paisiblement à la maison-mère de leur chère congrégation, réconfortés par vos soins affectueux et comme bercés sur votre cœur de Père ; et ces vieillards chargés de travaux et de vertus, entourés de la vénération universelle, vont être séparés de vous et comme jetés hors du toit qui les abrite, désormais sans famille et sans pain.

« Et ce ne sont là que des ruines matérielles : autrement grandes seront les ruines morales qui vont partout s'accumulant à la suite de la fermeture forcée de nos chères et inappréciables écoles libres. Oui, cher et Révérend Frère, j'en suis malade, car jamais semblable désolation n'avait assailli mon cœur d'Evêque.

« Le mal est trop grand, qui ne le sent ? pour que Dieu n'y apporte pas un remède ardemment sollicité par la prière suppliante de ses enfants. Ce remède, quel va-t-il être ? C'est le secret du ciel. Prions, pleurons, sanctifions-nous dans la pénitence, attendant tout de la miséricorde infinie de Celui qui a dit à l'occasion du chrétien dans l'épreuve : je suis avec lui dans la tribulation, je l'en arracherai et le glorifierai en attachant à son front l'auréole de celui qui est persécuté pour la justice.

« En attendant, cher et Révérend Frère, dites à vos fils spirituels, obligés de rentrer malgré leur volonté dans le siècle, parce qu'on leur refuse la liberté de vivre en communauté, que l'Évêque de Vannes devien, plus que jamais leur père, leur protecteur et leur amit et que, jusqu'à son dernier souffle, il étendra sur tous et sur chacun, sa sollicitude de pasteur aimant et dévoué, Qu'ils restent fervents, dignes dans tous leurs actes.

fidèles à l'Église et consacrés au bien. Qu'ils portent en tout lieu, sur tous les chemins où les conduira la Providence, l'esprit de Jean de la Mennais dont ils restent les enfants par le cœur, et dont ils sauront retracer les vertus.

Insondables sont les décrets d'En Haut : c'est sagesse de les adorer sans murmure, envisageant l'avenir avec une pleine confiance en Dieu, à qui seul appartient le dernier mot dans les choses de la terre. A son heure, personne ne peut en douter, il ramènera parmi nous le règne de la vérité éternelle sans laquelle le monde ne saurait vivre.

Je tiens à votre disposition une somme de mille francs pour les premiers besoins de vos vénérables Frères infirmes. La charité reconnaissante de nos fidèles Bretons ne leur manquera pas, je connais trop leur cœur, et leurs anciens élèves qui peuplent nos bourgs et nos hameaux, seront heureux de partager avec eux, s'il le faut, leur dernier morceau de pain.

Une fois encore, cher et Révérend Frère, en mon nom, bénissez cette grande famille dont les liens vont être rompus, au désespoir de tous ; une fois encore, bénissez ces enfants chéris qui sanglotent à vos pieds. A travers le souffle des tempêtes, ils sauront rester, avec la grâce de Dieu, dignes de l'Eglise, de vous et de votre saint Fondateur dont ils aspiraient à perpétuer les œuvres et les vertus.

Votre précieux Institut ne mourra pas, soyez-en sûr : il se trouvera toujours un coin de terre libre pour l'abriter et le laisser s'épanouir dans l'intérêt du peuple chrétien, qui ne cessera de vous aimer et de bénir le nom des Frères et des Fils de Jean de la Mennais.

Je vous bénis moi-même, au pied de la Croix, avec

tous vos enfants désolés qui deviennent aujourd'hui les miens.

Veuillez me croire, mon cher et Révérend Frère Supérieur général,

Votre profondément dévoué en Notre-Seigneur.

† A.-JEAN, Év. *de Vannes.* »

Vannes, 22 mars 1903.

L'INSTITUT

ET LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS

L'Institut est autorisé par Ordonnance royale du 1er mai 1822. — Un Décret du 9 mai 1876 étend à la France entière la reconnaissance limitée d'abord à « l'ancienne Bretagne ».

Ordonnance du roi du 1er mai 1822

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre,

A tous ceux qui ces présentes verront, Salut,

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'État au département du Ministère de l'Intérieur ;

Vu les Statuts et règlemens d'une Association charitable qui désire se consacrer à desservir les écoles primaires des villes et des campagnes, dans les départements qui composent l'ancienne province de Bretagne, sous le titre de *Congrégation de l'Instruction chrétienne* :

Vu notre ordonnance du 29 février 1816, qui règle ce qui concerne l'instruction primaire dans tout le royaume ;

Vu la loi du 10 mai 1806, le décret du 17 mars 1808 et nos ordonnances concernant l'Université de France ;

Vu le mémoire de notre Conseil Royal de l'Instruc-

tion publique et l'approbation donnée par ce Conseil aux Statuts de la dite Congrégation,

Notre Conseil d'État entendu,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article premier. — La Société formée par les Sieurs de la Mennais et Deshaies, dans le but de fournir des maîtres aux écoles primaires des départements composant l'ancienne province de Bretagne, et désignée sous le nom de Congrégation de l'Instruction chrétienne, est autorisée aux termes de l'article 36 de notre ordonnance du 29 février 1816, comme *association charitable en faveur de l'instruction primaire*. Elle se conformera aux lois et règlements relatifs à l'instruction publique, et notamment aux articles 10, 11 et 13 de notre susdite Ordonnance du 29 février 1816, en ce qui concerne l'obligation imposée à tous les Instituteurs primaires d'obtenir du Recteur de l'Académie où ils veulent exercer, le brevet de capacité et l'autorisation nécessaires.

Art. 2. — Notre Conseil Royal de l'Instruction publique pourra, en se conformant aux lois et règlements de l'Administration publique, recevoir les legs et donations qui seraient faits en faveur de ladite Association et de ses Ecoles, à charge de faire jouir respectivement soit l'Association en général, soit chacune des Ecoles tenues par elle, desdits legs et donations, conformément aux intentions des donateurs et testateurs.

Art. 3. — Le brevet de capacité sera délivré à chaque Frère de l'Instruction chrétienne, sur le vu de la lettre particulière d'obédience qui lui aura été délivrée par le Supérieur général de la dite Société.

Art. 4. — Notre Ministre Secrétaire d'État de l'Intérieur est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en notre château des Tuileries, le premier mai de l'an de grâce 1822, et de notre règne le vingt-septième.

Signé : LOUIS

Par le Roi :

Le Ministre Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Intérieur,

Signé : CORBIÈRE

DÉCRET DU 9 MAI 1876

Le Président de la République Française

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu la demande formée par le Conseil d'administration de l'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne, légalement reconnu par ordonnance royale du 1er mai 1822 pour les cinq départements de la Bretagne exclusivement ;

Vu les Statuts et l'état de la situation financière de l'Institut ;

Vu l'état de l'actif et du passif de la Congrégation ;

Vu l'avis du Préfet du Morbihan ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'Instruction publique, en date du 20 décembre 1875 ;

Le Conseil d'État entendu,

Décrète :

ARTICLE 1er

L'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne, dont le siège est à Ploërmel (Morbihan), légalement reconnu comme association vouée à l'enseignement par ordonnance royale du 1er mai 1822, pour les cinq départements

de la Bretagne exclusivement, est admis, en la même qualité, à jouir, dans toute la France, des droits accordés par les lois aux associations religieuses vouées à l'enseignement.

ARTICLE 2

Les Statuts annexés au présent décret sont approuvés.

ARTICLE 3

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 9 mai 1876.

Signé : M[al] de MAC-MAHON

Par le Président de République :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Signé : WADINGTON.

Pour ampliation

Le chef du cabinet,

L. DE LASTEYRIE.

STATUTS APPROUVÉS PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

ARTICLE 1[er]

L'Association des Frères de l'Instruction chrétienne a pour but l'enseignement primaire (élémentaire, supérieur ou professionnel), en France et aux colonies, conformément aux programmes universitaires.

ARTICLE 2

Elle est gouvernée et représentée par un Frère Supérieur général assisté d'un Conseil administratif de six membres au moins.

Article 3

Le Supérieur général est élu pour dix ans, par le Chapitre général de l'Association. Il est rééligible.

Le Conseil administratif est élu par le même Chapitre pour cinq ans ; néanmoins il est soumis à réélection toutes les fois qu'il y a lieu à élection pour le Supérieur général.

Article 4

Le Chapitre général se compose : 1° du Supérieur général et du Conseil administratif ; 2° des anciens Supérieurs généraux et conseillers ; 3° de 30 membres élus par les membres de l'Association ; 4° de délégués des établissements coloniaux.

Article 5

La Congrégation tient des écoles d'un ou plusieurs maîtres, des pensionnats, des externats, etc. Tous ces établissements peuvent être ou communaux ou libres, et sont fondés, en France, sur la demande des communes ou des particuliers, et aux Colonies, sur la demande de l'Etat.

Article 6

A défaut de traités spéciaux, le traitement des Frères employés comme instituteurs publics est celui qui est fixé par les lois et règlements qui régissent l'Instruction primaire.

Article 7

Les Frères de l'Instruction chrétienne conservent la propriété et la libre disposition de leurs biens, mais ils versent individuellement, chaque année, à la caisse commune de la Société, les économies qu'ils peuvent faire dans l'exercice de leurs fonctions.

Article 8

Sur les fonds de cette caisse, il est pourvu aux frais généraux de l'œuvre, à la fondation et à l'entretien des noviciats ou écoles normales, au soin des malades et des infirmes. Une retraite convenable est assurée aux vieillards, et l'Association fournit aux Frères les objets mobiliers qui ne leur sont pas fournis par les communes.

Article 9

Le Noviciat se recrute parmi les jeunes gens qui, aux qualités intellectuelles et morales convenables, joignent le goût et le désir de l'enseignement. La durée est de trois ans.

Chaque novice paye, quand il le peut, tout ou partie de sa pension, suivant les conditions convenues lors de son admission.

Article 10

Les acquisitions, aliénations ou échanges d'immeubles, les acceptations de dons et legs devront être autorisés par le Gouvernement.

Vu à la section de l'Intérieur, le 26 avril 1876,

Le Rapporteur :

Signé : DE LA COSTE.

Vu en Conseil d'État, le 3 mai 1876,

Le Ministre des requêtes, Secrétaire général du Conseil d'État,

Signé : A^dre FOUQUET.

Pour copie conforme :

Le chef du Cabinet,

L. DE LASTEYRIE.

LA MAISON-MÈRE

Aspect de la Maison-Mère. — Comment elle est administrée. — Impressions d'un Frère en retraite sur son passé, sur son séjour à la Maison-Mère. — Quelques détails sur les différents groupes de jeunes gens (Postulants, Novices, Scolastiques). — Les soins des Supérieurs et des Aumôniers envers cette jeunesse ne peuvent être perdus.

C'est à Ploërmel, chef-lieu d'arrondissement du Morbihan, que M. l'abbé de la Mennais transféra, en 1823, le siège de son adminstration. Il fit, avec M. l'abbé Gabriel Deshayes, l'acquisition de l'ancien monastère des Ursulines et d'un terrain, d'une contenance de six à sept hectares, enclos d'un mur qui subsiste encore aujourd'hui. Peu à peu, sous son initiative, la maison se transforma, et lorsqu'il mourut, en 1860, la communauté se composait de la partie que surmonte un clocher, ayant façade sur le jardin ; de la chapelle, bâtie dans le style du XIII[e] siècle, etc.

La Maison-Mère de Ploërmel contenait relativement peu de chambres. Elle comprenait surtout des cloîtres spacieux pour la libre circulation de l'air, de vastes salles servant de dortoirs, de réfectoires, de classes, d'études, d'oratoires, etc. Elle comptait, en moyenne, de quatre cent cinquante à cinq cents personnes, chiffre que l'on pouvait presque doubler à l'époque des retraites annuelles.

Ce nombreux personnel, astreint à certaines pratiques communes, avait pourtant sa vie particulière : c'était la variété dans l'unité. On trouvait ici, en effet, l'Administration centrale de l'Institut, composée du supérieur général, des six assistants formant son Conseil, et du secrétaire général ; ici encore résidaient les anciens Frères, les malades, les Frères employés aux travaux manuels, et de nombreux étudiants.

La maison de Ploërmel était administrée par un directeur, (ayant le titre de visiteur provincial) assisté d'un sous-directeur et d'un conseil de 4 membres. Les divers ateliers ou centres de travaux spéciaux (procure, pharmacie, lingerie, couture, imprimerie, reliure, cordonnerie, etc.), les différents groupes de jeunes gens, (scolastiques, novices, postulants) étaient confiés à des Directeurs particuliers.

La chapelle était le seul endroit où la communauté tout entière fut réunie, le matin, pour l'audition de la Messe, le soir, pour la visite au Saint-Sacrement et la récitation du chapelet. Les autres exercices religieux se faisaient, aux mêmes heures, dans les salles affectées à chaque groupe.

†

L'étranger ne visitait pas sans charme ce bel établissement où tout se faisait avec le plus grand ordre. L'intérieur de la chapelle attirait particulièrement son attention. Il en admirait les colonnes élégantes, les voûtes jetées avec hardiesse à vingt mètres au-dessus du sol ; la frise gracieuse où se déroule, en lettres gothiques, le *Salve Regina*. La chaire, les stalles, les autels du Sacré-Cœur et de Notre-Dame du Rosaire, aux

sculptures remarquables, l'intéressaient vivement, ainsi que le tombeau du vénéré Père de la Mennais, et la châsse ouvragée contenant le corps de saint Félicissime.

Si l'heure permettait de le laisser pénétrer plus avant dans la communauté, l'étranger s'intéressait encore à la bibliothèque, au musée, à la statue monumentale de M. de la Mennais (1), à « l'horloge du F. Bernardin », aux gravures et sentences appendues dans les cloîtres. La belle installation de la procure, le travail des imprimeurs et des relieurs, la tenue du jardin, cette superbe allée de chênes conduisant au petit cimetière dont l'aspect est si imposant, tout cela faisait sur lui une excellente impression.

Que la cloche vînt à sonner, il était surpris de voir s'agiter, dans ce milieu tout à l'heure si tranquille, de nombreux Frères, jeunes gens ou enfants, se rendant où l'obéissance les appelait. Il était alors frappé de la vie intense qui régnait dans cette maison, de l'épanouissement des visages, indice de la paix des cœurs ; de la franche allure de chacun, signe manifeste du bon esprit de tous.

Rencontrait-il, dans une des allées du jardin, un de ces vénérables vieillards courbés plus encore par le travail que par le poids des ans ? Il l'interrogeait sur son passé, sur les divers emplois qu'il avait remplis, les localités où il avait été placé. Je fus témoin un jour, en faisant visiter la maison à un étranger, d'une de ces rencontres, et j'ai noté, dans mon esprit, la conversation qui s'engagea entre le visiteur et un ancien Frère.

(1) Cette belle statue, don de milliers de souscripteurs, aurait été, sans le malheur des temps, érigée à Ploërmel, sur la place la Mennais.

✝

« Il y a longtemps, en effet, répondit le vieillard à l'interrogation du visiteur, que j'ai, pour la première fois, quitté cette maison de Ploërmel où j'avais été reçu par M. de la Mennais lui-même. Je me rappelle néanmoins encore le bon sourire du saint homme, les encouragements qu'il me prodigua pour m'habituer ici, les conseils pratiques qu'il me donna au moment où je partis pour le poste qu'il confiait à mon zèle, ardent sans doute, mais inhabile et timide. Il me jetait, avec cette témérité que les saints ont, seuls, le droit de se permettre, dans une classe où, pour mes débuts, j'eus 75 élèves. Dans cet art si difficile de l'enseignement, où, dans la pratique, « expérience passe science », je fis bien des maladresses ; mais les conseils du « Père » me revinrent à l'esprit, les exemples et les indications de mon Directeur me soutinrent, je profitai aussi de mes propres fautes, et bientôt, — permettez-moi, Monsieur, de vous le dire simplement, — je devins un assez bon maître. Je fus chargé, plus tard, de la direction d'une maison, et, dans les concours qui existaient autrefois — c'était sous l'Empire — entre les différentes écoles, mes élèves eurent toujours un rang très honorable, souvent même le premier.

— Combien d'années, mon Frère, avez-vous passé dans l'enseignement ?

— Près de cinquante ans, Monsieur.

— Vous avez bien gagné votre retraite, et vous devez être bien heureux, mon Frère, de pouvoir enfin vous reposer.

— Oui et non, Monsieur. Au service du bon Dieu, voyez-vous bien, on ne doit jamais s'arrêter. N'aura-t-on pas l'éternité pour se reposer? Aussi, j'en suis souvent au regret de ne pouvoir plus reprendre, comme autrefois, mon vieux métier d'éducateur.

— Mais vous n'êtes pas malheureux, ici?

— Bien au contraire, Monsieur. A part mon vif regret de ne pouvoir plus travailler, je suis aussi heureux que peut l'être un vieillard. Au point de vue matériel, rien ne me manque : on pourvoit, sans luxe, il est vrai, mais abondamment, à tous mes besoins. Au point de vue spirituel, je suis encore plus favorisé, et rien ne me manque de ce qui peut me permettre de finir mes jours dans la paix du bon Dieu.

— En somme, mon Frère, votre existence doit être assez monotone, et vous devez bien, parfois surtout, vous ennuyer un peu.

— Il serait certainement exagéré, Monsieur, de dire que l'on n'éprouve jamais aucun ennui. Il faudrait, pour cela, n'être plus de ce monde. Mais notre vie est tellement réglée, le temps si bien coupé par des exercices religieux et par quelques promenades ou récréations, que les jours s'écoulent, pour ainsi dire, sans qu'on s'en aperçoive.

— Est-ce que vous sortez de la maison quand cela vous fait plaisir?

— Oui, pourvu que ce soit dans les conditions prévues au règlement, qui n'est pas bien sévère, je vous assure.

— Je suis fort aise, mon Frère, que vous ne soyez pas sorti ce matin, puisque j'ai eu le plaisir de vous rencontrer et de causer avec vous. En voyant votre beau jardin, il me semble, d'ailleurs, que vous pouvez vous

consoler facilement de n'en pouvoir pas, quelquefois, franchir les murs.

— Eh bien, Monsieur, cela dépend... On dit souvent que les enfants sont de petits hommes, il est plus vrai encore, je crois, de dire que les hommes, certains vieillards comme moi surtout, sont de grands enfants. Malgré le détachement que l'on professe pour les choses de ce monde, on aime, voyez-vous, à respirer ce qu'on appelle « le grand air ». Et, explique cela qui pourra, il a manqué quelque chose à la journée, si l'on n'est pas allé s'asseoir, là-bas, dans le bois de pins ou dans la châtaigneraie, but habituel de la petite promenade... Mais je reconnais volontiers que notre jardin est superbe, très bien cultivé, fort agréable, égayé qu'il est par le chant des oiseaux, par la présence des enfants qui étudient, ici, la taille des arbres, et des jeunes novices qui viennent, deux fois par jour, comme exercice hygiénique, y sarcler, y chercher des légumes, ou en parer les allées.

— Vous aimez donc bien, mon Frère, à revoir la jeunesse ?

— C'est, Monsieur, une de mes joies les plus vives. Je l'ai tant aimée autrefois ! j'étais si heureux de me dépenser pour elle ! Aujourd'hui encore, quand je vois ces petits novices à qui sourit l'avenir, j'oublie, pour un instant, que je suis le passé, et je me sens tout regaillardi. C'est que l'on revit, Monsieur, quand on voit grandir autour de soi des jeunes gens qui continueront l'œuvre à laquelle on avait soi-même voué sa vie, et qui prolongeront, en quelque sorte, votre existence.

— J'admire ce sentiment, mon Frère ; il est, d'ailleurs, fort légitime, et vous honore singulièrement. Mais, puisque vous répondez avec tant de bonne grâce à mes

questions, me permettriez-vous de vous demander quelques renseignements sur les jeunes gens qui sont élevés dans cette maison ?

— Je n'ai guère le loisir de vous répondre en ce moment, Monsieur, car je dois me rendre tout de suite à la chapelle pour y passer une heure devant le Saint Sacrement ; mais le très cher Frère assistant qui vous accompagne vous donnera, j'en suis sûr, toute satisfaction. »

Sur ces paroles, l'étranger et le vieillard échangèrent une cordiale poignée de mains. Et pour faire honneur à l'engagement que mon vénéré confrère avait pris pour moi, non sans une petite pointe de malice, je m'exprimai ainsi :



« Nous avons ici, Monsieur, trois groupes de jeunes gens, comprenant les postulants, les novices et les scolastiques.

« Les postulants ont, généralement, de 13 à 15 ans et demi. Quelques-uns, — c'est le très petit nombre — sont entrés directement à la Maison-Mère. La plupart sont venus des petits postulats, ou juvénats, établis sur différents points de la Bretagne, de la Gascogne, de la Normandie, et même du Canada. Ils ont été étudiés déjà avec attention, dans ces maisons, au point de vue de leurs dispositions, de leur caractère, de leurs aptitudes ; et le fait que leurs maîtres les ont envoyés ici prouve que l'on a reconnu en eux quelques-unes au moins des qualités qui conviennent au Frère instituteur.

— Qui les avait dirigés sur ces petits postulats dont vous me parlez ?

— Le plus ordinairement, un curé, un recteur ou vicaire ; souvent aussi une mère de famille, fière de donner à Dieu son enfant, ou un Frère qui a cru découvrir, dans un élève, les germes d'une vocation religieuse.

— Il ne me semble pas facile de reconnaître qu'un enfant de douze à treize ans a telle ou telle vocation.

— Aussi vous ai-je simplement parlé des « germes » que l'on a « cru découvrir » en lui. Du reste, on continuera, ici, de l'étudier, de le suivre, et l'on verra s'il justifie les espérances qu'il avait fait concevoir. Si oui, on le gardera ; si non, il sera remis à sa famille.

— A quels exercices religieux est astreint le postulant ?

— A tous ceux que le Frère doit faire lui-même.

— Me permettrez-vous, mon Frère, de vous soumettre à ce sujet une réflexion, presque une objection ?

— Tout ce que vous voudrez, Monsieur.

— Eh bien, il me semble que cela doit fatiguer ces enfants, que c'est par trop au-dessus de leurs forces intellectuelles et morales, et que.....

— Et que, tôt ou tard, sans doute, cela doit, suivant la belle expression du jour, leur « déformer le cerveau », n'est-ce pas ?

— Oh ! mon Frère, loin de mon esprit pareille pensée...

— Je le sais bien. Mais, tenez, on entretient, à ce sujet, dans certains milieux du moins, d'étranges préjugés... On croirait, vraiment, qu'une âme qui veut se donner à Dieu, est, pour la vie entière, condamnée aux travaux forcés — intellectuellement au moins. Tandis qu'au contraire on n'est jamais plus libre d'esprit qu'au service du Maître qui ne demande que *l'effort*, que la *bonne volonté*. Il ne s'agit donc pas de se mettre l'âme à la

torture, il faut y aller simplement, bonnement, comme un enfant y va envers son père ou avec la plus tendre des mères. C'est ce que l'on explique au postulant, plus tard au novice, en particulier pour ce terrible (?) exercice de la méditation qui n'effraye que ceux qui ne l'ont jamais essayé.

— C'est bien à cet exercice que je faisais allusion quand je parlais de fatigue intellectuelle.

— Je m'en suis douté... D'ailleurs, le Directeur donne au postulant ou au novice des instructions et lui indique des méthodes qui facilitent l'effort. D'abord, il « s'y prend mal, puis un peu mieux, puis bien » ; je voudrais pouvoir ajouter avec le poète, « puis enfin il n'y manque rien », mais c'est impossible, parce que, dans les choses de l'ordre surnaturel, on n'obtient que la perfection relative, due surtout à la bonne volonté.

— Merci, mon Frère, de cette explication. Comme M. Jourdain qui faisait de la prose sans le savoir, je me sentirais presque de taille à faire maintenant une bonne méditation... Vos novices ont-ils le même règlement que vos Postulants ?

— Les novices ont une vie tout à fait à part. Tandis que le postulant suit des cours d'enseignement profane, le novice n'a guère, lui, qu'une heure et demie ou deux heures de classe par jour. Il emploie son temps à l'étude de la religion et de la vie religieuse, et étudie spécialement sa vocation, sous la direction des aumôniers et du Frère, maître des novices.

— Combien de temps dure le Noviciat ?

— Il dure au moins un an, selon les prescriptions du Concile de Trente, et on ne peut y être admis avant quinze ans et demi révolus. En moyenne, nos jeunes gens ont de 16 à 18 ans lorsqu'ils font leur Noviciat. »

⁂

Nous venions d'arriver devant la statue du Père de la Mennais lorsque nous fûmes croisés par un groupe de jeunes gens, à la mine alerte.

« Quels sont ces jeunes gens ? me demanda l'étranger.

— Ce sont des scolastiques. Ils ont, depuis un an, quelques-uns depuis un an et demi, achevé leur Noviciat, et se préparent maintenant aux examens universitaires.

— Cette préparation est-elle longue ?

— Elle est généralement assez courte, les scolastiques ayant acquis déjà, avant leur entrée au Noviciat, une très bonne instruction. J'aurais dû vous dire plus tôt que la plupart de nos jeunes sujets sortent de nos écoles où beaucoup tenaient le premier rang.

— Dans ces conditions, mon Frère, vous devez avoir ici une jeunesse d'élite.

— Je n'aurais pas voulu le dire, par un sentiment que vous comprendrez ; mais pourquoi vous cacherais-je que je l'ai souvent pensé... Et, de fait, pardonnez-moi ce détail un peu personnel. J'ai vu, en des maisons d'éducation où j'ai passé de nombreuses années, des jeunes gens appartenant à des familles de tout point distinguées, dont l'éducation première, déjà très soignée, se perfectionnait encore sous la direction de prêtres souvent éminents ; des jeunes gens parés de tous les charmes qui rendent si aimable la jeunesse élevée chrétiennement ; eh bien, Monsieur, je vous avoue, non sans fierté pour ma famille religieuse, qu'en revenant ici, il y a treize ans, je ne m'y trouvai pas dépaysé. Sans doute, nos enfants, sortis pour la plupart, des cam-

pagnes bretonnes, n'avaient pas cette distinction native particulière à beaucoup d'enfants de la ville ; mais plusieurs étaient si remarquablement doués, ils avaient si bien profité des leçons de leurs maîtres, pris tant à cœur la réforme d'eux-mêmes aussi bien extérieurement qu'au plus intime de leur être, que j'ai constaté ici, maintes fois, la vérité de cette parole de Jean-Jacques Rousseau : « Un enfant qui n'est pas mal né, et qui, jusqu'à vingt ans, a conservé son innocence, est, à cet âge, le plus généreux, le plus aimant et le plus aimable des hommes. »

— Je suis bien frappé de la justesse de vos réflexions, mon cher Frère. D'autant plus qu'en vous écoutant je considérais l'allure dégagée, quoique modeste, de vos jeunes gens, leur physionomie franche et ouverte, l'expression de bonheur peinte sur leur visage et qui ne peut être, évidemment, qu'un reflet de leur âme.

— Je vous remercie, Monsieur, de l'opinion si favorable que vous voulez bien concevoir de nos scolastiques. Vous rendez, par là-même, hommage à la religion qui inspire leurs actes et qui, en les rendant plus chrétiens, les rend aussi jeunes gens meilleurs.

— Ne craignez-vous pas d'en être bientôt violemment séparés et de voir, comme conséquence, vos efforts inutilisés ?

— Nous pouvons, en effet, redouter la séparation, et tout, hélas ! ne la présage que trop. Quant à l'inutilité de nos efforts, permettez-moi, Monsieur, de n'y pas croire. Quoi qu'il arrive, nos chers jeunes gens n'oublieront jamais, — à moins d'un abus de grâces qui ne peut porter que sur de rares exceptions et préparerait des renégats — le bonheur qu'ils ont goûté au service de Dieu, la douce paix dont leur âme a été inondée, les

chants pieux qui ont bercé leur adolescence. Dans les jours d'épreuves qui se préparent, ils jetteront, pour se donner du cœur, un regard vers cette maison où Supérieurs, Aumôniers et Directeurs leur parlèrent souvent de la beauté du sacrifice, et préparèrent leurs âmes aux combats de l'avenir.

— Je vous remercie, mon Frère, de tous ces renseignements. J'emporte de ma visite à votre Maison-Mère un souvenir qui ne s'effacera pas de ma mémoire ».

L'ŒUVRE DES NOVICIATS

Durant de longues années, les ressources de l'Institut suffisent à ses charges. — A partir des laïcisations d'écoles, les ressources diminuent. — Pour le maintien des écoles libres, le recrutement s'impose, et les charges de l'Institut augmentent. — Des cris d'alarmes sont jetés aux Congrès de Nantes (1890) et de Saint-Brieuc (1893). — Le R. F. Cyprien fonde, en 1891, l'*Œuvre des Noviciats*, approuvée par le Souverain Pontife et par plusieurs Cardinaux, Archevêques et Evêques. — Elle est généralement bien accueillie du clergé et des fidèles. — Des Frères, vrais pèlerins de la charité, se dévouent à sa prospérité. — Elle est d'un grand secours à la marche de l'Institut. — On vit « au jour le jour ». — L'Institut ne possédait légalement aucun immeuble. — Les Frères *occupaient* les maisons à titre d'employés salariés au service d'un propriétaire particulier, ou d'une Société quelconque. — Les Supérieurs, lors de la dissolution de l'Institut, ne pouvaient disposer de ressources suffisantes.

D'après l'article 7 des Statuts, annexés au Décret d'autorisation du 9 mai 1876, les Frères de l'Instruction chrétienne versaient, chaque année, à la caisse commune de la société, les économies qu'ils pouvaient faire dans l'exercice de leurs fonctions. « Sur les fonds de cette caisse », il était, suivant l'article 8, « pourvu aux frais généraux de l'Œuvre, à la fondation et à l'entretien des noviciats ou écoles normales, au soin des malades et des infirmes », à l'avenir des vieillards auxquels « une retraite convenable » était assurée.

Durant de longues années, les ressources de l'Institut suffirent à ces charges. Mais, à partir des laïcisations

d'écoles (qui furent déjà nombreuses avant 1886, même aux colonies), les ressources diminuèrent sensiblement. Dans les écoles libres, substituées aux écoles publiques, certains traitements surtout étaient très inférieurs et beaucoup plus aléatoires. D'autre part, les allocations accordées par le gouvernement pour la formation et l'entretien de Frères pour les colonies françaises étaient supprimées (1). De là un grave sujet de préoccupations pour le Conseil administratif de l'Institut.

Cependant, en présence de l'efflorescence d'écoles que l'on constatait sur tous les points de la Bretagne, de la Gascogne et de la Normandie, il y avait urgence de favoriser le recrutement de l'Institut, afin de répondre aux demandes de Frères qui parvenaient de toutes parts à Ploërmel. Sans parler même de la fondation de nouvelles maisons, il fallait, à tout prix, entretenir le personnel des écoles déjà existantes. Quel Fondateur, quel Directeur eût consenti à diminuer le nombre des maîtres quand celui des élèves allait en augmentant ?

Or, jusqu'à cette époque, l'Institut n'avait pas fait appel à la charité publique, et il avait, seul, porté la charge écrasante de la formation des jeunes maîtres.

Charge écrasante, en effet dont on aura une idée quand on saura « que chaque Frère qui enseignait pour la première fois, avait coûté en moyenne de 5 à 6000 francs à l'Institut. » Dans un rapport de tout point remarquable, M. l'abbé Gouraud le faisait justement observer : « Si les dépenses personnelles à chaque Novice n'atteignent pas ce chiffre, disait-il, la répartition de la dépense totale y arrive amplement, quand on tient

(1) Il s'agit surtout d'une allocation annuelle de 200 francs par Frère employé aux Colonies.

compte de tous les frais généraux, et surtout quand on considère que près de la moitié des enfants préparés dans les Noviciats ne persévèrent pas, faute de vocation ou de santé. »

Et l'éloquent rapporteur ajoutait avec raison : « Si ceux qui parlent tant des richesses des Congrégations voulaient y réfléchir de bonne foi, ils verraient bien que ce qu'ils appellent richesses serait mieux nommé charge et sacrifice » (1).



L'explication de cette charge énorme est facile, et un membre de l'Institut de Ploërmel la donnait, en ces termes, au Congrès de Saint-Brieuc, en novembre 1893 : « Les enfants qui entrent aux Petits-Noviciats ne payent rien, ou à peu près rien, pour leur pension. Cela vient de ce que, parmi les familles qui consentent à donner à Dieu leurs enfants dans la vie religieuse, les unes trouvent le sacrifice assez onéreux par lui-même pour ne pas se croire tenues, en outre, à payer une somme d'argent, tandis que les autres, bien souvent, n'en ont pas le moyen » (2).

« Il faut, cependant, s'occuper du recrutement des maîtres. « Car, enfin, si, dans quelques années, les écoles chrétiennes doivent disparaître, faute de maîtres pour les diriger, était-ce la peine de s'imposer, pour les élever, des sacrifices poussés quelquefois jusqu'à l'héroïsme ! Si l'on n'y prenait garde, ces maisons pour-

(1) *Congrès des Catholiques de l'Ouest*, à Nantes. — Séance du 27 novembre 1890.

(2) *Congrès de Saint-Brieuc*, — 17-19 novembre 1893 — Séance du samedi, p. 106.

tant tomberaient ; et, un jour, en contemplant, attristés, les écoles chrétiennes abandonnées, nous n'aurions plus qu'à pleurer sur la perte des âmes qui devaient y trouver le salut. »

Pour éviter ce malheur, pour le retarder, au moins le plus possible, les ressources de l'Institut ne lui permettant plus de suffire seul à la tâche, le R. F. Cyprien avait, dans cet ordre d'idées, fondé l'*Œuvre des Noviciats* pour le recrutement et l'entretien des futurs maîtres des écoles chrétiennes. Dans une circulaire adressée à ses Frères le 13 novembre 1891, il donnait les raisons de cette fondation, et invitait les membres de son Institut à recruter des collaborateurs, à solliciter « des dons, soit en nature, soit en argent », pour l'entretien des Noviciats. Mais, par un sentiment de délicatesse digne de son cœur, il disait à ses Frères : « Si ardent que doive être votre zèle, permettez-moi de vous recommander de ne le point rendre importun. Veillez bien, surtout, à ne pas vous mettre en concurrence, en quelque sorte, avec les œuvres paroissiales. Soyez discrets dans vos démarches ; contentez-vous, si vous ne pouvez faire mieux, de glaner après le passage des moissonneurs. Peut-être se trouvera-t-il quelque Booz qui laissera exprès tomber des épis devant vous (1). »

Le Souverain Pontife Léon XIII, Son Eminence le Cardinal Richard, archevêque de Paris, Mgr Bécel, évêque de Vannes, Mgr Fallières, évêque de Saint-Brieuc, Mgr Lamarche, puis Mgr Valleau, évêques de Quimper, bénirent et encouragèrent l'*Œuvre des Noviciats*. Elle obtint encore plus tard, de chaleureuses recommandations de Son Eminence le Cardinal Labouré, archevêque de

(1) Lettre circulaire du R. F. Cyprien, sur l'*Œuvre des Noviciats*.

Rennes, et de Nos Seigneurs Rouard, évêque de Nantes, Dubillard, évêque de Quimper, et Rumeau, évêque d'Angers. Le successeur de Mgr Bécel à Vannes, Mgr Latieule, l'honora également de ses hautes sympathies. Ainsi patronné par les dignitaires de l'Eglise, par les Congrès de Nantes et de Saint-Brieuc, soutenue par les membres du clergé, toujours dévoués au bien de la jeunesse, très attachés, sinon tous, du moins en grand nombre, à l'Institut de Ploërmel, elle avait le droit de compter sur le succès.

✝

Cependant, ses organisateurs n'étaient pas sans appréhension. En songeant à la multiplicité des œuvres catholiques, ils se demandaient ce que pourraient trouver les pauvres glaneurs qui passeraient, tremblants et timides, à travers des champs déjà moissonnés.

Les Frères furent admirables de dévouement, les fidèles de générosité, et, dès les premières années de sa fondation, l'*Œuvre des Noviciats* put venir en aide à l'Institut pour l'entretien des Juvénistes.

C'était quelque chose sans doute, mais ce n'était pas assez pour les besoins de l'Institut qui allaient sans cesse grandissant. Il fallait prêter secours à tant de bonnes volontés que paralysait le défaut de temps, à tant de Frères qui ne pouvaient consacrer à l'œuvre un dévouement qu'ils devaient à leurs classes. La nomination d'un Frère quêteur fut décidée, et le choix du Supérieur général tomba sur l'un des membres les plus respectés de l'Institut, ancien Sous-Directeur de la Maison-Mère. C'était honorer grandement l'Œuvre que d'en confier les intérêts à un tel religieux.

Et voici qu'en 1896, chemine, à travers les landes d'Arvor, le premier pèlerin de la charité, le cher Frère Epiphane-Marie. Il trace péniblement son sillon en ce pays mélancolique « où le sol est dur, où le cœur est fort ». Le bon Dieu bénit son rude labeur, et, de cette terre où, plus que la bruyère et l'ajonc, fleurit la foi chrétienne, germe pour lui la moisson dorée.

Plus tard, les Frères Landry, Marse-Joseph et Vulbert marcheront sur ses traces, et mériteront d'être associés avec le Frère Epiphane-Marie, en un même hommage de reconnaissance.

Dans le même temps, aux pays de Cornouailles et de Léon, dans le Trécorois, fief béni de Saint-Yves, aux bords riants de la Loire, en Normandie, en Gascogne, dans la Flandre et jusque dans les Pyrénées, se répandent, comme de joyeuses volées d'oiseaux, de nombreux glaneurs. Ce sont, en dehors de Frères d'un zèle admirable, de charmants enfants, associés, dès leurs jeunes ans, aux œuvres chrétiennes. Ils donnent déjà pour la *Propagation de la foi*, pour la *Sainte-Enfance*, mais ils veulent aussi participer à l'œuvre des *petits Frères*, comme ils l'appellent. Qui donc refuserait à cette innocence l'obole demandée si gracieusement ? Et les petites mains se tendent, et les petites mains se remplissent, et ces oboles, minces filets d'eau à peine argentée, viennent grossir les ruisseaux qui alimentent le fleuve de la charité.

Si ces lignes tombent sous les yeux de quelques-uns de ces enfants, devenus aujourd'hui des jeunes gens où des hommes, sous les yeux aussi de ceux qui furent, à quelque degré que ce soit, les bienfaiteurs de l'œuvre, qu'elles portent à tous l'assurance que, sur la terre

d'exil, comme autrefois sur la terre de France, les Frères de Ploërmel gardent leur souvenir et ne les oublient pas dans leurs prières.

✝

Hélas ! malgré ses progrès toujours croissants, l'*Œuvre des Noviciats* fut impuissante à fournir les ressources nécessaires à l'entretien des enfants et jeunes gens qui se pressaient, nombreux, dans les maisons de formation. En 1898, les Supérieurs de l'Institut durent, la mort dans l'âme, mettre prudemment arrêt au recrutement. Cela produisit même une certaine émotion parmi les Frères, et beaucoup s'engagèrent à s'imposer des privations, afin de permettre à leur Institut de reprendre sa marche en avant.

Que ce soit dit à leur honneur ! Ils furent fidèles à leur promesse. Vieux, jeunes, plusieurs mêmes, parmi ceux qui étaient au régiment, réalisèrent des économies précieuses. Ces économies, auxquelles s'ajoutaient les ressources de l'*Œuvre des Noviciats*, furent d'un grand secours au Conseil administratif. Sans doute, l'Institut ne pouvait pas, vu les charges effrayantes qui pesaient sur lui, songer à s'enrichir, comme on l'en a quelquefois accusé ; mais il faisait, du moins, honneur à ses affaires. Confiant dans l'Etat lui-même qui, en l'approuvant, lui garantissait l'avenir, il vivait, *au jour le jour*, sans contracter de dettes, sans réaliser aussi d'économies vraiment appréciables.

Soit, dira-t-on : nous voulons bien, d'après les explications qui précèdent, admettre que l'Institut ne pouvait pas être riche d'argent ; mais ne possédait-il pas des immeubles représentant une somme relativement con-

sidérable ? Il est aisé de répondre : 1° Que, du vivant de M. de la Mennais lui-même, l'Institut ne posséda jamais aucun immeuble. A sa mort, M. de la Mennais usa de son bien comme il le voulut, sans le donner à sa Congrégation. 2° Sous le généralat du Révérend Frère Cyprien, un immeuble, saisi depuis par le fisc, fut légué à l'Institut dans les conditions prévues à l'article 10 des statuts annexés au décret d'autorisation du 9 mai 1876, et ainsi conçu : « Les acquisitions, aliénations ou échanges d'immeubles, les acceptations de dons et legs devront être autorisés par le gouvernement. » En dehors de cela, l'Institut ne possédait aucun immeuble. Les Frères *occupaient* simplement à titre de locataires de l'immeuble, ou d'employés salariés au service d'un propriétaire particulier, d'une société locale, ou d'une société civile. Aucune de ces Sociétés, il est à peine besoin de le dire, ne fut constituée pour échapper à la loi de 1901 ; elles lui sont antérieures, au moins quelques-unes, de plus de vingt ans, et toutes ont été formées sous l'empire de « lois existantes ». Elles étaient donc parfaitement légales. Mais le législateur de 1901, dans un but qui n'échappe à personne, aurait, d'après une certaine jurisprudence, (qui, heureusement, n'est pas définitive) donné à la nouvelle loi un effet rétroactif, — ce qui est contraire au droit public français — et déclaré « légalement présumées personnes interposées au profit des congrégations religieuses, mais sous réserve de la preuve contraire » les sociétés ou propriétaires « de tout immeuble occupé par l'association ». Et, dans la circulaire ministérielle du 24 septembre 1901, il était dit, entre autres choses : « Serait nulle aussi la vente consentie à un tiers qui connaissait l'origine du bien vendu et qui le savait *occupé*,

exploité, détenu par une congrégation. » On le voit, toutes les nuances s'y trouvent : *occupé, exploité, détenu.* Disons, puisque c'est un fait public, que le premier mot a fait fortune.... Et c'est ainsi que les immeubles simplement *occupés* autrefois par les Frères de Ploërmel (comme par les autres membres des associations religieuses dissoutes), sont présumés biens de congrégation et réclamés par les liquidateurs (1).



Admettons pour un instant, (ce qui n'est pas, les tribunaux ont commencé eux-mêmes à le démontrer déjà), que les immeubles *occupés* autrefois par des Frères fussent la propriété d'un Institut, quel eût été, par rapport à ces biens, le droit des anciens Supérieurs ? Il eût été nul absolument. En effet, toute association dissoute ayant un liquidateur judiciaire, nommé conformément à l'article 18 de la loi du 1er juillet 1901, on arrive à cette conclusion : ou les immeubles *occupés* par les Frères, lors de la promulgation de la loi du 1er juillet 1901, n'appartenaient pas à l'Institut, et alors les Supérieurs n'en pouvaient disposer ; ou ils étaient sa propriété, et alors, en vertu de l'article 18, l'Institut est dépossédé de ses droits. En un cas comme dans l'autre, les Supérieurs ne pouvaient, en aucune façon, disposer de ces immeubles dans l'intérêt des anciens Frères.

(1) Le tribunal de Ploërmel étant saisi d'actions en revendication de Sociétés, ou de particuliers, propriétaires d'immeubles *occupés* autrefois par des Frères, il ne peut être donné ici, on le comprend, que des indications générales.

De ce qui précède, il résulte que les Supérieurs avaient, hélas ! trop raison de jeter, en temps opportun, ce cri loyal : « L'Institut serait, au cas de dissolution, dans l'impossibilité absolue d'assurer, à près de trois cents vieillards, ou malades, des moyens d'existence » (1).

✝

Cette considération, et bien d'autres non moins sérieuses, n'a pas arrêté le législateur, lorsqu'il a, par le vote du 18 mars 1903, dissous l'Institut de Ploërmel et les associations similaires. Pourtant, en vertu de leurs Statuts, vus, approuvés en Conseil d'Etat, et signés, au nom du pays, par le Roi ou le Président de la République, les Frères pouvaient compter sur la *stabilité* de leur société et s'y engager, confiants, sous la signature de la France.

Le contrat que M. Waldeck-Rousseau appelait : « un pacte de bonne foi » a été brusquement rompu et la signature de la France a été protestée. On a appliqué à des sociétés déjà existantes une législation qui, *a priori*, semblait devoir ne concerner que les sociétés religieuses à créer.

L'Institut de Ploërmel a donc été dissous, et ses vieillards, ses malades, retirés dans quelques familles, prisonniers dans leur ancienne Maison-Mère, ou errants sur le chemin de l'exil, vivent aujourd'hui du pain de la tribulation et de la douleur. Daigne Dieu les protéger, les soutenir dans leurs épreuves, et en abréger la durée !

(1) Lettre du Conseil de l'Institut de Ploërmel à MM. les députés, 8 décembre 1902.

LA RETRAITE ANNUELLE

DU FRÈRE DE PLOERMEL

Les âmes, comme les corps, ont besoin de nourriture. — M. de la Mennais, comme tous les Fondateurs de Sociétés religieuses, prescrivait à ses enfants la retraite annuelle. — Physionomie de la retraite chez les Frères de Ploërmel. — Extraits du *Journal intime* et des *Notes* et *Souvenirs* de plusieurs retraitants. — « Les anciens couronnaient la source où ils avaient bu. » — Hommage à l'Eglise et à ses enseignements, sources merveilleuses où s'alimentent les âmes.

Il n'est pas possible d'entrer ici en de longs détails sur la vie spirituelle du Frère, sur les exercices de piété où il trouvait, chaque jour, les forces nécessaires pour travailler à l'œuvre de Dieu et à sa propre sanctification. Les âmes, comme les corps, doivent se nourrir, et ce sont les exercices de piété, la fréquentation des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, qui sont l'aliment des âmes. Mais je tiens à parler de la retraite annuelle, ce grand ressort, ce puissant levier, de toute vie chrétienne et religieuse.

Comme on a quelquefois besoin de changer d'air, de milieu, d'aller au bord de la mer, dans la montagne ou dans quelque ville d'eaux pour essayer de refaire une santé ébranlée, ou pour fortifier un organisme qu'usent, à la longue, le travail et le temps, ainsi les âmes ont besoin, elles aussi, de se retremper dans les eaux vivi-

fiantes de la grâce. Or, nulle part, mieux que dans la retraite, elles ne trouvent la piscine contenant l'eau merveilleuse qui les guérit, si elles sont malades, les raffermit, en tout cas, et les renouvelle dans leur éternelle jeunesse.

C'est pour cela que tous les Fondateurs de Sociétés religieuses prescrivent à leurs disciples la pratique de la retraite annuelle.

M. de la Mennais, si versé dans la connaissance des choses spirituelles, si justement soucieux du salut et de la perfection des âmes, ne pouvait manquer d'offrir cette grâce à ses enfants. Aussi les convoquait-il, chaque année, aux exercices de la retraite ; aussi, continuant ses traditions, ses successeurs avaient-ils soin de réunir leurs Frères soit à Ploërmel même, soit en d'autres centres plus accessibles aux membres de l'Institut disséminés en Bretagne, en Gascogne, en Normandie, ou dans les pays d'outre-mer.

Chez les Frères de Ploërmel, les retraites annuelles n'avaient pas cette monotonie qui, sans nuire absolument au bien, peut quelquefois, dans une certaine mesure du moins, en paralyser le succès. Tantôt elles étaient prêchées par les Pères de la Compagnie de Jésus, tantôt par des fils de saint François, ou autres Réguliers. Les Missionnaires diocésains de Nantes, des prêtres séculiers, comme Mgr Dulong de Rosnay, M. le chanoine de la Villerabel, vicaire général honoraire de Saint-Brieuc, M. le chanoine Daniel, curé de Dinan, M. le chanoine Bénac, vicaire général d'Auch, M. le chanoine Rossi, de Quimper, quelquefois même des Archevêques ou Évêques apportèrent aux Frères le concours de leur parole et de leur dévouement. Les prédicateurs, quels qu'ils fussent, n'imposaient

pas leurs vues personnelles à leur auditoire. La forme variait évidemment selon les prédicateurs, mais ceux-ci prenaient le mot d'ordre, les indications générales, près des Supérieurs majeurs, gardiens et interprètes autorisés des vraies traditions de l'Institut. On avait encore ici, au grand profit des âmes, la « variété dans l'unité. »

†

Qui dira le bien produit par ces retraites ? Qui dira les vocations qu'elles affermirent, qu'elles sauvèrent, en ces heures pénibles que connaissent les âmes, même les plus généreuses ! La vie est si dure parfois, si âpre est la montée du Calvaire ! Le cœur est bon, mais il est faible ; l'âme est noble, élevée, mais tout conspire à l'abaisser vers la terre. De là une lutte continuelle que le poète, interprétant une pensée de saint Paul, traduisait ainsi :

Mon Dieu quelle guerre cruelle !
Je trouve deux hommes en moi :
L'un veut que, plein d'amour pour toi,
Mon cœur te soit toujours fidèle ;
L'autre, à tes volontés rebelle,
Me révolte contre ta loi.

Hélas ! en guerre avec moi-même
Où pourrai-je trouver la paix ?
Je veux, et n'accomplis jamais.
Je veux, mais, (ô misère extrême) !
Je ne fais pas le bien que j'aime
Et je fais le mal que je hais (1).

Cette « misère extrême », si pénible aux âmes chrétiennes qui veulent rester fidèles aux préceptes de

(1) Racine.

l'Evangile, ne pouvait pas être inconnue du Frère qui aspirait à une perfection plus grande encore par la pratique des conseils évangéliques. Les enseignements généraux qui tombaient de la chaire de vérité, les exhortations plus intimes et plus personnelles du confessionnal, les entretiens particuliers avec les Supérieurs, les épanchements du cœur avec tant de Frères, d'amis, que l'on était heureux de revoir, (quelquefois après bien des années de séparation), l'atmosphère d'édification que respirait l'âme durant la retraite, tout concourait à donner au Frère de nouvelles forces spirituelles et de nouvelles énergies. Aussi s'en allait-il au devoir avec un courage plus grand, avec un plus vif désir de se dévouer à son apostolat. Il avait, durant quelques jours, réparé les faiblesses passées, et s'était, pour l'avenir, muni d'armes précieuses dont l'usage, avec l'aide de Dieu, lui garantissait le succès dans la lutte.

Telle était la physionomie générale de la retraite annuelle chez les Frères de Ploërmel. Les notes suivantes diront, sans que j'aie à les commenter, le travail salutaire qui se faisait dans les âmes aux jours bénis de cette retraite. Ces notes, qui n'étaient pas, dans l'esprit de leurs auteurs, destinées à la publicité, seront, de ce chef, mieux accueillies du lecteur qu'elles édifieront, s'il plaît à Dieu. Que l'on suive donc, avec la simplicité qui les dicta, les impressions du Frère de Ploërmel préoccupé, tout à la fois, de sa sanctification personnelle, et de l'importance de son apostolat d'éducateur près des enfants. On comprendra que je ne cite ni le nom des auteurs de ces notes, prises à diverses sources, ni celui des prédicateurs dont on résume, à grands traits, les instructions.

✝

« Cette retraite est sous la protection spéciale du Sacré-Cœur, ainsi que l'explique le Prédicateur dans sa première instruction. Dans la seconde, il parle de l'éternité. Il l'envisage à ce triple point de vue : « Eternité de l'homme, du chrétien, du religieux. »

« Le Prédicateur a eu des développements superbes sur le religieux qui est un *séparé*, — du monde, des chrétiens les meilleurs, et qui a la prérogative d'être plus près du Cœur de Jésus, dans ce « jardin fermé » dont parle l'Ecriture, où coulent les eaux de la grâce divine. Fasse le Ciel que l'arbre planté par la main du divin jardinier Lui-même conserve son feuillage et produise des fruits ! — Et puisse le religieux cueillir, chaque soir, pour les offrir à Dieu, les fruits de vertus produits dans la journée. Il sera agréable à Notre-Seigneur, et il méritera la place de choix que Dieu réserve, dans le Ciel, à ceux qu'il a lui-même, dès ici-bas, choisis pour les séparer du monde. »

✝

« *Jésus-Christ est la lumière du monde.* — Celui qui le suit ne marche pas dans les ténèbres. — Pour se diriger dans sa course d'ici-bas, le chrétien a les dogmes du *Credo*, et le flambeau de sa foi ; le religieux a, de plus, les « dogmes de ses Règles ».

✝

« *Méditation sur cette parole de saint Paul* : « *Votre vie est cachée avec Jésus-Christ en Dieu.* » — Le prédi-

cateur applique cette parole au religieux qui doit être, sur la terre, le représentant du surnaturel, le continuateur du Christ, Christ lui-même par participation. — Viennent ensuite des considérations sur la *prière* qui doit, pour être bonne, être : 1° écoutée de Dieu ; 2° comprise de Dieu, 3° agréée de Dieu. Pour que notre prière soit écoutée de Dieu, il faut que nous sachions nous-mêmes ce que nous demandons, et il faut que nous le demandions par Jésus-Christ. Dieu est prêt à nous écouter, tout néant que nous sommes ; car si le chrétien, si le religieux, ne peut rien par lui-même, il se présente avec Jésus-Christ qui a *droit* d'être écouté.

« Pour être compris de Dieu, il faut demander les choses de l'ordre surnaturel, ou même des choses matérielles, mais en tant que celles-ci doivent servir à sa gloire et à notre salut. — La prière est agréée de Dieu lorsqu'elle remplit les conditions pour être écoutée et comprise. »



« *Instruction sur la vertu.* — La vertu est le prix de l'effort. C'est l'habitude d'actes meilleurs accomplis dans des circonstances plus ou moins pénibles. — Malheur à l'homme qui n'a pas été éprouvé. En somme, il ne sait rien. Et comme il n'a pas, dans son enfance ou sa jeunesse, lutté contre lui-même, que fera-t-il, dans un âge plus ou moins avancé, lorsque viendra l'inévitable tentation ?

« Pourquoi sommes-nous, ici-bas, assujettis au dur combat de la vie ? On peut en trouver de belles raisons qui convaincront plus ou moins, plutôt moins que plus. Ce qui est certain, c'est que la lutte existe. Acceptons-

la donc puisque, pour des motifs qui nous échappent, Dieu en a fait le prix de notre salut.

« Et qu'on ne s'y trompe pas : la vie religieuse, la vie chrétienne elle-même, ne se comprend pas sans la résistance aux passions, et le triomphe de soi-même. « Le royaume des cieux souffre violence, a dit Jésus-Christ, et il n'y a que les violents qui l'emportent ». Cette parole devrait être inscrite au frontispice de toutes les maisons d'éducation chrétienne, à la porte surtout des noviciats. — Qu'on n'endorme donc pas la jeunesse avec toutes ces belles théories qui nous représentent certaines maisons, certains noviciats surtout, comme un port où règne le calme, comme un jardin fleuri où l'on respire sans danger, le parfum des plantes. Oui, la vie religieuse offre pour le salut plus de sécurité que le monde ; elle a des avantages que celui-ci ne saurait présenter ; mais elle ne dispense pas de la lutte, du combat ; et comme elle est, par essence, un état où l'on fait profession de tendre à la perfection, elle est, par cela même, le lieu où doit, plus que partout ailleurs, régner la vertu, qui est le prix de l'effort. Car on ne pratique pas les actes plus parfaits, on ne se vainc pas soi-même, sans s'imposer des sacrifices, sans ensanglanter son cœur, sans être véritablement cloué sur la croix. »



« Le prédicateur a prêché ce soir *sur le Crucifix*. — C'est une sainte inspiration, a-t-il dit, qu'a eue le vénéré Fondateur, de placer, sur la poitrine de ses Frères, un crucifix ! Quel plus beau trésor pouvait-il leur léguer ? Ils ont tant de peine dans leur vie de sacrifice, tant de difficultés ! Il est si amer, parfois, le calice qu'ils doivent

pourtant vider jusqu'à la lie ! Et combien, en maintes circonstances, ils sont délaissés, incompris, repoussés même par ceux qui devraient les soutenir et les consoler ! Mais, ils ont toujours à qui épancher leur âme, ils ont pour confident le crucifix !

« Sur la route du Calvaire, Jésus tombe trois fois. On lui donne, pour l'aider, le secours d'un Cyrénéen. Cet homme qui porte la croix avec Jésus, le fait-il par amour ou par crainte ? Mystère. Mais le chrétien, le Frère Instituteur a, lui, pour l'aider à gravir le chemin du Calvaire, un Cyrénéen d'amour, qui est Jésus lui-même.

« Quelle consolation de se sentir soutenu par le Maître, de le voir étendu, avec sa pauvre créature, sur la croix où elle souffre... Qui donc alors pourrait se décourager !... Aussi bien le découragement est-il le fruit de l'amour-propre, et non pas de la souffrance elle-même. On ne réussit pas, on s'impatiente, on se retourne sur sa couche douloureuse, et l'on retombe découragé, parce que l'on a cherché en soi-même une force, une vertu qui ne s'y trouvait pas.

« Il faut chercher la force en Jésus. Il faut s'étendre avec lui sur la croix. Et lorsque le calice semble trop amer, il faut, pour s'encourager, regarder son crucifix, et baiser avec amour le Christ en larmes et en sang. »

✝

« Dans sa conférence de ce soir, le prédicateur a parlé *du sacrifice*. — Deux grands courants, a-t-il dit, se partagent le monde. Tous deux sont produits par l'amour. Le courant que l'on peut appeler courant de concentration ramène tout à soi : il produit l'égoïsme. Dans ce cas, on aime, évidemment, et beaucoup ; mais c'est un

amour personnel qui dégénère vite en passion et ne produit pour autrui, malgré son intensité, que hontes, chutes et profanations.

« L'autre courant, que l'on peut appeler courant d'épanchement, consiste à se répandre, à se donner, à faire passer dans l'âme des autres l'ardeur et la flamme dont on brûle soi-même. Cette flamme n'est autre chose que l'amour bien dirigé, la soif inextinguible du sacrifice.

« Le *sacrifice est une beauté qui séduit*, et ceux qui en sont témoins en subissent l'influence à des degrés divers sans doute, mais absolument incontestables.

« Le *sacrifice est une puissance qui domine*. — C'est la force la plus vive, la plus grande qui soit ici-bas. Nous ne valons, dit Lacordaire, que selon « la quantité de sacrifice qui gît, obscure et inconnue, au-dedans de nous. » Mais quand on a vraiment l'esprit de sacrifice, quand un Frère en a sa vie toute pleine, les enfants eux-mêmes, avec cette intuition qui leur est propre, s'en aperçoivent et ils ont un respect, une estime extraordinaire pour le maître qui leur donne un si bel exemple.

« Le *sacrifice est une mort qui sauve*. — C'est une loi de l'ordre surnaturel qu'on ne sauve les âmes qu'en les aimant, et on ne les aime véritablement qu'en souffrant pour elles. S'il était besoin de prouver cette affirmation, il suffirait de rappeler que Dieu lui-même, voulant sauver le monde, a fait descendre du ciel en terre son Fils bien-aimé qui a, par la passion et par la croix, racheté l'homme du péché.

« Le *sacrifice doit donc être à la base de toute œuvre d'apostolat*. — Il faut souffrir pour ceux que l'on veut sauver. Il faut mêler ses larmes aux leurs pour les gagner, et meurtrir, au besoin, sa propre chair, pour obtenir leur âme. Cette loi est rigoureuse, et nul prêtre,

nul Frère, nul chrétien ne peut s'en affranchir sans paralyser son action sur les âmes, sans nuire à son prosélytisme, sans cesser, par cela même, d'être un véritable apôtre. Cette loi est si grave qu'elle existe en dehors même de l'ordre surnaturel, et toute création dans un art quelconque porte à sa base la marque du sacrifice ».

✝

« Gounod vient de faire exécuter une de ses premières œuvres religieuses, sa première messe en musique. Le public est enthousiasmé. Il reste, lui, impassible devant ce que d'autres appellent son triomphe. — Eh quoi ! lui dit un ami, n'êtes-vous pas ému à cette heure où votre front est auréolé de gloire ? — Je ne puis pas me réjouir, répond l'artiste, cette œuvre m'a coûté trop de larmes. — Et c'est parce que vous avez souffert, en composant cette messe, que j'ai, moi, pleuré aussi, en l'entendant exécuter. »

« *Le sacrifice est aussi la grande loi de la réhabilitation.* — Un amiral français se trouve dans les eaux chinoises. Il y a, là-bas, sur une colline, un fort qui lui enlève toute action sérieuse, et qui ne peut être attaqué sans que les assaillants y laissent de nombreuses victimes. A son bord, l'amiral a une compagnie de discipline, quarante hommes environ qui ont bientôt commis tous les crimes, et sont marqués au front du stigmate de la honte. « Vous savez qui vous êtes, leur dit l'amiral : des coupables, des misérables, des déshonorés... Eh bien, voulez-vous vous réhabiliter, et retrouver, dans une mort héroïque, l'honneur perdu ?... Voyez ce fort... enlevez-le, et, si vous êtes tués, vous laverez,

dans un trépas glorieux, les hontes et les crimes de votre vie. »

« Enthousiasmés par ces paroles, ces quarante hommes s'élancent vers le point désigné. Trente y périrent... Quand les dix autres revinrent à bord, l'amiral fit défiler devant eux tout l'équipage, depuis le dernier des marins, jusqu'au plus brillant des officiers. Et lui-même, inclinant devant eux son épée, rendit hommage à leur valeur et les déclara dignes de la France leur patrie ! Ils avaient été réhabilités par le sacrifice ! »

✝

« *Comment il faut servir Dieu.* — « Que rendrai-je au Seigneur pour tous les biens dont il m'a comblé ? Je me dévouerai sans réserve à son service, et je serai : généreux dans l'action, — enthousiaste dans l'action, — joyeux dans l'action. »

La générosité est une vertu qui convient admirablement aux âmes reconnaissantes. Même en religion, on ne remercie pas toujours assez le bon Dieu des grâces reçues. Ne soyons pas des ingrats. Et après tant de bienfaits dont nous avons été comblés depuis notre baptême jusqu'à ces jours bénis de la retraite, sachons dire à Dieu notre merci, et nous engager à le servir avec générosité.

« Servons-le aussi avec enthousiasme... C'est-à-dire ayons le feu sacré, le zèle qui nous fera accomplir avec plus de perfection et d'entrain notre devoir... L'enthousiasme est facile, naturel à la jeunesse ; chez les hommes de l'âge mûr et chez les vieillards, il devient une vertu. Il importe de travailler à l'acquérir, car, au service de Dieu, le cœur ne doit pas vieillir.

« Enfin, il faut servir Dieu avec joie, avec cette joie qui vient de l'Esprit-Saint. — On a besoin, dans ce monde, d'une goutte de bonheur — Ayons-la pour nous, afin de pouvoir ensuite la répandre sur d'autres. — C'est une vérité d'expérience que le bonheur rend meilleur. — Soyons joyeux au service de Dieu. Montrons par notre extérieur, que nous sommes fiers d'être ses serviteurs et ses enfants. — Ne soyons pas des fuyards, ni des traînards — Rappelons-nous cet enfant de chœur des catacombes qui mourut percé d'une flèche, en chantant, au graduel, le joyeux alleluia !

« La vie religieuse est, dit-on, un martyre. — Soit. — Mais, subissons-le, acceptons-le avec générosité, enthousiasme et joie. Vivons, et mourons, s'il le faut, en chantant aussi, sous le regard de Marie, notre *Alleluia* !»

†

« Instruction très intéressante et très pratique sur la *Pureté d'intention.* — Ne nous illusionnons pas, a dit le Prédicateur : la pureté d'intention est beaucoup plus difficile à obtenir qu'on ne le pense d'ordinaire. Très peu d'hommes font une action pour *Dieu seul*, sans aucun retour sur eux-mêmes. Et cependant, au point de vue surnaturel, c'est l'intention qui donne à l'action sa valeur réelle.

« Voulons-nous savoir si nos actions sont marquées au coin de la pureté d'intention ? Voyons si elles ont ces trois caractères : 1° Indifférence *avant* l'action. — 2° Zèle *pendant* l'action, — soit qu'elle nous plaise, qu'elle réponde à nos goûts, à nos aptitudes, — soit qu'elle contrarie nos vues, nos dispositions, nos attraits : le zèle doit être le même dans les deux cas. — 3° Indiffé-

rence *après* l'action. Peu importe le succès ou l'insuccès. Ne pas s'en préoccuper, même indirectement.

« Si la pureté d'intention n'est pas parfaite, faut-il dire que nos actions soient sans valeur ? Ce serait peut-être exagéré ; mais elles en ont incontestablement beaucoup moins. — Pour que nos actions aient leur prix, aux yeux de Dieu, il suffit de les lui offrir une fois pour toutes, le matin, pour la journée ; mais, à cause de la fragilité humaine, du *moi* qui se retrouve si aisément en nous, il est plus sûr de renouveler de temps en temps son intention. »

†

« *Sur l'Education.* — Les Frères ne sont pas seulement des hommes travaillant à leur propre sanctification ; ils sont, ils doivent être, des éducateurs.

« L'instruction n'est qu'un moyen... et l'Eglise n'approuverait pas une Société enseignante qui, à l'instruction profane, n'ajouterait pas l'éducation. — Le Prédicateur entre ici en certains détails qui peuvent se résumer ainsi : Nous valons, comme veritables éducateurs, (au point de vue du bien surnaturel à produire) en proportion de ce que nous valons aux yeux de Dieu, par nos efforts à tendre à la perfection.

« Il importe donc de se perfectionner de plus en plus, de grandir en vertu, afin de faire profiter les autres, les enfants surtout, du trop-plein qui est en nous. — Il faut fortifier en nos âmes la *foi* et la *piété*, et prendre garde qu'elles ne s'émoussent au contact du temps. »

†

Qu'il me soit permis de l'avouer simplement : j'ai puisé, à différentes sources, ces notes que j'ai trans-

crites avec émotion. Il me semble que les âmes élevées, comme celles à qui je les livre, y auront aussi trouvé quelque charme. Je serais surpris que le lecteur chrétien, le seul à qui je veuille m'adresser ici, ne goûtât pas encore la beauté des lignes suivantes. Ceux qui les tracèrent n'existent plus... mais ils se survivent un peu dans leurs notes de retraites ou dans leur *journal intime*... Je me permets, avec le respect que l'on doit aux morts, de cueillir, parmi tant de souvenirs où, sous le regard de Dieu, s'épanchèrent leurs âmes, quelques fleurs tout embaumées encore du parfum de leur piété. Je les cueille sans ordre, en leur donnant seulement un nom et je laisse au lecteur le soin d'en former lui-même un bouquet à son goût.



Maladie. — « Mon Dieu, quand la maladie vient me visiter, que je suis faible ; je ne suis plus du tout le même homme. Si j'étais vraiment tout à vous, les accidents du corps, du temps et de la maladie ne me feraient pas grand'chose ! »

De la retraite. — « La retraite est nécessaire pour passer du mal au bien, du bien au mieux, du mieux au parfait. — Ce qui doit nous exciter à la faire saintement, c'est non seulement notre propre bien spirituel, mais encore le salut d'une foule d'âmes qui nous sont confiées. — Pour bien profiter de la retraite il faut y entrer avec joie, y donner toute sa bonne volonté, y prier beaucoup. »

✝

Fin dernière. — C'est l'ignorance (ou l'oubli), de la fin dernière qui produit tant de désordres dans la société. Les uns, savants sur toute autre chose, concluent leurs ouvrages en disant que, par rapport à l'autre monde, il n'y a rien de bien assuré... beaucoup se font une religion à eux, et en prennent à leur aise avec les pratiques d'une vie réglée ; d'autres n'admettent pas l'Evangile et considèrent les jouissances de ce monde comme leur fin principale et dernière. Que d'erreurs ! Que d'aberrations ! Combien sont plus belles, plus nobles, plus vraies, les vues de l'humble Frère ! Il croit pour lui-même d'abord ; il enseigne ensuite aux autres les vérités chrétiennes, sous la direction de l'Eglise qui ne peut ni se tromper, ni tromper personne. C'est elle qui nous apprend que les fins dernières de l'homme sont la mort, le jugement, le paradis ou l'enfer... »

✝

La mort. — « Il faut souvent se reporter, par la pensée, à cette heure solennelle où l'on sera couché sur un lit de douleur, où l'on sera sur le point de paraître devant Dieu. Il est nécessaire de se poser souvent cette double question : « A l'heure de la mort, que voudrais-je avoir été ? — Que voudrais-je avoir fait ? » — Cette pensée de la mort ne me quitte guère depuis quelques années. Est-ce votre justice, est-ce votre miséricorde, ô mon Dieu, qui me la rend plus présente encore à l'esprit depuis quelques semaines ? Que de deuils autour de moi ! C'en sera bientôt fait sans doute de ma

propre vie, de la vie de quelques êtres qui me sont chers ! Que leur mort soit douce et pieuse, ô mon Dieu ! Que la mienne ressemble à la leur. Et je chanterai, nous chanterons ensemble éternellement vos miséricordes ! »

✝

Le Jugement. — « Il est terrible de tomber entre les mains d'un Dieu vengeur. » Oui, cela est effrayant. Mais le Dieu qui a livré à la mort son Fils unique pour nous racheter est infiniment miséricordieux. — Oui, votre jugement est redoutable, ô mon Dieu, je le sais, et j'ai été bien faible, bien coupable envers vous qui avez été si bon pour moi. Mais j'ai tant souffert, et j'ai tant pleuré ! Aussi, j'ai confiance en votre miséricorde plus encore que je ne redoute votre justice. — Il n'est pas possible que parmi tant de larmes, qui sont le sang de mon âme brisée, il ne s'en trouve pas une qui puisse, unie à votre sang divin, racheter ma vie ! »

✝

Humilité. — « Combien je devrais être humble, ô mon Dieu, moi le fils d'un pauvre paysan, reçu et instruit par charité chez les Frères de Ploërmel, mais si peu religieux que je n'en suis qu'une ombre. Moi si inconstant dans tout ce que je fais, si peu instruit à fond de tout ce que j'ai étudié, si peu zélé pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Cache-toi, misérable, et garde-toi de t'enfler des louanges que peuvent te donner ceux qui ne te connaissent pas » (1).

(1) Je dois déclarer que le Frère qui avait, devant Dieu, d'aussi humbles sentiments de soi-même, fut un religieux éminent, un insti-

✝

Tout par Marie. — « Reçu, ô mon Dieu, de mon Supérieur Général, aujourd'hui samedi, jour consacré à Marie, la charge de Directeur de l'importante école de... C'est à vous, ô bonne Mère Marie, que je confie la direction de cette maison et ma direction personnelle. Je ne veux rien faire sans vous consulter, ô bonne Mère, et je veux suivre en tout vos inspirations. Il faut que ma vie soit entièrement consacrée aux âmes, qu'elle soit une vie de mortification et de dévouement, que je me sacrifie pour la gloire du bon Dieu, l'honneur de Marie, le salut des âmes. Je veux être tout dévoué aux Frères, aux enfants, à tout le monde. O Marie, ma bonne Mère, c'est vous qui dirigez la maison. Je vous suis donc absolument soumis, je ne veux me conduire que d'après vos inspirations. »

✝

Zèle pour le salut des âmes. — « Une pensée domine les instructions du prédicateur : le zèle pour le salut des âmes. « Je vous ai choisis, afin que vous alliez et que vous portiez des fruits. » Porter des fruits, voilà bien le but de notre vie : fruits par le bon exemple d'abord, la plus efficace des prédications... Jetons les yeux sur ceux qui nous ont précédés dans la carrière, sur le vénéré Père Fondateur d'abord, dont la vie fut si féconde en

tuteur absolument remarquable connaissant plusieurs langues, muni du brevet supérieur, décoré même des palmes académiques accordées à ses mérites. Il honora grandement son Institut et y laissa, en mourant, une réputation de vertu et de science. Son acte d'humilité n'en est donc que plus admirable.

fruits de sainteté et de zèle ; sur ses compagnons et amis dévoués ; sur ses fils spirituels, les anciens surtout, si vénérables, qui firent tant de bien en France, aux Antilles, à la Guyane, au Sénégal !... Marchons sur leurs traces ! »

✝

Vie de Sacrifice et d'Immolation. — « La vie de Notre Seigneur a été une vie de souffrance continuelle dans son corps et dans son âme. Notre vie doit ressembler à celle de Notre-Seigneur. Nous devons être d'autres Christs, nous devons être des victimes sans cesse immolées. La vie de sacrifice est le propre, l'essence même de la vie religieuse. — C'est une grande grâce que vous m'accordez, ô mon Dieu, de me faire comprendre aujourd'hui, mieux que par le passé, combien il est important pour un Frère de vivre en immolé, en victime, et d'être constamment paré pour le sacrifice. Mais comme j'ai besoin de me rappeler, ô Jésus, ce que vous souffrîtes pour moi durant votre passion douloureuse !

« Hélas ! tandis que, victime volontaire, vous portiez votre croix avec amour, je traîne misérablement la mienne, et je voudrais bien en être déchargé... C'est encore là une faiblesse que vous me pardonnerez, ô Jésus. Si vous êtes tombé vous-même trois fois sur le chemin du Calvaire, est-il étonnant que je tombe plus souvent, moi qui ajoute encore, à ma faiblesse naturelle, le poids écrasant de mes fautes et de mes infidélités ! — Acceptez du moins, Seigneur, l'hommage de ma bonne volonté, et accordez-moi la grâce d'être désormais une victime généreusement vouée au sacrifice et à l'immolation ! »

Mortification. — « O Dieu ! qu'il est triste de vivre de la vie des sens, de ramper toujours à terre, et de ne pas s'élever sur les ailes de l'amour et de la mortification ! Un religieux ne doit jamais laisser passer un seul jour sans se mortifier. Eh bien, où en suis-je sous ce rapport ? »



Méditation, et *Examen particulier.* — « Ce n'est pas toujours chose facile que de bien faire la méditation et l'examen particulier ; mais aussi le religieux qui tâche de se faire violence pour les bien accomplir a un grand mérite et sa vertu est bientôt plus qu'ordinaire. On n'obtient rien sans peine. N'en coûte-t-il pas aux gens du monde pour obtenir du succès dans leurs affaires ? N'en voyons-nous pas qui vont jusqu'à sacrifier leur vie pour arriver à une situation ? Et pourquoi ne serais-je pas aussi courageux quand il s'agit de ma sanctification et de mon salut ? »



Horreur du péché même véniel. — « O mon Dieu, donnez à mon cœur une telle horreur du péché véniel de propos délibéré, que je ne le commette jamais... Sans doute il m'échappera bien des fautes de fragilité ; souvent j'aurai à gémir sur ma grande faiblesse, sur mon peu de vertu ; mais quant au péché véniel de malice, je puis m'en affranchir. J'ai tant de grâces à ma disposition ! Je fréquente si souvent les sacrements ! Et j'oserais, avec réflexion arrêtée, contrister le cœur du

bon Dieu qui se donne si souvent à moi dans la communion ! Non, non, mon Dieu. Plutôt n'importe quel mal que d'insulter le cœur du bon Dieu, même par un seul péché véniel. »

✝

La vie ou *la mort, à la volonté de Dieu !* — « Ma santé est un peu meilleure depuis quelques jours, mais je suis toujours au repos absolu. J'ai gardé la chambre pendant près d'un mois, et il a été un moment où je baissais de jour en jour. Je ne savais trop qu'en penser. Enfin, il paraît bien que je ne suis pas encore mûr pour le ciel et qu'il faudra continuer un peu ma pénitence sur cette terre d'exil et de souffrances : *Que la sainte volonté de Dieu soit faite ! Que son saint nom soit béni !* Je ne demande ni la vie, ni la souffrance, ni la mort, je sais ce qui m'est le plus avantageux : *La volonté de Dieu.* »

✝

Grâce de la vocation. — « Mon Dieu, si vous ne m'aviez pas attiré à vous, si j'étais resté dans le monde, j'eusse été, avec ma lâcheté, un vrai Pilate... j'aurais peut-être sacrifié ma foi, votre amitié, par la peur d'un sourire, d'un regard. Oh ! merci, mille et mille fois merci, mon Dieu, de m'avoir retiré du monde. Mais je suis, hélas ! un Pilate en petit par mon misérable respect humain ; mais, avec votre grâce, je vais me débarrasser de ce tyran qui me fait sentir son misérable empire. Tout à vous, mon Dieu ; je veux ne respirer que votre gloire... »

✝

De la souffrance. — « J'ai retrouvé tout à l'heure dans mes notes deux pensées qui m'ont frappé. Toutes deux ont trait à la souffrance. » La souffrance, a dit le « P. Monsabré, achève la perfection humaine. C'est, au « témoignage des saints, le don suprême de la munifi- « cence divine. Ne point pécher, c'est le commencement « de la vie parfaite ; faire le bien, c'est le progrès ; *souf-* « *frir, c'est le comble et la dernière récompense de* « *l'amour chrétien.* »

« La seconde pensée est de madame Barat, et convient admirablement à tout éducateur chrétien. — « Quelle « maîtresse ne sait que souvent le meilleur moyen de « sauver une enfant est de souffrir pour elle, et qu'il y a « des heures où, selon la parole de l'Écriture, c'est « faire négligemment l'œuvre de Dieu que de lui refu- « ser le témoignage du sang ! »

✝

De l'examen : — « Le chrétien, le religieux, éprouve parfois une véritable répugnance à revenir sur son passé, à compter humblement devant Dieu, dans le secret de son âme, les pertes ou les profits de la journée. A la suite d'une conférence sur *l'examen particulier*, j'ai eu la bonne fortune de tomber sur ces lignes de Sénèque qui résument admirablement la conférence. « Nous « devons appeler tous les jours notre âme à rendre ses « comptes. Ainsi faisait Sextius. La journée terminée, « avant de se livrer au repos de la nuit, il interrogeait « son âme. De quel défaut t'es-tu guérie aujourd'hui ? « Quelle passion as-tu combattue ? En quoi es-tu

« devenue meilleure ? ... Ainsi fais-je ; et, remplissant « envers moi-même les fonctions de juge, je me cite à « mon tribunal.

« Quand on a emporté la lumière de ma chambre... « je commence une enquête sur toute ma journée, je « reviens sur toutes mes actions et sur toutes mes pa- « roles. Je ne me dissimule rien, je ne passe rien. Eh ! « pourquoi craindrais-je d'envisager une seule de mes « fautes, quand je puis me dire : « Prends garde de « recommencer, pour aujourd'hui, je te pardonne. »

« C'est Dieu qui pardonne à la pauvre âme chrétienne et religieuse tout attristée de sa faiblesse, et qui lui redonne la force d'avancer courageusement dans e chemin de la perfection. »

Apostolat près des enfants. — « Il faut m'astreindre à faire tous les jours une petite conférence aux enfants et la faire, aussi bien que possible, sur leurs grands devoirs religieux, leurs devoirs sociaux, la politesse, les études, l'Eglise, la France... m'occuper aussi des jeunes gens. C'est au sortir de l'école qu'il importe de les saisir immédiatement : il ne faut pas attendre.

« Le grand moyen de faire du bien aux enfants et aux jeunes gens, celui qui résume tous les autres, c'est de les aimer : tout est là, les aimer en Dieu, comme Dieu lui-même les aime. L'amour rend dévoué, ingénieux. »

« L'Apostolat de l'enfance est un des plus beaux qui le puissent concevoir. Il a été institué par Jésus-Christ lui-même lorsque, malgré ses apôtres qui voulaient les éloigner de lui, il dit ces paroles. « Laissez venir à moi les petits enfants. »

« L'âme de l'enfant, c'est tout ce qu'il y a de plus gracieux. Dans la pratique, se rappeler souvent que l'enfant est un Christ en fleur. Le respecter, par conséquent, et être pour lui un ange gardien visible. Apprendre aussi aux enfants à se respecter eux-mêmes, et à voir les autres enfants tout couverts du sang de Jésus-Christ. »

†

Un prêtre éminent, M. le chanoine Gendron, doyen du Chapitre métropolitain de Rennes (1), disait, le 8 juillet 1900, à la réunion des anciens élèves des *Frères de Vitré* : « C'était l'usage des anciens de couronner les sources où ils avaient bu. Couronnons aujourd'hui la première source où notre enfance est venue se désaltérer et se rafraîchir. Notre réunion avec ses têtes chauves, ses têtes blanches et ses têtes blondes fait une couronne assez étrange où il y a de tout, des fleurs qui tombent, des fleurs qui s'entr'ouvrent, des fleurs largement épanouies, et de frais boutons. Quelle qu'elle soit, l'hommage qu'elle apporte à la source a tout son sens et tout son prix.... Nous avons bu à cette source,.., nous y avons puisé trois choses : des connaissances utiles, de bons principes et de beaux souvenirs » (2).

Par les citations que j'ai faites du *Journal intime*, ou des *Souvenirs de retraite*, de plusieurs Frères de Ploërmel, j'ai indiqué la source où ces humbles

(1) Au moment où j'écris ces lignes, j'apprends, avec regret, le décès (4 septembre 1901) de M. l'abbé Gendron.

(2) *Association amicale.,.. de Sainte-Marie de Vitré*, pp. 9-10. Impr. Gaudichon, — Vitré. 1900.

éducateurs puisaient leur dévouement. Source féconde, à laquelle, par les exercices religieux de chaque jour, ils se désaltéraient sans cesse, source particulièrement bienfaisante où ils venaient, chaque année, boire à longs traits, où ils plongeaient, en quelque sorte, leurs âmes, pour les ranimer et les revivifier.

Eux aussi puisaient à cette source « des connaissances utiles, de bons principes et de beaux souvenirs. » Les jeunes apprenaient à surnaturaliser l'enthousiasme naturel à leur âge ; les hommes de l'âge mûr renouvelaient leurs juvéniles ardeurs, et les vieillards eux-mêmes retrouvaient un regain de vigueur dans l'évocation des souvenirs religieux qui avaient, autrefois, bercé leur enfance, et maintenu en leurs âmes, au cours d'une longue vie, les saintes énergies du bien.

Tous couronnaient cette source bienfaisante, alimentée par l'Eglise; tous rendaient hommage à la puissance merveilleuse de cette grande et belle religion catholique qui, en élevant le Frère à une plus haute perfection, le rendait ainsi plus digne de travailler à l'éducation chrétienne des enfants. — C'était là, ainsi qu'on va le voir dans le chapitre suivant, le second devoir d'état du Frère de Ploërmel, et le but spécial de son Institut.

LE FRÈRE INSTITUTEUR

Le Frère-Instituteur tient une place à part dans les rangs de la milice religieuse. — Il doit vivre de la vie de sacrifice et d'abnégation, et travailler sans cesse à sa perfection. — Les secours religieux lui sont indispensables : il ne peut s'en affranchir sans préjudice pour lui et pour ses élèves. — Le Frère pratique un apostolat, et son dévouement s'exerce sur l'enfant, qui est comme « le renouvellement de l'humanité dans sa fleur. » — Belles paroles d'éducateurs chrétiens ! — Nul, mieux que l'Église, n'idéalise la mission de l'Instituteur. — Il est « divin » de travailler à l'éducation. — « Conditions favorables où est placé le prêtre ou le religieux qui se fait professeur » — Beaux sentiments d'un jeune Frère.

C'est le privilège de la sainte Église de procurer à ses enfants le moyen de se sanctifier dans quelque état que ce soit. A ceux qui doivent vivre dans le monde, elle offre, avec ses sacrements, les pratiques de piété qui leur permettent de rester, malgré mille dangers, de fervents chrétiens.

A ceux qui, non contents d'être fervents chrétiens, veulent imiter plus particulièrement Jésus-Christ dans sa vie cachée, elle ouvre ses abbayes et ses monastères où, dans la solitude et le recueillement, les âmes généreuses s'offrent à Dieu en victimes, et, en se sanctifiant elles-mêmes, en expiant pour les autres, attirent sur le monde, en vertu de la réversibilité des mérites, les bénédictions du Ciel.

A ceux qui voulant également pratiquer les conseils évangéliques, désirent, de plus, se consacrer extérieurement aux œuvres de zèle, la sainte Église facilite l'en-

trée de ces nombreuses sociétés religieuses où les âmes, en travaillant à leur propre salut, travaillent, en même temps, à celui du prochain. C'est le cas du Frère Instituteur.

Le Frère-Instituteur tient évidemment une place à part dans les rangs de la milice chrétienne et religieuse. Il n'est pas prêtre ; il n'est pas laïque non plus. Il doit mener, dans une large mesure, la vie sainte du premier ; s'astreindre même à des exigences de régularité et de privations que le prêtre ne connaît pas ; d'autre part, il ne peut, sans déchoir, se permettre les libertés et les droits que s'accordent légitimement dans le monde les chrétiens les plus fervents.

Ainsi privé des joies de la famille et de tout ce qui peut embellir la vie d'ici-bas, le Frère ne trouve pas dans la célébration du saint Sacrifice les consolations qu'y trouve le prêtre. Les honneurs dont celui-ci est entouré, la considération qui s'attache à son caractère sacré ne sont pas dus au Frère. S'il veut répondre aux vues de l'Eglise et jouir de la part de bonheur attachée, dès ici-bas, à sa vocation, le Frère ne devra jamais s'exalter, ne jamais chercher ni au-dessus, ni au-dessous de lui, les jouissances que lui interdisent l'humilité de sa situation religieuse, et la dignité de sa vie. S'il ne peut monter à l'autel, il ne doit pas descendre vers le monde. *Dieu seul !* Tout en Dieu et pour Dieu, par le sacrifice volontaire et sans cesse renouvelé de soi-même au pied de la croix, tel doit être, et tel est, en effet, l'idéal du Frère. En dehors de là, tout est faux dans sa vie, tout est malaise, parce que rien de ce qu'il gagne extérieurement en s'approchant du monde, ne peut compenser ce qu'il perd, dans l'intime de son âme, en s'éloignant de la croix. « Où donc, disait un orateur

éloquent, le Frère de l'Instruction chrétienne puisera-t-il le courage de son devoir obscur, répugnant parfois, pénible toujours? Où trouvera-t-il la patience dans ce tête-à-tête avec des enfants étourdis, paresseux, rebelles, opiniâtres? Où, sinon dans la foi, dans la charité qui aide à porter les plus lourds fardeaux, dans l'amour de Dieu et des âmes faites à son image. Où, sinon dans l'habitude de la prière, dans l'esprit de discipline, d'obéissance, d'humilité, d'abnégation? Où, sinon dans le sacrifice? (1) »



Je comprends dès lors pourquoi, dans la formation du jeune Frère au noviciat, tout concourait à préparer l'homme de l'abnégation et du sacrifice. Je comprends pourquoi on lui insufflait des sentiments nobles, généreux, élevés, imprégnés de cet esprit de foi dont le Frère inspirerait plus tard tous les actes de sa vie.

C'est qu'il devrait s'astreindre non seulement aux préceptes de l'Évangile qui obligent tous les chrétiens, mais aussi à la pratique des conseils évangéliques qui rendent l'homme plus semblable à Jésus-Christ, le divin modèle de toute perfection. De là, pour le Frère, un premier devoir d'état qui consistait à redoubler d'efforts pour être, aujourd'hui, meilleur qu'il n'était hier, pour avancer de plus en plus, chaque jour, l'œuvre de sa sanctification personnelle.

Telles étaient, sur ce point, les idées du Fondateur qu'il avait, de sa plume, dirigée par l'Esprit-Saint, formulé une série de Règles que devaient observer ses fils

(1) M. le chanoine Daniel, curé-archiprêtre de Dinan, *Oraison funèbre du R. F. Cyprien.*

spirituels. C'était là leur code spécial, la loi qu'ils devaient suivre pour tendre pratiquement à la perfection de leur vie religieuse. Au témoignage de l'Eglise elle-même qui les avait louées et approuvées, ces Règles pouvaient faire de ceux qui les observeraient fidèlement des apôtres et des saints.

Sans prescrire les mortifications extraordinaires, les pénitences rigoureuses, en usage chez les Chartreux ou chez les Trappistes, par exemple, les Règles du Frère lui conseillaient, à chaque page, l'abnégation, le détachement, le sacrifice, le renoncement à ces choses dont les simples chrétiens peuvent user légitimement, mais qui constituent, pour des soldats du Christ, un dangereux bagage. Le Frère s'en affranchissait par le triple lien de l'obéissance, de la pauvreté et de la mortification, et il trouvait, dans la fidélité à ses engagements, la force de recommencer chaque jour avec une vigueur nouvelle, son fécond, mais rude labeur.

Levé dès quatre heures et demie ou cinq heures, suivant son règlement, adapté aux convenances locales, le Frère consacre quarante minutes à la prière du matin et à la méditation. Après avoir assisté à la messe, il fait sa lecture spirituelle partie dans un livre de piété, partie dans un ouvrage pédagogique ; il se livre ensuite, pendant un temps déterminé, à l'étude de la religion et à la préparation prochaine de sa classe. Au milieu de la journée, il revivra plus spécialement de sa vie religieuse par l'examen particulier. Le soir, il se rendra à l'église, pour y adorer, durant un quart d'heure, le Très saint Sacrement, réciter son chapelet, prier, suivant l'avis du Fondateur, « pour les enfants qui lui sont confiés, particulièrement pour ceux qui lui causent le plus d'inquiétude et de chagrin ».

La revue hebdomadaire, la récollection mensuelle, ces utiles retours sur soi-même, où l'on compte, devant Dieu, dans la sincérité de son âme, ses victoires ou ses défaites spirituelles ; la confession et la communion fréquentes, la retraite annuelle, tels sont les principaux moyens de sanctification et de préservation à l'usage du Frère.

Et quel besoin n'a-t-il pas de ces secours religieux ! Ils lui sont tellement indispensables qu'il ne saurait s'en priver sans un grand préjudice pour son âme, sans préjudice aussi pour les élèves qui lui sont confiés.

Car la vocation du Frère a une double fin : travailler à son propre salut, travailler aussi à celui des autres, principalement des enfants, ce qui est son second devoir d'état.

Or, il fera d'autant plus de bien à ses élèves qu'il sera lui-même meilleur et plus saint.

Tel est le courant d'idées dans lequel il a été élevé, dans lequel l'entretiennent les avis et les conseils de ses Supérieurs, tel est aussi le but de tous ses exercices de piété.

✝

Ainsi muni des armes spirituelles qui sont sa force, le Frère peut descendre dans l'arène où se jouent, en une mêlée ardente, les destinées de chacun. La triple armure dont il est revêtu, cette cuirasse faite d'obéissance, de pauvreté et de mortification le rendra, tant qu'il saura la conserver intacte, inaccessible aux coups de l'ennemi. Son esprit de foi lui rappellera que, selon l'expression du pieux Fondateur, « les enfants dont il est chargé lui sont confiés par Dieu même pour leur apprendre à l'aimer et à le servir », l'esprit de sacrifice,

sans lequel il serait malheureux, lui fera accepter avec résignation sinon toujours avec joie, les places mêmes où il y a le plus de croix à porter ; l'esprit d'humilité lui donnera la force de dépenser, sur un modeste théâtre, les activités de son zèle, de son intelligence et de son cœur.

Car pourquoi ne le dirais-je pas ? Si la vie du Frère-instituteur est utile à la société, si, en dehors du sacerdoce, aucun état ne peut-être, dans l'ordre surnaturel, comparé au sien, tant est sublime l'œuvre de l'éducation chrétienne, il n'en est pas moins vrai que cette vie s'exerce dans l'ombre, et souvent dans l'effacement complet.

Il ne s'agit pas, en effet, pour le Frère, d'agir au grand jour, et d'obtenir, par des succès, les applaudissements des hommes ; il ne s'agit pas non plus de combattre, vaillant soldat, sur un de ces champs de bataille où, dans l'enivrement de la poudre et le sifflement des balles, la mort vient, accompagnée quelquefois de la gloire ; il s'agit, au contraire, d'user sa vie, de mourir un peu, chaque jour, entre les quatre murs d'une classe, n'ayant pour témoins de ses efforts et de son dévouement que Dieu et ses anges !

Tout est là, évidemment, dans l'ordre surnaturel, et rien ne vaudra jamais, aux yeux du chrétien, à plus forte raison du religieux, la consolation qu'il peut éprouver en son âme en travaillant pour *Dieu seul*. Mais enfin il est homme, lui aussi ; accessible, par conséquent, aux aspirations purement humaines, à ces mille riens qui sont doux au cœur quand ils sont compris et dont il est forcément privé. Il a donc besoin de se rappeler sans cesse qu'il est un sacrifié, qu'il s'est, un jour, offert librement à Dieu en victime sur le saint autel du dévouement.

Il est vrai, j'ai hâte de le dire, que ce dévouement s'exercera sur ce qu'il y a de plus intéressant ici-bas, c'est-à-dire sur les enfants : c'est là le côté consolant de la vie du Frère.

Aussi, après avoir montré ce que demande d'abnégation, d'oubli de soi, de renoncement continu l'état de Frère-instituteur, je voudrais essayer de dire maintenant combien cette vocation était noble, digne, quel tremplin elle offrait pour s'élever vers Dieu, pour s'encourager soi-même dans les moments critiques, à celui qui s'y donnait de tout cœur.

✝

Qu'est donc cet enfant à qui le Frère devra, par vocation, consacrer sa vie ?

« L'enfant, répond le prince de l'éducation contemporaine, c'est l'homme lui-même avec tout son avenir renfermé dans ses premières années ; l'enfant ! c'est l'espérance de la famille et de la société ; c'est le genre humain qui renaît, la patrie qui se perpétue et comme le renouvellement de l'humanité dans sa fleur.

« L'enfant ! au témoignage des divines Ecritures, c'est un tendre rejeton, une faible plante, il est vrai, mais qui sera peut-être un grand arbre chargé de tous les fruits de la vertu, et projetant au loin son ombre glorieuse. C'est encore un faible ruisseau, une source naissante ; mais il deviendra peut-être un fleuve majestueux. L'instituteur est cet habile fontenier dont parlent les Saints Livres ; sa main dirige ces eaux dociles, les incline où il lui plaît et ne permet pas que jamais des eaux étrangères, impures ou amères viennent troubler leur cours.

« L'enfant ! c'est l'espérance, l'espérance du ciel même ! car c'est l'héritier des palmes éternelles ; l'objet des

complaisances de Dieu, le frère et l'ami des anges(1). »

Aussi le Frère vraiment digne de son état voit-il, dans les enfants qui lui sont confiés, les frères des anges, et les traite-t-il avec autant de respect que s'ils étaient fils de rois. Ils sont plus que cela d'ailleurs aux yeux de la Foi, et ce que leur doit le Frère, ce n'est pas seulement une éducation royale, c'est une éducation divine.

En effet, « tout chrétien baptisé, a dit un grand évêque, est une fleur divine ou plutôt c'est un dieu en fleur : chacun de ses actes doit être un pas dans la maturité, vers l'âge parfait, vers la grandeur et la taille divines.

« Enfant du baptême, de la première communion, l'Église votre Mère vous a suggéré des prétentions immenses, vous a montré votre nature divine, vous a soufflé des haines sacrées contre le mal, contre la passion, contre le démon.

« Un vrai chrétien n'est-il pas éminemment au-dessus d'un homme qui ne serait que roi ? Ne doit-il pas avoir une âme plus grande, faire de plus nobles actions, porter une plus belle couronne ? Instruisez-le donc dès sa plus tendre enfance, ou faites-le instruire chaque jour de la grandeur de ses destinées. Gardez-vous de laisser ramper à terre sa pensée et ses désirs. Revêtez-le de ces vertus évangéliques qui seront son manteau de gloire. Ce n'est pas une éducation royale, c'est une éducation divine qu'il faut pour élever à toute sa hauteur celui qui doit être l'émule de Dieu dans la carrière de la perfection, et son commensal au banquet de l'éternelle félicité (2). »

(1) Mgr Dupanloup, *De l'Education*, t. I, liv. II, ch. 1 et 2, *passim*.

(2) Mgr Berteaud, évêque de Tulle.

Le cœur rempli de ces nobles sentiments, le Frère se fait un bonheur, autant qu'un devoir, de consacrer sa vie au service de l'enfance et de la jeunesse. Il y trouve, Dieu aidant, sa joie et sa consolation. Servir la jeunesse, n'est-ce pas accomplir de belles et douces tâches ? « C'est garder et défendre ces fleurs vivantes, ces fleurs baptisées, qui parent l'Église de leur virginale splendeur et l'embaument de leur parfum ; c'est semer et cultiver l'avenir, armer de vertus robustes les futurs champions de la vérité, préparer à la patrie les revanches qu'elle appelle, et au foyer domestique les réparations qu'il attend. Qui ne s'honorerait et ne se réjouirait d'avoir travaillé à cette grande œuvre de l'éducation chrétienne (1). »



Ne peut-on pas maintenant se demander comment des hommes capables de sentiments si élevés, capables aussi d'en inspirer leur vie tout entière, peuvent être accusés de « déformer les cerveaux ! » Qui donc parle mieux que nos évêques et nos prêtres, de cet enfant que l'Eglise, par ses ministres, par ses religieux et religieuses, élevait avec tant de sollicitude ? Qu'ils se lèvent ceux qui, mieux que l'Eglise, idéalisent la mission de l'Instituteur ! Qu'ils nous montrent une morale plus pure que la morale de l'Evangile ! Qu'ils nous prouvent qu'être élevé en dehors de l'Eglise, prépare mieux l'adolescent, le jeune homme, aux luttes inévitables de la vie ! Hélas, si le jeune homme, muni de tous les secours de la religion, élevé dans les principes

(1) Chanoine Pergeline.

chrétiens, a tant de peine à se maintenir dans la voie de l'honneur et de la vertu, que deviendra celui qui ne connaît pas le frein des lois divines, la meilleure garantie de l'observation des lois humaines ? Il faut donc, dans l'intérêt vrai des enfants et des jeunes gens, les nourrir du vrai lait catholique, et infuser dans leurs âmes la morale chrétienne.

C'est à cela que le Frère s'exerçait chaque jour, à cela qu'il consacrait tous les efforts de son zèle et les ressources de son intelligence.

En effet, diriger, dans la voie du bien, ces jeunes âmes que tant d'obstacles en détournent ; graver, dans des cœurs faciles encore aux impressions d'autrui, les vrais principes chrétiens ; à l'instruction profane, utile sans doute, nécessaire même selon les vues de Dieu, ajouter la science incontestablement plus nécessaire encore de notre sainte religion ; inspirer, de paroles et d'exemples, aux enfants et aux jeunes gens, un grand amour pour l'Eglise et pour ses ministres ; les affermir dans la piété, les encourager dans la lutte, garder contre eux-mêmes et contre d'autres leur vertu encore fragile ; remplir, par conséquent, à leur égard, le rôle même d'un ange ; les conserver, en un mot, à Jésus-Christ dont tout conspire à les détacher, tel est, dans ses grandes lignes, le but de la vocation du Frère et de tout Institut enseignant.

But élevé, fin divine, digne des nobles âmes et des cœurs généreux. Car, « tant qu'il y aura sur la terre une créature de cette race dont Dieu a dit : *Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance*, tant qu'il y aura ici-bas une de ces intelligences que Dieu a faites capables de connaissance et de sagesse, capables de vérité et de lumière, capables d'imagination et de souve-

nir, capables de science et de génie, il sera beau, il sera digne, il sera *divin* de travailler à l'éducation, à l'élévation intellectuelle d'une si noble créature (1). »

Et le Frère instituteur, tel que l'Église l'a conçu, aura, pour travailler à cette œuvre sublime de l'éducation, une autorité que reconnaîtront et que salueront des hommes mêmes qui ne partagent pas toutes nos croyances. On en pourra juger par les lignes suivantes :

✝

« L'indépendance absolue vis-à-vis du monde, la suppression de tous les liens qui attachent chacun de nous à la famille et à la société civile ; le renoncement de tout intérêt terrestre ; la rupture avec toutes les passions troublantes qui usent les forces et dévorent le temps ; la solitude et la paix qui empêchent l'éparpillement de la pensée sur les curiosités du monde et les incidents de la vie, et qui permettent à la réflexion de se concentrer sur un objet unique ; la hauteur de penser nécessairement familière à quelqu'un qui croit travailler pour l'éternité ; l'habitude de la discipline, qu'il est plus facile d'imposer aux autres quand on est le premier à s'y conformer ; enfin et par-dessus tout, la force morale, l'autorité qui n'est jamais plus grande chez l'homme que lorsqu'il s'oublie lui-même pour parler et agir au nom de la Divinité : voilà les conditions particulièrement favorables où est placé le prêtre ou le religieux qui se fait professeur » (2).

(1) Mgr Dupanloup, *De l'Education*, tome I, liv. Ier, chap. VI.

(2) D'après M. Compayré. — On trouvera, dans le chapitre sur *l'Education et l'Instruction* congréganistes, d'autres témoignages en faveur de l'enseignement chrétien.

Tout cela est bien dit, et tout cela est bien vrai. Et c'est parce qu'on avait, dans le monde chrétien, l'instinct, ou plutôt l'intuition de ces choses, que tant d'hommes et de femmes se livraient, dans les Instituts enseignants, au travail divin de l'éducation, que tant de jeunes gens, séduits par la beauté de l'apostolat du Frère-Instituteur, voulaient, dans la générosité de leurs âmes, s'y consacrer à jamais.

Ils conservaient le souvenir des enseignements du Noviciat et du Scolasticat, et ils souhaitaient d'y conformer leur vie. Et comme certaines âmes d'élite ont le « mal du ciel » ; des exilés le « mal du pays », ils avaient, eux, ce que l'on peut appeler le « mal de l'éducation ».

Les lignes suivantes, qui ne furent pas écrites, assurément, pour les besoins de la cause, en fourniront la preuve.

✝

« Il y a tantôt trois mois, écrivait un de ces jeunes Frères, remarquablement intelligent, j'ai compris, d'une façon lumineuse, que pour moi, maître chrétien et religieux, comme pour tous mes confrères d'ailleurs, la science n'est pas tout. Il faut que nous soyons des saints d'abord, des éducateurs ensuite, et en troisième lieu des instituteurs.

« J'ai toujours rempli de mon mieux mes devoirs de Frère de l'Instruction chrétienne, j'ai toujours fait consciencieusement ma classe, j'ai toujours fait un peu d'éducation, mais je n'avais jamais bien saisi toute la portée de cette parole de Mgr Dupanloup que « préparer l'éternelle vie, en élevant la vie présente, tel est le but de l'éducation. » Je n'avais jamais soupçonné com-

bien il faut d'intelligence, de délicatesse, de tendresse et de bonté de cœur, dans cette œuvre magistrale de l'éducation d'un enfant. Je le vois maintenant d'une façon lumineuse; je le répète, je vois combien c'est difficile et combien je m'y entends peu. Néanmoins, mon ambition est de devenir un bon éducateur.

« Il y a quelque temps, je fis part de mes réflexions à un jeune Frère, de mes amis. Il me répondit qu'il passait par un état d'âme semblable au mien. Il ajoutait : « Cette transformation qui s'opère en nous, ne la devrions-nous pas à nos Frères aînés, à ceux que nous avons plus fréquentés au temps de notre formation ? » J'ai consulté mes souvenirs, j'ai revécu un peu mon passé, et j'ai vu que mon ami avait raison.

« Mais, voilà le difficile : comment m'y prendre ? Bien des fois déjà, j'ai senti mon impuissance. Quels livres faudrait-il lire et relire ?... J'ai bien sans doute changé un peu ma manière d'agir à l'égard de mes élèves : je suis moins bouillant et moins prompt, plus mesuré dans mes paroles, plus attentif à préparer mes leçons de catéchisme, moins amateur de punitions, mais que ne me reste-t-il encore à faire ? Auprès de certains enfants bien élevés, affectueux, je réussis assez bien : ils sentent que je m'intéresse à eux, et ne désire que la correction de leurs petits défauts. Mais il en est d'autres qui, bien qu'intelligents, semblent revêches à toute éducation, ils semblent n'avoir que peu ou point de cœur, et ne paraissent pas comprendre qu'étant donné l'intérêt que je leur porte, la seule crainte de me déplaire devrait les faire rentrer dans l'ordre. »

Et sa confiance dans le Frère aîné à qui il écrivait le lui permettant, il ajoutait :

« Souvent, après un petit orage en classe, ou une

difficulté avec un élève, je me suis dit : « Que n'ai-je près de moi le F. X... pour lui exposer le cas, et lui demander si j'ai agi comme il aurait fallu ! » Et souvent aussi je me suis répondu : « Non, ce n'est pas ainsi qu'il eût fallu faire, et le F. X... aurait agi tout autrement. »

De semblables dispositions honorent singulièrement un jeune maître, on en conviendra, et préparent en lui, pour un avenir prochain, un excellent éducateur. Comme un autre Frère de son âge il pourra dire, lui aussi : « Dans cet enfant qui me donne tant de peine, il y a, j'en suis convaincu, une fibre sensible, et mon habileté consistera à la découvrir. »

Tels étaient les sentiments dont s'inspirait le Frère de Ploërmel. En y conformant sa vie, il répondait aux espérances que fondaient sur lui l'Église, la Patrie et la Famille. En jetant à pleines mains, dans les âmes, la semence de l'éducation chrétienne et de la science, il justifiait aux yeux de tous son double titre de Frère Instituteur.

LE FRÈRE MISSIONNAIRE

A LA GUADELOUPE. — A LA MARTINIQUE

La cérémonie des adieux à la chapelle de Ploërmel. — Un agent utile dans l'œuvre d'émancipation des esclaves : le Frère catéchiste. — Deux hommes personnifient son action : le Frère Herman-Marie, à la Guadeloupe ; le Frère Arthur, à la Martinique. — Ce que pensaient du catéchiste Mgr Forcade, Évêque de la Basse-Terre, et M. Bonfils, Gouverneur de la Guadeloupe. — Etrange obligation : l'esclave ne pouvait s'approcher de la Sainte Table sans permission écrite de son maître ! — A propos d'une poignée de main. — Action du Frère catéchiste, à la ville comme à la campagne. — Laïcisation des Ecoles de la Martinique : Adieu aux Frères. — Succès des Frères à la Guadeloupe. — Laïcisation des Ecoles : Belles paroles du Maire de la Basse-Terre. — A la Guadeloupe, comme à la Martinique, les Frères disparaissent noblement.

La cérémonie religieuse qui avait lieu au départ des Frères de Ploërmel pour les Missions était des plus touchantes. Elle commençait par le chant d'un cantique de circonstance, le plus ordinairement suivi d'un sermon. Tout pénétrés de cette parole évangélique dont ils seraient eux-mêmes les humbles apôtres, les Frères qui devaient quitter la Bretagne gravissaient les degrés du sanctuaire et occupaient, devant les stalles, des places réservées pour eux. Ils étaient là profondément recueillis, tandis que douze Frères désignés leur baisaient respectueusement les pieds.

Pendant ce temps, le chœur chantait : « Béni soit le

Seigneur Dieu d'Israël, parce qu'il a visité et qu'il a racheté son peuple... » Et la foule répondait : « Qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui annoncent l'Evangile de paix, de ceux qui annoncent les vrais biens. » — « Et toi, enfant, tu seras appelé le Prophète du Très-Haut, continuait le chœur, car tu iras devant la face du Seigneur pour préparer ses voies. » Et tout le peuple de redire : « Qu'il sont beaux les pieds de ceux qui annoncent l'Évangile de paix, de ceux qui annoncent les vrais biens. »

Appliquées à l'humble Frère de Ploërmel, évangélisateur modeste de l'enfant du peuple, et quelquefois de l'esclave, ces paroles, sublimes en elles-mêmes, avaient quelque chose de particulièrement touchant. Ceux qui assistaient, pour la première fois surtout, à cette cérémonie d'adieu, si simple en apparence, en étaient vivement impressionnés. Elles sont si belles les paroles que la sainte Eglise mettait, en cette circonstance, sur les lèvres de son ministre ! N'est-ce pas le cri de l'amour maternel ? » O Dieu, disait le prêtre, par qui les enfants d'Israël traversèrent autrefois à pied sec les eaux de la mer Rouge, vous qui, au moyen d'une étoile que vous fîtes briller à leurs yeux, conduisîtes jusqu'à votre berceau les trois Mages.., O Dieu, qui après avoir fait sortir de Ur, en Chaldée, votre serviteur Abraham, l'avez protégé dans tous ses voyages, daignez, nous vous en supplions, protéger aussi vos serviteurs que voici devant vous : ils sont prêts, Seigneur, soyez propice à leur départ ; soyez leur consolation durant la route, leur ombrage durant les ardeurs du soleil, leur vêtement contre l'intempérie des saisons, leur délassement dans les fatigues, leur appui dans l'adversité, leur sentier dans les périls, leur port assuré dans

le naufrage ; afin que, guidés par vous, ils arrivent heureux au but qu'ils se proposent d'atteindre. »

Ce but, on le connaît déjà : c'était d'aller porter au loin le nom de Dieu, c'était de faire connaître et aimer Jésus-Christ à de pauvres enfants « assis dans les ténèbres à l'ombre de la mort. »



A l'époque où les premiers fils de M. de la Mennais franchirent les mers, l'esclavage existait encore aux Antilles. Le gouvernement de Louis-Philippe se préoccupait, il est vrai, de l'abolir ; mais, accorder tout d'un coup la liberté à des hommes qui en avaient été privés jusque-là, n'était-ce pas les exposer à tomber dans la licence ? Quel effroyable danger alors pour ceux qui les exploitaient en les maintenant dans un cruel avilissement ! Les Ministres de ce temps-là n'ignoraient pas que l'Eglise, cette incomparable puissance civilisatrice, saurait ménager la transition entre l'esclavage des nègres et leur émancipation. M. Guizot, protestant, mais esprit largement ouvert aux horizons du bien, s'était, lors de son passage au ministère de l'Instruction publique, vivement intéressé aux colonies. Il avait, de M. de la Mennais, une très haute idée, et savait que le Fondateur des Frères de Ploërmel favoriserait ses projets, à moins d'impossibilité absolue. Le Mnistre de la Marine, l'amiral Rosamel, entrant dans les vues de M. Guizot, demanda officiellement des Frères en août 1836. Un an devait s'écouler avant l'acceptation définitive de M. la Mennais. Ne fallait-il pas, d'ailleurs, étudier une question si grave ? Et puis, le nouveau Ministre de l'Instruction publique, M. de Salvandy, se prêtait peu, tout

d'abord, à l'exécution des projets du Fondateur. Enfin, les dernières difficultés s'aplanirent, et, au mois d'octobre 1837, cinq Frères de Ploërmel s'embarquaient à Brest, à bord de la *Girafe* faisant voile pour la Basse-Terre. Un an plus tard, trois autres partaient de Nantes et débarquaient à la Pointe-à-Pître le 27 avril 1839.

La Guadeloupe fut donc le premier théâtre de l'apostolat des Frères de Ploërmel en dehors de la Métropole. Bientôt, en 1839-1840, la Martinique reçut, à son tour, les humbles missionnaires bretons, et une école y fut fondée à Saint-Pierre. Les Gouverneurs de ces deux colonies firent à l'amiral Duperré, Ministre de la Marine, le plus grand éloge des nouveaux maîtres, et plusieurs autres écoles ne tardèrent pas à s'ouvrir dans ces deux îles, au grand profit de la religion et de la civilisation.



Le cadre que je me suis tracé ne me permet pas d'entrer en de longs détails sur l'organisation des écoles de la Guadeloupe et de la Martinique ; sur le dévouement et le zèle des Frères, sur le succès qui couronnait à peu près partout leurs efforts. Je m'en attristerais davantage, si je ne savais que ce sont là choses suffisamment connues. Ce que l'on sait moins, ce sur quoi il me paraît plus utile d'appuyer, c'est que, durant de nombreuses années, les Frères de Ploërmel furent, dans l'humilité de leur action, les agents peut-être les plus utiles du gouvernement français dans l'œuvre de l'émancipation. De quelles représailles terribles pouvaient, en effet, n'être pas capables, le jour où la liberté leur serait accordée, ces peuples depuis si longtemps asservis ? C'était chose si horrible que l'esclavage ! « Ces jours

derniers, écrivait à M. de la Mennais, le 26 mars 1845, un Frère de la Pointe-à-Pître, nous avons été témoins d'une scène bien douloureuse pour celui qui a le cœur un peu sensible pour les chrétiens, ses frères. Trois nègres esclaves, condamnés pour vol par la justice, ont été mis à la question sur une place publique voisine de notre maison. Ils ont été attachés, pieds et mains, avec une énorme corde. Etant ainsi placés sur le ventre, le corps nu, on leur a appliqué vingt-neuf coups de fouet. Vers la fin de cette espèce de martyre, les morceaux de chair volaient de toutes parts, et le sang qui en coulait arrosait la terre... »

Pour adoucir de telles mœurs, il fallait autre chose que l'instruction profane, il fallait l'éducation du cœur par l'enseignement de cette religion chrétienne qui ordonne aux puissants et aux forts d'être justes et charitables envers les petits et les faibles, qui enseigne aux affranchis comme aux esclaves la résignation dans le malheur, et même le pardon pour les bourreaux. Ce travail de civilisation chrétienne fut, en grande partie du moins, l'œuvre des Catéchistes.

Parmi les quarante à cinquante Frères qui furent, à la Guadeloupe, comme à la Martinique, chargés de cet apostolat, deux grandes figures que je ne me suis jamais lassé d'admirer, se détachent à mes yeux. Je veux les faire aussi contempler au lecteur.

Frère Herman-Marie portait dans le monde le nom de Christophe Kerivel, et était né à Ploumilliau (Côtes-du-Nord) le 9 mai 1819. Entré à Ploërmel en 1845, il exerça à la Guadeloupe un fructueux apostolat, et mourut à la Pointe-à-Pître, le 3 novembre 1868, d'une attaque de choléra dont il fut la dernière victime, après s'être généreusement dépensé pour les autres.

Le Frère Arthur, Julien Greffier, était né à Messac (Ille-et-Vilaine), le 14 août 1810 et était entré dans l'Institut en 1833. Il passa quelque temps à la Basse-Terre avant d'aller à la Martinique qui devait être le champ d'action où il travaillerait comme simple professeur, catéchiste, et enfin comme Directeur principal des Frères de la colonie. En récompense de ses services, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. — Il mourut à la Basse-Terre le 12 juin 1892.

C'est en ces deux hommes, — parmi bien d'autres non moins méritants — que se personnifie l'action des Frères catéchistes à la Guadeloupe et à la Martinique.



« Lorsque le Frère Herman-Marie arriva à la Guadeloupe, le 23 juillet 1847, a écrit le Frère Ludovic-Marie, l'œuvre des Frères, en dépit des difficultés, des contradictions et des obstacles multipliés qu'elle rencontra à son début, était déjà solidement établie (1). Neuf écoles,

(1) Frère Ludovic-Marie (Louis Joubert) auteur de la biographie du Frère Herman, était né le 17 janvier 1829, à Montjean (Maine-et-Loire) Entré au noviciat de Ploërmel le 19 septembre 1846, il partit pour la Guadeloupe vers la fin de 1848. Il était Directeur de l'école de la Basse-Terre lorsqu'il mourut le 28 décembre 1878.

Le Frère Ludovic était un homme d'une haute valeur religieuse et intellectuelle. Ses funérailles, présidées par Mgr Blanger, furent moins une cérémonie funèbre qu'un triomphe. Le Gouverneur s'y était fait représenter, et la population tout entière y assistait. — Détail touchant : un corbillard, offert par un honorable habitant de la Basse-Terre, attendait à la porte de la cathédrale. Plus de cent jeunes gens se présentèrent en disant : « Non ! il sera porté par nous ! » Et le maire de la Guadeloupe, ancien élève lui-même du Frère Ludovic, prit place parmi ces jeunes gens au cœur généreux. Une souscription ayant été spontanément ouverte pour lui ériger un tombeau, le Conseil municipal s'inscrivit pour mille francs. La *Gazette officielle* du

fréquentées par de nombreux élèves, étaient en pleine voie de prospérité. Les zélés Frères catéchistes, bravant l'inclémence d'un climat meurtrier, ne calculant jamais avec la fatigue, partaient dès le matin pour se rendre sur les principaux centres d'agriculture, où ils allaient répandre l'instruction religieuse parmi les Africains qui, au nombre de plus de cent mille, étaient encore privés du bienfait de la liberté. Le soir, aussitôt qu'ils avaient pris, à la hâte, leur modeste repas, les Frères chargés de la direction des classes, faisaient également le catéchisme à une foule d'adultes qui, malgré leurs pénibles travaux de la journée, accouraient des points, même les plus reculés de la paroisse, pour apprendre à connaître le bon Dieu, à l'aimer et à le servir.

« Qu'il était beau de voir des milliers de vieillards, de l'un et l'autre sexe, écoutant avec avidité l'exposition simple et familière de la doctrine chrétienne ; apprenant avec bonheur que, eux aussi, ils étaient enfants de Dieu

17 janvier 1879 publia les discours prononcés au cimetière. On y lisait, entre autres éloges :

« L'autorité supérieure appréciait hautement les services signalés rendus par le directeur regretté de l'école communale, à qui elle avait fait obtenir, il y a quelques années, les palmes académiques. Les générations qu'il a élevées garderont un pieux souvenir de l'homme de bien dont la ville entière pleure aujourd'hui la perte.

« Le Frère Ludovic est mort à la tâche. Vaillant fils de l'abbé de la Mennais, il a honoré cette phalange admirable des Frères de l'Instruction chrétienne dont le dévouement et l'abnégation savent aussi bien s'affirmer sur les champs de bataille et dans les ambulances, que dans les modestes et pénibles fonctions d'instituteur. Aussi, le témoignage éclatant de reconnaissance que lui a donné la population entière qui se pressait autour de son cercueil, et qui l'a accompagné jusqu'au champ du repos, n'était-il que la juste récompense de toute une existence consacrée à l'éducation de la jeunesse créole.

« Le Frère Ludovic a bien mérité de la Basse-Terre, son nom vivra éternellement parmi nous. »

et héritiers du Ciel, qu'ils avaient, conséquemment, une âme immortelle, rachetée par un sang divin, faite pour le Seigneur et destinée à le posséder ! Grâce au zèle des Frères, les premières communions devenaient nombreuses, les mariages se légitimaient, l'esprit de famille s'implantait, et un bien immense s'opérait dans toute l'étendue de la colonie.

« Les grands propriétaires qui, dans le principe, s'étaient montrés ouvertement hostiles à la création de l'œuvre des catéchismes sur leurs habitations étaient revenus de leurs préventions ; ils semblaient même heureux de l'influence que les Frères catéchistes exerçaient sur l'esprit de leurs esclaves : en effet, les habitations qui recevaient le plus souvent la visite du Frère missionnaire, se signalaient parmi les autres par l'assiduité au travail et le bon esprit qui y régnait.....

« L'enseignement de la prière et du catéchisme à ces pauvres gens de la campagne exigeait des Frères une patience à l'épreuve. Ce n'était qu'avec d'incroyables difficultés qu'on pouvait graver dans l'esprit des nègres les principales et indispensables vérités du salut. Cependant au Moule, comme dans les autres localités où les Frères avaient des écoles, les premières communions étaient, annuellement, nombreuses; elles le furent encore davantage après l'émancipation. À la fin de la première année de liberté, quinze cents adultes catéchisés au Moule, par les Frères, furent admis à participer, pour la première fois, au Banquet eucharistique ; les années suivantes, ce chiffre ne descendit point au-dessous de mille. Ce consolant spectacle se produisit partout où les Frères étaient établis.

« Le Frère Herman-Marie continua d'exercer au

Moule jusqu'à la proclamation de la liberté qui eut lieu le 27 mai 1848.

« La première période de l'ère nouvelle, ouverte à la Guadeloupe, fut marquée par des symptômes de rapprochement et de conciliation entre les diverses parties de la population coloniale. Les nouveaux affranchis manifestaient des dispositions paisibles et laborieuses. Le grand fait de l'émancipation s'était accompli sans secousse violente ; on n'avait pas eu à déplorer, dans cette colonie, les désordres affreux dont une colonie voisine fut le théâtre. Il semblait que la liberté ouvrît à tous un avenir de calme et de prospérité. Un élan religieux indescriptible se déclara aussitôt parmi les nouveaux affranchis. Jamais notre sainte Religion ne se vit entourée de plus de respect et d'amour, jamais elle n'exerça à la Guadeloupe une influence ni aussi grande, ni aussi générale, qu'à cette époque de transformation sociale.

« Toutes nos églises devinrent trop petites pour la multitude qui s'y pressait, le dimanche, à la sainte Messe.

« Les nouveaux citoyens qui, sous le rapport de la famille, se trouvaient dans une situation singulière, ayant à cœur de faire bénir leur union, s'empressaient pour la première communion. Ils considéraient l'accomplissement de ce double devoir comme une nécessité de leur nouvelle position. Ils sentaient néanmoins leur infériorité à l'égard de ceux qui avaient été leurs maîtres absolus dans le passé. Ne pouvant les égaler, de prime-saut, en fortune, du moins voulurent-ils qu'au point de vue de l'instruction, leurs enfants pussent jouir des mêmes avantages que ceux de l'ancienne classe privilégiée. Voilà pourquoi leur première aspiration se porta vers l'école, et ils ne recu-

lèrent devant aucun sacrifice pour instruire leurs enfants : aussi les classes des Frères s'encombrèrent-elles bientôt d'élèves » (1).

Au commencement de l'année 1854, les écoles reçurent une nouvelle organisation. De gratuites, elles devinrent payantes. « Le décret métropolitain du 27 avril 1848, sur l'enseignement obligatoire, fut appliqué dans la colonie, ou, du moins, il servit de base à un long arrêté organique qui fut publié le 2 mars 1854. Ce désastreux arrêté, qui causa une si grande perturbation dans le régime scolaire, fut on ne peut plus mal accueilli par toute la population. Le taux de la rétribution scolaire était relativement élevé, et les classes ne pouvaient être fréquentées que par des enfants de 6 ans au moins et de 13 ans au plus. Toutes les écoles rurales devaient être transférées au sein de la campagne ; aucune d'elles ne pouvait être installée à une distance de moins de 2 kilomètres du bourg. Tous les élèves devaient être porteurs d'un livret d'apprentissage, et se rendre dans leurs ateliers respectifs, pour y être employés pendant tout le temps qui n'était pas consacré à la classe.

« Cet arrêté fut considéré par tous les pères de famille comme un véritable attentat à leur liberté individuelle. Bien que les contrevenants fussent passibles de fortes amendes et même de la prison, l'arrêté impopulaire ne reçut jamais son entière application : il fut rapporté le 25 mars 1857.

« Si mauvaise que fût la mesure administrative du 2 mars, elle eut cependant son bon côté : c'est en vertu

(1) Dans le but d'augmenter le nombre des professeurs, la mission des catéchistes fut suspendue pendant quelques années. Ils furent rétablis en 1854.

de l'art. 7 dudit arrêté que les instructions religieuses sur les campagnes furent rétablies.

« En envoyant au Directeur principal des Frères des instructions relatives à l'exécution de la nouvelle loi, le Directeur de l'intérieur s'exprimait ainsi : « Avant l'abo-
» lition de l'esclavage, les noirs étaient catéchisés sur
» les habitations. Un cheval était attaché à chaque école
» entretenue par le Gouvernement, et l'un des Frères
» instituteurs était chargé de parcourir les campagnes
» et d'y répandre l'instruction religieuse. Il s'agit de
» recommencer aujourd'hui ce que l'on a exécuté autre-
» fois avec tant de succès... Le budget de 1854 met à la
» disposition de l'administration locale les fonds néces-
» saires à l'entretien des chevaux destinés au service
» extérieur des écoles des Frères. »

« Dans une très longue circulaire que l'Administration adressait à MM. les Maires de la colonie, pour leur expliquer dans quel sens ils devaient interpréter l'arrêté du 2 mars, et surtout l'act. 7 relatif à la mission des Frères catéchistes, on lit les passages suivants :

« Les Frères catéchistes, attachés aux écoles entre-
» tenues par le Gouvernement, auront pour mission
» spéciale de se transporter sur les habitations et d'y
» répandre l'instruction religieuse. Il est permis de
» croire que cette mesure servira les intérêts de l'agri-
» culture aussi bien que ceux de la morale et de la civili-
» sation, car elle tend à conserver les enfants sur les
» habitations et à combattre la tendance des cultiva-
» teurs à l'isolement... Je dois espérer que l'Adminis-
» tration trouvera dans les autorités locales et dans la
» population éclairée de la colonie, le concours qui doit
» en assurer la complète exécution...

« Je vous prie, M. le Maire, de vous entendre avec le

» Frère catéchiste et avec les notables de la commune,
» à l'effet d'assurer au pouvoir les plus grandes facilités dans l'accomplissement de sa noble mission...

» Il est enfin de la dernière importance que le catéchisme à domicile soit favorablement accueilli à son » début, vous voudrez bien apporter dans son organisation toute la prudence que vous suggérera la connaissance des susceptibilités et des intérêts que vous » devez éviter de froisser. Le temps et le dévouement » des Frères catéchistes feront bientôt cesser toute » appréhension, s'il en existe, et vous permettront de » compléter cette salutaire institution... »

De son côté, Mgr Forcade, qui a laissé de si précieux souvenirs à la Guadeloupe, adressait la lettre suivante aux curés de son diocèse :

» M. le Curé, il est dans le diocèse un grand nombre » d'enfants, qui, ne pouvant fréquenter les écoles, sont » exposés à grandir et à devenir hommes en dehors de » toute éducation religieuse. Le sort de ces pauvres enfants, et celui de tant d'adultes qui n'ont pas encore » fait leur première communion, me préoccupait vivement, et lorsque je considérais soit le petit nombre, » soit les travaux excessifs de mes bien-aimés collaborateurs dans le saint ministère, je me demandais » comment on parviendrait jamais à leur rompre le pain » si nécessaire de la céleste doctrine, lorsque M. le » Gouverneur, dans sa sollicitude ordinaire pour tous » les intérêts de la colonie, est venu lui-même m'offrir de renouveler ce qui s'était déjà fait avec des succès si consolants dans un autre temps, et de fournir » aux bons et zélés Frères de Ploërmel les moyens » d'aller faire le catéchisme sur les habitations.

» Vous comprenez sans peine, M. le Curé, que je

» n'ai pu accueillir qu'avec reconnaissance une offre » aussi bienveillante, et j'ai l'honneur de vous prévenir » que j'ai autorisé le Frère directeur principal à envoyer » un de ses Frères faire régulièrement le catéchisme » sur les habitations de votre paroisse.

» Ce Frère devra cependant, je n'ai pas besoin de vous » le faire observer, M. le Curé, vous être entièrement » soumis en tout ce qui concerne l'enseignement reli- » gieux qu'il donnera. A vous, il appartiendra toujours » de surveiller et diriger ses catéchismes, car je n'ai » aucunement l'intention de limiter par cette mesure » la juridiction spirituelle que je vous ai confiée, et » vous n'en continuerez pas moins à demeurer seul res- » ponsable, devant votre Evêque et devant Dieu, de » l'instruction religieuse comme du salut de toutes » vos ouailles.

» Au reste, il n'est heureusement pas nécessaire que » j'insiste beaucoup sur ce point. Nos chers Frères de » Ploërmel se distinguent partout par leur déférence » vis-à-vis de MM. les Curés, et je puis leur rendre ce » témoignage que, depuis que je gouverne ce diocèse, » jamais un seul de mes prêtres ne m'a fait aucune » plainte sur aucun d'eux.

» Je suis convaincu, M. le Curé, que vous serez le » premier à patronner le cher Frère chargé des caté- » chismes à domicile dans votre paroisse, et que vous » vous unirez à moi pour rendre grâce à Dieu de nous » avoir donné, pour opérer le bien, ce nouveau et si » précieux secours.

« Agréez, etc.

» † AUGUSTIN, *Év. de la Basse-Terre* (1). »

(1) L'Administration supérieure demandait dix Frères catéchistes immédiatement, mais le Directeur principal ne put en fournir que six

« Pour faire comprendre l'influence des Frères catéchistes et l'importance de leur action, il suffira de dire que, dans une seule paroisse, un mois après son arrivée, un de ces Frères catéchisait 4.000 adultes à la campagne, et 274 tous les soirs à la maison.

« Le Directeur principal, ayant informé le Gouverneur de la Guadeloupe des résultats obtenus, reçut la lettre suivante :

GOUVERNEMENT
de la
GUADELOUPE
et dépendances
—
CABINET DU GOUVERNEUR
—

Basse-Terre, 21 août 1854.

« MON CHER FRÈRE SUPÉRIEUR PRINCIPAL,

« Votre lettre, que je reçois à l'instant, me donne un » sentiment de trop vive satisfaction pour que je n'y » réponde pas immédiatement. Continuez, dignes » apôtres que vous êtes tous, à répandre sur les habi-

pour commencer l'œuvre ; les quatre autres n'entrèrent en fonctions que quelques mois plus tard. Voici le nom des communes où ils furent envoyés :

1° Un catéchiste à la Basse-Terre, pour la Basse-Terre, le Baillif, le Camp-Jacob et Gourbeyre ;
2° Un aux Trois-Rivières, pour les Trois-Rivières, le Bananier et la Caspesterre ;
3° Un à la Baie-Mahault, pour la Baie-Mahault, le Lamentin et le Petit-Bourg ;
4° Un au Canal, pour le Canal, le Port-Louis et Gripon ;
5° Un au Moule, pour le Moule et Saint-François ;
6° Un à Marie-Galante, pour le Grand-Bourg, Saint-Louis et la Caspesterre ;
7° Un à la Pointe-Noire, pour la Pointe-Noire, Deshaies et Bouillante ;
8° Un à Sainte-Anne ;
9° Un au Morne-à l'Eau ;
10° Un à la Désirade.

» tants cet esprit d'ordre, de morale et de charité
» qui vous anime, et croyez bien que, lorsque par vos
» soins et vos conseils, je verrai enfin le travail prendre
» la place qu'il doit avoir dans l'ordre politique et mo-
» ral, je vous en attribuerai la plus grande gloire
» devant les hommes, comme bien certainement vous
» en aurez le plus grand bénéfice devant Dieu qui juge
» de nos actions ici-bas.

» Recevez, cher Frère Supérieur principal, l'assurance
» de mes sentiments de gratitude et d'affection.

Le Gouverneur,
» BONFILS. »

Cette lettre était un encouragement pour les *dignes apôtres* qu'étaient *tous* les Frères de Ploërmel à la Guadeloupe. Ce que je vais dire, d'après un témoin autorisé, puisqu'il fut *le bras droit* du Frère Arthur, montrera que les Frères de la Martinique ayant eu même dévouement méritent aussi mêmes éloges. Il sera intéressant de connaître, tout d'abord, le milieu où s'exerçait l'action du Frère Arthur (1).

(1) L'auteur de la biographie du Frère Arthur, Guillaume Séné, en religion Frère Evergilde-Marie, naquit à Bourg-Blanc (Finistère) le 6 mars 1842 et mourut à Port-au-Prince (Haïti) le 4 avril 1899, après avoir passé 38 ans dans l'Institut qu'il honora grandement par ses vertus et ses talents. Dès 1864 il arrivait à la Martinique où il devait brillamment tracer son sillon. Il attira l'attention du Directeur principal qui l'associa à son administration. Lorsque, en 1881, Mgr Carméné, alors évêque de la Martinique, confia aux Frères le collège diocésain, le Frère Evergilde reprit son poste d'humble professeur, sans manifester le moindre regret des emplois plus importants qu'il avait occupés.

Le collège de Fort-de-France n'ayant pu subsister, faute de ressources, les derniers Frères de Ploërmel durent quitter la Martinique en 1895. Le Frère Evergilde, qui, durant 20 ans, n'avait revu ni la France,

A LA MARTINIQUE

« Le Frère Arthur, placé à Saint-Pierre, à l'école du Fort, dont il était Directeur, faisait la classe toute la journée. Ce n'était pas assez pour son zèle ; en conséquence, il établit ces admirables instructions du soir qui ont produit tant de bien. Elles étaient ouvertes pour tout le monde, elles se faisaient tous les soirs et toujours par lui seul. Hommes, jeunes gens, enfants, blancs, nègres, mulâtres, libres et esclaves, des masses accouraient aux catéchismes du soir, tant le catéchiste savait les intéresser, tant il les charmait et par les vérités qu'il enseignait et par la manière de les enseigner. De nombreuses premières communions étaient le résultat de ces instructions. Rien de plus édifiant que ces communions, où l'on voyait figurer des hommes de tout âge, depuis l'enfant de 15 ans jusqu'au vieillard décrépit de 95 ans et même de 112 ans !...

« Et quand ces hommes étaient préparés, suffisamment instruits, admis par le curé après examen, une grosse difficulté restait encore à vaincre, qui nécessitait souvent son intervention. Les esclaves, pour s'asseoir à la sainte table, devaient être munis d'une permission écrite de leurs maîtres, et ce n'était que sur le vu de cette pièce que le prêtre pouvait leur donner la communion.

« Un bon vieux nègre esclave, qui avait été, pendant au moins un an, très assidu aux instructions, qui avait

ni sa famille, partit, résigné, mais vivement ému, de cette colonie où il avait passé 32 ans. — A dater de ce départ, il fut plus particulièrement attaché à la croix comme son divin maître. Il mourut le Vendredi-Saint de l'an 1899, après avoir consacré à la jeunesse haïtienne les derniers efforts d'un dévouement sans bornes.

appris son catéchisme aussi bien qu'on pouvait le demander d'un homme de son âge et de sa condition, qui avait été reçu à l'examen, aimait le bon Dieu de tout son cœur, et avait un vif désir de participer au bonheur de la communion, faillit mourir de chagrin au refus qu'on fit de lui donner un billet de permission pour communier. Et l'auteur de ce refus était une chrétienne, même, autant que je me le rappelle, une sorte de dévote. Comment expliquer ce mystère de révoltante iniquité ? Peut-être se croyait-elle déshonorée si son esclave pouvait s'asseoir à la même table qu'elle, y recevoir la même nourriture céleste, le même Dieu qu'elle. Il fallut que le Frère Arthur allât lui-même, presque au moment de la communion, prier, supplier cette créature, se mettre à ses genoux pour obtenir, à force d'instances incroyables, le billet exigé de l'esclave pour être admis à la communion.

« Le jeudi et le dimanche sont partout des jours de repos pour les professeurs et les élèves. Au lieu de se reposer, le Frère Arthur allait à pied, dans l'après-midi de ces deux jours, faire le catéchisme sur une grande habitation, située dans la banlieue de Saint-Pierre. Il avait non seulement obtenu du propriétaire la permission de catéchiser ses nombreux esclaves, mais encore ce propriétaire l'avait prié instamment de se livrer, avec tout le zèle possible, à ce digne apostolat. Ce riche colon était représentant du peuple ; il affectait de se montrer très libéral pour conserver son titre, ce à quoi lui servait admirablement l'amitié qu'il témoignait au Frère et le pouvoir absolu qu'il lui donnait d'instruire ses nègres

« L'un de ces nègres portait le titre de commandeur, parce qu'il était chargé de commander les autres sur le travail, de les reprendre, de les dénoncer, de les châtier

même au besoin. Ce nègre était un excellent homme ; aussi le Frère avait-il pour lui une véritable estime. Entraîné un jour par son affection pour lui, il lui donna la main, oubliant — ou feignant d'oublier — l'absurde préjugé en vertu duquel il était expressément défendu à un blanc de donner la main à un esclave.

« Le géreur, c'est-à-dire l'intendant, le chargé de pouvoirs, lui en fit un crime. Cependant il n'osa pas se plaindre lui-même directement : peut-être craignit-il de ne pouvoir réussir à prouver au délinquant la gravité de sa faute. Il eut recours à un des vicaires pour faire parvenir ses plaintes au coupable. Le vicaire vint donc trouver le Frère et lui dit, avec tous les ménagements possibles, combien il avait eu tort de donner la main à un nègre esclave, qu'il ne fallait pas heurter ainsi de front des préjugés, peu raisonnables peut-être, mais invétérés, que le géreur était furieux et menaçait de ne plus permettre de faire l'instruction aux esclaves, etc., etc.

« Le Frère Arthur a professé toute sa vie pour le sacerdoce la plus profonde vénération, et les respects dont il entourait, en toute occasion, tous les membres du clergé, quels que fussent d'ailleurs leur âge et leur titre, étaient admirables. Néanmoins, cette fois, il parut oublier un instant sa grande et habituelle réserve dans tous ses rapports avec les prêtres. « Monsieur l'abbé, dit-il, votre démarche m'étonne. Comment avez-vous pu vous charger d'un pareil rôle ! C'est bien, n'est-ce pas, le géreur un tel qui vous envoie ? — Oui, c'est lui-même. — Eh bien ! vous lui direz de ma part que ma main m'appartient, que j'entends la donner à qui il me plaît, que je ne la considère point comme souillée pour avoir été pressée par celle de son commandeur que je tiens

pour un parfait honnête homme, malgré sa condition servile, et que je suis prêt à recommencer toutes les fois que l'occasion se présentera. Quant à ses menaces de m'interdire l'entrée de l'habitation pour faire le catéchisme aux esclaves, il n'aura pas cette peine-là, car, dès ce moment, je renonce à user de la permission que je tenais non du géreur, mais du propriétaire en personne. »

« Habitué à trouver le Frère toujours si humble et si doux, le vicaire — dont, en tout ceci, les intentions avaient été droites — fut abasourdi de la noble fierté de ce langage. Il fit part au géreur de sa démarche et de l'étonnement qu'elle lui avait causé. Le géreur comprit, mais trop tard, qu'il avait fait une sottise qui pouvait avoir pour lui des conséquences fâcheuses, étant données les dispositions du maître. Il conçut donc des craintes, et elles ne tardèrent pas à se réaliser. » Les choses s'arrangèrent pourtant, et le Frère Arthur continua sa mission.

« L'opinion était alors pour la diffusion de l'instruction dans le peuple ; on n'en exceptait pas le peuple des colonies, voire même les esclaves. Le gouvernement s'était mis à la tête de ce mouvement... C'est pour cela qu'il avait fait venir les Frères aux Antilles, qu'il les avait efficacement protégés en toute occasion. Déjà des écoles étaient établies non seulement dans les villes, mais même dans toutes les principales communes. Les enfants des colonies recevaient donc une instruction en rapport avec leurs besoins et leur condition. Mais la masse de la population rurale, travailleuse, esclave, échappait à l'action bienfaisante des Frères ; et cependant il était important de l'atteindre, elle aussi, de l'éclairer un peu, de la moraliser surtout,

afin de la préparer peu à peu au régime de la liberté, que l'on sentait déjà dans l'air et que la seule force des choses devait amener nécessairement dans un avenir peu éloigné. Le pouvoir chercha donc le moyen de donner aussi l'instruction, au moins l'instruction morale, aux nègres des campagnes, qui avaient passé l'âge de venir aux écoles et qui étaient déjà enchaînés à la glèbe.

Le Gouverneur demanda au Directeur principal, le Frère Ambroise, de lui désigner quelqu'un pour cette mission. Le choix du Frère Ambroise tomba sur le Frère Arthur.

« Le nouveau missionnaire fut reçu des nègres comme un envoyé du ciel. Rien ne saurait peindre l'impression que produisaient ses touchantes instructions sur le cœur de ces malheureux, pour lesquels l'existence n'était qu'une longue suite de peines et de douleurs, et dont les souffrances physiques et morales n'étaient adoucies par aucune espérance. La profonde ignorance dans laquelle ils croupissaient leur dérobait toute vue sur les récompenses futures réservées à ceux qui auront chrétiennement souffert ici-bas. Leur sort était donc doublement à plaindre ; aussi excitait-il une immense compassion pour eux dans le cœur du Frère, et enflammait-il son zèle pour les éclairer sur leurs destinées éternelles, qui seraient d'autant plus glorieuses qu'ils auraient plus souffert sur la terre, pourvu qu'ils eussent soin de sanctifier leurs souffrances...

« Quelle joie pour ces infortunés,qui ne rencontraient partout que dédain et mépris, de voir enfin un homme qui prenait leur intérêts, qui les aimait, qui se dépensait, qui se sacrifiait pour eux ? d'apprendre que Dieu était leur père, la sainte Vierge leur mère, les Saints leurs frères, le ciel leur patrie ! d'entendre que le Sauveur

déclarait bienheureux ceux qui souffraient, ceux qui pleuraient, ceux qui étaient pauvres !

« Les vérités si consolantes du salut, expliquées d'une manière claire, simple, rendues compréhensibles à leur faible intelligence par les comparaisons les plus parlantes, prises des objets de leurs travaux, de leurs occupations journalières, les ravissaient d'admiration. Ils trouvaient l'instruction toujours trop courte. L'arrivée du Frère était saluée par des cris de joie ; son départ attristait tous les cœurs, mais était tempéré par la pensée qu'il reviendrait bientôt.

« Pour les instructions, le Frère réunissait les esclaves tantôt dans une case, tantôt sous un arbre, tantôt en rase compagne sur le lieu même du travail. Hommes, femmes, enfants se trouvaient confondus dans chaque réunion.

« Il n'était pas rare de voir les maîtres et maîtresses assister, eux aussi, au catéchisme, non pas mêlés à leurs nègres, mais mollement assis à part dans un endroit où ils étaient à portée de bien entendre et de tout voir. Tous admiraient le talent du catéchiste, tous étaient ravis en l'entendant expliquer aux esclaves leurs devoirs envers leurs maîtres, la soumission qu'ils leur devaient, le dévouement qu'il fallait avoir pour leur personne, le zèle avec lequel ils devaient les servir, prendre leurs intérêts, exécuter leurs volontés, voir en eux les représentants de Dieu, lequel les récompenserait dans le ciel de leur fidélité à leurs maîtres, parce qu'il tient comme fait à lui-même tout ce que l'on fait pour ceux qui le représentent.

« C'est ainsi que se dissipèrent les craintes qu'avaient conçues les colons au sujet de la mission du catéchiste. Ils comprirent qu'elle était pour eux une bonne fortune, qu'en moralisant les esclaves, elle les rendrait meilleurs,

plus soumis, plus laborieux, plus faciles à gouverner. Elle fut, en effet, comme un élément nouveau dans l'existence des nègres, et un élément bienfaisant, ayant pour effet de les rendre moins malheureux, et, par là-même, de dissiper bien des ferments de discorde, d'adoucir les aigreurs, d'apaiser les rancunes, d'étouffer les haines, de verser quelques gouttes de joie et de consolation dans ces cœurs ulcérés. Maîtres et esclaves s'unirent donc pour bénir le Gouverneur de son heureuse initiative, acclamer le Frère si aimable pour tous, exalter les bienfaits de sa belle mission. C'était une réussite complète....

« L'action puissante du catéchiste ne se faisait pas sentir seulement dans les campagnes, elle se manifestait aussi en ville par de nombreuses communions de grandes personnes, par l'affluence des assistants aux offices de la paroisse, par les régularisations de nombreuses unions illégitimes. Le prêtre achevait et couronnait les bonnes œuvrés que le Frère Arthur avait commencées. Ainsi le bien se faisait, ainsi le règne de Dieu s'étendait de plus en plus dans ces pays jusque-là si éprouvés. »



Le Frère Arthur ne fut pas le seul catéchiste de la Martinique. J'ai sous les yeux une liste contenant vingt-deux noms de Frères qui furent également dévoués à cet apostolat.

« Chaque catéchiste, écrivait l'un d'entre eux, devenu plus tard missionnaire en Haïti, préparait au baptême de 40 à 60 Africains par an (pendant l'esclavage et les neuf ou dix années qui suivirent l'émancipation des

esclaves, le nombre en était plus grand.) Quand la traite des nègres fut abolie, il restait fort peu de noirs qui ne fussent baptisés et mariés.

« Chaque catéchiste préparait à la première communion une moyenne de soixante à quatre-vingts adultes, dans chacune des localités qu'il catéchisait. — Pour les enfants de onze à seize ans, le nombre des premières communions peut être porté de deux à trois cents dans chaque localité. — Un quart de siècle s'est écoulé depuis la suppression des Frères catéchistes, mais leur souvenir est encore vivant dans le cœur de beaucoup de braves gens de la Martinique. »

Les catéchistes avaient produit le plus grand bien, et la religion avait bénéficié de leur féconde influence. On le vit bien lors de l'insurrection des nègres, en 1848. Le Frère Arthur calma les révoltés en faisant appel à leurs sentiments chrétiens (1).

(1) Les esclaves de la Martinique s'étant révoltés, on les vit, un jour, armés de coutelas, se diriger, en rangs pressés, sur la ville de Fort-Royal. La situation était des plus critiques, et les plus grands malheurs étaient à craindre. Le Gouverneur pensa qu'il valait mieux essayer de calmer les révoltés que de les faire mitrailler. Il jeta les yeux sur le Frère Arthur, le seul homme qu'il jugeât capable de sauver la situation, et lui fit donner, par son Supérieur, l'ordre d'arrêter, si possible, l'effusion du sang. « Vous m'envoyez à la mort ! » dit simplement le Frère Arthur. Puis, il baisse la tête, fait un acte de contrition et part. Il se trouve en face des insurgés, dont il traverse les rangs, monte sur une borne et fait signe qu'il va parler. Aussitôt le calme s'établit, et le Frère Arthur s'écrie :

« Mes enfants, où allez-vous, et qu'allez-vous faire ? Vous voulez prendre votre liberté ; mais la voulez-vous souillée de sang ? On vous dit que la France cherche à vous tromper, à éluder ses solennelles promesses ? Non, non, je vous l'affirme, cela n'est pas. Vous ai-je jamais trompé, moi ? Tous mes actes, — oui, mes actes, pas mes paroles seulement — ne sont-ils pas autant de preuves de mon affection pour vous, de mon zèle pour votre bien, de mon dévouement à vos plus chers intérêts ? Eh bien ! mes enfants, je vous en donne ma

✝

La situation des Frères à la Martinique était des plus prospères. Les Frères catéchistes étaient supprimés, il est vrai, mais leur apostolat chrétien s'exerçait encore en de nombreuses et florissantes écoles.

Mais voici qu'au mois de juillet 1880, le Conseil général de la Colonie exprima la volonté de voir *laïciser* toutes les écoles communales. Deux ans plus tard, ce vœu fut accompli, en partie du moins, car plusieurs écoles restèrent, pendant quelque temps encore, sous la direction des Frères. Bientôt ils n'eurent plus qu'une Ecole secondaire libre située à Fort-de-France. En 1895, le dernier Frère de Ploërmel quittait la Martinique.

Dans une lettre datée du 12 janvier 1882, le Directeur de l'Intérieur, M. Saint-Luce, avait signifié aux Frères leur remplacement par des instituteurs laïques. Il ne manqua pas de leur adresser en même temps des éloges pour leur dévouement et pour les services rendus.

« Si l'administration de la Martinique, disait-il, se » décide aujourd'hui à se séparer de ceux qui ont prodi- » gué, pendant si longtemps, les bienfaits de l'instruc- » tion à nos populations des villes et des campagnes, » elle a pour devoir de vous témoigner, Monsieur le » Supérieur, combien elle a su apprécier le dévouement » inaltérable, l'esprit de sacrifice et d'abnégation qui » ont toujours distingué les Instituteurs congréganistes

parole d'honneur, au nom de votre Père céleste et de la Vierge Marie, au nom de la France, vous serez libres, à condition que vous continuiez de le mériter par votre soumission et votre bonne conduite ».

L'effet de ces paroles si chrétiennes et si françaises fut immédiat, et la révolte fut comprimée.

» parmi nous. En rendant sur ce point aux bons
» Frères l'hommage qui leur est dû, elle est heureuse
» de s'associer aux regrets unanimes dont la popula-
» tion reconnaissante accompagne leur départ. »

D'autre part, M. l'abbé Lecornu, vicaire général honoraire, curé de Fort-de-France, prononçait le 15 janvier 1882, au prône de la messe paroissiale, les paroles suivantes :

« La substitution des Instituteurs laïques aux Frères
» de Ploërmel pour la direction des écoles communales
» des garçons de Fort-de-France est un fait accompli :
» vous le savez, mes frères, je ne me permettrai aucune
» récrimination à cet égard, ce serait tout à la fois très
» dangereux et très inutile. D'ailleurs je n'oublie pas
» que je vous dois l'exemple du respect pour l'Autorité
» temporelle, aussi bien que pour l'Autorité spirituelle.
» Qu'il me suffise donc de vous dire que le départ des
» Frères m'afflige et me désole au delà de toute expres-
» sion : beaucoup moins pour moi-même, qui ai déjà
» des droits acquis à la retraite, que pour mes succes-
» seurs, et pour cette grande et belle paroisse de Fort-
» de-France, à qui ils ont fait, depuis tant d'années, un
» bien immense. Priez le bon Dieu, mes frères, de me
» donner la grâce de porter courageusement cette croix,
» l'une des plus lourdes qu'il m'ait jamais imposées.
» Quant à ces bons Frères qui vont nous quitter défini-
» tivement, je les remercie, en votre nom et au mien, de
» tout leur dévouement : et j'adresse au Ciel les vœux
» les plus ardents, pour qu'ils puissent trouver, dans les
» pays où ils iront désormais exercer leur zèle, des com-
» pensations qui les dédommagent amplement de toutes
» les tribulations par lesquelles ils viennent de passer
» au milieu de vous. En tous cas, Dieu, qui rend à chacun

» selon ses œuvres, saura bien les récompenser tôt ou
» tard : ce doit être leur plus douce comme leur plus
» ferme espérance. »

Voilà comment se termina l'œuvre des Frères de Ploërmel à la Martinique.



A la Guadeloupe, où il ne devait subsister que deux écoles libres, (à la Basse-Terre et à la Pointe-à-Pître), la laïcisation ne fut décrétée qu'en 1889. Elle coïncida, chose étrange ! avec les éclatants succès remportés tout récemment par les élèves et par les Frères eux-mêmes. En effet, à la fin des années scolaires 1887 et 1888, plus de deux cents élèves avaient obtenu le certificat d'études primaires, et plusieurs avaient subi victorieusement les épreuves du brevet de capacité. D'autre part, à l'exposition scolaire de la Guadeloupe (1887) quatre *diplômes d'honneur*, — la plus haute des récompenses — avaient été décernés aux écoles de la Basse-Terre, de Saint-Claude, de la Pointe-à-Pitre et du Grand-Bourg. — Neuf autres écoles avaient obtenu une mention honorable. Là encore, on le voit assez, les Frères furent frappés en plein cœur et disparurent noblement !

Je ne puis citer les nombreux témoignages de sympathie que reçurent les Frères non seulement à leur départ, mais durant les nombreuses années qu'ils passèrent à la Guadeloupe. Mais comment laisser dans l'ombre l'éloquent appel fait aux habitants de la Basse-Terre en 1877 ? Il s'agissait d'une souscription pour l'érection, à Ploërmel, d'une statue à M. l'abbé de la Mennais. Voici cet appel, publié par *la Gazette officielle* de la Guadeloupe, nº du 18 septembre 1877.

Mairie de la Basse-Terre.

« Habitants de la Basse-Terre !

« Un appel est fait à nos cœurs ! Parti de France, il est » arrivé jusqu'à nous, après avoir trouvé un sympathique » accueil tant auprès de l'Administration supérieure que » dans toutes les parties de la Colonie.

« Il s'agit d'un devoir à accomplir, d'un hommage à » rendre à la mémoire de l'illustre abbé de la Mennais, » l'un des hommes les plus méritants du siècle ; de » celui qui a renoncé dans le cours d'une noble et la- » borieuse carrière, à l'éclat des dignités et aux jouis- » sances qu'elles procurent, pour se livrer uniquement » aux actes de bien parmi lesquels nous comptons la » création de cette belle institution des Frères de » Ploërmel qui, depuis plus de quarante ans que nous la » possédons, répand de si grands bienfaits parmi nous.

« La ville de la Basse-Terre, à la tête de laquelle j'ai » l'honneur d'être placé, ne manquera pas, je l'espère, » de prendre sa part dans cet élan de gratitude que la » Guadeloupe entière voudra manifester au prêtre vé- » néré, à l'éminent penseur dont la vie offre l'exemple » d'un constant dévouement à l'humanité, en contri- » buant à l'érection de la statue qui doit lui être élevée » au milieu de cette population de Ploërmel qui a été » témoin de sa gloire et de ses vertus.

« Quant à nous, qui lui consacrons un éternel sou- » venir, nous n'oublierons pas que c'est à son œuvre » éminemment populaire que nos colonies doivent » d'avoir fait un pas si rapide dans la voie du progrès ; » et que c'est grâce à sa pieuse et généreuse initiative, » qui a produit de si heureux effets dans les masses,

» privées jusqu'alors de toutes lumières, que tant
» d'hommes distingués de la génération actuelle
» tiennent leur position dans la société.

« En attendant la réunion du Conseil municipal que
» je dois convoquer incessamment à cet effet, et dont
» le concours est certain pour couronner vos efforts,
» une liste de souscription est ouverte à la Mairie à
» partir de ce jour.

« La population de cette ville, une fois de plus prou-
» vera, j'en ai l'espoir, malgré les rigueurs du temps,
» que le sentiment de la reconnaissance est impé-
» rissable dans le cœur du créole.

« Basse-Terre, le 17 septembre 1877.

Le Maire
R. Jean-Romain. »

De son côté, le contre-amiral Grasset, Gouverneur de la Martinique, fit insérer à *l'Officiel* la circulaire du Comité de Ploërmel et la recommanda en ces termes :

« En autorisant l'ouverture d'une souscription des-
» tinée à concourir à l'érection de ce monument, le Chef
» de la Colonie fit appel aux sentiments de générosité
» des habitants de la Martinique, qui, sans doute, s'as-
» socieront à l'œuvre de reconnaissance dont la ville
» de Ploërmel a pris l'initiative. Il a la ferme confiance
» que cette souscription rencontrera d'autant plus de
» sympathie dans ce pays que, depuis près d'un demi-
» siècle, les bienfaits de l'instruction y sont répandus,
» avec le plus louable dévouement, par les Frères
» de cette Congrégation. »

De ces deux témoignages et de ce qui les précède, on peut conclure qu'à la Martinique, comme à la Guadeloupe, les Frères furent, en quelque sorte, ense velis dans leur triomphe !

LE FRÈRE MISSIONNAIRE

(Suite)

LES FRÈRES AU SÉNÉGAL

Ils y arrivent en 1841. — Difficultés du début, entre le Gouverneur et le Frère Euthyme. — Paroles énergiques ! — L'œuvre se développe sous les successeurs du Frère Euthyme. — Cruelle épreuve : la fièvre jaune ! — La source du dévouement n'est point tarie. — Succès des Frères récompensés par le Gouvernement. — A l'Exposition de 1900.

Deux Frères partirent de Ploërmel pour le Sénegal vers la fin de l'année 1841. Comme il arrive, d'ordinaire, aux œuvres de Dieu, les débuts des deux Frères furent des plus pénibles. A peine trouvèrent-ils, à Saint-Louis, pour y tenir leurs classes, « un rez-de-chaussée humide qui, à certaines heures, embrasé par les rayons solaires, devenait une fournaise. On leur assigna, comme demeure particulière, quelques chambres situées à une distance telle, que le trajet quotidien les exposait à une insolation. Pour cuisinier, un grand mahométan ; pour cuisinière, une négresse paresseuse et malpropre : ils acceptèrent tout (1). »

(1) R. P. Laveille, *Jean-Marie de la Mennais*, t. II, p. 291.

Le Directeur, Frère Euthyme, était doué, fort heureusement, d'une énergie peu commune. Rien ne le rebutait, et il ne craignait pas, pour faire réussir au Sénégal son œuvre naissante, de s'imposer jusqu'à dix heures de classe par jour.

La situation des Frères était particulièrement délicate en ce pays où la majorité des habitants pratiquait le mahométisme. Beaucoup de parents combattaient à la maison l'enseignement donné en classe. Les Frères firent si bien cependant « qu'en 1843, un an et demi après leur arrivée, vingt-cinq jeunes mahométans abjurèrent solennellement, le Samedi-Saint, du consentement de leurs familles. Le même jour, vingt-cinq jeunes filles de la même secte, instruites par les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, s'étaient fait baptiser (1) ».

De grandes difficultés surgirent bientôt, grâce au Gouverneur, M. Bouët-Willaumez, qui venait, avec plus de zèle que de prévoyance, de confier à un prêtre indigène la direction d'un collège. Celui-ci ne pouvait grandir que sur les ruines de l'école primaire dont le Frère Euthyme se fit naturellement le défenseur. Les choses s'aigrirent à ce point que le Gouverneur, de sa propre autorité, envoya le Frère à Gorée pour y ouvrir une classe. M. de la Mennais, informé du fait, réclama auprès du Ministre et le Frère Euthyme revint à Saint-Louis.

De nouvelles tracasseries lui furent bientôt suscitées par le Directeur du collège. On prétendait, entre autres exigences, l'obliger à conduire lui-même à ce collège les élèves qu'on voulait lui enlever. Le Frère Euthyme refusa net. Le Gouverneur par intérim en fut tellement

(1) R. P. Laveille, *Jean-Marie de la Mennais*, t. II, p. 291.

irrité que, par un intolérable abus de pouvoir, il menaça le Frère de le faire mettre aux fers. Il reçut cette réponse qui peint admirablement le caractère plus qu'énergique aussi du Frère Euthyme. « Jamais je n'exécuterai votre ordre, dussé-je être fusillé ! » La réponse valait, on en conviendra, la provocation, mais tout cela n'était pas de nature à favoriser le bien. Le Frère Euthyme, rappelé à Ploërmel, revint cependant bientôt au Sénégal, sur la demande du Préfet apostolique. Il devait y rester jusqu'en 1849. A son départ, les Frères dirigeaient deux écoles au Sénégal : à Saint-Louis et à Gorée. Cette seconde fondation (1843) avait été, comme la première, marquée au coin des plus dures épreuves. C'était, pour l'avenir, un gage de succès.



L'œuvre des Frères de Ploërmel au Sénégal, si énergiquement implantée par le Frère Euthyme, devait prendre, sous ses successeurs, les plus beaux développements. Ceux qui furent appelés à la diriger étaient, il est vrai, des hommes d'une réelle valeur. Quels noms que ceux d'un Frère Etienne-Marie, d'un Frère Liguori dont l'amiral Fourichon, Ministre de la Marine et des Colonies, écrivait qu'il « avait su conquérir au plus haut degré, la confiance des familles, et l'estime de l'administration coloniale » ; d'un Frère Didier qui eut les honneurs d'une chronique signée de Francisque Sarcey lui-même ; d'un Frère Pascal, d'un Frère Hermias qu'il serait aisé de louer, si l'on n'était pas tenu à certaine réserve envers les vivants ; d'un Frère Arator enfin qui devait, comme un vaillant capitaine sur un navire qui sombre, rester le dernier au poste périlleux

d'où les autres durent partir, hélas ! à la fin de l'année scolaire 1903-1904 !... Ces hommes, justement appréciés pour leur talent, ne le furent pas moins pour leur vertu qui fit aimer en eux la religion catholique dont ils étaient, ainsi que leurs Frères, les modestes pionniers.

Dès l'année 1856, le Frère Etienne-Marie pouvait écrire à M. de la Mennais, au sujet d'une visite du Gouverneur, le capitaine de génie Faidherbe qui fit tant, au Sénégal, pour le prestige de la France : « M. le Gouverneur est venu visiter l'établissement et les classes, le premier de ce mois. Il m'a dit être très satisfait du travail des élèves, de leur prononciation, etc. Il a donné un magnifique volume à Alfred Dodds dont nous étions le plus content » (1).

Vers le milieu de l'année 1867, la fièvre jaune sévit au Sénégal. Les Frères prodiguent leurs soins aux malades et ne tardent pas à être atteints eux-mêmes par le terrible fléau. Huit sont emportés du 1er au 23 septembre... D'autres succomberont encore en 1881-82, et continueront la liste des humbles soldats du Christ tombés au champ d'honneur.

Mais la source où s'alimente le dévouement n'est point tarie. De nouvelles recrues partent de Ploërmel, et les écoles du Sénégal deviennent, tout à la fois, plus nombreuses et plus prospères. Aux écoles de Saint-Louis et de Gorée s'ajouteront, en 1869, celle de Dakar ; en 1888, celle de Rufisque ; celle de Ziguinchor s'ouvrira en 1901, ainsi que l'école de Conakry, en Guinée française.

(1) Citée par le R. P. Laveille, tome II, p. 316. — Ce jeune élève (futur conquérant du Dahomey) n'a pas oublié ses anciens maîtres, et aujourd'hui encore il ne prononce pas sans attendrissement, dit le R. P. Laveille, le nom des deux hommes qui, les premiers, lui apprirent à aimer la France : le Frère Etienne et le Frère Didier.

Quant à l'école secondaire de Saint-Louis, elle fut ouverte en 1884.

Nulle part, le dévouement des Frères ne fut, humainement parlant, plus récompensé qu'au Sénégal. La liste est longue de ceux à qui le gouvernement français décerna les palmes académiques. Combien de fois, d'autre part, l'éloge des Frères et de leur enseignement n'est-il pas tombé des lèvres des autorités sénégalaises! Le *Journal officiel* du Sénégal et dépendances s'en faisait l'écho, et la *Chronique* de l'Institut disait aux Frères de France comment leurs Frères missionnaires étaient appréciés.



C'était en 1895, à la distribution des prix de l'école secondaire de Saint-Louis. M. Léon Jurquet, directeur de l'intérieur, qui la présidait, prononçait, à l'adresse des Frères, les paroles suivantes :

« Il y a quelques années à peine, l'école secondaire prenait naissance dans un modeste immeuble de Saint-Louis. « A brebis tondue, Dieu ménage le vent », affirme le vieil adage. La brebis était bien tondue en effet; mais le vent qui lui était mesuré l'a fortifiée et puissamment aidée dans son développement.

« Si les débuts de l'école ont été durs; si elle a traîné pendant quelque temps une marche lente et peu assurée, aujourd'hui son existence s'est affirmée par des résultats sérieux qui sont l'honneur du vaillant Directeur, son fondateur, et des intelligents collaborateurs qui l'ont assisté dans sa tâche laborieuse.

« Ils ont bien mérité cette récompense, fruit légitime de leur vie d'abnégation, de dévouement et de labeur.

« Je suis personnellement heureux de pouvoir leur adresser publiquement ce soir, le témoignage d'une reconnaissance qui se trouve au fond du cœur de tous ceux qui m'écoutent » (1).

En cette même année 1895, M. le Maire de Saint-Louis, qui présidait la distribution des prix à l'école primaire des Frères, s'exprimait ainsi :

« Les examens que vous venez de subir, chers élèves, ont démontré de réels et d'importants progrès. Cette marche ascendante, non interrompue, est une preuve irrécusable non seulement de la bonne méthode employée par vos maîtres, ainsi que de leurs efforts, mais aussi de votre bonne volonté, de vos aptitudes et de votre travail.

« .... Avant de recevoir les couronnes que vous avez si bien gagnées, laissez-moi renouveler à vos excellents maîtres les plus sincères remercîments des Sénégalais. Vous êtes encore trop jeunes pour bien apprécier leurs précieux services et comprendre toutes les difficultés de leur tâche. Et cependant rien n'est plus noble, rien n'est plus pénible, que de se consacrer à l'éducation de la jeunesse. Plus tard, quand vous serez aux prises avec les difficultés de la vie, ce sera un bonheur, et en même temps une consolation pour vous, de vous souvenir de vos anciens maîtres, de ceux qui ont dirigé vos premières leçons. C'est alors surtout que vous pourrez vous rendre compte de leur sublime dévouement et de leur touchante abnégation. »

(1) *Journal officiel du Sénégal et Dépendances*

A ces témoignages publiquement rendus aux Frères, il n'est peut-être pas superflu d'ajouter celui-ci, relatif à l'exposition de 1900.

« Une seule école donne au Sénégal l'enseignement secondaire. Elle est dirigée à Saint-Louis, par le Frère Marie-Bernard, de l'Institut de Ploërmel, à qui le jury a décerné une médaille d'argent. L'enseignement classique comprend seulement les classes inférieures jusqu'à la quatrième inclusivement.... L'enseignement moderne comprend toutes les classes jusqu'à la seconde inclusivement. Pour juger du dévouement que les maîtres apportent à l'accomplissement de leur tâche, il suffit de savoir que l'école compte sept professeurs seulement. Il leur faut se multiplier pour établir la variété de cours que comprend l'enseignement secondaire avec ses deux branches. Et cependant le jury a pu se convaincre que les études ne sont nullement inférieures. Les maîtres de l'école secondaire de Saint-Louis ont le droit d'être fiers de la récompense accordée à leur directeur (1) ».

Les Frères de Ploërmel ont quitté le Sénégal, laissant après eux une longue traînée de regrets... Ils ont, par soixante-trois ans d'un dévouement à toute épreuve, mérité les sympathies dont la population en larmes a accompagné leur départ en une manifestation imposante.

(1) Extrait d'une brochure de 94 pages, publiée à Paris, en 1901, sous le titre : *Le Pavillon du Sénégal-Soudan à l'Exposition de 1900.*

LES FRÈRES A SAINT-PIERRE MIQUELON

Les Frères sont assez mal accueillis par le pouvoir civil. — Ce qu'étaient les élèves ! — Les Frères Jérôme et Yriez-Marie obtiennent enfin du travail. — Vingt-cinq ans plus tard ! — Heureux fruits de l'*Apostolat de la Prière*. — L'amiral de Cuverville et les Frères de Ploërmel. — Salut ! — anglais — aux victimes !

Le 17 mai 1842, deux Frères débarquaient à l'île Saint-Pierre. Quelques mois plus tard, deux autres s'établissaient à l'île de Miquelon. Tout était à créer, dans ce pays pauvre où régnaient bien des abus, et les Frères eurent à souffrir dans leur logement particulier, dans les classes aussi où s'entassèrent, en peu de temps, de nombreux élèves. Ils devaient être, jusqu'en 1855, dans une gène matérielle extrême, augmentée encore du peu de sympathie que leur témoignèrent, au début, les représentants du pouvoir. Du moins trouvèrent-ils appui dans le Préfet apostolique qui leur donna, pendant quelque temps, l'hospitalité. Quant aux élèves, il était difficile d'en tirer parti à cause de leur dissipation et de leur paresse, et l'on ne pouvait obtenir d'eux qu'ils assistassent régulièrement au catéchisme, et même à la messe le dimanche. Cette situation pénible durait encore et s'était même aggravée, lorsque le Frère Jérôme, ancien disciple de M. Deshayes, à Auray, religieux de vieille souche, et remarquable instituteur, arriva à Saint-Pierre.

« Il trouva, dit le R. P. Laveille, l'indiscipline à son comble dans l'école de Saint-Pierre. Les enfants fréquentaient les auberges pendant le temps des classes, se déguisaient, et parcouraient, masqués, les rues de

la petite ville. Du reste, pendant le peu d'heures qu'ils passaient sur les bancs, nulle application, nul travail. Pour les forcer d'apprendre, les Frères étaient obligés, la tâche régulière terminée, de les garder jusqu'à la nuit.... A part quelques enfants surveillés par leurs familles, l'établissement ne comptait que des fainéants incorrigibles, ou même des polissons et des vauriens. On vit, un dimanche, pendant les offices, des élèves s'introduire dans l'appartement des Frères pour le dévaliser » (1).

Il y avait là, il faut en convenir, de quoi rebuter les plus intrépides. Cependant, le Frère Jérôme ne se rebuta point. Il comprit, toutefois, l'impuissance des moyens ordinaires à triompher de natures aussi ingrates. Il eut alors recours aux armes surnaturelles, c'est-à-dire à la prière et à la mortification. Comme Lacordaire, qui se donnait la discipline pour le salut d'un jeune homme qu'emportaient les passions, le bon Frère Jérôme s'imposa des pénitences pour obtenir l'amélioration de ses élèves. La grâce aidant, et le savoir-faire du Frère Yriez-Marie (celui-là même qui devait devenir plus tard Assistant de l'Institut) aidant la grâce, l'ordre et le travail s'établirent enfin dans les classes. On était alors en 1860.

✝

Durant les années suivantes, les Frères connurent des jours meilleurs, et l'éducation chrétienne pénétra de plus en plus les élèves. Les progrès devinrent plus sensibles encore lorsque, vingt-cinq ans plus tard environ, la pieuse *Ligue du Cœur de Jésus* fut établie par-

(1) *Jean-Marie de la Mennais*, tome II, p. 325.

mi eux, et parmi les anciens. Le *Messager du Sacré-Cœur* pouvait alors se faire l'écho de ce qui se passait à Saint-Pierre.

« Grâce au dévouement de nos Missionna res, écrivait le Frère Louis-Etienne, nous comptons aujourd'hui dans la paroisse de Saint-Pierre plusieurs associations florissantes : L'*Apostolat de la Prière*, les *Enfants de Marie*, la *Société des Marins*, la *Ligue du Sacré-Cœur pour les hommes* ; enfin la *Ligue du Sacré-Cœur pour les enfants*, source et pépinière des autres.....

« Le dimanche de la communion mensuelle, la grande nef de l'église paroissiale était remplie d'adolescents agenouillés. Les jeunes Ligueurs, retenus à l'atelier les jours de retraite, étaient accourus. Ils venaient prendre part à la communion de clôture. Quel coup d'œil ravissant offrait cette pieuse jeunesse (1) ».

Et le Frère Louis-Etienne ajoutait ces traits charmants : « Un de nos Ligueurs, n'ayant pu obtenir son *exeat* (pour le temps de la retraite), voulut s'entendre à l'amiable avec son patron. « Vous me laissez, lui dit-il, deux heures par jour pour prendre mes repas ; eh bien, voici ma proposition ; je travaillerai pendant ce temps, à condition que vous m'accorderez deux autres heures de la journée, afin de pouvoir assister à quelques instructions de la retraite. » Ainsi fut fait.

« On avait fixé la sortie de la *petite Ligue* à l'âge de seize ans pour entrer dans la *Ligue des hommes*. Bon nombre d'entre les enfants demandèrent qu'on voulût bien les y laisser jusqu'à dix-sept ans.

— « Ah ! nous disait-on, j'ai l'âme toute contristée en songeant que je vais avoir seize ans, et que, par là-

(1) *Messager du Cœur de Jésus*, livraison de novembre 1887.

même, je devrai quitter notre petite Ligue ; j'aime tant ses *communions mensuelles* et ses pieuses réunions ! »

« J'ai *seize ans passés*, me disait en particulier un ancien, mais je ne le dis à personne, de peur qu'on me mette hors la Ligue ! » (1)

C'est le cas de redire « Autre temps, autres mœurs ! » Et nous voici loin, en effet, du temps où l'école ne comptait « que des fainéants incorrigibles, ou même des polissons et des vauriens ! » L'éducation chrétienne a produit cette transformation, et les Frères peuvent remercier Dieu de leur succès. Le Directeur principal, le Frère Jean-Baptiste de la Salle, partage avec ses collaborateurs les félicitations que leur adresse la presse et tous, on peut le dire, « recueillent dans la joie, après avoir semé dans les larmes ».



Le 31 août 1891, l'amiral Cavelier de Cuverville, aujourd'hui sénateur du Finistère, commandant la division navale de l'Atlantique, alors dans les eaux de Saint-Pierre, faisait visite, accompagné de son état-major, à ses « anciens maîtres », les Frères de Ploërmel.

« Ce sont vos Frères, leur disait-il, qui ont été mes premiers maîtres, c'est grâce aux soins aussi intelligents que dévoués du saint Frère Laurent, à Quintin, — car c'était un saint, ajouta l'amiral, — que j'ai toujours gardé un bon souvenir des Frères de Ploërmel.

« D'ailleurs, je les rencontre aujourd'hui sous toutes les latitudes, et partout ils sont les mêmes ; car, malgré la persécution, ils élèvent chrétiennement l'en-

(1) *Messager du Cœur de Jésus*, livraison de novembre 1889.

fance, et jettent sur la France un lustre que nous en vient les nations étrangères. A Haïti surtout, j'ai constaté le bien immense fait par vos Frères. »

L'amiral visita ensuite la maison, qui domine la ville et la rade, et d'où l'on découvre un magnifique panorama.

« Admirez, dit-il, les desseins de la Providence ! Voici la plus belle situation de l'île ; on y a construit ce qu'on appelle un véritable *palais scolaire*... pour des laïques, et ce sont nos religieux qui en jouissent ! L'*homme s'agite et Dieu le mène* ! Puissiez-vous, mes Frères, rester encore longtemps ici ! (1) »

Ce souhait s'est réalisé jusqu'en 1903. Après soixante ans de dévouement consacré aux enfants et jeunes gens des îles Saint-Pierre et Miquelon, les Frères ont dû quitter ce pays au rude climat. Ils y ont laissé de vifs regrets, et la population les a accompagnés de ses respectueuses et cordiales sympathies.

M. Ch. Légasse, le Vicaire apostolique, s'en est fait l'écho en ces lignes : « Je reçois de tous côtés des marques de touchante sympathie à votre endroit ! J'en suis consolé un peu, parce que je me dis que ce bon peuple a du cœur. — Votre départ me désole. Pendant que vous portez ailleurs votre bonne volonté, n'oubliez pas ceux que vous avez laissés dans la tristesse ; ils auront plus que jamais besoin de vos prières. — Quant à moi, je prierai volontiers pour tous ces bons Frères qui ont été les auxiliaires dévoués du clergé de Saint-Pierre pendant si longtemps. Que Dieu les soutienne dans les épreuves et féconde les efforts qu'ils continueront à faire pour assurer le salut des âmes ! »

« Quand les Frères de Ploërmel durent quitter les

(1) *Chronique de l'Institut*, tome VII, nº du 1er décembre 1891, p. 134.

îles de Saint-Pierre et Miquelon, a écrit une plume éloquente, ils vinrent à la côte, ne sachant qui pourrait se charger de les transporter sur le continent. Un bateau anglais était là qui, aussitôt, leur offrit passage ; il fallut y monter. Lorsqu'ils furent à bord, l'Anglais les salua de son canon, tandis que, courbant la tête, ils versaient des larmes : sur le rivage, le peuple poussait des acclamations, dans les barques de pêche, les Terre-Neuvas se découvrirent en pleurant (1) ».

LES FRÈRES A LA GUYANE

Les Frères sont bien accueillis de la population de Cayenne. — Appréciation du Gouverneur. — Essai de colonisation — Le Frère Marcellin, directeur du collège. — Laïcisation. — Une école libre est créée. — Extrait d'un article de l'*Univers* : *Services rendus, services à rendre*. — Visite du Gouverneur à l'école chrétienne.

Le premier envoi de Frères à la Guyane se composait des Frères Louis-Joseph, Vincent de Paul et Timoléon. Tous trois arrivèrent à Cayenne le 1er février 1843 et y reçurent, du Préfet apostolique et de la population, le meilleur accueil. Dans toute la colonie, en dehors de Cayenne, il n'y avait pas une seule école de garçons. Une école de filles, dirigée par les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, existait à Mana. Dans l'intention du Ministre de la Marine, les Frères seraient colonisateurs en même temps qu'instituteurs. Il devait en résulter pour eux mille épreuves.

Après deux ans d'efforts, les Frères avaient plus de deux cents élèves. Beau succès, qui n'avait pas été obte-

(1) Cte Albert de Mun, de l'Académie française, *La Première Etape*, p. 15, — Paris, librairie Vve Ch. Poussielgue, 15, rue Cassette, 1904.

nu sans peine. A la classe du jour, il fallut ajouter, le soir, un cours d'adultes qui fut le premier essai de moralisation en faveur des esclaves.

Bientôt de nouveaux Frères arrivèrent à Cayenne, et le nombre des classes fut porté à cinq. Ce n'était pas encore assez et le Gouverneur pouvait écrire au ministre : « Les Frères de Ploërmel donnent à l'administration locale toute satisfaction. Pour mon compte, je suis heureux de reconnaître le zèle et la persévérance que montrent ces instituteurs à instruire et à moraliser des enfants généralement très négligés de leurs parents. Malheureusement, leur nombre est insuffisant.

Cinq instituteurs pour près de cent enfants, c'est trop peu ... » (1)

Le nombre de Frères fut porté à huit, et l'on entreprit, sur une plus grande échelle, l'instruction des esclaves et des adultes.

Le Frère Louis-Joseph, encouragé par le Gouverneur, conçut alors un plan de colonisation. Il fallait, autant que possible, attacher les esclaves au sol, après l'émancipation, et ne pas les laisser affluer vers Cayenne.

Le premier essai eut lieu à Mana. « Deux Frères venus de Ploërmel, écrit le R. P. Laveille, s'installèrent, vers 1847, dans une maison entourée d'un terrain propre à diverses cultures. Ils annonçaient l'intention d'apprendre aux jeunes gens un métier lucratif... Chaque jour, après la leçon de catéchisme et de lecture, les Frères conduisaient leurs élèves au jardin et leur apprenaient à manier la bêche. Ils firent si bien, que, deux ou trois ans plus tard, des enfants disciplinés et studieux s'alignaient sur les bancs des classes, tandis qu'au de-

(1) Citée par le R. P. Laveille, t. II, p. 331. — *Jean-Marie de la Mennais*.

hors, de magnifiques légumes, plantés par leurs mains, garnissaient les plates-bandes » (1).

D'autres essais, également pleins de promesses, furent tentés en diverses autres localités. Il ne put, malheureusement, y être donné suite, soit manque de ressources, soit divergence de vues entre les divers Gouverneurs de la Guyane. En 1854, les écoles que l'on peut appeler « agricoles » furent supprimées. Comme compensation, et aussi comme marque de confiance, le collège de Cayenne fut confié aux Frères.

Celui qui en eut la direction était un homme de vertu et de talent. « Parmi mes chefs de service, écrivait le Gouverneur, M. Rouzioux (Frère Marcellin) se disfingue comme l'intégrité en personne . »

Sous sa direction, qui dura vingt-cinq ans, les écoles prospérèrent, et les palmes académiques, rarement décernées à cette époque, récompensèrent, dans le Frère Marcellin, ses mérites personnels et ceux de ses confrères dévoués.

L'humble religieux l'avait compris ainsi : l'envoi du ministère, annoncé au Supérieur Général par une lettre du Ministre de la Marine, vice-amiral Pothuau, arriva à Ploërmel le 16 juillet 1878. Par une heureuse coïncidence, Mgr Guilloux, Archevêque de Port-au-Prince, se trouvait, ce jour-là, à la Maison-Mère, ainsi que le Frère Marcellin. Sur l'invitation du R. F. Cyprien, Sa Grandeur remit les palmes au titulaire et lui adressa quelques paroles de félicitation et d'encouragement. « Monseigneur, répondit le Frère Marcellin, je vous remercie des bonnes paroles que vous m'avez adressées. Je renvoie à Dieu et à la Communauté

(1) Ouvrage précité, t. II, p. 334

qui m'a fait ce que je suis, l'honneur des palmes qui me sont remises par les mains de Votre Grandeur... Puisque le bon Dieu daigne prolonger encore une existence que je lui ai vouée depuis longtemps, j'ai hâte de retourner à mon poste pour utiliser des forces que, de tout mon cœur, je désire employer jusqu'à la fin à son divin service (1) ».

Le bon Frère Marcellin retourna, en effet, à son poste. Mais, hélas ! le vent de laïcisation qui passait sur la France souffla en tempête sur Cayenne, et, en 1886, l'enseignement fut laïcisé à la Guyane, « avec une précipitation et une hâte féconde en déconvenue de toute espèce (2) ». A partir de cette époque, les Frères n'eurent plus à Cayenne qu'une seule école libre.

En 1893, le Préfet apostolique, le R. P. Guyodo, était à la tête du comité de cette école. « Eh bien, écrivait le 28 juillet 1893, à *L'Univers*, M. Louis Hérard, conseiller général de la Guyane française, il n'y a pas de proposition que l'on n'ait faite au Préfet apostolique pour qu'il abandonne la présidence de l'œuvre des écoles libres : promesse de titularisation comme Préfet apostolique avec le traitement y attenant, promesse de décoration de l'ordre de la Légion d'honneur, et comme le digne prêtre, se récriant, lui disait : « Mais, monsieur le Gouverneur, je « n'ai rien fait pour mériter un pareil honneur ! » — « Oh ! répondit le chef de la Colonie, on décore souvent, « non pour les services rendus, mais pour ceux qu'on « est appelé à rendre au gouvernement. »

En arrosant de leurs sueurs, durant près d'un demi-siècle, la terre de la Guyane, les Frères avaient incon-

(1) D'après la *Chronique* de l'Institut... t. II, n° 15.

(2) Cf. « Rapport d'ensemble » de M. Peyrot, cité par le R. P. Laveille.

testablement rendu des services. On sait comment ils en furent récompensés. Le Frère Marcellin, attristé par des événements si douloureux pour son cœur d'apôtre, vint demander un asile à ses Frères de la Martinique. Il mourut à Fort-de France le 22 janvier 1888.

Quant à l'école chrétienne libre de Cayenne, elle a continué de prospérer. Plus de trois cents élèves s'y pressaient lorsqu'elle reçut, le 26 mars 1900, la visite du Gouverneur de la Guyane, accompagné du Préfet apostolique, de M. Louis Hérard, du Maire de Cayenne. En réponse au compliment qui lui fut adressé par un élève, le Gouverneur eut un mot fort aimable pour les « excellents maîtres » qui la dirigeaient. Il passa ensuite dans les classes, interrogea lui-même les élèves, et se montra très satisfait de sa visite. Dans une réunion plus intime, le Gouverneur porta un toast aux succès de l'école et aux progrès de la colonie. Ce vœu, grâces au ciel, continua de se réaliser !

LES FRÈRES A TAÏTI

Situation pénible des catholiques. — Les Frères, paternellement accueillis par Mgr Janssen, sont peu sympathiques au commissaire impérial. — Visite à la reine Pomaré ; elle confie aux Frères l'éducation de son fils. — Curieuse correspondance de la reine avec le Frère Thadée, à Toutes-Aides. — L'Amiral la Roncière protège les Frères — Laïcisation en 1882. — Ouverture d'une école libre. — Reconnaissance des Taïtiens.

Lorsque les quatre Frères partis de Ploërmel, le 3 septembre 1859, débarquèrent, le 17 octobre 1860, à Papeete, capitale de Taïti, la situation des catholiques était particulièrement difficile. Sans doute l'ordre régnait dans l'île, et les graves incidents qui avaient

suivi, de 1842 à 1846, l'établissement du Protectorat français, étaient depuis longtemps calmés. Il existait toujours, cependant, un certain malaise entre quelques centaines de catholiques, perdus, en quelque sorte, parmi plusieurs milliers de protestants. Le commissaire impérial qui, en fait, remplissait dans l'île les fonctions de Gouverneur, accordait, au fond, toutes ses préférences aux protestants, bien qu'il semblât prendre les intérêts des catholiques. Il avait pourtant reçu les Frères avec tant de sympathie que ceux-ci se crurent, d'avance, assurés de trouver en lui appui et protection.

Monseigneur Janssen, qui, de concert avec M. de Saisset, avait appelé les Frères, leur dit en les recevant : « Ah ! mes bons Frères, je vous attendais avec impatience ; toute la population soupire après votre arrivée. Un seul homme vous voit avec peine, c'est le commissaire impérial. Bien des croix vous sont réservées ; mais consolez-vous, vous ne serez pas seuls à les porter » (1).

Le bon Evèque connaissait bien M. de la Richerie, successeur de M. de Saisset ; et en prémunissant les Frères contre ses agissements, il avait été trop bon prophète. Ceux-ci ne tardèrent pas, en effet, à trouver, sur leur chemin, le commissaire impérial qui leur suscita mille difficultés.

Le Directeur principal, Frère Alpert-Marie, ne s'en émut pas outre mesure. Sa grande piété le soutenait dans ses épreuves, et il trouvait, d'autre part, en Mgr d'Axiéri, soutien et réconfort.

Un jour, ils rendirent visite ensemble à Pomaré, la reine de l'île. La souveraine leur fit le meilleur accueil,

(1) R. P. Laveille, *Jean-Marie de la Mennais*, tome II, p. 342.

et le Frère Alpert sortit de sa visite enchanté et consolé. Pomaré avait été, elle aussi, très satisfaite des Frères ; elle devait se souvenir, plus tard, de cette première entrevue et confier aux Frères l'éducation de son fils Tuavira, dit Joinville.

Le prince et les fils de plusieurs chefs de Taïti, venus en France, sur un navire de l'État, furent, en effet, en 1862, confiés aux Frères du Pensionnat Notre-Dame de Toutes-Aides lès-Nantes, suivant la volonté de leurs parents. « Il arriva qu'un ministre protestant, qui avait des relations avec Taïti, se fit autoriser par le gouvernement français, aux frais duquel les enfants étaient élevés, à retirer quelques-uns d'entre eux de la maison de Toutes-Aides, pour les placer dans un établissement protestant. » La reine Pomaré, qui voyait de près les Frères à l'œuvre, et appréciait leur dévouement et leur savoir-faire, protesta, ainsi que les autres chefs taïtiens, contre la violation de son droit. Quelques extraits de cette correspondance ne peuvent manquer d'intéresser le lecteur. Voici la première lettre de la reine au Frère Thadée, qui était alors Directeur du Pensionnat.

« *Papeete, le 22 juin 1864.*

» Grand chef des Frères,
» Salut à toi dans le vrai Dieu.

» Voici une petite parole à toi. Je suis contente de » toi et de tous les Frères, qui avez bien pris soin de » mon fils Tuavira.

» Je suis en colère contre les gens qui ont suscité » des tracasseries à mon fils. Va toi-même en présence de » l'empereur, et fais-lui connaître que depuis longtemps

» je t'ai confié mon fils Tuavira, et que toi seul tu
» dois prendre soin de lui jusqu'à l'époque où il re-
» viendra à Taïti.

» Fais bien connaître à l'empereur ma volonté for-
» melle, que mon fils reste entre tes mains à Nantes.
» C'est toute ma parole.

» Bonjour à toi dans le vrai Dieu.

» La Reine des Iles de la Société,

POMARÉ. »

Quelques mois après, le Frère Thadée reçut une seconde lettre, ainsi conçue.

« *Papeete, le 13 février 1865.*

» Monsieur le gouverneur Thadée,

» Je vous salue en Dieu.

» Voici la parole que je vous adresse. Lorsque
» Mme Brander ira chercher Joinville en France, con-
» fiez-lui cet enfant pour qu'il aille en Angleterre voir
» Mme Brander et tous ses parents. Je vous fais savoir
» que Mme Brander est ma vraie parente. C'est pour cela
» que je vous ordonne de ne pas retenir mon fils.
» C'est en Angleterre qu'ils doivent se réunir. Lorsque
» le plaisir de se voir sera satisfait, M. Brander recon-
» duira Joinville en France et le remettra dans vos
» mains. Je vous envoie dans cette lettre tout mon
» amour, car c'est vous qui êtes le père de Joinville en
» France. Je vous demande de me faire savoir si Join-
» ville étudie bien et s'il est sage dans votre insti-
» tution. Trouvez-vous qu'il apprenne bien la langue
» française, les mathématiques, la géographie et toutes

» les sciences que vous lui enseignez ? S'il profite bien, » veuillez me le faire savoir. Dites-moi comment se » porte Joinville, s'il n'est pas malade. Voici la parole » que je vous adresse. C'est tout ce que j'ai à vous dire.

» C'est de la part de la Reine des îles de la Société et » dépendances.

POMARÉ. »

Voici maintenant une autre lettre écrite par un des chefs de Taïti, Grand-Juge de l'île.

« *Faaa, 23 juin 1864.*

» Grand Chef des Frères,

» Salut à toi dans le Seigneur.

» Voici ma petite parole à toi. Une nouvelle dou- » loureuse nous est parvenue : on a conduit nos enfants » dans une autre école. Jamais nous n'avons accordé » cela. Ce que nous voulons, c'est qu'ils demeurent » dans votre école des Frères jusqu'au temps où ils » reviendront à Taïti. J'ai écrit à M. Grand-Pierre (1), » pour qu'il aille seulement souhaiter le bonjour à nos » enfants. Je ne lui ai nullement écrit de les conduire à » une autre école. Je ne lui ai pas écrit non plus d'aller » leur parler de l'Évangile. Ne sois point mécontent de » nous, père de ces enfants, parce que nous n'avons » pas voulu faire de la peine ni à toi ni à tous les » Frères. Nous sommes contents de vous, parce que » vous avez pris grand soin de nos enfants orphelins. » Ami, grand chef des Frères, va chercher mon fils et » ramène-le dans ton école. J'ai remis mon fils entre

(1) Nom du ministre protestant qui avait enlevé les enfants.

» tes mains, tu deviens son vrai père. N'écoute point
» les gens qui te diront ces paroles : *Je suis le père de*
» *Témauviarii.* Toi seul en es le père, c'est à toi d'en
» prendre soin.

» C'est toute ma parole. Salut à toi dans le vrai Dieu.
» Que le Seigneur te regarde et qu'il t'aide dans ton
» bon travail.

MAHEANNUU,

Ministre et Grand-Juge. » (1)

Cette curieuse corespondance montre quelle confiance les Frères de Ploërmel avaient su inspirer aux Taïtiens.

Comme toujours les débuts avaient été laborieux, puisque les classes s'étaient ouvertes le 5 décembre 1860 avec quatre élèves seulement. Mais elles en comptèrent soixante-et-onze dès le mois de janvier suivant. Plus tard, même sous le commissariat de M. de la Richerie, le succès de l'école alla s'affirmant, pour être complet sous l'administration de son sucesseur, M. le comte de la Roncière.

Le nouveau commissaire impérial avait pu, depuis trois ans, apprécier le Frère Alpert-Marie. Et lorsque, pour cause de maladie, celui-ci dut quitter Papeete, en 1867, le comte de la Roncière sollicita pour lui, près du Ministre, un témoignage de satisfaction, une récompense « dont le Frère Alpert était « digne comme religieux et comme homme » (2).

(1) On trouve ces lettres, et une autre de la princesse de Tautira et de son mari, dans la *Semaine religieuse* de Nantes, du 10 novembre 1877.

(2) Lettre du 27 février 1867.

✝

L'œuvre des Frères était donc bien florissante à Taïti, et les populations s'en trouvaient bien, lorsque les écoles de Papeete et de Papeuriri furent laïcisées, en 1882. Le Directeur principal, le Frère Juvénal, n'hésita pas à ouvrir, sous les auspices de Mgr l'Evêque d'Axiéri, une école libre où presque tous les anciens élèves des Frères les suivirent sans hésitation. Cette école n'a pas cessé d'être prospère, comme sont prospères aussi celles d'Atuona et de Puamau (Iles-Marquises) et la reconnaissance des Taïtiens pour les Frères n'a pas manqué une occasion de se produire.

Vers 1889, ils ouvrirent, en vue d'agrandir les classes, une souscription en tête de laquelle figurèrent Sa Majesté Pomaré V (Joinville) et son neveu le prince Hinoï Pomaré. La salle, qui peut contenir 700 personnes, fut inaugurée le 30 décembre 1890, jour même de la distribution des prix. Le bon Frère Allain-Joseph, qui compte plus de 25 ans de dévouement dans ce pays, était à l'honneur ce jour-là. Il y était encore le 10 juillet 1902, ainsi que ses confrères, lorsque l'amiral Parayon, commandant la division du Pacifique, les invita à assister à la messe célébrée à bord du vaisseau-amiral.

Comme marque de la sympathie et de la confiance que les Frères ont acquises en Océanie, on lira avec plaisir la pièce suivante qu'un heureux hasard m'a fait retrouver, ces jours-ci, dans mes notes. Elle me fut communiquée, dans le temps, par un ami qui fut toujours dévoué à l'Institut de Ploërmel et aux œuvres taïtiennes.

ILES DE LA SOCIÉTÉ (TAITI)

Afaahiti, le 21 Octobre 1895

Le chef, le conseil et les habitants du district d'Afaahiti, à Mr le Directeur de l'Intérieur.

Salut !

Nous, conseillers, et tous les habitants du district nous nous sommes réunis à la « Farehau » (1) et avons examiné la question d'instituteur.

Tous, à l'unanimité la plus complète, conseillers et tous les habitants réunis.

Nous demandons formellement à vous, Monsieur le Directeur, de nous envoyer des Frères ; seuls ceux-là savent enseigner et les enfants apprennent avec facilité le français, avec eux.

C'est alors que vous serez satisfait et nous aussi ; car leurs élèves seuls savent bien le français.

En foi de quoi, nous, premiers conseillers du District avons signé ci-après, avec l'approbation de tous les habitants de ce District d'Afaahiti

Le chef et les conseillers,

(Suivent les signatures).

Un dernier mot. — Le 23 juin 1901, une foule considérable fêtait le Frère Allain. Un des organisateurs de la fête s'exprima ainsi : « C'est à vous, c'est aux Frères que nous devons tout notre bonheur et notre prospé-

(1) La « Farehau » est la maison commune, ou hôtel de ville.

rité actuelles, que plusieurs sont redevables de la situation prépondérante qu'ils occupent dans les différentes branches de l'administration. Aussi notre désir, comme notre souhait le plus ardent, le plus sincère, est-il que nous puissions vous posséder longtemps parmi nous et que, dans vos vieux jours, vous ayez auprès de vous ceux dont vous êtes le père bien-aimé, et qui se croient, et qui se disent avec orgueil, vos enfants chéris (1) ».

Les sentiments de ce bon peuple taïtien envers les Frères de Ploërmel n'ont pas changé. Le 28 juin 1903, la jeunesse de Papeete, sur l'initiative de S. A. R. le prince Hinoï Pomaré, fêtait le 25e anniversaire de l'arrivée du Frère Allain à Taïti. Mgr Verdier célébra pontificalement la messe à laquelle assista une foule nombreuse. Le même jour, quinze cents personnes, parmi lesquelles on remarquait le maire de la ville, les officiers de terre et de mer, les juges et les fonctionnaires se pressaient à la réunion où furent acclamés, en la personne de leur Directeur, les Frères de Ploërmel.

« Ma reconnaissance, dit le Frère Allain, est immense pour les marques de sympathie que vous me témoignez... En mon nom, je vous remercie et au nom de mes bien-aimés confrères ; car la charité qui nous unit en Dieu fait que la joie de l'un devient la joie de tous. »

Cette fête aura cimenté, de nouveau, l'alliance contractée, il y a plus de cinquante ans, entre les Frères de Ploërmel et Taïti !

(1) *Chronique de l'Institut.* — T. XIV, p. 370, nº de décembre 1901.

LES FRÈRES A HAITI

Les Frères arrivent à Port-au-Prince en 1864. — Bénédiction et ouverture de l'Ecole *nationale* des Frères. — Pétitions sollicitant de nouveaux maîtres. — Ce qu'était l'esprit du pays à l'arrivée des Frères. — Appréciation des Ecoles par le Président de la République. — Sept victimes de la fièvre jaune. — Résultats religieux obtenus par les Frères. — « L'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation. » — Opinion de M. Pichon, ministre plénipotentiaire de la République française. — Etat actuel de la mission d'Haïti.

Les missions dont il a été parlé jusqu'ici furent toutes créées par M. de la Mennais. Celle d'Haïti fut l'œuvre du Révérend Frère Cyprien.

Pour en faire connaître l'origine, je laisse la parole au Frère Athénodore qui en fut le premier Directeur principal. Il a lui-même raconté, dans la *Chronique* de l'Institut (qu'il dirigea pendant dix ans) les débuts de cette mission de Frères, fondée en 1864.



« Située entre le 17e et le 20e degré de latitude septentrionale, l'île d'Haïti a été surnommée la *Reine des Antilles*, parce qu'elle est la plus fertile, la plus riche, et, après Cuba, la plus grande de l'Archipel américain. Sa longueur est d'environ 160 lieues, de l'est à l'ouest, sur une largeur, du nord au sud, qui varie de 60 à 70 lieues : elle a, sans y comprendre les anses, 350 lieues de tour. Découverte par Christophe Colomb, le 6 décembre 1492 et soumise d'abord à l'Espagne, elle vit, au 17e siècle, une colonie française s'établir dans sa partie

occidentale. A l'époque néfaste où l'*insurrection* fut proclamée *le plus saint des devoirs*, Haïti s'étant soulevée, à l'instar de la métropole, proclama aussi son indépendance, le 1er janvier 1804. Hélas ! elle suivit également la France dans la voie funeste du schisme, et, durant près de soixante ans, la plupart de ses paroisses ne se trouvaient desservies que par des curés intrus. Enfin un Concordat ayant été conclu avec le Saint-Siège, tout fit présager que les longs malheurs de la Religion en Haïti avaient trouvé leur terme (1). C'est sur ces entrefaites, en 1864, que, cédant aux pressantes instances de feu Mgr Testard du Cosquer — de douce et pieuse mémoire — premier Archevêque de Port-au-Prince (2), le Révérend Frère Cyprien envoya, sous la direction du F. Athénodore, les FF. Clément et Corentin, fonder dans l'île un premier Etablissement. Les nouveaux missionnaires s'estimèrent fort heureux de franchir l'Océan avec Mgr Guilloux, ancien aumônier de la Maison principale, alors Vicaire général, depuis Archevêque de Port-au-Prince, et avec Mgr Ribault, aujourd'hui camérier d'honneur de Sa Sainteté Pie IX (3). Après une heureuse traversée, ils débarquèrent, le 13 mai, à la Capitale qu'ils avaient saluée par le chant de Zacharie...

« A l'arrivée des Frères, le Président de la République était absent : il fallut plusieurs mois pour trouver et meubler un édifice convenable dont l'inaugu-

(1) Ce passage ne signifie pas que le pays haïtien n'avait eu, jusqu'en 1864, aucun rapport avec le Saint-Siège. Une étude, due à M. H. Price, avocat, et publiée au *Bulletin religieux* d'Haïti (no de février 1902) établit que, dès 1823, des pourparlers étaient engagés entre le Gouvernement haïtien et la Papauté.

(2) Capitale de la République haïtienne.

(3) Mgr Ribault est, à l'heure actuelle, Protonotaire Apostolique.

ration fut fixée au 3 octobre. Mgr l'archevêque voulut le bénir lui-même. »

A l'issue de la cérémonie, le F. Athénodore adressa au Prélat un discours publié peu après au *Journal officiel de la République*. En voici quelques passages.

» Nous voulons, avant tout, que nos élèves soient
» chrétiens solides, craignant et aimant Dieu, fidèles à
» ses préceptes et à ceux de la sainte Eglise, déposi-
» taire de son autorité ; mais nous voulons en même
» temps, nous voulons par là même qu'ils soient, dans
» leurs familles, remplis de vénération pour les auteurs
» de leurs jours ; dans les relations de la vie, soumis à
» leurs supérieurs, affables envers leurs égaux, obli-
» geants à l'égard de tous ; nous voulons enfin qu'ar-
» demment dévoués à leur patrie, pleins de respect pour
» ses lois et ses institutions, ils deviennent des citoyens
» généreux, disposés, s'il le fallait, à verser leur sang
» pour elle...

» C'est par de consciencieux et persévérants efforts
» pour atteindre ces grands résultats que nous espérons,
» Monseigneur, combler les vœux de Votre Grandeur,
» nous associer au zèle et aux mérites de votre digne
» clergé, acquitter notre dette envers les familles. Nous
» justifierons ainsi, je le crois, la confiance dont veulent
» bien nous honorer, et Son Excellence le Président
» d'Haïti, et le haut dignitaire qui le représente en ce
» moment parmi nous, et, en général, le gouvernement
» aussi sage qu'éclairé, dont la haute intelligence a si bien
» compris que la Croix est, non seulement le signe sacré
» de notre rédemption, mais encore le glorieux étendard
» de la vraie civilisation et de la véritable liberté. »

« Dans une éloquente et chaleureuse réplique, écrit le F. Athénodore, Mgr l'Archevêque répondit qu'il est

incontestable que tout l'avenir de l'Eglise s'appuie fondamentalement sur l'éducation religieuse de la jeunesse, et que la foi, bannie, hélas ! de tant d'esprits et de tant de cœurs, ne saurait y rentrer qu'en s'emparant des générations naissantes ; qu'il est de même indubitable qu'en dehors du christianisme, il n'y a, il ne peut y avoir ni croyances vraies, ni mœurs pures, ni paix dans la famille, ni bonheur dans la société ; que, par conséquent, la mission du Frère de l'Instruction chrétienne, tout humble qu'elle paraît, est bien belle, très-importante, éminemment civilisatrice ; que l'enseignement de la jeunesse est partout bien méritoire devant Dieu, mais qu'il le devient, d'une façon singulière, lorsqu'on a renoncé aux joies de la patrie, comme à celles de la famille, pour aller porter, sous un ciel de feu, *le poids du jour et de la chaleur* ; qu'enfin les magnifiques succès obtenus, depuis près de trente ans, par notre Institut, à la Guadeloupe, à la Martinique, à Cayenne, au Sénégal et plus tard à Taïti, ne lui permettaient pas de douter que le Ciel ne bénît aussi les travaux des Frères, missionnaires en Haïti. Puis, adressant la parole au Secrétaire d'Etat de l'Instruction publique et des Cultes, qui siégeait à côté de Sa Grandeur, le vénéré Prélat lui recommanda vivement l'Institution nouvelle. Le Ministre répondit que toute la bienveillance du Gouvernement lui était déjà acquise, et, au nom du Président de la République, il déclara ouverte officiellement *l'Ecole nationale des Frères de l'Instruction chrétienne* ».

« Trois cents élèves et plus sollicitaient leur admission ; mais comme il ne fut possible d'établir que trois classes de cinquante écoliers chacune, on fut réduit à promettre que, dans un avenir prochain, le nombre des professeurs pourrait se doubler, se tripler même....

« Cependant, de tous les points de la République, affluèrent bientôt, à Port-au-Prince, des pétitions sollicitant des Frères pour de nouvelles écoles ; et si le Révérend Supérieur avait pu disposer de vingt ou trente sujets en faveur d'Haïti, nul doute qu'ils n'eussent été immédiatement placés, à la grande joie des populations (1) ».

En 1866, il y avait deux écoles de Frères, l'une à Port-au-Prince, l'autre à Jacmel. Toutes deux furent incendiées, et l'œuvre fut momentanément interrompue. Ces écoles devaient se rouvrir en 1871-1872. Celles des Cayes, de l'Anse-à-Veau et de Port-de-Paix furent fondées en 1873. La lettre suivante, écrite en 1876, par le Frère Méen, rend bien la physionomie de l'île d'Haïti à cette époque. Elle est datée de Port-de-Paix le 28 mars 1876.

« Jusqu'à l'arrivée des Évêques et des Frères, la plupart des écoles haïtiennes étaient dirigées par des protestants et des francs-maçons. Aussi, les hommes surtout, sont-ils plongés dans une profonde ignorance de notre sainte religion. Parmi ceux qui ont fait quelques études, elle n'est guère connue que par les calomnies, les sophismes et les blasphèmes des Voltaire, des Rousseau, etc., dont les ouvrages impies ont été répandus ici avec profusion. L'absence d'instruction religieuse explique la dégradation morale où vivent un si grand nombre. De funestes habitudes, devenues une seconde nature, se corrigent difficilement : c'est pourquoi, au jugement de NN. SS. les Évêques, de tous nos bons prêtres, tout l'espoir de l'Église repose sur la génération qui s'élève ; et le plus impérieux besoin de la

(1) *Chronique de l'Institut*, t. 1er, pp. 84-88, N° d'avril 1875.

Mission d'Haïti, c'est la multiplication des écoles où l'on enseigne, avant tout, à connaître, à aimer et à servir Dieu. Les populations le sentent elles-mêmes et nous demandent à grands cris. Elles y sont d'ailleurs excitées par les progrès rapides obtenus dans nos classes, en dépit du peu de temps que nous sommes installés dans la République. Les examens publics, qui se font à la fin de chaque année, constatent aux yeux de tous que le Seigneur se plaît à bénir nos modestes travaux et que l'enseignement religieux est loin de nuire à l'enseignement profane.

» Nous n'avons d'écoles qu'à Port-au-Prince, aux Cayes, à Jacmel, à l'Anse-à-Veau et à Port-de-Paix ; or, combien d'autres villes et bourgs considérables dans une étendue de pays qui surpasse celle de la Bretagne ! Ici le langage des chiffres a bien son éloquence. Ainsi, le Cap-Haïtien compte 10,000 âmes ; Gonaïves, 18,000 ; le Gros-Morne, 22,000 ; Plaisance, 25,000 ; Hinche, 8,000 ; Mirebalais, 25,000 ; La Croix-des-Bouquets, 50,000 ; Saint-Marc, 20,000 ; Léogane, 30,000 , Jérémie. 35,000 ; Saint-Louis-du-Nord, 16,000 ; Miragoane, 18,000. Je pourrais ajouter une vingtaine de paroisses de premier ordre et une foule d'autres, de deuxième et de troisième classe. Quel vaste champ à défricher ! Et, dans cette grande œuvre, quelle part magnifique incombe aux Frères de l'Instruction chrétienne ! Si la tâche est un peu rude, le ciel est le prix du labeur. Nous sommes Bretons, race mâle et vigoureuse, au cœur noble et généreux : reculerions-nous devant les périls et les difficultés, lorsqu'il s'agit de la gloire de Dieu et du salut des âmes ? Qu'est-ce qui pourrait nous effrayer ? Les écueils de l'Océan ? ou les privations ? ou les révolutions ? ou les maladies ? ou la mort ? Mais un chrétien,

à plus forte raison un religieux, animé d'une foi vive, d'une charité ardente, et armé de sa confiance en Dieu ne doit-il pas se rire de tous ces dangers ?...

» A la vérité, les révolutions sont assez fréquentes en Haïti, mais sont-elles inconnues en France ? Et ne s'y montrent-elles jamais impies, sanglantes, voire même sauvages ?

» Je conclus par ce mot de l'Évangile, déjà bien justement appliqué à notre chère Mission : *La moisson est grande, mais le nombre des ouvriers est fort petit : plaise au Maître de la moisson de les y multiplier abondamment !* »

Ces beaux sentiments étaient ceux de tous les Frères et Dieu bénissait visiblement d'aussi excellentes dispositions. En 1878, le *Moniteur d'Haïti*, publiait le *Message du Président* et la *Réponse des Chambres*. Ces témoignages officiels méritent bien d'être reproduits :

1° *Message du Président* : «... Trois nouvelles fondations au Cap-Haïtien, aux Gonaïves et à Jérémie ont porté à huit le nombre des écoles des Frères de l'Instruction chrétienne. Vous savez la faveur dont jouissent ces écoles au sein de nos populations où elles vont s'installer. On continue à les demander de toutes les villes de la République. Cette faveur tient à l'esprit d'ordre et de régularité qui règne dans l'administration de ces établissements. Au rapport du Directeur principal des Frères, les procédés employés font qu'en général leurs enfants apprennent à lire couramment au bout de trois mois. Dans leur programme, ces bons Frères expriment l'espoir d'atteindre, sous peu, le programme que suivent en France les institutions primaires supérieures. Ils enseignent déjà l'anglais et l'espagnol.

Ils ont des classes qui ont entamé la géométrie et l'algèbre. »

2° *Réponse des Chambres.* — «.... L'Assemblée Nationale ne pourrait, sans manquer au sentiment de la justice, vous taire, Monsieur le Président, la satisfaction qu'elle éprouve des beaux résultats du système d'enseignement suivi dans les écoles des Frères de l'Instruction chrétienne et en général dans les institutions des différentes congrégations représentées en Haïti... » (1).

✝

Une grande épreuve devait, en 1879, frapper l'œuvre des Frères. « La fièvre jaune vint fondre avec une impitoyable rigueur, sur la communauté de Port-au-Prince, qui paraissait si florissante. Elle commença par en frapper le chef aimé. F. Alpert-Marie succombait le 28 avril 1879 (2). Le lendemain, F. Pierre s'endormait dans le Seigneur, et successivement les 1er, 9, 11 et 22 mai disparaissaient, coup sur coup, les Frères Elysée, Philorome, Isidore et Audard. Enfin, le 16 juin, le cher Frère Agapit terminait à l'Archevêché sa pieuse et sainte vie, par une mort précieuse aux yeux de Dieu.

« Ces pertes si cruelles retardèrent pour un moment le mouvement des fondations scolaires. Il ne put être repris que le 8 mars 1881, par l'ouverture de l'école de Morne-à-Tuf. Cette dernière fondation, disait le *Bulletin religieux* d'*Haïti*, porte au nombre de douze les écoles dirigées par les Frères. Ils y instruisent environ deux

(1) *Moniteur d'Haïti*, nos des 6, 25 et 27 juillet 1878.

(2) C'est ce même Frère Alpert-Marie qui avait fondé la mission de Taïti — A son retour d'Océanie, il avait dirigé avec intelligence l'école communale de Redon.

mille sept cents enfants, et sont partout entourés de la sympathie des familles et du Gouvernement...

« Les résultats religieux et moraux obtenus par les soins de ces respectables Instituteurs sont des plus consolants. On peut dire qu'ils ont vaillamment coopéré au bien de la mission. Dix-sept des leurs ont succombé depuis 1864. Que Dieu leur épargne de nouveaux sacrifices dans l'intérêt de l'enfance et de la jeunesse haïtiennes ! Puisse le nombre de leurs écoles s'augmenter parmi nous ! (1) »

Voilà ce qu'était la mission des Frères de Ploërmel en Haïti, en 1882. Sous l'impulsion du Frère Hermias-Marie, qui en fut, durant de longues années, Directeur principal, elle a prospéré malgré de nombreux obstacles. Parmi les écoles fondées, il y a lieu de signaler l'Institution Saint-Louis de Gonzague, à Port-au-Prince, où le plus noble dévouement est mis au service de talents justement appréciés des familles et des élèves.

†

Le 20 décembre 1894, l'amiral Fournier, commandant l'escadre française de l'Atlantique mouillée dans la baie de Port-au-Prince, visitait cette école, escorté de son état-major. M. Pichon, ministre plénipotentiaire de la République française, était aussi présent. Complimenté par le Frère Odile-Joseph, Directeur de l'école, l'amiral encouragea les Frères à continuer leur œuvre de dévouement, et l'ancien député de la Seine, se rappelant sans doute le mot de Gambetta : « L'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation », dé-

(1) D'après le *Bulletin religieux* d'Haïti, nos de juillet et d'août 1882.

clara publiquement qu'il voulait être « l'auxiliaire et, au besoin, le défenseur » de l'œuvre des Frères. « Ici », ajouta-il, « l'homme de parti a disparu : il ne reste que le Français qui veut voir sa patrie grande, forte et respectée, et qui, dans ce but, vous offre son concours comme il compte sur le vôtre..... Continuez, Messieurs, à bien mériter de la Patrie en faisant aimer la France à ces enfants qui viennent à vous en si grand nombre... »

Ils sont nombreux, en effet, les enfants qui fréquentent les vingt et quelques écoles (1) tenues en Haïti par plus de cent Frères sous la direction de l'ancien Directeur du Sénégal, le Frère Pascal-Joseph. Malgré les difficultés de l'heure présente, on peut espérer que l'Institut vivra longtemps dans ce pays où les Frères de Ploërmel sont établis depuis quarante ans.

Plus de deux cent cinquante prêtres, presque tous français et bretons, sont chargés de l'administration de soixante-dix à soixante-quinze paroisses et communautés. Les Archevêque et Evêques, tous trois enfants de l'Eglise de Vannes, sont : Mgr Conan, Archevêque de Port-au-Prince, Mgr Kersuzan, Evêque du Cap-Haïtien, administrateur de Port-de-Paix ; Mgr Morice, Evêque des Cayes. Environ 260 Sœurs de Saint-Joseph de Cluny et Filles de la Sagesse dirigent cinquante écoles. Tel est l'état actuel de la belle mission d'Haïti.

(1) Statistique de 1902, d'après le *Bulletin religieux* d'Haïti, nº de janvier 1902.

LES FRÈRES AU CANADA.

Une belle page de M. Mercier sur le Canada. — Arrivée des Frères en 1886 : leurs premiers établissements. — Bénédiction du Noviciat de Laprairie. — Encouragements épiscopaux. — Mgr Bruchési, archevêque de Montréal : écho de sa visite à Ploërmel en 1902.

Il y a treize ans, M. Mercier, premier ministre de la province de Québec, prononçait, dans les salons de « l'Hôtel continental » à Paris, un discours où vibrait la note chrétienne et française. En donner ici quelques extraits est le meilleur moyen de montrer que la foi est, au Canada comme partout, l'inspiratrice et la gardienne de toute civilisation. C'est faire mieux connaître aussi le pays où les Frères de Ploërmel dressèrent leur tente il y dix-huit ans.

« Lors de la cession à l'Angleterre, en 1763, il y avait à peine 70.000 Français, disséminés de l'Atlantique au Pacifique, que le sort de la guerre et les exigences d'une politique maladroite et égoïste laissaient en Amérique sans appui, sans ressources et presque sans espérances. Le drapeau fleurdelisé, en descendant de la citadelle de Québec, se replia et retourna vers la France. Ce fut une longue et douloureuse procession qui le suivit : gouverneur, officiers, soldats, nobles, négociants : en un mot, tout ce qu'il y avait de force politique et de richesse. Il ne resta que le peuple et quelques nobles, plus généreux que riches, et le clergé.

« L'on raconte qu'un des anciens colons, qui avait, pendant des années, lutté contre l'Anglais et l'Iroquois, versait des larmes amères en voyant disparaître à l'ho-

rizon le drapeau de la France qu'il aimait tant ! Un prêtre français, s'approchant de lui, lui dit : « Pourquoi désespères-tu ? Toute la France n'est point partie ; regarde sur le clocher de l'église de la paroisse : la croix y reste ! Elle te rappelle la civilisation chrétienne et le prêtre, apôtre de cette civilisation, est près de toi pour t'aider à rester Français.... »

« ... Les 70.000 Français de 1759 sont aujourd'hui représentés par 2 millions 1/2... Ces 2 millions 1/2 de Canadiens français sont, comme l'étaient leurs ancêtres, disséminés un peu partout : 1 million dans les Etats-Unis d'Amérique, 300.000 dans les provinces anglaises ; 1 million et quart dans la province de Québec. Nos compatriotes s'affirment de plus en plus aux Etats-Unis et se font respecter dans les autres provinces. Quant à nous, Canadiens français de la province de Québec, aux jours de fêtes religieuses et nationales, nous arborons avec orgueil les couleurs de France....

« Montréal, notre métropole, est une ville de plus de 200.000 âmes, fondée par un Français, l'illustre de Maisonneuve ; Québec, vieille cité de Champlain, presque exclusivement française, jetée comme un phare lumineux sur le cap Diamant comme pour rassurer toute notre population et lui rappeler qu'elle est française. C'est le siège du gouvernement de la province, et dans l'ancienne résidence des gouverneurs anglais se trouve maintenant un Canadien Français. Dans l'enceinte parlementaire, comme dans les tribunaux, les deux langues française et anglaise sont sur pied d'égalité et tous les documents officiels doivent être publiés dans les deux langues. Sur les 73 députés à l'Assemblée législative, plus de 60 sont de notre race. Nous avons encore le droit civil français, tel qu'il était sous la coutume de

Paris ; et la loi garantit les droits de la minorité anglaise et protestante dans toutes les conditions politiques, et surtout dans l'organisation de ses écoles...

«... Nous sommes restés Français, dit encore M. Mercier, et c'est pour cela qu'aujourd'hui, au Canada, vous assistez à ce spectacle, un peu étrange pour des Européens, de l'Eglise et de l'Etat se donnant la main et luttant ensemble avec intelligence et patriotisme à qui des deux fera le plus de bien à la patrie. (*Longs applaudissements*). Il n'y a pas de jalousie (*rires*), il ne peut y en avoir entre ces deux grandes puissances, car elles ont le même amour qui est partagé par l'épouse commune, la province de Québec.

« Il paraîtrait — je n'en sais rien, mais on nous dit ces choses, là-bas — il paraîtrait qu'ici on chasse les Jésuites : nous leur restituons, nous, les biens qui leur ont été volés. (*Applaudissements*). On dit — je n'en suis pas encore sûr, mais ça se répète chez nous — qu'il y a des maisons d'éducation religieuse qui sont fermées en Europe. Chez nous le gouvernement aide à leur construction et à leur maintien.

« C'est ainsi que vous voyez des Communautés de femmes s'établir partout, sous une forme ou sous une autre, conservant les traditions de la sœur Bourgeois, de la sœur Youville, et de la fondatrice des Ursulines ; et nous n'avons pas la moindre idée de nous emparer de leurs biens. (*Applaudissements.*) Et quand nous voyons des Communautés d'hommes qui représentent si bien, d'une manière ou d'une autre, l'histoire de notre pays, et en perpétuent si pieusement les principes et les enseignements, c'est la même chose et nous nous disons : enrichir ces Communautés, c'est enrichir le pays. Aussi trouverez-vous que la première chose que

nous faisons, quand il s'agit de coloniser un coin de nos forêts — dont nous avons encore cent millions d'acres à coloniser — c'est de demander un prêtre pour aller y porter la parole de Dieu et bâtir une église, car nous sommes sûrs qu'ensuite il y aura près de l'église un magasin, un moulin, un médecin, et bientôt un notaire et des industries, enfin, tout ce qu'il faut pour constituer la prospérité d'une localité. »

Cette longue citation est peut-être hors de proportion avec le cadre modeste de ce chapitre, mais quel lecteur ne me pardonnera, au besoin, de l'avoir faite. Outre qu'elle exprime des sentiments admirables, elle fait aussi, comme je l'ai insinué déjà, connaître le milieu où s'établirent les Frères de Ploërmel en 1886.



C'est, en effet, le 4 mai 1886, que le Frère Yriez-Marie, Assistant de l'Institut, qui venait de visiter les écoles des îles Saint-Pierre et Miquelon, s'embarqua pour Montréal, avec le Frère Ulysse, précédemment Directeur de l'école de l'Ile-aux-Chiens. Le 21 août suivant, cinq autres Frères s'embarquaient au Havre à destination du Canada. Cette fois, (un premier essai infructueux avait été fait en 1878), la mission était fondée, et, quelques années plus tard, vers la fin de 1888, elle comptait déjà 24 Frères et près de 600 élèves répartis en sept maisons, toutes situées dans le diocèse de Montréal, à Chambly, Sainte-Scholastique, Verchères, Laprairie, Saint-Henri-de-Mascouche, Montréal, (collèges Sainte-Marie et de l'Immaculée-Conception).

Dès le début, l'œuvre fut bénie du Ciel, et le Directeur principal fut impuissant à répondre favorablement

aux demandes de Frères qu'on lui adressait de divers points, même des Etats-Unis.

En 1890, Mgr Gravel, Evêque de Nicolet, bénit le Noviciat établi à Laprairie, non loin de Montréal, sur un terrain gracieusement offert par la corporation municipale du village. Neuf jeunes gens s'y trouvèrent bientôt réunis pour se former à la vie religieuse. C'était le grain de sénevé qui devait, plus tard, devenir un bel arbre.

Le clergé, et, à sa tête, les premiers Pasteurs, ne ménagèrent pas leurs sympathies aux Frères de Ploërmel. En janvier 1891, Mgr Fabre, Archevêque de Montréal, avait visité la Maison-Mère de Ploërmel et assuré les Frères de son haut patronage. Plus tard, en 1894, Mgr Bégin, Archevêque de Cyrène, coadjuteur de S.E. le cardinal Taschereau, Archevêque de Québec, fit aussi le voyage de Ploërmel. Au discours de bienvenue qui lui fut adressé, Sa Grandeur répondit, entre autres choses :

«... Il n'y a que quelques jours, j'étais à Rome, et votre Protecteur près le Saint-Siège, S. E. le Cardinal Séraphin Vannutelli, m'a parlé de vous en des termes qui me faisaient vivement désirer de vous connaître de plus près. Mon impression, je vous assure, a été excellente : et, lorsque vous viendrez dans mon diocèse, au Canada, vous y serez les bienvenus... » (1)

L'envoyé du R. F. Cyprien, le F. Abel, Assistant, avait été aussi le bienvenu lorsqu'il avait, en 1892, visité les maisons du Canada. Il profita de ce voyage pour aller à Québec où il fut reçu par les membres du gouvernement provincial à qui il exposa ses vues sur l'enseignement agricole. Les Ministres, enchantés de

(1) *Chronique de l'Institut*, t. IX, n° de juin 1894, p. 211.

cet exposé, auraient voulu qu'il leur procurât immédiatement des Frères, « Donnez-moi cent de vos Frères, lui dit, en particulier, le ministre de l'instruction publique, et je vous en promets cinq cents !... » La partie québécoise est fertile, en effet, en vocations religieuses. Hélas ! il n'était pas possible de disposer alors de tant de sujets.

En cette même année, les Frères s'établissent dans le diocèse des Trois-Rivières, où ils reçoivent, de l'Evêque et du clergé, un accueil chaleureux. Ils ouvrirent le 9 janvier 1902 l'école de Grand'Mère (1).

†

Les Frères de l'instruction chrétienne comptent aujourd'hui 21 établissements au Canada où ils sont plus de cent soixante. Ils ont soixante jeunes gens dans leurs maisons de formation, et tout permet d'espérer que non seulement cette province, mais l'Institut lui-même, dont elle devient le centre, s'y développera de plus en plus.

L'œuvre est vivement encouragée par les Évêques, et Mgr Bruchési, Archevêque de Montréal, le proclama hautement lors de sa visite à la Maison de Ploërmel, le 31 août 1902. Ce jour-là, Monseigneur fut solennellement reçu et complimenté ainsi par le Frère Yriez.

« .... Si vous êtes un des plus illustres enfants de

(1) Cette ville de Grand'Mère, dont la fondation ne remonte qu'à dix-sept ou dix-huit ans, compte environ 4.000 âmes. Il s'y trouve une manufacture à papier qui fournit presque tous les journaux de Londres, et bon nombre d'autres feuilles canadiennes, voire même australiennes.

« la France nouvelle, vous avez cependant vécu sur la « terre de France, et c'est au Séminaire d'Issy que vous « avez achevé votre philosophie, avant d'être, à Rome, « au cours de vos brillantes études théologiques, l'hôte « du séminaire français.

« Pourquoi ne soulignerions-nous pas ici, Monsei- « gneur, puisque nous en avons l'occasion, un pas- « sage de la lettre postulatoire que vous avez adres- « sée au Souverain Pontife ? « Nous n'ignorons pas, « écrivez-vous, que les premiers compagnons du Fon- « dateur furent les enfants de la petite Bretagne, ni « que bientôt la Congrégation essaima en Normandie, « deux provinces auxquelles nous unissent étroitement « les liens du sang. » Il y a, en effet, Monseigneur, du « sang français, du sang breton, dans les veines de « ce peuple canadien si fidèle à ses Evêques et si « ferme dans sa foi. Nous saluons, en votre personne « vénérée, ce peuple vaillant et fort, et nous laissons « flotter nos espérances au souffle de liberté qui passe « sur votre pays privilégié. »

En réponse à ce discours, dont il n'est cité qu'un extrait, Monseigneur déclare avoir tant de choses à dire qu'il ne sait vraiment par où commencer.... Après quelques mots heureux à l'adresse de son auditoire, du R. Frère Abel en particulier, Monseigneur s'exprime ainsi :

« Tout à l'heure, après avoir adoré le Très Saint-Sa- » crement dans votre chapelle, j'ai prié avec bonheur » sur le tombeau de votre vénéré Fondateur. Actuelle- » ment nous l'appelons : pieux, bon, vénéré. Puissions- » nous bientôt l'appeler Vénérable, Bienheureux, Saint ! » Sans doute nous le croyons au ciel, mais nous ne pou- » vons lui donner le titre de Saint avant que l'Église

» ne nous l'ait permis. Cela viendra, nous en avons la » confiance. C'est le vœu de la France et du Canada.

« En priant sur le tombeau de votre Père, je ressen- » tais je ne sais quoi au cœur, en pensant que Jean- » Marie de la Mennais est né à Saint-Malo et que c'est » de Saint-Malo que partit Jacques Cartier pour décou- » vrir le Canada (1).

« Je suis heureux de me trouver au chef-lieu d'un » Institut représenté dans mon diocèse par des Frères » qui y font du bien. Ce m'est un devoir de remercier » la Maison-Mère des auxiliaires si puissants qu'elle » fournit aux évêques et qui rivalisent de dévouement... » Il y a des Frères non loin de Montréal, et à Laprairie, » ce beau nom français, se trouve le Noviciat.

« Si vos Frères si dévoués travaillent et font du bien, » la population les estime et les vénère. Nous ne » sommes pas, là-bas, sur une terre où l'on fait la » guerre aux religieux et aux religieuses, ces serviteurs » et servantes de Dieu. Nous chassons les criminels, » les femmes de mauvaise vie, mais nous ne chassons » pas nos Frères et nos Sœurs. Nous les aimons comme » le peuple les aime ici... Si notre peuple a ces senti- » ments, c'est que, depuis son origine, il est resté » français, et je dirai plus en pareil lieu : il est resté » breton.

« Le Canada, quoique sous un gouvernement protes- » tant, est un état libre : liberté individuelle, liberté

(1) On lit sur une pierre de marbre placée à l'entrée du sanctuaire de la cathédrale de Saint-Malo : « Ici s'est agenouillé Jacques Cartier pour recevoir la bénédiction de l'évêque de Saint-Malo à son départ pour la découverte du Canada le 16 mai 1535.

Honoré Mercier, Premier Ministre de Québec, Souvenir de sa visite — 1891. »

» religieuse la plus complète. Chacun peut acheter, » vendre, hypothéquer à son gré. Et de même que » chacun peut choisir son boucher, son cordonnier et » placer sa bourse à la banque qu'il préfère, de même » aussi les religieux et les religieuses peuvent enseigner comme ils l'entendent. Il n'y a point d'écoles de » l'Etat : les catholiques ouvrent des écoles de Frères » et de Sœurs, les protestants ont leurs écoles dirigées » par des maîtres et des maîtresses protestants. Chacun » paye, il est vrai, pour l'entretien des écoles ; mais les » impôts des catholiques sont envoyés à l'Association » scolaire catholique, et les protestants envoient les » leurs à l'Association scolaire protestante. C'est ainsi » qu'une entière liberté règne au Canada (1). »

(1) Il n'est pas sans intérêt de rapprocher de ces paroles les lignes suivantes publiées par le *Nouvelliste de Bretagne* du 30 août 1902. « Monseigneur l'Archevêque de Montréal, nous a dit notre confrère M. G. Loire (Directeur du *Morbihannais*), est un prélat des plus distingués, unissant aux qualités de l'esprit celles du cœur. Comme tous les Canadiens, il aime la France des ancêtres. Les événements qui ont tant attristé les catholiques, ces jours derniers, ont eu, au-delà de l'Océan, un écho lamentable.

« On comprend d'autant moins, au Canada, la persécution dirigée contre les écoles congréganistes que, là-bas, alors même que les protestants sont en majorité, la liberté s'épanouit et est complète.

« A un défilé de l'Armée du Salut, succède sur la voie publique une procession catholique, sans que personne y voie rien à redire.

« On arbore à ses fenêtres, à côté du drapeau anglais, l'étendard que l'on veut et aucun arrêté n'interdit les couleurs pontificales, ou françaises, ou l'emblème du Sacré-Cœur.

« En ce qui concerne la question scolaire, il y a des écoles catholiques et des écoles protestantes.

« Les catholiques ne paient pas pour les protestants, ni les protestants pour les catholiques.

« Deux commissions, composées de 9 membres, fonctionnent légalement.

« Celle des écoles catholiques est composée de trois membres nom-

Fasse le Ciel que les œuvres chrétiennes continuent de s'y développer ! (1)

més par l'archevêque, de trois membres nommés par le conseil communal, et de trois autres nommés par le gouvernement anglais. C'est à cette seule commission que les catholiques paient la taxe afférente au budget de l'instruction publique.

« D'autre part, les autorités officielles, quoique protestantes, ne toléreraient jamais aucune affiche sur les murs, aucun livre dans les bibliothèques publiques, comme celles des gares, portant atteintes aux croyances catholiques ou à la moralité. Sous ce rapport, il suffit au chef autorisé des catholiques d'élever la voix au besoin pour que toutes ses doléances soient d'avance prises en considération.

« L'Eglise, par ailleurs, est véritablement libre. Elle peut posséder, vendre, acheter, léguer, hériter. Aucune loi ne restreint son action ou ne s'oppose à son extension. On respire là-bas une atmosphère de liberté comme sur nos côtes l'air salubre des algues marines.

« Aussi les Canadiens ne comprennent pas ce qui se passe dans la France catholique, leur berceau, jadis fille aînée de l'Eglise. »



(1) Aujourd'hui (16 décembre 1904) les journaux catholiques publient une belle lettre adressée à S. E. le cardinal Richard, Archevêque de Paris, par les trente Archevêques et Evêques canadiens, à l'occasion de la persécution religieuse qui sévit en France. En voici quelques passages :

« Nous, Evêques canadiens.... nous ne pouvons oublier que c'est au zèle des apôtres venus de France que le Canada, et même la plus grande partie de l'Amérique du Nord, doit d'avoir au début connu la vraie foi de l'Evangile....

Nous voudrions aujourd'hui adoucir vos peines et calmer un peu vos anxiétés en vous disant avec quel empressement nous avons accueilli dans nos diocèses un grand nombre de vos congréganistes, hommes et femmes qui ont été chassés de votre pays.

Nous voulons avoir pour ces malheureux exilés l'affection, la vigilance, et la bienveillance paternelle que vous aviez pour eux ; ils sont nos enfants comme ils ont été les vôtres, nous les avons associés à nos labeurs, et déjà les services qu'ils rendent dans nos contrées sont de nature à rendre plus étroits les liens qui nous unissent à leur pays d'origine...

Dieu lui-même aura égard à leur épreuve et à leur vertu, et pardonnera en leur faveur à la France qui les a vus naître et qui, nous l'espérons avec eux, restera fidèle à sa glorieuse et féconde vocation. »

LE FRÈRE SOLDAT

La loi de 1889 sur le recrutement de l'armée astreint les Séminaristes et les Novices au service militaire. — Inquiétudes des Supérieurs de Congrégations. — Moyens de préservation : la retraite de départ la correspondance intime, les instructions mensuelles. — On fait toujours appel aux plus nobles sentiments de l'âme. — Le Frère soldat peint par lui-même : extraits de sa correspondance. — L'apostolat chrétien à la caserne. — Le retour du Frère à l'Institut : la retraite de rentrée. — Influence de l'idée catholique. — Soldats français. soldats du Christ !

La loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée, enlevait aux membres des Instituts religieux le bénéfice de l'exonération du service militaire dont ils avaient joui jusque-là. Elle porte, en effet, dans son article 23 : « *Dispenses conditionnelles.* — En temps de paix, après un an de présence sous les drapeaux, sont envoyés en congé dans leurs foyers, sur leur demande, jusqu'à la date de leur passage dans la réserve :

» 1° Les jeunes gens qui contractent l'engagement de servir pendant dix ans dans les fonctions de *l'instruction publique*,.... et y rempliront effectivement un emploi de professeur, de maître-répétiteur ou d'instituteur.... »

Or, les Frères ne dirigeant plus *d'écoles publiques*, par suite de la loi du 31 octobre 1886 sur l'instruction primaire, étaient, de droit comme de fait, astreints à l'obligation du service militaire. La loi du 27 juillet 1872

avait bien accordé, (article 20-5°) aux Congréganistes, la dispense de cette obligation, même lorsqu'ils exerçaient dans une école libre, pourvu qu'ils contractassent l'engagement de se vouer, pendant dix ans, à l'enseignement ; mais la loi de 1889, moins libérale, qui astreint les élèves ecclésiastiques eux-mêmes au service militaire, n'en dispensa pas les membres de l'enseignement libre (1).

Les Supérieurs des Instituts enseignants conçurent, de ce chef, une vive inquiétude sur la persévérance de leurs jeunes Frères. Ils pouvaient bien ne pas partager l'opinion de ceux qui pensent que la vie militaire a du bon pour les Séminaristes et les Religieux, et qui disent de bonne foi : « Ceux qui auront résisté seront plus forts. »

« Comme si le mal n'avait pas plus d'attraits que les austérités de la vertu ! » Comme s'il était « avantageux de tout éprouver par soi-même afin de conquérir l'expérience nécessaire : autant vaudrait soutenir qu'il faut avoir eu toutes les maladies pour les bien traiter. »

(1) Singulier retour des choses ! Cette loi, qui semblait destinée à nuire considérablement au recrutement des Séminaires et des Noviciats de Frères, a été beaucoup plus préjudiciable encore au recrutement des instituteurs ! M. Aulard, professeur à la Sorbonne, le constatait récemment, dans un article de *l'Aurore*, analysé, avec son talent bien connu, par M. H. A. Martin, dans *l'Espérance du Peuple* du 5 septembre 1904. C'est le service *de deux ans*, exigé même des futurs instituteurs, qui préoccupe justement M. Aulard. « Déjà, écrit-il, lors du vote de la précédente loi, quand on exigea des instituteurs un an de service militaire, le nombre des candidats aux écoles normales *diminua de plus de moitié.* » Que sera-ce lorsqu'ils devront passer *deux ans à la caserne*, et qu'ils n'auront plus, pour les ramener à leur école, *l'engagement décennal* qui, du moins, leur valait d'être, sous l'empire de la loi de 1889, exonorés de 2 ans de service militaire !... L'avenir prononcera sans doute, mais il n'est pas téméraire de penser qu'il y aura des mécomptes dans la marche de l'enseignement primaire public.

Cependant, « M. Pasteur n'a pas été mordu, que l'on sache... » (1). Il n'est pas encore démontré, en effet, que l'on ne se brûle pas en s'approchant trop près du feu, et pas plus de nos jours qu'au temps même des croisades, les casernes ne sont des écoles de morale. Les anxiétés des Supérieurs étaient donc fort légitimes, et ils avaient le rigoureux devoir de tout mettre en œuvre pour sauver leurs jeunes gens d'un péril inconnu jusqu'alors. Ils estimaient, d'ailleurs, avec raison, que lorsque le danger ne peut être évité, il vaut mieux s'y jeter avec courage, afin d'en sortir plus grand, plutôt que de paralyser ses forces par d'inutiles gémissements.



Par une admirable disposition de la Providence, l'Institut de Ploërmel renforçait, vers cette époque, son organisation intérieure.

Le Noviciat et le Scolasticat subissaient, en particulier, une heureuse transformation, et les jeunes gens étaient plus virilement formés. Il n'est que juste de le dire : la loi ne s'appliqua, tout d'abord, qu'à un petit nombre de Frères, constituant, pour la plupart, une véritable élite. Ils ouvrirent vaillamment la voie, soutinrent courageusement le feu, et lorsque, l'épreuve achevée, ils reprirent, dans l'Institut, avec une fierté bien légitime, leur modeste poste, leurs frères plus jeunes se dirent : « Pourquoi ne pourrions-nous pas ce que ceux-là ont pu ! »

Sur l'initiative d'un Assistant, le Frère Anatolien, le

(1) Fernand Nicolay, *Les Enfants mal élevés*, 17e édition, p. 38 Paris, Perrin et Cie, 1896.

système de préservation et de défense était organisé. Une correspondance active et régulière avec les Supérieurs, les visites les plus nombreuses possibles aux maisons de l'Institut, ou aux cercles militaires, les rapports avec les Aumôniers, ou autres prêtres désignés, la fréquentation des sacrements, tels furent les principaux moyens employés pour soutenir le Frère soldat dans la lutte. Chaque mois, un imprimé portait à chacun, avec des avis pratiques, quelques sujets de réflexions pieuses. Plus tard, la retraite de départ, véritable *veillée d'armes*, compléta l'armement religieux et moral des Frères soldats, tandis qu'une lettre mensuelle, inspirée par une affection à toute épreuve, sonnait la charge à leurs oreilles, à leur cœur plutôt, pour l'inévitable combat.

« Vous êtes partis pour le régiment, leur disait-on, armés de pied en cap, — j'entends : revêtus *d'armes spirituelles*, — il faut vous servir de ces armes, d'abord pour résister, au besoin pour attaquer. Un fréquent usage les conservera brillantes et les empêchera de se rouiller. Les eaux de certaines rivières ont, vous le savez, le privilège de rendre l'acier plus ductile et plus solide et les épées qu'on y a introduites sont dites *bien trempées*. De temps en temps, retrempez aussi vos âmes dans le sang de Jésus-Christ, source de toute vigueur et de toute vie. »

Le respect humain fait partout, hélas ! d'affreux ravages, surtout chez certains hommes qui, au lieu d'avoir le courage de leur opinion, semblent vouloir se faire pardonner d'être chrétiens. Pour prémunir contre ce mal affreux les Frères soldats on leur écrivait : « Faites honneur, partout et toujours, à votre titre de chrétien et de Frère, et portez-le fièrement.

« Et ne croyez pas que cette fierté puisse vous empêcher d'avoir, devant Dieu, d'humbles sentiments de de vous-mêmes. Il y a une distinction, une dignité qui s'allie fort bien avec l'humilité intérieure. » Je tiens » beaucoup, disait le général de Sonis, à ce que mes en- » fants aient de la distinction, cette qualité d'ensemble, » si aimable, si gracieuse, que chacun sent, qu'il serait » injurieux de définir. Je veux que, dans leur langage, » leurs allures, leur aspect, ils donnent une bonne idée » de leur éducation et qu'ils rendent ainsi aimables leur » religion, leurs maîtres et le nom qu'ils ont reçu de » leur père. »

« Atteindriez-vous ce but, chers amis, vous qui devez tant à la religion, si par votre langage et par vos allures vous rougissiez, en quelque sorte, de votre titre de Frère ! Restez donc fidèles à votre Institut, à Dieu. *Servez-le*, comme disait le grand écrivain catholique Louis Veuillot, *effrontément*. « J'aimerais mieux, disait-il en- » core, la vanité que la honte d'être chrétien ; je vois » moins d'inconvénient à ce qu'un jeune homme soit » un fier à bras catholique, que je ne vois de presque » impossibilité à ce qu'il reste pieux, lorsque toute sa » piété se détermine à baisser les yeux, en récitant, » chaque jour, un nombre donné de patenôtres. »

Lorsque ces paroles, ou d'autres, plus vibrantes encore, résonnaient au cœur du Frère-soldat, il se sentait réconforté, son courage s'animait, et sa piété, affermie par des lettres particulières, couronnait en lui les vertus viriles qui le rendaient fier d'être, au régiment, le tenant du Christ.

✝

Les Frères soldats aimaient à épancher leurs âmes dans le cœur de leurs Supérieurs et de leurs amis. Cette correspondance, pleine de charme, édifia souvent les lecteurs de la *Chronique de l'Institut*, ceux-mêmes de certaines revues qui se plaisaient à la reproduire. Mieux que toutes les affirmations, quelques extraits de cette correspondance montreront ce qu'était le Frère soldat. Le lecteur y trouvera certainement édification et intérêt.

« Je ne suis pas trop malmené au régiment, ni par mes chefs, ni par mes camarades. Tous savent que j'ai été Frère, et je n'ai pas essayé de leur cacher la chose. Tous les soirs et tous les matins, je dis ma prière au pied de mon lit, ainsi que mon voisin, qui est un Séminariste du diocèse de Saint-Brieuc. Jusqu'ici, j'ai pu aller à la messe et à la communion le dimanche. »

« La vie de caserne, écrit un autre, ne ressemble guère à la vie de communauté. Aussi je me suis fait beaucoup de peine pendant les premiers jours. Je commence à m'habituer un peu, mais je pense souvent à mes frères et aux doux moments passés au Noviciat. On sait que je suis Congréganiste, mais personne ne me dit rien à ce sujet. »

« Que les épreuves de la vie d'un Frère sont peu de chose, disait un troisième, comparées aux tristesses de la caserne ! Enfin, grâce à Dieu et au secours des bonnes prières des associés de *Notre-Dame des Armées* (1), la vie

(1) L'excellente Archiconfrérie de Notre-Dame des Armées, qui a fait et fait encore tant de bien aux soldats, fut fondée à Versailles, où elle a son siège, par le R. P. Gueusset, de la Société des Eudistes.

devient un peu moins triste, et je commence à prendre mon mal en patience. »

La lettre suivante montrera que le Frère soldat avait quelquefois bien des ennuis.

« Dès le commencement, dit le F. L, j'ai été reconnu comme *Curé*, ce qui prouve en ma faveur. A la caserne on ne se gêne pas pour m'appeler ainsi. — Il y a quelques jours, on m'a mis mon lit en chandelle, et j'ai passé un mauvais moment, car j'ai failli étouffer. Le capitaine en a été instruit je ne sais par qui, et il m'a appelé à son bureau. Là j'ai détaillé l'affaire, et j'ai dit qu'habitué à entendre parler un langage honnête, il m'était extrêmement pénible d'entendre constamment les propos les plus grossiers. Le caporal a attrapé 3 jours de consigne, et l'homme à la chandelle 4 jours de « boîte ». Depuis ce temps, on m'a réservé mon lit et... les corvées me pleuvent sur le dos. L'autre jour, j'étais chargé de balayer le trottoir de la caserne avec un balai sans pied et usé. J'étais, par conséquent, obligé de me plier en deux. Dans cette position, j'ai donné 2.788 coups de balai, ni plus ni moins !...

« Aujourd'hui, j'ai eu ma première messe, et j'ai communié, ainsi que le F. A., mais comme nous étions de corvée, nous n'avons été libres qu'à 11 heures 1/2, ce qui a mis notre dîner à une heure ; or nous n'avions rien pris depuis la veille au soir, à cinq heures. »

Ce dernier détail n'est-il pas des plus édifiants ? En voici qui ne le sont pas moins.

« Les larmes me viennent aux yeux quand je songe à cette maison de Ploërmel qui a abrité mes jeunes années de vie religieuse, et qui, je l'espère, me reverra encore dans un an. Je n'en doute pas, vous priez pour le pauvre exilé de N. — Oui, N. me semble un exil, je

suis si seul, si loin de ma chère Bretagne! Mais Dieu est avec moi ; il me soutiendra, et, fort de son appui, je surmonterai tous les obstacles pour me trouver à Ploërmel dans un an. »

Dans beaucoup de villes de garnison, les Séminaristes et les Frères se soutiennent dans leurs épreuves.

« A G., nous sommes sept Séminaristes et deux Frères. Nous nous sommes tous posés très carrément. Nous allons à la messe tous les dimanches, à confesse et à la communion le plus souvent possible. Le soir, nous nous rendons, soit chez les Frères, soit au cercle militaire. Il s'y trouve généralement une quarantaine de soldats. On chante des cantiques, on dit la prière du soir et on lit. »

La note gaie vient, quelquefois, dérider les fronts.

« Dernièrement, un caporal est venu dans ma chambre me reprocher d'avoir été manger avec des *Curés* et d'avoir été au cercle. Tous ceux de la chambre se sont mis à dire : « Et moi aussi, j'y ai été ! Et moi aussi j'y ai été ! » Le pauvre caporal est parti tout penaud. »



Les Frères soldats étaient quelquefois, souvent même, l'objet de sollicitations de la part de certains officiers qui, les sachant instruits, rangés, de bonne éducation, auraient voulu les attacher à l'armée. A ce point de vue et à plusieurs autres, la lettre suivante offre un intérêt tout particulier.

« Tout va pour le mieux à la chambrée, écrit le F. L. On m'y témoigne même une certaine affection. Depuis tantôt deux mois, personne ne m'a rien dit qui puisse choquer l'oreille la plus susceptible. Est-ce à dire qu'il

n'y a que des anges là-dedans ?... Du moins est-on relativement à moitié convenable. J'ai hautement témoigné mon désir d'accomplir mes devoirs religieux, et loin de chercher à m'en empêcher le caporal m'a dit : « Soyez libre : chacun a le droit d'avoir ses opinions. » Ici, comme ailleurs, le moyen de se faire estimer et aimer, c'est d'accomplir son devoir de son mieux. Les poltrons sont toujours détestés. Le soldat n'est pas, ici du moins, un être inabordable comme on le craint quelquefois. Je suis donc aussi heureux qu'on peut l'être dans une pareille vie. Parfois cependant je me sens découragé, et si je n'avais pas pour me consoler Notre-Dame de Bon-Secours, je serais plus triste encore. C'est sous sa protection que je mets toutes mes journées ; c'est vers elle que je porte toutes mes pensées, surtout quand je suis plus affligé.

« Il faut bien que je vous raconte autre chose. On a essayé de s'emparer de ma petite personne. Il y a quelque temps, mon sous-lieutenant vint, de la part du colonel, me proposer de rengager. La pilule était parfaitement dorée. D'abord le colonel s'engageait à me nommer caporal en mai, et sergent en septembre. Puis il déroula devant moi un tableau peint des plus belles couleurs. Il me faisait asseoir sur les bancs de Saint-Maixent, et me garnissait en peu de temps les manches de riches galons d'or, etc. Vous pensez bien que je l'ai écouté avec une respectueuse attention, mais dans une lettre dont vous devinez le contenu, je lui ai carrément dit mon intention de rentrer à Ploërmel à la fin de mon service militaire. »

« Tout récemment, écrivait un autre, on nous annonçait au rapport que le général passerait le lendemain la revue des détachements. Aussitôt tout le monde se

met à l'œuvre. Les adjudants crient sur les sergents ; ceux-ci crient à leur tour sur les caporaux qui tombent avec une ardeur égale sur les simples soldats. Il a fallu beaucoup se remuer et suer pour être à la hauteur des circonstances. Et je me disais : Si, dans les casernes, on faisait, pour Dieu, la moitié de ce qu'on fait pour les hommes, tous les soldats seraient des saints ! Lors de sa visite, le général a interrogé deux hommes de mon escouade, et à la fin il s'est aussi adressé à moi. Pendant la conversation, le colonel et le capitaine étaient à un pas de nous. Voyant que je parlais assez bien il dit tout bas en s'adressant au capitaine » Voilà un bon caporal, c'est bien. » Tout en écoutant le général, j'avais l'oreille attentive pour recueillir les paroles du colonel et du capitaine — C'est un Frère, dit celui-ci au colonel qui me jette un nouveau coup d'œil. Puis au moment de partir. « Conduisez-vous bien, me dit-il. — Oui, mon colonel. » Cette parole m'a fait grand plaisir, car elle montre l'intérêt que les officiers supérieurs nous portent, à nous, pauvres religieux jetés tout à coup dans un milieu qui contraste singulièrement avec la vie calme que nous comptions mener. — Je me recommande instamment aux prières de nos bons confrères les Novices. Si les Supérieurs le permettaient, je leur dirais ici que dans notre position, pour être bon soldat au régiment, il faut avoir été bon novice et bon religieux, avoir une grande énergie, et vaincre à tout prix le respect humain. »



Il est d'expérience que l'on se fait du bien à soi-même, que l'on s'excite à la pratique de la vertu, lorsqu'on veut loyalement, dans la pureté et la sincérité de son

âme, faire du bien aux autres. C'est pour cela que les Frères soldats étaient si fort encouragés à pratiquer autour d'eux l'apostolat du bien.

« Dans quelques semaines, leur écrivait-on, plusieurs d'entre vous achèveront leurs années de service militaire. En jetant un rapide coup d'œil sur le temps qu'ils ont passé à la caserne, il leur sera aisé de voir si, selon les recommandations qu'on leur a faites bien souvent, ils ont vraiment été apôtres à la caserne, et si, en essayant de faire du bien aux autres, ils s'en sont fait à eux-mêmes.

« Cet examen sera, pour plusieurs, le sujet d'une vraie joie. Je n'en veux d'autre preuve que les lignes suivantes adressées à la Maison principale, par un Frère soldat. Il parle en son nom et au nom d'un de ses collègues :

« Maintenant, dit-il, nous sommes suffisamment au courant de tout ce qui se passe au régiment, aussi sommes-nous, par là même, plus influents sur les pauvres jeunes gens qui ne vivent, hélas! que selon la nature. Notre conduite, — sans trop nous vanter — les frappe vivement, et ils nous portent un sincère respect et une véritable amitié.

« A l'époque de Pâques, l'un de nous a aidé un Parisien à faire sa première communion. Une dizaine de soldats l'ont suivi à la Sainte Table. L'autre, de son côté, n'a pas moins bien travaillé : sur 24 hommes de sa chambrée, 23 ont communié. Il est fâcheux que le 24e ait manqué. Il est vrai que, comme compensation, il en a conquis plusieurs dans d'autres chambrées.

« Actuellement, il y a à peu près la moitié de la Compagnie à assister à la messe tous les dimanches. Il suffit souvent, pour les gagner, de rappeler leurs devoirs à

ces pauvres jeunes gens, et surtout de leur donner le bon exemple. »

« A la bonne heure, mes chers amis, voilà qui est bien. Et je ne doute pas que tous nos chers soldats et tout l'Institut n'éprouvent une joie bien légitime en présence d'aussi heureux résultats.

« Ah ! si les catholiques osaient pour le bien ce que tant d'autres, hélas ! osent pour le mal ; si les âmes que Dieu a façonnées avec un soin tout spécial dans les Séminaires, dans les Noviciats, dans les collèges chrétiens, avaient toujours le courage de leur opinion, quel bien ne se ferait par leur entremise ! »

Il s'en faisait, grâce à Dieu, par les Frères soldats ; non seulement à la caserne, mais dans l'Institut lui-même lorsque l'on voyait, à l'époque des retraites, ces chers jeunes gens gravir les degrés du sanctuaire pour se consacrer à l'enseignement chrétien. Que de fois des hommes, dans la force de l'âge, se sentirent émus à la vue de ces soldats qui, au fort de la lutte, offraient à Dieu la fleur de leurs vingt ans ! Quant aux plus jeunes, encouragés par ce touchant spectacle, ils se sentaient entraînés par l'exemple, et se promettaient de rester aussi, l'heure venue, fidèles à leur vocation.

Aussi peut-on dire, sans exagération, que les traditions d'honneur, de générosité, de persévérance, se continuèrent, allèrent même en augmentant jusqu'à la fin, parmi les soldats. *Le Bulletin de l'Œuvre des Noviciats* en donnait la preuve dans les lignes suivantes publiées en 1902.

✝

« Le souvenir des anciens dont Dieu couronne les mérites au ciel, nous l'espérons, ne nous détourne pas

du souvenir des jeunes qui sont en plein champ de bataille.

« Comment ne pas signaler, parmi ceux-ci, plus de cent Frères actuellement sous les drapeaux ! C'est là pour eux une épreuve redoutable. C'est, pour leurs Supérieurs, le sujet de mille inquiétudes. Mais, à côté de tristesses et de craintes trop fondées, que de consolations et de joies spirituelles ! La plupart des lettres de nos Frères soldats pourraient former une nouvelle collection de *Lettres édifiantes*, soit à cause des beaux sentiments qu'elles expriment, soit à cause des humbles mais généreux sacrifices dont elles sont l'écho fidèle. Oh ! les braves jeunes gens, les riches cœurs ! En voici un qui se prive chaque jour de quelque chose pour pouvoir donner sa petite obole à l'*Œuvre des Noviciats*. Pourtant, combien n'aurait-il pas, plus que d'autres, besoin de secours ce pauvre petit soldat éloigné de nous de plusieurs centaines de lieues ! — En voici un autre qui se trouve dans une ville de garnison où nous avons des Frères. « Une grande consolation pour moi, écrit-il à un ami, c'est d'avoir les Frères à proximité. Comment ferais-je s'il me fallait rester du matin au soir à la caserne, au milieu de tant de pauvres jeunes gens dont la dépravation fait mal à voir ! Que n'ont-ils été élevés plus chrétiennement ! Comme je comprends mieux maintenant l'importance de l'éducation première et comme j'aspire après le moment où je pourrai revêtir à nouveau l'habit religieux ! Car, depuis mon entrée à la caserne, un amour plus vif de ma vocation et un désir ardent de la conserver s'est accru en moi. »

Exilé loin de la Bretagne, celui-ci se console de son isolement en s'approchant plus souvent de la Sainte Table. « Depuis trois semaines, écrivait-il le 3 octobre,

le travail ne commençant au bureau qu'à six heures et demie, je me rends à la cathédrale chaque matin et y entends la sainte messe. — Je puis donc maintenant m'approcher de la Sainte Table plusieurs fois la semaine; avec cela, comment ne serais-je pas heureux, et combien ne dois-je pas remercier Dieu de me favoriser aussi abondamment! Pendant le mois du Rosaire, je vais m'efforcer plus que jamais de faire en sorte que toute ma vie soit une union perpétuelle avec Jésus ! »

Dans le même ordre d'idées, un autre Frère soldat qui n'est pas, dit-il, — et c'est vrai — « de ceux qui rougissent de leur opinion » n'est jamais libre le dimanche avant neuf heures. « Toutefois, écrit-il, je reste à jeûn jusqu'à ce moment, car je préférerais tout perdre que de manquer une seule communion. »

Il en est un qui racontait naguère le fait suivant :

« Au mois de mai 1900, mon régiment se trouvait au camp de..., pour y exécuter ses tirs de guerre. Nous devions avoir repos le dimanche, et nous nous demandions où nous irions à la messe lorsque, le samedi soir, nous apprîmes que l'aumônier militaire viendrait le lendemain matin et célébrerait la messe en plein air, à 7 heures. Vous dire avec quelle joie nous préparâmes le lieu de la célébration du Saint Sacrifice (dans une petite châtaigneraie), vous le devinez aisément. Or, avant la messe, presque tous les Séminaristes et Frères allèrent se confesser à Monsieur l'aumônier.

« A 9 heures, la cérémonie commence. Une trentaine d'officiers et plus de 500 soldats y assistaient dans le plus grand silence. Au moment de la communion, une dizaine, et j'étais au nombre de ces heureux, s'approchèrent de l'autel, — bien pauvre, hélas ! — et là, à genoux sur la terre, reçurent le Pain des forts... Nous

nous retirâmes un peu à l'écart sur un vieux tronc d'arbre pour faire notre action de grâces et attendre la fin de la messe. Quand celle-ci fut terminée, nous allâmes continuer notre action de grâces en nous promenant dans une prairie voisine. Beaucoup d'officiers furent très édifiés, et nous, nous étions heureux d'avoir rempli publiquement notre devoir... »

Ces simples citations sont le portrait authentique du Frère soldat de Ploërmel peint par lui-même. Que pourrais-je ajouter à ce témoignage ? Je dois cependant dire au moins quelque chose de cette *retraite de rentrée* qui les réunissait, à la maison de retraite des Filles de la Sagesse, à Josselin, sous le regard béni de Notre-Dame du Roncier.



Le Frère qui présida, chaque année, les pieux exercices, aimait à rendre aux soldats libérés cette justice qu'ils furent toujours un sujet d'édification. Et il y avait, certes, de quoi être édifié, de quoi admirer, une fois de plus, la puissance morale de cette grande religion catholique qui, saisissant l'homme par les plus nobles facultés de l'âme, le fait passer volontairement de la vie bruyante du monde à la vie calme de la solitude.

Voici, en effet, des jeunes gens qui, hier encore, jouissaient d'une liberté relative. Ils pouvaient, du moins, aller, venir à leur gré, causer, se distraire, s'accorder les jouissances légitimes permises au jeune homme chrétien. La porte d'une maison de retraite vient de se refermer sur eux. Immédiatement ils sont comme transformés, et s'inclinent, avec une docilité d'enfant, sous l'autorité purement morale d'un règlement. Cet effet

de l'idée catholique m'a toujours doucement ému (1).

Et tous ces jeunes gens subissaient, sans contrainte, la salutaire influence de la religion. Ils se laissaient guider par le sentiment de la dignité personnelle, l'honneur chrétien, la fierté religieuse, l'esprit de foi, principaux mobiles auxquels en appelaient, d'un commun accord, ceux qui avaient le devoir consolant de diriger leur retraite, et d'imprimer à leurs âmes un nouvel élan vers le bien.

Les Frères soldats reprenaient ainsi, dans cette retraite, sans transition brusque, leurs habitudes de vie religieuse. Attentifs aux instructions du prédicateur, silencieux, dans ces promenades où ils semaient d'*Ave Maria* les allées du jardin, ouverts dans leurs épanchements dans le cœur du Supérieur Général ou de ses Assistants, dociles aux inspirations de la grâce qui, de tous côtés, les enveloppait, ils quittaient la maison de retraite le cœur consolé, l'âme élevée, prêts à reprendre utilement leur modeste place dans l'Institut auquel, d'ailleurs, au temps de leur service militaire, ils étaient restés filialement attachés.

Le pieux sanctuaire de Notre-Dame du Roncier, qu'ils avaient salué en arrivant, recevait leurs adieux au moment du départ. Ils venaient mettre leurs résolutions sous la garde de Marie. Leurs jeunes Frères du Scolasticat de Josselin se joignaient à eux dans les mêmes

(1) Cette puissance morale a été, plus d'une fois, constatée, pour d'autres que des Frères soldats, à cette même maison de Josselin où les conscrits du pays se réunissent pour la *retraite du départ*. « Quand ils arrivent, me disait l'excellente Supérieure, ils se livrent à des ébats non seulement joyeux, mais, parfois, plus que bruyants. Dès qu'ils ont entendu une instruction, surtout quand ils sont allés à confesse, ils ne sont plus reconnaissables : les lions, si l'on peut ainsi dire, sont devenus des agneaux. »

prières et dans les mêmes chants, et quelque prêtre du clergé paroissial, toujours dévoué, donnait la bénédiction du Saint Sacrement (1).

Ainsi se clôturait cette retraite de rentrée dont un témoin autorisé pouvait écrire, en s'adressant aux Frères soldats libérés de 1901 : « Jamais la retraite ne fut ni aussi nombreuse, ni aussi édifiante que cette année. » Sans doute quelques-uns, — comme il arrivait tous les ans, — manquaient à l'appel, trompant ainsi les espérances légitimes que leurs Supérieurs avaient le droit de fonder sur eux. Mais, à côté de ces lamentables défaillances, — en somme, très rares — quelles consolations, quelles joies ! Les confidences discrètes de quelques-uns permettent d'affirmer « que les jeunes fils du vénéré Père de la Mennais ont préféré les humiliations du Christ aux honneurs qu'on leur proposait. Au lieu de s'abreuver à la coupe d'or ou d'argent

(1) Il y avait à Josselin un Scolasticat auquel la charmante publication paroissiale, *Le Lys de Notre-Dame*, fit ainsi ses adieux :

« 1er avril 1903. Mort du Scolasticat. — Le 1er avril de l'An de grâce 1903, par un brusque retour à la barbarie de 93, le Scolasticat des Frères de Josselin a cessé de vivre. Depuis de longues semaines, c'était pour ces pauvres Frères une effroyable agonie et le coup fatal était d'heure en heure attendu. Il vient de sonner, hélas ! jetant la consternation dans toutes les âmes chrétiennes.

« La veille de l'exécution, 31 mars, refoulant au fond de leur être l'étreignante douleur, ils sont venus dire à Notre-Dame un dernier adieu. O les brûlantes prières ils ont dû épandre aux pieds de la douce Vierge ! Après la sainte Messe, M. le Curé, avec une émotion à peine contenue, leur a dit son invincible confiance dans le triomphe final de la justice et de la liberté.

« Toutes les personnes présentes à cette heure, pleuraient des larmes indignées. Seuls, les Frères vaillants ne pleuraient pas ! Adorant les insondables desseins de Dieu, ils semblaient dire, comme le divin Maître : Ne pleurez pas sur nous, mais sur vous et sur les petits enfants de la France. »

qu'on leur présentait, ils ont mieux aimé tremper leurs lèvres au divin Calice. »

Après tout, continuait l'auteur de la lettre , « est-ce que cela n'est pas conforme aux traditions de la jeunesse chrétienne ? Elle est, par nature, noble, ardente, généreuse, et s'émeut aisément à la vue des grandes infortunes. Or, quelle infortune plus touchante, à l'heure actuelle, que celles de l'Eglise et de la France catholique, ces deux mères auxquelles on voudrait arracher leurs enfants pour les élever sans croyance et sans Dieu ! En voyant leur douleur, on comprend mieux le pieux enthousiasme de la jeunesse religieuse, le nouveau zèle qui emporte, sur les chemins de l'immolation, en France ou aux colonies, des âmes de vingt ans. »

Plusieurs anciens Frères soldats libérés partirent, en effet, en ce moment, pour les Missions. Ne convenait-il pas de consacrer aussi à ceux-là un souvenir ému ?

Je l'envoie aujourd'hui encore à ceux qui ont inspiré ces lignes. Au témoignage de leurs chefs militaires, ils furent bons soldats au régiment ; ils furent, d'autre part, fidèles à leur Institut. Puissent-ils, dans la voie nouvelle où les ont jetés les événements, se montrer, partout et toujours, bons soldats du Christ !

LE FRÈRE MOURANT

Pieux désir du Frère de Ploërmel : « O lieu de mon bereeau, sois le lieu de ma tombe. » — Le Frère malade était entouré de soins dévoués. — Les infirmiers le préparaient, par de consolantes paroles, au passage du temps à l'éternité. — Les préparatifs de l'Extrême-Onction. — La réception du Saint Viatique. — Consolantes exhortations du prêtre. — Le chrétien ne se rappelle pas assez les magnifiques et touchantes prières des agonisants. — Les funérailles du Frère. — Fasse le Ciel qu'aucune main sacrilège ne profane ses cendres ! — Qu'il repose en paix !

Il y a bientôt quarante ans, un certain nombre de postulants descendaient, sous la direction du R. F. Abel alors surveillant, devenu depuis Supérieur général, la belle allée de chênes que termine le cimetière de la communauté. Suivant l'usage, tous s'agenouillèrent devant les tombes pour réciter un *De Profundis*. La prière terminée, un postulant fit cette réflexion : « Je voudrais bien mourir à Ploërmel, afin d'être enterré ici, et d'avoir, chaque jour, quelqu'un à prier près de ma tombe. » A quoi le Frère Abel répondit immédiatement : « Ce n'est pas impossible : il n'y a, pour cela, qu'à persévérer. Vous savez, d'ailleurs, que notre vénéré Père aimait à dire : « Je réponds du salut de tous les Frères que j'ai vus mourir à la Maison-Mère, et qui dorment ici leur dernier sommeil. » Parole consolante qui s'est conservée parmi les meilleurs souvenirs de l'Institut, et qui fut, pour beaucoup, à l'heure de l'épreuve, un excitant à la persévérance.

L'idée qu'ils termineraient leurs jours à Ploërmel, entourés des soins spirituels et matériels les plus dévoués, était, en effet, une consolation, en même temps qu'une force, pour des hommes qui souhaitaient que le lieu de leur berceau fût celui de leur tombe. C'est ici qu'ils étaient nés à la vie religieuse, ici qu'ils s'étaient, un jour, offerts à Dieu en victimes, ici qu'ils voulaient, selon le mot de l'Imitation « couronner par une sainte mort la vie qu'ils avaient menée » dans leur Institut. Et puis, quand ils seraient, ici, couchés dans leur cercueil, leurs Frères viendraient murmurer près d'eux les saintes prières, et demander au Seigneur de donner à leurs âmes l'éternel repos.

Le cœur rempli de ces pensées, le Frère allait tracer son sillon et jeter la semence dans le champ où l'envoyait le Père de famille. Dur était le jour dans ce rude labeur de l'enseignement si noble, si consolant, je le veux, mais, parfois surtout, si fatigant ! Et quand on sait avec quel zèle, avec quel dévouement, les Frères se donnaient à leurs élèves, on comprend que, pour beaucoup d'entre eux, jetés, jeunes encore, dans une classe nombreuse, ce fut vite fait de leur santé. Souvent donc dès la jeunesse, moins fréquemment dans l'âge mûr, plus rarement encore dans la vieillesse, le Frère revenait à Ploërmel frappé du mal qui devait l'emporter. C'est alors que commençait pour lui cette veillée d'armes, plus ou moins longue, durant laquelle il se préparait au redoutable passage du temps à l'éternité.

Sans doute rien n'était épargné de ce qui pouvait refaire sa santé ébranlée. Chaque jour, quelquefois même plusieurs fois par jour, il recevait la visite du docteur, et des infirmiers lui prodiguaient, à tout instant, les soins les plus dévoués. Mais ce qui faisait désirer ardem-

ment au Frère de venir couler ses derniers jours à la Maison-Mère, c'étaient les secours surnaturels qu'il y trouverait sûrement. Il savait bien que le prêtre le visiterait aussi souvent qu'il le voudrait ; il savait aussi que, cloué peut-être sur un lit de douleurs, il aurait, au gré de ses désirs, la consolation de recevoir son Dieu.



Voici que le moment suprême est arrivé. La science la plus éprouvée est impuissante à conjurer le mal, les soins les plus assidus ne peuvent ranimer une vie qui s'échappe. « Eh bien, mon Frère, dit l'infirmier, vous paraissez un peu plus faible aujourd'hui, et peut-être sera-t-il bon de songer à recevoir bientôt l'extrême-onction. » Maintes fois, — pourquoi craindrais-je de le dire ? — cette annonce provoqua cette exclamation : « Déjà ! je ne me croyais pas aussi malade que cela ! » bientôt suivie, d'ailleurs, de cette parole de résignation : » Après tout, comme le bon Dieu voudra ! » Et de sa couche presque funèbre, le Frère mourant assistait aux préparatifs de la touchante cérémonie. Il voyait dresser l'autel où, tout à l'heure, Jésus-Christ viendrait lui-même pour se donner en viatique à son ami malade ; la petite table, recouverte d'un tapis violet, où l'on déposait le Saint Chrême, l'eau bénite, le coton, la mie de pain, le tout dominé par le crucifix. Son regard, où souvent brillait une larme, allait de l'autel à la table, de celle-ci à son christ de profession suspendu devant lui ; ses doigts amaigris égrenaient le chapelet et ses lèvres, déjà bleuies, murmuraient visiblement quelque prière.

Quelquefois, en ce moment solennel, le malade, touché d'une grâce particulière de Dieu, prononçait tout

haut quelques paroles : « Je vous demande pardon, » disait-il à ses Supérieurs et à ses frères réunis à son chevet, — « je demande pardon au bon Dieu des péchés que j'ai commis, des négligences extérieures qui vous ont peut-être malédifiés ; je vous prie de me pardonner la peine que j'ai pu vous faire, ou les torts que j'ai pu avoir envers l'Institut. » Et le Supérieur Général, manifestement ému, disait au pauvre patient : « Oui, mon enfant, pardon, et le plus complet et le plus généreux de tous les pardons. De tout cœur nous prions pour vous, afin que Notre Seigneur augmente en vous sa grâce. Soyez tout entier à la confiance, et comptez sur la miséricorde infinie du Dieu qui va, dans un instant, s'unir à vous. »

Déjà les tintements de la clochette annoncent la venue du divin Maître. Le voici sur l'autel. L'aumônier s'approche du malade et lui adresse quelques mots d'édification : « Vous êtes souffrant, mon Frère, et bien fatigué. Peut-être le bon Dieu va-t-il vous demander bientôt le sacrifice de votre vie. Vous avez besoin de forces pour terminer votre pèlerinage et vous ne pouvez plus aller vous asseoir à cette Table sainte où tant de fois vous avez reçu le Pain des forts. Mais, consolez-vous : voici que Notre Seigneur a quitté son Tabernacle pour venir se donner à vous en nourriture et fortifier votre âme. Il vous accompagnera dans le chemin qui vous reste encore à parcourir ici-bas. Ranimez votre foi en la sainte Eucharistie, rappelez-vous la première visite de Jésus ; et, résumant en votre pensée le consolant souvenir de tant de communions faites depuis, recevez, en ce moment, Notre-Seigneur, avec les plus vifs sentiments de confiance, de reconnaissance et d'amour... »

Après la communion, le prêtre adressait encore au

malade quelques paroles afin de l'exciter à recevoir avec plus de fruits l'extrême-onction. « Vous le savez, mon Frère, le sacrement de l'extrême-onction a été institué pour le soulagement spirituel et corporel des malades. Ce sacrement rend quelquefois la santé si cela est expédient pour le salut ; il procure, en tout cas, à ceux qui, comme vous, le reçoivent en bonnes dispositions, une augmentation de la grâce sanctifiante. Excitez-vous, de nouveau, à la contrition de vos péchés. Sans doute Notre-Seigneur vous les a déjà pardonnés, et cela pour jamais puisque les dons de Dieu sont sans repentance, mais un plus vif regret de vos fautes vous rendra plus digne encore des infinies miséricordes. Unissez-vous, de cœur, aux intentions de l'Eglise qui veille jusqu'à la fin sur ses enfants, à vos frères qui vont prier pendant que je ferai sur vous les saintes onctions. »

Et tandis que le prêtre « oignait d'huile » le malade « au nom du Seigneur » les assistants récitaient pieusement le *Miserere*, appliquant à leur Frère ces paroles du Roi-Prophète : « Ayez pitié de moi, ô mon Dieu, selon l'étendue de votre grande miséricorde, et effacez mes iniquités selon la grandeur et la multitude de vos bontés... Vous me purifierez avec l'hysope et je serai pur ; vous me laverez, et je deviendrai plus blanc que la neige.... Seigneur, ouvrez mes lèvres, et ma bouche publiera vos louanges.... »

La cérémonie de l'extrême-onction était achevée. Il ne restait plus qu'à donner au Frère mourant l'indulgence plénière *in articulo mortis* : « A tant de grâces qui vous ont déjà été accordées, disait l'aumônier, Notre-Seigneur veut encore, mon Frère, en ajouter une nouvelle. Après que nos fautes ont été pardonnées, il

reste, vous le savez, une peine temporelle pour laquelle il faut satisfaire en ce monde ou dans le purgatoire. Dans sa sollicitude pour les âmes, la sainte Eglise ouvre en leur faveur, au moment suprême, le trésor des indulgences. Regardez avec amour votre cher crucifix, récitez, de tout cœur, l'acte de contrition, je vais vous appliquer l'indulgence de la bonne mort. . . . .

. . . .

« Vous voici maintenant, mon Frère, bien en paix avec le bon Dieu. Il ne reste plus rien sur votre âme de ce qui a pu la contrister. Vos mérites seuls survivent au passé qui a disparu, et vous pouvez, vous devez même envisager avec confiance l'avenir éternel qui s'ouvrira peut-être bientôt pour vous. Offrez généreusement à Dieu le sacrifice de votre vie pour l'Eglise, pour la France, pour votre Institut, et livrez-vous aux transports de la plus vive gratitude envers Dieu qui, pour prix de vos travaux et de votre sacrifice, sera lui-même votre récompense éternellement ! »

†

Bien loin d'affaiblir le malade, comme pourraient le croire certains chrétiens qui se font, des *derniers sacrements*, une idée absolument fausse, ces fortes pensées, ou d'autres semblables, procuraient souvent au corps un regain de vigueur, en donnant à l'âme de nouvelles et saintes énergies. Impressionné par la grâce, le Frère n'envisage pas la mort sous l'aspect funeste qui la rend effrayante, bien plutôt voit-il en elle la Messagère de Dieu, l'Ange des miséricordes divines. L'infirmier l'entretient dans ces pensées si pieuses et si vraies ; il lui fait, de temps en temps, répéter quelques oraisons ja-

culatoires, et lui parle du temps qui s'enfuit, de l'éternité qui s'avance, du ciel où il entrera bientôt. Et, mieux encore que le *chrétien mourant*, de Lamartine, le Frère pourrait dire :

Oui, le temps a cessé de mesurer mes heures,
Messagers rayonnants des célestes demeures,
Dans quels palais nouveaux allez-vous me ravir ?
Déjà, déjà je nage en des flots de lumière ;
L'espace devant moi s'agrandit, et la terre
Sous mes pieds semble fuir.

Elle fuit, en effet ; le mal progresse rapidement, les facultés intellectuelles s'affaiblissent, et, par moments, le malade perd la notion des choses. « Voulez-vous, mon Frère, dit l'infirmier, que nous récitions les prières des agonisants pendant que vous avez encore un peu de connaissance ? — Oh ! oui, je le veux bien, murmure imperceptiblement le malade. » On allume alors près du crucifix le cierge bénit, et tandis que la mort achève son œuvre sur le moribond dont la vie s'échappe, le prêtre ou l'infirmier, entouré de quelques Frères, récite les admirables prières de l'agonie, belles parmi les plus belles que puissent proférer des lèvres humaines.

Pourquoi faut-il que la plupart des chrétiens en soupçonnent à peine l'existence ? que l'on n'ose pas, tout au moins, d'après un absurde préjugé, les dire au malade de crainte de le faire mourir plus tôt... On comprend mieux les choses en religion, heureusement, et l'infirmier épie le moment où l'âme, sur le point de sortir du corps qu'elle anima, est encore assez maîtresse d'elle-même pour s'associer, dans une certaine mesure, aux paroles que lui applique la Sainte Eglise. On me

permettra de puiser largement dans ces paroles sublimes. Peut-être, grâce à cette citation, le chrétien qui les lira s'en souviendra-t-il utilement à l'heure suprême !

« Sortez de ce monde, âme chrétienne, au nom de Dieu le Père tout-puissant qui vous a créée ; au nom de Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant qui a souffert la mort pour l'amour de vous : au nom du Saint-Esprit, qui a fait sa demeure en vous....

» Dieu plein de miséricorde, Dieu plein de bonté, Dieu qui selon l'abondance de votre miséricorde, effacez les péchés des pénitents, et purifiez les âmes des souillures des crimes passés : regardez avec un œil de bonté votre serviteur... Seigneur, ayez pitié de ses gémissements, ayez compassion de ses larmes ; et puisqu'il n'a de confiance qu'en votre miséricorde, accordez-lui la grâce de le réconcilier avec vous, par Jésus-Christ Notre-Seigneur.

» Je vous recommande à Dieu tout-puissant, mon très cher frère ; à Dieu dont vous êtes la créature, afin qu'ayant payé par la mort le tribut dû par tous les hommes, vous retourniez à votre Créateur.... Que la compagnie glorieuse des Anges vienne donc au devant de votre âme lorsqu'elle sortira de votre corps.... que la troupe des confesseurs, tout brillants de lumière, vous environne ; que le chœur des vierges vous reçoive avec joie..... que vous jouissiez de la vue agréable et bienheureuse de Jésus-Christ qui vous donnera place entre ceux qui sont toujours en sa présence....

» Nous vous en prions, Seigneur, ne vous souvenez point des péchés de sa jeunesse, ni de ceux que l'ignorance lui a fait commettre ; mais, par un effet de votre grande miséricorde, souvenez-vous de lui dans l'état de votre gloire. Que le ciel lui soit ouvert, que les

Anges se réjouissent avec lui. Recevez, Seigneur, votre serviteur dans votre royaume. Que Saint-Michel, Archange de Dieu, chef de la milice céleste le reçoive ; que les Saints anges de Dieu viennent au devant de lui et le conduisent dans la Jérusalem céleste.... Que tous les saints et les élus de Dieu, qui ont souffert en ce monde des tourments pour le nom de Jésus-Christ, intercèdent pour lui, afin que, délivré des liens de la chair, il mérite d'arriver à la gloire du Royaume du Ciel, par la grâce et les mérites de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit pendant toute l'éternité. »

Que le mourant fût toujours en état de s'unir à ceux qui priaient ainsi pour lui, nul n'oserait le soutenir. Bien des fois, cependant, quelque signe extérieur semblait annoncer que le malade avait conscience encore de ce qui se passait. Le Frère mourait ainsi doucement, avec le calme de l'enfant qui s'endort.



Dès qu'il avait rendu le dernier soupir, ses Frères récitaient le *De Profundis* et les infirmiers procédaient ensuite à la toilette funèbre. Le défunt, revêtu de sa soutane, le chapelet et le crucifix placés en ses mains croisées sur sa poitrine, était déposé dans une chambre *ad hoc* où venaient prier, tour à tour, des jeunes gens ou des Frères. Le soir, suivant une pieuse coutume de Bretagne, plusieurs Frères s'assemblaient près de la dépouille mortelle, et récitaient le chapelet. Touchante confraternité, utile au mort pour qui l'on priait, consolante pour le vivant qui se disait : « Ainsi fera-t-on pour moi si j'ai le bonheur de mourir ici ! »

Les obsèques étaient toujours célébrées avec le même cérémonial : le chant d'un nocturne, puis la sainte messe lorsque l'heure le permettait. L'absoute donnée, tout le personnel de la maison, précédant le cercueil, défilait lentement au chant du *Miserere*. Les différentes strophes étaient entremêlées de ce cri suppliant : « Donnez-lui, Seigneur, le repos éternel, et que votre lumière luise sur lui pendant l'éternité. »

Ces chants si graves, ce recueillement profond, cette marche imposante à travers la belle allée de chênes au bout de laquelle se dressait la croix, avait quelque chose de vraiment impressionnant. Arrivés au cimetière, Postulants, Novices, Scolastiques et Frères se groupaient en ordre autour des tombes, formant comme une couronne au Frère dont le visage encore à découvert allait disparaître bientôt pour jamais.

Pendant le chant du *Benedictus*, le drap mortuaire est enlevé, le cercueil fermé est descendu dans la fosse. Est-ce donc fini de ce qui fut mon frère, souvent mon ami ? Mon cœur, comme ma foi, répond : c'est impossible.

Je sais que le tombeau qui sur les morts se ferme
Ouvre le firmament.
Et que ce qu'ici-bas nous prenons pour le terme
Est le commencement (1).

Chantez donc, sainte Eglise, ma mère, le chant de l'espérance sur ce fils qui vient de descendre dans la tombe. Donnez à ceux qui demeurent l'assurance qu'ils retrouveront, dans un monde meilleur, ceux qu'ils pleurent ici-bas.

(1) Victor Hugo.

Et le prêtre entonne, et le chœur continue cette antienne consolante : « *Ego sum resurrectio et vita*... Je suis la résurrection et la vie. Celui qui croit en moi vivra quand même il serait mort, et je le ressusciterai au dernier jour. »



Dormez maintenant votre dernier sommeil, pieux Frère, dans cet humble cimetière où vous aviez tant désiré de reposer un jour. Qu'à défaut de vos Frères, de fidèles amis viennent fleurir votre tombe et prier pour vous !

Que bénie soit aussi la mémoire de tous ceux qui reposent, comme vous, dans cet asile de paix ! Qu'aucune main sacrilège ne profane leurs cendres !

A l'ombre de la croix de granit où rayonne l'image du Christ, qui illumine la sombre nuit du tombeau, qu'ils dorment tous, jusqu'à la résurrection glorieuse, du sommeil léger qui attend l'aurore !

L'ÉDUCATION

ET L'ENSEIGNEMENT CONGRÉGANISTE

L'éducation et l'instruction sont choses distinctes. — Ce qui fait la valeur de l'enseignement chrétien, c'est l'éducation. — « Toute notre machine est organisée pour fabriquer des diplômés ! » — A l'école chrétienne, on ne se désintéresse pas de la science. — Ce qu'est l'éducation et comment elle se donne. — Hommage à d'anciens maîtres. — Le Frère en classe. — Le Surveillant à l'école catholique : son rôle, son influence. — Souvenirs d'un collège de Jésuites. — L'action commune, sous une direction unique, est un gage de succès. — Il faut amener l'élève à faire des efforts personnels, car « ce que l'instituteur fait par lui-même est peu de chose, ce qu'il fait faire est tout. » — Un enfant qui ne *peut* pas, *lui*, être *très sage !* — Pour parler de l'éducation chrétienne il suffisait de se souvenir ! — Des accusations contre l'enseignement chrétien : elles sont exagérées. — Les patronages, prolongement de l'école chrétienne, ne sauraient remplacer celle-ci. — L'enseignement chrétien, est, selon le mot de Mgr Rouard, « l'œuvre des œuvres. » — S'il est frappé, ce n'est pas à cause de son insuffisance : il est plutôt victime de ses succès. — Influence des impressions d'enfance : « l'homme moral est peut-être formé à dix ans. » — Témoignage consolant : « Les enfants élevés chrétiennement, ou resteront honnêtes et vertueux, ou du moins reviendront, au soir de la vie, aux principes du jeune âge. » — Bénie soit l'éducation chrétienne ! Elle fera, de plus en plus, de « braves jeunes hommes qui croient en Dieu et n'ont pas peur du canon », et préparera le salut des âmes.

Un personnage officiel dont je ne veux pas citer le nom a lancé, contre les Frères de Ploërmel, cette accusation étonnante : « Les Frères de Ploërmel se consacrent exclusivement à l'enseignement congréganiste ! » N'eût-il pas été assez étrange, en vérité, qu'il

en fût autrement ? « Eh quoi ! disait Mgr Dupanloup, nous méprise-t-on assez pour se figurer que nous ouvririons des écoles chrétiennes qui ne produiraient pas de chrétiens ! »

En essayant de les discréditer, ce « personnage officiel » a rendu aux Frères de Ploërmel le plus bel hommage.

Mais qu'est donc, au juste, cet *enseignement congréganiste ?* C'est ce qu'il ne semble pas aisé d'expliquer. Car enfin, que l'on soit laïque, frère ou prêtre, on enseignera, généralement : en arithmétique, que 2 fois 2 font 4 ; en grammaire, que le participe passé employé sans verbe auxiliaire suit les règles d'accord de l'adjectif, etc. Les dates et faits précis, qui sont la base de la science historique, appartiennent à tout le monde, comme les formules de mathématiques, et ne sont, en eux-mêmes, ni congréganistes, ni laïques. L'interprétation que le professeur donne de certains faits est moins du domaine de l'instruction que de celui de l'éducation.

L'éducation et l'instruction sont, en effet, choses absolument distinctes que l'on confond pourtant très souvent. L'instruction ne moralise pas par elle-même. « Pour nous en rendre compte, dit un éminent psychologue, nous ouvrons les manuels scolaires et nous lisons : « La grammaire est l'art de parler et d'écrire correctement. »

« Nous prenons un autre livre : « Une île est une portion de terre entourée d'eau de tous côtés. »

« Un autre : « Le gramme est le poids d'un centimètre cube d'eau distillée. »

« Et vous voulez que l'enfant en conclue qu'il doit être respectueux, sincère, charitable, probe, moral, honnête homme, en un mot !

« Dès lors, si l'instruction n'apprend pas tout cela, il est de toute évidence qu'elle ne moralise pas par elle-même » (1).

Mais, objectera-t-on peut-être : il est impossible de soutenir que « l'étude des philosophes et des penseurs soit impuissante à moraliser. « Cette objection, répond M. Fernand Nicolay, vaudra quelque chose, du jour où l'on aura trouvé le moyen d'initier à la philosophie de jeunes enfants de 6, 7 ou 8 ans. Si, d'autre part, on se réserve de ne commencer l'éducation qu'*après* l'épanouissement de l'intelligence, les mauvais instincts auront pris le dessus. *Il ne sera plus temps alors*; on aura un adolescent vicieux... Il faut donc que ce soit l'enseignement lui-même en général, et surtout l'enseignement *populaire*, qui forme journellement dès le bas-âge le cœur de l'enfant. Eh bien! *rien qu'avec l'instruction*, ce résultat ne sera jamais obtenu. *Autre chose* est nécessaire » (2). Cette autre chose, c'est l'éducation.

Or, ce qui fait la force de l'école chrétienne, du pensionnat ou du collège chrétien, c'est précisément l'éducation qu'on y donne, et qui a moins pour but d'orner l'esprit que de former le cœur, le caractère. Le bon sens populaire en juge si bien ainsi que la mère de famille, à la campagne comme à la ville, traduit sa pensée en ces termes : « Je mets mon enfant à l'école chrétienne, afin qu'il soit « bien élevé », qu'il ait « une bonne éducation ».

On ne saurait, toutefois, se désintéresser de la science, car il faut que l'enfant soit instruit, pour pouvoir occuper plus tard, dans la société, la place que Dieu lui a

(1) *Les Enfants mal élevés*, pages 492-493, *passim*.

(2) *Les Enfants mal élevés : l'éducation et l'instruction*, p. 493.

assignée, et faire honneur à ses affaires. C'est pourquoi, dans l'école chrétienne, l'enfant est, tout à la fois, élevé et instruit.

✝

L' « enseignement congréganiste » donné par les Frères répondait incontestablement d'ailleurs aux exigences des diverses situations. Les Frères s'inspiraient des programmes universitaires eux-mêmes, et, comme les instituteurs laïques, préparaient leurs élèves, le cas échéant, aux divers certificats ou diplômes de fin d'études. Je dis le cas échéant, car, dans certaines contrées, le certificat d'études primaires était peu apprécié. Des hommes éminents, dévoués, jusqu'à l'héroïsme, aux œuvres d'enseignement privé, l'estimaient plus nuisible qu'utile à l'intérêt vrai des enfants (1). Ils étaient d'accord, en cela du moins, avec plusieurs membres de l'Université elle-même qui se plaignent, avec raison, du surmenage imposé à l'enfance.

« Toute notre machine, disait M. Lavisse, est organisée pour fabriquer des diplomés ! Depuis l'enfant à qui l'on offre des certificats d'études primaires, jusqu'au jeune homme de vingt-cinq, vingt-huit et même trente ans, qui brigue des titres d'agrégé et de docteur; mais ni l'école n'est un milieu moral, ni le collège,

(1) Je citerai, en particulier, afin de rendre, en passant, hommage à sa mémoire, M. le comte Espivent de la Villesboinet, trop tôt enlevé aux œuvres chrétiennes, spécialement au *Comité de défense des intérêts religieux et des écoles libres du diocèse de Vannes*, dont il fut l'âme pendant vingt-deux ans. Nul homme, en Bretagne et même au delà, n'a fait plus que lui pour la cause sacrée de l'enseignement chrétien ; nul n'a mieux mérité que son nom soit béni !

encore moins les facultés » (1). Il s'agit, bien entendu, de l'école où l'instruction compilée est tout, et l'éducation rien, ou à peu près. On l'a dit avec autant d'esprit que de vérité : « Pour beaucoup de parents, *l'éducation c'est le diplôme* ! » (2) Et lorsque les parents, même à la campagne, voient leurs fils munis du certificat d'études primaires, ils les croient aisément des aigles, et rêvent d'en faire des fonctionnaires de l'État (3).

« Notre infériorité, a dit encore M. Lavisse, est peut-être un effet de l'abus où nous sommes tombés, de l'éducation uniforme. Nous avons multiplié les collèges, nous les avons placés sous la même discipline ; nous

(1) M. Gebhart, maître de conférences à la Sorbonne, disait récemment, d'après un philosophe de l'antiquité « que l'intelligence des jeunes gens n'est pas un vase à remplir, mais un foyer qu'il faut échauffer ». « Chez nous », poursuivait-il, « les vases sont pleins et débordent et, malgré les cris des pères de famille et les supplications des mères, sur la tête innocente de nos éphèbes pleuvent toujours des cataractes de programmes, sans trêve, sans raison, sans miséricorde. » — (Discours de réception à l'Académie française, cité par l'*Espérance du Peuple*, du 26 février 1905).

(2) Cf. Fernand Nicolay, *Les Enfants mal élevés*.

(3) Je n'oublierai jamais l'impression pénible que je ressentis — il y a bien longtemps déjà, — un jour que je rendais visite à un brave homme de la campagne. L'un de ses fils, enfant de 12 ans, venait d'obtenir son certificat d'études, et le fameux diplôme, brillamment encadré, occupait, dans la plus belle pièce de la maison, la place d'honneur, insultant, en quelque sorte, au modeste *Souvenir de première communion* passé, de ce chef, au deuxième ou troisième plan. « Celui-là a *son certificat*, me disait le père, en me désignant son fils, et on ne peut plus rien lui apprendre à l'école de... Il en sait autant que son maître. » Or, il est bon de le remarquer : le maître, (instituteur laïque), était un homme fort intelligent et muni du brevet supérieur. — Le certificat d'études avait aveuglé complètement le père et tourné, hélas ! la tête du fils... Plût à Dieu que celui-ci fut resté simple paysan dans son village... C'est tout ce que j'en puis dire, car père et fils, réduits à peu près à la misère, vivent encore.

avons réglé l'emploi du temps, minute par minute ; nous avons écrit, article par article, des programmes qui s'allongent sans cesse. Afin que personne ne pût échapper à nos règles et qu'aucune fantaisie ne fût permise à qui que ce fût, nous avons établi, à l'entrée de toutes les avenues de la vie intellectuelle, des examens qui barrent la route aux indépendants. Notre liberté d'enseignement n'a rien de commun avec la liberté de l'intelligence...

« C'est un des phénomènes de notre siècle que la mainmise de l'école sur les esprits. Notre œuvre scolaire, nous devions la faire et nous avons raison de nous enorgueillir de l'avoir faite ; mais prenons garde ! La culture scolaire comme nous la comprenons aujourd'hui est dangereuse. Ses prétentions encyclopédiques sont un leurre : elle veut être universelle, mais à cause de cela même elle est limitative. L'écolier qui doit tout apprendre apprend peu : l'esprit que l'on sature perd l'appétit ; la monotonie des règles absolues étouffe toute originalité » (1).

Quoi qu'il en soit de ces « prétentions encyclopédiques », de ces écoliers qui doivent « tout apprendre », de l' « abus monstrueux », selon une autre expression de M. Lavisse, que l'on fait des examens, le certificat d'études existait avec ses inconvénients et.... ses avantages que je ne songe nullement à méconnaître. Dans certains diocèses, il existait même un certificat délivré par les autorités ecclésiastiques, parallèlement au certificat officiel. En Bretagne, à part le département de la Loire-Inférieure, où les Commissions d'examens étaient mixtes, c'est-à-dire composées de membres laïques et congréganistes, elles étaient ailleurs, (sauf erreur)

(1) E. Lavisse, *Études et Étudiants*, p. 215. (Cité par M. C. Wagner, *Jeunesse*, p. 120.

exclusivement laïques, ce qui, à tort ou à raison, — à tort, je le crois, — pouvait faire suspecter leur impartialité.

Les Frères ne refusaient pas toutefois de préparer des élèves à ce certificat. Dans une période d'environ vingt ans, ils le firent obtenir à plus de 25000 ; mais ils les préparaient avec non moins de zèle au certificat d'instruction agricole primaire. Cela, du moins, avait un but plus pratique dans les écoles rurales où, trop souvent, les études sont absolument les mêmes que dans les écoles des villes. « Pourquoi, écrivait déjà, de son temps, M. de la Mennais, vouloir élever et instruire le petit pâtre de Squiffiec, comme le fils d'un commerçant ou d'un industriel de Rennes ? »

Cet enseignement agricole avait surtout pour objet d'attacher les enfants au sol natal et d'endiguer, autant que possible, ce courant, ce flot d'émigration qui attire vers la ville les populations des campagnes (1).

Cela n'empêchait pas les Frères de donner un enseignement supérieur dans beaucoup de leurs écoles, de préparer même, au besoin, leurs élèves, en certains pensionnats plus importants, aux examens du baccalauréat de l'enseignement moderne, de la marine, des postes, de diriger des cours d'hydrographie justement appréciés.

(1) La *Petite Gironde* vient de publier un article où M. Georges Leygues, ancien ministre de l'Instruction publique, dans le cabinet Waldeck-Roussseau, établit l'infériorité commerciale et industrielle de la France par rapport aux Etats-Unis, à l'Allemagne, à l'Angleterre, et même à l'Italie. « L'agriculture, ajoute-t-il, ne souffre pas moins que l'industrie et le commerce. Les bras lui font défaut. La concurrence extérieure déprime le cours de ses produits. L'argent se défie de la terre, s'en éloigne, et la propriété foncière s'avilit. » (L'*Ouest-Eclair* du 29 septembre 1904).

†

Peu d'hommes, on le sait assez, sont également aptes dans les Lettres et dans les Sciences ; et tel qui est un dessinateur habile ne sera qu'un musicien médiocre, tandis qu'un autre sera très faible en histoire ou en géographie. Mais que chacun dirige ses études selon ses goûts, ses aptitudes, qu'il s'adonne au genre de travail qui convient le mieux à ses facultés, il deviendra bientôt un *spécialiste* distingué. L'important est de bien faire son choix, de « s'assigner un but, comme le dit M. Adolphe Brisson, et d'y marcher ensuite résolument (1) ».

C'est ce que comprenaient admirablement les Supérieurs de l'Institut. Aussi, en dehors des règles ordinaires, communes à tous, du bagage scientifique dont tout instituteur doit être muni, nombre de Frères se livraient-ils, sous leur inspiration, à des études particulières qui les rendaient vraiment remarquables, chacun en son genre. C'est ainsi que l'on procédait dans tous les Instituts enseignants, au grand profit des élèves.

(1) « Combien d'adolescents ont manqué leur vie, pour n'avoir pas su, dès le début, s'assigner un but et y marcher résolument ! Vous rencontrez des parents qui vous disent, l'air épanoui : « Mon fils est étonnant. Il est doué pour toutes choses. Il est poète, peintre, musicien ; il excelle aux mathématiques et remporte tous les prix de discours français... »

Méfiez-vous de ces prodiges ; ils seront voués à l'impuissance s'ils ne renoncent à la plupart de leurs aptitudes, pour n'en cultiver qu'une seule et s'y donner tout entiers. Les ratés qui traînent dans la société leurs plaintes éternelles et leurs redoutables mélancolies, reçurent presque tous en naissant des facultés éminentes et universelles. Leur tort fut de ne pas choisir. » — ADOLPHE BRISSON. — (*Annales politiques et littéraires.* — 5 juillet 1896).

C'est aussi, pour le dire en passant, ce qui explique la valeur de l'enseignement congréganiste, conséquence naturelle de la division du travail et de la puissance d'association.

Mais si, dans l'école chrétienne, on ne se désintéressait pas de la science, puisqu'elle est nécessaire, on tenait surtout à imprégner les âmes de cette morale chrétienne toujours jeune, malgré ses dix-neuf cents ans, toujours supérieure aux systèmes, plus ou moins ingénieux, inventés pour la remplacer. Ceux-ci, d'ailleurs, il est utile de le faire remarquer, se rattachent nécessairement à leur aînée, *en ce qu'ils ont de bon*, et ils en découlent comme le fleuve de sa source.

« A notre époque, a dit un auteur dont on ne saurait trop recommander la lecture aux parents et aux instituteurs, à notre époque, l'instruction publique s'attache d'abord à enseigner aux enfants leurs *droits*, c'est-à-dire ce qu'ils peuvent exiger des autres à leur profit.

« Mais on ne leur parle point assez, à beaucoup près, de ce corrélatif nécessaire, le *devoir* ; ou bien on s'en tient aux généralités fastidieuses et vaines....

« N'hésitons pas à le reconnaître : l'*instruction sans l'éducation*, voilà bien l'origine certaine des aberrations et de l'insubordination de la jeunesse.

« Aussi la France est-elle livrée à des révolutions périodiques. Aussi, les individus sont-ils en révolte permanente, l'inférieur contre son chef, le fils contre le père, le citoyen contre les gouvernants, et souvent les gouvernants contre la liberté ! » (1)

Ces remarques, — dont on ne saurait méconnaître la

(1) *Les Enfants mal élevés*, pp. 496-497, *passim*.

justesse, — établissent nettement la différence entre l'école où l'on n'enseigne à l'enfant que les *droits de l'homme*, et celle où on lui parle surtout des *droits de Dieu* et de ses *devoirs* envers le prochain.

✝

Mais serrons de plus près ce terrible (!) « enseignement congréganiste », ou plus simplement *cette éducation* qui doit toujours accompagner l'instruction ? Se donnait-elle chaque jour, à l'école congréganiste, en une leçon spéciale, à une heure déterminée ? Evidemment non. Elle résulte de tout l'enseignement du prêtre ou du Frère, de sa distinction native ou acquise, de la formation qu'il a reçue lui-même dans son enfance et dans son adolescence, des livres spéciaux qu'il a étudiés, de la vie sacerdotale ou religieuse qu'il mène, de l'habit même qu'il porte, et qui, par une sorte d'attraction mystérieuse, attire comme naturellement à lui les enfants.

Les objets extérieurs ont aussi sur l'élève une influence salutaire. La croix brille, d'ordinaire, au fronton de l'école chrétienne ; dans la classe, le Christ occupe encore la place d'honneur. Des statues ou des images de la sainte Vierge, de saint Joseph, ces aimables protecteurs dont l'enfant, dès ses plus tendres ans, apprit, sur les genoux de sa mère, à bégayer les noms, ornent les murs auxquels sont appendues des sentences rappelant des vérités chrétiennes.

Ainsi la classe n'est pas un lieu profane, ce n'est pas une salle vulgaire où l'on entre sans respect, et d'où l'on sort sans profit pour l'âme, c'est un sanctuaire où tout rappelle Dieu, où l'on grandit, sous son regard, en piété et en science, où l'on est entouré d'une at-

mosphère pieuse qui pénètre l'âme à son insu, comme l'air pénètre le corps en y développant la vie.

Aussi, quel souvenir on garde de ce sanctuaire ! Après quarante-cinq ans et plus, je revois encore, quant à moi, comme si c'était hier, la classe où un bon Frère des Écoles chrétiennes nous enseignait, à l'école Sainte-Anne de Nantes, les éléments de la science. Quand nous étions distraits, ce qui arrivait souvent — cet âge est si volage ! — le « cher Frère » faisait lire, par l'un de nous, une sentence appropriée à la nature de la négligence ou de la faute : « Dieu nous voit ! » par exemple ; ou bien : « Il faut écouter attentivement le catéchisme », ou encore : « Il faut s'appliquer, dans l'école, à étudier sa leçon. » Et tout le petit monde rentrait dans l'ordre, sans que le Frère eût autrement besoin de sévir.

Pourquoi ne le dirais-je pas, puisque je me permets ici quelques souvenirs personnels ? J'ai connu un autre maître, laïque, celui-là, dont l'école était aussi une sorte de sanctuaire. Sans doute on n'y récitait pas, à chaque heure, comme à l'école chrétienne, ces courtes prières qui rappellent utilement à l'enfant la présence de Dieu, et lui apprennent à diriger de temps en temps vers Lui ses intentions, mais là, aussi, le Christ occupait la place d'honneur, et des sentences morales excitaient l'élève au travail. Je vois encore celle qui était à notre droite et nous disait à tous : « L'Instituteur enseigne au nom de Dieu, de la Religion et de la Patrie. Apprenez, par ses leçons et par ses exemples, à aimer et à pratiquer tous vos devoirs. » De fait, M. P. Couraud, alors directeur de l'école de Bourgneuf-en-Retz, nous enseignait l'amour du bien, et, par ses exemples comme par ses leçons, nous portait au devoir. Parmi les élèves de sa première division, qui

avait « bien tourné ! » aimait-il à dire, et dont il nous faisait l'honneur d'ajouter qu' « il en était fier », l'un est devenu prêtre, un autre est décédé à Rennes, Frère des Ecoles chrétiennes, un troisième était instituteur, un autre enfin, entré dans l'Institut de Ploërmel, lui consacre de tout cœur aujourd'hui, ces quelques lignes, en témoignage de gratitude. On parle quelquefois de cette vieille magistrature française qui rendait des arrêts et non des services, et que l'on respectait à l'égal d'un sacerdoce ; on peut bien aussi évoquer le souvenir de ces vieux instituteurs qui conduisaient leurs élèves à l'église, leur montrant ainsi, par leur exemple, le chemin du devoir et celui de la vertu.

Quel lecteur ne me pardonnerait cet épanchement ! Et puis, n'est-ce pas rendre hommage à l'école congréganiste elle-même que de rappeler en quoi, et comment, l'école publique — d'autrefois — lui ressemblait ?



Toutefois, si le local lui-même et les objets pieux qui en sont l'ornement influent sur l'éducation de l'enfant, c'est surtout l'attitude du maître chrétien, ce sont ses procédés, plus encore peut-être que ses paroles, qui rendent son action féconde pour le bien. Car il est d'expérience, en éducation, que les élèves regardent deux fois plus qu'ils n'écoutent. Il importe donc qu'on ne puisse pas dire du prêtre, du Frère, du maître chrétien, ce qu'un paysan madré disait d'un prédicateur :

> Il parle tout fin dret, comme une Académie,
> Ses discours sont fort beaux, mais je n'en croyons mie (1).

(1) Cette influence de l'exemple n'a pas échappé à Jean-Jacques Rousseau. Voici, en effet, comment il s'exprime, dans sa lettre à l'abbé

Et c'est ici qu'intervient merveilleusement la religion. En obligeant le Frère à travailler, par devoir d'état, à sa perfection, elle l'oblige, par là-même, à se corriger, le plus possible, de ses défauts, à diminuer ainsi, par conséquent, ces chances d'insuccès qu'exploite toujours, plus ou moins, l'espièglerie enfantine. Il sait — il n'est pas inutile de le redire, — que son action réelle sur ses élèves, celle qui sera utile à leur salut, sera en proportion de sa valeur personnelle devant Dieu, des efforts, tout au moins, qu'il fera pour devenir meilleur de jour en jour. Ce sont là des enseignements que le Frère a reçus au Noviciat et au Scolasticat, et qu'entretiennent et développent en lui les circulaires du Supérieur général, les avis de ses autres Supérieurs, les divers sujets traités dans les revues périodiques particulières à son Institut.

Le Frère étudie, d'ailleurs, les maîtres en l'art de bien diriger et de bien élever les enfants. Le livre tout petit de forme, mais riche d'enseignements, intitulé : *Les Douze Vertus d'un bon Maître*, par le Frère Agathon, Supérieur général des Frères de saint Jean-Baptiste

M... chargé de l'éducation d'un enfant de caractère fort difficile : « Forcez sa petite âme vaine à respecter la justice et le courage, à se mettre à genoux devant la vertu, et n'allez pas pour cela lui chercher des livres : les hommes des livres ne seront jamais pour lui que des hommes d'un autre monde. Je ne sache qu'un seul modèle qui puisse avoir à ses yeux de la réalité, et ce modèle c'est vous, monsieur : le poste que vous remplissez est à mes yeux le plus noble et le plus grand qui soit sur la terre. Que le vil peuple en pense ce qu'il voudra ; pour moi, je vous vois à la place de Dieu : vous faites un homme. Si vous vous voyez du même œil que moi, que cette idée doit vous élever en dedans de vous-même ! Qu'elle peut vous rendre grand en effet ! et c'est ce qu'il faut, car, si vous ne l'étiez qu'en apparence, et que vous ne fissiez que jouer la vertu, le petit bonhomme vous pénétrerait infailliblement, et tout serait perdu. »

de la Salle ; le traité de l'*Éducation*, par Mgr Dupanloup ; le *Surveillant dans un Collège catholique*, par le R. P. de Damas, S. J. ; l'*Educateur apôtre*, par M. Guibert, prêtre de S. S. ; *Le Guide de l'Instituteur chrétien*, par le Frère Job, de l'Institut de Ploërmel, et autres ouvrages du même genre, sinon toujours de même valeur, donnent au maître une haute idée de sa vocation d'éducateur chrétien.

C'est là ce qu'on peut appeler, avec la formation à la vie religieuse, la préparation *éloignée* du Frère à son apostolat d'instituteur congréganiste. La préparation *prochaine* se faisait, chaque jour, en tenant compte des difficultés éprouvées la veille. Du reste, dans la pratique, le maître n'avait qu'à suivre lui-même le *Règlement des Elèves*, en usage dans les Ecoles des Frères de Ploërmel, pour arriver au but indiqué dans tous les prospectus de maisons d'éducation : « Prévenir les fautes, afin de n'avoir pas à les réprimer. »



Maintenant, suivons le Frère en classe d'abord, puis en étude. — Il commençait par faire réciter la prière aux enfants, et leur expliquait le *point* ; c'est-à-dire qu'il commentait, pendant quelques minutes, une réflexion comme celle-ci : « Il faut considérer que Dieu nous a créés pour le connaître, l'aimer, le servir, et, par ce moyen, acquérir la vie éternelle » ; ou bien : « Il faut considérer que la lecture des mauvais livres nous serait funeste, comme elle l'a été à tant d'autres ; que nous avons besoin de conseils pour distinguer les bons livres de ceux qui renferment l'erreur et des maximes empoisonnées. » Ces simples réflexions, développées, par le

Frère, suivant l'âge des enfants et le niveau intellectuel moyen de la classe, constituaient une excellente leçon de morale chrétienne.

Bien d'autres occasions se présentaient, dans la journée, même en dehors des moments dus à la prière, d'élever vers Dieu le cœur des enfants. Un bon maître sait tirer parti de tout pour former le caractère des élèves, pour déposer dans leurs jeunes âmes le germe des habitudes chrétiennes. Aussi, soit en donnant une dictée, soit au cours d'une lecture, ou même en expliquant un problème, le Frère rappelait à son petit auditoire quelque pensée de foi.

Le Frère Bernardin, le grand mathématicien de l'Institut de Ploërmel, disait à l'élève qui n'avait pas compris un problème : « Ce n'est pas nécessaire pour aller au ciel, mais pour aller à un examen, avec chance de succès, c'est autre chose. » Evidemment, on ne s'attendait guère à voir le ciel en cette affaire! C'est vrai, mais le souvenir en était rappelé, et il y avait là une leçon de morale qui ne nuisait, en aucune façon, à la leçon de mathématiques (1).

(1) Le Frère Bernardin (Gabriel-François Morin), dont le nom vient de tomber sous ma plume, était né à Guer (Morbihan) le 5 juillet 1812, et mourut à Ploërmel le 13 décembre 1876. — Ce fut un mathématicien hors ligne dont la réputation de savoir s'étendit bien en dehors de son Institut. Il fut formé par M. Querret, docteur ès-sciences, ancien professeur aux collèges royaux de Nantes, de Rennes, etc., qui habitait en Pleurtuit, non loin de Ploubalay où le Frère Bernardin était instituteur communal. Pendant près de dix ans, l'élève fréquenta l'illustre maître qui rendit de lui ce témoignage : « J'ai enseigné probablement près de deux mille élèves dans ma vie ; sur ce nombre, je ne crois pas en avoir rencontré plus de quatre comme le Frère Bernardin. » — Celui-ci composa divers ouvrages, entre autres un *Traité d'arithmétique* (théorie et applications) à l'usage des maîtres. « Ouvrage monumental » écrivait en 1855, un ancien élève de l'Ecole

« Dieu a tout fait avec nombre, poids et mesure. » Excellente pensée, inscrite de telle sorte, en grosses lettres, dans le laboratoire de chimie, de Ploërmel, qu'il était impossible de ne pas la répéter plusieurs fois en son esprit au cours de la leçon. Je n'en finirais pas si je voulais énumérer les occasions qu'a toujours un maître d'imprégner d'esprit chrétien tout son enseignement.

Dans les maisons importantes, où il y a, par exemple, des externes surveillés, ou des demi-pensionnaires, dans les pensionnats surtout, l'homme dont l'action produit peut-être le plus de bien est le surveillant, ou maître d'étude. C'est par l'éducation, en effet, il faut le répéter, que les écoles ou collèges dirigés par des

Polytechnique, M. Henri Sevoy, qui ne craignait pas d'ajouter : « Les progrès accomplis depuis quelques années dans cette spécialité sont dus à la belle arithmétique dont le Frère Bernardin a enrichi la science ».

A partir du mois d'août 1837, le Frère Bernardin s'occupa des cours spéciaux de mathématiques au Noviciat, au Pensionnat et au Collège Saint-Stanislas alors annexés à la Maison-Mère. Que d'élèves il a formés, quelle reconnaissance on lui en garda dans son Institut et au-delà ! — Il fabriqua une horloge qui faisait l'admiration des étrangers qui visitaient Ploërmel, et qu'on appelait « l'horloge du Frère Bernardin ». C'est un travail fort ingénieux qu'il serait trop long de décrire ici.

Le Frère Bernardin ne fut pas seulement un savant, ce fut, de plus, un vrai saint. En adressant ses condoléances au R. F. Cyprien, Mgr Bécel disait : « Après avoir édifié votre chère Congrégation, notre vénéré défunt deviendra son protecteur auprès de Dieu... » Sa mort fut vivement ressentie dans son Institut, et la presse religieuse rendit hommage à sa mémoire en célébrant en lui la science et la sainteté. Le Frère Bernardin était le frère de deux autres excellents religieux ; le Frère Hippolyte, Assistant, et le Frère Marcellin qui fut Directeur de la maison de Dinan. Tous trois léguèrent à leur Institut un héritage précieux de vertu et d'honneur, et laissèrent, en mourant, de très vifs regrets.

prêtres ou des Frères, se distinguent plus particulièrement, et c'est le surveillant qui fait le plus, non seulement pour la discipline, mais surtout pour la formation de l'enfant. L'internat même, avec les dangers qu'il offre, n'est plus alors cette maison dont un psychologue distingué a dit que l'on s'y occupe « beaucoup de l'intelligence de l'enfant, un peu de son corps, et pas du tout de son cœur » (1).

Tandis qu'ailleurs, en effet, le pauvre surveillant n'est guère qu'un souffre-douleur que l'on surnomme avec mépris d'un mot qui ne tombera pas sous ma plume, et que l'on traite avec une sorte de dédain (2), il est, dans les maisons chrétiennes, où les choses sont bien comprises, traité avec les plus grands égards. Sous ce rapport, les collèges dirigés par les Jésuites sont absolument remarquables. Mon témoignage n'ajoutera rien à la réputation méritée dont ils jouissent, mais il ne saurait m'être interdit de rendre hommage, en passant, à ces excellents éducateurs. Aussi bien n'est-ce pas sortir de mon sujet, puisque, pendant plus de quarante ans, les Frères de Ploërmel ont été chargés, dans beaucoup de leurs collèges, soit des classes primaires de français, soit de la surveillance, soit, dans certains cas, des deux à la fois, ce qui fut le cas du Frère dont je vais, — à titre d'indication, — résumer les Notes intimes.

(1) Cf. Fernand Nicolay, avocat à la Cour de Paris, *Les Enfants mal élevés. Etude psychologique, anecdotique et pratique*. Paris, librairie académique Didier, 35, quai des Grands-Augustins.

(2) « Lorsque j'étais répétiteur, a dit M. Couyba, c'est à peine si j'ai trouvé un professeur sur vingt, qui voulût me serrer la main ». (Cité par M. le comte de Mun, dans son magnifique discours sur la *Liberté d'Enseignement*, prononcé le 14 mars 1901 à la Chambre des Députés.)

✝

« A diverses reprises, écrit-il, je fus placé à l'Ecole libre de...... La première fois que j'y fus envoyé, le Révérend Frère Cyprien me dit finement : « Je vous place, dans cette maison, afin que vous voyiez de près ce que sont de véritables éducateurs. J'espère que leur contact vous sera salutaire et que vous profiterez de la faveur que je vous accorde. »

« Lorsque j'arrivai dans ce grand collège, alors en pleine prospérité, je fus frappé du bel ordre qui régnait partout. Jusque dans les cours de récréations, les élèves avaient ce décorum qui annonce une maison bien tenue. Pas de bousculades, pas de jeux de mains, pas de ces invectives qui amènent fatalement des rixes et troublent, quelquefois pour longtemps, la bonne harmonie des cœurs. Une gaieté de bonne aloi, au contraire, de l'entrain dans les jeux, dirigés le plus souvent par un surveillant, Père ou Frère, une camaraderie toute fraternelle où, en gardant le respect de soi-même, chacun gardait le respect des autres (1).

(1) Diriger les jeux, y prendre part au moins quelquefois, se mêler aux élèves, *vivre de leur vie*, s'il est permis de dire toute ma pensée, n'exister, en quelque sorte, *que pour eux*, est un des grands secrets de l'influence du surveillant à l'école catholique. M. le comte de Mun faisait ressortir cette vérité dans son discours du 14 mars 1901. Après avoir cité un professeur d'Auch, M. Diomard, qui disait : « Les professeurs sont des fonctionnaires ayant une famille ; ce ne sont pas des moines pouvant vivre continuellement au milieu de leurs élèves », le grand orateur catholique continuait ainsi : « Ah ! voilà le grand mot et le fond de la question. M. Gabriel Monod lui-même l'a très clairement énoncé : « Ceux qui ont vu de près les établissements ecclésiastiques savent que les prêtres qui jouent le rôle de surveillants, d'abord font très souvent partie de l'enseignement, sont en même

« Tous les mouvements se faisaient en silence, et nul, pas même les professeurs, n'avait le droit de traverser les rangs. Quand, dans certains cas, de force majeure, pourrait-on dire, on était obligé de le faire, le professeur tirait sa barrette, avant même que les élèves eussent le temps de saluer.

« Egalement lorsque les maîtres se rencontraient, ils ne manquaient pas de se saluer, affirmant ainsi, aux yeux de tous, le respect qu'ils se portaient entre eux. Ce petit fait n'a l'air de rien. Il m'a cependant toujours impressionné, comme il a aussi, à ma connaissance, impressionné favorablement bien des élèves. Après tout, l'éducation n'est faite que de détails, et comme l'a dit

temps professeurs, et que de plus ils se mêlent beaucoup plus que nos maîtres d'études à la vie des enfants. » Et un homme qui est à la fois un illustre savant et un ancien ministre, dont personne ici ne récusera la haute autorité, M. Berthelot a insisté ; il parlait de la barrière qui sépare les professeurs et les répétiteurs : il a dit : « Je crois précisément que c'est parce que cette barrière n'existe pas dans l'enseignement congréganiste qu'il a souvent plus de succès près des familles et des élèves. » (Discours de M. le comte Albert de Mun, du 14 mars 1901, pp. 31-32. — Paris, 76, rue des Saints-Pères.)

A rapprocher encore de ces appréciations les lignes suivantes publiées naguère, dans le *Radical*, par M. H. Maret.

« Le professeur ne vit pas avec l'enfant ; il a au dehors sa famille particulière ; il vient faire son cours et puis s'en va. Tel un fonctionnaire qui, de retour de son bureau, se soucie peu des paperasses qu'il y a laissées. Il a gagné son traitement à faire quelque chose, voilà tout. Cependant l'enfant reste enfermé sous la surveillance d'autres étrangers plus ou moins besogneux qui, eux aussi, gagnent péniblement leur vie et s'intéressent à leur besogne tout juste autant qu'à une corvée.

« Quelle différence avec l'éducation cléricale ! Là c'est le même homme qui professe et qui surveille, qui fait l'étude et la classe. Nécessairement enfants et maîtres se connaissent, se jugent, s'apprécient, ont des intérêts communs ; non seulement ils travaillent, mais ils jouent ensemble. C'est une famille agrandie. »

Mgr Dupanloup : « Rien n'est petit dans une œuvre où tout est grand. »

« Quant à l'esprit surnaturel, je ne crains pas d'affirmer qu'il jaillissait de toutes parts. Ces maîtres qui, avant de se rendre en classe ou en étude, entraient à la chapelle, leurs livres et leurs « copies » sous le bras, pour demander à Notre-Seigneur sa bénédiction pour eux et leurs élèves ; ces élèves eux-mêmes, admis souvent à la Table sainte, à la communion même quotidienne ; ces congréganistes si heureux d'être les enfants de Marie, si fiers de n'avoir à offrir, chaque semaine, à leur Mère, que des notes supérieures, c'est-à-dire : très bien, presque très bien, ou bien ; tout cela tenait l'âme dans une atmosphère d'éducation chrétienne dont le souvenir, après trente ans et plus, m'émeut encore ».



Je ne puis que signaler d'un mot, — et c'est pour moi un regret, — les pieuses industries (crèches, mois de saint Joseph, de Marie, du Sacré-Cœur, etc), qui, en tenant les élèves en haleine, favorisaient leur travail et leur évitaient les punitions (1).

(1) La *Vie du R. P. Jeantier*, de la Compagnie de Jésus, *Apôtre des petits enfants dans les collèges de Jésuites*, par le P. A. Séjourné, — Paris, Oudin, 1882, — renferme à ce sujet, de précieux détails. Je me permets de signaler, en particulier, les chapitres VII (Industries auprès des enfants), et IX (Les petits sacrifices des Congréganistes). Il y a là des pages exquises que tout véritable éducateur lira avec intérêt, satisfaction et profit — Les maîtres qui veulent être simplement instituteurs ou professeurs et non pas, en même temps, éducateurs, n'ont pas à lire ces pages touchantes : ils n'y comprendraient rien... On lirait encore avec un intérêt toujours croissant l'excellent ou-

Sans doute celles-ci sont nécessaires, et l'Ecriture elle-même enseigne que « l'homme qui épargne la verge hait son fils » (*Prov. XIII, 24*). Mais l'éducateur chrétien ne l'emploie qu'à la dernière extrémité, et préfère, à la punition qui souvent décourage, la bonne parole qui relève, le simple regard qui fait rentrer dans le devoir l'élève en défaut.

Que d'exemples je pourrais citer de cette façon d'agir et des résultats qu'elle produit ! J'ai l'esprit, le cœur plus encore, rempli de ces chers souvenirs, et beaucoup d'anciens Frères se sont plu, maintes fois, à me conter aussi leurs propres impressions à ce sujet.

« J'ai connu, écrivait l'un d'eux, un Frère qui avait, sur ses élèves, un tel ascendant, qu'ils lui gardaient, même après avoir quitté depuis longtemps sa classe, un respect mêlé d'affection qui lui donnait sur eux une influence extraordinaire. Un jour, un professeur dit à un élève de 14 à 15 ans, dont la conduite et le travail laissaient un peu à désirer : « Mon enfant, cela ne va » pas bien, vous êtes mal lancé. J'espère voir aujourd'hui » le Frère X..., et je lui dirai les inquiétudes que vous » me donnez. — Je vous en supplie dit l'élève, ne lui » en parlez pas, cela lui ferait trop de peine. Je vais *m'y* » *remettre*, soyez en sûr, vous verrez ! » Et il s'y *remit* en effet.»

Pour qu'un maître recoure ainsi à l'influence d'un autre afin d'assurer le bien d'un enfant, il faut, — la remarque vaut d'en être faite — que la bonne harmo-

vrage de M. Fernand Butel, docteur en droit : *L'Education des Jésuites, autrefois et aujourd'hui. — Un Collège breton.* — Paris, Firmin Didot et Cie, rue Jacob, 56, — 1890. — Le chapitre III, — *Le Cœur* — où il est parlé de la formation morale, contient, en particulier, des pages aussi belles qu'instructives.

nie règne dans la maison, que l'on voie en tout le seul bien général ; que le *moi* s'efface pour laisser place à la direction commune. C'est là, précisément ce qui fait la force, la supériorité de l'enseignement chrétien, dans les collèges ecclésiastiques comme dans les écoles de Frères. On n'utilise pas seulement ses propres efforts, on les met dans *le trésor commun* où, l'heure venue, chacun, depuis le Directeur jusqu'au plus jeune Frère, puisera pour donner largement aux élèves. En dehors de la religion qui apprend à se renoncer soi-même, il est, je crois, difficile, sinon impossible de trouver des hommes prêts à abdiquer ainsi, en quelque sorte, leur valeur personnelle, pour la sacrifier, dans l'ombre, à l'intérêt général. On n'y arrive pas, il est vrai, sans de grands efforts, mais la grâce aidant, et les bons conseils accompagnant la grâce, on comprend cette parole d'un Supérieur de Ploërmel à un jeune Frère : « Croyez-vous que l'hélice, en s'agitant *sous l'eau* soit, moins utile à la marche du navire que la voile qui flotte, avec une sorte de gloriole, au *haut du mât ?* »

✝

Les procédés, la manière d'agir, s'ajoutent au sacrifice de soi pour assurer le succès. Que de maîtres paralysent de nobles efforts et un talent réel parce qu'ils s'y prennent mal ! Voyez ce pauvre maître d'étude qui est, dès le matin, chargé de la surveillance. « Quelle corvée, dit-il ; en voilà une journée qui se prépare ! Autant vaudrait casser des pierres sur la route ! »

Ce sont là vos dispositions, mon ami ! Soyez tranquille : les élèves vous le revaudront, n'en doutez pas. Ils auront autant de plaisir à être avec vous que vous en

éprouvez à être avec eux ; et comme ils seront quarante, soixante, peut être *cent* contre *un*, la journée promet, en effet, d'être assez belle !... Comme j'aime bien mieux la façon d'agir d'un Frère, chargé d'une étude de plus de cent élèves, où trois maîtres avaient échoué en six semaines !

« Je ne sais, mes enfants, leur dit-il, dès la première réunion à l'étude, je ne sais quelle impression vous ressentez en me voyant, mais je puis, en ce qui me concerne, vous affirmer que je m'estime très heureux d'être avec vous. Désormais ma vie vous appartient, et je suis tout à la joie de vous la consacrer. Vous ferez, j'en suis sûr, tous vos efforts pour rendre facile à votre nouveau surveillant l'emploi dont il est heureux d'être chargé. »

Ce petit discours fit son effet. Les élèves, tout fiers de la confiance qu'on leur témoignait, s'en montrèrent tellement dignes, que leur Frère surveillant aimait à dire plus tard : « Parmi les vingt-cinq années que j'ai passées dans l'enseignement, aucune ne m'a laissé de plus doux souvenirs que mon année de surveillance. »

†

On conçoit qu'en agissant ainsi un maître se fasse estimer et aimer. Il ne l'est pas moins lorsqu'il sait tirer parti des différents caractères pour amener les élèves à remplir les mêmes devoirs et à se soumettre à la même règle. Ce n'est pas toujours facile, il faut le reconnaître. Sans doute, un professeur ou un surveillant rigide et sévère, peut obtenir extérieurement ce qu'un auteur distingué appelle une « discipline de caserne » ; mais, s'il n'amène pas l'enfant à produire un *effort per-*

sonnel, son système d'éducation est certainement incomplet.

« En éducation, dit Mgr Dupanloup, ce que fait l'instituteur par lui-même est peu de chose, ce qu'il fait faire (librement) est tout ». D'ailleurs, sur ce point comme sur d'autres, les élèves ont une étonnante perspicacité, et sentent très bien ce qu'un maître qui ne veut que leur bien peut exiger d'eux.

« Je ne sais, écrivait le F. X, dans ses notes intimes, ce que mes élèves avaient depuis quelques jours. Etait-ce le mauvais temps qu'il faisait, était-ce la nourriture qui influait sur eux, étais-je mal disposé moi-même, fatigué par un excès de travail qui, en m'excitant les nerfs, agissait aussi sur les nerfs de mes élèves ? Je ne le sais ; toujours est-il que j'avais dû gronder, réprimander vertement, et, ce qui était plus grave, *baisser* la note de conduite d'un certain nombre. Nous en étions tous désolés, mais qu'y faire ? L'idée me vint de tenir à la lecture spirituelle le langage suivant :

« Vaiment, mes chers enfants, je ne sais pas ce que vous avez, ce que j'ai peut-être moi-même, mais il est certain que l'étude ne va pas, tant s'en faut, aussi bien qu'à l'ordinaire. J'ai dû baisser la note quotidienne de plusieurs d'entre vous, et cela influera sur la note de semaine. La conséquence, c'est qu'ils sont exposés à perdre aussi le témoignage mensuel, et peut-être pour quelques-uns, à être privés de sortie à la fin du mois. Quelle douleur pour leurs parents !... Tenez, il me semble que vous êtes tous capables d'un effort sérieux. Travaillez donc bien, durant cette journée, soyez très sages, mais *très sages*, et je *remonterai* les notes. Voyons, un bon mouvement, et mettez-vous-y immédiatement. »

« Ils y étaient depuis près de trois quarts d'heure, lorsqu'un enfant de 13 ans, extrêmement intelligent, mais non moins remarquablement léger, demanda (par signe bien entendu) à me parler. Lorsqu'il fut à l'estrade, il me dit : « Je crois bien, Frère X, que je suis de ceux dont les notes sont baissées. — Hélas ! mon pauvre Pierre (les enfants aiment beaucoup à être appelés de leur nom de baptême), cela n'est que trop vrai. — Mais, est-ce que vous pourrez me relever ma note ? — Pourquoi non, ne savez-vous pas ce que j'ai dit au commencement de l'étude ? — Eh bien, oui ; mais c'est justement *ça* qui m'inquiète, parce que vous avez dit qu'il fallait être *très* sage... alors, vous savez bien que, *moi*, je ne *peux* pas être *très* sage. — C'est vrai, mon enfant, mais il s'agit d'être sage par rapport à vous-même, et non à la manière de X. et de Z. D'ailleurs, j'ai déjà remarqué vos efforts ; continuez-les, et tout ira bien. »

« A ces paroles, sa bonne petite figure, empreinte, tout à l'heure encore, de tristesse et d'inquiétude, s'épanouit, et il retourna à sa place, continuer, tout fier de lui, ses efforts généreux (1). »

(1) J'ai fait allusion ci-dessus à la *lecture spirituelle,* faite au commencement d'une étude, et au profit que l'on en peut tirer. Quelle ressource, en effet, entre les mains d'un maître que ce petit entretien, en usage dans beaucoup de maisons d'éducation chrétienne. L'auteur des *Souvenirs de Saint-Nicolas* consacre 50 pages à ce sujet. Ce n'est pas trop pour l'intérêt qui s'y attache, pour la jouissance que l'on éprouve à comprendre comment Mgr Dupanloup faisait, en cette heure « capitale et centre de l'éducation à Saint-Nicolas », passer son âme dans l'âme de ses chers enfants. « Toute la haute direction, toute l'unité, tout le charme, toute la profondeur et l'efficacité de l'éducation, à Saint-Nicolas, dit M. Adolphe Morillon, avaient leur centre dans cette heure féconde et souveraine. Que de souvenirs, que d'impressions charmantes, saintes, profondes, ineffaçables, j'éveille en l'âme de ceux qui ont alors écouté, cru, aimé avec moi ! » — dans l'âme aussi, aurait-il

†

Ne m'accusera-t-on pas d'avoir abusé de certaines citations ? Je ne saurais, cependant, le regretter beaucoup. Quelles affirmations pourraient, d'ailleurs, mieux que le simple exposé de ces faits, témoigner de cette éducation, de cet « enseignement congréganiste » donné par les Frères ? Assurément tous n'ont pas employé ces moyens ; pour d'aucuns même ils eussent été un écueil, tant il importe, en s'inspirant des indications générales, utiles à tous, de garder sa manière personnelle, d'agir d'après ses qualités natives, de voler, en un mot, comme on a les ailes. Mais ce qui était commun aux Frères de Ploërmel, comme aux membres des Instituts similaires, c'était l'*idée chrétienne*, base de tout l'enseignement, c'était l'éducation de l'âme par le développement des plus nobles facultés de l'esprit et du cœur.

Dans les lignes précédentes, j'ai parlé surtout de l'éducation congréganiste donnée par les Frères ? J'ai fait allusion à ce qui se passait autrefois chez les Pères Jésuites. Je ne prétends pas, on le comprend, qu'on ne puisse faire bien ailleurs. Sans appartenir à une société religieuse, d'autres, même des laïques, et j'en connais, sont passés maîtres dans l'art d'élever la jeunesse. Mais que ne pourrais-je pas dire des prêtres distingués que j'ai vus de près à l'œuvre, au Petit Sémi-

pu ajouter, de ceux qui, en lisant ses *Souvenirs*, revivraient, dans une certaine mesure, leur propre vie ! (Voir *Souvenirs de Saint-Nicolas*, ou l'*Education au Petit Séminaire de Paris*, sous la direction de M. l'abbé Dupanloup, par Adolphe Morillon, Lecoffre Fils et Cie, Paris, 90, rue Bonaparte, pp. 180-230.

naire de Ploërmel, par exemple, au Pensionnat Saint-Stanislas, de Nantes, où j'ai vécu de trop courtes semaines, à l'Externat des Enfants-Nantais enfin, où j'ai connu des Supérieurs, des professeurs, des élèves, qu'il a fallu quitter un jour, mais que je n'ai jamais oubliés... Insister sur ce point serait indiscret... Ce que je puis dire, c'est que, pour parler de l'éducation, de l'enseignement congréganiste, je n'ai eu qu'à me souvenir....

C'est parce que je me souviens, que je dirai quelque chose encore, en terminant ce chapitre, de l'éducation chrétienne et de quelques reproches qu'on lui adresse.

On reproche, je le sais, à l'éducation chrétienne, de produire des *âmes*, et non des *hommes*, de faire des résignés et non des lutteurs (1). On tire même argument sérieux de ce fait, que ceux qui attaquent l'Eglise et forgent des lois contre elle, sont quelquefois sortis de ses écoles, tandis que ceux qui la défendent n'ont pas été élevés par elle. Passant alors du particulier au général, on est bien près de conclure que l'école neutre produit le bien, et l'école chrétienne le mal.

Mais qui donc, parmi ceux qui attaquent l'Eglise, n'a pas, au moins pratiquement, renié les principes de son éducation ? Qui donc, parmi ceux qui la défendent, ne reconnaît pas, au moins implicitement, la supériorité de son enseignement et de sa morale ? Si l'éducation chrétienne produisait nécessairement le mal, et l'école

(1) M. Fernand Butel s'élève éloquemment contre cette accusation dans le chapitre III, pp. 445-449, du livre déjà cité : *L'Education des Jésuites*, etc.

neutre le bien, on comprendrait le reproche. Mais quel homme sérieux peut avoir, sur ce point, le moindre doute ? D'ailleurs, il est absolument faux que la majorité des enfants élevés par l'Eglise soit ingrate envers elle. Il n'est pas moins faux que ses fils ne se lèvent pas, pour la défendre avec éloquence, soit au Parlement même, soit sur tous les terrains où elle est attaquée. D'autre part, que de vertus, que de forces cachées dorment à l'état latent, et n'attendent, pour se produire, qu'une occasion favorable ? Qui ne connaît de ces jeunes gens, de ces hommes qui s'honorent d'être à la tête des bonnes œuvres, et sont partout aussi la gloire des maisons d'éducation chrétienne où ils ont été élevés ! Ce que j'en sais personnellement, ce qu'en savent nombre de mes amis, permet d'affirmer qu'ils se comptent par milliers dans la seule province de Bretagne, et que, dans les villes, dans la France entière, ils sont légion.

Quoi qu'il en soit, si l'enseignement chrétien n'a pas donné tout ce qu'il devait, ce qui, vu les circonstances, serait au moins excusable, la faute n'en serait-elle pas aux *programmes officiels* eux-mêmes qui l'ont rendu trop laïque. Il n'est pas impossible, en effet, qu'on leur ait, parfois, trop sacrifié le programme chrétien (1). La science religieuse a pu faire défaut, et, comme conséquence, les convictions ont manqué. Mais, depuis quelques années, l'enseignement chrétien était donné de façon plus virile, et tout annonçait une génération qui ne rougirait pas de sa foi.

(1) « Le grand crime des loges maçonniques, a dit M. Villefranche, c'est de s'être emparées de l'enseignement pour le ravaler, et leur compression avilissante se fait sentir jusque sur les écoles libres qu'elles tiennent par leurs programmes. »

Depuis quelques années aussi, on complétait l'école par le patronage. Heureuse innovation, qui promettait les plus riches espérances.

Peut-être, en effet, les enfants et jeunes gens furent-ils trop longtemps délaissés, abandonnés à eux-mêmes *au sortir de l'école*. Ce fut là, pour beaucoup, une pierre d'achoppement.

Sans doute il y avait des patronages dans les grandes villes, mais il n'y en avait que peu ou point dans les campagnes (1). Cet état de choses préoccupait vivement les Supérieurs des Instituts enseignants, et, dans leurs réunions annuelles, ils étudiaient le moyen pratique d'y remédier.

A plusieurs Congrès, notamment à Auray, en 1895, et à Saint-Brieuc, en 1898, des Frères de Ploërmel demandèrent, en des rapports détaillés, la formation de *patronages ruraux*. Ils se faisaient ainsi l'écho de l'opinion publique justement préoccupée de la formation et de la conservation des jeunes gens (2).

(1) Voir, à ce sujet, l'excellent ouvrage de M. Max Turmann, *Au sortir de l'école*, couronné par l'Académie française. Paris, Victor Lecoffre, éditeur, rue Bonaparte, 90. — Voir aussi le *Petit Manuel pour la fondation et la direction des patronages ruraux*, par M. l'abbé Le Conte, — Martin frères, place du Marché-aux-Blés, Châlons-sur-Marne.

(2) 1° *L'Enseignement agricole et les Patronages paroissiaux*, rapport présenté au Congrès d'Auray, le 7 septembre 1895, par le Fr. X. — 2° *Deux Rapports sur les Patronages paroissiaux.* — Dans le premier, le Frère Anatolien, Assistant, montre l'importance et la nécessité des patronages ; dans le second, le Directeur d'une école rend compte de la méthode qu'il a suivie, et des résultats qu'il a obtenus. — Ploërmel, imprimerie Saint-Yves, 1899.

Ces œuvres de persévérance et de préservation, *prolongement* ou *complément* de l'école chrétienne, étaient aussi l'objet de la sollicitude des Evêques. « Pasteurs, écrivait Mgr Fallières, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, vous avez multiplié les associations pieuses en faveur des jeunes filles et des femmes chrétiennes, qu'avez-vous fait en faveur des jeunes gens et des hommes. »

On n'avait pas fait assez évidemment, et l'heure était venue d'agir au plus tòt, afin de parfaire l'enseignement chrétien. — Je dis : *parfaire*, et non pas *remplacer*.

C'est que, par une dangereuse exagération d'idées, quelques-uns, — bien peu, Dieu merci ! — en sont venus à dire que le patronage doit être préféré à l'école chrétienne. S'imaginent-ils donc qu'il est si aisé de redresser le cœur ou l'esprit faussé d'un jeune homme qui a grandi dans l'erreur ?

Lorsque la première eau qu'on y verse est impure,
La mer y passerait sans laver la souillure,

« Ce sont là, comme le dit M. Keller, de belles et généreuses illusions auxquelles il serait dangereux de s'abandonner (1).

Le patronage ne saurait donc remplacer l'école chré-

(1) Voir le très bel article — *La Crise de l'enseignement* — publié sous la signature de M. Keller, pp. 19-22 de l'intéressant *Bulletin de la Société générale d'Education et d'Enseignement*, livraison du 15 janvier 1905.

Le même *Bulletin* (livraison du 15 février 1905), publie, sous le titre : *Défendons l'école libre*, un article fort remarquable sur le sujet que je n'ai pu qu'effleurer. L'auteur, M. Paul Lahargou, n'admet pas que l'on doive faire « volontiers le sacrifice de l'école libre pour lui substituer les patronages et autres œuvres de jeunesse ». Sa conclusion est que les Catholiques ont le devoir « nettement indiqué » de soutenir « les écoles libres continuées et complétées par des patronages et des œuvres de jeunesse. (*Bulletin de la Société générale*, etc... pp. 149-161).

tienne, mais il en doit être, selon le mot de Léon XIII, « le corollaire indispensable ».

Je ne voudrais pas insister sur ce point, mais, je devais le signaler, ne fût-ce que pour relever le courage de certains instituteurs chrétiens.

Qu'ils se rassurent : leur œuvre est belle entre les plus belles ; elle est, selon le mot de Mgr Rouard, évêque de Nantes, « l'Œuvre des Œuvres. »

Si l'enseignement chrétien est frappé, c'est qu'il est utile ; s'il est persécuté, c'est qu'il est une puissance. On ne s'attaque qu'à ce qui est fort.

Qui pourrait, d'ailleurs, soutenir que l'enseignement chrétien soit frappé, persécuté, à cause de son insuffisance ? N'est-ce pas plutôt le contraire qui est vrai ? Et alors quel hommage incontestable rendu à son mérite ! Je ne sais plus quel homme d'esprit a dit, sous forme de boutade : « Le succès tue plus d'hommes que l'insuccès. » N'en serait-il pas un peu ainsi pour les œuvres, en particulier pour l'enseignement chrétien ?

✝

On a dit aussi qu'à l'école catholique, au collège chrétien, on inspirait aux enfants une piété de surface qui disparaît aux premiers contacts du monde. Ici encore, le reproche est loin d'être fondé, et il est, en tout cas, bien exagéré. D'ailleurs, quand même il serait vrai, les paroles suivantes consoleront un peu, je l'espère du moins, les maîtres chrétiens de leurs efforts mal récompensés peut-être *en apparence*.

« On nous reproche », me disait un jour un Père jésuite d'une haute valeur intellectuelle, d'une expérience consommée, et, ce qui ne vaut pas moins, d'un esprit vrai-

ment surnaturel « on nous reproche quelquefois d'inspirer à nos élèves, dans nos collèges, des pratiques chrétiennes qu'ils abandonneront tôt ou tard dans le monde. D'abord, il n'est pas certain que tous les abandonneront; ensuite, quand même cela devrait être, n'est-ce donc rien pour un jeune homme, d'avoir, jusqu'à 18 ans, vécu dans l'intimité avec Notre-Seigneur, d'avoir lutté contre soi-même pour conserver son innocence ou pour la recouvrer ? Il y a, dans ces relations, une vertu mystérieuse dont l'effet peut être un moment suspendu dans l'âge des passions, mais qui se fait vivement sentir parfois, dans l'âge viril, et permet, en tout cas, pour l'heure de la mort, l'espérance des plus consolants retours. »

C'est la même pensée qu'exprimait, il y a quelques mois, un prêtre des plus distingués.

« L'enfant, disait-il, c'est tout l'homme. Les principes inoculés aux jeunes âmes s'y gravent ordinairement pour l'avenir. Elevez les enfants sans religion et sans Dieu, vous aurez des hommes d'argent ou de plaisir, et bien souvent des monstres, parce que rien ne sera capable de contrebalancer en eux les instincts et les appétits, parce que la morale des intérêts, la seule qu'ils puissent connaître, n'est pas une morale, et qu'elle conseille les pires choses, dès là qu'elles conduisent au succès. Mettez au contraire la foi dans les jeunes âmes, vous jetez en elles du même coup la semence des vertus; et si les passions de l'adolescence l'emportent souvent, il reste toujours dans les âmes quelques bons sentiments, réserve de l'avenir, et tôt ou tard se fait entendre la voix du remords, qui sonne le réveil du bien. Les enfants élevés chrétiennement, ou resteront honnêtes et vertueux, ou du moins revien-

dront, au soir de la vie, aux principes du jeune âge (1). »

Ces justes remarques frapperont, j'en suis convaincu, tous les esprits droits. Oui, les psychologues, les prêtres, qui sont, par vocation, de profonds observateurs, et ont des intuitions sur les âmes, affirment que les impressions de l'enfance se gravent en traits ineffaçables dans la mémoire de l'homme (2). Dans la vieillesse surtout, disent-ils, elles reviennent avec une force extraordinaire. C'est alors que les principes chrétiens, affaiblis chez quelques-uns, revivent et préparent ces conversions que je souhaite, de tout cœur, à ceux qui ont, de quelque façon que ce soit, attristé l'Eglise, leur mère, et, par des lois que je ne veux pas qualifier ici, semé de ruines le sol de France...



Quoi qu'il en soit de ces quelques réflexions, les catholiques ont mieux à faire que de s'attarder à réfuter des objections bien exagérées, et, le plus souvent, mal fondées.

« On perd son temps, — écrivait tout récemment, avec

(1) L'abbé E. Ricordel. — *Les Madones Nantaises*, (Mois de Marie prêché à Saint-Nicolas en 1904). — Imprimerie C. Mellinet, Biroché et Dautais, successeurs, 5, place du Pilori, Nantes.

(2) Ce qu'on appelle l'homme, c'est-à-dire l'homme moral, a écrit Joseph de Maistre, est peut-être formé à dix ans ; et s'il ne l'a pas été sur les genoux de sa mère, ce sera toujours un grand malheur. Rien ne peut remplacer cette éducation. Si la mère surtout s'est fait un devoir d'imprimer profondément sur le front de son fils le caractère divin, on peut être à peu près sûr que la main du vice ne l'effacera jamais. Le jeune homme pourra s'écarter sans doute ; mais il décrira, si vous voulez me permettre cette expression, une courbe rentrante, qui le ramènera au point d'où il était parti. — J. de Maistre, *Soirées de Saint-Pétersbourg, 3e entretien.*

la haute autorité qui s'attache à son nom, M. Keller —, à critiquer la formation donnée à la jeunesse dans les établissements congréganistes. Les défauts qu'on lui reproche tenaient, en grande partie, à l'influence des familles, à la mollesse et au bien-être résultant de la richesse générale et d'une longue tranquillité. L'admirable dévouement des maîtres ne pouvait lutter contre cette funeste contagion. Aujourd'hui, nous ne sommes plus en paix, nous sommes en guerre. Ce sont nos ennemis qui nous l'ont déclarée, et qui nous ont mis dans l'obligation de leur résister. Sachons élever nos enfants chrétiennement et patriotiquement, sobrement et virilement, pour qu'ils soient en état de prendre leur revanche et de reconquérir leur liberté (1). »

Bénie soit donc l'éducation chrétienne qui, rendue plus virile, s'il est nécessaire, fera, de plus en plus, selon l'expression de Joseph de Maistre, « de braves jeunes hommes qui croient en Dieu et n'ont pas peur du canon », et préparera, en tout cas, pour le ciel, ne fût-ce qu'à l'heure suprême, une riche moisson d'âmes !

Je vais maintenant, par quelques exemples, montrer que l'éducation chrétienne produit toujours de nobles cœurs, des hommes qui conservent pour leurs anciens maîtres une reconnaissance et une affection que rien ne lasse !

(1) *Bulletin de la Société générale d'Education et d'Enseignement*, cité par Oscar Havard, *Espérance du Peuple*, du 22 janvier 1905.

LES ASSOCIATIONS D'ANCIENS ÉLÈVES

But de ces associations. — L'apostolat chrétien. — Arrière le respect humain : la jeunesse chrétienne doit être à genoux devant Dieu, mais debout pour la lutte ! — Arrière aussi le froid égoïsme ! Soyons tous apôtres par la prière, la parole et l'action. — Les bons ne doivent pas se croiser les bras ! — Qu'ils soient des « utilités sociales ». — Comme saint Paul qui se prévalait de son titre de « citoyen romain », nos maîtres peuvent se prévaloir aussi de leur titre de « citoyens français ». — Souvenir aux morts. — Salut au martyr Louis Leray. — Le prêtre et le laïque parlent, comme les directeurs d'écoles, le langage du cœur. — Noblesse de sentiments. — Union des associations de Frères bénie par S. S. Léon XIII. — Belles paroles d'un ancien élève des Frères de Vitré, M. Arthur de la Borderie. — Salut « aux vaincus » par M. Léon Houal, du barreau de Ploërmel. — Touchants extraits de lettres d'anciens élèves : « Il résulte de mes peines qu'à vingt ans, j'aime Dieu de tout mon cœur ! »

Les associations d'anciens élèves étaient de plus en plus en honneur, en ces dernières années, dans les pensionnats dirigés par les Frères de Ploërmel. On comprenait l'utilité, la nécessité même de s'unir, dans une action commune, pour soutenir plus efficacement les combats de Dieu et de l'Eglise, pour raviver en son âme, au contact des camarades d'autrefois, les ardeurs d'une jeunesse qui, pour beaucoup, hélas ! n'était plus déjà qu'un souvenir.

Mais quelle joie de se revoir, de se retrouver, quelquefois après de longues années, dans cette maison d'éducation chrétienne où l'on avait grandi ! En ces

charmantes réunions « les reconnaissances se font vite, disait le secrétaire d'une de ces associations, les poignées de mains se donnent d'autant plus solides que la surprise est plus grande, la rencontre plus imprévue !

« Les réflexions se croisent, ajoutait-il encore, les questions et les réponses sont coupées d'exclamations... : Oh ! ces souvenirs d'école ! comme ils sont nombreux et qu'ils sont consolants dans leur naïveté ! Les premières larmes versées le jour de l'entrée au Pensionnat ! Le travail en classe, les récompenses, les punitions parfois, au moins pour quelques-uns, — oh ! si rares ! nous étions si dociles, nos maîtres étaient si bons ! — Puis les joyeuses promenades au milieu des ajoncs dorés des landes de Ploërmel et de Josselin, les délicieuses excursions sur les bords de l'Oust ou le long des rives verdoyantes de l'étang au Duc !... Enfin et surtout, les belles amitiés contractées alors, conservées depuis, et les adieux, parfois touchants, faits aux amis le jour où l'on quittait l'école !... » (1).

C'était cela à Ploërmel, à Châteaulin, à Douarnenez, à Landerneau, à Bain-de-Bretagne, à Rennes, à Fougères, à Flers-de-l'Orne, à Gacé, à Vitré, à Doulon-lès-Nantes, à Saint-Denis-de-Piles (Gironde), partout enfin où l'on avait pu fonder une Association d'anciens élèves.

En ces dernières années, les réunions annuelles reprirent un regain de vie, sous l'impulsion du Révérend Frère Abel, qui ne négligeait rien pour les présider, et y portait la parole avec un entrain qui enthousiasmait les auditoires. De nouvelles Associations allaient même être créées à Guingamp, Tréguier, Morlaix, Pontivy, Guérande, Derval, etc. Hélas !....

(1) Compte rendu de la troisième Assemblée Générale des Anciens Élèves des Frères de Ploërmel et de Josselin, 15 juin 1902, p. 6.

✝

Mais quel était donc l'objet, le but de ces Sociétés, de ces réunions ? Sans doute on y conspirait contre les pouvoirs publics, on y faisait de la politique ! A Dieu ne plaise ! La politique en était complètement bannie, et M. l'abbé Gendron, chanoine de la Métropole de Rennes, en défendait finement ainsi l'Association des anciens élèves de Vitré.

« .... Vous nous annoncez, à nous qui avons les oreilles rebattues de politique, qu'il n'en serait jamais question. C'était, dans un temps de divisions comme le nôtre, nous rassurer contre la dispute. Je le sais bien, et La Fontaine l'a dit :

La dispute est d'un grand secours,
Sans elle on dormirait toujours.

» Mais avec elle on ne dort jamais ; on n'est jamais tranquille. C'était aussi rassurer notre bon sens contre de périlleuses ou de déplaisantes rencontres. Dans les cabarets de tempérance, où l'on ne sert point d'alcool, on n'est exposé ni à s'enivrer, ni à se trouver avec des gens ivres ; de même, dans une réunion où l'on ne parle pas de politique, on est moins exposé à entendre déraisonner ou à déraisonner soi-même. Cette Société que vous aviez rêvée, où toutes les opinions les plus diverses pourraient se coudoyer en se respectant, nous parut à tous comme un arc-en-ciel où toutes les couleurs se rapprochent sans se confondre ni se heurter, et, comme l'arc-en-ciel, un signe d'alliance et un gage de paix.

» Mes amis, vous maintiendrez à notre association son

caractère pacifique. Il importe que cet article de nos statuts soit, comme on le disait de la Charte, une vérité. Il importe que jamais nous ne soyons, je ne dis pas accusés, mais même soupçonnés de politique, et cela non pas, entendez-le bien, par prudence et pour ne pas compromettre la maison qui nous reçoit, mais par pure et simple honnêteté, parce que nous en avons donné notre parole ; et lorsque nous voudrons, comme il nous est permis, constituer une société politique en vue de conquérir ou d'exercer un droit civil, nous aurons la loyauté de changer d'enseigne » (1).

Ce qui était vrai à Vitré, l'était également partout ailleurs et les associations d'anciens élèves n'avaient aucun but politique. Leur idéal était plus noble, plus élevé. Il s'agissait, en somme, je l'ai insinué déjà, de retremper son âme à la source même où l'on avait, aux jours de l'enfance, puisé cette éducation chrétienne qui faisait encore, aux heures de l'épreuve surtout, le charme ou la consolation de la vie. Il s'agissait de raviver sa foi, de la réveiller, si elle sommeillait, de reprendre contact avec cette belle et sainte religion catholique « qui semble n'avoir d'autre objet que la félicité de l'autre vie », mais qui « fait encore notre bonheur en celle-ci » (2).

C'est pourquoi les assemblées générales ont un caractère nettement religieux. Les réjouissances extérieures, (concerts, banquets, discours, représentations théâtrales) n'en seront pas exclues, mais elles ne seront guère que l'accessoire. Le principal, c'est la messe, c'est le sermon qui s'y donne, ce sont les belles et

(1) Association amicale des Anciens Élèves de l'institution secondaire moderne, Sainte-Marie de Vitré. — Assemblée générale du 8 juillet 1900. — Imprimerie Gaudichon, Vitré.

(2) Montesquieu, *Esprit des Lois*, livr. XXIV, ch. III.

fortes pensées que sèmera le prêtre, ou le laïque, souvent avec éloquence, toujours avec cœur, en des âmes dociles aux impressions du bien, aux accents de la vérité chrétienne.

Je ne saurais me contenter d'affirmer ces choses. Je veux, ici encore, les démontrer par des faits, et rien ne me semble meilleur pour cela que d'emprunter quelques pages aux comptes-rendus des diverses réunions d'anciens élèves. Il y a là des enseignements où le lecteur trouvera encouragement pour le bien, force pour le combat, aliment pour l'âme, et charme pour l'esprit.

†

S'agit-il, par exemple, d'exposer quelques-uns des avantages de l'*Association chrétienne* ? Monsieur l'abbé Gouzard, vicaire à Saint-Martin de Brest, le fera au pensionnat de Châteaulin, le 16 mai 1901, en un discours qu'il faudrait reproduire en entier.

« L'association que nous formons, dira-t-il, facilitera pour chacun la pratique de la vertu et du dévouement qui s'imposent à nous pour remplir notre destinée.

« C'est parce que nos pères comprenaient bien leur destinée, qu'ils comprenaient aussi la nécessité de l'association. Dans l'ancienne France, les sociétés de première nécessité, la Famille, l'Etat, la Religion étaient choses intangibles. Et si parfois des novateurs entreprirent de les réformer, nul ne songea à les détruire..... Bien loin de vouloir briser des liens aussi puissants et aussi bienfaisants, nos aïeux s'employèrent à créer d'autres institutions sociales, comme les associations communales, paroissiales, les corporations ouvrières qui, dans les mille difficultés de la vie, furent pour eux

une force et un soutien. Qui ne sait à quel point les corporations développèrent l'esprit professionnel chez les travailleurs français, et comment elles furent pour eux une source de bien-être et de gloire, en leur fournissant le moyen de produire ces chefs-d'œuvre du moyen âge et de la première renaissance pour lesquels le monde n'a pas assez d'admiration aujourd'hui. Et à ne considérer que notre pays de Bretagne : qui ne connaît la force et la popularité de la paroisse bretonne ? qui n'admire ses superbes églises, et ses clochers à jour, et ses calvaires de granit, images fidèles de la foi traditionnelle des Bretons, et vestiges indestructibles de leur vieille solidarité ? La Révolution qui anéantit toutes les autres associations, ne put jamais avoir raison de la paroisse bretonne. Et aujourd'hui encore on sait partout qu'elle est plus florissante que jamais ; que le breton est toujours inséparable de sa paroisse, et qu'en dehors d'elle il perd les meilleures qualités de sa race et n'en conserve guère que les défauts : en un mot, il n'est plus Breton...

» Telle est la puissance de l'association ! Ce furent même leur puissance et leur prospérité qui perdirent les anciennes corporations : elles y introduisirent des abus qui donnèrent lieu à la Convention de les supprimer et de confisquer leur patrimoine. En le faisant, la Convention prétendait affranchir le citoyen et l'ouvrier, et briser les liens qui gênaient sa liberté individuelle.

. . . .

» Revenons donc, Messieurs, aux corporations, non avec leurs abus d'autrefois, mais avec adaptation aux besoins du présent : la corporation dans la grande industrie, la corporation dans les arts et métiers, la corporation dans l'agriculture. Ah ! l'agriculture ! la grande

délaissée sous le règne individualiste, combien vite elle se relèverait, si nos populations rurales savaient mettre en pratique les grands principes de la solidarité chrétienne ! même les bribes de liberté que la loi de 1884 accorde aux syndicats agricoles comme aux autres, si nos travailleurs des campagnes savaient en tirer parti, leur procureraient des avantages considérables : le crédit à bon marché, la facilité d'acheter et de vendre et de faire toutes transactions aux mieux de leurs intérêts, le moyen de propager la science agricole, la connaissance des bonnes méthodes de culture et des nouveaux fertilisants. Ce serait une révolution dans le sens du progrès, toute au profit de nos cultivateurs, aujourd'hui impuissants à lutter sur un sol épuisé contre les pays neufs et les nouvelles méthodes de culture fortes de tous les perfectionnements de la science moderne.

« L'association, mes amis, voilà le salut ! Il faut y arriver, même dans les professions libérales, même là où il n'y a pas de profession proprement dite : partout où des hommes libres peuvent s'unir dans un but social et honnête. Car le progrès de la civilisation, comme le progrès du bien-être, ne peut se maintenir et se poursuivre que dans l'association » (1).



L'Association, qui doit être utile à chaque individu en particulier, doit concourir aussi, dans une large mesure, au bien général. Il faut donc qu'elle exerce cet *apostolat chrétien* dont Monsieur l'abbé Michel, vi-

(1) Association amicale des Anciens Élèves du Pensionnat Saint-Louis, de Châteaulin. — Compte rendu de la réunion générale du 16 mai 1901. — Ploermel, imprimerie Saint-Yves, 1901.

caire de Guignen, parlait en ces termes, à Bain-de-Bretagne, le 12 mai 1902. S'inspirant de l'*exemple donné par les méchants et les impies pour le triomphe de leur cause*, il disait :

« Voyez ce qui se passe autour de nous. Les méchants et les impies nous donnent des exemples dont il faut faire notre profit. Avec quelle activité ils travaillent au succès de leur cause et au triomphe du mal ! Ils se montrent infatigables quand il s'agit de réaliser leur but, ils ne connaissent plus ni trêve, ni repos. Jamais ils ne disent : « C'est assez ». Ils se concertent entre eux, s'organisent avec un ensemble digne d'envie, et avisent aux moyens les plus pratiques pour arriver à leurs fins. Pour cela ils redoublent d'audace, forment des associations, établissent des réunions au grand jour, et sans respect humain, car chez eux cette maladie n'est pas connue. Ils s'adressent à toutes les classes de la société, par la diffusion des brochures impies, des journaux corrupteurs où rien n'est respecté, ni la foi de l'enfance, ni la vertu de la jeunesse, ni les convictions de l'âge mûr. Il n'est pas jusqu'aux sacrifices d'argent qu'ils ne fassent avec un désintéressement absolu, pour le succès de leur cause.

» A notre tour, mes chers amis, apportons la même activité, développons le même zèle, mais dans une autre sphère et sur un autre terrain. Et dans ce duel à mort qui ne date pas d'aujourd'hui, ni d'hier, dans ce duel à mort entre le bien et le mal, entre la vérité et l'erreur, entre l'impiété et la foi, n'oublions pas que tout chrétien est soldat, mais soldat militant : non pas un soldat au repos, un soldat retraité et pensionné, mais bien un soldat actif et payant de sa personne. De grâce, n'abandonnons pas ainsi les armes de combat, ne

laissons pas tomber nos bras de lassitude et de découragement, et ne nous endormons pas dans une lâche inaction à l'ombre de quelques lauriers déjà conquis. Ne soyons pas du nombre de ces lâches qui adorent Dieu au fond de leur cœur, et qui cependant trouvent toujours sur leurs lèvres un sourire complaisant pour récompenser les impies quand ceux-ci se moquent de Dieu et de notre sainte religion, comme si ce Dieu qu'on injurie n'était pour eux qu'un étranger. Ne soyons pas du nombre de ces peureux, de ces timides, toujours prêts, sans doute, à gémir sur les malheurs de l'Eglise et la persécution de ses enfants, mais sans aucune énergie pour défendre leur foi, la faire respecter, alors qu'un seul mot suffirait peut-être pour stigmatiser les contradicteurs, et les clouer au pilori. Ne soyons pas de ces esclaves du respect humain qui tremblent, non pas devant un bourreau ou un instrument de supplice, mais simplement devant une parole, un sourire, un haussement d'épaule. Soyons des hommes d'honneur. L'honneur, Messieurs, oh le beau mot ! la belle et sainte chose !

« L'honneur, c'est la fidélité au devoir. — Le respect humain, la forfaiture aux devoirs les plus sacrés. — L'honneur, c'est la dignité de la vie, la dignité des mœurs et de la vertu. — Le respect humain, c'est l'avilissement et le scandale. — L'honneur, c'est la manifestation d'une foi sans peur et sans reproche. — Le respect humain, c'est le reniement et l'apostasie.

» En terminant, Messieurs, permettez-moi une dernière citation qui peint bien la physionomie de notre époque. Je l'emprunte à un orateur de grand talent, M. Jacquier, le vaillant chrétien. S'adressant à des jeunes gens, il disait : « L'homme peut avoir, en ce

monde, trois attitudes. Il est assis, ou à genoux, ou debout. Assis, comme Jérémie sur les ruines, gémissant toujours sans agir jamais ; assis dans l'oisiveté ou dans la résignation désespérée ; ce n'est pas là l'attitude de la jeunesse. — A genoux, devant Dieu, oui ; non dans une prière oisive, mais dans la prière de l'homme qui travaille l'épée à la main. Travailler l'épée à la main, c'est prier. — L'épée chrétienne est une croix et symbolise la prière, elle est une arme, et appelle le combat. Tout est menacé, attaqué. Donc, debout pour prier, debout pour la lutte. Debout à la porte de l'école pour défendre les droits violés, à la porte du prétoire pour venger la justice outragée, à la porte de l'église pour acclamer la religion insultée. Debout et en avant. — La vaillance chrétienne est faite d'enthousiasme et d'espérance (1). »



C'est au contact des âmes qui ont même but, mêmes aspirations, que se réchauffe l'enthousiasme et que l'espérance se ranime. Il faut donc *combattre le froid égoïsme*, et chercher, dans l'association, la force de remplir ses devoirs envers Dieu et envers le prochain. C'est cette pensée que développait, le 4 juin 1900, à Landerneau, M. l'abbé Cloastre, aumônier des Frères de Châteaulin.

« On a bien raison, disait-il, de l'affirmer : « l'égoïsme ronge notre temps » ; c'est là, en effet, une plaie hor-

(1) *Bain-de-Bretagne*. — Compte-rendu de la réunion des Anciens Élèves du Pensionnat Saint-Joseph. — Ploërmel, imprimerie Saint-Yves.

rible qui depuis longtemps cause de tristes ravages ! Que si parfois il se produit des élans de charité et de dévouement, trop souvent, hélas ! ces élans sont arrêtés par l'isolement dans lequel les âmes généreuses se sentent plongées. Cependant l'homme est né pour la société, il est essentiellement un être sociable et c'est Dieu qui lui a mis au cœur ce besoin irrésistible de communiquer avec ses semblables ; impuissant à défendre seul ses droits, il doit s'unir à ses frères et tous deviennent ainsi les défenseurs les uns des autres. Tel était le plan divin. Hélas ! les passions humaines vinrent souvent le défigurer plus tard dans les siècles chrétiens. Sous l'influence bienfaisante de l'Eglise il s'exécuta plus fidèlement. Lorsque la cupidité ou l'orgueil venait exciter les convoitises, quand la force tentait de primer le droit, l'Eglise s'élevait avec vigueur contre les prétentions des oppresseurs, fussent-ils rois ou empereurs. Et c'est pour opposer à cette force brutale une résistance plus efficace qu'elle inspira l'établissement de ces confréries, de ces corporations qui rapprochaient les individus les uns des autres et les armaient pour la défense de leurs droits, suivant le viel adage, « l'union fait la force.....

« Arrière ce respect humain qui nous abat si facilement lorsque nous sommes livrés à nous-mêmes, arrière le « qu'en dira-t-on ! » Désormais nous ne serons plus seuls ! Et lorsque, dans cette ville ou dans vos paroisses respectives, vous entrerez dans le lieu saint, vous pourrez vous dire : « Il y a ici autour de moi d'anciens condisciples qui, comme moi, ont appris à aimer et à honorer Dieu comme il veut être honoré. » Animés par ce pieux exemple vous pourrez marcher la tête haute, vous rappelant que servir Dieu c'est

régner, et non point s'avilir comme le prétendent certains esprits forts ! Serrons donc nos rangs, mes chers amis, et à partir de ce jour, soyons fermement unis dans les sentiments d'une véritable et sincère fraternité chrétienne (1). »



C'est aussi de l'*apostolat chrétien* que traitait, en un beau discours prononcé à la chapelle de l'Institut de Ploërmel, Monsieur le chanoine Hillion, curé-doyen de Carentoir, le 15 juin 1902. Après avoir cité le mot de Lacordaire : » Comme il n'y a pas de chrétien sans amour, il n'y a pas de chrétien sans prosélytisme », le sympathique orateur ajoute :

« Tous vous devez être des apôtres. Quels que soient votre âge et votre condition, sur un champ étendu ou restreint, par des moyens ordinaires ou héroïques, tous, laboureurs, ouvriers, commerçants, industriels ou magistrats, tous, vous devez travailler au bien de vos frères, à l'extension du règne social de Jésus-Christ et au triomphe de son Eglise. Etre chrétien seulement pour vous-mêmes, ce ne serait l'être qu'à moitié. La foi et la vertu, dont vos maîtres ont déposé en vous les germes aux jours de votre enfance, sont un trésor dont il faut faire bénéficier les autres. La nécessité de ce que j'appellerai l'apostolat laïc ou séculier s'impose, plus que jamais. Pour quiconque appartient à la milice chrétienne et en

(1) Association amicale des Anciens Elèves des Frères de la Mennais (Ecoles de Saint-Divy et de Landerneau). Compte rendu de l'Assemblée générale du 4 juin 1900. — Landerneau, imprimerie J. Desmoulins.

porte le nom et les livrées, il ne saurait y avoir d'exemption de service, chacun doit combattre à son poste en bon soldat du Christ : *sicut bonus miles Christi.*

» Jetez, en effet, mes chers amis, un regard autour de vous et voyez ce qui s'y passe. Quelle activité déployée par Satan et ses auxiliaires en vue de séduire, de corrompre et de perdre les âmes ! Quel zèle infernal il inspire à ses serviteurs et à ses amis ! Quelle propagande effrénée de mensonges, d'impiétés et d'immoralités il exerce non seulement à la ville, mais jusque dans nos plus modestes campagnes ! Oui, je vous le demande, les apôtres du mal furent-ils jamais plus nombreux, plus unis, mieux organisés et par là même plus puissants que de nos jours. Mais on les trouve partout, ils s'attaquent à tout, à tout ce qui est saint, religieux, honnête. Rien n'est respecté par eux, ni le droit, ni la justice, ni la famille, ni la religion, ni l'honneur, ni la vertu. Et leur œuvre de destruction se poursuit de mille manières, par la parole et par la presse, par les associations ténébreuses et par les institutions les plus ouvertement impies.

» Eh bien, sera-t-il dit que les enfants de lumière seront moins zélés pour le triomphe du bien que les enfants de ténèbres pour le triomphe du mal ! Mettront-ils moins d'ardeur à sauver les âmes que les autres n'en mettent à les perdre ? Non, n'est-il pas vrai, vous qui m'entendez, en dignes enfants de Jean-Marie de la Mennais, vous voudrez être autant d'apôtres. »

Et après avoir montré que les anciens élèves des Frères doivent être apôtres par *la prière*, par *la parole* et par *l'action*, Monsieur l'abbé Hillion, termine son discours par ces conseils pratiques.

« Un jour, l'historien Taine, quoique protestant, di-

sait à un prélat, en parlant de notre société contemporaine : « Si les catholiques par les miracles de leur zèle n'arrivent pas à conquérir ces masses païennes pour en faire un peuple de croyants et de pratiquants, c'en est fait de la civilisation française. » C'est vrai ; ce grand écrivain avait raison et il semble que l'on commence à le comprendre, nous avons la consolation d'assister aujourd'hui à un admirable réveil de l'esprit catholique et à une merveilleuse floraison d'œuvres de zèle et de charité. Eh bien, vous aussi, voulez-vous être les dignes enfants de ce grand apôtre du XIXe siècle, qui s'appelle Jean-Marie de la Mennais, soyez comme lui des apôtres, soyez-le partout et toujours, chaque fois que l'occasion s'en présentera. Soyez-le par votre simple attitude chrétienne, par l'affabilité et la cordialité de vos rapports, par de bons conseils discrètement et opportunément offerts. Une parole dite à propos, un mot du cœur, un livre de piété ou un bon journal prêté, un service rendu, sont autant d'appels au bien et d'encouragements à la vertu. Si chacun savait comprendre et remplir ainsi son devoir, dans sa sphère et dans sa condition, quelle force pour le triomphe de la bonne cause ! Donc tous à l'œuvre, anciens élèves des Frères, et souvenez-vous toujours que le simple soldat, en combattant à son rang, contribue à préparer la victoire aussi bien que le capitaine et le général. Dieu, un jour, saura donner à qui de droit les lauriers, et j'aime à croire que tous ceux qui m'écoutent en auront une large part (1). »

(1) Association amicale des Anciens Élèves de Ploermel et de Josselin. Compte-rendu de la 2e Assemblée générale, 15 juin 1902. — Ploërmel, imprimerie Saint-Yves.

L'apostolat ne s'exerce pas sans fatigue, il ne se pratique pas sans que l'on éprouve, parfois du moins, la lassitude du dévouement. C'est la pensée qui inspirait un ancien aumônier du Pensionnat Notre-Dame-du-Roncier, à Josselin, M. le chanoine Gorel, aujourd'hui curé-doyen de Mauron, lorsqu'il prononçait, le 5 mai 1901, à Ploërmel, un discours vibrant de *courage chrétien et patriotique.* C'est à l'histoire contemporaine qu'il emprunta les beaux traits qui firent courir dans son auditoire un frisson d'enthousiasme.

« Un élève des Frères, disait-il, doit être, toujours et partout, un homme de courage. Il doit être courageux sur le champ de bataille, si la patrie en danger a besoin de son bras pour la défendre. Qu'il s'inspire alors des leçons et des exemples que lui ont donnés ses maîtres.

» En 1870, on se battait sous les murs de Paris. Le combat était acharné : nos soldats tombaient en grand nombre sous les balles prussiennes et les éclats d'obus; les boulets labouraient la plaine, tout était en feu. Un homme cependant, la soutane retroussée, allait de l'un à l'autre, faisant à celui-ci un pansement sommaire, donnant à boire à celui-là, ayant pour tous une bonne parole. Le général Ducrot arrive au galop de son cheval et s'écrie : « En arrière, malheureux, vous allez vous faire tuer. » L'homme relève la tête et dit avec calme : « Je ne crains pas la mort, laissez-moi, mon général, accomplir jusqu'au bout mon devoir de charité auprès des blessés et des mourants. » Cet homme, c'était le frère Philippe.

» Que l'élève des Frères devenu soldat se souvienne de cette charge mémorable des zouaves pontificaux à Loigny. Le drapeau tombe des mains de Troussure frappé à mort, le comte de Verthamon le relève aussitôt, et s'écrie : « En avant ! » Il tombe frappé à son tour. Le lendemain, mourant à l'ambulance, il disait à la sœur qui le soignait : « Oh! que c'était beau ! ma sœur, c'était sublime; nous savions tous que nous allions à la mort, mais nous avions communié le matin ; pour moi, je croyais monter au ciel. » On ne craint pas la mort, quand on a la conscience en paix ; on fait volontiers le sacrifice de sa vie, quand on a l'espérance de la vie éternelle. Tel doit être le soldat qui a passé par l'école des Frères. »



Après avoir invité son auditoire non seulement à « défendre la religion quand on l'attaque », mais à travailler « à la rendre victorieuse et triomphante dans tous les cœurs » par un intelligent et pieux apostolat, M. le chanoine Gorel achevait ainsi son discours :

« Il y a 40 ans bientôt, Pie IX donnait audience à deux jeunes gens de Nantes, qui étaient accourus pour le défendre et venaient s'enrôler dans le régiment de Charette. Il causait paternellement avec eux et leur disait : « Soyez bénis, mes enfants ; vous venez du beau pays de France, de ce bon pays de la Bretagne, où il y a tant de bons chrétiens. Il y en a aussi en Italie, à Rome ; mais ici les bons se tiennent *comme cela...* » et le Saint Père croisait les bras. Hélas ! en France aussi trop souvent les bons se croisent les bras et les méchants, eux, travaillent ; ils ont de l'activité, de l'énergie, le courage de leurs opinions.

» Faisons de même. Debout, Messieurs, dans les dangers de la patrie tout homme est soldat ; dans les dangers de la foi tout chrétien doit être apôtre. Ainsi parle Tertullien.

» Il y a un peu plus de cent ans, une guerre à mort fut déclarée au nom chrétien, dans notre pays même. Que firent alors nos pères, les Vendéens, les Bretons, en particulier les Morbihannais ? Ils se levèrent en masse : tout buisson, toute haie devint un rempart, toute pierre fut entre leurs mains un projectile terrible, tout tronçon de fer une épée : et l'on vit des femmes ramener au combat leurs maris qui voulaient fuir. Et Dieu qui jamais ne laisse périr un peuple qui se défend avec cette énergie, Dieu récompensa nos pères de leur courage en sauvant leur foi. Si, à cette heure même, la Bretagne et la Vendée sont les deux pays les plus catholiques du monde, c'est à cette héroïque résistance de nos pères que nous le devons.

» En ce moment la situation est plus critique encore.

» Deux mères, la patrie encore pantelante, et l'Eglise toujours menacée, vous crient au secours. Les vrais français et les catholiques semblent se réveiller enfin. Les deux armées sont en présence. Entendez l'appel des chefs, les sonneries des clairons, le branle-bas du combat.

» Debout ! tout le monde à son poste pour défendre la foi et la liberté (1) ».

(1) Compte-rendu de l'Assemblée générale du 5 mai 1901, de l'Association des Anciens Élèves de Ploërmel et de Josselin.

✝

Dans ce pays de France qui tient à marcher à la tête des nations, aucune individualité ne devrait être perdue. Chacun doit aspirer à être une « *utilité sociale* ». C'est ce que demandait M. Théophile Dourdin, avocat à la Cour d'appel de Bordeaux, chargé de la haute direction des Conférences de saint Vincent-de-Paul, qui présidait, le 12 mai 1901, la réunion annuelle des anciens élèves du pensionnat Sainte-Marie, à Saint-Denis-de-Piles, (Gironde).

« Formés à l'école des Frères de Ploërmel, c'est-à-dire, à l'école de la foi, de la vertu, du dévouement et de la science, soyez, Messieurs, s'écriait-il, des utilités sociales.

« Par la religion d'abord. Les croyances religieuses sont indispensables à l'homme pour relever son âme et orienter sa vie. Les vertus naturelles, même les plus hautes, sont insuffisantes pour les individus et pour les sociétés. Pourquoi résister, d'ailleurs, aux vérités du Christ ? Il y a longtemps déjà que l'apologiste célèbre, M. Nicolas, en constatait la vivifiante influence et disait qu'aujourd'hui l'Evangile, à force de porter des fruits de vie, a gagné le cœur des nations et y a étendu ses racines.

« Vous aurez donc la foi et vous la prouverez par vos actes, car il faut marcher pour prouver le mouvement. Le fait justifie la doctrine, absolument et comparativement Vous serez l'exemple, vous serez la force. Vous toucherez à Dieu et vous vous relèverez plus forts, comme le géant antique quand il avait touché la terre. La religion peut tout produire, et la dignité de

votre conduite prouvera la divinité de vos croyances.

» Vous serez des utilités sociales par le travail. Est-ce bien à vous que je dois le dire, puisque tous vous travaillez ? Vous avez été formés ici à cette sainte loi. D'ailleurs, le travail n'est pas inhérent, par essence, à l'exercice d'une profession d'un caractère intérieur. On travaille manuellement ou par l'esprit ; on travaille, quand on cultive ses propres terres. Par le travail vous vous grandirez, vous prendrez contact avec vos semblables, vous les moraliserez.

» Soyez enfin des utilités sociales par le dévouement. Par là vous rendrez des services plus grands encore, car si on résiste à la raison on ne résiste pas au cœur, et votre charité vous fera conquérir les hommes. Le dévouement est la conséquence de cette loi d'amour dont je parlais tout à l'heure et que l'apologiste voyait dans la morale évangélique, c'est-à-dire, dans la morale divine. Rien de plus noble que l'assistance mutuelle sous toutes ses formes, matérielle ou morale, car l'homme ne vit pas seulement de pain. Tous le savent qui ont l'expérience du cœur humain.

» Avec ces trois éléments, mes chers amis, vous ne serez ni des inutiles, ni des névrosés et vous trouverez ainsi le bonheur pour vous-mêmes en le cherchant pour autrui. Il n'est rien de plus malheureux que les êtres inutiles, et une comédie du répertoire moderne l'a bien démontré par celui de ses personnages qui avait fini par redouter surtout les jours et les réunions où l'on devait s'amuser.

» C'est bien ce qu'on vous apprit ici, ce qu'on enseigne dans toutes les maisons des chers Frères de la Mennais. Elèves du passé et du présent, n'oubliez pas les leçons de vos Maîtres, et pour eux faites mieux

encore, vénérez-les, défendez-les partout et toujours, car ils en sont dignes. Un homme ne se dépouille jamais de l'éducation première qu'il a reçue. Vous resterez donc ce qu'on vous a appris à être ici, des âmes hautement chrétiennes.

» Mgr Dupanloup disait que « l'homme vaut selon sa faculté d'admirer ».

» Admirez donc tout ce qui est grand et vous l'exécuterez. Suivez les chemins de l'honneur chrétien.

» Ce sera votre grandeur comme ce sera votre joie, car, en toutes occasions, ce sera le devoir fidèlement et noblement accompli.

La dernière réunion d'anciens élèves des Frères eut lieu au Pensionnat de la Mennais, à Ploërmel, le 24 mai 1903. Un homme de cœur, un prêtre qui avait, durant bien des années, consacré sa vie aux Frères, aux élèves, et, plus tard, aux Scolastiques de Josselin, Monsieur l'abbé Foulon, alors recteur de Trédion, aujourd'hui recteur de Sérent, donna quelques détails sur la transformation opérée dans le costume des anciens Frères. Il faut citer ces lignes qu'aucun lecteur ne regrettera, j'en suis certain, de trouver ici.

« Aux premiers jours de l'Eglise, en ces temps qui n'ont qu'un nom dans l'histoire : celui des siècles des persécutions, il arriva deux fois à l'apôtre saint Paul de se prévaloir de son titre de *Citoyen Romain* pour la plus grande gloire de Dieu et l'intérêt des nouveaux chrétiens. Ce fut d'abord à Philippes, où il avait été mis en prison. « Nous sommes Citoyen Romain », s'écrie Paul, et les juges viennent suppliants le faire

sortir du cachot où ils l'avaient jeté avec autant d'injustice que de cruauté.

» A Césarée, ce titre seul fit s'abaisser les verges des licteurs prêtes à tomber sur les épaules de l'Apôtre, déjà dépouillé de ses vêtements et lié au poteau d'infamie. — Bientôt il le sauvera du supplice de la Croix.

» Je ne sais si, de nos jours, le titre de *Citoyen Français* aura la même vertu que celui de Citoyen Romain autrefois. Mais, sur tous les points de notre chère France, je vois les apôtres se dresser avec fierté, et réclamer le droit, la liberté de faire le bien dans la patrie. « Nous sommes Citoyens Français ». Vous l'avez dit, vous l'avez crié, vous aussi, maîtres vénérés. Nous voulons bien reprendre une liberté que nous avions librement enchaînée, rompre les liens qui nous unissaient à une famille dont nous étions fiers d'être les membres, dont le nom et l'œuvre resteront en vénération, malgré tout, comme le nom et les œuvres du « Père » demeureront grands et glorieux dans l'histoire de l'Eglise et de la France... Nous voulons bien quitter l'habit, la sainte livrée, qui était un symbole de notre sacrifice et l'une des sauvegardes de notre sublime vocation... Mais nous avons eu l'honneur insigne d'être choisis pour un apostolat : en dehors de la règle sévère à laquelle nous avions soumis notre esprit, notre corps, nos passions, notre volonté, nous voulons continuer l'œuvre utile, noble, sainte, sacrée, de l'éducation de l'enfance... Chrétiens, Français, nous réclamons le droit, la liberté de graver dans les jeunes âmes, deux amours inséparables : celui de Dieu et de la France (1).

(1) Association amicale, etc... Assemblée générale du 24 mai 1903. — Vannes, Imprimerie Lafolye, frères.

✝

Dans les réunions d'anciens élèves des Frères de Ploërmel, le *souvenir des morts* était toujours évoqué avec émotion. En quelques lignes délicates, des maîtres, à la plume conduite par le cœur, esquissaient le portrait des chers disparus. Que de larmes coulaient, parfois, lorsque revivaient, au moins pour quelques instants, des enfants, des jeunes gens, moissonnés dans leur fleur ! On se consolait en pensant que leur mort avait été sainte, en priant pour le repos de leurs âmes.

Parmi tant de victimes, il en est une qui porte un nom désormais glorieux, et qui fut l'honneur du Pensionnat Notre-Dame du Thabor, à Rennes. Je veux, dès maintenant, saluer au passage ce héros chrétien, saluer en lui tous ceux qui offrirent aussi, dans une agonie plus longue et plus obscure, leur vie pour la sainte cause.

Il s'appelait Louis-Pierre-Marie Leray, et était né à Ligné, au diocèse de Nantes, le 8 octobre 1872. A l'âge de seize ans, il entra au Pensionnat du Thabor afin d'y perfectionner ses études primaires avant d'apprendre le latin. Il était d'une piété admirable et fut le premier préfet de la Congrégation de la Très Sainte Vierge établie, en 1889, au Pensionnat. Il voulait être prêtre des Missions-Etrangères. Ordonné le 20 juin 1898, il fut désigné pour la Mandchourie septentrionale. « Je vais en Mandchourie, s'écriait-il, je serai peut-être martyr ! »

Or, à la fin du mois de juin 1900, une violente persécution sévit en Chine. Le 16 juillet, le P. Leray, alors à Pei-lin-tze, sa résidence, réunit dans son église ses nouveaux chrétiens. Au moment où il leur donnait l'absolution générale, il fut frappé d'un coup

de fusil, et tomba entre les bras de son catéchiste.

A l'Assemblée générale de la Société amicale des anciens élèves du Thabor, M. le chanoine Henry, secrétaire général de l'Archevêché de Rennes, rendit un hommage ému au R. P. Leray. « Ce camarade, dit-il, est un martyr, que l'Eglise peut-être mettra un jour sur nos autels, car il est mort pour sa foi et son Dieu » (1).



On l'aura déjà remarqué : dans toutes les réunions d'anciens élèves des Frères de Ploërmel, la voix du prêtre se fait entendre. Mais la parole chaude, vibrante, tombe aussi, nous allons le voir, des lèvres de laïques unis dans les mêmes sentiments chrétiens.

Souvent le Frère directeur parle aussi lui-même et laisse échapper de son cœur d'utiles enseignements. Combien n'est pas autorisée cette parole lorsqu'elle émane d'un homme qui a vu se succéder plusieurs générations d'enfants ! Le Frère Dioclésien, successeur du Frère Thadée, à Toutes-Aides ; les Frères Stanislas Kostka et Chrysogone, au Thabor ; le Frère Procope, à Vitré ; le Frère Emery, à Bain ; le Frère Michée, successeur du Frère Bernard, à Landerneau ; le Frère Robert qui avait remplacé le Frère Calixte, à Châteaulin ; le Frère Arateur, à Gacé, le Frère Aubert, à Fougères, etc., étaient heureux de redire aux anciens quelques paroles amies.

Et quelle délicatesse, quelles fines allusions, parfois, dans ces discours ! Je n'en citerai que deux exemples entre bien d'autres.

(1) Bulletin de l'Institution Notre-Dame du Thabor, Rennes, organe de la Société amicale des Anciens Élèves, numéro de juillet 1901.

C'était le 20 avril 1902, à la réunion générale des anciens élèves du Pensionnat Saint-Blaise, à Douarnenez. Le Directeur de cette maison, « Frère Célestin », s'exprimait ainsi :

« Parmi les soixante-dix-sept Frères que cette école a vus depuis sa fondation, on n'en trouverait pas un qui regrettât le séjour qu'il y a fait. Quelques-uns ont trouvé le petit Douarnéniste un peu tête de linotte, mais tous lui reconnaissent un cœur d'or. Quant à moi, qui y vins, il y a dix-neuf ans, faire mes premières armes dans la carrière de l'enseignement, et qui ai connu aux plus âgés d'entre vous des fronts moins soucieux, j'ai remarqué sans peine que la tête de linotte s'en va et que le cœur d'or reste toujours.

» En ce bon vieux temps, (on vieillit si vite à notre époque), vous receviez dans ces classes des idées qui n'ont pas grand cours dans la société, on vous enseignait des vérités dont vous avez vu sourire, on vous initiait à des vertus que le monde traite de faiblesses. Et vous avez résisté au vent pestilentiel du scepticisme et de l'incrédulité de ce siècle, parce que vous appartenez à ces vieilles familles bretonnes où survivent l'honneur et la foi des anciens jours. Les rameaux sortis de ces antiques troncs de chêne où la sève est restée pure, ne craignent point la violence des tempêtes.

» Honneur à vous d'avoir repoussé les premiers assauts de camarades pervertis, les premières hontes du respect humain, les premières déclarations d'un certain monde qui se croit d'autant plus sage qu'il est moins religieux.

» Les braves restent toujours fidèles au drapeau et la Bretagne est une terre de braves.

» C'est parce que vous avez su, Messieurs, garder

cette dignité de conduite que l'appui moral que vous donnez à cette maison est si considérable.

» A mesure que notre Association se développe et porte ses premiers fruits, nos enfants savent que lorsqu'ils quittent nos classes vous leur réservez les meilleurs places de vos usines et de vos ateliers, et qu'ils peuvent s'éloigner de leurs bons Frères sans émotion, assurés qu'ils sont de rencontrer en vous moins la raideur du patron que la tendresse du père (1). »

✝

La parole d'un Directeur d'école n'était-elle pas plus touchante encore lorsqu'elle rappelait le souvenir des chers morts ? On en pourra juger par les lignes que le « Frère Alpert-Marie » consacrait à deux anciens élèves.

« Vous aimerez, mes amis, à joindre le souvenir de deux bons et malheureux camarades qui n'avaient pu encore nous envoyer leur adhésion et qui ont l'un et l'autre trouvé la mort dans les plus terribles circonstances. Vous vous rappelez tous le drame épouvantable qui jeta, il y a un an, la consternation dans tous nos environs. Un soir de passage de troupes, à Saint-Jean-Brévelay, le feu dévora plusieurs bâtiments où logeaient des soldats ; neuf pauvres victimes sont la proie des flammes ; parmi ceux qui travaillent avec le plus d'ardeur, à opérer des sauvetages se distingue Jean-Marie Le Cam. Pour venir en aide à quelque malheureux qui jette des appels désespérés, il se précipite

(1) Association amicale de Douarnenez, Réunion générale du 20 avril 1902. — Ploërmel, imprimerie Saint-Yves.

vers la maison d'où partent les cris ; il entre... la toiture s'effondre, obstrue porte et fenêtre... C'en est fait de votre camarade...

» Quelle terrible chose ! messieurs, et quelle épouvante !

» Plus épouvantable encore et plus terrible, cette catastrophe de la Martinique qui a si douloureusement retenti dans tous les cœurs ! Le capitaine Théophile Mahéo, commandant le *Tamaya*, a succombé là, étouffé par les vapeurs embrasées, écrasé par les pierres incandescentes, englouti dans les flots avec tout son équipage ; le capitaine Théophile Mahéo fut, à Ploërmel et à Josselin, élève de cette institution ; il est des nôtres, mes chers amis, pleurons-le avec ses trois frères, Ambroise, Joseph et Pierre, qui se sont succédé au Pensionnat Notre-Dame du Roncier et envoyons-leur l'expression de notre douloureuse et profonde sympathie » (1).



Les Associations d'Anciens Élèves des Frères de Ploërmel devenaient de plus en plus nombreuses. C'était quelque chose assurément ; ce n'était pas assez. « L'union fait la force », dit-on sans cesse. Les Associations similaires doivent donc établir entre elles un lien qui les rendra plus fortes et plus puissantes. C'est ce que demandait, le 16 octobre 1898, M. P. Etève, Président de l'Association des anciens élèves du Pensionnat Notre-Dame Toutes-Aides.

(1) Association amicale... de Ploërmel — Assemblée générale du 15 juin 1902. Ploërmel, imprimerie Saint-Yves.

« Une idée très généreuse et très opportune, disait-il, m'a été récemment suggérée par le R. F. Abel. »
» Il faut, m'a-t-il dit, qu'il s'établisse *un lien d'union* et
» de *solidarité* entre toutes les Associations d'Anciens
» Élèves, fondées dans les divers Pensionnats dirigés
» par les Frères de la Mennais. Or, pour créer ces rela-
» tions, il est nécessaire de se voir, de s'entendre, de
» se connaître : invitez donc les présidents des Sociétés
» de Rennes, de Flers, de Saint-Denis-de-Piles à parti-
» ciper à votre fête de famille. Les idées émises par
» les uns et les autres deviendront fructueuses pour
» tous et contribueront à améliorer vos œuvres respec-
» tives ».

Cette « idée généreuse et opportune » fut comprise à Rennes, à Flers, comme elle devait l'être plus tard à Gacé, à Fougères, etc. Le Président de l'Association de Saint-Denis-de-Piles, M. Henri Espinasse, s'en exprima en ces termes, en une lettre adressée à M. Etève :

« Mon cher Camarade,

» Laissez-moi, tout d'abord, vous féliciter de l'heu-
» reuse pensée que vous avez eue de faire ainsi repré-
» senter autour du Révérend Frère Abel, comme en
» une sorte de Congrès, toutes les Associations d'An-
» ciens Élèves qui ont puisé chez les bons Frères de
» Ploërmel et l'instruction et les principes religieux.
» En notre époque d'indifférence, pour ne pas dire de
» lâcheté, alors cependant que plus que jamais nos
» ennemis se lancent à l'assaut répété de la chrétienté
» tout entière avec une union qui fait seule leur force,
» il est bon, en effet, de s'unir, de se grouper sous le
» drapeau du Christ dans une intime fraternité. Je vous
» adresse donc toutes mes félicitations pour votre géné-

» reuse initiative, et je vous exprime aussi, au nom de » notre Société de Saint-Denis, toute notre gratitude » pour ne point nous avoir oubliés (1). »

L'union de toutes les *Sociétés amicales* d'anciens élèves des Frères de Ploërmel fut bientôt un fait accompli. Ce n'était pas encore assez. Il fut convenu, entre les Supérieurs généraux des Instituts des Petits-Frères de Marie, des Frères de Saint-Gabriel, du Sacré-Cœur, de la Doctrine chrétienne de Nancy, de la Sainte-Famille de Belley, de Ménestruel, de Montebourg et de Ploërmel, que les anciens élèves de ces divers Instituts seraient toujours, sur leur désir, admis aux réunions des différentes Sociétés amicales. C'était là une innovation qui n'eût pas manqué de produire un jour les plus heureux fruits.

Si j'ajoute que le Souverain Pontife Léon XIII avait, par un Bref du 4 juillet 1899, accordé une indulgence plénière, applicable aux âmes du purgatoire, « à tous et à chacun des élèves » de l'Institut de Ploërmel qui assistaient aux réunions annuelles, j'aurai montré suffisamment la sollicitude de l'Église pour les Associations amicales.

Il faudrait encore, si je ne craignais de donner trop de développement à ce chapitre, montrer, par des citations nombreuses, l'*affection* et la *reconnaissance* des anciens élèves *pour leurs maîtres.* Mais ne faut-il pas se borner? J'emprunterai du moins, à deux laïques éminents, les paroles qu'ils prononcèrent en des circonstances particulièrement solennelles.

(1) Société Amicale des Anciens Elèves du Pensionnat de la Papotière et de Notre-Dame de Toutes-Aides (fondée en 1871). — Compte rendu annuel (1898). — Nantes, imprimerie Charles Testard, 9, quai d'Orléans.

✠

Le 23 juillet 1899, à la première assemblée générale de l'Association des anciens élèves de Vitré (la plus florissante de toutes, puisqu'elle comptait plus de 500 membres), M. Arthur de la Borderie, Membre de l'Institut, Commandeur de l'Ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand, l'éminent historien de la Bretagne, parlait ainsi :

« Permettez-moi tout d'abord de vous remercier de l'honneur que vous avez bien voulu me faire en m'admettant parmi les membres de l'Association des Anciens Élèves de l'Institution de Sainte-Marie de Vitré, bien que, hélas ! — vu mon âge avancé — je n'aie pu être élevé dans cette excellente Institution.

» Du moins — et je m'en honore — du moins ai-je été élève de la Maison des Frères de l'Instruction Chrétienne de la ville de Vitré, et aujourd'hui je reste, si je ne me trompe, l'un des plus anciens encore vivants, même le seul, je crois bien, qui ait eu l'honneur de voir et de connaître les trois premiers supérieurs de la Congrégation des Frères La Mennais, dont vous voudrez bien me permettre de vous dire quelques mots.

» D'abord, le premier de tous, le fondateur, le créateur de ce vaillant institut de l'Instruction Chrétienne, le vénérable abbé Jean-Marie de la Mennais, dont un souvenir, qui date de mon enfance, m'est demeuré dans la mémoire profondément gravé. J'était tout enfant, tout petit élève des Frères, quand il vint ici et me donna de belles images, de paternels encouragements ; même, pour m'exciter à bien faire, à bien travailler, il m'embrassa ! Jugez si j'étais fier, si j'étais heureux, et si sa

figure, depuis lors jusqu'à présent, n'a pas dû rester toujours vivante dans mes yeux et dans mon cœur! Figure bien originale, d'ailleurs, vraie figure de patriarche, non un patriarche rude et sévère, mais tout au contraire souriant, aimable, spirituel, bienveillant et tout à fait paternel. Non seulement un patriarche mais un saint, bien sûr. Et, dans le Ciel, où il est maintenant, il a certainement pour compagnons bien des saints canonisés qui n'ont pas fait sur la terre autant de bien que lui et pendant sa vie et après sa mort.

» Car c'est lui — vous le savez bien, mais on ne saurait trop le redire — c'est lui qui a fait jaillir du sol de la Bretagne cette infatigable et inépuisable armée d'instituteurs chrétiens qui consacrent leurs sueurs, leurs labeurs, les efforts si méritoires de toute leur vie, à jeter et à faire fructifier dans vos âmes, mes chers amis, c'est-à-dire dans les âmes de tous les enfants, de tous les jeunes gens qu'on leur confie, les semences bénies de la religion, de la saine morale et de la bonne éducation qui font les braves gens, les bons chrétiens, et aussi dans leurs esprits les semences, les éléments des connaissances humaines, aujourd'hui indispensables à quiconque veut assurer son existence par le travail. C'est à dire que ces bons Frères ont pour mission et pour but constant de préparer, d'assurer autant que possible à la jeunesse, particulièrement à vous, mes chers amis, un avenir favorable en ce monde et en l'autre.

» Et tous, formant (comme je le disais tout à l'heure) une véritable armée, ils ont été suscités, créés, organisés par la pensée féconde, active, si haute, si charitable, si généreuse, du vénérable fondateur ; tous à la lettre sont ses enfants, sa lignée et sa postérité spirituelle. Et aujourd'hui répandus dans toute la Bretagne

et dans plusieurs autres provinces, même dans d'autres continents — en Afrique au Sénégal, et en Amérique au Canada — tous, d'un même zèle, d'un même cœur, ils travaillent sans relâche à réaliser, à continuer, à étendre l'œuvre si puissamment fondée par le Père, le Patriarche, le Maître, Jean-Marie de la Mennais....

» Le successeur du vénérable abbé de la Mennais comme supérieur général de l'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne, fut le Très Révérend Frère Cyprien. A une haute vertu, une grande bonté et d'éminentes aptitudes de direction et d'administration, il joignait une finesse rare, une connaissance singulière des hommes et des choses, un esprit très pénétrant, très délié, qui lui fut d'un grand secours pour gouverner la barque de son Institut à travers les écueils multipliés sur sa route par la malveillance, tantôt avouée, tantôt déguisée, de plusieurs des régimes qui ont dominé sur la France depuis 1860. Ferme autant qu'habile, le T. R. F. Cyprien vint à bout de toutes ces épreuves, il maintint forte, entière, prospère, l'œuvre de Jean-Marie de la Mennais, et même il étendit considérablement le champ où s'exerçait son action....

Et voilà près d'un siècle que cela dure, et par la grâce de Dieu, ce premier siècle sera suivi de bien d'autres.

J'ai lu récemment dans un journal (mais je n'ai pas perdu mon temps à vérifier la chose) qu'en France depuis 1870 il y a eu successivement *trente-neuf ministères*, c'est-à-dire qu'en vingt-neuf ans la direction des affaires publiques a changé trente-neuf fois (1). Je n'ai

(1) A l'heure où s'impriment ces lignes (fin de janvier 1905) le journal *La Croix* publie la note suivante : — « La troisième République a fait une importante consommation de ministères. On n'en compte pas moins de 40. Le premier ministère, celui de Jules Favre, n'a eu qu'une courte existence de cinq mois. Celui qui détient le record de

point à dire ce que je pense d'un tel fait. Je me borne à constater que l'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne n'a point suivi un pareil système. Depuis quatre-vingts ans qu'il existe, il a eu en tout à sa tête trois supérieurs généraux, y compris le T. R. F. Abel, actuellement *régnant*, qui en est seulement à la seconde année de son supériorat.

» Inutile, je pense, de m'étendre longuement sur ce troisième supérieur. D'abord il est ici, vous le voyez ; sa physionomie ouverte, vivante, intelligente, attirante, suffirait à lui gagner toutes les sympathies. Puis il a été assez longtemps, à deux pas d'ici, directeur de l'Ecole de la Guerche ; nul à Vitré n'a pu ignorer les grands et beaux résultats obtenus par lui en cette école sous toutes les formes, entre autres par l'introduction et le développement de l'enseignement agricole, si impor-

la longévité est le ministère Waldeck-Rousseau, qui dura trente-six mois et quinze jours ; vient ensuite le ministère Combes, qui a duré trente et un mois. Le ministère Dufaure, le second ministère de la République, a vécu vingt-sept mois, et, par ordre, voici la durée des autres ministères :

De Broglie, un an. — De Cissey, neuf mois et demi. — Buffet, onze mois. — Dufaure, quinze jours. — Dufaure, neuf mois. — Jules Simon, cinq mois. — De Broglie, six mois. — Le général de Rochebouët, trois semaines. — Dufaure, quatorze mois. — Waddington, dix mois et demi. — De Freycinet, huit mois. — Jules Ferry, quatorze mois. — Gambetta, deux mois. — De Freycinet, six mois. — Duclerc, cinq mois. — Fallières, trois semaines. — Jules Ferry, vingt-cinq mois. — Brisson, neuf mois. — De Freycinet, onze mois. — Goblet, cinq mois. — Rouvier, six mois. — Tirard, quatre mois. — Floquet, dix mois. — Tirard, onze mois. — De Freycinet, vingt-trois mois. — Loubet, neuf mois. — Ribot, un mois. — Ribot, deux mois. — Dupuy, huit mois. — Casimir Périer, six mois. — Dupuy, huit mois. — Ribot, neuf mois. — Bourgeois, cinq mois. — Méline, vingt-cinq mois. — Brisson, quatre mois. — Dupuy, huit mois. — Et enfin Waldeck-Rousseau, trente-six, et Combes, trente et un mois. » — (*La Croix* du 21 janvier 1905).

tant aujourd'hui et qui, sous l'influence du Frère Abel, se répandit bientôt de proche en proche dans toute la Bretagne. »

Après cet éloge des trois Supérieurs généraux de l'Institut, et de l'Institut lui-même, M. de la Borderie parlait des avantages de l'association, source de force pour résister à tous les périls.

» Or, disait-il, c'est justement pour susciter cette force, pour créer cette union, pour serrer ce lien permanent, que vous venez de fonder et que vous inaugurez aujourd'hui l'*Association Amicale des Anciens Elèves de l'Institution Sainte-Marie de Vitré*, et c'est là assurément une œuvre d'avenir, une création importante, car tous les membres de cette Association, ainsi fraternellement liés, intimement unis ensemble, se feront gloire, j'en suis certain, d'être dans toute leur vie, de rester inébranlablement jusqu'à la mort de bons chrétiens, de bons Français et — ce qui dit tout en un mot — de vrais et fidèles Bretons (1) ! »



Comme contraste aux paroles consolantes et pleines d'espoir prononcées par M. Arthur de la Borderie à la *première* réunion des anciens élèves de Vitré, il faut citer la page où M. Léon Houal, du barreau de Ploërmel, épancha son âme à la *dernière* réunion des anciens élèves de Josselin et de Ploërmel. Après les avoir félicités d'avoir répondu, avec un élan magnifique, à l'appel que leur avait adressé M. Zudaire, le dévoué Président de l'Association, M. Houal parla ainsi :

(1) Association amicale de Vitré. Compte-rendu de l'Assemblée générale du 23 juillet 1899. — Vitré, imprimerie H. Gaudichon.

« Je remercie les membres présents du spectacle aussi beau que consolant qu'ils offrent à la ville de Ploërmel et à la région tout entière. Je les félicite d'avoir compris qu'aujourd'hui l'indifférence serait une folie et un véritable crime social, d'avoir senti que le devoir les appelait à la réunion, que leur présence avait une signification toute particulière, qu'ils avaient une dette à acquitter, des témoignages de sympathie à donner, » — et après avoir déclaré qu'il ne voulait faire aucun accroc à l'article du règlement qui prohibe toute discussion politique, il ajoute :

« Si nous ne sommes pas ici pour *récriminer contre les vainqueurs*, il existe en chacun de nous un *sentiment* que nous n'avons pas le droit d'étouffer sans commettre une lâcheté, sans forfaire à l'honneur, le sentiment de la reconnaissance...

« C'est pourquoi, je crois être votre interprète fidèle en venant aujourd'hui *saluer les vaincus*, en envoyant l'expression de notre impérissable reconnaissance à nos anciens maîtres, aux Fils de J.-M. de la Mennais qui nous ont appris la première lettre, le premier mot correct et honnête de notre langue, qui ont été pour nous les dispensateurs de cette éducation chrétienne où l'amour de la vérité, le souci de l'honneur, le sentiment de la vraie dignité et l'esprit de foi forment les jeunesses vaillantes, les familles honorées et les nations prospères.

« Quiconque porte un cœur de chrétien et de patriote, disait naguère un écrivain, doit aux Frères le respect et l'affection. »

« Chrétiens, patriotes, nous le sommes, grâce aux principes qui nous ont été inculqués ici... et nous ne faisons qu'obéir aux sentiments les plus intimes et les plus sacrés qui sont en nous, en adressant à nos anciens

maîtres l'expression de la reconnaissance qui nous déborde...

« Votre présence, en pareil nombre, dans un pareil moment est pour vos anciens maîtres *le plus éclatant témoignage* que vous puissiez rendre à leur science, à leur abnégation, à leur dévouement.

« Et en quelque lieu que la Providence puisse les conduire ce sera pour eux une gloire et un réconfort de songer que, s'ils ont dû quitter le pays de France, ils n'ont pas laissé derrière eux des générations d'ingrats.

« Après avoir salué vos anciens maîtres, il me reste un autre devoir à remplir, un autre hommage à rendre.

« Personne ne me désavouera si j'adresse au très distingué Directeur du Pensionnat de la Mennais — M. Hamono — et à ses dévoués collaborateurs le témoignage de notre admiration et de notre gratitude...

« Réduits à fuir la France et à secouer la poussière de vos pieds, vous n'auriez pas manqué de pays pour utiliser votre science et votre dévouement. — Vous ne l'avez pas voulu.

« Pour employer la belle *comparaison* dont se servait il y a quelques semaines l'éminent et vénéré religieux qui fut votre père, vous avez mis dans un des plateaux de la balance l'âme des enfants dont l'éducation vous était confiée, dans l'autre votre habit religieux, votre Christ de cuivre.

« Quels qu'aient pu être les déchirements qui se sont produits en vous à l'idée de briser des liens qui vous étaient chers, et de quitter un habit que vous honoriez, autant qu'il vous honorait, qui honorait la France sous toutes les latitudes...

« Vous n'avez pas hésité. Vous avez dit : « Sauvons nos enfants » et lorsque la *Société civile* propriétaire du

Pensionnat de la Mennais se voyant privée des services des Frères a fait appel à votre dévouement pour vous confier ce bel établissement, elle vous a trouvés prêts à continuer l'œuvre de science, de salut social à laquelle vous vous étiez voués...

« Messieurs, soyez-en remerciés.

« Merci surtout pour nos enfants !..... » (1).



Tous ces échos des réunions d'Anciens Elèves des Frères, toutes ces manifestations de la reconnaissance et de l'affection que des jeunes gens, des hommes dans la force de l'âge, des vieillards même gardent pour leurs maîtres d'autrefois restés, jusqu'à la fin, des amis dévoués, ont quelque chose de touchant.

Ne sont-elles pas touchantes aussi, ces manifestations plus intimes de l'âme, où, en des lettres personnelles, l'ancien élève, occupant quelquefois dans la société une position brillante, ne craint pas de rendre hommage à l'humble Frère qui continua à l'école, et y développa les principes d'éducation reçus dans la famille ?

Oh ! ces lettres intimes, avec quel soin jaloux, avec quelle piété même, on les garde ! Ne sont-elles pas les voix amies qui rendent le présent moins sombre en chantant le passé !

« On se console des mécomptes de la vie, a dit Lamartine, par quelques-unes des voix qui vous disent : « Courage ! nous vous aidons de cœur et nous prions pour

(1) Compte-rendu, de l'Association amicale des Anciens Élèves de Ploërmel et de Josselin. etc. Vannes, imprimerie Lafolye, frères, 1903.

vous. » On s'en console surtout en ouvrant bien vite quelques-unes de ces petites lettres d'amis qu'on a réservées pour la fin, comme pour s'embaumer les mains et l'âme de ce doux parfum d'affection cachée qui s'est allumée dans la jeunesse, et qui brûle toujours dans la même maison, dans le même cœur. Celles-là, on les savoure, et, après les avoir lues et relues, on les sépare de la foule comme elles sont à part dans la pensée : ce sont les bénédictions de la journée, les oiseaux de bon augure, qu'on a vus passer sous tant de nuages et parmi tant de feuilles sèches... »

Le lecteur me permettra, pour son plaisir ou son édification, d'arrêter, dans leur vol rapide, quelques-uns de ces « oiseaux de bon augure », d'ouvrir « quelques-unes de ces petites lettres d'amis qu'on a réservées pour la fin ». Nul doute que les anciens professeurs surtout ne retrouvent ici quelque chose des sentiments qu'ils inspirèrent eux-mêmes à leurs élèves.

Mais voici où commence la difficulté : lesquelles faut-il prendre, lesquelles faut-il laisser dans l'ombre ! En cherchant les plus belles, parmi ces chères lettres, on les choisit toutes, et le carton qui les contenait reste vide...

Le plus ordinairement elles sont adressées aux Frères, soit à l'occasion de leur départ, soit au premier de l'an, ou en un jour de fête. Peut-être en soulignerais-je le caractère élevé si la lecture n'en devait faire respirer infailliblement le parfum chrétien. Voyons donc comment parlent ces jeunes gens, ces hommes !

✝

« Qui se serait douté, mon cher Frère, il y a un mois, que vous nous seriez enlevé ? Je ne puis vous dire toute la tristesse qu'a jetée dans mon cœur cette nouvelle !... Depuis plusieurs années, j'étais habitué à vous trouver quand j'avais une joie ou quelque peine ; vous m'aidiez à bien marcher. Que de sottises vous m'avez empêché de faire, surtout en ces derniers temps, et voilà que, tout d'un coup, je suis privé de vous... »

« Vous avez donc, mon cher Frère, écrit un autre, quitté notre Ecole, et je ne vous y verrai plus. A cette pensée, mon cœur se brise... Dieu l'a voulu, il nous faut accepter cette volonté : mais que la résignation est dure à obtenir. Vous manquez à ma vie. Ah ! c'est quand on perd ses amis qu'on sent bien comme on y était attaché. Le petit Christ que vous m'aviez donné autrefois ne m'a pas quitté ; il m'a aidé à supporter ma peine. Quand je me sentais trop faible, alors je le baisais et je crois qu'il me soutenait. Ah ! si nous n'avions pas la foi, si nous n'avions pas Dieu et sa Mère, que deviendrions-nous dans les épreuves de la vie ? Priez le bon Dieu pour moi, vous savez que je prie pour vous. Soyons donc unis ainsi, puisque nous ne pouvons l'être autrement. Au revoir ! Vous savez que je suis toujours et pour la vie, votre ami. »

Les années ont fui sans effacer du cœur d'un troisième le souvenir de son « maître dévoué ».

« C'est un de vos anciens élèves de... qui vient vous souhaiter une bonne année ; vœu bien banal quand on ne l'offre que par convenance, mais qui, parfois, part

du cœur guidé par le souvenir d'un bienfait. Voilà sept ans déjà que nous nous sommes quittés, mais vous avez été trop bon pour moi, mon Frère, pour que je vous oublie. J'ai trouvé en vous pendant les deux années, hélas ! trop courtes, que j'ai passées avec vous, un maître dévoué. Tous les jours je prie pour vous, presque jamais je ne l'ai oublié. »

Qui ne trouverait charmant ce naïf « presque jamais » ? Ne prouve-t-il pas la sincérité des sentiments exprimés. En voici qui ne le leur cèdent pas non plus sur ce point.

« Peut-être pensez-vous, cher Frère, que l'on vous a oublié ! Grosse erreur. A... (ici, le nom de l'école) on parle souvent du F. X., et toujours, je me plais à le dire, en très bons termes. Vous saviez vous faire aimer aussi bien des grands que des petits, donner de bons conseils aux uns, des encouragements aux autres. Si j'ai passé de bons mois à. . . c'est à vous, en partie, que je le dois, mon cher Frère. Vous saviez m'encourager et me montrer, par de chaudes paroles, le chemin du ciel.

» Combien il me serait doux de vous souhaiter, de vive voix, une bonne fête ! Daignez, du moins, voir en ces quelques lignes, griffonnées (*sic*) à la hâte, les souhaits les meilleurs que puisse formuler le cœur d'un enfant reconnaissant. Je prierai pour vous. Ne m'oubliez pas, de votre côté, dans vos prières. Demandez à Dieu et à sa sainte Mère de m'accorder le courage de bien travailler l'année prochaine, afin d'obtenir, comme récompense de mon travail, le succès à mes examens. »

✝

Voici maintenant un cri du cœur traduit par une plume qui, pour la première fois, depuis plus de quinze ans, était restée inactive au début d'une nouvelle année. On verra avec quelle délicatesse de touche elle prend éloquemment sa revanche.

« Mon bien cher Frère et ami. — L'hiver qui vient de s'écouler a été rude pour moi, et si je suis encore de ce monde, c'est sans doute que Dieu ne m'a pas trouvé assez mûr pour sa moisson.

» Dois-je bénir sa main qui ne m'a pas cueilli, dois-je regretter de n'être pas entré comme bien d'autres dans les granges de son ciel? Eût-ce été un bonheur pour moi de mourir en pleine floraison, amasserai-je plus de mérites dans le cours d'une vie qui sera peut-être longue? C'est là le secret de la Providence, il ne m'appartient pas de le sonder.

» Toujours est-il que je suis vivant, et bien vivant, après trois mois de souffrances, accompagnement obligé de l'influenza d'abord, d'une congestion pulmonaire ensuite et d'un anthrax à la nuque. Voilà mon bilan sanitaire, en date à son ouverture du 25 décembre, et à sa clôture du 10 au 20 mars. Il est assez éloquent par lui-même pour que je n'aie nul besoin de légitimer un silence qui vous a surpris à coup sûr, qui vous a peiné peut-être, et j'aime à croire que si vous avez douté un seul instant de la vieille affection que je vous porte, ce vilain doute est aujourd'hui dissipé. Rassurez-vous donc, mon bon frère, mon excellent ami ; nul n'a ursupé la place de choix que je vous garde au plus intime de mon cœur et jusqu'à l'heure où celui-ci cessera de battre, que

dis-je ? alors même qu'il aura perdu toute chaleur et toute vie, votre souvenir y restera vivant encore, lui ; il est de ceux que la mort n'éteindra pas.

« Pour mieux célébrer ma résurrection miraculeuse, je prends, dans quinze jours, le bâton du pèlerin, et c'est à Jérusalem, à l'endroit même où Jésus-Christ, vainqueur du tombeau, ressuscita glorieusement, que je vais chanter mon hymme d'actions de grâces.

« Vous dire mon bonheur serait chose impossible : il est de ces sentiments que la parole ne peut rendre, et qui perdraient à être traduits. Du reste, ne les devinerez-vous pas, vous qui, avec mes parents bien-aimés, avez jeté dans mon âme la semence de la foi, vous qui m'avez appris les grands préceptes de notre religion catholique, et m'avez montré, par votre exemple, quels dévouements désintéressés, quelles nobles et généreuses ardeurs elle fait naître. Soyez-en mille fois béni ! Et puissent vos œuvres, souvent méconnues ici-bas, recevoir là-haut leur juste récompense !

» Adieu, mon bon Frère, le petit pèlerin vous embrasse en vous demandant de prier pour son heureux voyage !.... »

✝

N'avais-je pas raison de dire que bien éloquente était la revanche d'un silence d'ailleurs involontairement gardé ? On jugera bien délicate aussi la façon dont un ancien élève se repose de ses fatigues en écrivant ceci :

« Mon bien cher Frère... Bien rude a été ma journée, pénibles et ingrats les travaux auxquels j'ai dû me livrer ; voici du moins que j'oublie mes fatigues et mes préoccupations dans la joie de vous exprimer avec mes

meilleurs vœux de fête, toute ma reconnaissance et toute mon affection.

« Ah ! combien je la vois revenir avec impatience, cette heureuse date du... qui, tous les ans, nous rapproche l'un de l'autre, et combien je suis heureux qu'elle provoque la manifestation de notre amitié si fidèle, dont le surmenage de l'existence paralyse, hélas ! les élans.

» Eh oui ! mon Dieu, sans les obligations que créent l'étiquette, les conventions ou la bienséance, nous remettrions toujours au lendemain les devoirs d'amitié qui peuvent attendre, alors que d'autres devoirs sont plus impérieux, et nous laisserions ainsi se prolonger un froid silence que les plus louables résolutions n'arriveraient jamais à rompre.

« Bénissons donc les anniversaires, les fêtes et toutes autres circonstances grâces auxquelles nous pouvons parfois nous ressaisir, sachons-leur gré des obligations si douces qu'elles nous imposent. Nous leur devons de garder nos vraies amitiés toujours vives, c'est par elles que nous évitons les reproches souvent immérités d'indifférence et d'oubli... »

Et lui, toujours « reconnaissant et affectueux » ne voulait ni ne pouvait même oublier. Il voulait, jusqu'à la fin, « garder ses vraies amitiés ». Elle sont si douces lorsqu'elles ont été contractées dès l'enfance ! La lettre suivante n'en fournira-t-elle pas une dernière et consolante preuve ? Elle fait allusion à une habitude qu'ont beaucoup de maîtres chrétiens de prier en union avec leurs élèves, de leur demander même, quelquefois, un souvenir spécial dans leurs prières d'enfants.

« Cher et ancien maître, — j'espère que vous voudrez bien, à la fin de l'année... recevoir les souhaits de

votre reconnaissant élève. Je prie Dieu pour vous tous les jours, je le prie encore avec plus de ferveur au commencement de la nouvelle année. Soyez assuré, cher Frère, de la solide affection que j'ai pour vous. Quand j'étais dans votre classe, vous me répétiez souvent : « Priez un peu pour moi. » Ces paroles me touchèrent profondément. Je composai alors une petite prière dans laquelle je recommandai à Dieu ceux qui me sont les plus chers, et j'y plaçai votre nom. Depuis lors à mon reveil, aussitôt que l'heure du lever sonne, je fais ma petite prière, ma première pensée va à Dieu, et elle va à Dieu pour vous.

« Je ne crois pas avoir manqué cette courte et naïve prière un seul jour. Dieu puisse-t-il m'exaucer !

« Priez aussi, s'il vous plaît, cher Frère, pour que Dieu me garde toujours son enfant. Puisse mon cœur être toujours assez pur pour offrir chaque matin au Ciel la prière de mes premiers ans !

« Vous savez peut-être que j'ai manqué un examen préparé trop précipitamment. Grâce à Dieu, j'ai supporté l'échec courageusement, et je me suis mis au travail pour aller plus sûrement au succès à la prochaine session....

« Je commence la nouvelle année avec courage ; les épreuves m'ont fortifié, et je sors vaillant de la « fournaise à recuire l'âme », de Montaigne.

« J'ai beaucoup souffert dans l'année qui finit : chimères et tourments réels m'ont torturé de leur mieux. Mais, « souffrir passe, avoir souffert demeure. » *Il résulte de mes peines qu'à vingt ans, j'aime Dieu de tout mon cœur.* — Croyez-moi bien toujours, cher Frère, digne maître, et vieil ami, votre reconnaissant, etc. »

Qu'ajouter à de tels accents ? Cet autre mot d'un an-

cien élève : « Livrez, disait-il à un Frère, livrez à un ami qui en puisse tirer parti, les trésors que vous possédez. Vous ne sauriez les cacher plus longtemps sans vous laisser suspecter d'avarice, et toute votre vie proteste contre un tel soupçon. »

Ces « trésors » m'ayant été livrés, j'ai cru devoir, à l'honneur des anciens élèves des Frères de Ploërmel et aussi pour la satisfaction du lecteur, y puiser largement !

LA LOI DU 1er JUILLET 1901

RELATIVE AU

« CONTRAT D'ASSOCIATION »

Le projet de loi sur le « Contrat d'Association » cause de vives inquiétudes dans les rangs catholiques et conservateurs. — Il menace les Congrégations françaises dont le Pape Léon XIII prend la défense en une lettre éloquente adressée au Cardinal Richard. — Tristes origines de la loi. — Un mot de Gambetta : « Liberté d'Association pour tout le monde... pour les moines, non ! » — De la rue *Cadet* au *Palais-Bourbon*. — Rapprochement suggestif : la loi de 1901 et le Convent de Toulouse, en 1893. — L'enseignement congréganiste suspect déjà, même sous l'Empire. — Il est publiquement dénoncé comme *péril social*, par M. Gambetta, à Romans, en 1878. — La législation lui est de plus en plus hostile, de 1880 à 1886. — L'enseignement *privé*, reconnu par la loi du 30 octobre 1886, est menacé à son tour parce qu'il n'est, en somme, que l'enseignement catholique — Décisions d'un Convent de Turin et du Congrès de la « Ligue de l'enseignement » à Rennes. — Les « deux jeunesses » par M. Waldeck-Rousseau. — En fait, sinon en droit, la loi sur le « Contrat d'Association » a porté un coup funeste à l'enseignement privé.

Cette loi du 1er juillet 1901, qui a si cruellement frappé les Congrégations, en particulier les Associations religieuses vouées à l'enseignement, provoqua dans le monde catholique et conservateur une émotion trop légitime, lorsque le projet en fut déposé sur le bureau de la Chambre des Députés, en 1900.

On prévoyait déjà que cette loi *détruirait* probable-

ment les sociétés qu'elle semblait n'avoir pour but que de *réglementer*, et que les Congrégations religieuses auraient beaucoup à en souffrir, si tant est qu'elles n'en mourussent pas...

Dès la première heure, le Souverain Pontife s'émut à la vue des dangers qu'allaient courir les Congrégations françaises. Dans une lettre adressée à Son Eminence le Cardinal Richard, archevêque de Paris, Léon XIII jetait un cri d'alarme, et daignait, malgré tant d'apparences contraires, garder encore l'espoir que la France ne voudrait pas « perdre le précieux patrimoine moral et social » représenté par les Sociétés religieuses.

« Nous voulons, écrivait Sa Sainteté, compter sur l'équitable impartialité des hommes qui président aux destinées de la France et sur la droiture et le bon sens qui distinguent le peuple français. »

Léon XIII rendait ensuite, en des accents superbes, hommage aux congrégations. « Leurs mérites », disait Sa Sainteté, « plus d'une fois reconnus par les hommes les moins suspects, plus d'une fois honorés par des récompenses publiques, font de ces Congrégations la gloire tout entière et la gloire particulière et éclatante de la France, qu'elles ont toujours noblement servie, et qu'elles aiment avec un patriotisme capable, on l'a vu mille fois, d'affronter joyeusement la mort. »

Le Souverain Pontife les vengeait ensuite des accusations imméritées lancées contre elles, et proposait, en tout cas, s'il y avait quelque abus, d'y porter remède au besoin. En sa qualité de Chef de l'Eglise, de Souverain uni à la France par un pacte solennel, Léon XIII écrivait ces lignes où étaient, fort délicatement, réservés les droits du Saint-Siège :

« La France entretient avec le Saint-Siège des rapports amicaux fondés sur un traité solennel. Si donc les inconvénients que l'on indique ont sur tel ou tel point quelque réalité, la voie est tout ouverte pour les signaler au Saint-Siège, qui est disposé à les prendre en sérieux examen et à leur appliquer, s'il y a lieu, des remèdes opportuns. » (1)



La Lettre de Léon XIII, en faisant appel à l'équité des pouvoirs publics, marquait d'un trait « lumineux, précis et rapide, la place tenue par les corps religieux dans la milice sacrée », et réservait, en même temps, les droits inaliénables de l'Eglise. Elle fut un soulagement pour les consciences catholiques, et une consolation pour les familles religieuses. La bonne presse y fit longuement écho, et une campagne de défense fut organisée pour arracher, si possible encore, les congrégations françaises au péril qui les menaçait. Les principaux griefs allégués contre elles furent éloquemment réfutés, en particulier celui que l'on prétendait tirer de leur fortune exagérée. Qui n'a entendu parler du fameux « milliard des congrégations ! » (2) Véritable

(1) Lettre de S. S. Léon XIII, pour la France, à S. E. le Cardinal Richard, archevêque de Paris, du 23 décembre 1900.

(2) Que de bruit s'est fait autour de cette parole malheureuse, et quelles basses convoitises elle a excitées ! Admettons que les Congrégations eussent possédé un milliard, était-ce une raison, même un simple motif, pour les tuer ?... Un journal protestant, *Le Signal*, prétendait récemment que la fortune de M. Rothschild s'élève à *dix milliards*. (*Libre Parole* du 5 octobre 1904). Est-ce que cela donne le droit d'exciter contre lui les appétits révolutionnaires et de crier : sus à Rothschild ?

« fantôme », selon l'expression de M. de Mun ; car, ainsi qu'on l'a fait justement remarquer : « On a eu beau majorer les chiffres, on est arrivé seulement, pour 160.000 religieux existant en France, à une fortune totale de 500 millions, ce qui fait pour chacun 3.125 francs de capital, soit un revenu de 94 francs par an, ou de 25 centimes par jour, en supposant, ce qui est faux, que tous ces capitaux soient productifs (1) ».

Hélas ! les meilleures preuves ne pouvaient convaincre les adversaires des congrégations religieuses, résolus d'avance, soit par des engagements antérieurs, soit pas des haines personnelles, soit par ignorance ou entraînement, à les frapper quand même (2).

(1) *Messager du Cœur de Jésus*, livraison de mars 1901. — Ce chiffre de 500 millions n'est-il pas lui-même fortement exagéré ? Voici ce que disait M. Ribot, le 22 janvier 1901. « ... L'enquête que l'on vient de nous distribuer accuse un total de biens appartenant aux congrégations ou occupées par elles d'environ 1 milliard.

» Or, l'avant dernier fascicule bleu du ministère des finances relève l'impôt du revenu perçu ou à percevoir pour les années 1898 et 1899, et vous savez que l'impôt sur le revenu est perçu sur le revenu de tous les biens, meubles et immeubles, possédés et occupés.

» Le revenu est établi, d'après un calcul de capitalisation, à raison de 5 °/o de la valeur vénale des biens. En faisant ce calcul, on reconnaît qu'en 1899 *l'impôt a été perçu sur un capital total, y compris les meubles, de 489 millions.*

» Et comme il y avait 110 millions de meubles quelques années avant, — et je ne crois pas que la proportion ait changé, — le chiffre total de la valeur vénale des biens immeubles des congrégations, même simplement occupés, sur lequel l'administration de l'enregistrement a établi la perception de l'impôt sur le revenu s'élève à 379 millions : *379 millions au lieu de 1 milliard.* » — Cf. : Discours prononcé dans la discussion de la loi sur les Associations, le 22 janvier 1901, à la Chambre des députés, par M. Ribot, député du Pas-de-Calais, ancien Président du Conseil. — Paris, *Comité de Défense*, etc., 76, rue des Saints-Pères. »

(2) M. Gerville-Réache écrivait dans l'*Eclair*, en 1901 : « Nous sommes beaucoup qui sentons que le gouvernement fait mal, qu'il

✝

Je ne vise personne, en particulier, en ces pages où s'épanche mon cœur de chrétien et de Français ; mais comment n'être pas péniblement attristé en lisant les lignes suivantes, qui jettent de sinistres clartés sur les origines de la loi du 1er juillet 1901 ?

C'est M. Gambetta qui montre, dans un discours qu'il prononce le 12 août 1881, quel sera l'esprit d'une loi sur la liberté d'Association.

« Permettez-moi, disait-il, au risque d'être appelé illibéral ou autoritaire, de dire qu'il y a des congrégations autorisées ou non que je ne reconnaîtrai jamais, pour ma part, comme investies du droit d'association, parce que leur but, leurs principes, leurs tendances répugnent à tout ce que nous aimons et à ce qui constitue la nature même de la France. Par conséquent, liberté d'association pour tout le monde des travailleurs, pour les associations professionnelles, pour les syndicats, pour les groupes de toute espèce ; mais quant aux autres, permettez-moi le mot, pour les moines, non ! » (1)

Ces paroles, à défaut d'autre mérite, ont au moins celui d'être claires. Voici qui ne l'est pas moins :

« On peut affirmer sans être téméraire, disait, en septembre 1893, un journal qui passsait pour refléter les idées prépondérantes au sein du Grand-Orient : *Le Matin*, que la plupart des lois que subissent les Français — nous

nous engage dans une mauvaise voie ; mais nous le suivons, parce que l'on n'abandonne pas son parti, *même quand il commet des fautes.* »

(1) Cité par le journal *L'Ouest-Eclair*, dans une *lettre* du 22 décembre 1903.

parlons des grandes lois politiques — ont été étudiées par la Franc-Maçonnerie avant de paraître à « l'Officiel ». Il ajoutait : « les lois sur l'instruction primaire, sur le divorce, les lois d'accroissement, les lois militaires, et entre autres la loi sur l'obligation du service pour les Séminaristes, ont pris leur vol de la rue Cadet jusqu'au Palais-Bourbon ; elles en sont revenues *inviolables* et *définitives*. »

Et comme conclusion, ce cri de triomphe : « Nous sommes encore tout puissants, mais à la condition de synthétiser nos aspirations dans une formule. Pendant dix ans nous avons marché en répétant : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » Nous avons partout des écoles laïques, les prêtres sont réduits au silence, les séminaristes portent le sac. Ce n'est pas un résultat ordinaire dans une nation qui s'appelle encore la fille aînée de l'Eglise » (1).



Ces lignes, déjà si tristement significatives, vont être complétées par le simple rapprochement qui suit. Si le texte de la loi du 1er juillet, et celui du vœu de 1893 ne sont pas exprimés dans les mêmes termes, il ne sera pas difficile de voir qu'ils semblent être, au moins, inspirés du même esprit.

(1) Article du *Matin* cité par « la Franc-Maçonnerie démasquée » septembre 1893, page 322-323. » (Voir cette page dans l'excellent et remarquable ouvrage de Monseigneur Delassus, *Le Problème de l'heure présente*, tome I, page 129).

Convent de Toulouse 1893
(Vœu du 12 juillet)

Article Ier

Toutes les Congrégations, communautés et associations religieuses quelconques d'hommes ou de femmes, autorisées ou non autorisées, actuellement existantes seront dissoutes.

Article II

Aucune association religieuse, sous quelque dénomination que ce soit, ne pourra se former ni en fait, ni en droit, dans toute l'étendue du territoire français.

Article III

Tout citoyen français qui se déclarerait propriétaire des couvents, maisons, chapelles, terres, biens, meubles et immeubles servant à des Congrégations ou Associations religieuses, devra, dans le délai de trois mois, à partir de la promulgation de la nouvelle loi.

1° Faire valoir ses titres de propriété sous peine de voir lesdits biens revenir à l'Etat pour être reversés à l'Assistance publique.

2° Expulser des locaux et biens susdits les membres des Congré-

Loi du 1er juillet 1901

Article 18

Les Congrégations existantes au moment de la promulgation de la présente loi, qui n'auraient pas été antérieurement autorisées ou reconnues, devront, dans le délai de trois mois, justifier qu'elles ont fait les diligences nécessaires pour se conformer à ses prescriptions.

A défaut de cette justification, elles seront réputées dissoutes de plein droit. Il en sera de même des Congrégations auxquelles l'autorisation aura été refusée.

Article 13

Aucune Congrégation religieuse ne peut se former sans une autorisation donnée par une loi qui déterminera les conditions de son fonctionnement. Elle ne pourra fonder aucun nouvel établissement qu'en vertu d'un décret rendu en Conseil d'Etat.

Article 18

Toute action en reprise ou revendication devra, à peine de forclusion être formée contre le liquidateur, dans le délai de six mois, à partir de la publication du jugement.

Artitle 17

Sont légalement présumées personnes interposées au profit des Congrégations religieuses, mais sous réserve de la preuve contraire :

1° Les associés à qui ont été consenties des ventes ou fait des

gations dissoutes qui déclareraient vouloir y habiter individuellement ou non. Par le fait de la présence des ex-congréganistes dans ces mêmes locaux et biens, lesdits biens et locaux seraient réputés propriétés des congrégations dissoutes et confisqués comme tels.

dons ou legs, à moins, s'il s'agit de dons ou legs, que le bénéficiaire ne soit l'héritier en ligne directe du disposant ;

2o L'associé ou la société civile ou commerciale composée en tout ou partie de membres de la Congrégation, propriétaire de tout immeuble occupé par l'Association ;

3o Le propriétaire de tout immeuble occupé par l'association après qu'elle aura été déclarée illicite.

Article IV

Toute fraude relative aux titres de propriété que l'on ferait valoir en vertu de l'article précédent,

.... Serait punie de la perte desdits biens indépendamment des peines édictées par la loi nouvelle qui seraient également appliquées à tous auteurs de tentative de fraude.

Article 16

(Complété par l'article unique de la loi du 4 décembre 1902, 3o).

Seront passibles des peines portées à l'article 8 paragraphe 2.

1o Tous individus qui, sans être munis de l'autorisation exigée par l'article 13, paragraphe 2, auront ouvert ou dirigé un établissement congréganiste de quelque nature qu'il soit, que cet établissement appartienne à la congrégation ou à des tiers qu'il comprenne un ou plusieurs Congréganistes.

3o Tous ceux qui auront favorisé l'organisation ou le fonctionnement d'un établissement visé par le présent article en consentant l'usage d'un local dont ils disposent.

Article IX

Les contrevenants aux dispositions des articles précédents seront punis de 100 à 10.000 francs d'amende et de à de prison.

(La R.·. L.·. Ch.·. l'Encyclopédique de Toulouse.)

Article 8

Seront punis de la même peine (amende de 16 à 5000 francs et emprisonnement de six jours à un an) toutes les personnes qui auront favorisé la réunion des membres de l'Association dissoute en consentant l'usage d'un local dont elles disposent.

Tout commentaire serait superflu, et ce simple rapprochement en dit assez long sur les origines de la loi du 1er juillet 1901, et sur les conséquences qu'on en pourrait tirer...

†

Mais, du moins, me disait un jour un homme éminent : « Les saintes religieuses et les Frères voués à l'enseignement primaire seront sans doute épargnés, au moins provisoirement. Dans une société démocratique comme la nôtre, on ne peut qu'encourager les hommes et les femmes qui se dévouent au peuple. » — Cela devrait être évidemment, répondis-je, mais il est à craindre que cela ne soit pas. Il y a, en effet, dans la loi de 1901, un article 13 et un article 14 qui auront facilement raison des Associations religieuses vouées à l'enseignement, même primaire. »

Et, de fait, il y a longtemps que celui-ci est suspect, sinon absolument *condamné*, et l'on va voir que cette loi de 1901, *cause dernière* de la ruine des Instituts enseignants, semble n'être elle-même qu'un *effet* par rapport aux résolutions *nées ailleurs* qu'au Luxembourg ou au Palais-Bourbon, et destinées à *tuer* l'enseignement congréganiste d'abord, et ensuite, au moins par ricochet, l'enseignement chrétien.

En 1870, on trouva dans les tiroirs de l'Empereur, — écrit Mgr Delassus — un plan de campagne contre l'Eglise de France, qui lui fut livré en 1860. Il porte ce titre : *Mémoire sur la politique à suivre vis-à-vis de l'Eglise.*

« Il débute par demander s'il faut « changer brusquement de système : expulser les congrégations religieuses, modifier la loi sur l'enseignement, appliquer rigoureusement les articles organiques. » Non. « Il faut arriver

peu à peu et sans bruit. »... Le mémoire signale comme un danger « les progrès des congrégations religieuses vouées à l'enseignement ».

« Il est impossible à l'élément laïque, dit à ce sujet M. Rouland, de lutter sur ce terrain contre l'enseignement religieux qui, en réalité ou en apparence, présentera toujours aux familles bien plus de garanties de moralité ou de dévouement. » Et un peu plus loin : « On serait fort affaibli, au point de vue du suffrage universel, si tout l'enseignement primaire passait aux mains des Congrégations » (1).

N'avais-je pas raison de dire, dans la biographie du Révérend Frère Cyprien, que si la législation n'était pas, sous l'Empire, « trop hostile aux Congréganistes, elle menaçait déjà de le devenir ? »



Après « l'année terrible » le calme renait dans les esprits, et la France garde l'espoir de jours meilleurs...

Tout à coup, le 4 mai 1877, M. Gambetta jette à la tribune française ce cri de guerre : « Le cléricalisme, c'est l'ennemi ! »

Ce mot fait fortune et provoque, contre l'Eglise et ses œuvres, une levée de boucliers. Le commentaire ne tardera pas à venir ; et parmi tant d'autres attaques à la France catholique, M. Gambetta prononcera, à Romans, le 19 septembre 1878, les paroles suivantes :

« .... Il y a bien d'autres questions. Il y a cette immense entreprise, si nécessaire, si populaire, si fertile en résultats, si admirablement reproductrice de tous

(1) D'après Mgr Delassus (*Le Problème de l'heure présente*, tome 1er pages 118-119).

les trésors qu'on dépense pour elle : je veux parler de l'éducation..... Il faut que vos sénateurs, que vos députés, que votre pouvoir exécutif, que tous les rouages de l'Etat concourent, rivalisent à faire de ce pays-ci le plus instruit, le plus éclairé, le plus cultivé, le plus artiste du monde. »

Tous les catholiques sont ici d'accord avec M. Gambetta. Quoi qu'on en dise, rien de ce qui touche à la grandeur et à la prospérité de la France ne leur est étranger. Mais si l'on ne peut qu'applaudir aux paroles que je viens de citer, comment n'être pas effrayé des conclusions que l'auteur en tire lui-même ? Voici le moyen qu'il préconise pour atteindre le but auquel tout Français aspire comme lui.

« Il faut refouler l'ennemi, le cléricalisme, et amener le laïque, le citoyen, le savant, le Français, dans nos établissements d'instruction... Mais il faut que les méthodes d'instruction soient changées à la base même de l'enseignement, car il ne suffit pas d'envoyer les enfants à l'école primaire ; il faut que les méthodes ouvrent la raison, et n'y déposent que des choses saines et sûres... Il faut modifier les méthodes barbares que l'on suit encore dans les écoles primaires. »

Quant à l'enseignement secondaire, M. Gambetta en parle ainsi : « Je voudrais diriger cette instruction secondaire de manière que l'Etat en fût le maître.... Il faut donner une éducation française et des citoyens libres peuvent seuls la donner. »

L'orateur de Romans dit encore : «.... j'ai le droit de dénoncer le péril que fait courir à la société française, telle qu'elle est constituée, et telle qu'elle veut l'être, l'accroissement de l'esprit, non seulement clérical, mais vaticanesque, monastique, congréganiste et

syllabiste qui ne craint pas de livrer l'esprit humain aux superstitions les plus grossières, en les masquant sous les combinaisons les plus subtiles et les plus profondes, les combinaisons de l'esprit d'ignorance cherchant à s'élever sur la servitude générale... Examinant les empiètements et les usurpations incessantes de l'esprit clérical servi par ses 40 000 religieux en dehors de son clergé séculier, j'ai le droit de dire, en montrant ces maîtres en l'art de faire des dupes et qui parlent du péril social : « Le péril social, le voilà !.. (1). »

Et voilà aussi, tracé avec autant d'éloquence que d'injustice, le programme de *laïcisation* à *outrance* qui recevra bientôt un commencement d'exécution. Il faut, a dit le « maître », amener « le *laïque*, le citoyen, le savant, le Français, dans nos établissements ». Il est clair, d'après cela, que le prêtre, le congréganiste, qui ne sont pas *laïques* (2), ne sont, non plus, ni citoyens, ni

(1) Cf. *République française*, cité par l'*Univers* du 21 septembre 1878. — Le discours de Romans fut éloquemment réfuté par Monseigneur Freppel en une lettre à M. Gambetta du 20 septembre. Elle contient, en particulier, ces paroles vengeresses :

« C'est toujours, dites-vous, quand la fortune de la patrie baisse que le jésuitisme monte. » Parole imprudente, Monsieur, et que nul moins que vous n'a le droit de prononcer. Car personne ne l'oublie, c'est quand la fortune de la France a baissé que vous êtes monté ; c'est quand la France était à terre, que vous vous êtes fait de ses ruines un piédestal pour vous élever au pouvoir. » (*Univers*, 23 septembre 1878.)

(2) Je tiens à déclarer une fois pour toutes, et je le fais avec conviction que, sous les mots : *laïque*, *laïcisation*, je ne parle jamais des instituteurs et institutrices. Il ne m'en coûte pas de rendre hommage au dévouement et au talent, et je sais, par des amis qui tiennent à l'Université, et l'ont servie ou la servent fidèlement encore, que ni l'un ni l'autre ne fait défaut aux membres de l'enseignement public. Ce que je comprends, sous le mot : *laïque*, c'est le programme d'enseignement lui-même, d'où le nom de Dieu est exclu, c'est la *neutralité* de l'école dont le but, suffisamment avoué aujourd'hui, est de

savants, ni Français !... C'est contre eux qu'est dirigée cette longue diatribe, c'est contre eux qu'il faut agir pour soustraire les enfants à « cette déformation savante des cervaux et des cœurs », comme on dira plus tard, à « cette main mise sur la raison et la volonté de ceux qui seront demain des hommes, des électeurs, des citoyens, l'avenir du pays (1) ».

✝

L'enseignement chrétien est donc d'ores et déjà condamné, et l'on va, par une législation savante, lui forger des chaînes. D'abord, l'instruction religieuse, comprise dans le programme des examens publics aux divers degrés, sera supprimée de 1880 à 1886 ; en 1881, l'enseignement religieux sera exclu des écoles maternelles ; la loi du 28 mars 1882 interdira l'étude du catéchisme dans les locaux scolaires, elle exemptera les instituteurs et institutrices publics du soin de conduire les enfants à l'église, pour le catéchisme ou pour la messe ; une circulaire ministérielle (2 novembre 1882) ordonnera d'enlever des écoles publiques tous les emblèmes religieux ; enfin, la loi du 30 octobre 1886 portera, (article 17) : « Dans les écoles publiques de tout ordre, l'enseignement est exclusivement confié à un personnel laïque. »

Le programme de 1878, on le voit, s'exécute rapide-

déchristianiser la France ; c'est, en un mot, ce système d'instruction dont M. Jules Simon disait, au Sénat, en 1886 : « ... Je répète que l'école neutre est une école déshonorée... qu'il n'y a pas d'école véritablement neutre, et que, s'il y en avait, il faudrait en rougir. »

(1) Rapport de M. Fernand Rabier, député, publié par *Le Temps*, n° du 26 février 1903.

ment. Cependant, les Instituts enseignants ne meurent pas. Exclus des écoles publiques, ils peuvent, pour continuer leur mission, s'abriter sous la loi du 30 octobre qui, au Titre III, articles 35-43, organise et réglemente l'enseignement privé. C'est encore trop, et voici venir une nouvelle invitation à ne pas s'arrêter.

« L'enseignement et l'éducation, décide-t-on vers 1887, au Convent de Turin, devront tout particulièrement préoccuper les F... Ils veilleront à ce que les catholiques soient exclus des chaires, aussi bien que de toutes les fonctions publiques... à ce que tout l'enseignement s'y donne en dehors de toute préoccupation religieuse, sur un terrain purement rationaliste. »

Enfin, au Congrès de la *Ligue de l'Enseignement*, tenu à Rennes, en 1898, on demande que la « loi Falloux », cette pauvre loi de liberté dont il ne reste guère pourtant que des bribes, soit supprimée.

« Il faut, dit-on, que l'enseignement secondaire devienne *monopole de l'Etat*; il faut n'accepter aux examens qui donnent accès aux fonctions militaires et administratives, que les jeunes gens sortant des écoles de l'Université.

» Il faut faire mieux. *Il faut enlever aux religieux de tous ordres*, AUX CURÉS SÉCULIERS ET RÉGULIERS, A TOUT CE QUI EST CLÉRICAL, *le droit* d'enseigner » (1).

Environ deux ans plus tard, le 28 octobre 1900, M. Waldeck-Rousseau, alors Président du Conseil, s'exprimait ainsi :

« Dans ce pays, dont l'unité morale a fait, à travers les siècles, la force et la grandeur, deux jeunesses,

(1) Cité par M. Fénelon Gibon. — Article publié par *La Quinzaine* du 16 avril 1901.

moins séparées encore par leur condition sociale que par l'éducation qu'elles reçoivent, grandissent sans se connaître, jusqu'au jour où elles se rencontreront, si dissemblables, qu'elles risqueront de ne plus se comprendre. Peu à peu se préparent ainsi deux sociétés différentes, — l'une de plus en plus démocratique, emportée par le large courant de la Révolution, et l'autre de plus en plus imbue de doctrines qu'on pouvait croire ne pas avoir survécu au grand mouvement du XVIIIe siècle, — et destinées un jour à se heurter » (1).

✝

Ne faudrait-il pas marquer d'un trait, dans ces lignes, cet aveu que « l'unité morale a fait, à travers les siècles, la force et la grandeur » du pays ? Qui donc donnait à la France cette « unité morale », sinon l'Eglise qui fut, durant de longs siècles, la seule éducatrice des peuples ? Il n'y avait qu'une jeunesse alors, et ce n'est pas la faute de l'Eglise s'il y en a deux aujourd'hui ? C'est elle qui posséda la première ; elle ne fait, par conséquent, que défendre son

(1) Extrait du discours prononcé à Toulouse, le 28 octobre 1900, par M. Waldeck-Rousseau, Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes. — A rapprocher, du discours de Toulouse, ce témoignage rendu au catholicisme par le même orateur :

« J'ai moi-même dit, Messieurs, à la Chambre des députés, que la politique comptait avec les faits et que, entre tous les faits, il n'en était pas de plus considérable que ce catholicisme traversant les siècles, jusqu'à la Réforme, avec le monopole de l'enseignement, avec le monopole de l'idéal, avec le monopole de l'éducation et survivant aux grands mouvements intellectuels ou du XVIe ou du XVIIIe siècle, sinon comme une loi religieuse fidèlement observée par tous, au moins comme un statut social dont bien peu se sont départis. » — (Extrait du discours prononcé au Sénat, le 27 juin 1903, par M. Waldeck-Rousseau.)

bien... Et si l'on songe que, sur environ six millions d'enfants, un million et demi seulement sont élevés dans ses écoles, peut-on, de bonne foi, l'accuser de tout envahir ? Ne doit-on pas, plutôt, la plaindre de ce que quatre millions et demi de ses enfants, marqués au front du sceau du baptême, n'entendent jamais parler de Dieu, à l'école, et y apprennent tout, sauf le catéchisme ? (1)

Je crois avoir suffisamment exposé, dans ces quelques pages, que le sort de l'enseignement privé congréganiste était décidé, *en principe*, avant même que ne fût discutée la loi de 1901. Celle-ci fut-elle faite, en partie du moins, pour les besoins de la cause ? Grave question qu'il ne m'appartient pas de résoudre, étant données, d'une part, les dénégations constantes de M. Waldeck-Rousseau sur ce point (2), étant donné, d'autre part, qu'en *fait*, la loi sur le « Contrat d'Association » a permis de détruire, en France, les Congrégations enseignantes, et de porter ainsi un coup presque mortel, surtout à l'enseignement

(1) « D'après la statistique de l'Exposition de 1900 il y avait alors 4.500.000 enfants, garçons ou filles, dans les écoles publiques, et 1.600.000 dans les écoles congréganistes. » — D'après M. Denys Cochin, discours du 16 mars 1903 à la Chambre des Députés.

(2) Le journal *L'Humanité* publiait (numéro du Jeudi 11 août 1904), *Deux Lettres inédites* de M. Waldeck-Rousseau. Dans la seconde, datée du 22 février 1871, le futur Président du Conseil, qui avait alors 25 ans, expose ainsi ses idées quant à l'enseignement : « Art. 4. — La réorganisation de l'instruction nationale sur les bases suivantes : l'Instruction est obligatoire : comme conséquence, elle est fournie gratuitement par l'Etat dans des établissements laïques dont l'enseignement est purement moral, libéral et professionnel. L'instruction religieuse est réservée au clergé des différents cultes. »

« L'instruction est libre. Le père de famille qui justifie de la présence de ses enfants dans un collège religieux ou laïque, est à l'abri de toute recherche, toute idée de monopole étant en contradiction avec le principe républicain. »

primaire privé, qui était généralement donné par des Frères ou des Sœurs.

La loi relative à la suppression de l'*enseignement congréganiste*, votée le 5 juillet 1904 au Sénat, et publiée le 7 au *Journal Officiel*, achève l'œuvre de destruction commencée pratiquement, sinon légalement, en juin et juillet 1902, par la fermeture d'un grand nombre d'écoles congréganistes.

On va voir au chapitre suivant ce qu'ont produit, pour l'Institut de Ploërmel, la loi du 1er juillet 1901, et le vote du 18 mars qui en a été, de *fait*, sinon de *droit*, la terrible conséquence ...

Au moment de donner le *bon à tirer* pour ce chapitre, je trouve, dans le *Journal des Débats* du mardi 7 mars, un article fort intéressant sur le *Milliard des Congrégations*. On y démontre clairement qu'il n'en restera pas grand'chose, (à supposer même qu'il ait jamais existé) lorsque les procès en revendication seront terminés, que les donateurs l'auront allégé de ce qu'ils sont légalement autorisés à reprendre, que les créanciers hypothécaires auront fait valoir leurs droits sur le prix des immeubles, etc. — Cet article du *Journal des Débats* se recommande à tous ceux que la chose intéresse. — Mais voici qui ne manque pas non plus de piquant : *La Croix* des 5-6 mars annonce la vente, en exécution d'un jugement du tribunal de Valenciennes, d'un monastère de Rédemptoristines situé à Saint-Amand-les-Eaux (Nord) et d'une douzaine de maisons d'habitations contiguës, d'une valeur brute de 800.000 francs. » Le tout a été adjugé 21.000 francs. — Si la proportion reste la même pour les ventes à venir des biens dits de Congrégations, le *fameux milliard* se réduira, à $\frac{21.000 \times 1.000.000.000}{800,000} = 26.250.000$ francs. — On lit bien : *vingt-six millions deux cent cinquante mille francs*, au lieu d'*un milliard*. Et ce chiffre est encore trop élevé. Voici en effet, qu'on publie la vente à Nancy, pour la somme de 1250 francs, d'une chapelle de Dominicains qui avait coûté 200 000 francs. Décidément, le trop célèbre milliard, se réduit de plus en plus, et de plus en plus aussi se justifie le mot du *Journal des Débats* : « Ceux qui ont eu foi dans l'opération colossale, se préparent à une colossale mystification. »

L'INSTITUT DE PLOERMEL ET LA LOI DE 1901

SUR LE

« CONTRAT D'ASSOCIATION »

Inquiétudes des Supérieurs lors de la discussion du projet de loi sur le « Contrat d'association ». — Fallait-il, ou ne fallait-il pas, demander l'autorisation légale ? — Les Administrateurs des Instituts remplirent leur devoir comme ils le connurent. — Ils ne donnèrent d'abord que la liste des *Établissements* et non celle des simples *Écoles*. — Interprétations diverses, à ce sujet, du Ministère de l'Intérieur, de la Direction des Cultes, du Ministère de l'Instruction publique. — M. Waldeck-Rousseau et M. l'abbé Gayraud. — Avis du Conseil d'Etat. — Débat du 17 février 1902 à la Chambre des Députés. — Près de *trois cents* conseils municipaux émettent un Avis favorable aux Frères de Ploërmel et plus de *soixante-dix mille* électeurs demandent leur maintien. — Le 18 mars, les demandes en autorisation des Instituts religieux enseignants sont rejetées, à la majorité de 43 voix. L'Assemblée de 1902 et les « Grands Ancêtres ! » — Paroles de M. Flourens. — Honneur à l'Hermine Bretonne ! — Dernières décisions du Conseil de l'Institut de Ploërmel : la sécularisation. — Notification officielle de la dissolution de l'Institut. — Cruelles séparations ! — Que Dieu veille sur tant de ruines !

Au mois d'avril 1901, la loi « relative au Contrat d'Association », votée par la Chambre des Députés, n'avait pas encore été adoptée par le Sénat. Très libérale dans les principales dipositions du Titre 1er, elle créait, au Titre III, des difficultés sérieuses, sinon des impossibilités absolues, non seulement à la formation de nouvelles Con-

grégations religieuses, mais au maintien même des Associations qui, existant depuis longtemps déjà, bénéficiaient, en outre, d'autorisations régulièrement accordées par l'Etat lui-même sous forme de Décrets.

Les Supérieurs des Instituts de Frères enseignants conçurent dès lors, sur l'existence de leurs œuvres, des craintes que partageaient, comme ceux de Paris et de Lyon, leurs conseils locaux (1). Cependant, tous voulaient encore espérer que le Sénat ne voterait pas, sans le modifier dans un sens plus large, le projet de loi déjà voté à la Chambre. On sait ce qu'il en fut. La loi fut promulguée le 1er juillet 1901. Le même jour, un Arrêté ministériel de M. Waldeck-Rousseau, Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes, indiquait les démarches à faire par les Congrégations et les pièces à fournir, pour « la demande en autorisation prévue par l'article 13 de la loi du 1er juillet ». Au cas où elles ne feraient pas ces démarches, elles seraient, « dans le délai de trois mois », dissoutes de plein droit.

La situation des Supérieurs des Sociétés religieuses devint alors extrêmement pénible. Fallait-il ou ne fallait-il pas demander l'autorisation légale ? De toutes parts surgirent, à ce sujet, des consultations inspirées par le vif désir de concilier, tout à la fois, avec l'honneur de l'Eglise, les droits de tous les Français à la même liberté, et les intérêts vrais des Congrégations.

Mais la multiplicité même de ces conseils, les raisons

(1) Il est impossible de faire allusion à ces Conseils locaux sans remercier MM. Zudaire et Houal, avoués, Allain et Léon Houal avocats à Ploërmel, Glotin, avocat à Lorient, de leur dévouement à l'Institut. Bien d'autres avocats ou avoués — qui sont aussi l'honneur du barreau, dans les villes de Bretagne, d'Anjou, de Normandie, etc., — méritent d'être unis dans la même reconnaissance.

sérieuses sur lesquelles ils s'appuyaient, l'incontestable autorité des hommes qui les donnaient, les conclusions forcément contradictoires de beaucoup, ajoutaient encore de nouvelles anxiétés aux préoccupations déjà si complexes des Supérieurs. Il devint bientôt évident que les Associations religieuses ne suivraient pas la même ligne de conduite, et que, si la plupart se soumettaient à l'Arrêté ministériel du 1er juillet, plusieurs prendraient, à l'expiration du sursis de trois mois qui leur était accordé, le chemin de l'exil.

On a bientôt fait, avec les meilleures intentions d'ailleurs, d'approuver hautemeut les unes et de blâmer non moins énergiquement les autres. Les Administrateurs des Congrégations ne méritent, semble-t-il, ni « cet excès d'honneur, ni cette indignité ». Ce qu'il y avait de plus difficile pour eux, en l'espèce, était non pas de faire leur devoir, — tous ne demandaient que cela, — mais de le connaître. Ils l'ont rempli comme ils l'ont connu ; et si d'aucuns peuvent leur reprocher de n'avoir pas bien fait, nul ne saurait, sans injustice, les accuser de n'avoir pas fait pour le mieux.

Aux difficultés générales, communes à toutes les Congrégations, s'ajoutait, pour l'Institut de Ploërmel, comme pour les Instituts similaires, une préoccupation particulière. En effet, la loi du 1er juillet 1901 porte à l'article 18 : « Les Congrégations existantes au moment de la promulgation de la présente loi, qui n'auraient pas été, antérieurement, autorisées ou *reconnues*, devront, dans le délai de trois mois, justifier qu'elles ont fait les diligences nécessaires pour se conformer à ses prescriptions. »

Or, l'Institut de Ploërmel avait été sinon *autorisé* par

une loi, du moins RECONNU par Ordonnance royale du 1er mai 1822 et, plus tard, par Décret du 16 mai 1876. Peut-être, dans ces conditions, n'avait-il pas à faire une nouvelle demande en autorisation. Sur ce point encore, les avis des jurisconsultes les plus éminents étaient partagés, et cela augmentait d'autant les perplexités des Supérieurs. Finalement, après mûres réflexions, ils firent une *demande subsidiaire* qui, en réservant les droits conférés par les Ordonnance et Décret précités, garantissait au moins pour un temps, contre toute surprise, les Œuvres menacées. La lettre partit de Ploërmel pour Paris le 26 septembre 1901, c'est-à-dire 7 jours avant l'expiration du délai accordé pour satisfaire aux exigences de la loi. On rendra à l'Institut de Ploërmel cette justice qu'il ne s'était pas trop pressé....

†

Cette première formalité remplie, de nouvelles difficultés surgirent tout à coup. Suivant l'article 2 de l'Arrêté du 1er juillet, la liste des *établissements* avait bien été adressée avec la demande en autorisation, mais non pas celle des *écoles* où les Frères étaient de simples salariés, au service d'une Société quelconque, ou d'un propriétaire particulier. De là, entre Paris et Ploërmel, et aussi entre l'Institut et certaines Préfectures, un échange de lettres où les Supérieurs maintenaient ce qu'ils croyaient leurs droits, et se refusaient absolument à donner la liste de leurs écoles. Ils craignaient, avec trop de raison, qu'on n'en tirât cette conclusion que, *d'après eux-mêmes*, une simple école dirigée par des Frères de Ploërmel formait un *établissement congréganiste*. Il fallut bien s'exécuter à la fin ; et le

Conseil d'Etat, à la date du 23 janvier 1902, décida, à la majorité d'une voix, contrairement à l'opinion de l'auteur de la loi lui-même, qu'une simple école dirigée par un congréganiste forme un *établissement congréganiste* (1).

M. Waldeck-Rousseau, qui se rangea *plus tard* à cet avis, n'avait pas, au début, interprété dans un sens aussi rigoureux l'article 13, § 2, de la loi de 1901. Pour lui, une école où les Frères ou les Sœurs n'étaient que des employés salariés au service d'une Société civile ou d'un propriétaire particulier, ne constituait pas un *établissement congréganiste*, et n'avait pas besoin, par conséquent, d'être autorisée par un *décret rendu en Conseil d'Etat*. Les Instituts en instance d'autorisation n'avaient donc pas à fournir la liste des *simples écoles*. Il y avait, il est vrai, désaccord, à ce sujet, en septembre 1901, entre le Ministère de l'Intérieur et la Direction des Cultes, mais l'opinion de M. Waldeck-Rousseau prévalait à cette époque. Une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique (du 11 septembre 1901) vint ajouter encore aux divergences d'interprétation qui se produisaient relativement à l'article 13. L'interprétation du Ministère de l'Instruction publique était le renversement

(1) D'après cet *Avis*, « en cas d'ouverture d'une école privée par un ou plusieurs congréganistes, cette école doit être considérée comme un nouvel établissement ouvert par la congrégation, quel que soit le propriétaire et le locataire de l'*immeuble*, et le mode de rémunération du personnel enseignant ». — Voir sur ce sujet : 1° *Les Ecoles libres*, la loi du 1er juillet 1901 et l'avis du Conseil d'État du 23 janvier 1902 ; et 2° *Les Etablissements Congréganistes* et la loi du 4 décembre 1902. (Examen juridique et documents), par Edouard Viollet, docteur en Droit, avocat à la Cour d'appel de Paris. — H. Oudin, éditeur, rue de Mézières, 10, Paris.

des théories de M. le Président du Conseil et la négation de ce qu'il avait déclaré, du haut de la tribune, à savoir « que la loi du 1er juillet, sur le contrat d'association, ne modifiait en rien la législation scolaire de 1886. »

M. l'abbé Gayraud, député du Finistère, attira sur la circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, l'attention de M. Waldeck-Rousseau. Le Président du Conseil maintint ses déclarations précédentes. Il demeurait ainsi, comme il devait le proclamer au Sénat le 20 novembre 1902 — non « pas seulement prisonnier de sa parole, mais prisonnier de sa raison. » Fort de l'opinion de M. Waldeck-Rousseau, M. l'abbé Gayraud en fit l'objet d'une communication publique. Le désaccord entra alors dans ce qu'on peut appeler la période aiguë.

Le Gouvernement déféra lui-même la cause au Conseil d'État qui fut fort hésitant. Il se prononça enfin le 23 janvier 1902, ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

Le 17 février suivant, un grand débat eut lieu, à la Chambre des Députés, au sujet de l'avis du Conseil d'Etat. M. l'abbé Gayraud fit remarquer justement la contradiction qui existait entre cet avis, et les déclarations de M. le Président du Conseil. M. Waldeck-Rousseau s'en tira avec sa maîtrise habituelle, en laissant dans l'ombre, toutefois, plusieurs points sur lesquels on demandait un peu de lumière, et en commettant quelques... inexactitudes, — bien involontaires sans doute — sur l'Institut de Ploërmel, auquel, d'ailleurs, il rendit publiquement hommage, ainsi qu'à l'Institut des Petits-Frères de Marie (1).

(1) Cf. : *Journal Officiel* de la République française, du 18 février 1901, n° 18, pp. 700-704.

Tandis que se discutaient, en haut lieu, ces graves questions, le Supérieur Général et son Conseil recevaient de certains propriétaires, mécontents que l'on eût livré le nom de leurs écoles, des lettres rien moins qu'aimables. Les Supérieurs étaient, ni plus ni moins, accusés d'avoir trahi la cause deux fois sainte de la Religion et de la Liberté ! Les propriétaires, mieux informés, se ressaisirent et reprirent leur sang-froid quand ils surent que, sans cette précaution, prise, d'ailleurs, à la dernière extrémité, et non *sans de vives protestations*, par le Conseil de l'Institut, leurs écoles eussent été fermées dès le mois de juin ou de juillet 1902. On se rappelle que de nombreuses écoles, dirigées par des Sœurs ou par des Frères, furent fermées par Décret à cette époque : c'était la première application de la loi dite de 1901 (1).

Suivant l'article 21 du Règlement d'Administration publique du 16 août 1901, les conseils municipaux devaient donner leur avis sur le maintien des Ecoles existant dans certaines communes et dirigées par des Congréganistes. Sur 342 conseils municipaux consultés au sujet du maintien des Frères de Ploërmel, 44 donnèrent un avis contraire ; 16 gardèrent une neutralité à tendance plutôt favorable, et 282 se prononcèrent pour. Le plus souvent, les avis favorables furent émis avec les « Considérants » les

(1) C'est à cette occasion qu'eurent lieu, en Bretagne, les graves événements dits de Saint-Méen, du Folgoet, etc., (Finistère) ; de Lanouée (Morbihan), etc. — De pauvres filles, de saintes religieuses, toutes dévouées au peuple, furent, en effet, les premières victimes de la loi de 1901, — de la façon tout au moins dont on l'appliquait.

plus élogieux et les plus reconnaissants. Ce *referendum* fut une grande consolation pour l'Institut tout entier, et un sujet d'espoir pour les Supérieurs qui suivaient, avec des inquiétudes, hélas ! trop justifiées déjà, la marche accélérée des événements.

Pour essayer de les faire tourner, autant que possible, au profit de leur Association, ils avaient, au commencement de janvier 1903, adressé un *Mémoire* à Messieurs les Députés. Ils y avaient brièvement consigné les services rendus à l'Etat lui-même, en France et aux Colonies, par les Frères de Ploërmel.

Dans ce plaidoyer en sa faveur, l'Institut ne citait pas son propre témoignage : il invoquait, au contraire, celui des Ministres, des Ambassadeurs ou Consuls de France à l'étranger, des Gouverneurs de Colonies et autres personnages officiels. Chacune de ces affirmations, appuyée d'un document authentique incontestable devait, dans tout esprit impartial, porter, au besoin, la lumière et former la conviction. Le *Mémoire* établissait, d'ailleurs, que, à deux reprises, en 1822 et en 1876, l'Institut avait été *reconnu* ; qu'il avait été, par conséquent, conclu, entre l'Etat et lui, un « pacte de bonne foi » qui ne pouvait pas être rompu si l'Institut avait loyalement, en ce qui le concernait, rempli les conditions du contrat (1). Aucun doute n'étant possible

(1) « Lorsque l'Etat a examiné les statuts d'une congrégation religieuse, a dit M. Waldeck-Rousseau, lorsqu'il s'est demandé à quelle œuvre elle entendait se consacrer et lorsqu'il l'a autorisée parce que cette œuvre lui a paru bonne, il a fait avec elle un pacte de bonne foi. Si elle est infidèle à sa mission on doit lui retirer l'autorisation ; si elle remplit le but et l'objet pour lequel elle s'est fondée et qui a déterminé l'autorisation donnée par l'Etat, celui-ci ne peut pas, sans une véritable injustice et sans inconséquence, anéantir ce qu'il a jugé utile à l intérêt public. » (*Journal Officiel*, Chambre des Députés, séance du 12 mars 1901, page 728.)

sur ce point, il pouvait se présenter sans crainte devant ses juges et attendre leur verdict avec confiance.

Aussi bien ne s'y présentait-il pas seul. Indépendamment de près de *trois cents* conseils municipaux qui avaient éloquemment plaidé en sa faveur, voici qu'une pétition, circulant surtout en Bretagne, recueillit, en quelques semaines seulement, plus de 70.000 signatures.

Et que disaient ces hommes ? — car les électeurs seuls avaient droit de signer. Ils disaient, entre autres choses : « Les Frères de l'Instruction chrétienne, de Ploërmel, possèdent la confiance de nombreuses familles, ainsi que le montre le nombre de leurs élèves ; — ils ont, par leur enseignement agricole et horticole, rendu les plus grands services à toute la contrée ; — en demandant l'autorisation édictée par la loi de juillet 1901, l'Institut a fait acte de soumission à la loi » ; dans ces conditions, les habitants électeurs soussignés « Adjurent la Chambre des Députés d'accorder aux Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel l'autorisation demandée par eux (1) ».

(1) Indépendamment de cette pétition, signée de près de mille électeurs ploërmelais, la majorité du conseil municipal de Ploërmel (composé en fait de 21 membres, par suite de décès ou d'absences), fit, le 15 février 1903, une déclaration dont voici un extrait :

« Désireux, enfin, de dégager leur responsabilité, et ne voulant pas qu'eux-mêmes et leurs descendants puissent jamais être accusés d'avoir été les auteurs du malheur irréparable que serait la dispersion de la congrégation des Frères :

« Déclarent persister énergiquement dans leur premier avis et maintenir l'avis favorable qu'ils ont donné à cette congrégation ;

« Ils supplient Messieurs les députés d'accorder l'autorisation sollicitée par cette congrégation, dont les bienfaits ont été ininterrompus durant quatre-vingts ans, et contre laquelle aucun grief ne peut être sérieusement formulé ;

« Ils demandent que la présente protestation soit insérée au procès-

✝

Tandis que cette pétition circulait et se couvrait de signatures, les débats commençaient à la Chambre des Députés au sujet des Congrégations d'hommes.

Celles-ci avaient été, on se le rappelle, divisées en trois groupes : enseignantes, prédicantes et commerçantes. Les Instituts enseignants eurent l'honneur d'être cités les premiers à la barre. C'étaient, suivant leur inscription à l'ordre du jour de la Chambre, d'après le *Journal Officiel* du 13 mars 1903, les Instituts : des Frères de l'instruction chrétienne de Ploërmel. — Frères de la doctrine chrétienne de Nancy. — Frères de Sainte-Croix de Neuilly. — Frères de l'instruction chrétienne de Saint-Gabriel, de Saint-Laurent-sur-Sèvre. — Frères de Saint-Joseph de Saint-Fuscien. — Frères du Sacré-Cœur de Paradis. — Frères de la Société de Marie, dits Marianistes de Paris. — Clers de Saint-Viateur de Vourles. — Petits Frères de Marie, de Saint-Genis-Laval. — Frères de la Croix de Jésus de Ménestruel. — Frères agriculteurs de Saint-François-Régis de la Roche-Arnaud. — Frères des écoles chrétiennes de la Miséricorde de Montebourg. — Frères de la Sainte-Famille de Belley (1).

verbal de la réunion, et que copie en soit adressée à Monsieur le Préfet du Morbihan avec la délibération elle-même en conformité de la loi. — Ont signé : MM. **Quénot**, adjoint, **Abel Préteseille, Robin, Rozé, Eon, Burel, Michel, Rouleau, Delourme, Eon Jean-Pierre, Gavaud, Phelippo, Duchesne.** »

---

(1) La liste de ces victimes se continue ainsi : Pères de la Congrégation dite des Eudistes. — Pères Maristes. — Pères dominicains enseignants. — Pères Basiliens. — Pères de l'Immaculée-Conception de

D'après les usages de la procédure parlementaire, il y avait, pour chaque Association, un projet de loi spécial. Ou bien la Chambre voterait le passage à la discussion des articles, et alors elle reprendrait ensuite séparément le cas particulier de chaque Institut ; ou elle ne l'adopterait pas, et alors toutes seraient, en principe, dissoutes par le fait même de ce rejet.

Le 18 mars, la Chambre des Députés repoussa, par 300 voix contre 257, c'est-à-dire à la faible majorité de 43 voix, le passage à la discussion des articles... Les Instituts enseignants avaient vécu (1).

Saint-Méen. — Pères oratoriens. — Pères du Sacré-Cœur de Bétharram. — Pères de Saint-Pierre-ès-Liens. — Pères des Enfants de Marie-Immaculée de Chavagnes. — Pères Maristes de l'école Saint-Martial. — Pères bénédictins anglais de Douai. — Pères de la Congrégation de la doctrine chrétienne de Solesme.

(1) La cause des Congrégations fut brillamment défendue, à la Chambre des Députés, par des orateurs catholiques ou libéraux. C'est accomplir un acte de justice et de reconnaissance que de citer leurs noms. — M. l'abbé **Gayraud** présenta une motion préjudicielle, tendant au renvoi du projet de loi à la Commission des Associations ; — M. **Lerolle** parla au nom de la conscience des catholiques ; — M. **Aynard,** au nom de la liberté ; — M. **Groussau,** au point de vue juridique, en particulier au nom des « Congrégations reconnues » par Ordonnances ou Décrets ; — M. **Denys Cochin,** au nom de la philosophie et des idées chrétiennes ; — M. **Fernand de Ramel,** au nom de la liberté d'association, et aussi d'autorisations créant « des situations de fait » ; — M. **Renault-Morlière** traita « la question de procédure parlementaire ; — M. **Ribot** traita du véritable esprit de la loi de 1901 relativement à la liberté d'enseignement ; — M. le lieutenant-colonel **du Halgouët** parla en sa qualité « d'ancien élève des Congrégations » ; — M. **Charles Benoist,** au nom de deux clients supérieurs, dont l'un s'appelle le droit, l'autre la liberté ; — M. **Louis Ollivier** fit une importante déclaration au nom de seize de ses collègues.

M. le **Comte de Mun,** que son état de santé tenait éloigné de la Chambre, fit paraître, à la librairie Poussielgue, sous le titre : *Les Congrégations religieuses devant la Chambre,* une éloquente brochure de 87 pages.

Toutefois, comme ils auraient pu s'appuyer encore, pour essayer de survivre, sur les Décrets qui les avaient précédemment reconnus, un nouveau Décret, en date du 9 avril 1903, publié le 10 au *Journal Officiel*, abrogea, pour l'Institut de Ploërmel, l'Ordonnance royale du 1er mai 1822, et le Décret du 9 mai 1876. Cette fois, c'en était bien fini (1).

(1) DÉCRET DU 9 AVRIL 1903 RETIRANT LES AUTORISATIONS
(JOURNAL OFFICIEL DU 10 AVRIL)

Le Président de la République Française,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu les ordonnances et décrets des :

1er mai 1822 et 9 mai 1876 ; — 17 juillet 1822 et 19 décembre 1873 ; — 25 juin 1823 ; — 17 septembre 1823 et 3 mars 1853, 3 décembre 1823 ; — 10 mars 1825 et 29 novembre 1829 ; 16 novembre 1825 et 18 août 1860 ; — 10 janvier 1830 ; — 20 juin 1851 et 12 novembre 1868 ; — 4 mai 1854 ; — 19 août 1856 ; — 4 septembre 1856 ; — 10 janvier 1874 ;

Lesdits ordonnances et décrets *autorisant ou reconnaissant d'utilité publique* les Sociétés ou associations . 1° de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel ; — 2° de la Doctrine Chrétienne de Nancy ; — 3° des Frères de Saint-Joseph du Mans ; 4° de l'Instruction Chrétienne du Saint-Esprit de Saint-Laurent-sur-Sèvre ; — 5° des Frères de Saint-Joseph de Saint-Fuscien ; — 6° de l'Instruction Chrétienne du Sacré-Cœur de Paradis ; — 7° des Frères de Marie ou Marinistes ; — 8° des clercs de Saint-Viateur de Vourles ; — 9° des Petits-Frères de Marie de Saint-Genis-Laval ; — 10° des Frères de la Croix de Jésus de Ménestruel ; — 11° des Frères de Saint-François-Régis, de la Roche-Arnaud ; — 12° des Frères des Écoles Chrétiennes de la Miséricorde de Montebourg ; — 13° des Frères de la Sainte-Famille de Belley ;

Vu les articles 13 et 18 de la loi du 1er juillet 1901, et l'article 14, paragraphe 1er, ainsi conçu :

« Nul n'est admis à diriger, soit directement, soit par personne interposée, un établissement d'enseignement, de quelque ordre qu'il soit, ni à y donner l'enseignement s'il appartient à une congrégation religieuse non autorisée... »

Considérant que l'autorisation légale ayant été refusée le 18 mars 1903

✝

Oui, c'en était fait d'Associations enseignantes que l'Etat lui-même — le Décret du 9 avril 1903 en fait foi — avait précédemment reconnues. En quelques minutes, l'avenir de treize à quatorze mille hommes, pour ne parler que des Instituts de Frères, avait été brisé par le vote d'une Chambre française. Aucune raison, ni juridique, ni simplement humaine, n'avait pu triompher de ceux qui les condamnaient en bloc, sans avoir daigné les entendre, qui les frappaient sans qu'ils eussent mérité en rien de tomber sous leurs coups.

Tristes séances que celles qui précédèrent la séance du 18 mars où fut consommé un véritable attentat contre le Droit et la Liberté. C'était « abominable », me disait,

aux Sociétés et associations susnommées, les dispositions des actes du pouvoir exécutif qui les avaient *autorisées ou reconnues d'utilité publique en vue de l'enseignement,* sont inconciliables avec les prescriptions de l'article 14 de la loi du 1er juillet 1901 ;

Le Conseil d'État entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Sont rapportés les ordonnances et décrets ci-dessus visés le 1er mai 1822 et 9 mai 1876, 17 juillet 1822 et 29 décembre 1873, 25 juin 1823, 17 septembre 1823 et 3 mars 1863, 3 décembre 1823, 10 mars 1825 et 29 novembre 1829, 16 novembre 1825 et 10 août 1860, 10 janvier 1830, 20 juin 1851 et 12 novembre 1854, 4 mai 1854, 19 août 1856, 4 septembre 1856, 10 janvier 1874.

Art. 2. — Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 9 avril 1903.

Emile Loubet.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

J. Chaumié.

au sortir du Palais-Bourbon, un député républicain ; et il ajoutait : « On se serait cru à l'une des plus mauvaises séances de la Convention. »

Ce rapprochement s'imposait, comme s'impose aussi cette réflexion :

Lorsque les « Grands-Ancêtres » frappèrent les ordres religieux, ils eurent pour leurs victimes un reste de pitié ; et après avoir, par des dispositions spéciales des 19 et 20 février et des 19 et 20 mars 1790, préparé la confiscation des couvents, ils fixèrent une pension de retraite pour les membres dispersés des Communautés (1).

Ici, rien de semblable. Les Instituts ont été dissous sans aucun souci des intérêts des ayants droit. Sans doute l'article 18 de la loi du 1er juillet 1901 semble devoir les favoriser, — dans quelques-unes au moins de

(1) Voir une intéressante étude signée P. Pisani, dans le *Correspondant* du 25 juillet 1903, p. 255. — Voici, d'ailleurs, l'article 2 du Décret des 20-24 février 1790 :

« Il sera payé à chaque religieux qui aura fait sa déclaration de vouloir sortir de sa maison, par quartiers et d'avance, à compter du jour qui sera incessamment réglé, savoir : aux mendiants, 700 livres jusqu'à cinquante ans ; 800 livres jusqu'à soixante-dix ans ; 1.000 livres après soixante-dix ans ; aux religieux non mendiants, 900 livres jusqu'à cinquante ans ; 1.000 livres jusqu'à soixante-dix ; 1.200 après soixante-dix ans. »

L'article 3 du même Décret dispose comme il suit :

« Les frères lais ou convers qui auront fait des vœux solennels et les frères donnés qui rapporteront un engagement contracté en bonne forme entre eux et leur monastère jouiront annuellement, quand ils sortiront de leur maison, à partir du jour qui sera fixé incessamment, de 300 livres jusqu'à cinquante ans, de 400 livres jusqu'à soixante-dix ans, de 500 livres après soixante-dix ans, lesquelles sommes seront payées par quartier et d'avance. » (Voir le discours prononcé à la Chambre des Députés, le 7 mars 1901, par M. l'abbé Gayraud, Député du Finistère.)

ses dispositions. Pratiquement, il n'en est rien. Et un député de Paris à l'esprit libéral, M. Flourens, a pu écrire avec vérité :

« Quand toutes les reprises, quand toutes les charges énumérées par le législateur auront été acquittées, il restera tout juste assez pour payer les frais de justice. Les hommes de loi chargés de poursuivre les liquidations auront peut-être des rentes, mais les membres de la Congrégation dissoute n'auront rien. »

Tout homme de bon sens s'inclinera devant cette remarque judicieuse, qu'un simple sentiment d'humanité eût dû inspirer au législateur pour l'empêcher d'émettre, dans les conditions où il s'est produit, le vote du 18 mars 1903. Car, ainsi que le dit encore M. Flourens :

« Il n'entre dans le droit d'aucune société qui prétend au titre de société civilisée, de dire à un individu quelconque : « Je vous exproprie du droit d'exercer la profession qui vous faisait vivre, et je ne vous accorde aucune indemnité. Je vous refuse la liberté du travail. Allez et mendiez, ou mourez de faim (1). »

Le jour où la Chambre des Députés prendrait en considération la proposition de M. Flourens, elle ne réparerait pas sans doute le préjudice moral qu'elle a causé ; du moins accomplirait-elle matériellement, envers ses victimes, un acte de justice.

(1) Proposition de loi tendant à l'application des dispositions des lois des 4 et 18 août 1792 aux membres des Congrégations dont les établissements d'enseignement antérieurement autorisés sont fermés, ou dont les demandes d'autorisations ont été rejetées et qui ont été par suite frappées de dissolution, présentée à la Chambre le 18 décembre 1903, par M. Flourens, député de Paris, et renvoyée à la « Commission des Associations et Congrégations. » — Document publié par le *Bulletin des Congrégations*. Livraison du 3 janvier 1904.)

✝

Dans les jours qui suivirent le vote du 18 mars, le R. F. Abel, revenant de Paris, arrivait à Ploërmel. Plus de cinq cents personnes l'attendaient à la gare et lui firent une touchante ovation. Ce n'étaient pas des cris, mais des larmes qui trahissaient les sentiments de tous. Ce jour-là, comme aussi en bien d'autres circonstances, la ville de Ploërmel prouva que, depuis quatre-vingts ans, les Frères avaient conquis chez elle droit de cité.

Le coup décisif est donc porté. L'Œuvre fondée en 1817, par le Vénérable abbé Jean-Marie de la Mennais, sur la terre de Bretagne, est détruite. Dans notre douleur, publions, du moins, à l'honneur de cette noble province, le fait suivant :

Sur 44 Députés, représentants, à la Chambre, des cinq départements bretons, un était absent, un autre s'est abstenu. Sur les 42 votants, 6 seulement ont voté contre et 36 ont voté en faveur de l'Institut de Ploërmel et des Instituts similaires.

Que le Ciel en soit loué!... L'Hermine de Bretagne est toujours sans tache : *Potius mori, quam fœdari !* (1).

(1) Ont voté *pour* le passage à la discussion des articles, c'est-à-dire en faveur des Instituts enseignants.

Côtes-du-Nord. — MM. Derrien, Largentaye (Rioust de), Limon, Mando, Ollivier, Roscoat (vicomte de.)

Finistère. — MM. Dubuisson, Gayraud, Hémon, Kerjégu (G. de), Miossec, Mun (comte Albert de), Villiers.

Ille-et-Vilaine. — MM. Brice (René), Gonidec de Tressan (comte), Halgouet (lieutenant-colonel du), La Chambre, Lefas, Le Hérissé, Robert Surcouf.

Loire-Inférieure. — MM. Anthime Ménard, Dion (marquis de),

✝

Et maintenant, quelles mesures va prendre le Supérieur Général, assisté de son Conseil, du Secrétaire-général, et des Visiteurs immédiatement convoqués à la Maison-Mère ? Tant que notification ne lui a pas été faite de la dissolution de son Institut, il peut communiquer encore, même légalement, avec ses Frères.

Par lettre personnelle des 23, 24 ou 25 mars, avis est donné à chacun que l'Institut est dissous, et qu'il est relevé des engagements contractés envers lui.

Comme conséquences immédiates, les Frères devront pourvoir à leur existence en cherchant, eux-mêmes, des postes à leur convenance. Ils devront aussi quitter l'habit religieux, cette humble soutane qui indiquait en eux les fils de l'Eglise et les soldats du Christ.

La plupart, — aucun texte de la loi ne le leur interdisant — restèrent où ils étaient connus, et où il leur était, dès lors, plus aisé de gagner leur vie ; tous revêtirent des habits civils, faisant ainsi un sacrifice dont il serait difficile d'apprécier l'étendue.

« Faudra-t-il donc, écrivait un jeune Frère à un de ses amis, que nous nous dépouillions de ce modeste habit

Galot (Jules), Ginoux-Defermon, La Ferronnays (marquis de la), Montaigu (comte de), Roch, Sibille.

Morbihan. — MM. Boissieu (baron de), Estourbeillon (marquis de l'), Forest, Guilloteau, Lamy, Lanjuinais (comte de), Rohan (duc de).

S'est abstenu. — *Ille-et-Vilaine.* — M. Jéhannin. — Absent par congé. — *Morbihan.* — M. Guieysse a déclaré depuis qu'il aurait voté *contre*.

Ont voté contre. — *Côtes-du-Nord.* — MM. Armez, Baudet (Charles), Le Troadec. — *Finistère.* — MM. Cloarec, Isnard, Le Bail.

D'après le *Journal Officiel* du 19 mars 1903.

religieux que nous baisions, chaque matin, avec tant d'amour et de respect ! »

Si de jeunes Frères, — à l'âme très élevée, il est vrai, — éprouvaient de tels sentiments, que ne devaient pas souffrir les anciens ! Combien n'avaient pas quitté leur pauvre soutane depuis vingt, trente, quarante ans, et même plus, comme ce vénérable doyen de l'Institut, le bon Frère Casimir, âgé aujourd'hui de 89 ans, qui prit l'habit religieux en 1830 !



Le 6 avril 1903, M. Oury, commissaire de police à Ploërmel, notifiait officiellement au Supérieur Général la dissolution de l'Institut. Trois mois étaient accordés pour le délaissement de la Maison Mère où l'on avait le droit de rester encore jusqu'au 6 juillet. Le 9 avril, un décret abrogeait, — ainsi qu'il a été dit ci-dessus, — les autorisations accordées en 1822 et 1876.

Déjà, depuis plusieurs jours, l'exode avait commencé. Avec quelle tristesse pour ceux qui partaient les premiers ! Avec quelle poignante douleur pour ceux qui se disaient : demain ce sera mon tour !

Pauvres enfants qui avaient grandi, à Ploërmel, sous la direction de maîtres dévoués et de trois aumôniers, MM. Mathorel, Fleury et Collet, dont le zèle était aussi de toutes les heures (1) !

Pauvres vieillards qui se demandaient où trouver, pour leurs vieux jours, un morceau de pain !

(1) Je suis heureux de saluer au passage, en la personne de MM. Mathorel, Fleury et Collet, *derniers* aumôniers de la Maison-Mère, tous les prêtres qui se dévouèrent, avant eux, avec un zèle semblable, à l'œuvre des Frères. Tous y consacrèrent généreusement leur vie, et méritent d'être associés dans les mêmes remerciements.

Pauvres infirmes ou malades à qui l'on refusait la consolation de mourir en paix !

Peu à peu le vide se fit dans cette maison autrefois si animée...

La fête de Pâques se passa tristement, malgré le joyeux *alleluia* qui retentit, une fois encore, sous les voûtes de cette même chapelle qui avaient résonné de si doux chants et abrité de si belles fêtes ! Tout était maintenant sombre, lugubre, comme les préparatifs d'une cérémonie funèbre. Par un contraste qui rendait plus attristants encore ces jours d'agonie, le printemps rayonnait de toutes parts, le ciel reprenait sa limpidité, le soleil son ardeur, l'air était plein de ce murmure d'insectes ailés qui annonce le renouveau, les fleurs s'épanouissaient, les arbres se couvraient de tendres feuilles, et, comme aurait dit Brizeux, le doux poète breton :

> Ce n'étaient que parfums et concerts infinis,
> Tous les oiseaux chantaient sur le bord de leurs nids.

Le doux nid qu'avait été l'Institut de Ploërmel était détruit. Les branches du bel arbre planté par l'abbé de la Mennais, cédaient à l'effort de la tourmente, les feuilles jonchaient, pour un instant, le sol, en attendant que la brise les dispersât pour jamais !

Plusieurs de ces branches furent emportées, par la tempête même, au-delà des mers, où une nouvelle sève les pénètre.

Mais que de destructions au pays de France, au pays de Bretagne !

Que Dieu veille sur tant de ruines !

DE QUOI DEMAIN SERA-T-IL FAIT ?

Les derniers jours des Supérieurs à la Maison-Mère. — « Il est horrible de mourir par petits morceaux ! » — Dernière visite au Cimetière. — Les adieux des Supérieurs : la séparation. — Les troupes sont réquisitionnées : graves incidents militaires. — Siège du Pensionnat de la Mennais : les Japonais échouent devant Port-Arthur ; l'aide liquidateur Surty triomphe à Ploërmel ! — Vieillards et malades prisonniers... — Dureté des Vainqueurs. — Seigneur, pardonnez-leur, ils ne savent ce qu'ils font !

Le 6 juillet est arrivé ! Dès le lendemain, le commissaire vient s'assurer qu'il n'y a plus aucun Frère à la Maison-Mère. De fait, il n'y en a plus, tous étant sécularisés, à part les Supérieurs majeurs qui ont résolu d'y rester jusqu'à ce qu'on les en expulse. Ils ont, d'ailleurs, à défendre et à sauvegarder de graves intérêts ? Car si leur Institut est dissous en France, il existe encore à l'étranger. Il faut bien qu'ils aient le temps de dire à ceux qui sont là-bas, au-delà des mers, quelques-uns à plusieurs milliers de lieues : « Nous sommes encore à Ploërmel, en attendant que le centre de l'administration soit établi hors de France. »

A l'heure où j'écris ces lignes — 15 janvier 1904 — des vieillards, des infirmes, de pauvres malades, bien légalement sécularisés, habitent encore à la Maison. Ils

occupent la partie de l'immeuble, louée par MM. les docteurs Lorieux et Guillois, où est installé l'hospice-clinique Saint-Jean. Tous vivent au jour le jour, l'esprit, comme le cœur, agité de mille inquiétudes, se demandant, chaque soir, avec plus de raison que le poète :

De quoi demain sera-t-il fait ?

. . . .

Demain fut fait de tristesse et de douleur... D'abord, les Supérieurs, cédant, après des résistances réitérées, à de pressants conseils, résolurent de se séparer. Cruelle nécessité imposée par les circonstances.

A partir du jour (2 février) où fut décidée la séparation, la pauvre communauté, si triste déjà, nous parut encore plus lugubre. Tout semblait se dresser devant nous pour aviver dans nos cœurs des regrets, hélas! inutiles, et nous reprocher, en quelque sorte, notre résolution.

Les cloîtres déserts, les cours envahies par l'herbe naissante, tant de ruines accumulées autour de nous, rendaient plus chers à nos cœurs ces lieux désolés ; et, en songeant qu'il faudrait les quitter, nous disions avec l'auteur des *Harmonies poétiques et religieuses :*

Objets inanimés, avez-vous donc une âme
Qui s'attache à notre âme, et la force d'aimer ?

Le troisième jour des Quarante-Heures, l'un de nous nota ainsi ses impressions :

†

« Quel douloureux contraste entre le passé et le
« présent ! Au lieu des cérémonies superbes d'autre-
« fois, c'est l'exposition toute simple du Très Saint-

« Sacrement, sans aucun décor. Au lieu de cette réunion « si belle des Postulants, Novices, Scolastiques et « Frères, que vit encore l'année 1902, quelques vieil- « lards, des infirmes ou des malades seulement, sont là, « en adoration, demandant à Dieu merci et pitié.

« Durant ces deux derniers jours, le *Parce Domine* « est monté, en prière suppliante, sous ces voûtes qui « retentirent, maintes fois, de joyeux *Te Deum*. La « chaire est muette et l'air ne résonne plus du gai « carillon des cloches.

« Au dehors, le vent souffle en tempête, la pluie « fouette les vitraux, image affaiblie de ces tempêtes « morales et autres qui passent sur les sociétés reli- « gieuses, semant partout les deuils et les ruines.

« Jésus, heureusement, nous reste pour nous bénir « encore — peut-être, hélas ! pour la dernière fois ! — « en cette pauvre chapelle déjà dévastée d'où il sera « lui-même chassé bientôt! »

« *3 et 4 février*. — Rien de particulier dans la journée « du 3. — Dans l'après-midi du jeudi 4, nous avons, « le T. C. F. Étienne et moi, trouvé à la barrière du « chemin clos de Malakoff, près de l'ancienne fonderie « de cloches, M. le commissaire de police de Ploërmel, « en compagnie de son fils et d'un employé en uni- « forme, qui est, tout à la fois, garde-champêtre et « concierge de l'Hôtel-de-Ville... Ils ont paru gêné. « Nous les avons salués, ce qui nous a semblé ne leur « être que médiocrement agréable... Ils ont tout de « même rendu le salut.

« Pas n'est besoin d'être grand clerc pour penser que « ces messieurs dressaient quelque plan en prévision « de l'expulsion, plus ou moins prochaine, des grands « coupables qu'ont été, et que sont encore, des

« vieillards, des malades ou de pauvres enfants.
« Triste temps que le nôtre tout de même !...

« On m'apprend à l'instant que M. le Sous-Préfet « se promenait également, hier après-midi, dans les « parages de la maison. On me dit aussi que garde-« champêtre et commissaire ont rôdé du côté du portail « de la basse-cour. »

« *5 février.* — Dès 8 heures, ce matin, les bruits « sont alarmants. On aurait dit à une femme que les « gendarmes sont réquisitionnés pour la semaine pro-« chaine. Une autre annonce, d'où le sait-elle ?... que le « fameux Surty sera ici mardi. Attendons de nouveaux « renseignements. Mais, dès maintenant, il est permis « d'être inquiet. Que la volonté de Dieu soit faite ! »

« *6 février.* — Journée sombre ! Adieux discrets, « mais bien émus, à plusieurs prêtres amis. A cinq « heures, nous sommes descendus au cimetière, le « Révérend Frère et moi, afin de prier une dernière « fois sur la tombe de nos chers morts.

« Le dernier inhumé a été l'ancien Frère Ambrosius « (Baron) ; décédé le 8 janvier 1904 ; le premier à exhu-« mer est le Frère Laurent-Justinien (Mahé) qui laissa « aussi, en mourant le 16 juin 1893, un si doux parfum « de piété et de dévouement !

« Quelle tristesse en remontant la grande allée de « chênes ! Nous ne pouvions échanger une parole, « tant nos cœurs étaient oppressés.... (1)

« A cinq heures et demie nous nous sommes réunis,

(1) Le premier Frère inhumé dans le cimetière de la Maison-Mère fut un jeune homme de 25 ans, Jérôme Guillas (F. Georges), né le 14 octobre 1801, mort le 19 avril 1826. Voilà donc 78 ans que les Frères dormaient leur dernier sommeil dans leur modeste et pieux cimetière. — Les laissera-t-on, du moins, ceux-là, reposer en paix ?

« tous les cinq, pour les solennels adieux ! Vraiment, « ils ont été durs ! Nous pleurions tous ! »

✝

Ce fut, en effet, le samedi, 6 février 1904, à 5 heures 1/2 du soir, que le R. F. Abel, Supérieur Général, et quatre de ses Assistants, les Frères Anatolien, Anastasius, Alexis-Marie et Étienne-Joseph, se réunirent pour les solennels adieux.

Qui donc a dit que « les religieux sont des hommes qui se réunissent sans se connaître, vivent ensemble sans s'aimer et se quittent sans se regretter » ? S'il ne fut pas un menteur, il était certainement, en l'espèce, un ignorant. J'en atteste les cinq hommes qui confondirent leurs larmes en cette cruelle séparation du 6 février !

Assurément, la vie était dure, depuis le 7 juillet 1903, en cette maison de Ploërmel où régnaient la douleur et la tristesse ; mais, du moins, on se voyait, on s'encourageait ; et, comme le naufragé qui s'attache à toute épave, nous nous accrochions à je ne sais quel espoir de salut que nous poursuivions sans cesse, bien qu'il s'éloignât toujours.

Et puis là, tout près de la Maison-Mère, un Pensionnat et un Externat florissants ouvraient toutes grandes leurs portes aux quatre cents jeunes gens et enfants qu'instruisait, sous la direction de M. Hamono, — un maître ! — une élite de professeurs intelligents et dévoués. Nous ne pouvions pas visiter nos anciens Frères ; tout au plus échangions-nous furtivement avec eux, lorsque nous les rencontrions sur quelque route, le salut affectueux que l'on se plaît à donner au dernier des amis ; mais nous les savions là, nous entendions

les cris joyeux des enfants prenant leurs ébats dans les cours, sous le regard de saint Armel ou du Père de la Mennais ; nous coudoyions, parfois, les pauvres malades ou vieillards qui achevaient de mourir ici, et tout cela endormait, pour un instant du moins, nos craintes et nos anxiétés...

✝

Le moment était venu de quitter tout cela. Maîtrisant son émotion, refoulant ses larmes, le R. F. Abel emprunta à la *Chronique de l'Institut* les lignes suivantes qu'il voulut laisser, comme une sorte de testament suprême, à ses Assistants éplorés :

« A cette heure où les hommes semblent impuissants « à sauvegarder les œuvres catholiques, « appuyons-« nous sur DIEU SEUL », suivant l'expression de notre « pieux Fondateur, « ne nous attachons qu'à DIEU « SEUL ».

« Et puis, comme le disait le vénéré Père de la « Menais : « Qu'importe ce qui arrivera demain, les « hommes ne sont que d'aveugles instruments des « desseins de Dieu. » Les fils ne peuvent tenir un « autre langage que leur père. Confiants dans la bonté « divine, ils se reposent sur elle de tout ce qui peut « leur advenir en la sombre année qui commence et se « jettent dans les bras de la Providence. Ils se rap-« pellent, pour ranimer leur courage et justifier leur « espoir la belle parole de Bossuet : « Dieu tient en « bride les projets de ses ennemis, et les méchants ne « peuvent pas tout le mal qu'ils veulent » (1).

(1) *Chronique de l'Institut*, tome XVI, numéro de janvier-février 1903.

Après cette lecture, entrecoupée de sanglots, le Supérieur Général et ses Assistants se donnèrent, une dernière fois, le baiser de paix...

A six heures, les Frères Anatolien et Anastasius quittaient Ploërmel. Le lendemain, à 8 heures, le Frère Alexis-Marie partait à son tour, suivi, à 2 heures, du Frère Etienne-Joseph.

Ce même dimanche, 7 février, dans l'après-midi, le R. F. Abel prenait définitivement le chemin de l'exil.... (1)

« De quoi demain sera-t-il fait » ? — Nous le savons pour les Supérieurs. Ce qu'il fut pour les vieillards, les malades, les infirmes, pour les sécularisés du pensionnat de la Mennais et les enfants confiés à leurs soins, je vais le dire en une des pages les plus lamentables qu'aient à enregistrer les annales de la persécution.

Sur les conseils d'amis dévoués, les Supérieurs avaient donc, dans l'intérêt des vieillards et du pensionnat lui-même, quitté la Maison-Mère.

Il ne semblait pas, malgré les bruits en cours, que l'expulsion fût prochaine, si elle devait avoir lieu. Les droits des locataires étant, d'une part, incontestables, surtout pour le pensionnat, où jamais le représentant du liquidateur ne s'était présenté; la

(1) Le R. F. Abel et ses Assistants, restés à la Maison-Mère du 6 juillet 1903 au 6 février 1904, avaient, à plusieurs reprises, comparu devant M. le juge d'instruction. On n'avait pas trouvé, en sept mois, le temps de les traduire devant le tribunal.—Aussitôt après leur départ, ils furent condamnés, par défaut, pour infraction à la loi de 1901, qu'ils avaient, il ne me coûte pas d'en convenir, manifestement violée...

nomination de celui-ci étant, d'autre part contestée, il y aurait sûrement lieu d'aller en référé.

Or, à plusieurs reprises déjà, pour semblables espèces, l'honorable Monsieur Le Moyne, Président du tribunal civil de Ploërmel, avait, en deux ordonnances fortement motivées, débouté le liquidateur de ses prétentions. Le cas échéant, il ne modifierait probablement pas sa jurisprudence antérieure, établie sur des principes juridiques indirectement confirmés par les arrêts de plusieurs Cours d'appel, et par la Cour de Cassation elle-même.

Il y avait bien les arrêts de la Cour d'appel de Rennes (1re Chambre) qui paraissaient incompréhensibles à d'éminents jurisconsultes, mais un fait nouveau s'étant produit (l'appel du jugement du tribunal de Ploërmel nommant le liquidateur), cela permettait d'introduire une nouvelle instance en référé. Le terrain de défense était d'autant meilleur que, en une lettre adressée à son avoué, le liquidateur reconnaissait lui-même qu'il ne pouvait agir tant que la Cour ne se serait pas prononcée en sa faveur (1).

Les choses en étaient encore là à la date du 6 février, lorsque, le mercredi 9, M. Astié, procureur de la République

(1) Cette lettre, lue au tribunal de Ploërmel (audience du 23 décembre 1903) était ainsi conçue : « J'estime que je ne puis prendre aucune conclusion au fond sur l'état actuel, puisque le jugement qui m'a nommé liquidateur est frappé de tierce opposition et qu'appel a été formé de la décision qui a rejeté cette tierce-opposition. Si on l'exige absolument, je prendrai des conclusions de sursis dans toutes les affaires ». (Suit la signature.)

« Ce qui, en langage ordinaire, ajoutait le *Nouvelliste de Bretagne* en publiant cette lettre, veut dire tout simplement ceci : Ma qualité de liquidateur est contestée ; dès lors, je ne suis plus sûr de l'être et je ne puis plus agir en cette qualité avant que tout ne soit tranché. » (Voir : *Nouvelliste de Bretagne* du 26 décembre 1903.

blique à Ploërmel, nommé depuis à Saint-Brieuc, avertit M. Hamono, Directeur du pensionnat de la Mennais, qu'il aurait, sous quelques jours, à faire évacuer la maison. Fort de son droit, le Directeur résolut de ne céder qu'à la violence et se tint prêt, aidé de nombreux amis, pour un prochain assaut.



Tout à coup, ont raconté depuis les journaux du pays, — le *Nouvelliste de Bretagne* et *l'Ouest-Éclair* en particulier, ainsi que l'*Arvor*, le *Morbihannais* et le *Ploërmelais*, — d'étranges rumeurs circulèrent à Vannes, à Lorient et à Pontivy. Les troupes seraient réquisitionnées pour l'expulsion des anciens Frères de Ploërmel ou des Pères... de Sarzeau. Les soldats répugnaient à si triste besogne ; beaucoup, parmi eux, ayant été élevés par les Frères et appartenant à des familles chrétiennes où l'on pouvait compter des Prêtres, des Frères ou des Sœurs. Les officiers, chrétiens pour la plupart, hommes d'honneur en tout cas, estimaient que l'armée française n'est pas faite pour chasser de leurs demeures des Frères ou des Sœurs, des vieillards impotents, des malades agonisants, ou des enfants sans défense. A défaut d'un ordre supérieur signifié dans des conditions absolument légales, ils ne marcheraient donc pas, et s'exposeraient à encourir, le cas échéant, soit les arrêts de forteresse, soit une condamnation en Conseil de guerre, soit leur changement pour une garnison étrangère, loin du pays natal.

De nombreuses dépêches étaient cependant échangées entre la préfecture de Vannes, la garnison de Lorient et le chef-lieu du XI[e] corps d'armée, à Nantes.

Enfin l'ordre de marcher sur Ploërmel arriva, irrégulier au moins dans la forme, paraît-il, sinon tout à fait illégal. Immédiatement, des officiers qui doivent être ici à l'honneur, puisqu'ils furent à la peine, refusèrent de se rendre à une réquisition qui n'avait pas été lue à la troupe assemblée, selon que le veut l'article 21 de la loi militaire du 26 juillet-3 août 1791.

Cette irrégularité permit aux capitaines de Beaudrap et Morel, aux lieutenants Boulay de la Meurthe, Boux de Casson et de Torquat, de ne pas faillir à la discipline militaire, tout en refusant de s'associer à une odieuse besogne (1).

(1) Depuis, dans sa séance du *2 août 1904*, le Conseil d'Etat a émis l'avis que l'article 21 de la loi du 26 juillet – 3 août 1791, doit être considéré comme abrogé. — Quant aux cinq officiers, MM. les capitaines de Beaudrap et Morel, et MM. les lieutenants Boulay de la Meurthe, Boux de Casson et de Torquat, ils furent traduits devant le Conseil de guerre de Nantes qui les reconnut non coupables du refus d'obéissance, mais les condamna chacun à six mois de prison, pour abandon de poste. — Sur appel du Commissaire du Gouvernement, ils comparurent devant le Conseil de guerre de Tours qui les acquitta. Ils ont été, depuis, mis en non-activité par retrait d'emploi, par le Ministre de la Guerre.

Dans les interrogatoires, les officiers s'inspirèrent de leur conscience, de leurs principes et de leur foi.

« J'ai respecté les pagodes et les mosquées, je ne souillerai pas les temples de ma religion ».

« J'ai fait au pays le sacrifice de ma vie, mais non celui de mon honneur et de ma conscience ».

« Je refuserai toujours de tirer contre la religion, car le devoir de ma conscience m'est plus cher que le devoir militaire ».

Voilà ce qu'ont dit MM. Boux de Casson, de Torquat et Boulay de la Meurthe.

Et voici la déclaration finale du capitaine de Beaudrap.

A la question du président : « Capitaine, avez-vous quelque chose à ajouter ? » le capitaine de Beaudrap se lève :

« Mon avocat, dit-il, vous a éloquemment réclamé mon acquittement. Cet acquittement, je vous le demande aussi. Ce n'est pas, croyez-

✝

Au matin du vendredi 12 février 1904, des trains spéciaux amènent à Ploërmel 250 hommes du 116e de ligne, de Vannes ; 250 du 62e de Lorient ; 150 du 19e de Brest campé, en ce moment, à Meucon ; trois batteries, dont deux montées, du 28e et 35e d'artillerie de Vannes. Avec les douze brigades de gendarmerie, cela fait un total d'environ 1200 hommes. Ainsi appuyé, le sous-liquidateur pouvait escompter un triomphe facile sur 50 vieillards, groupés à l'ancienne Maison-Mère, et sur 60 à 70 enfants demeurés, avec leurs professeurs, au pensionnat de la Mennais. Aussi lisait-on en première colonne, dans le *Nouvelliste de Bretagne* du 13 février 1904, ces résumés dont le rapprochement est assez sugges-

le bien, dans le but de me raccrocher à une carrière que je sens irrémédiablement brisée, mais laissez-moi vous dire, en parlant à votre cœur, que je ne verrai pas rompre sans avoir les larmes aux yeux le lien qui me permettrait de reprendre mon rang parmi vous au jour du danger de ma patrie.

« Et si, contrairement à mon attente, vous croyiez devoir me condamner, je m'inclinerais tristement devant votre verdict, respectueux de la chose jugée, comme je l'ai été une première fois. Mais, fort de ma conscience (et ici le capitaine étend le bras vers le crucifix), plein de foi dans l'existence d'une vie future où les jugements des hommes seront redressés, et les yeux fixés sur ce Christ qui a tant souffert pour moi et dans l'amour duquel j'ai puisé la force de mes convictions, je ne crains pas de dire que, quoi qu'il arrive : *impavidum ferient ruinæ* ! » (Les ruines me trouveront inébranlable.)

Le silence s'est fait sur ces événements, comme il s'était fait en 1880 et même depuis, sur d'autres semblables. On oublie si vite, hélas !... Il est pourtant, grâce à Dieu, des hommes qui se souviennent encore, au moins dans le secret de leur âme, et dans la ferveur de leur prière. Au nom de ceux-là comme au mien, je me permets d'adresser aux cinq officiers frappés, le sincère hommage de notre profond respect.

tif : « Une escadre russe a bombardé et détruit le port japonais de Hakodaté... Les tentatives des Japonais pour débarquer auprès de Port-Arthur sont restées infructueuses... L'aide-liquidateur Surty s'est emparé de la Maison-Mère et du pensionnat de Ploërmel, après une longue résistance. »

La résistance, dans l'intérêt des vieillards et des malades, fut nulle à la Maison-Mère ; et, en dehors des protestations légales de Me Zudaire, avoué représentant le Directeur de la Société civile, et du tocsin qui sonna lugubrement, durant six heures consécutives, dans le clocher de la Communauté, muet depuis près de huit mois, tout s'y passa paisiblement.

Il n'en alla pas de même au pensionnat de la Mennais où fut soutenu un siège en règle et où le Droit, dans la personne du faible, fut, une fois de plus, vaincu par la Force.

Triste journée que celle du 12 février 1904 dont, un an plus tard, un témoin oculaire évoquait ainsi le souvenir douloureux :

« ...Sans sommations légales, sans avoir demandé le Directeur, sans s'être présenté à la porterie, sur un signe de Surty, le colonel Ducassé commanda l'assaut. Ah ! je les entends toujours ces cris d'enfants qu'on arrache à leur asile et à leurs Maîtres vénérés ; ils retentissent douloureusement en mon cœur, ces coups de massue, qui ébranlent le portail et qui, sinistrement, se prolongent au loin ; je les vois encore, ces pans de murs abattus, ces portes éventrées, ces fenêtres brisées, puis cet investissement savant, ces manœuvres habiles pour envelopper la foule ; mais elle revit aussi dans ma mémoire, cette résistance héroïque, et ces cris indignés et ces chants qui, vers Dieu, clament la

douleur immense qui nous étreint et adressent un suprême appel à sa Justice au jour des réparations et des vengeances ! Enfin, cette expulsion du Directeur, conduit entre deux gendarmes et suivi de ses pauvres enfants qu'on jetait sur la rue, à six heures, le 12 février ! » (1)

Lorsque, après l'expulsion, enfants, professeurs et directeur, accompagnés d'une foule d'amis, se rendirent à l'église paroissiale, ce furent, au milieu d'une explosion de larmes, les cris cent fois répétés de : Vivent les anciens Frères ! Vive M. Hamono ! Vive la liberté ! qui prouvèrent l'attachement des Ploërmelais pour les victimes, et leur exécration pour les... exécuteurs.

Plusieurs enfants de Ploërmel payèrent de l'amende et même de la prison, leur affection et leur respect pour les persécutés.

Ceux et celles qui furent ainsi frappés, tant d'amis qui les soutinrent de leur sympathie et aussi de leur bourse, ont droit aux plus respectueux hommages de reconnaissance (2).

(1) *Le Ploërmelais*, du dimanche 12 février 1905.

(2) Il est impossible de signaler ici les nombreuses manifestations de sympathie et de regrets qui eurent lieu, en diverses circonstances, en faveur de l'Institut de Ploërmel lui-même ou des écoles menacées de fermeture. — Parmi les manifestants qui eurent les honneurs de la prison, qu'il me soit permis de nommer, pour saluer en eux toutes les autres victimes, M. Berthelot de la Glétais, juge de paix démissionnaire de Saint-Gildas-des-Bois, condamné à Ploërmel, et Madame Le Lu, de Neulliac, née Lepaule, mère de sept enfants dont le dernier, âgé de 6 mois, partagea sa détention, durant huit jours, à la prison de Pontivy.

✝

A l'heure où s'impriment ces pages (mars 1905) des vieillards, des malades et des infirmes sont encore à l'ancienne Maison-Mère.

Leur situation, hélas ! est précaire. Un règlement d'une extrême rigueur, digne d'un Carrier au petit pied, les soumet en quelque sorte à l'esclavage.

Par un raffinement de cruauté inouïe, non seulement ils sont privés, à la chapelle, de tout service religieux, mais ils ne peuvent même pas aller à la messe, chaque jour, à l'église paroissiale. L'enclos leur est interdit, à part un espace très limité. Il y a donc souffrances, tout à la fois, pour l'âme et pour le corps (1).

Comme consolation, les douces victimes peuvent,

(1) Le règlement rigoureux imposé aux malades et vieillards de la Clinique Saint-Jean a été, paraît-il, adouci un peu en ces derniers temps. Les protestations de M. de Préaudeau, auxquelles s'associa le Conseil général du Morbihan, (session d'avril 1904) et la lettre de M. Guillois, l'honorable maire de Ploërmel, ont fait fléchir sans doute, en faveur d'innocentes victimes, les implacables rigueurs d'un règlement inhumain. — Voici, d'après *Le Ploërmelais* du 17 juillet 1904, la lettre à laquelle il est fait allusion. — « Monsieur le Préfet, ... J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur un fait particulièrement grave, puisqu'il porte atteinte à la liberté individuelle d'un certain nombre de mes administrés.

« Les vieillards et les infirmes de l'ancienne Congrégation des Frères de La Mennais vivent à la Communauté. — Ce sont des gens qui, pour la plupart, ont été de longues années au service de l'Etat, sous des climats meurtriers. — Tous ont rempli leur devoir et ont mérité de la Patrie en enseignant aux enfants le chemin de l'honneur et l'amour de leur pays.

« Aujourd'hui, par ordre, le Concierge de l'établissement interdit à ces braves gens de sortir avant une heure de l'après-midi. L'interdiction de sortir devient alors l'interdiction de rentrer avant 4 heures.

heureusement, murmurer, en faveur de leurs ennemis eux-mêmes, cette prière de Notre-Seigneur mourant : « Mon Père, pardonnez-leur ; ils ne savent ce qu'ils font ! »

A cinq heures, les portes sont définitivement consignées. J'affirme ces faits, et je proteste, Monsieur le Préfet, contre cette séquestration arbitraire et injuste. — La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. (Art. 4 de la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen). — Pourquoi nos vieillards ne pourraient-ils jouir de la liberté d'aller voir un ami ? d'assister à la messe ? de respirer l'air des champs ?

« J'espère, Monsieur le Préfet, qu'il me suffira de vous signaler ces faits pour que vous recherchiez d'où viennent les ordres attentatoires à la liberté individuelle d'une certaine catégorie de citoyens et pour que vous rendiez à tous l'exercice du droit qui est le moins contesté : le droit de sortir dans la rue dès le matin.

« C'est ce droit que réclamait déjà pour les mêmes personnes l'honorable M. de Préaudeau, à la séance du 12 avril dernier au Conseil général du Morbihan. Rien n'est changé.

« Veuillez recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

L. Guillois,
Maire de Ploërmel.

LES SÉCULARISÉS (1)

La plupart des Frères se sécularisent sur place, *aucun texte* de loi ne le défendant. — Des poursuites sont dirigées contre eux, — contre d'autres qui ont permuté. — Il faut pourtant « qu'une porte soit ouverte ou fermée ! » — Etranges interrogatoires. — Sur la sellette : Hommage aux représentants de l'honneur chrétien et français ! — Pourquoi les sécularisés sont quelquefois expulsés de leur maison. — Immeubles *occupés* ou *détenus*. — La loi de 1901, loi de « contrôle » devenue loi d' « exclusion ». — Pénible situation des sécularisés. — On a, de l'aveu même de son auteur, mal interprété la loi de 1901. — Encourageantes paroles de Mgr Rouard, évêque de Nantes : le Pape « loue et bénit les sécularisés ».

Après le vote du 18 mars 1903, concluant au rejet de la demande en autorisation faite le 26 septembre, l'Institut de Ploërmel, comme les Instituts similaires, moins celui des Frères des Ecoles chrétiennes (de saint Jean-Baptiste de la Salle), était dissous en principe, sauf recours aux Ordonnance et Décret d'approbation du 1er mai 1822 et 9 mai 1876 qui furent, d'ailleurs, abrogés par le Décret du 9 avril 1903, — preuve manifeste, disons-le en passant, de leur valeur juridique.

Par le fait même de la dissolution de leurs Instituts,

(1) Je dis : *sécularisé*, bien que ce terme soit applicable seulement au religieux prêtre, le mot laïcisé, qui s'appliquerait plus justement aux anciens Frères et Sœurs, n'ayant pas, dans la pratique, obtenu droit de cité.

les Frères étaient rendus à la vie civile et avaient le devoir de se créer une situation.

En *droit*, ils pouvaient choisir selon les occasions, suivant aussi leurs aptitudes.

En *fait*, beaucoup restèrent dans l'enseignement.

Le bon sens indiquait assez cette dernière solution, au moins pour le grand nombre ; à trente-cinq ou quarante ans, à plus forte raison à cinquante ans et plus, on ne se crée pas aisément une situation nouvelle. Le proverbe connu : « Où la chèvre est attachée, il faut qu'elle broute », devient ici d'une application rigoureuse.

La plupart des sécularisés restèrent à leur poste et continuèrent, sur place, leurs fonctions d'instituteurs chrétiens. *Aucun texte* de loi, il est bon de le faire remarquer, n'interdisait la sécularisation sur place (1). Il semblait donc qu'en vertu de l'un des immortels principes (!) contenus dans la Déclaration des Droits de l'homme (art. V) : « Tout ce qui n'est pas défendu ne peut être empêché », les membres des Instituts enseignants dissous ne commettaient aucun délit en restant à leur même poste.

(1) Dans tel département, le préfet obligea, sous peine de poursuites judiciaires, les sécularisés à changer de localité, sous prétexte qu'*en restant sur place* ils violaient la loi. Laquelle ? c'est ce qu'on n'a pas su dire. Et comment l'aurait-on pu ? Ce n'est pas manquer de respect à la personne d'un préfet que de lui supposer moins de compétence, *en droit*, que n'en avait l'ancien Président du Conseil... Or, si même il y avait eu quelque texte prêtant à équivoque, ce n'était pas au préfet à l'interpréter *contre* d'anciennes Sœurs ou d'anciens Frères, puisqu'un ministre lui-même ne le peut faire. « J'ai expérimenté souvent, ailleurs qu'au Parlement, disait M. Waldeck-Rousseau, que les magistrats, même en présence d'une déclaration du gouvernement ou du rapporteur, conservent intact le droit d'interpréter les textes ». (Discours prononcé au Sénat le 27 juin 1903, par M. Waldeck-Rousseau.) Un préfet ne peut donc, *a priori*, appeler *délit* un acte qui n'est visé par aucun texte de loi.

Il n'est pas inutile de faire observer qu'en toute hypothèse la situation des sécularisés était extrêmement périlleuse.

Qu'ils restassent sur place, on ne manquerait pas de dire alors : « Voyez-vous ces hommes ? Ils bravent la loi (laquelle s'il vous plaît ?) ; ils continuent l'Institut dissous » (la preuve s. v. p. ?)

Qu'ils changeassent de poste, on dirait alors : « Ces permutations ne sont pas sérieuses ; elles n'ont pour but que d'échapper à la loi (?) en donnant le change : la sécularisation n'est pas sincère. »

Qu'on ne croie pas que ce soit ici pur effet d'imagination. C'est un fait, hélas ! et j'ai sous les yeux un arrêt de Cour d'appel où il est dit textuellement, à propos d'anciens Frères *qui ne s'étaient pas sécularisés sur place.* « Attendu qu'il résulte des documents de la cause :..... Qu'un grand nombre d'écoles, occupées avant le 18 mars dernier par les Frères de...., fermées après notification du refus d'autorisation, ont été immédiatement réouvertes par des membres de cette Congrégation se disant laïcisés ;.... qu'il n'y avait entre eux qu'une simple permutation exécutée précipitamment, et démontrant que la laïcisation n'était pas sincère... Condamne, etc. »

Comment donc faire alors ? Ne faut-il pas, comme on le dit ordinairement « qu'une porte soit ouverte ou fermée ? » Il faut pourtant bien aussi que le sécularisé *reste* sur place, ou qu'il *s'en aille.* — Oui, mais, en tout cas, il sera présumé coupable d'un délit, — celui sans doute de ne pas vouloir mourir de faim....

Mais voici qui n'est pas moins étrange. De pauvres sécularisés sont sur la sellette. Pour prouver que leur sécularisation n'est pas sincère, on se livre à des réflexions comme celle-ci :

« Remarquez le costume de ces hommes. Ils sont là un certain nombre, et il n'y en a pas deux qui soient vêtus de la même façon : couleur, forme des habits, tout est varié ; pourquoi ces différences, sinon pour dépister la justice ? »

Qu'au lieu d'être ainsi vêtus, les sécularisés eussent eu des habits de même couleur et de même coupe, quel bel argument contre eux alors ?

« Ne voyez-vous pas ces hommes, eût-on dit avec des accents d'indignation superbe, ils n'ont même pas la pudeur de voiler leur délit ! L'uniformité de leur costume n'est-elle pas une preuve irrécusable qu'ils appartiennent à une même Société ? »

Vraiment, on ne sait plus comment s'y prendre ; il faut pourtant que les vêtements soient semblables, ou qu'ils soient différents...

Voici des sécularisés à qui l'on reproche de n'avoir pas adopté la même coupe de barbe !... Un peu plus, on exigerait, comme preuve de sécularisation réelle, qu'un jeune homme de vingt-deux ans eût la barbe aussi blanche qu'un vieillard de soixante-dix. Mais alors n'auraient-ils pas encore un *air de famille* qui les désigneraient aux coups de la justice ?...

Par respect pour la magistrature de mon pays, je ne cite pas le prétoire où se sont passés les faits que je signale,

mais j'ai sous la main, pour le produire au besoin, le journal très sérieux qui les a relatés.

✝

Voilà donc, dès les premières semaines qui suivirent la dissolution de leurs Instituts, les sécularisés cités en grand nombre devant MM. les juges d'instruction. Ils étaient accusés d'un délit étrange : celui de violer un *texte de loi* qui, même à l'heure actuelle, *n'existe pas* (1).

« La Justice est boîteuse », dit-on quelquefois. C'est un témoignage à lui rendre qu'en la circonstance elle marcha lentement (2). Les juges, on a beau dire, ont encore une conscience, Dieu merci, et, à défaut de conscience, il faut au moins, pour condamner quelqu'un, un texte de loi que l'on puisse torturer dans son esprit, s'il en a.

Un jour, pourtant, la Justice, après force hésitations qui l'honorent, se mit en marche, mais, à la stupéfaction générale, elle boîtait des deux pieds...

De tous les points de la France arrivèrent bientôt, en effet, pour des faits semblables, des interprétations

(1) On lirait avec profit, sur ce sujet, la brochure de l'éminent avocat du barreau de Lorient, M. H. Glotin (qui vient d'être, — aux applaudissements de tous les Directeurs et amis des œuvres chrétiennes —, nommé, par Sa Sainteté Pie X, chevalier de Saint-Grégoire le-Grand) : — *Les Écoles privées laïques devant les lois du 1er juillet 1901 et du 4 décembre 1902.* — Vannes, Imprimerie Lafolye, 1903. — Voir aussi, sur ce point, au *Bulletin des Congrégations* — 1903-1904 — la jurisprudence des divers tribunaux, et d'un grand nombre de Cours d'appel.

(2) Cela est tellement vrai, que les tribunaux n'ont pas encore, après deux ans, terminé ces affaires dites de sécularisation.

contradictoires. On avait, il est vrai, modifié insensiblement le chef du prétendu délit. Les sécularisés n'étaient plus interrogés ni poursuivis pour le fait d'être restés *sur place*, mais parce qu'ils n'étaient pas, disait-on, sincèrement sécularisés (1).

(1) Les statistiques établissent qu'il y a 49 Arrêts de Cours d'appel et 38 arrêts de la Cour de Cassation autorisant la sécularisation *sur place*. — La *Libre Parole* du 28 septembre 1904 a publié, d'après le *Journal des Débats*, la liste des Arrêts de Cassation validant la sécularisation sur place. — Arrêt du 12 novembre 1903 (affaire Nairon et veuve Hennequin). — Arrêt du 13 novembre 1903 (affaire Concilion et André). — Arrêt du 14 novembre 1903 (affaire Chassaing, Herbin et Luneau). — Arrêt du 3 décembre 1903 (affaire Le Cam, Saget). — — Arrêt du 23 janvier 1904 (affaire Louagel, Malzan, Viau). — Arrêt du 29 janvier 1904 (affaire Jarry, Aitoul). — Arrêt du 18 février 1904, (affaire Reynaud et Colcombet). — Arrêt du 18 février 1904, (affaire Le Bigot). — (affaire Leroy et Bunal). — Arrêt de Cassation du 19 février 1904 (affaire de l'école de Châlon-sur-Saône). — Arrêt de Cassation du 19 février 1904 (affaire Thiévenaz, Magnier et autres). — Arrêt du 6 mai 1904 (affaire Schett et autres). — Arrêt du 3 juin 1904 (affaire Salvant, Burlet, Bellaigue). — Arrêt du 3 juin 1904 (affaire Marsigny et autres). — Arrêt du 3 juin 1904 (affaire Soulié et autres). — Onze arrêts du 3 juin 1904 (affaires Philippe et autres) confirmant onze arrêts de Rennes du 9 décembre 1903. — Arrêt du 17 juin 1904 (affaire Lair et autres). — Arrêt du 18 juin 1904 (affaire Legrand et autres). — Arrêt du 24 juin 1904 (affaire Dessor, de Crousaz, Crétet) confirmant un arrêt d'Amiens. — Arrêt du 24 juin 1904 confirmant un arrêt de Dijon du 18 novembre 1903.

Arrêt du 25 juin 1904 (affaire Cointe et Duret) confirmant un arrêt d'Angers du 7 janvier 1904 ; à noter ici que la Cour de cassation, même chambre, statuant sur un arrêt de Bourges rendu le 30 juillet 1903 dans la même affaire, l'avait cassé le 30 octobre 1903, et que la Cour d'Angers (Cour de renvoi sur et après cet arrêt du 30 octobre 1903) a persisté le 7 janvier 1904 dans la doctrine de l'arrêt de Bourges du 30 juillet 1903 cassé le 30 octobre 1903 Les Cours d'appel ont convaincu la Cour de cassation. — Arrêt du 8 juillet 1904, confirmant un arrêt d'Orléans du 27 octobre 1903. — Arrêt du 30 juillet 1904 (affaire Alguric et autres). — Arrêt du 6 août 1904, (affaire Lechevretel, et autres). Quatre arrêts du 29 août 1904 (affaire Dupat, affaire de Gournon, affaire Cazenave, Pineau, de Brossis). — Depuis cette der-

Et c'étaient des interrogatoires dont beaucoup de juges d'instruction, il faut le dire à leur honneur, — sans les nommer, toutefois, de crainte de les compromettre, — étaient aussi peu enthousiastes que les inculpés eux-mêmes.

Ne devrais-je pas faire ici plus qu'une allusion à certaine Note simplement écrite au crayon, *qui ne fut jamais adressée à personne*, et à des lettres, saisies à quelque Maison-Mère au temps où celle-ci existait légalement encore, et dont on a voulu faire état contre les sécularisés ? La Cour d'appel de Rennes et le tribunal de Ploërmel en particulier en ont fait si bonne justice, que j'estime meilleur de n'en pas parler (1).

nière date, bien d'autres arrêts de cassation ont été rendus en faveur des sécularisés. — Quant aux arrêts également favorables des Cours d'appel, on ne les compte plus.

(1) « Considérant, en outre, qu'on ne peut faire état contre leur sécularisation d'une circulaire saisie au siège de la Maison-Mère des Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel, circulaire émanant d'un Frère assistant du Supérieur Général, qui avait pour objet d'appeler l'attention des sécularisés sur la question même de la sécularisation, en leur recommandant, dans le cas où des instructions seraient ouvertes contre eux, de ne rien répondre qui pût faire croire que leur sécularisation était fictive et de se défier des interrogatoires ; que rien ne prouve que cette circulaire leur ait été communiquée, qu'ils en aient eu connaissance et surtout qu'ils aient conformé leur conduite aux instructions qu'elle contient ». — (Jugement du tribunal de Ploërmel concernant l'école de Bréhan-Loudéac, publié par *Le Ploërmelais* du 19 février 1905).

La Cour d'appel de Limoges avait dit aussi : « Attendu... que le ministère public produit des pièces saisies au cours d'une instruction ouverte à Saint-Amand,... pièces consistant en circulaires et lettres émanant du Supérieur Frère Théophane,. . . que la plus importante a été saisie à la poste le 23 mai 1903, c'est-à-dire à un moment où Castagnet ne faisait plus partie de la Congrégation ; qu'il est donc probable qu'elle ne lui a pas été adressée, et que l'eût-il reçue, il faudrait démontrer autrement que par des affirmations qu'il a obéi. . . Qu'au

Il est beaucoup plus agréable de dire que maintes fois, devant le tribunal, le ministère public rendit lui-même hommage à l'honorabilité des accusés assis, pour un moment, sur la sellette d'infamie.

C'est que, sur le front de ces victimes de lois d'exception ou de textes mutilés, resplendissaient les derniers restes de l'honneur chrétien et français.

Car ce n'étaient pas seulement des Frères, des hommes, qui étaient ainsi traités, mais des femmes, des religieuses, que le peuple appelle « ma Mère » ou « ma Sœur », honorant ainsi instinctivement, dans ces âmes consacrées à Dieu, la maternité et la virginité (1).

Cependant les tribunaux continuaient de condamner ici, d'acquitter là, tandis que les Cours d'appel, devant lesquelles se pourvoyaient, suivant le cas, MM. les procureurs ou les sécularisés, rendaient aussi, pour

surplus, il est contraire à toutes les règles de notre droit et à une saine justice d'opposer à un prévenu des pièces relatives à une affaire qui n'a aucun lien de connexité avec la poursuite dont il est l'objet, et qui n'ont vis-à-vis de lui aucun caractère contradictoire. » — (Cour d'appel de Limoges, 2 juillet 1903.)

(1) Je viens de relever, dans un journal, la note suivante. Je la publie d'autant plus volontiers ici que les Frères de Ploërmel étaient encore, au 18 mars 1903, chargés de l'éducation des orphelins, à la maison dont il s'agit. — « Dernièrement ont comparu, devant la Cour de Montpellier, les anciennes Sœurs garde-malades des Matelles (Hérault), qui, poursuivies le 18 mai dernier devant le tribunal correctionnel, avaient été acquittées. Le procureur de la République avait relevé appel *à minima*. La Cour d'appel a prononcé un nouvel acquittement, après une éloquente plaidoirie de Me Grollier.

« Le président, M. Andruéjols, a tenu, avant de faire connaître l'arrêt, à rendre publiquement hommage aux religieuses, aux applaudissements de la salle.

« Après la nouvelle et douloureuse épreuve qui vient de vous être infligée, a-t-il dit, vous sortirez d'ici entourées plus que jamais d'une auréole de respect et de gloire. »

la *même espèce* ou pour la même *question de fait*, des arrêts différents.

La Cour de cassation elle-même dut, à plusieurs reprises, modifier sa première attitude. A l'heure actuelle (mars 1905) les tribunaux acquittent à Châteaulin, Lorient, Pontivy, Redon, Nantes, Saint-Nazaire, Ploërmel, etc. et les Cours d'appel, celles de Rennes et d'Angers, en particulier, confirment les jugements d'acquittement et infirment les autres. — Les choses en sont là sur ce point (1).

(1) J'ai dit, ci-dessus, qu'il y avait eu, de la part des tribunaux, « des interprétations contradictoires pour *des faits semblables.* » Voici qui est plus fort : c'est l'appréciation différente du *même fait* par diverses juridictions.

« Le 15 avril 1903, les religieuses de Notre-Dame de Briouze, institutrices à l'école communale d'Arnage, recevaient de l'inspecteur d'Académie une lettre les informant que M. le préfet avait prononcé la laïcisation de leur école et leur enjoignait de mettre les locaux scolaires ainsi que les archives à la disposition de Mlle Simon désignée pour leur succéder.

M. l'abbé Brier, curé d'Arnage, qui avait préparé d'autres locaux scolaires, offrit aux religieuses de tenir son école, à la condition qu'elles consentissent à se séculariser.

Les religieuses, Mlles Tessier et Lambert, demandèrent à la supérieure de la communauté de Notre-Dame de Briouze et à l'évêque de Séez, des lettres de sécularisation qui leur furent accordées ; Mlle Mémin, du Mans, fut mise à la tête de l'école et prit les religieuses comme sous-maîtresses.

L'école fut ouverte le 19 mai, sans opposition de la part de l'administration académique.

Le 23 mai, les gendarmes se présentaient au presbytère, à l'école libre, et chez Mlle Memin, au Mans, pour faire une enquête à la suite de laquelle les trois institutrices et M. l'abbé Brier furent invités à comparaître devant le juge d'instruction. Celui-ci rendit une ordonnance de non-lieu le 25 juillet.

Le procureur de la République ayant formé opposition à cette ordonnance, le 1er août, la Cour d'Angers rejeta comme mal fondée cette opposition. M. Cazenavette, procureur général, se pourvut alors en Cassation.

Le 16 novembre, la Cour de cassation annule l'arrêt de la Cour

✝

Je vais essayer d'expliquer maintenant pourquoi les sécularisés sont, parfois, en certaines localités, jetés sur la rue, au besoin avec le concours de la force armée, tandis qu'ailleurs on ne les inquiète pas.

En conformité de l'article 18 de la loi du 1er juillet 1901, le tribunal de première instance de l'arrondis-

d'appel d'Angers pour insuffisance de motifs et renvoie les prévenus devant la Chambre des mises en accusation de la Cour de Poitiers.

Le 23 décembre, la Cour de Poitiers annule l'ordonnance de non-lieu du juge d'instruction du Mans et renvoie les inculpés devant le tribunal correctionnel du Mans.

Le 5 février 1904, les inculpés comparaissent devant le tribunal correctionnel du Mans. Le ministère public soulève un déclinatoire d'incompétence, soutenant que les prévenus aurait dû être renvoyés devant un tribunal du ressort de la Cour de Poitiers, la Cour d'Angers, après la cassation de son arrêt du 1er août 1903, ne pouvant plus connaître de l'affaire.

Le 13 février, le tribunal se déclare compétent. Il décide qu'il ne peut, « sans se substituer à la Cour de cassation, examiner et critiquer l'arrêt de la Cour d'appel de Poitiers, en vertu duquel il a été saisi ».

Le procureur en appelle à la Cour d'Angers qui, le 15 avril, réforme le jugement du tribunal du Mans et renvoie les inculpés devant la Cour de Cassation pour règlement de juges.

Le 6 août 1904, la Cour de cassation renvoie les inculpés devant le tribunal correctionnel de Caen.

Le 26 octobre, les institutrices et l'abbé Brier comparaissent devant le tribunal correctionnel de Caen, et le jeudi 3 novembre, celui-ci les condamne : les premières chacune à 16 francs, et l'abbé Brier à 25 francs d'amende.

Sur appel des condamnés, la Cour de Caen a prononcé leur acquittement.

L'avocat général ne s'étant pas pourvu en Cassation, ce jugement, neuvième décision de justice dans cette affaire, est enfin définitif. (*Nouvelliste de Bretagne* du 27 février 1905.)

sement où est situé le siège d'un Institut (en l'espèce la Maison-Mère) a nommé un liquidateur chargé de rentrer en possession des biens *détenus* par la congrégation religieuse au moment de la promulgation de la loi de 1901.

Quel est, au point de vue juridique, le sens exact de ces mots « *biens détenus* » ? Ils ne devraient, d'après la Cour d'appel d'Agen, et plusieurs autres Cours, s'entendre, d'après la loi de 1901, que des biens « que les Congrégations tenaient en fait sous leur jouissance » et non de « ceux qu'elles occupaient d'une manière apparente par le bon vouloir d'un propriétaire dont les titres ne peuvent être sérieusement contestés » (1).

Dans beaucoup de cas, il est arrivé qu'au lieu d'interpréter ainsi le mot *détenu*, on lui a donné un sens beaucoup plus *large* en le prenant comme synonyme *d'occupé*. De telle sorte que toute maison *où il y a eu autrefois* des Frères est *présumée*, jusqu'à décision

(1) Arrêt de la Cour d'appel d'Agen du 1er décembre 1903. — Voir cet Arrêt au *Bulletin de la Société générale d'Éducation et d'Enseignement*, livraison du 15 janvier 1904. — On y lit, en particulier, cet argument vraiment topique : « Attendu que..., par ces expressions « bien détenus », il n'est pas douteux que l'article 18 de la loi du 1er juillet 1901 n'a pas voulu.... soumettre au régime de la liquidation tous les biens meubles et immeubles occupés matériellement à quelque titre que ce soit, par les Congrégations non autorisées ; qu'en effet ces congréganistes étaient appelés comme instituteurs publics dans de nombreuses communes, et qu'il n'est pas possible de soutenir que les meubles et locaux qu'ils occupaient alors dans les écoles publiques, et qui appartenaient aux communes étaient détenus par eux dans le sens de la loi de juillet 1901 ; que de même on ne pourrait dire que les Congrégations ont actuellement la détention légale des biens qu'elles occupent matériellement dans les hôpitaux qui sont la propriété de l'Etat, des départements ou des communes, qu'en réalité, les employés salariés du propriétaire n'ont jamais détenu... » — (Il s'agit, dans cet arrêt, de l'immeuble de Lavacan, près Auch.)

contraire du tribunal, appartenir à la Congrégation.

Un exemple fera mieux saisir l'énormité de cette interprétation :

Monsieur X... propriétaire, possesseur, au su de tout le pays, d'une fortune considérable, a acheté un terrain sur lequel il a fait bâtir une maison, en l'espèce, une école, dont il a confié la direction à des Frères ou à des Sœurs. Si on demande à un enfant de sept ans, de médiocre intelligence même, à qui appartient la maison, il dira qu'elle est à Monsieur X... Oui, mais *il y avait des congréganistes* dans cette école, au moment de la promulgation de la loi du 1er juillet 1901. Comme conséquence, Monsieur X... peut être, au moins provisoirement, considéré comme « personne interposée ». Les gens qu'il loge dans son immeuble, qui est pourtant bien à lui, seront chassés, on lui interdira l'entrée de sa propre maison dont on lui enlèvera les clefs, et sur laquelle on apposera des scellés. Et s'il n'a pas eu soin, dans les six mois qui ont suivi la promulgation de la loi, de revendiquer son bien, (je dis : *revendiquer son bien*, c'est à ne pas y croire, mais c'est ainsi), il en sera, d'après la jurisprudence de la plupart des tribunaux, dépossédé au profit de ce qu'on appelle la liquidation de l'Institut dissous. — Dans leur légitime désir de sauver des œuvres, des propriétaires ne se sont-ils pas vus obligés de louer leurs *propres immeubles* à un liquidateur. — Vraiment, il arrive à notre époque des choses étranges... Et, pourtant, les sages prophétisent que nous en verrons d'autres. Tous affirment, en effet, qu'après avoir eu déjà le « cambriolage légal », nous aurons, sous le terme adouci de liquidation, la confiscation ou le vol légal...

✝

Mais alors, dira-t-on, pourquoi les sécularisés (hommes ou femmes) ne se retirent-ils pas pour s'éviter tant d'ennuis et en éviter aussi aux propriétaires ? Une explication toute simple le fera comprendre.

La loi de 1901, si dure qu'elle soit, n'a pas voulu, en frappant les Instituts religieux, tuer, du même coup, les anciens congréganistes. A tout prendre, elle ne *tuait* même pas, *par son texte* les Congrégations. Elle leur imposait, pour vivre, des conditions extrêmement dures, que plusieurs estimèrent incompatibles avec leur dignité, mais que d'autres, pour des motifs non moins respectables, jugèrent bon d'essayer. Elle *pouvait, à la rigueur*, garantir à celles-ci une existence légale. Beaucoup affirment que ce fut toujours la pensée de M. Waldeck-Rousseau qui, d'ailleurs, s'en est plusieurs fois, en ce sens, expliqué au Sénat. Mais, *en fait,* la « *loi de contrôle* », dont parlait l'ancien Président du Conseil, est devenue une « *loi d'exclusion* » qui, après avoir *tué* les Instituts religieux, atteint, par ricochet, si l'on peut ainsi dire, les anciens congréganistes.

Ceux-ci restent pourtant, — du moins jusqu'à présent — citoyens français et doivent jouir de tous les droits attachés à ce titre. Parmi ces droits, l'un des plus incontestables est bien celui d'habiter un immeuble dont on est *propriétaire*, ou même simplement *locataire*. Ce dernier cas est de beaucoup le plus fréquent pour les sécularisés. En restant chez eux, ils défendent ce droit primordial de liberté et de propriété que Victor Hugo appelait « le droit d'ouvrir et de fermer sa porte. »

En usant de leur droit, ils consacrent aussi celui des autres citoyens. Si, en effet, leur domicile n'est pas inviolable, sauf les cas prévus par de justes lois, non seulement le propriétaire, mais le locataire, ce pauvre ouvrier qui peine, pourra être demain, par mesure arbitraire, jeté violemment sur la rue comme un vulgaire congréganiste, ou ancien congréganiste.

A partir de ce jour, la liberté, déjà si malade, si tant est qu'elle ne soit pas morte, fera naufrage avec le droit opprimé. Et le Français, qui voudra dormir en paix sous son toit, devra se réfugier en Angleterre où, du moins, le *home* est sacré.



On peut se demander encore pourquoi les sécularisés sont expulsés de certaines maisons, et restent cependant en quelques autres. — Parce que, en beaucoup de localités, le représentant du liquidateur a bien voulu se contenter de procéder à un inventaire sommaire du mobilier, ou bien encore parce que MM. les présidents de certains tribunaux, jugeant *en référé*, n'ont permis que cela, et se sont opposés à l'expulsion des locataires. Leurs ordonnances, confirmées par plusieurs Cours d'appel, ont fait jurisprudence un peu partout en France.

Cependant, le contraire a eu lieu parfois, soit que les ordonnances favorables aux propriétaires et locataires d'un immeuble fussent infirmées en appel, soit que la Cour confirmât celles qui permettaient l'expulsion du personnel. Et alors se sont produits des événements comme ceux qui ont si vivement ému l'opinion publique en Bretagne surtout.

Qu'on me pardonne de ne pas insister davantage sur les scènes lamentables auxquelles j'ai fait allusion dans un précédent chapitre, et qui marquent au front, d'un fer rouge, ceux qui en ont été la cause première, ou les auteurs immédiats (1).

En résumé, la situation des sécularisés est celle-ci : Ils sont poursuivis devant les tribunaux sous prétexte de fausse sécularisation, ou bien, parfois, ils sont expulsés des maisons que leur ancien Institut n'a jamais *détenues*, mais que les Frères (ou les Sœurs) *occupaient* à titre de locataires ou d'employés d'une Société quelconque, ou d'un simple particulier.

On voit, par là, dans quelles transes doivent vivre ces hommes et ces femmes qui, sans enfreindre aucune loi, sont cependant exposés, chaque jour, à être traduits devant les tribunaux, à être même jetés sur la rue sans asile et sans pain !

D'où viennent, en somme, aux sécularisés, toutes ces difficultés, tous ces ennuis, toutes ces poursuites ? De ce qu'ils restent dans l'enseignement. La preuve,

(1) L'arrondissement de Rennes fut particulièrement éprouvé. En dehors du Pensionnat Notre-Dame du Thabor, beaucoup d'autres écoles furent fermées, et les propriétaires en furent expulsés, aussi bien que les locataires. — Il en fut ainsi à Vitré, à Derval etc. — Ailleurs, les juges de référé n'ont pas permis l'expulsion du personnel. On le comprend d'autant mieux, qu'en dehors du principe juridique : « *provision est due aux titres* », l'auteur même de la loi avait dit : « Il conviendra d'ailleurs, dans le cas où des tiers munis de titres se présenteraient comme propriétaires, de n'accomplir aucun acte matériel qui, en faisant obstacle à l'exercice de leur droit apparent, pourrait déterminer une responsabilité. » — (Voir : les *Documents inédits* publiés par *Le Figaro*, du mercredi 12 octobre 1904, 1re page, 2e col.)

c'est qu'aucun tracas n'est, d'ordinaire, suscité aux anciens congréganistes qui en sont sortis.

Sont-ils donc vraiment, ceux-là, des *révoltés* contre les lois de leur pays ? Ce sont simplement des Français qui usent d'un *droit* que la loi leur confère : celui de gagner leur vie en usant du seul outil qu'ils sachent manier, ce diplôme d'instituteur, modeste héritage que leur a laissé leur Institut.

Ils sont, ces anciens Frères et ces anciennes Sœurs, poursuivis, suspectés, traqués comme des fauves, parce « qu'on a voulu obtenir de la loi de 1901, des résultats pour lesquels elle n'était pas préparée, que l'on a voulu, notamment, d'une façon indirecte, trouver dans une loi sur le contrat d'association la solution de quelques-uns des plus redoutables problèmes qui sont du domaine exclusif de l'enseignement et qu'une loi d'association n'avait pas à trancher » (1).

Espérons qu'on laissera désormais en paix des femmes et des hommes qui ne sont coupables que d'un seul délit : celui de faire le bien...

✝

C'est parce qu'ils font le bien, que ces hommes et ces femmes méritent, avec la confiance et l'estime des honnêtes gens, les encouragements et les bénédictions de la sainte Église. A son retour de Rome, Mgr Rouard, évêque de Nantes, leur en donnait l'assurance en ces lignes consolantes :

« Après avoir rempli envers leurs défenseurs le devoir de la reconnaissance nous avons eu un souvenir particulier pour les victimes de la persécution, nos

(1) Sénat, séance du 27 juin 1903. Paroles de M. Waldeck-Rousseau.

communautés religieuses si cruellement éprouvées. Nous avons signalé aussi au Chef de l'Église le dévoûment admirable de nos Frères et de nos Sœurs sécularisés. Pour tous sans exception il a daigné manifester la plus paternelle tendresse...

» Il nous a fait connaître encore sa pensée sur une grave question, la sécularisation des congréganistes enseignants. Il loue et il bénit le courage de ceux et de celles qui, déposant les saintes livrées et renonçant aux joies de la vie religieuse, en ont gardé l'esprit et le dévoûment, pour la sauvegarde de nos écoles chrétiennes. Nous nous appuierons sur ce jugement de la Suprême Autorité pour demander, s'il nous sont encore nécessaires, de nouveaux sacrifices, et il nous les assurera, nous l'espérons. Faites-le connaître aux maîtresses et aux maîtres sécularisés vos auxiliaires dans l'éducation chrétienne de l'enfance ; il leur fera comprendre qu'ils n'ont jamais été plus dignes de leur vocation et de leur apostolat » (1).

(1) Lettre circulaire de Mgr l'évêque de Nantes au clergé de son diocèse, à l'occasion de son retour de Rome. — *Semaine Religieuse* du 25 mars 1905.

ESPOIR QUAND MÊME !

Rien n'arrive que Dieu n'ait prévu et ordonné et les hommes ne sont que d'aveugles instruments de ses desseins. — On ne travaille utilement pour les âmes qu'en souffrant pour elles.— La marée des maux qui bat la pierre sur laquelle est bâtie l'Eglise monte sans cesse et menace de tout submerger.— Chacun a une part de responsabilité dans les épreuves dont souffrent l'Eglise et la France. — Pas de découragement, les morts peuvent revivre et les cadavres se relever. — Les « gestes de Dieu » par la France, d'après *La Croix*.— Quand Dieu efface, c'est pour écrire ! — Encourageantes paroles de M. P. Pichelin, avocat, Président de l'Association des anciens élèves de l'Externat des Enfants-Nantais ; — de Mgr Dubillard, évêque de Quimper ; — de Sa Sainteté le Pape Pie X.— Confiante parole d'un ancien élève des Frères de Ploërmel.

Madame Elisabeth, sœur du roi-martyr, aimait à redire souvent cette belle prière : « Que m'arrivera-t-il aujourd'hui, ô mon Dieu, je n'en sais rien. Tout ce que je sais, c'est qu'il ne m'arrivera rien que vous n'ayez prévu, réglé, voulu et ordonné de toute éternité. Cela me suffit. J'adore vos desseins éternels et impénétrables ; je m'y soumets de tout mon cœur, pour l'amour de vous. Je veux tout, j'accepte tout, je vous fais un sacrifice de tout, et j'unis ce sacrifice à celui de mon divin Sauveur. Je vous demande, en son nom et par ses mérites infinis, la patience infinie dans mes peines et la parfaite soumission qui

vous est due pour tout ce que vous voulez ou permettez » (1).

Admirable prière, que l'on ne saurait trop redire soi-même en ces heures d'angoisses où l'on a tant besoin de résignation ! où il est si nécessaire de se rappeler, pour ne pas tomber sous le poids du présent, et ne pas outre mesure redouter l'avenir, ce mot de M. de la Mennais : « Qu'importe ce qui arrivera demain, les hommes ne sont que d'aveugles instruments des desseins de Dieu ! »

Sans doute, il est navrant d'avoir vu s'écrouler tant d'œuvres que l'on avait aimées, de voir, de plus en plus, s'accumuler autour de soi les ruines ; mais il faut élever son cœur, le mettre, si l'on peut ainsi dire, à la hauteur des circonstances, se redire cent fois par jour, s'il est nécessaire, pour ne pas succomber sous le poids de la tristesse, que « rien n'arrivera que Dieu n'ait prévu, réglé, voulu et ordonné de toute éternité ». Si tant d'événements, désastreux en apparence, se produisent, c'est que la Providence les veut, en ce sens, du moins, qu'elle les permet, et personne n'oserait mettre sa faible prévoyance, « toujours courte par quelque endroit » en opposition avec l'éternelle sagesse. Par delà les hommes, il faut voir la main de la Providence ; alors, ce qui, naturellement

(1) On trouve cette belle prière dans un livre bien consolant de M. l'abbé A. Sorin, missionnaire de l'Immaculée-Conception de Nantes — Mgr Le Coq disait, de ce petit livre intitulé : *Sous le regard de la divine Providence*, qu'il est formé de fleurs « cueillies avec discrétion, puis rapprochées et disposées avec goût et délicatesse ». Puisse l'auteur rééditer « ces pages rayonnantes de foi et de piété » pour le bien des âmes qui y trouveront « la force et la consolation dont nous avons tous grand besoin, au milieu des ombres, des angoisses et des luttes de l'heure présente » !

semblait écrasant, devient doux, parce qu'on l'envisage comme une disposition de Dieu.

C'est, d'ailleurs, une loi de la Providence qu'on ne travaille utilement pour les âmes qu'en souffrant pour elles ; que les sociétés, grandes ou petites, ne sont purifiées que par le sacrifice ; qu'on ne se sauve soi-même que par le regret et l'expiation de ses fautes. Et un Père bénédictin de mes amis avait bien raison de m'écrire, en des heures douloureuses. « Dieu veut-il nous punir de nos lâchetés et de nos fautes ? Mais nous savons que sa main paternelle ne mortifie que pour vivifier. Veut-il nous associer à l'œuvre de réparation et de rédemption de Jésus ? Mais nous savons que si nous sommes crucifiés avec Jésus, avec Jésus nous ressusciterons, enlevant avec nous ceux que nous aurons rachetés par notre sacrifice. » Et combien le monde chrétien lui-même n'a-t-il pas besoin d'expiation ?

« Sur la fin de 1889, écrit le Supérieur d'une Congrégation de prêtres, Léon XIII, répondant à des personnages qui lui exprimaient leurs bons souhaits, témoigna... une quasi-certitude d'un grand châtiment dont la société serait menacée ! « Notre-Seigneur, disait-il, viendra, non pas avec un visage doux et paisible, mais avec un visage irrité, pour frapper et purifier son Eglise. Car il y a beaucoup de taches, même dans les justes, et parmi ceux qui devraient être les meilleurs, il y a des membres pourris... Léon XIII protestait n'être « ni prophète, ni fils de prophète », toutefois, il avait de douloureux pressentiments : « La marée des maux qui va battre la pierre sur laquelle est bâtie

l'Eglise, ne laisse voir à l'horizon que la menace de la colère de Dieu » (1).

Ces paroles, — que je ne publie pas sans les réserves du citateur qui les empruntait à l'*Univers* et à la *Croix* (12 juin 1890), — ces paroles si graves sont, à l'heure actuelle, d'une vérité et d'une application effrayantes. Dans certains milieux, en France surtout, pays chéri du Ciel, la haine de Dieu semble à son comble : les colonnes de l'Église sont ébranlées, l'impiété, partout acclamée, chasse de l'école, de l'hôpital, du prétoire, l'image bénie du Christ qu'outragent encore, au carrefour des chemins, d'affreux blasphémateurs. C'est la « marée des maux » qui monte et menace de tout submerger. Déjà les chrétiens fidèles sont partout en suspicion, et les Sociétés religieuses, brutalement frappées, gisent, comme des cadavres, sur ce sol français qu'elles fécondèrent de leurs sueurs, de leur dévouement, et, quelquefois, de leur sang.

Est-ce châtiment, justice, miséricorde, pour ces chrétiens, pour ces Sociétés religieuses si cruellement éprouvées ? Les hommes qui ont la notion des choses de l'ordre surnaturel estiment que c'est tout cela à la fois : châtiment pour les imperfections ou les fautes personnelles dont nul n'est exempt, si parfait qu'il paraisse ; justice pour la réparation, — à cause du grand principe de la solidarité, — de tant de crimes qui se commettent dans la nation, dans la société chrétienne elle-même, et restent sans remords ; miséricorde, enfin, pour les Congrégations religieuses qui

(1) Le *Renouvellement de la Vie chrétienne*, selon les enseignements du Souverain Pontife, — Paris, librairie Saint-Paul, rue Cassette, 6, Grammont (Belgique), Œuvre Saint-Charles Borromée, 1895.

doivent être, — si édifiantes et si régulières qu'elles furent, — purifiées au creuset de l'épreuve et rendues moins indignes ainsi du Dieu qu'elles servaient, plus dignes encore des œuvres multiples auxquelles elles se consacraient. Lorsque l'expiation sera suffisante, la purification achevée dans la mesure où Dieu le veut, l'épreuve cessera ! Car « toute persécution passe », ainsi que l'ont dit MM. les Vicaires capitulaires de Vannes, dans leur belle lettre pour le carême de 1905, et « l'Eglise recommence son œuvre sainte avec le concours des âmes qui n'ont pas perdu l'espérance ».

†

Mais voici qu'en écrivant ces dernières lignes une sombre tristesse envahit mon âme. Les Sociétés religieuses ne sont pas seulement éprouvées, elles sont... mortes. Plusieurs sont ensevelies depuis longtemps déjà, les gardes veillent autour de la pierre scellée qui les recouvre, et les autres, celles qui viennent d'être frappées (loi du 7 juillet 1904) les rejoindront bientôt dans la poussière du tombeau.

Cela n'est que trop vrai !... Mais je me souviens des paroles du prophète : « Que tes morts revivent ; que mes cadavres se relèvent ! Réveillez-vous, et tressaillez de joie, habitants de la poussière, car ta rosée, ô Dieu, est une rosée vivifiante, et la terre redonnera le jour aux ombres ». (Isaïe, XXVI, 19 et suiv.)

Ces pensées consolent l'âme chrétienne, et donnent un fondement à ses espérances. Que l'Esprit vienne à souffler et la terre redonnera le jour aux ombres, et la semence jetée en terre germera et produira, l'heure venue, cent pour un.

Quand aura lieu la résurrection, quelle sera la nature de la moisson, sous quelle forme les Sociétés religieuses détruites renaîtront-elles de leurs cendres ? C'est le secret de Dieu. Il ne semble pas possible, au point de vue surnaturel, qu'elles ne renaissent pas.

« Il est affreux de penser, me disait, un jour, un Père Jésuite, que la vie religieuse n'existerait plus en France, qu'on n'y trouverait plus ces hommes et ces femmes qui s'offrent, chaque jour, à Dieu en victimes, par le dévouement à l'enfance ou aux malades, ou s'immolent, dans les austérités du cloître, pour le salut de la Patrie ! Si la France n'est pas condamnée à périr, les Congrégations ne disparaîtront pas à jamais. »

Aussi, malgré toutes les apparences contraires, au sein même du chaos et de la nuit qui nous environnent, il faut garder l'espoir que la France ne périra pas.

Tant d'œuvres s'épanouissent encore sur son sol toujours fécond !

Tant d'écrivains lui consacrent leur plume et luttent pour la sainte cause par le livre ou par le journal !

Tant d'orateurs célèbres ont défendu, au Parlement, et défendent, à de plus modestes tribunes, où la jeunesse catholique tient brillamment sa place, les droits de Dieu et de la liberté !

Comment dire le bien qui s'opère encore, à nos heures de ténèbres, en cette pauvre France qui agonise !

D'ailleurs, cette même loi de 1901, cause de tant de ruines, qui contient tant de principes de mort dans son Titre III, relatif aux Congrégations, renferme, dans les Titres I et II, des germes de vie. A l'heure marquée par la Providence, l'Eglise recueillera ces germes, elle les déposera dans le champ de l'apostolat chrétien, arrosé des larmes, peut-être même du sang des vierges,

et la vie religieuse modifiée, s'il est nécessaire, dans sa forme, selon les circonstances, y refleurira.

Vérité consolante que rappelait tout récemment un journal catholique, en quelques lignes qu'il est bon de reproduire ici pour rallumer un peu de flamme aux cœurs refroidis.

✝

« Le XVIII[e] siècle, disait un jour M. Ollé-Laprune, avait exilé le christianisme du monde poli, du monde pensant : ce devait être l'œuvre du XIX[e] de l'y ramener. »

« En effet, jusqu'en 1830, c'était presque un événement de voir un homme « de la société » remplir ses devoirs religieux. Le souffle mortel de Voltaire avait intoxiqué le monde cultivé et l'avait saturé de scepticisme et d'irréligion.

« Mais après la tourmente expiatoire, après l'orgie sanglante, après l'épopée de gloire stérile et l'abattement qui suivit toutes ces fièvres, Dieu se mit à écrire.

« Il écrivit par la plume et le verbe d'une pléiade d'hommes de génie ou de talent supérieur. Châteaubriand, de Maistre et de Bonald furent les trois grands initiateurs du mouvement restaurateur. Puis vint Lamennais dont le sombre génie alluma de splendides flambeaux qui continuèrent de luire après que lui-même eut sombré dans les ténèbres d'un incurable orgueil.

« Montalembert, fils des croisés, se campa fièrement sur la brèche en face des fils de Voltaire ; Lacordaire ouvrit à l'éloquence sacrée et à l'apologétique des

sentiers nouveaux ; Rohrbacher et Gorini entreprirent la réconciliation de l'histoire avec l'Église ; Ozanam, tout en « passionnant l'érudition » selon le mot d'Ampère et en vengeant par elle les âges de foi, frayait aux jeunes gens de son temps le chemin le plus droit qui conduit au peuple : celui de la charité.

« Puis ce furent les Ravignan, qui récoltait autant qu'il semait ; les Gratry personnifiant la science chrétienne ; les Dupanloup, l'*Apôtre de la jeunesse*, comme le salua un jour Grégoire XVI ; les Dom Guéranger, les Parisis, les Bautain ; les P. Félix, les cardinal Pie et le redoutable athlète Louis Veuillot.

« Et à côté de ces maîtres, que de brillants disciples dont l'énumération serait trop longue ; que de chrétiennes admirables comme Mlle Humann et Mme Swetchine ; que d'hommes d'œuvres comme le vicomte de Melun ; que de savants dont l'enseignement était un apostolat comme M. Le Normand ; et aussi, dans une sphère moins éclatante mais plus féconde encore, que de fondateurs de Congrégations, que de restaurateurs d'Ordres, que de pionniers préparant dans le silence la merveilleuse efflorescence d'œuvres dont nous pleurons aujourd'hui la destruction momentanée !

« Et ce qui résulta de ce grand mouvement fut une véritable renaissance chrétienne. L'aristocratie voltairienne et la bourgeoisie révolutionnaire en grande partie étaient réconciliées avec l'Église.

« Mais la partie réfractaire, mais la queue de Voltaire et de Jean-Jacques ne désarma point. Voyant lui échapper ce qu'on appelait encore les « classes dirigeantes », la secte tourna ses efforts du côté du peuple. Et ce fut, depuis trente ans surtout, un assaut formidable à ce pauvre monde de travailleurs mal armés et mal défen-

dus contre cette gigantesque entreprise de déchristianisation et de corruption.

« Pendant que Dieu écrivait sur une page il effaçait sur l'autre. Que préparait-il ?

« Il préparait la régénération sociale et chrétienne qui doit sortir du chaos présent.

« La page est prête. Tout est effacé de ce qui demeurait gravé dans l'âme populaire.

« Et voici ce qui va advenir. Le peuple, le pauvre peuple, entraîné à son tour dans l'apostasie va en goûter lui aussi les fruits amers. Privé de ses bienfaiteurs et de ses consolateurs d'hier, atteint plus que tous les autres par l'appauvrissement général, il va souffrir, cruellement souffrir dans son corps et dans son âme. La secte rapace et satisfaite ne pourra rien lui donner à la place de ce qu'elle lui a pris, puisqu'elle n'a que des appétits et la soif de la domination. Et ce sera, dans les classes prolétariennes, un terrible moment de déception, de douleur et de colère.

« Mais, en même temps, dans cette masse broyée, des ferments de régénération germeront. Des apostolats nouveaux se déclareront et reprendront en sous-œuvre le travail restaurateur.

« Déjà nous assistons à un mouvement de jeunesse catholique qui eût étonné nos pères, et qui prouve par sa ténacité et son extension continue qu'il est autre chose qu'une généreuse flambée. Déjà des groupements d'hommes et de femmes se mettent à l'œuvre avec une méthode et un esprit de suite qui donnent confiance. Déjà les œuvres de presse et de conférences populaires ont des adeptes plus convaincus et des apôtres plus zélés.

« Puis vous verrez : de ces troupeaux dispersés de

religieux et de religieuses, de ces milliers de dépossédés, d'exilés et de persécutés surgiront des âmes d'élite, de ces âmes comme en recélait, cachées et agissantes, la société française sous la Révolution, qui inventeront et créeront des apostolats adaptés aux besoins actuels et y apporteront leurs vertus admirables, leur abnégation héroïque et leur sens surnaturel si admirablement aiguisé.

« Il surgira de grands orateurs, des saints, des martyrs peut-être, qui, par leur génie, leurs sueurs et leur sang, régénéreront ces masses prolétariennes si cruellement éprouvées et déçues.

« Et Dieu écrira encore une fois « ses gestes par cette France » remise à neuf, retrempée par ses souffrances, instruite par ses malheurs et purifiée par ses terribles expiations.

« Ce sera l'œuvre du XXe siècle. — CYR » (1).



J'en accepte l'augure. Et je demande aux âmes généreuses, aux amis qui m'auront fait l'honneur de lire ce livre, consacré à l'Institut dissous de Ploërmel, de ne pas se décourager à la vue des ruines immenses accumulées partout autour de nous.

Car, ainsi que le disait Madame Elisabeth, il n'arrive rien, que « Dieu n'ait prévu, réglé, voulu et ordonné de toute éternité » et M. de la Mennais nous a rappelé que, même dans leurs attentats contre le Christ et sa sainte Eglise, « les hommes ne sont que d'aveugles instruments des desseins de Dieu ».

(1) *La Croix*, du samedi 16 juillet 1904.

Courage donc et confiance toujours ! « Si Dieu, — malgré les apparences, — est pour nous, qui sera contre nous ? »

Aussi bien, l'Institut des Frères de Ploërmel, si cruellement frappé en France, est-il — comme les autres instituts similaires, — bien vivant encore à l'étranger, où plus de cinq cents de ses membres se dévouent à l'instruction chrétienne de l'enfance et de la jeunesse. Indépendamment d'Haïti, de Taïti, du Canada, la catholique Espagne, l'Angleterre, les Etats de New-York, Vermont, Montana, Idaho, Washington, Ascala, ainsi que les missions d'Orient, lui ont ouvert leurs portes, et l'on entrevoit le jour où la semence germée sur la terre française produira cent pour un, au delà des mers.

Ainsi que le disait le R. F. Abel, dans la dernière de ses circulaires, toute mouillée de ses larmes : « Dans ses desseins, toujours pleins de miséricorde et de bonté, la Providence n'éprouve les âmes que pour les rajeunir en renouvelant leur vigueur et leur beauté, pour les rendre ainsi plus aptes aux dévouements héroïques ».

Et quels dévouements que ceux qui s'exercent sur la terre étrangère, loin de la patrie toujours aimée !...

Bénissons, toutefois, la sainte épreuve, baisons avec amour la main qui l'envoie, et cherchons, dans l'acceptation généreuse du sacrifice, l'invincible espoir de jours meilleurs.



Cet espoir invincible, un éminent avocat du barreau de Nantes, ancien bâtonnier, M. Pierre Pichelin, Président de l'Association amicale des anciens élèves de l'Externat des Enfants-Nantais, l'exprimait avec élo-

quence, aux applaudissements d'une jeunesse d'élite, au fraternel banquet du 28 mai 1903.

« Permettez », disait-il à un ancien professeur devenu, plus tard, assistant de l'Institut de Ploërmel, qui a l'honneur de faire partie de l'Association, « permettez qu'en votre personne je salue toutes les saintes victimes de la persécution. Avec vous, avec elles, nous prions et nous souffrons ! Vos douleurs sont les nôtres. La Providence veut sans doute, nous aimons à l'espérer, que vos épreuves soient la rançon de la France ! Et pour qu'il en soit ainsi nous voudrons tous, n'est-il pas vrai, chers camarades, chacun dans notre sphère, et autant qu'il dépendra de nous, consacrer à défendre vos libertés, nos efforts les plus énergiques et les plus constants !

« Non, nous ne vous serons pas infidèles. La France, la vraie France, qui gémit et qui souffre avec vous, ne vous laissera point disparaître. Un jour viendra bientôt, nous en avons la confiance, où un souffle de Dieu apaisera la tempête et où le pays, dans un geste d'horreur et de mépris, confondra les persécuteurs de son Eglise » (1).

C'est encore une pensée d'espérance qu'exprimait éloquemment, à son retour de Rome, en décembre 1904, le courageux évêque de Quimper, Mgr Dubillard.

Après avoir rappelé que le Souverain Pontife Pie X aime la France, et que Sa Sainteté la « tient toujours pour la fille aînée de l'Eglise et pour la grande protectrice des intérêts catholiques à travers le monde »,

(1) *Association amicale des Anciens Elèves de l'Externat des Enfants-Nantais.*— Compte-rendu de la réunion générale du 28 mai 1903, pp. 12, 13. — Nantes, imp. C. Mellinet. — Biroché et Dautais, successeurs.

l'éminent prélat dit sa crainte de voir revenir bientôt peut-être « l'ère des catacombes ».

« Cependant, continue Monseigneur, ayons confiance, et que rien ne nous trouble ni surtout ne nous décourage. L'ère des catacombes fut suivie de l'ère des triomphes. Après les souterrains, le Capitole ! Ayons confiance et, avec l'aide de Dieu qui aime à se servir de ce qui est petit et faible pour abattre ce qui est fort et puissant, nous triompherons de toutes les attaques ennemies et la religion catholique fleurira de nouveau en France comme aux plus beaux jours de son histoire ».

Ce ne sera pas la première fois que la sainte Église remportera sur ses ennemis semblable triomphe. Son histoire, dix-neuf fois séculaire, raconte ses défaites momentanées, suivies, tôt ou tard, d'éclatants triomphes; et nulle part, plus qu'en France, on ne touche mieux du doigt cette vérité : « Quand Dieu efface, c'est pour écrire ! ».

D'ailleurs, — et ce sera mon dernier mot — le Souverain Pontife nous invite lui-même à la confiance. Pie X ne disait-il pas, en effet, dans l'audience accordée le 7 janvier 1905 aux pèlerins français présentés par S. E. le cardinal Coullié, archevêque de Lyon : « ... La béatification du curé d'Ars prouve que Dieu garde pour la France sa prédilection... Je vous prie de vous unir à moi dans cette conviction. Bientôt s'opéreront des prodiges qui nous donneront non plus seulement la confiance que la France ne cesse point d'être la fille aînée de l'Église, mais la joie de le constater, non seulement dans ses paroles, mais dans ses actes ».

Et trois jours après, le 10 janvier, revenant encore sur cette pensée d'espérance, Sa Sainteté disait à la délégation de MM. les curés de Paris : « Votre pays a un droit spécial à la protection de Dieu. Quand une nation a reçu autant de grâces que la vôtre, elle ne saurait être abandonnée. Vous avez, — continua-t-il lentement, — la médaille miraculeuse, Notre-Dame-des-Victoires, l'apparition de Lourdes, la vénérable Jeanne d'Arc, le curé d'Ars. Non, vous ne sauriez périr. *Mon espérance est une certitude.* »

En dépit donc des tristesses et des inquiétudes qui nous étreignent l'âme, malgré tant de ruines accumulées sur le sol français, courage, confiance, *espoir quand même !* ...

Ainsi que l'écrivait dernièrement, à son ancien professeur très éprouvé, un élève des Frères de Ploërmel dont la confiante parole terminera ce livre :

« Il n'est pas possible que la persécution reste, pour la première fois, triomphante ! »

TABLE DES MATIÈRES

III. — LE RÉVÉREND FRÈRE CYPRIEN

IX. — LA RETRAITE ANNUELLE
DU FRÈRE DE PLŒRMEL

X. — LE FRÈRE INSTITUTEUR

XI. — LE FRÈRE MISSIONNAIRE
A LA GUADELOUPE. — A LA MARTINIQUE

XII. — LE FRÈRE MISSIONNAIRE (suite)

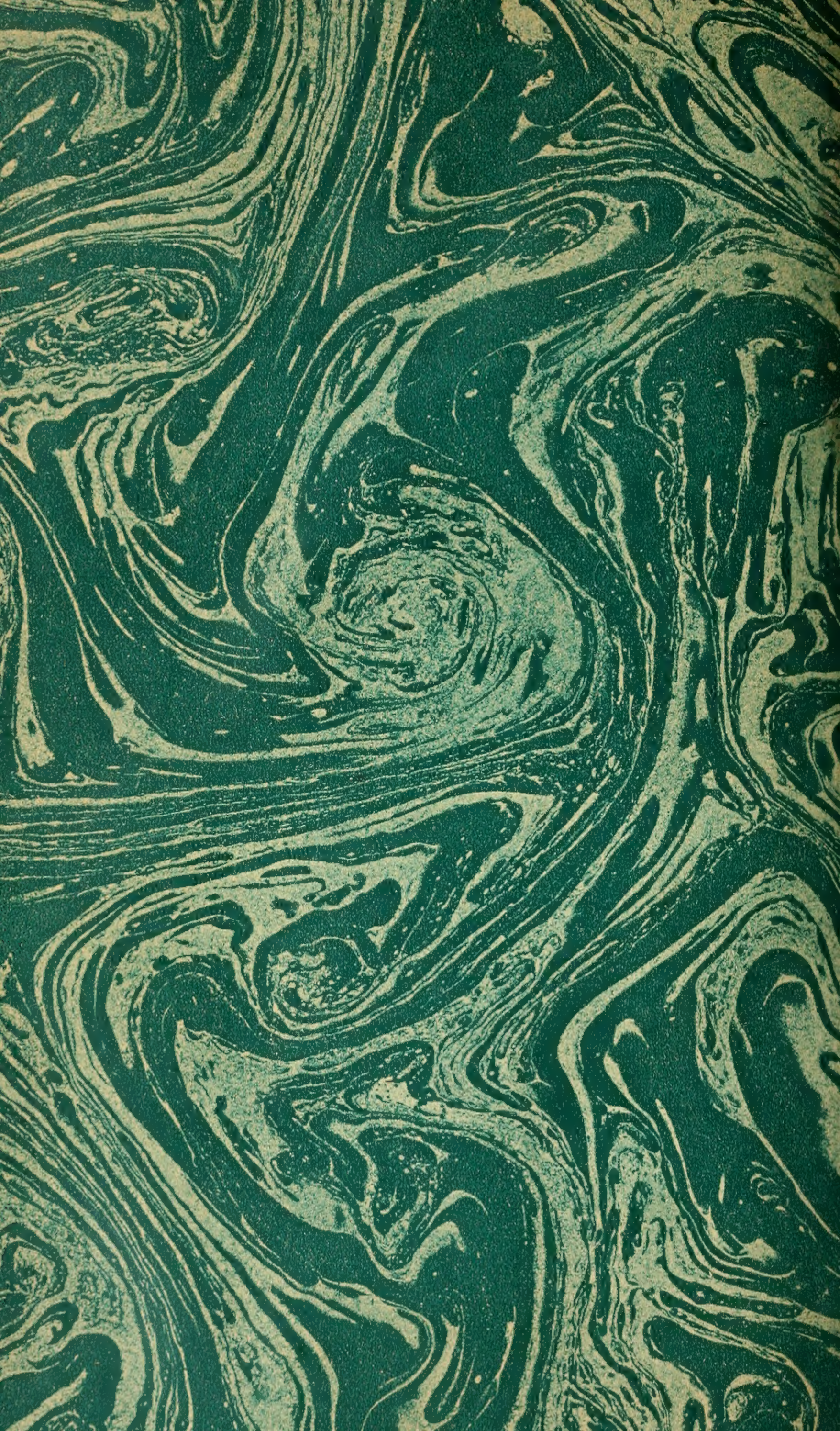
XX. — LES SÉCULARISÉS

XXI. — ESPOIR QUAND MÊME !



Vannes. — Impr. LAFOLYE FRÈRES.







Auvray // Souvenirs de
l'Institut de Ploermel. -
OISE
3 0005 02073410 2
377.82
A942S
Auvray
Souvenirs de l'Institut de
Ploërmel
Date Due
FORM 109

